

UNIVERSITE DE LYON II

VOUS-MEMES

INSTITUT DE FORMATION AUX PRATIQUES
PSYCHOLOGIQUES, SOCIOLOGIQUES ET EDUCATIVES

SCIENCES DE L'EDUCATION

L'OEUVRE EDUCATIVE DE JEANNE DE LESTONNAC

(1556 - 1640)

CARACTERE SPECIFIQUE DE SON PROJET

Thèse présentée par

FRANÇOISE SOURY-LAVERGNE,

en vue de l'obtention du Doctorat de 3e Cycle

Directeur de recherche:

MONSIEUR PIERRE ZIND

631370

1984



SOMMAIRE

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE : ENRACINEMENTS ET ATOUTS

- CHAPITRE 1 Climat général
2 La personne de Jeanne de Lestonnac
3 Héritage de l'humaniste Montaigne
4 Rencontre des audaces calvinistes
5 Expérience ignatienne
6 Situation de l'éducation des filles
7 Initiatives contemporaines

DEUXIEME PARTIE : DOCTRINE ET SPECIFICITE DE L'INSTITUTION

- CHAPITRE 8 Finalités
9 Physionomie de la Compagnie
10 Spiritualité et fonction de l'Institut
11 La fille, sujet d'éducation
12 Contenus et connaissances
13 Méthodes et procédure éducatives

TROISIEME PARTIE : L'EPREUVE DES SIECLES

- CHAPITRE 14 Les premiers résultats
15 Les développements
16 Crises et renouveau pédagogique
17 Conditions de sauvegarde d'une originalité

CONCLUSION

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

ICONOGRAPHIE

CARTOGRAPHIE

I N T R O D U C T I O N

--

La raison d'être de cette étude vient d'une double constatation : tout d'abord le nom de Jeanne de LESTONNAC (1556-1640) est relativement peu connu en dehors de la famille religieuse qu'elle fonda en 1607, la COMPAGNIE de MARIE NOTRE-DAME. Celles qui lui ont succédé ont cherché à faire valoir sa sainteté plus qu'à faire ressortir son caractère d'éducatrice. Voilà donc un premier fait : le sujet tel qu'il est annoncé dans le titre, est loin d'avoir été exploré.

Une autre constatation s'appuie sur mon expérience personnelle. Les années qu'il m'a été donné de consacrer à la tâche passionnante de l'éducation m'ont fait découvrir le dynamisme de l'esprit de Jeanne de Lestonnac et m'ont permis de l'approfondir à la fois dans la pratique et dans sa doctrine. Quel dommage, ai-je pensé, que l'histoire de la pédagogie passe souvent sous silence l'oeuvre à laquelle j'ai eu accès !

En réponse à ces deux manques, j'ai entrepris ce travail dont je pressentais les difficultés, en raison du temps écoulé depuis la fondation. Les documents d'archives ont parfois été brûlés dans des incendies ou ont disparu après les pillages des révolutions. Jeanne de Lestonnac avait pris soin de détruire de son vivant les notes personnelles qui auraient pu nous révéler ses réactions les plus intimes.

Les récits et biographies datant du XVIII^e siècle s'attachent souvent plus à des commentaires pieux qu'aux données précises dont un examen scientifique aurait pu profiter. Enfin les textes officiels, comme les Règles et Constitutions de 1638, sont d'une remarquable sobriété et laissent souvent le lecteur sur sa faim.

Pour les diverses époques de l'évolution, il n'existe encore que des notices incomplètes et rares, si bien que les résultats de la recherche manquent de continuité. Les Archives Nationales et certains fonds d'Archives Départementales ont simplement permis de fournir pour quelques périodes des points de repères sûrs.

Donner forme à tout cela nécessitait des rapprochements, des comparaisons et des déductions. La lumière en a parfois jailli d'une façon surprenante, et je dois dire que j'ai beaucoup appris par une lecture attentive des traits les plus significatifs. Cette expérience laborieuse confirme amplement les intuitions du début, tout en laissant la voie libre à d'autres études que mes modestes découvertes rendraient nécessaires.

Si je suis arrivée à réaliser cette ébauche, c'est bien grâce aux Professeurs de l'Université de Lyon II qui m'ont fortement encouragée à l'entreprendre et m'ont soutenue dans l'élaboration de ces pages. Ma gratitude va d'abord à Monsieur Guy AVANZINI qui m'a prodigué ses orientations en maître de la pédagogie. Parmi les Professeurs de la Section des Sciences de l'Education, je remercie tout particulièrement Monsieur Pierre ZIND, mon directeur de recherche, qui n'a rien épargné pour me suivre pas à pas dans la rédaction de mon texte. Son inlassable vigilance et son érudition m'ont été d'un grand secours.

Initiée à l'ISPEC d'Angers, au contact d'une vaste documentation sur les thèmes pédagogiques, cette étude a glané sa récolte en des centres qui possèdent des trésors : la Bibliothèque Vaticane dont ma résidence à Rome m'a permis de profiter, les Archives de la Compagnie de Jésus dont le Père BOTTEREAU m'a facilité la consultation, la Société des BIBLIOPHILES de GUYENNE dont Monsieur Raymond DARRICAU est l'animateur éminent avec son digne disciple Monsieur Bernard PEYROUS. Les Archivistes de mon Institut, principalement celles des maisons de France, m'ont fort utilement épaulée dans mon cheminement. A tous je garde une immense reconnaissance.

Le but que je me suis proposé était de présenter le projet

éducatif mûri par une femme qui avait beaucoup vécu et beaucoup réfléchi sur les carences de son temps. En cherchant à analyser le donné historique, sociologique et humain de ce cas particulier, nous essaierons de comprendre d'où a pu venir le geste créateur qui nous a frappées. Ce sera l'objet d'une première partie : Enracinements et atouts -

Passant à l'oeuvre dont Jeanne de Lestonnac est l'auteur nous en définirons les contours, puis nous la pénétrerons en regardant de l'intérieur ce qui constitue l'éducation envisagée. Cette démarche correspond à notre deuxième partie intitulée : Doctrine et spécificité de l'Institution. Nous y suivrons constamment le fil conducteur de notre problématique dont la formulation pourrait être la suivante :

Si l'oeuvre éducative de Jeanne de Lestonnac a fait preuve de vitalité jusqu'à nos jours, sur quelles caractéristiques s'appuie-t-elle et quelle originalité peut-on lui reconnaître ?

A partir des traits esquissés dès la première heure, nous parcourrons les étapes principales de l'oeuvre étudiée, en faisant une relecture des événements qui ont marqué l'évolution. Ainsi chercherons-nous à savoir dans quelle mesure l'originalité a été réelle et conservée au cours des temps. Cette troisième partie répond au titre ; L'épreuve des siècles -

P R E M I E R E P A R T I E

ENRACINEMENTS ET ATOUTS

Pour mieux décrire les divers aspects d'une initiative, il convient d'explorer les profondeurs qui en cachent les racines. Celles-ci se situent dans une époque dont il faut capter les vibrations et dans un cadre social ou familial qu'il s'agit de reconstituer. On y rencontrera des personnes : elles s'animeront et proclameront, chacune à sa manière, des valeurs dont s'inspirera l'oeuvre qui leur fut contemporaine. Il faut donc circuler aux alentours et observer ce qui s'y passe.

Très vite, il faudra interroger l'auteur même de la fondation faisant l'objet de cette étude. Qui était Jeanne de Lestonnac ? D'où venait-elle ? Dans le domaine de l'éducation, qu'avait-elle sous les yeux, et quel profit pouvait-elle tirer des expériences déjà réalisées ? grâce aux contacts dont elle put bénéficier, grâce aussi aux capacités personnelles qu'elle portait en elle, quels atouts avait-elle en main à l'heure de se lancer dans l'aventure d'une création ?

Une première série de chapitres tentera de répondre à ces questions :

- Climat général
- La personne de Jeanne de Lestonnac
- Héritage de l'Humaniste Michel de Montaigne
- Rencontre des audaces calvinistes
- Expérience ignatienne
- Situation de l'éducation des filles
- Initiatives contemporaines -

L'intérêt de telles considérations sera de délimiter en quelque sorte des affinités et des préférences permettant de comprendre les choix vers lesquels s'inclina la Fondatrice.

°
° °

C H A P I T R E I

C L I M A T G E N E R A L

Née à Bordeaux entre 1606 et 1610, la Compagnie de Marie Notre-Dame a respiré un air venu des dernières années du XVI^e siècle et chargé d'une multitude de particules portées par les vents du XVII^e en son début.

Jeanne de Lestonnac approchait alors de la cinquantaine, elle avait derrière elle quatre règnes : Henri II, François II, Charles IX, Henri III, et elle devait situer son entreprise dans un cinquième : Henri IV. C'est dire la somme de surprises heureuses ou douloureuses dont elle avait pu être impressionnée, comme le furent ses contemporains. Ayant passé ses années de jeunesse au contact des derniers soubresauts de la Renaissance, elle ne pouvait manquer d'être sensible aux courants qui en résultèrent. Ses découvertes et ses expériences demanderaient donc à être lues à la lumière de tout un passé.

L'analyse rapide du contexte pré-fondateur s'attachera à trois aspects comptant parmi les plus frappants :

- Spectacle de ruines
- Bouillonnement d'idées
- Energies naissantes.

Leur simple mention évoque d'ailleurs des éléments importants dans la création d'une atmosphère,

I - SPECTACLE DE RUINES

Après des guerres civiles qui, en huit épisodes, firent rage de 1562 à 1589, la France présentait un visage de dévastation qui allait de la destruction matérielle à l'angoisse des consciences. Si la période des hostilités connut des désordres dûs aux violences de chacun des deux partis, l'établissement de la paix fut long à s'imposer.

Au premier regard l'attention de l'historien est attirée par les points saccagés. Il note alors :

"l'immensité du cataclysme qui détruisit en moins d'un demi-siècle la sainte parure de la terre de France, ses églises, ses monastères, ses hôpitaux ; c'est l'appauvrissement de la vie et des oeuvres religieuses, conséquence de tant de ruines amoncelées ; ce sont enfin, au point de vue artistique (...) les pertes irréparables de tant de monuments, fragments de notre histoire nationale, de ces purs chefs-d'oeuvre, les plus précieux en originalité, rareté". (1)

Si le patrimoine religieux fut attaqué, c'est souvent parce qu'il avait été le symbole de certains abus indéniables, en particulier des vicissitudes traversées au XVI^e siècle par le clergé dit régulier. La Renaissance n'avait pas été sans faire pénétrer l'esprit mondain dans bien des monastères où des religieux sans vocation avaient pour premier souci d'accumuler des bénéfices :

"Le désordre qui règne dans de nombreux couvents est attesté par maints témoignages. Le Parlement (de Bordeaux) qui s'inquiète de leur réformation constate en 1542, que les religieux de plusieurs abbayes de son ressort : Sablonceaux, la Tenaille et Pleine-Selve, sont "gens malvivans, vacabons, dissolus". La décadence est généralement dans les anciens monastères (...) Les deux grandes abbayes bénédictines Sainte Croix et la Sauve-Majeure fournissent des exemples frappants de ce déclin". (2)

Suivant les lieux, les manifestations agressives avaient été plus ou moins acharnées. Cristallisées parfois autour du refus de la dîme, elles revêtirent un caractère spécialement étendu dans les régions du Sud-Ouest :

"En Béarn exceptionnellement, sous le gouvernement de Jeanne d'Albret, elles prirent une forme légale. Partout ailleurs, réa-

(1) CARRIERE Victor - Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale - Paris - Letouzey - 1940 - 3 vol. Tome III, p. 353

(2) BOUTRUCHE Robert - Bordeaux de 1453 à 1715 - Bordeaux - Ed. DELMAS - 1966 - p. 247

lisées sans le consentement de l'autorité régulière, elles ne sont autre chose que des spoliations, d'illégales spoliations, combinées sous l'angle de l'intérêt particulier (...). Nous sommes évêques, chanoines, recteurs", disaient (certains) en opérant leur razzia, aux paysans démoralisés, anéantis", (3)

Il ne s'agissait plus alors ni de défendre des droits ni de lutter pour une cause. On avait là des expressions des plus sordides instincts. De funestes habitudes resteraient empreintes sur les populations agitées par ces troubles :

"On aimerait s'imaginer que de tels désordres prenaient fin avec les hostilités. Ce serait mal connaître l'état d'anarchie sociale et la composition des armées de l'époque. Les luttes civiles (...) arrachèrent à leur atelier, à la terre, une foule d'artisans, d'ouvriers agricoles, misérables gagne-deniers pour la plupart, que le changement de milieu ne tardait pas à dévoyer au point d'être moralement méconnaissables. "Le Français qui a une fois été à la guerre n'a plus de métier", disait l'Hospital (...) les associations d'intérêt, ou comme on disait alors, ces "monopoles" vous les rencontrez un peu partout, particulièrement dans le Sud-Ouest de la France où les nobles, qui s'étaient déclarés "protecteurs" des églises protestantes, avaient recruté par ce moyen, des légions de bras prêts à tout coup de force contre l'Eglise". (4)

Les excès commis par les Huguenots eurent leur réplique non moins brutale et sanglante de la part des Catholiques. En 1572, la ville de Bordeaux retentit des massacres consécutifs à la Saint Barthélémy, car l'exemple venu de Paris en date du 24 Août, fut imité en Guyenne le 3 Octobre suivant :

"Les tueurs, des gens du peuple coiffés de bonnets rouges, étaient dirigés par un jurat Pierre de Lestonnac. Les Conseillers huguenots Jean de Guilloche et Guillaume Sevin furent les premières victimes". (5)

La présence d'un Pierre de Lestonnac dans le camp des tueurs signale le déchaînement des passions à l'intérieur d'une famille dont il

(3) CARRIERE Victor - Op. cité p. 314

(4) CARRIERE Victor - Op. cité p. 315

(5) BOUTRUCHE Robert - Op. cité p. 249

sera parlé ultérieurement. On peut en prendre occasion pour mesurer la force des exemples qui furent donnés dans la lutte religieuse. Les prises de position des personnages les plus notoires des campagnes et des cités ne pouvaient que produire de cruelles situations d'opposition :

"L'intervention des seigneurs, de quelque côté qu'ils se rangent a une importance considérable (...) Parce qu'ils portent l'épée, ont droit de justice dans leur fief, détiennent par privilège une partie de l'autorité souveraine, grande est la considération dont ils jouissent comme aussi l'influence qu'ils exercent (...) la population (est) d'autant plus perméable à la contagion que la propagande calviniste lui rend un peu plus difficile à subir l'épreuve morale de son temps" (6)

Finalement, les troubles successifs qui ont bouleversé la vie de tous, ont surtout constitué une épreuve morale qui a engendré la méfiance ou la peur, les recherches intéressées ou l'esprit de clan, selon les milieux.

En conséquence de tels remous, les contacts les plus inattendus se produisirent, entraînant dans une même maison des adhésions farouches à un parti ou à un autre. Ainsi se présentèrent facilement des situations familiales dans lesquelles le père et la mère étaient en profond désaccord religieux, les questions politiques et les questions de foi se trouvant étroitement mêlées. Ces faits étaient évidemment cause de doutes ou de désarroi pour les enfants qui grandissaient en ces foyers. Ainsi les destructions risquaient d'être encore plus sensibles à la paix des consciences qu'à l'ordre civil.

L'existence de Jeanne de Lestonnac devait en être touchée d'une manière spéciale, comme on le verra plus loin. A son propos, il n'est donc pas inutile d'avoir esquissé le spectacle de ruines qu'elle avait sous les yeux, en tant que citadine de Bordeaux et fille d'un Catholique et d'une Calviniste.

(6) CARRIERE Victor - Op. cité p. 311

II - BOUILLONNEMENT D'IDÉES

Le maniement des armes et les faits de guerre n'ont qu'un temps, si bien que les ruines matérielles peuvent se reconstruire. Mais les répercussions des idées sont moins contrôlables, elles se croisent et se contrarient, jusqu'au jour où les plus solidement fondées parviennent à s'imposer.

Or l'époque dont il s'agit ici correspond à un intense bouillonnement de plusieurs mouvements intellectuels et doctrinaux. D'une part les oeuvres de Luther avaient rapidement pénétré en France et y avaient répandu les orientations de la Réforme. Calvin par son "Institution chrétienne" (7) avait alimenté la prédication des évangélistes qui agirent infatigablement dans l'Agenais, la Guyenne et la Saintonge pour ne citer que les principales régions soumises à leur influence. D'autre part, les définitions ecclésiastiques élaborées par le Concile de Trente (1545-1563) même si elles tardèrent à être accueillies au Royaume de France (8) donnèrent la réponse catholique aux questions posées sur les Sacrements, l'autorité du Pape, la formation du clergé etc...

Ainsi chacun pouvait-il trouver des arguments pour soutenir sa position, et c'est alors que fleurit le genre de la controverse dans laquelle se débattaient les sujets religieux les plus brûlants. La période allant de 1572 à 1598 fut en effet marquée par la publication de pamphlets et de considérations doctrinales destinées à réfuter les objections du camp adverse :

"L'impulsion semble avoir été donnée par la publication à Bordeaux en 1585, sous l'autorité de l'Archevêque Antoine Prévost de Sansac, d'un ouvrage intitulé "Profession de foy chrétienne, selon la sainte parole de Dieu et sainte intelligence de l'Eglise Catholique"(...) Le ministre Antoine de CHANDIEU, pour rassurer ses corréligionnaires répliqua immédiatement, mais de façon anonyme, en faisant paraître à La Rochelle

(7) L'Institution chrétienne rédigée d'abord en latin pour servir aux lecteurs de toute nation (1536) puis en notre langue "pour mieux servir à nos Français" (1538-41) permit à la Réforme de disposer d'une doctrine claire - cf. de DAINVILLE François - La naissance de l'humanisme moderne - Tome I, Paris - Beauchene - 1940 - p. 31

(8) cf. ZIND Pierre - Les doctrines d'inspiration catholique - in AVANZINI Guy. Histoire de la pédagogie. Privast 1981 : "La reconnaissance des décisions du Concile de Trente par la France fut longue et ambiguë non que les décrets dogmatiques fussent contestés, mais à cause des nouveaux décrets disciplinaires qui semblaient aux parlements gallicans une atteinte à l'autorité royale". op. cité p. 46

en 1586, "La Réponse à la profession de foy publiée par les moynes de Bordeaux contre ceux de l'Eglise Réformée", dont une seconde édition vit le jour en 1593". (9)

Tout un chassé-croisé d'accusations et de justifications faisait rebondir la balle d'un camp dans l'autre et l'on assistait à de vraies joutes au cours desquelles le thème de la Messe était mis en évidence :

"Il n'est pas surprenant que deux auteurs protestants, Bertrand de LOQUE et Philippe DUPLESSIS-MORNAY aient écrit contre la Messe et l'Eucharistie deux violents traités dont la publication suscita de très vives réactions dans les milieux catholiques (...) le pasteur traite des points suivants, les plus importants à ses yeux : "Je dispute donc ici nommément contre la confession des péchés faite à autre qu'à Dieu seul, contre l'invocation des Saints, contre la Transsubstantiation, l'adoration de l'Hostie, la communion du Prestre seul (...) La réplique souhaitée par Loque ne tarda pas à paraître. Oeuvre d'un grand jésuite de Bordeaux, le Père Jean de Bordes, elle fut publiée par Simon Millanges en 1598"(10)

Les esprits s'exerçaient dans l'art de contrer la théorie de l'autre et dans celui d'appuyer de citations scripturaires leurs propres affirmations. Tout cela était jeté au public, parfois discuté dans des assemblées où les auteurs de la controverse étaient invités à s'affronter dans de véritables face-à-face. Dans le domaine religieux, apparaissaient ainsi des interrogations nouvelles sur l'autorité de la Bible et sur la valeur du culte extérieur.

Aux dernières années du XVI^e siècle, avec l'avènement du Roi Henri IV, des idées de tolérance se firent timidement jour. La promulgation de l'Edit de Nantes en 1598 en consacra l'opportunité. Mais bien avant, l'humanisme de Montaigne s'était longuement exprimé dans ce sens à travers les ESSAIS, idéal partagé par son ami Etienne de La Boétie dont la mort fut l'occasion d'une leçon de conciliation :

(9) L. DESGRAVES - Aspects des controverses entre catholiques et protestants dans le Sud-Ouest, entre 1580 et 1630 - in ANNALES du MIDI - n° 67 - Avril 1964 - p. 157

(10) L. DESGRAVES - op. cité p. 158 -
Le Père Jean de Bordes joua un rôle important dans la fondation de la Compagnie de Marie Notre-Dame.
Sa réponse au pamphlet de de Loque a pour titre : "Les vrais abus des prétendus abus de la Messe", - Bordeaux - Millanges - 1598

"Monsieur de Beauregard, lui dit-il, je vous remercie bien fort de la pensée que vous prenez pour moy : vous voulez bien que je vous descouvre quelque chose que j'ay sur le coeur à vous dire". De quoy, quand mon frère luy eut donné assurance, il suyvit ainsi : "Je vous jure que de tous ceux qui se sont mis à la réformation de l'Eglise, je n'ay jamais pensé qu'il y en ait eu un seul qui s'y soit mis avec meilleur zèle, plus entière, sincère et simple affection, que vous (...) Mais je veux vous bien advertir, qu'ayant respect à la bonne réputation qu'a acquis la maison de laquelle vous estes (...) vous fuyez ces extrémitez, ne soyez point si aspre et si violent : accommodez-vous à eux. Ne faictes point de bande et de corps à part : joignez-vous ensemble". (11)

Les idées lancées trouvaient facilement un écho dans les centres où la culture était à l'honneur, et Bordeaux en était un, grâce à la vitalité de son Collège de Guyenne. Celui-ci avait été créé en 1441 à l'époque où la présence anglaise coupait encore le port du reste du pays. Bientôt une éclosion intellectuelle avait eu lieu, dans le sillage du mouvement parti de Florence et transmis à la France par le moyen des guerres d'Italie. Le Collège avait connu une importante transformation en 1533 avec Jean de Tartas, nouveau directeur venu de Paris, et remplacé en 1534 par André de Gouveia, partisan enthousiaste des préceptes de la Renaissance. (12)

Un climat de curiosité intellectuelle avait alors été créé, laissant longtemps des traces dans les familles qui occupaient des charges au Parlement, comme c'était le cas des Lestonnac. Ce courant s'alliant aux encouragements du Concile de Trente pour la diffusion de l'enseignement pourrait servir de tremplin pour l'élévation du niveau d'instruction. On trouve en effet dans les décisions prises par le Concile de Bordeaux en 1583, tout un développement sur la nécessité d'initier à la connaissance des lettres et sur l'attention à porter à la jeunesse pour préparer de nouvelles générations. La préoccupation était de faire vivre dans la crainte de Dieu en se gardant des hérésies. (13)

(11) RAT Maurice - Montaigne - Oeuvres complètes - Gallimard - La Pléiade - Dijon 1976 - p. 1356.

(12) cf. E. GAULLIEUR - Histoire du Collège de Guyenne - Bordeaux - 1874 -

(13) cf. LE MERRE Pierre - Recueil des Actes, titres et Mémoires concernant les affaires du clergé de France, A Paris - chez la Veuve de François MUGUET - 1716 - Titre 5è. De Scholis : Juventus enim spes est, ut soboles reipublicae, quae si dum adhuc tenera est, diligenter excolatur, maximos et mirae suavitatis fructus feret : contravero, si negligatur, aut nullos aut amarissimos. (...) Quoniam autem praecipua cura debet haberi, ut puerilis aetas in timore Domini, qui totius sapientiae ante omnia imbuatur ; in primis statuimus ut nullus ad moderandas scholas, vel ad pueros et juvenes erudiendos admittatur qui de fide et Religione Catholica malè sentiât, haeresisque nomine sit suspectus...

Il existait donc, au moins dans les hautes instances catholiques, une conscience d'un passage difficile à réaliser ; au moment où, sous l'influence de courants divers, la chrétienté pouvait voler en éclats, il fallait éviter le divorce entre le monde moderne et la foi, en un mot entre la culture et la foi.

Le bouillonnement des idées allant de la Réforme à la contre-Réforme ouvrait des perspectives, mais il faudrait des conditions de réflexion et un certain recul par rapport aux événements, pour voir clairement la direction à prendre.

III - ENERGIES NAISSANTES

Le début du siècle fut marqué par un Jubilé universel accordé en 1600 par le Pape Clément VIII. C'était un appel à la reconstruction à l'heure où l'Eglise entendait se redresser. Plusieurs signes avaient annoncé ce renouveau au cours des décennies précédentes et l'on avait pu percevoir de divers côtés des velleités de transformation positive.

Réagissant à l'atmosphère déprimante qui avait régné, des personnes généreuses avaient donné des exemples de détachement et de détermination qui devaient faire école. Parmi d'autres, le cas de Henri de Joyeuse mérite d'être cité car il traduit bien les sentiments que Jeanne de Lestonnac put éprouver en certaines circonstances de sa vie. (14) On peut y lire aussi toute une page du cadre historique concernant cette étude.

Henri, comte de BOUCHAGE, était fils de Guillaume, vicomte de Joyeuse, Maréchal de France, lieutenant général de Henri III en Languedoc et de Marie de BATARNAY. Dans sa jeunesse, il se sentit attiré par la règle de Saint François d'Assise, mais il partit pour Paris à l'âge de 12 ans, et devint "mignon" de Henri III. Sur l'intervention du roi, il épousa en 1582 Catherine de NOGARET de la VALETTE qui mourut le 18 Août 1587, lui laissant une fille Henriette-Catherine, mariée en 1596 au duc de MONPENSIER. Peu de temps après la mort de sa femme (4 Septembre 1587), le comte Henri de BOUCHAGE réalisait enfin son désir de vie religieuse et entra chez les Frères Mineurs Capucins au Couvent de la rue Saint Honoré à Paris. Mais le roman n'est pas fini. En 1592, alors qu'il était en résidence à Toulouse, la noblesse et le peuple entier l'obligèrent à quitter le couvent et à prendre en main la direction de la Ligue.

(14) cf. BROUSSE Jacques - La vie du Rd Père Ange de Joyeuse - Paris - Taupinard - 1621 - Cette biographie fait partie des ouvrages énumérés dans la Bibliothèque que constitua Jeanne de Lestonnac.

Le Pape Clément VIII le fit entrer dans l'Ordre de Malte et le Père Ange, redevenu Henri de Joyeuse, dirigea la Ligue en Languedoc, combattit les troupes de Henri de Navarre et négocia la paix avec le nouveau roi relevé de l'excommunication. Nouveau tournant où l'on voit combien l'épée était au service de la Croix ; le 8 Mars 1599, Henri quitte tout pour redevenir le Père Ange, prédicateur à la parole ardente, provincial, membre du chapitre qui l'amène à Rome en 1608 et où il fut nommé Général. La maladie l'arrêta en Piémont où il mourut.

Une telle aventure n'a pu laisser ses contemporains indifférents. Elle donnait un impressionnant témoignage de la force d'une vocation reçue de Dieu, au milieu des péripéties d'une vie qui lui ouvrait les faveurs de la Cour. Le Père Ange renonça aux plus belles espérances qui lui étaient assurées dans le siècle et cela, par deux fois, la deuxième étant une éloquente manifestation de sa préférence absolue de la voie évangélique par-delà tous les honneurs possibles. En se replongeant avec joie dans sa vie austère de Frère Mineur Capucin, Henri de Joyeuse avait fait un geste capable de détruire l'image du religieux mondain.

Dans cette même veine, avait pris naissance l'Ordre des Feuillantines dont l'origine n'est pas sans intérêt pour cette étude(15):

"Ce fut un abbé cistercien, Jean de la Barrière, qui donna l'exemple (de réforme) en imposant une règle très sévère aux moines de Feuillans (diocèse de Rieux) : une bulle de Sixte V déclara son abbaye chef d'Ordre (1586) et Henri III lui donna en 1587 une maison rue Saint Honoré. Leurs Constitutions furent adoptées par les Feuillantines (1597) et par d'anciennes religieuses de Fontevraud qui, grâce aux efforts de la princesse Antoinette d'Orléans et du célèbre P. Joseph, rejetèrent l'autorité de leur abbesse et prirent le nom de Calvairiennes (1617)" (16)

Avec le XVI^e siècle finissant apparurent donc des monastères soucieux d'une réelle vie de prière et de sacrifice, et les personnes qui s'y sentirent attirées occupaient souvent un rang élevé dans l'échelle sociale, comme ce fut le cas des premières Feuillantines de Toulouse dont

(15) Jeanne de Lestonnac entra en effet chez les Feuillantines de Toulouse où elle prit l'habit le 11 Juin 1603.

(16) ORCIBAL Jean - Jean Duvergier de Hauranne - Abbé de Saint Cyran - et son temps - (1581-1638) - Ed. J. DUCULOT-CEMBLOUX - Louvain - Paris 1947 - p. 19

Jeanne de Lestonnac décida de partager le sort en 1603. Vu par l'auteur de l'Histoire de l'Ordre de Notre-Dame ce fait comporte toutes les notes déjà fournies par les exemples précédemment cités :

"Marguerite de POLASTRON, illustre veuve d'Anne de Dimpantal sieur de MARGUESTAUD, avoit établi douze ans auparavant le monastère de la réforme de Saint Bernard, sous le titre de Nostre Dame de Feuillant, au milieu des plus grands troubles de l'hérésie, que son courage surmonta (...) La réputation de sainteté de cette Maison se répandit dans toute la France jusques dans la Cour, où l'amour de la vie religieuse s'insinua malgré tous les artifices de l'erreur. Car on vit alors une Princesse en la fleur de son âge renoncer aux charmes et aux grandeurs du monde, pour entrer dans cette nouvelle retraite. Ce fut Antoinette d'Orléans, Soeur du duc de Longueville, veuve de Charles de Gondi, Marquis de Belle-Isle, Fils aîné du Maréchal de Retz" (17)

Ces cas illustrent un désir d'absolu et une recherche radicale de la perle précieuse au sein même de la société : se référant en effet assez souvent à des personnes ayant fait l'expérience de la vie, et parvenues au veuvage, ils n'en produisaient qu'un plus grand effet de contraste (18).

Il faut encore y joindre le stimulant apostolique qu'apportait en de nombreuses villes de France la présence des Jésuites. Approuvée par Paul III le 27 Septembre 1540, par la Bulle Regimini militantes Ecclesiae, la Compagnie de Jésus comptait environ un millier de membres à la mort de son fondateur, le 31 Juillet 1556, c'est-à-dire au moment même de la naissance de Jeanne de Lestonnac. Après la Province de Portugal (1546), d'Espagne (1547), de l'Inde (1549), de la Sicile (1553), du Brésil (1553), la Province de France avait été créée en 1555 - Mais dans notre pays, l'établissement de la Compagnie fut plus difficile que dans les précédents :

(17) BOUZONNIE Jean - Histoire de l'Ordre des Religieuses Filles de Notre-Dame - Poitiers - chez la Veuve de Jean-Baptiste BRAUD - Tome I, p. 27 - soit H.O.I. p. 27

(18) Sur le rayonnement des Feuillantines, cf - PICOT - Essai sur l'influence de la religion en France pendant le XVII^e siècle - Paris - 1824 - p. 61 à 81 -

"Malgré la bienveillance du Roi Henri II, les Jésuites se heurtèrent à l'avis de la faculté de théologie de Paris qui, consultée par le Parlement, rendit un décret contraire à l'admission de la Compagnie (1er Décembre 1554) (...) Le grand appui des Jésuites de France, durant le généralat de Saint Ignace, fut Guillaume du Prat, évêque de Clermont, qui favorisa la fondation des Collèges de Paris (appelé Collège de Clermont) et de Billom". (19)

Sans avoir pour but spécial de s'opposer au protestantisme, la Compagnie s'engagea pourtant dans ce sens dès le début. Son adhésion au Pontife romain et sa contribution à l'oeuvre de réforme catholique l'y poussaient évidemment. Le principal objet que se proposait la "Formula Instituti" est la défense et propagation de la foi. Trois Jésuites (20) participèrent aux deux premières sessions du Concile de Trente (1545-1548 et 1551-1552) - Après d'heureux développements en France, la Compagnie connut l'expulsion du Royaume en 1594, mais après son rétablissement en 1603, elle représenta une force que lui avait acquise ses sujets d'élite. Bordeaux pouvait aussi s'en glorifier.

Cette dernière ville se trouvait au début du XVII^e siècle dans une situation ecclésiastique qui n'était pas pour étouffer les énergies naissantes. Tout au contraire, l'arrivée d'un nouvel Archevêque sur le siège du Primat d'Aquitaine, annonçait une ère de renouveau.

Après le long épiscopat d'Antoine PREVOST de SANSAC (1560-1591) et une longue vacance, un successeur lui fut donné en la personne de François d'ESCOUBLEAU de SOURDIS, consacré le 11 Décembre 1599 à Saint-Germain-des-Près. Prenant possession de son diocèse le 8 Mars 1600, il entendait le mener à la manière de Charles Borromée dont l'oeuvre réformatrice faisait son admiration :

"Cette imitation de Saint Charles prit une forme dont tous les contemporains furent frappés : le zèle (...) Le Cardinal était doué d'une prodigieuse activité. Il ne cessait d'écrire, de prêcher, de parcourir son diocèse, de fonder des oeuvres et des couvents, de préparer de nouveaux canons et de réviser les anciens (...) Ce zèle qui animait Sourdis se combinait avec un

(19) CANDIDO DE DALMASSES - Les Jésuites - in D.S - Tome LV, p.967

(20) Claude JAY qui connaissait bien la doctrine de Luther, LAINEZ et SALMERON qui intervinrent à propos de la justification et des Sacrements -

caractère entier et impatient (...) Devant l'ampleur et l'urgence des problèmes, il ne parvint pas toujours à garder la mesure. En outre, il était doué d'un courage sans pareil et ne savait pas reculer. Enfin il avait le sens le plus aigu de ses responsabilités et de ses prérogatives d'évêque (...) Un secteur dans lequel François de Sourdis paraît avoir commis davantage d'erreurs est celui qui touche à la vie religieuse des femmes. Sur la plupart des autres sujets, le cardinal avait des modèles, des règles qu'il pouvait suivre. Ici, au contraire, il se trouvait en terrain inconnu, il fallait innover" (21)

La présence d'un tel Archevêque dans la ville où Jeanne de Lestonnac fonda son oeuvre constitue un élément important des ressources offertes et des possibilités d'action du moment considéré.

On apercevait donc à l'horizon des signes certains d'une nouvelle vitalité religieuse -

x
x x

A partir de cette rapide évocation de quelques faits, on peut imaginer le climat général dans lequel avaient évolué les contemporains de Jeanne de Lestonnac. Les violences des guerres de religion avaient laissé des ruines qui faisaient ressortir les besoins à satisfaire. Des propositions contradictoires avaient, dans un bouillonnement d'idées, mis les esprits devant des choix qu'il s'agissait d'éclairer et de guider. Les élans apparus ici ou là devaient se renforcer lentement pour drainer les énergies vers un but digne des aspirations les plus profondes.

Bien des conditions se trouvaient remplies pour l'éclosion d'un projet dynamique et novateur. Il fallait simplement ne pas avoir peur des risques, en une période encore trop peu stabilisée.

(21) PEYROUS Bernard - La réforme catholique dans le diocèse de Bordeaux (1600-1719) - Thèse de doctorat - Angers - 1982 - texte dactylographié - T. I, p. 105-106 -

CHAPITRE 2

LA PERSONNE DE JEANNE DE LESTONNAC

Née en 1556, Jeanne de Lestonnac appartient à la deuxième moitié du XVI^e siècle dans laquelle s'est déroulée une grande tranche de sa longue vie. Elle fut naturellement marquée par cette époque de crises et de bouleversements, telle qu'elle a été décrite dans le chapitre premier. Afin de découvrir la Fondatrice de la Compagnie de Marie Notre-Dame dans son élan de créativité, il convient de s'arrêter maintenant sur la personne elle-même : Qui est-elle ? Que sait-on de son environnement le plus proche et de son caractère ? Ces questions paraissent capitales pour l'étude de son projet éducatif.

Dans ce but, trois aspects biographiques sont successivement abordés :

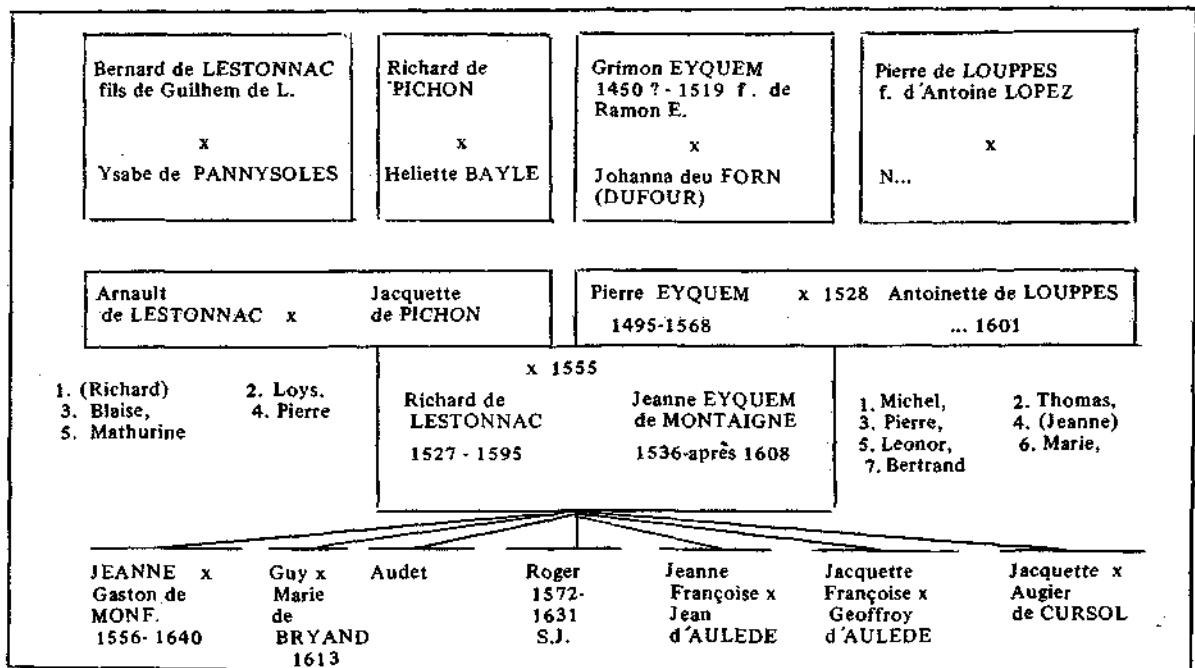
- 1 - Origines familiales
- 2 - Problèmes affrontés en divers moments
- 3 - Profil de personnalité.

1 - ORIGINES FAMILIALES

Lorsque Jeanne de Lestonnac vint au monde à Bordeaux, elle était le premier enfant d'un foyer fondé un an auparavant, le 5 Mai 1555 (1). Si l'on ignore la date exacte de sa naissance, on sait cependant que sa mère avait tout juste vingt ans, et que son père, âgé de 29 ans, exerçait depuis deux ans la charge de Conseiller du Roi au Parlement de Bordeaux. C'est donc un jeune couple qui l'accueillait.

Le prénom de Jeanne lui fut donné, selon la coutume assez répandue d'appeler la fille aînée comme sa mère. Celle-ci, Jeanne Eyquem de Montaigne, née en Périgord, n'avait que trois ans de moins que son célèbre frère Michel et occupait dans la famille le quatrième rang. Du côté de Richard de Lestonnac, père de la future Fondatrice, la famille était d'origine bordelaise ; les documents retracent sa généalogie depuis 1349. Elle semble avoir tiré son nom du petit village de Lestonnat, situé dans la commune de Caudéran. Au XV^e siècle, elle occupait une place distinguée dans la haute bourgeoisie, et, au XVI^e siècle, elle appartenait à la principale noblesse du pays : Arnault de Lestonnac, père de Richard, avait acheté en 1543 la maison noble du Parc ou d'Espagne.

Parmi les présences qui devinrent familières à la petite Jeanne, il faut citer son grand-père Pierre Eyquem, maire de Bordeaux, qui vécut jusqu'en 1568, ainsi que sa femme, Antoinette de Louppes qui, tout en étant déjà grand-mère, donna encore le jour à un fils, Bertrand ; Elle mourut en 1601, à plus de 90 ans, après avoir enterré la plupart des siens. Un arbre généalogique sommaire aidera à situer cette ascendance.



(1) cf. MERCIER - La vénérable Jeanne de Lestonnac - Paris - Leday - 1891

Jeanne put voir toute son enfance ses deux aïeux maternels, lorsqu'elle allait au château de Montaigne, construit en 1554 sur le site de la maison noble achetée par les Eyquem au siècle précédent. Et là, à partir du 22 septembre 1565, se fixa aussi la femme de Michel de Montaigne, Françoise de La Chassaingne, qui en devint maîtresse de maison après la mort de Pierre Eyquem. Ce lieu privilégié du Périgord était à bien des titres un pôle d'attraction pour tous les membres de la famille, surtout avant le jour où Michel prit le parti de s'y retirer, en 1572, loin des bruits du monde et de la Cour.

Dans la ville de Bordeaux et ses environs, s'installèrent de nombreuses personnes apparentées aux Lestonnac. L'hôtel de la rue des Fossés, aujourd'hui Cours Victor Hugo, était la résidence de Richard. Mais celui-ci possédait aussi des terres dans le voisinage, au hameau de Germignan dans le Taillan, où mourut Etienne de La Boétie le 18 Août 1563, comme l'atteste la lettre écrite par Montaigne à son père (2). La famille paternelle de Jeanne était très enracinée dans le Bordelais, aussi bien par Arnault de Lestonnac, seigneur du Parc, que par la seconde femme de celui-ci Jacqueline de Pichon, fille de Richard de Pichon, marchand de la paroisse Sainte-Colombe de Bordeaux, jurat et prévôt de la ville de 1520 à 1535.

Cette branche appartenait au milieu parlementaire dont l'influence était considérable. (3)

"On comptait en 1533 cinq présidents et trente et un conseillers : en 1543, avec la formation d'une seconde Chambre des Enquêtes, leur nombre fut porté respectivement à sept et à cinquante-cinq, sans compter les "gens du roi", procureurs et avocats généraux, les greffiers et les huissiers". (4)

(2) cf. ci-dessus chapitre 1, note 11

(3) Le ressort du Parlement de Bordeaux, institué en 1462, s'étendait sur un vaste territoire allant depuis l'Aunis et la Saintonge, l'Angoumois, le Limousin, le Périgord et le Quercy, jusqu'à l'Agenais, au Bazadais, Condomois, Labourd et La Soule. Cette Cour jugeait sur place de nombreuses affaires, tout en servant les intérêts centralisateurs de la monarchie. Au XVI^e siècle se développa la vénalité des charges, devant les violences, il fallut multiplier les offices.

(4) BOUTRUCHE Robert - Op. cité p. 289

Les titulaires des charges furent alors dispensés de jurer qu'ils ne les avaient pas acquises à prix d'argent, ce qui favorisa l'opposition d'un lignage parlementaire, venant renforcer le lignage créé par la passion de la terre qui anoblit. Une partie de la société bordelaise en fut marquée :

"En la personne d'un ou plusieurs membres, le destin des vieilles familles bourgeoises enrichies au XV^e siècle aboutit au parlement du XVI^e, dans lequel affluent, comme dans un bassin de réception, les Manakam, les Lestonnac, les Verteuilh, les Ferranhès, les Ayquem, les Pontac ou les Pichon, les Guilloche et les Gimel. De ces charges, les titulaires tiraient un surcroît de puissance et de fortune". (5)

Ces textes font apparaître des noms connus de Jeanne de Lestonnac. C'était tout un monde de notables se faisant remarquer par leur fidélité aux institutions. A l'occasion des guerres de religion leur attitude s'identifia avec la fidélité à la foi catholique. Le Parlement devint même l'unique défenseur des droits du Royaume et de l'Eglise, à la faveur des troubles qui débilitaient peu à peu les forces en opposition dans la deuxième moitié du XVI^e siècle. Face au pouvoir épiscopal déclinant, le pouvoir séculier étendit constamment ses droits :

"En matière civile, la compétence "ratione materiae" des tribunaux d'Eglise fut battue en brèche. Elle perdit la plupart des causes testamentaires et celles dont des serments étaient à l'origine. Les cours laïques s'occupaient aussi du mariage, par le biais de ses effets civils (...) Toute cette évolution s'expliquait par des motifs d'ordre public. Elle ne découlait pas d'un mouvement anticlérical, mais de la conviction de la faiblesse des tribunaux ecclésiastiques (...) Le Parlement se constitua par des voies de droit, le défenseur de (la religion catholique). Il réprima avec vigueur toutes les manifestations du Protestantisme. Il refusa de 1598 à 1600 d'enregistrer l'Edit de Nantes. Présentant en 1599 à Henri IV sa "Remontrance touchant l'Edit de Nantes", André de Nesmond (1553-1616), Président à mortier, déclarait que

(5) BOUTRUCHE Robert - Op. cité - p. 172

le principal motif de ses très humbles remontrances est le seul honneur de Dieu et conservation de la religion Catholique apostolique et romaine". (6)

Cette influence grandissante du Parlement étant en partie la conséquence du déclin de l'autorité épiscopale dans le dernier tiers du XVI^e siècle, posait la question de l'harmonie des pouvoirs le jour où se présenterait un Primat d'Aquitaine conscient de ses responsabilités.

"Les premières relations de François de Sourdis et du Parlement furent amicales. Dès le lendemain de l'entrée du Cardinal à Bordeaux, la Cour alla le visiter, et Sourdis se montra plein d'affabilité et de prévenance. En échange, le Parlement lui concéda des honneurs exceptionnels, lors de la procession générale qu'il fit faire dans la ville, le 12 Mars 1600, pour demander à Dieu de bénir son pontificat bordelais". (7)

S'il y eut des conflits pendant les 28 années pendant lesquelles le Cardinal occupa le siège de Bordeaux, la collaboration fut constante dans la réforme des Ordres religieux : ils menèrent une action commune pour le redressement des anciennes maisons et pour favoriser les nouvelles (8) on pouvait donc compter sur la droiture du Parlement :

"En effet, son personnel était catholique militant et l'avait prouvé lors des troubles du XVI^e siècle - Les familles parlementaires menaient souvent une vie religieuse sérieuse, et fournirent au mouvement de renouveau, du personnel et de l'argent (...) Les archevêques voulaient reconstituer leur autorité, mais pour ce faire, ils s'appuyaient sur un droit assez novateur. Les anciennes structures s'en trouvaient bouleversées. Or le Parlement n'était pas partisan d'un bouleversement de l'ordre des choses". (9)

Richard de Lestonnac, le père de Jeanne, reproduisait en plusieurs traits le portrait du parlementaire accompli. On le trouvait comme "curé et recteur" bénéficiaire de Saint-Laurent du Médoc de 1542 à 1554,

(6) PEYROUS Bernard - Op. cité - p. 67 à 69 -

(7) " " " " p. 660

(8) " " " " p. 661

(9) " " " " p. 659

prieur laïc de l'hôpital Saint André en 1560. Nommé Conseiller au Parlement à l'âge de 27 ans, par lettres du 4 Mai 1554, il fut autorisé le 18 Juin suivant à exercer, bien que laïc, un office de conseiller clerc (10). Ces titres, loin d'être purement honorifiques, avaient été mérités par la parfaite rectitude d'un homme animé d'un véritable sens du service, comme le révèle cette anecdote :

"Feu M. de Lestonnac, père de notre vertueuse Dame, a rendu toujours la justice avec une intégrité et une science qui lui ont mérité le nom et l'estime des meilleurs et des plus éclairés Magistrats de France (...) Une personne de condition l'ayant pour rapporteur d'un procès dont il avait sujet de craindre l'événement, voulut pour l'avoir favorable, faire présent à Madame sa femme d'une pièce de velours ; mais il lui défend de la prendre, et il lui dit que ce playdeur l'offençait par cette libéralité, car il devoit attendre le bon succès de son affaire de la justice des lois et non des présents qui la corrompent et qui font un reproche aux Juges". (11)

Honnêteté, droiture, fidélité aux meilleures traditions religieuses, voilà ce que Jeanne trouva au berceau, de par le seul exemple de son père. C'est par la volonté de ce dernier qu'elle fut baptisée dans la foi catholique.

Sans être moins ardente, l'adhésion de Jeanne Eyquem de Montaigne au christianisme avait pris une autre forme, celle que répandait en Guyenne la doctrine de Calvin. On ignore à quelle époque s'étaient manifestées les divergences religieuses qui l'opposèrent à son mari. Au moment de leur mariage célébré en 1555, le groupe des protestants de la région témoignait des sympathies qui n'aboutirent à de vrais engagements que 4 ans plus tard. En effet, le calvinisme se développait alors vigoureusement : en deux ans, il passa d'une centaine d'Eglises à plus de deux mille. Et se constitua un parti politique prêt aux guerres de religion dès 1562. (12)

Une transformation progressive s'opéra pour Jeanne Eyquem de Montaigne, comme pour deux de ses frères (13). Il est même possible

(10) COURTEAULT Paul - La mère de Montaigne - in Mélanges offerts à Paul LAUMONIER - Droz - 1935 - p. 319

(11) François de TOULOUSE (JULIA) La vie de la vénérable Mère de Landiras - Fondatrice de l'Ordre des Religieuses de Nostre-Dame - ... Toulouse 1671 - p. 3

(12) Voir ci-dessus chapitre 1 p. 7 -

(13) en particulier Thomas, sieur de Beauregard et d'Arsac, né en 1534 -

que chez les Eyquem, on ait connu un temps d'engouement général pour le protestantisme. On a supposé qu'Antoinette de Louppes en avait subi l'attrait. Mais ce n'a pu être qu'une simple phase de son évolution : d'origine juive, et appartenant à une famille de trafiquants espagnols fixés à Toulouse, les Lopez, elle a peut-être adhéré au judaïsme avec ses parents, mais leur implantation dans le midi de la France prouve leur conversion au christianisme, condition sine qua non d'une intégration sociale. Si le christianisme a pris une teinte calviniste pour Antoinette de Louppes, la persévérance lui a manqué, car elle fit partie des personnes qui "baptisèrent" en 1570 la petite Thoinette, première fille de Michel de Montaigne. Elle était donc bien catholique.

Des faits semblables départageaient les enfants d'Antoinette de façon plus nette. D'un côté, Léonor Eyquem de Montaigne née en 1552 et sa soeur Marie née en 1554 furent successivement marraines de deux de leurs nièces, mais d'un autre côté, Jeanne, femme de Richard de Lestonnac, ne fut jamais appelée à cet honneur. Cela confirme la tradition bien établie d'après laquelle elle aurait persévéré dans sa foi protestante. Voilà donc une situation de divisions religieuses indéniable au sein de la famille de la future fondatrice de la Compagnie de Marie Notre-Dame.

Un autre élément important du milieu familial est celui d'une culture de haute qualité. En effet, Jeanne Eyquem de Montaigne n'avait rien d'une ignorante.

L'histoire rapporte à son sujet une piquante réplique montrant l'à-propos avec lequel la femme de Richard de Lestonnac sut éconduire un importun qui, pour ne pas être compris d'elle, avait fait en grec une invitation douteuse à l'adresse de son époux. La réponse ne se fit pas attendre, mais elle fut exprimée dans la même langue et vertement. C'est ce qui justifia ce commentaire signalé à la date de 1592 :

"En ce temps, il y avait une damoiselle, femme du sieur Lestonnac, conseiller au Parlement de Bourdeaux, et seur de Michel de Montaigne, maire de ladicte ville, qui estoit grandement savante, car elle parloit bon latin et bon grec".(14)

Sa connaissance du grec était un des fruits de la Renaissance, volontiers retenu par le protestantisme. Au Moyen Age on avait vu l'occident délaissé les auteurs grecs, Aristote par exemple n'était connu que

par l'intermédiaire de traductions latines souvent fautives. Les érudits qui s'étaient nourris des livres de l'Antiquité, n'avaient pour le latin médiéval qu'un dédain profond, semblable à celui qu'ils éprouvaient pour les cathédrales gothiques. C'est pourquoi leur latin était celui de Cicéron, avec ses phrases élégantes et cadencées, ses expressions imagées.

Parler "bon latin et bon grec" représentait alors toute une possibilité d'orner son esprit, de l'enrichir de notions morales et de formes puisées dans l'Antiquité, en réaction contre toute sorte de gens enracinés dans leur routine. Et chez Jeanne Eyquem de Montaigne la calviniste, cette résistance aux vieux moules s'accompagnait sans doute d'un sentiment de libération spirituelle à l'égard de l'Eglise Catholique.

Si elle n'avait pas la même tournure, la culture de Richard de Lestonnac était celle d'un magistrat de bonne classe, avec tout ce que cela supposait de connaissance du droit. Il s'y ajoutait des relations étroites avec une certaine société littéraire. Parmi les oeuvres poétiques (1576) de Philippe de Brach, sieur de la Motte-Montussan, on trouve une pièce latine et une pièce française qui révèlent l'intimité du magistrat avec le poète. C'est d'abord une élégie adressée à Maître Richard de Lestonnac sur la paix apportée par le Sieur de Sainte-Colombe ; puis une prosopopée attribuée à son ami à l'occasion de la mort de Madame de Brach : "In tumultum amatae uxoris Brachii Prosopopeia ad eam, R. Lestonnaci, sen. bur." (15)

Pour se faire une idée du niveau intellectuel assez remarquable qui caractérisait la famille, il faut aussi donner une place à l'écrivain Michel de Montaigne, homme ouvert s'il en fut, dont la vaste érudition ne doit pas faire oublier un goût pour l'actualité :

"Une certaine antiquité est à la mode, même auprès des dames qui sont moins savantes que Mlle de Lestonnac et qui ne savent pas le grec - C'est une antiquité où les grands hommes sont représentés dans des scènes héroïques et dans des scènes familiales, et où la morale des stoïciens est le pain quotidien

des généraux, des législateurs et des sages. Elle est récente car c'est tout récemment qu'Amyot vient de traduire les Vies parallèles de Plutarque - Elle passionne (...) Mais Montaigne puise aussi dans les événements qui doivent intéresser particulièrement les Bordelais. Pourquoi parler si souvent des princes anglais (...) c'est que l'occupation anglaise a laissé à Bordeaux des souvenirs encore vivaces (...)

De fait, il y a chez lui mille choses qu'on ne trouve point dans les historiens et que les mémoires eux-mêmes ne disent pas toujours". (16)

Que de choses ne pouvait-on pas apprendre dans ce milieu cultivé ?

Pour compléter ce bref aperçu sur le foyer dont Jeanne était le premier enfant, il convient de mentionner les autres frères et soeurs. En 1562, c'était la naissance de Guy, l'héritier du nom, qui, ayant épousé Marie de Bryand, mourut sans postérité, après avoir été, comme son père, Conseiller au Parlement de Bordeaux. Son neveu et héritier universel, Pierre d'Aulède du Cros, reçut les nom et armes des Lestonnac. Cette branche s'éteignit en 1748.

En 1564, au baptême d'Audet, la signature de "Jeannette de Lestonnac" sa soeur aînée, figurait comme marraine d'un enfant qui n'a pas laissé d'autres traces. Roger, entré dans la Compagnie de Jésus à l'âge de 17 ans en 1589, a dû voir le jour en 1572. Connue sous le nom de Père Jérôme, il mourut recteur du Collège de Poitiers le 22 Juin 1631. Sur les autres, toutes des filles, on connaît peu de choses. Jeanne-Françoise épousa en 1582 Jean d'Aulède du Cros, syndic de la noblesse de Guyenne en 1594. Françoise fut mariée en 1586 à Geoffray d'Aulède, seigneur de Pardailhan et gouverneur du fort du Hâ en 1594. Enfin, Jacquette épousa en 1592 Ogier de Cursol, Conseiller du roi en la cour du Parlement de Bordeaux. Ces diverses alliances permettent d'imaginer le secteur dans lequel la famille évoluait et le vaste réseau de relations qui était le sien.

Revenant maintenant à la fille aînée de Richard de Lestonnac, c'est son propre itinéraire qu'il conviendra de suivre.

(16) STROWSKI Fortunat - Montaigne lu à Bordeaux - in Revue Philomatique de Bordeaux et du Sud-Ouest - 1902 - p. 193 à 218 - cf. p. 204 -

2 - PROBLEMES AFFRONTES EN DIVERS MOMENTS

Il y a beaucoup à dire d'une période antérieure à la fondation d'un Ordre enseignant, quand celle qui s'y consacra était déjà âgée de cinquante ans. Un certain choix s'impose : seront retenus surtout les événements dont le retentissement ne peut être indifférent à la conception d'une oeuvre éducative. Or, Jeanne de Lestonnac eut à affronter trois conflits principaux qui lui permirent d'affirmer son caractère :

- rendre compte de sa foi,
- être à la fois père et mère de famille,
- se consacrer à Dieu sans tuer la nature.

a) Rendre compte de sa foi

Un premier fait est celui de la découverte de la vie, en milieu calviniste. L'âge de l'enfance est par excellence celui de l'influence maternelle, et dans le cas présent cette influence était calviniste. Jeanne fut envoyée chez son oncle Thomas de Beauregard, afin d'y recevoir plus facilement l'éducation souhaitée par les Réformés. S'il manque des précisions sur la date exacte de ce séjour chez Thomas, des hypothèses sont au moins possibles. Thomas était marié deux fois, la première fois avec Serène Estève de Langon morte sans enfants, et la deuxième avec Jacqueline d'Arsac en 1563. S'il s'agit d'un séjour auprès de Serène Estève de Langon, la petite Jeanne y passa la période de son premier éveil, et on ne peut guère parler de formation poussée. Si au contraire, il s'agit d'une présence auprès de Jacqueline d'Arsac, cela coïncide avec les premiers apprentissages, et se justifie peut-être par les autres maternités de Jeanne Eyquem de Montaigne. Un passage de l'Histoire de l'Ordre appuierait cette seconde hypothèse, car il dit que la future fondatrice avait été confiée à une "maîtresse calviniste" (17).

L'étude de la pédagogie protestante en un chapitre spécial, permettra de déterminer les circonstances de ce contact. Ce peut être le fruit d'une action isolée par le moyen d'une gouvernante privée ou la fréquentation d'une petite école. Mais dans ce dernier cas, la dite maîtresse calviniste ne peut avoir agi que dans la clandestinité,

puisqu'on était bien avant l'Edit de Nantes. Sous une forme ou sous une autre, le contact avec la religion protestante a eu lieu, avec toutes garanties d'être exclusif.

La résidence de Thomas était située soit près de Langon, et l'on s'avancait ainsi vers l'Agenais où résonnait la voix de Scaliger, soit à Arsac, à cinq lieues de Bordeaux, dans le canton de Castelnau du Médoc, et l'on était alors à l'abri des contrôles indésirables. De toutes façons, les risques d'influence calviniste pouvaient être perçus du dehors, et ce fut Michel de Montaigne qui en alerta son beau-frère Richard de Lestonnac. La foi catholique de l'auteur des "Essais" se manifesta clairement à travers cette intervention, peut-être dictée par le souvenir des paroles d'Etienne de La Boétie sur son lit de mort. N'a-t-il alors pas dit à Thomas de Beauregard de modérer ses élans dans un combat religieux qu'il n'approuvait pas ? (18)

Tel était le climat religieux dans lequel se déroula une première étape de l'éducation de Jeanne, et lorsqu'elle rentra au logis paternel, c'était ouvertement dans le but de la soustraire aux croyances embrassées par sa mère. Richard ne put donc manquer de prendre des mesures pour que la foi catholique devienne alors l'objectif central de l'attention portée à sa fille. La succession de situations religieuses en contraste l'une avec l'autre a toujours quelque chose de déconcertant. En passant de la maison de Thomas de Beauregard, le protestant, à celle de son père, le catholique, l'enfant se trouvait devant des gestes et des pratiques qui avaient été l'objet de critiques devant elle. La messe, la prière à Notre-Dame et aux Saints, avaient été le terrain habituel de la controverse, et elle connaissait toutes les objections qui tentaient de les déprécier. D'autre part, dans les livres de l'Ecriture où elle avait vraisemblablement appris à lire, elle avait découvert ce que la Parole de Dieu a d'unique et le trésor d'une religion intérieure lui était déjà connu.

Jeanne ne put donc marcher dans le sillage de son père qu'en se gardant des déformations qu'elle avait vu traiter de superstitions et de singeries. Il lui fallut donc à tout prix atteindre le sens profond des rites en vigueur chez les catholiques et savoir pourquoi étaient

(18) cf. ci-dessus - chap. I - note 11 -

posés tels ou tels actes. A l'âge où s'éveillait sa raison, il lui fallait comprendre et expliquer ce qu'elle voyait. Quels moyens avait-elle à sa disposition ?

Tout d'abord une fois de retour au foyer paternel, elle fut probablement mise en contact avec quelque pédagogue catholique dont les leçons complétaient les paroles et les exemples de Richard de Lestonnac. De plus, la ville de Bordeaux devint bientôt le théâtre d'une grande mission prêchée par un Jésuite célèbre rival de Calvin, le Père Edmond Auger, auteur d'un catéchisme (1564) destiné à réfuter le protestantisme. Dans les pages de ce livre, aussi bien que dans les sermons du Père, apparaît la réponse aux mille questions du temps.

L'Histoire de l'Ordre l'évoque en ces termes :

"Elle commença à entrer dans l'usage du monde à l'âge de treize ans lorsque le fameux Père Emond Auger jeta le premier dans Bordeaux les fondements d'un Collège (...) Elle sentit dès lors dans son coeur les premières étincelles d'un feu dont elle apprenait avec plaisir les embrasements, car le nouveau prédicateur avait déjà tiré de l'hérésie quarante mille personnes". (19)

Grâce à des exposés éclairés, Jeanne de Lestonnac apprit donc à rendre compte de sa foi, ce qui donna un caractère de profondeur à son adhésion au catholicisme. Elle était comme naturellement poussée à harmoniser l'effort intellectuel du raisonnement et la perception intuitive d'une chaleur de relations dont la foi de son père était le symbole. Et cette harmonie qui l'attirait, elle la devinait réalisée en une présence très significative pour elle : celle de Notre-Dame. D'où ce climat de paix qui servit d'antidote aux circonstances traumatisantes qui s'annonçaient, et de stimulant à la recherche doctrinale dans l'immédiat comme à l'engagement apostolique plus tard.

b) Etre à la fois père et mère de famille

En épousant Gaston de Monferrant Landiras, le 22 Septembre 1573, Jeanne de Lestonnac était entrée dans une famille alliée aux plus grands noms du Sud-Ouest et jusqu'aux maisons de France, d'Aragon et de

Navarre. Selon l'essai généalogique de Communay, on ne peut étudier l'histoire de la province de Guyenne sans noter, à chaque page, que leurs actes sont incorporés à tous les événements politiques de la contrée. Ils ont compté des combattants aux croisades, plusieurs sénéchaux des Ordres du roi, des gouverneurs, des maréchaux et deux archevêques de Bordeaux. Le père de Gaston était Jean de Monferrant, IV^e du nom, et sa mère Jacquette de Rayet nièce de l'évêque de Saintes, François de Rayet. Gaston, unique fils, avait quatre soeurs, dont trois se marièrent et firent souche, tandis que l'aînée Barbe, resta célibataire, et partagea probablement le toit familial comme c'était la coutume à l'époque.

Une vue plus précise de la famille des Monferrant peut être obtenue grâce à l'arbre généalogique figurant ci-dessous :

LIGNAGE DE 12 GENERATIONS	
1. Amadiou de BARES, seigneur de MONFERRANT	1212-1255
2. Amaurin de BARES, " " Gouverneur du comté de Bigorre	1242-1271 = Gaillarde de CASTILLON
3. Amaubin II de BARES s.	" 1245-1280 = Marquise de PREISSAC
4. Amaubin III de BARES s.	" 1280-1339 = 1) en 1308: Indie de GOTH 2) en 1330: Mabile COLOM
5. Bertrand I de BARES s.	" 1324-1351 = N... de DURFORT
6. Bertrand II de MONFERRANT	1354-1410 = Rose d'ALBRET
7. Bertrand III de MONFERRANT	1409- 1435 =1) Marguerite d'ASTARAC 2) Isabeau de PREISSAC
8. Pierre II de MONFERRANT dit LESPARRÉ auteur de la branche des Soudans de La TRAU, Baron de LANDIRAS Gouverneur de Blaye	décapité à Poitiers 1454 = Marie de BEDFORT
9. François IV de MONFERRANT dit de LESPARRÉ	= Yolande CARRION
10. Thomas de MONFERRANT-LESPARRÉ	(1514) = vers 1500 N...
11. Jean de MONFERRANT	= Jacquette de RAYET (vers 1545)
12. Gaston de MONFERRANT	= en 1573: Jeanne de LESTONNAC

N.B. les dates indiquées correspondent en général à celles des titres de noblesse.

Au moment du mariage, Jean de Monferrant était encore vivant, mais en 1580, il ne l'était plus. Le jeune ménage jouit donc rapidement du château dont dépendait toute la baronnie de Landiras, le deuxième de Guyenne. Gaston et Jeanne vécurent vingt-quatre années de bonheur, marquées par la naissance de huit enfants dont cinq parvinrent à l'âge adulte. Ce furent deux garçons et trois filles qui durent apprendre beaucoup par l'exemple de leur mère. (20) L'accueil de tous les nécessiteux dans une grande maison hospitalière, la visite des malades, particulièrement en période de peste, comme ce fut le cas en 1585, furent une bonne école de bonté. Pour François, devenu l'héritier après la mort accidentelle du fils aîné dont le nom n'est pas connu, cette préparation à la vie se compléta par un séjour en Italie, foyer des Sciences et des Arts. Ce détail évoque le genre d'ouverture que favorisait Jeanne de Lestonnac, même lorsque devenue veuve en 1597, elle se trouva seule à faire face à la charge de sa famille.

La mort brutale de Gaston de Monferrant constituait en effet un sujet de désarroi. A une époque où la tutelle exercée sur la femme était une chose commune, et parfois recherchée, comment se comporta celle qui avait été pendant vingt-quatre ans la compagne aimée et protégée du puissant baron ? Comment fit-elle face à ses multiples charges ?

En tant que châtelaine de Landiras, Jeanne de Lestonnac avait jusqu'alors rempli son rôle de maîtresse de maison, en s'adonnant à toutes les tâches féminines qui incombaient à une personne de son rang. Ces préoccupations internes durent être poursuivies.

Ayant donné le jour à deux garçons et trois filles dont l'ensemble n'avait pas atteint la majorité en 1597 (sauf peut-être le fils aîné qu'un accident lui ravit rapidement), ses responsabilités auprès d'eux n'étaient pourtant plus celles d'une attention à des petits. Dans les premières années de son mariage, plusieurs maternités avaient été frustrées de leur attente, si bien que le premier enfant qu'elle put conserver a pu naître vers 1577. Celui-là pouvait donc approcher de 21 ans à la mort de son père, mais tous les autres n'en étaient qu'aux incertitudes d'une possible orientation de vie. Et ce fut justement le fils qui aurait été son soutien qui disparut très vite. La solitude de cette mère ne pouvait guère être plus grande.

(20) Ce qui concerne les enfants de Jeanne de Lestonnac sera plus amplement développé au chapitre 14 -

Elle dut alors accompagner dans leur cheminement les quatre enfants qui lui restaient et les établir conformément à leurs aspirations. Entre 1597 et 1603, elle prit trois grandes décisions. Deux de ses filles, Marthe et Madeleine, ayant entendu l'appel de Dieu, se dirigèrent vers le Couvent de l'Annonciade, à Bordeaux, récemment libéré de l'ambiance troublée des guerres de religion, C'est un Ordre d'inspiration franciscaine (21), et en cette période de l'éloignement des Jésuites de 1589 à 1603, l'influence franciscaine était devenue plus importante à Bordeaux. Jeanne de Lestonnac elle-même avait reçu un secours particulier, au moment où elle fit l'expérience de la souffrance et du détachement par ses deuils répétés :

"Etant encore dans les premières années de son veuvage, elle invita à souper quelques amis parmi lesquels était un religieux de Saint François. Après le repas, elle engagea l'entretien avec ce Père sur la vanité des choses du monde (...) et l'esprit de la pénitence la saisit en ce moment (...) Elle en conféra le lendemain avec ce bon religieux qui lui dit (...) qu'elle ne devait pas négliger ces lumières". (22)

En guidant Marthe et Madeleine dans leur choix de vie, leur mère participait de façon étroite à leurs motivations et à leur découverte de la spiritualité. Voilà une première participation à une recherche de vocation.

En ce qui concerne l'avenir de François devenu l'héritier de son père, il s'agissait de l'assurer en conformité avec les traditions familiales et les capacités personnelles du jeune homme. Tel fut le deuxième genre de décision dont les implications ne furent pas moins nombreuses.

A ce rôle de guide et d'éducatrice, s'ajoutait celui d'administratrice de biens importants. Sans entrer dans les détails, il faut remarquer cependant que la Baronnie de Landiras avait une étendue considérable, et qu'elle possédait de nombreuses dépendances, comme La Trau, la Motte Dariett, Ardennes et autres lieux. Pendant cinq années de responsabilité totale, Jeanne de Lestonnac donna des signatures dans des

(21) Implantées à Bordeaux en 1521, les Religieuses de l'Annonciade avaient été fondées par Jeanne de Valois la femme répudiée de Louis XI.
(22) BOUZONNIE - Op. cité - H.O. p. 396

pièces civiles qu'il est intéressant d'examiner ; elle fut prévoyante et trancha sans timidité. On sait même qu'elle alla jusqu'à mettre un lopin de terre à la disposition de ceux qui n'avaient rien pour mener paître leur bétail, et ce terrain est resté jusqu'à nos jours la propriété de tous, sous le nom de la "Cantou" dans la commune de Landiras.

En résumé, on peut dire que, dans ces conditions, être à la fois père et mère de famille, c'était un peu être père et mère de tout un peuple.

c) Se consacrer à Dieu sans tuer la nature

Dès l'adolescence, le cheminement de Jeanne de Lestonnac fut tel qu'elle en était arrivée à exprimer des désirs de vie religieuse, mais cela s'était vite accompagné de soupirs devant la décadence des couvents et monastères. Le monde parlementaire était le premier à dénoncer cet état désastreux, de sorte que, le père de Jeanne, Conseiller au Parlement de Bordeaux, n'encouragea point sa fille dans cette voie.

L'exemple de Thérèse d'Avila attirait l'attention, et Jeanne de Lestonnac enviant à l'Espagne sa réformatrice de la vie monastique, désirait vivement une émule pour la France. A sa prière, Dieu répondit par ce message :

"Prends garde ma fille, de ne laisser jamais éteindre ce sacré feu que j'ay allumé dans ton coeur et qui te porte maintenant avec tant d'ardeur à mon service". (23)

Fortifiée par cette annonce dont elle ne comprenait pas encore la portée, elle attendit, en vivant de son mieux le quotidien de la vie. Mais en 1603, après avoir travaillé cinq ans à l'établissement de ses enfants, elle remit tout entre les mains de François récemment marié, et entra dans un Ordre contemplatif, les Feuillantines, branche cistercienne fondée à Toulouse en 1591, et renommée pour son extrême austérité (24) Le 11 Juin 1603, elle y commençait son noviciat, sous le nom de Soeur Jeanne de Saint Bernard.

(23) BOUZONNIE - Op. cité p. 11 (H.O. p. 11)

(24) Voir ci-dessus, chapitre 1 - note 16 -

Toutefois, ce n'était point la bonne voie, et il ne s'écoula que six mois entre son entrée chez les Feuillantines de Toulouse et son retour dans le monde. Ce furent six mois de rude apprentissage. Elle l'avait bien voulu puisque sa préférence était allée du côté d'un monastère passant pour le plus rigoureux de tous. Elle y fut encouragée probablement par l'exemple d'illustres veuves, déjà citées, Marguerite de Polastron, et Antoinette d'Orléans. La soif de Dieu était plus forte chez ces femmes que les attraits du grand monde. Leur style de vie comportait des usages qui feraient frémir quiconque n'a pas été saisi par le "Vanitas vanitatum". Lancée à corps perdu dans cette aventure, Jeanne de Lestonnac devait s'apercevoir tout d'un coup qu'elle allait en mourir. Cela ne lui faisait pas peur, et elle n'aurait pas reculé, s'il n'y avait eu la décision du médecin et de la Supérieure devant laquelle il lui fallut s'incliner.

Cet échec, l'apparente impossibilité de réaliser son désir de consécration totale à Dieu, bouchait l'horizon. L'analyse approfondie du texte connu sous le nom de "Nuit des Feuillantines" (25) permet de mesurer la foi et la force de caractère de celle qui portait alors le nom de Soeur Jeanne de Saint Bernard. Le cheminement de sa pensée va du désarroi devant l'inconnu jusqu'à la recherche d'un moyen nouveau de réaliser ce qu'elle sentait être sa vocation. Finalement la solution lui fut "révélée" de façon presque infuse, dans la perspective d'une vie religieuse apostolique. Aller au-delà de ses forces physiques, lui parut interdit, mais vouer toute sa vie à Dieu en s'occupant des autres ne lui serait pas refusé ! Deux éléments importants de cette expérience spirituelle annonçaient déjà la fondation future : il s'agissait de tendre la main à une jeunesse en danger de se perdre, et d'opter pour une forme de vie qui prenait modèle sur Notre-Dame, en une synthèse entre contemplation et action. Telle fut la base d'un nouveau projet religieux dans lequel devaient entrer fondamentalement les critères d'équilibre humain, de bon sens et de respect des forces de chaque être.

"Elle vit qu'elle réparerait éternellement dans cet Ordre toutes les injures que les hérétiques ont faites à cette Divine Mère (...) avec la forme de l'Institut qu'elle devait établir, où celles qui ne seraient pas capables des austérités des anciennes Religions, pussent être reçues, et trouver dans la

(25) BOUZONNIE - op. cité H.O. - p. 39-40 -

douceur d'une sainte Règle, tous les moyens de la haute perfection". (26)

Il n'est pas indifférent à une future éducatrice d'avoir été jusqu'au bout de ses limites. Cette douloureuse leçon survenant à la veille de la cinquantaine se doublait certainement de vives répercussions dans sa sensibilité féminine ; mais les trois années qui précédèrent la nouvelle fondation garantissent le mûrissement du projet dans la sagesse, pour passer aux actes en 1605. En effet, dans la solitude de La Mothe Dariett, au milieu des bois de la région de Landiras, Jeanne de Lestonnac effectua une relecture de tout ce qui lui était arrivé, et sans présomption mais sans peur, examina ce qu'elle était persuadée de devoir accomplir. L'expérience monastique, consécutive à sa vie matrimoniale et aux déchirements confessionnels de sa jeunesse, se soldait globalement par un enrichissement spirituel et humain des plus variés. En regardant cette femme, parvenue au seuil de son équilibre, se pose maintenant la question de sa personnalité.

3 - PROFIL DE PERSONNALITE

La disparition regrettable et regrettée de nombreux documents anciens et l'absence de papiers personnels décrivant les réactions intimes de Jeanne de Lestonnac obligent à procéder par déduction, par rapprochement, ou même à faire appel à des secours extérieurs plus autorisés. Une analyse graphologique dont les conclusions figurent en annexe (27) tente d'exploiter les éléments disponibles, à partir de deux textes originaux conservés aux Archives Départementales de la Gironde. Cette étude confiée à Monsieur Pierre Coulet, du Centre de Psychologie et d'Efficiencé de Paris, apporte de précieuses observations groupées autour du potentiel intellectuel, de l'activité et enfin de l'affectivité de la personne.

La question est de savoir si les premiers biographes ont décrit des comportements en accord avec le message de ce graphisme et quelles en sont les traces. Les auteurs à interroger se situent au cours

(26) BOUZONNIE - op. cité H.O. p. 39

(27) Analyse graphologique de Jeanne de Lestonnac n°68.618 - voir en annexe n° 1 -

du XVII^e siècle : le premier Dom de Sainte Marie, a publié la vie de Jeanne de Lestonnac en 1645, le deuxième, François de Toulouse ou Julia, l'a fait en 1671, et le troisième, le Père Bouzonnie S.J. a fait paraître son Histoire de l'Ordre en 1697. Cette recherche conduira donc à leur emprunter les remarques faisant allusion à des traits de personnalité, dans l'espoir de confronter les impressions des témoins d'hier avec les conclusions de la science graphologique actuelle.

a) Aptitudes intellectuelles

L'ensemble des observations fait ressortir à la fois la force de la pensée et ce qui la tempère en la gardant de toute froideur.

A propos de la remarquable cohérence décelée dans l'analyse, la réponse se trouve dans un texte exposant les arguments de Jeanne de Lestonnac face à ceux qui tentaient de faire échouer son projet. C'est un véritable plaidoyer (28) pour une cause que le Cardinal François de Sourdis avait d'abord commencé à soutenir et qu'il était sur le point d'abandonner en 1610.

La Fondatrice invoque d'abord le changement d'attitude du Prélat :

"Vous ne paraissez pas à mon égard, dit-elle, ce que vous avez toujours été, c'est-à-dire le protecteur d'un dessein que Dieu m'a inspiré (...) voulez-vous (...) détruire votre propre ouvrage ?

Elle en appelle ensuite au sens profond de son oeuvre qui dépasse largement des vues personnelles :

"(cela) me couvrirait de confusion si les louanges que vous avez données publiquement à notre petite Société (...) ne rejaillissaient pas sur la plus excellente de toutes les Vierges et de toutes les Mères, à qui nous sommes consacrées (...) il s'agit des intérêts de la Sainte Vierge".

Elle en vient aux résultats concrets de l'expérience commencée :

"Bordeaux (en) goûte déjà les fruits d'une manière sensible".

Et pour comble d'assurance ! il n'est pas jusqu'aux oppositions dans lesquelles elle ne trouve la justification de son entreprise :

(28) BOUZONNIE - op. cité - H.O. p. 126 - Le même texte est cité dans les quatre paragraphes qui suivent.

"La marque la plus certaine que je vois de la solidité de notre Institut (...) ce sont les contradictions qui s'élèvent pour le renverser".

D'autres exemples de son raisonnement logique et rigoureux sont donnés dans l'Abrégé (29), lorsqu'elle démontre la nécessité d'une fondation d'un nouveau genre. Se basant sur l'histoire des interventions de Dieu à travers les siècles, elle décrit une situation semblable à celles qui ont donné naissance à des actions prophétiques. Et de là, elle fait apparaître les besoins apostoliques du Royaume de France, et surtout de la ville de Bordeaux, où la foi réclame des missionnaires. A cette première raison, elle en ajoute une autre venant d'une impossibilité pour certaines de réaliser une vocation religieuse avec des forces moyennes. Peu à peu, le problème est cerné, on en arrive au projet précis : celui de tel Institut, avec telle fin et telle forme de vie. Le document est parfaitement construit.

Sa lettre aux fondatrices de Toulouse (30) n'est qu'une suite de déductions qui pourraient se résumer ainsi : la moisson est grande ; le Maître de la moisson vous envoie où je n'ai pas réussi ; si j'ai semé dans les larmes, puissiez-vous moissonner dans la joie ; et si vous rencontrez l'échec, ne soyez pas étonnées ; soyez surtout dignes de votre nom.

La rectitude de son jugement lui fait dire sans déguisement ce qu'elle voit, même au risque de ne pas flatter :

"Pour ne déplaire point à votre Compagnie et l'incommoder, et pour d'autres bonnes raisons, nous avons pris l'Ordre de Saint Benoît". (31)

Sa lucidité apparaît encore dans la même lettre. Alors que s'ouvre peut-être pour la première fois une autre piste de fondation, en dehors de Bordeaux, sans se laisser emporter par le rêve, elle pose dès le début les conditions pratiques qui seront à remplir : choisir un lieu approprié, demander deux ou trois religieuses de la première maison pour transmettre l'esprit. On est en 1610, et six années seront nécessaires pour que s'ouvre réellement une deuxième maison, mais déjà le plan est clair, le procédé appliqué alors sera exactement celui qui est annoncé

(29) DOCUMENTS D'ORIGINE - op, cité p. 23 à 31 - L'Abrégé est le texte du projet présenté au Cardinal François de Sourdis le 7 Mars 1606.

(30) François de TOULOUSE (JULIA) op, cité p. 166 -

(31) Lettre à un certain Père Jésuite - in Documents d'origine - op. cité p. 129 -

avec tant d'anticipation.

On est en face d'une intelligence bien structurée, chez une femme douée de sens critique et pétillante d'esprit, à tel point que son premier biographe a pu dire :

"Monsieur de Montagne son oncle, assez cogneu par ses Essays, et capable de porter jugement des bonnes choses, ne pouvoit se lasser de regarder cette jeune fille, et admirer les rares qualitez que Dieu avoit donné à son esprit : après avoir souvent sondé le fonds de son jugement, et ouy la vivacité de ses réponses, estoit contraint de dire qu'elle ne sentoit rien de la fille". (32)

Cette appréciation de Montaigne lui-même suffira sans doute à confirmer ce qui vient d'être dit au sujet de la forme de pensée de Jeanne de Lestonnac. Un second aspect précisé par l'analyse apporte un correctif à ce qu'une femme de tête pourrait avoir de trop cérébral : c'est l'absence de froideur. On le voit dans les paroles prononcées pour exposer son projet à ses premières compagnes ; la clarté et la force y sont accompagnées d'accents à la fois réalistes et enthousiastes. Présentant des perspectives dynamisantes, ce chef partage aussi son expérience avec simplicité, se faisant tour à tour persuasif et impératif. (33) C'est une page dans laquelle se manifeste une manière de s'exprimer à la fois nette et empreinte de tendresse. De là une certaine facilité à faire entendre ses appels :

"Elle avait cette grâce et cette énergie à son parler, qu'elle faisoit tout ce qu'elle vouloit sur les ames qu'elle entreprenoit à gagner, et estoit si efficace en ses paroles que peu de chose de tout ce qu'elle a entrepris est resté sans effet".(34)

Son deuxième biographe en donne une excellente confirmation :

"Comme elle avoit un jugement fort solide, un esprit bien éclairé, une intelligence qui n'estoit pas commune, ses paroles (...)estoient graves sans affectation, fortes sans rudesse, douces sans être recherchées, et aussi elle exprimait les choses (...) avec des discours qui n'avoient ny l'enflure des hyperboles, ny les déguisements de l'exagération". (35)

(32) SAINCTE MARIE - Abrégé de la vie de Madame Jeanne de Lestonnac - p.6

(33)BOUZONNIE - op. cité H.O. p. 50

(34)SAINCTE MARIE - op. cité p. 56 -

(35) FRANCOIS DE TOULOUSE (JULIA) op. cité p. 109 -

Il peut arriver cependant que des constatations s'accompagnent d'une chaleur très admirative, comme c'est le cas à propos des approbations accordées à son Ordre :

"Et tout cela en si peu de temps et si peu d'assistance humaine qu'on l'estime comme un miracle de la Providence de Dieu". (36)

En conséquence peut apparaître le risque d'un certain voile sur l'objectivité, en une occasion où il est question de la communauté où elle a le plus souffert :

"Si vous m'aimiez, écrit-elle à Marguerite de Poyferré, je vous prie de ne désirer point que j'aïlle là pour quelque chose que ce soit, et beaucoup moins pour avoir charge. Il me suffit de leur avoir donné des preuves du désir que j'ai toujours eu de procurer la gloire de Dieu en tout ce que j'ai pu". (37)

Voilà quelques traits qui paraissent illustrer les aptitudes intellectuelles décelées chez Jeanne de Lestonnac et qui sont prometteuses : Cette femme sait où elle va et où elle conduit les autres.

b) Dispositions actives

Le portrait tracé par François de TOULOUSE donne une impression assez semblable à celle de l'analyse graphologique en ce qui concerne les ressources de vitalité, d'endurance et de vigueur combative. Au lieu de parler de tempérament "sthénique", l'auteur se penche sur des attitudes morales, mais en lisant entre les lignes, on peut aisément découvrir ce qui est sous-jacent :

"La naissance lui avait donné un naturel prompt et vif, un esprit de feu, une ame élevée, un génie impérieux qui voyait dans un moment et qui se déterminoit soudain sur les choses qu'elle devoit faire, qui connoissoit les moyens dont elle devoit se servir, qui prévoyoit tous les empéchements qui pouvoient s'y trouver ; cette façon d'agir qui est fort généreuse (...) est exposé à bien des dangers ; c'est qu'elle doit nous faire craindre de ne connoistre pas assez le bien que nous

(36) DOCUMENTS D'ORIGINE - op. cité p. 129

(37) BOUZONNIE - op. cité H.O. p. 248 -

recherchons, puisqu'on le regarde dans un moment (...) et on s'irrite contre les empêchements qui ont arrêté le succès (...) Quoique dans les mouvements naturels, cette vertueuse dame eut pu tomber dans quelqu'un de ces inconvénients, néanmoins la vertu avoit tellement réformé les irrégularitez de la nature, qu'il estoit difficile de trouver une personne de qui les passions eussent moins de feu et plus de lumière". (38)

Un tel texte autorise à développer tout ce que l'activité de Jeanne de Lestonnac pouvait avoir d'impétueux, mais en même temps d'efficacité. Sa "vigueur combative" est attestée par son premier biographe sous forme de "courage".

"Si le courage paroît en deux choses , à entreprendre et à souffrir, nous pouvons véritablement dire que c'estoit une femme forte". (39)

Elle en donne des preuves devant les mille obstacles qui surgissent au moment des fondations, et elle en conserve une telle dose jusque dans sa vieillesse que certains lui en font la remarque avec surprise. Elle répond :

"qu'elle avoit autant de vigueur d'esprit comme elle en avoit eu à douze ans, et que partant elle devoit l'employer au service de Dieu et de la Religion". (40)

Sa volonté entreprenante et sa résolution inébranlable font d'elle une réalisatrice :

"Le courage qu'elle avoit à faire beaucoup de choses généreuses n'estoit pas seulement d'entreprendre les choses, ce que plusieurs savent faire, mais à les poursuivre et achever, (...) ne désistant de la poursuite que lorsque l'affaire estoit du tout impossible". (41)

Au cours d'une cabale survenue à propos de son projet d'aller s'installer dans un autre quartier de Bordeaux, elle dut faire face à de multiples pressions, y compris celle de sa famille. A cette occasion,

(38) FRANCOIS de TOULOUSE (JULIA) op. cité p. 268 -

(39) SAINTE MARIE - op. cité p. 229

(40) " " " " p. 283

(41) " " " " p. 233

L'histoire note la qualité de sa résistance :

"Mais ce n'estoit pas assez pour un coeur inflexible (...) comme le sien, à qui les difficultez donnoient de nouveaux désirs, et que les oppositions rendoient plus affectionnée au bien qu'elle avoit entrepris". (42)

Avec cette fermeté maintenue malgré les vents contraires, elle exerce aussi un prestige qui lui vaut la déférence de tous : le Maréchal d'Ornano, Gouverneur de Bordeaux, descend de son carrosse en plein hiver pour l'accompagner, le Cardinal de Sourdis quitte les grands Seigneurs pour aller la saluer. (43) S'il en est ainsi, ce n'est pas par simple convenance mondaine, c'est que Jeanne de Lestonnac possède une véritable autorité naturelle qui se manifeste aussi dans sa maison :

"Je ne sçay quels charmes Dieu avoit mis en sa langue, au ton de sa voix, en ses regards, en son maintien, en son port, qu'elle n'avoit qu'à se monstrier, qu'à paroistre, et tout aussi tost elle obtenoit ce qu'elle vouloit pour le bien de ses filles". (44)

Mais cette autorité ne fait pas peur :

"on alloit à elle avec une très grande franchise et cordialité. (45)

A cette condition, toutes les exigences sont alors permises :

"Elle estoit quasi toujours partout, et son oeil surveillant tenoit toutes choses en bon estat, faisant comme un bon Capitaine la ronde autour de son camp". (46)

Pour stimuler, une formule lui est chère :

"en disant seulement "courage, ma fille", c'estoit assez pour mettre le calme dans les ames, si puissant et efficace estoit son parler et si grand empire elle avoit sur les esprits". (47)

(42) SAINCTE MARIE - op. cité p. 99

(43) - id. - " " p. 101

(44) - id. - " " p. 316

(45) - id. - " " p. 194

(46) - id. - " " p. 289

(47) - id. - " " p. 313

Parfois encore, elle reprend sans ménagement et d'autant plus nettement qu'elle a confiance en l'interlocutrice :

"Je vous prie, écrit-elle à Marguerite de Poyferré, d'éviter de paraître immortifiée en ce qui regarde vos besoins, vous avez dit à votre arrivée quelques paroles qui donnaient lieu de penser que vous vous recherchez un peu vous-même. On remarque tout. Prenez donc tout patiemment". (48)

Sans transiger lorsque l'enjeu lui paraît important, elle vit elle-même ce qu'elle demande, et il n'est guère de circonstance qui puisse ralentir son action :

"telle est cette Mère, présente en un seul lieu, et agissant néanmoins où elle n'estoit pas (...) soigneuse aux absentes (...) Elle écrit aux éloignées, elle parle aux domestiques et fait ce qu'elle doit pour sa vertu propre : donne des ordres à celles-là, régit celles-cy, et s'exerce soy-mesme". (49)

Ce côté extrêmement actif lui fait éprouver une sympathie particulière pour Thérèse d'Avila - N'étant pas de nature contemplative comme le dit l'analyse graphologique, elle admire surtout chez la Sainte la femme audacieuse qui a réalisé la Réforme du Carmel :

"Ce ne fut pas sans effet que le bruit des Fondations que faisait en Espagne de son temps Sainte Thérèse, lui donna des désirs enflammés pour imiter en France, ce que celle-là faisoit en Espagne, ne se contentant pas de fonder plusieurs Maisons en l'ancienne France, mais encore désirant ardemment d'aller à la Nouvelle, pour y chercher de nouveaux moyens d'estendre la gloire de Dieu". (50)

Loin d'être de beaux songes émanant d'un idéalisme sans consistance, ce sens aigu des réalités permet à Jeanne de Lestonnac de saisir les possibilités aussi bien que les déficiences. Utilisant les unes et les autres, elle sait mener à bien ce qu'elle prend en mains. Son don de gestionnaire, par exemple, est reconnu dans le passage suivant :

(48) BOUZONNIE - op. cité - H.O. p. 335

(49) SAINCTE MARIE - op. cité p. 287

(50) - id. - " " p. 225

"après avoir acheté et basti la Maison de Bourdeaux, et fait beaucoup de despences en icelle, sans avoir eu aucun fonds quand elle commença, non seulement elle acheva de payer ce qu'elle avoit acheté, ains encore laissa la Maison deschargée de debtes (...) et la vit en tel estat, que les Religieuses se pourvoient passer d'emprunter, et avoient de quoi vivre à leur aise". (51)

Si elle sait donc compter, même "âprement" parfois, comme le suggère l'analyse graphologique, il n'est pas impossible qu'elle ait hérité cela de sa grand'mère Antoinette de Louppes, d'ascendance juive, et dont les historiens commentent une pointe d'avarice :

"Le testament d'Antoinette de Louppes confirme pleinement ce que nous avons pressenti de son caractère. Ce fut une femme de tête, une ménagère très stricte, et, semble-t-il, âpre au gain". (52)

Fort heureusement, sa petite-fille sait concilier l'habileté d'une bonne économie et le souci de la misère d'autrui :

"Avoir une grande communauté à nourrir (...) et y adjouster un grand nombre de pauvres nourris extraordinairement (...) comment peut-on appeler cela, sinon la multiplication des pains". (53)

En tous ces exemples, il y a prise sur le réel, sans oubli du but poursuivi. Toutes ces ressources vont être employées en faveur d'une oeuvre éducative dont la Fondatrice se fait une idée à la fois élevée et pragmatique:

"Ha! mes chères Filles, si vous saviez combien une seule ame couste à Dieu, vous seriez bien aises de donner vos industries, voir mesme vos vies pour ce divin employ, entendant l'instruction de la jeunesse". (54)

Pour résumer cet ensemble de dispositions actives, encore une fois un passage de Sainte Marie apportera sa note touchante:

"Quel esprit admirable estoit celuy de cette Mere, infatigable aux affaires, propre à toutes choses, advenante avec les séculiers, grande avec les grands, humble avec les petits, régulière avec les siennes, en tout agréable à tous"; (55)

(51) SAINTE MARIE - op. cité - p. 394

(52) COURTAULT Paul - op. cité - 323

(53) SAINTE MARIE - op. cité p. 172

(54) - id. - " p. 222

(55) - id. - " p. 287

Mais à travers les citations choisies, déjà se laissent deviner les qualités de coeur qui sont la troisième composante de cette personnalité.

c) Dispositions affectives et sociales

Le moteur de toutes les énergies décrites plus haut réside sans doute dans la grande "intensité d'émotion" que signale l'analyse graphologique. Il reste à voir quel est le caractère explosif de ce donné accompagné, dit-on, d'une particulière activité des sens.

Tout d'abord voici la manière dont Jeanne de Lestonnac laisse apparaître à l'extérieur ses sentiments de joie :

"Tout parloit en elle de cette matière, la langue seule ne s'en expliquoit pas, ses mains estoient de la partie, ses yeux rioient de satisfaction, son visage estoit tout serain, son corps se mouvoit d'aise, ses pieds ne se pouvoient tenir en un lieu, elle couroit par la Maison raconter ce qu'elle savoit de nouveau touchant cela". (56)

La chaleur de son affection s'exprime dans sa relation avec ses collaboratrices :

"Je ne vous oublierai pas (...) vous ayant voué tant d'affection en lui, que s'il ordonne que nous soyons appelées au Puy, j'entreprendrai le voyage, pour vous la témoigner de plus près, tant je désire de vous voir". (57)

A l'égard de la maison de Poitiers, elle professe un attachement tout particulier :

"Elle l'appeloit par excellence 'Sa Filie bien-aimée', l'objet de sa complaisance en Notre Seigneur. On lit dans ces mêmes lettres que son coeur étoit tourné vers elle, qu'elle attiroit ses tendresses et ses inclinations, qui se tournoit de ce côté, comme une ligne vers son centre". (58)

C'est donc un coeur de mère que ses religieuses peuvent trouver en elle. En voici d'autres preuves :

(56) SAINCTE MARIE - op. cité p. 137

(57) FRANCOIS de TOULOUSE (JULIA) op, cité - p. 199

(58) BOUZONNIE - op. cité H.O. p. 193

"Elle faisoit donc l'office de Père spirituel en escoutant les communications de ses filles, et par ainsi elle avoit un vray coeur de Père et de Mère envers ses filles, desquelles elle estoit aimée réciproquement, comme elle les aimoit". (59)

La tendresse des sentiments paraît bien être accompagnée par une activité des sens, apportant leur récolte de perceptions dont le coeur devient la caisse de résonance. Fort sensible, en effet, à la beauté des formes, à l'harmonie des sons, Jeanne de Lestonnac l'est sans doute aussi aux plaisirs de la table, en vraie bordelaise qu'elle est.

Telle apparaît-elle dans un trait de jeunesse, un brin coquette :
"A tous les ornemens du corps et de l'esprit, elle adjoutoit la propreté et richesse des habits qu'elle aimoit singulièrement, se plaisant à bien parer le corps qu'elle vouloit rendre agréable pour donner de l'admiration et du désir d'estre en sa compagnie". (60)

Un autre fait évoque une certaine sensibilité musicale et peut-être même une tendance lyrique :

"En cette pensée, elle estoit si fort changée, mesme extérieurement, qu'on l'a veüe plusieurs fois changer de couleur, son visage s'enflammer et prendre la rougeur d'un chérubin (...) en l'oraison, (...) pendant les exhortations qu'elle entendoit, voire mesme durant les vespres qu'on chantoit". (61)

Son éducation raffinée l'empêche certainement de céder aux impulsions de son tempérament devant l'attrait de la bonne chère, mais elle peut sans doute comprendre quelque chose de ce qu'un pèlerin de Saint Jacques de Compostelle écrit en passant par l'Aquitaine :

"Après avoir traversé ce pays (les Landes) on trouve la Gascogne riche en pain blanc et en excellent vin rouge (...)
Les Gascons sont légers en paroles, bavards, moqueurs, débauchés, ivrognes, gourmands (...) pourtant ils sont entraînés aux combats et remarquables par leur hospitalité envers les pauvres".(62)

(59) SAINCTE MARIE - op. cité - p. 353 -

(60) - id. - " " p. 6 -

(61) - id. - " " p. 361-362

(62) LEBEGUE Antoine - Histoire des Aquitains - Paris - Nathan 1979 p.135

Des indices de goût des réalités terrestres peuvent être découverts chez la Fondatrice, à partir de l'attention que, dans le livre des Règles, elle donne aux détails d'une alimentation raisonnablement abondante. Sans être consommé pur, comme il convenait à des femmes, le vin n'était pas absent. C'est la "crédencière" ou réfectorière qui reçoit les directives sur ce point :

"Elle trempera le vin qu'elle mettra sur la table, tant et autant qu'il semblera bon à la Supérieure (...) Et les pots à vin et aiguières doivent être mises sur les assiettes ou garde-napes, tellement disposées qu'ils répondent justement au milieu de deux places ou couverts. Comme aussi les salières et burettes de l'huile et du vinaigre qui doivent servir à deux". (63)

Sans insister davantage sur un aspect dont l'histoire n'a pas conservé de traces, on peut dire tout au moins que la "nature très sensuelle" dont l'analyse graphologique fait mention n'est pas contredite par les textes. Et malgré les mortifications auxquelles Jeanne de Lestonnac s'adonna par décision personnelle, tout porte à croire que sa tendance naturelle l'inclinait plutôt vers une juste appréciation des choses créées, comme l'y prédisposait le sang des Eyquem qui coulait dans ses veines. Toutes ces forces vives ne pouvaient manquer d'exploser au hasard des rencontres :

"On a remarqué quelquefois quelque traict de sévérité (...) ainsi cette mère (...) sembloit parfois s'aigrir et s'exciter, mais c'estoit par le motif de ce zèle qui la pousoit à désirer que tout le monde glorifiast Dieu". (64)

En lisant entre les lignes, cela veut dire qu'elle n'était pas tous les jours commode, même si le contrôle qu'elle s'imposait et l'élégance de ses manières la préservaient d'aller trop loin. Ce qu'elle défendait alors était visiblement au-dessus des contingences de sa personne :

"Elle estoit si dénuée de ses propres intérêts, qu'à voir comme elle se comportoit, après que les affaires qu'elle avoit entrepris luy succédoient mal, on eut dit qu'elle n'y avoit aucune part!" (65)

Cette honnêteté morale, soulignée aussi par les graphologues, se manifesta devant les grandes humiliations dont elle fut victime de la

(63) REGLES ET CONSTITUTIONS... - Bourdeaux - P. de la Court - 1638 -
p. 231 R. 2,7

(64) SAINCTE MARIE - op. cité p. 223

(65) - id. - " " p. 236

part de la Supérieure qui lui succéda de 1622 à 1625 :

"Allons, allons, Jeanne de Landiras, on vous enverra à Landiras garder les poules (...) Perdra-t-elle la tranquillité de son esprit, ou la mérité de son humilité ? Non : ny l'un ny l'autre. Elle demeure ferme comme un rocher contre la tentation du mespris". (66)

Voilà donc un exemple de cette "humilité qui ne s'abaisse pas mais s'incline sans perdre le sentiment de sa dignité". (67)

Après avoir essayé de découvrir ce qu'il en est des dispositions affectives et sociales de Jeanne de Lestonnac, on pourrait revenir aux observations déjà faites sur ses dispositions actives. Il serait clair alors que ces dernières sont un instrument très propice à la création d'une grande oeuvre. En considérant aussi la teneur des aptitudes intellectuelles qui ont été décelées, on est conduit à reconnaître l'existence d'un très riche potentiel. C'est tout cela que l'analyse graphologique a consigné dans sa conclusion :

"Finalement ce graphisme révèle un tempérament fort, très équilibré, une personnalité sortant du commun autant par la qualité de sa culture, de son intelligence que par ses vertus morales et sociales". (68)

Cette vision générale du caractère de Jeanne de Lestonnac invite à faire ressortir, avant de terminer, deux traits susceptibles d'avoir des conséquences particulières dans son oeuvre : ce sont l'ouverture aux valeurs de la culture et la qualité de la relation éducative.

D'après la classification de René Le Senne, le tempérament dit "sthénique" dans l'analyse graphologique, serait à mi-chemin entre le colérique et le sanguin : une émotivité mesurée accompagnant une dominante active.

"Une fois reconnue la parenté des sanguins et des colériques par l'extraversité (...) l'affaiblissement de l'émotivité doit favoriser le développement de l'intellectualité pure. L'émotivité rend plus concrète, mais plus qualitative l'appréhension des choses ; son atténuation la fait plus abstraite". (69)

(66) SAINTE MARIE - op, cité p, 208-209

(67) Analyse graphologique de Jeanne de Lestonnac, voir en annexe n° 1

(68) - id, - " "

(69) Le SENNE René - Traité de caractérologie - Paris - PUF - 1979 p. 334

Tendant moins à adapter les choses à l'idéal qu'à s'adapter aux choses, ce caractère est doué pour l'action :

"Enfin il comporte l'initiative : il consiste à trouver une solution où un autre n'en trouverait pas. C'est justement parce qu'il requiert l'initiative que l'activité lui est indispensable (...) le sens pratique des sanguins leur appartient par la vertu de leurs propriétés constitutives". (70)

Dans le domaine du talent oratoire :

"Les colériques sont mieux adaptés aux auditoires populaires que l'émotivité touche et entraîne, et les sanguins à des assemblées parlementaires, souvent plus sensibles à la finesse des argumentations qu'à la force des sentiments manifestés".

(71)

Ces diverses habiletés dont Jeanne de Lestonnac est porteuse l'a conduit à apprécier ce que lui apporte toute culture, qu'il s'agisse des valeurs véhiculées par les prophètes de l'humanité dont l'étude proprement dite permet la découverte, ou qu'il s'agisse des valeurs inhérentes à la vie des peuples et à leur commerce.

"Frotter et limer notre cervelle contre celle d'autrui", (72) comme dit Montaigne, c'est savoir accueillir d'une part ce qui nous est offert, et d'autre part le trier judicieusement pour s'en approprier le meilleur. Armée de la sorte, Jeanne de Lestonnac possède bien des raisons de réussir dans l'élaboration d'un projet pédagogique.

Quelles autres déductions s'avèrent possibles par rapport à la relation éducative ?

Il ne s'agit pas là d'un contenu mais plutôt d'un climat dans lequel s'établit l'interaction entre éducateur et éduqué. C'est ici que sera utile la capacité de l'intelligence à saisir les points communs sur lesquels se fonde la sympathie, sans que celle-ci soit le résultat d'une impulsion. D'après les termes employés par les psychologues, des atouts favorables sont la dimension de "congruence" et l'attitude "empathique"

"Pour l'efficacité de la communication pédagogique (...) il faut que l'éducateur communique avec congruence, c'est-à-dire que dans le rapport éducatif il se comporte en personne vraie,

(70) Le SENNE René - op. cité p. 431 - 432

(71) - id. - " p. 432

(72) RAT Maurice - Montaigne, Oeuvres complètes - op. cité p. 152 - Livre I
Essai XXVI -

authentique, non pas cachée sous le masque d'un rôle". (73)

Dans ce sens, Jeanne de Lestonnac se présente telle qu'elle est, dans des circonstances pourtant diverses. Elle est elle-même lorsqu'elle est Supérieure de la maison et qu'on la suit avec enthousiasme, elle le reste dans l'humiliation, lorsque, revenue au rang de toutes les Soeurs, elle continue à rayonner de paix et de joie. (74) Elle est encore semblable à elle-même dans une situation critique, lorsqu'elle vogue sur la Garonne pour aller de Bordeaux à Toulouse et qu'elle en impose aux gabeliers en colère. (75)

Voilà quelques pistes permettant d'induire une capacité d'auto-perception et de sérénité qui est signe de "congruence" et d'authentique communication. Mais l'éducateur a également besoin d'une attitude "empathique" s'il veut se garder de diagnostiquer ou de moraliser, ce qui susciterait chez l'autre angoisse, agressivité ou confusion :

"Dans une interaction pédagogique correcte, au contraire, l'éducateur, par sa communication empathique, aide l'éduqué à comprendre et à exprimer son propre état émotionnel (...) d'où le climat nécessaire pour que l'éduqué réussisse à voir clairement les tendances dynamiques de son monde". (76)

Là encore il semble que Jeanne de Lestonnac réponde à ces conditions. Comme le remarque Sainte Marie :

"elles mesmes disoient qu'elles n'eussent pas sceu si bien s'expliquer ny se faire entendre comme cette Mère faisoit (...) elles avoient autant de satisfaction d'estre cognües, comme elles en avoient d'estre délivrées de leurs passions". (77)

Et l'on voit même l'absence de jugement moral pour ne pas culpabiliser,

"amoindrissant mesme les fautes pour ne donner pas trop de confusion à celles qu'elle ne jugeoit pas assez fortes". (78)

Cependant, cette attitude empathique n'a rien de l'aveuglement et il a été dit par ailleurs combien Jeanne de Lestonnac sait exercer son jugement critique dans une réflexion approfondie. Cela ne la préserve pas des risques de directivité en des moments déterminés.

-
- (73) FRANTA Herbert - *Interazione educativa* - Roma - LAS 1977 p. 72 - traduit de l'italien.
(74) BOUZONNIE - op. cité H.O. p. 407
(75) François de TOULOUSE (JULIA) op. cité p. 115
(76) FRANTA Herbert - op. cité - p. 76
(77) SAINCTE MARIE - op. cité p. 323
(78) - id. - " " p. 324

En conclusion, et pour annoncer les répercussions possibles de certains attraits de Jeanne de Lestonnac, il convient de noter ce qu'une "active" de cette trempe peut connaître comme expérience spirituelle, donnant l'impulsion à ses entreprises :

"Il y a une oeuvre à réaliser, le Royaume de Dieu à implanter parmi les hommes. Les efforts personnels sont à envisager en vue du dévouement à cette cause (...) Encore faut-il veiller à l'intention profonde de cette orientation : c'est l'oeuvre du Seigneur qu'il s'agit de réaliser et non 'son' oeuvre ou 'ses' oeuvres. Il est bon (...) de lui rappeler que la conquête du monde commence par la conquête de soi". (79)

L'esquisse de cette personnalité marque donc déjà une direction. Jeanne de Lestonnac s'avance vers un but qui, malgré des circonstances d'apparence contraire au cours de sa vie, peut néanmoins s'y lire en transparence. Cette "future" fondatrice est créative dès le berceau, et cette "future" éducatrice n'a rien perdu pour attendre si longtemps le droit d'en avoir le titre officiel. Bien au contraire, les problèmes qu'il lui a fallu affronter n'ont fait qu'assurer avec plus de soin la préparation exigée par le métier qui l'attend.

(79) GRIEGER Paul - La caractérologie pastorale - Monaco 1965 p. 247

CHAPITRE 3

HERITAGE DE L'HUMANISTE MONTAIGNE

Plusieurs fois déjà a été évoqué le nom de Michel de Montaigne, oncle de Jeanne de Lestonnac. Il a été question de l'attitude conciliante de l'écrivain à l'époque des guerres de religion (1), puis dans la présentation de la Fondatrice au chapitre 2, le problème religieux a été l'occasion de rappeler l'intervention de l'auteur des "Essais" en faveur de la foi catholique de sa nièce. (2)

Ces faits intéressent l'histoire au plus haut chef, et il semblerait insuffisant de les citer seulement en leur lieu chronologique, comme pour illustrer la banalité d'une vie familiale résultant de l'alliance Lestonnac-Montaigne. Les raisons d'approfondir un possible héritage sont doubles : tout d'abord, l'influence de Michel de Montaigne à travers l'espace et le temps est trop universellement reconnue pour qu'il soit permis de la négliger dans une étude touchant une femme ayant grandi dans son rayonnement. De plus, abordant une oeuvre éducative dont la genèse s'est effectuée à la fin du XVI^e siècle, cette étude doit considérer les idées émises alors sur l'éducation de la jeunesse.

(1) cf. chapitre I, p. 12

(2) cf. chapitre 2 ; "rendre compte de sa foi",

Dans le patrimoine aux multiples facettes que les Essais ont transmis à la postérité, il serait vain de vouloir tout prendre, comme si Jeanne de Lestonnac avait pu s'identifier avec un philosophe teinté de scepticisme, ou même avec un lointain disciple d'Epicure, selon les humeurs du moment. Il ne sera donc pas donné ici de panorama général de l'oeuvre de Montaigne, mais, plutôt, un tableau sommaire des points ayant pu rapprocher l'oncle et la nièce. On peut les grouper autour de trois caractéristiques de l'humanisme de la Renaissance que la transition vers le XVII^e siècle classique tempérait de moralité.

- a) - Vision optimiste du monde.
- b) - Sens de la personne humaine,
- c) - Dispositions à "l'honnêteté".

Cette recherche fera apparaître quelques-uns des atouts entre les mains de l'héritière du grand humaniste.

1 - VISION OPTIMISTE DU MONDE

Par la volonté de son père, Pierre Eyquem, qui, dans les armées de François I^{er}, avait participé aux guerres d'Italie, Michel de Montaigne baigna dans une ambiance optimiste, dès sa naissance survenue le 28 Février 1533 :

L'enfant était quotidiennement réveillé en musique, et s'ébattait ensuite dans le cadre enchanteur de la noble maison de Montaigne en Périgord. Lorsqu'il parvint à l'âge d'exprimer ses propres sentiments face à la nature, Montaigne ne cacha pas son regard admiratif :

"qui se présente, comme dans un tableau, cette grande image de nostre mère nature en son entière magesté ; qui lit en son visage une si générale et constante variété ; qui se remarque là-dedans et non soy, mais tout un royaume, comme un traict d'une pointe très délicate : celui-là seul estime les choses selon leur juste grandeur". (3)

Cette conscience de la richesse naturelle que contient l'univers donne satisfaction à l'oeil tout en marquant l'exacte situation de l'homme dans le monde. De là, une ouverture particulière à toutes les manifestations de la vie humaine, comme l'observe Jean Chateau :

(3) RAT Maurice - Montaigne - Oeuvres complètes - Essais I, XXVI, p. 157

"A lire son 'Journal de voyage', on le trouve toujours soucieux des diversités humaines, toujours prêt à comprendre les autres moeurs et les autres esprits". (4)

La rencontre de personnes particulièrement douées laisse échapper les mêmes accents, comme c'est le cas pour sa jeune nièce, au dire de François de Toulouse :

"Cette beauté du corps, cette bonne grâce dont elle estoit animée (...) firent dire à Monsieur de Montagne son oncle, qui se connoissoit fort bien au discernement des esprits et qui jugeoit bien des choses, qu'il estoit difficile de connoistre si sa niepce estoit plus belle en son corps qu'en son ame ; mais qu'on pouvoit asseurer avec vérité, que la nature avoit fait un chef-d'oeuvre en elle, alliant une belle ame avec un beau corps, et logeant une Princesse dans un magnifique Palais". (5)

L'abondante diversité des industries et de leur environnement sera l'origine d'un principe pédagogique qui sera développé plus loin mais qu'il convient de faire figurer dans ce vaste tableau. L'Essai XII, "De la Phisionomie", en fait mention :

"Les hommes sont divers en goust et en force ; il les faut mener à leur bien selon eux, et par routes diverses". (6)

L'application de pareil critère se fera dans la simplicité des choses ordinaires, dans le déroulement de la vie, dans le contact avec les peuples :

"A cette cause, le commerce des hommes y est merveilleusement propre, et la visite des pays étrangers, non pas pour en rapporter seulement à la mode de nostre noblesse Françoisise, combien de pas à Santa Rotonda (...) mais pour en rapporter principalement les humeurs de ces nations et leurs façons, et pour froter et limer nostre cervelle contre celle d'autrui". (7)

Tout a son utilité dans le spectacle de ce qui nous entoure, et l'enfant qui s'éveille aura tout intérêt à en explorer les richesses :

"Ce grand monde, que les uns multiplient encore comme espèces sous un genre, c'est le miroüer où il nous faut regarder pour

(4) CHATEAU Jean - Montaigne psychologue et pédagogue - VRIN - Paris 1971

(5) François de TOULOUSE (Julia) op. cité p. 5

p. 29

(6) RAT Maurice - op. cité p. 1029 Essais III, XXI -

(7) - id. - " " p. 152 " I , XXV -

"nous connoistre de bon biais. Somme, je veux que ce soit le livre de mon escholier". (8)

A partir de la lecture des "Vies" de Plutarque, Montaigne proclame aussi sa préférence pour tout ce qui favorise le contact avec la variété des circonstances et l'authenticité des expériences humaines :

"Il practiquera par le moyen des historiens, ces grandes ames des meilleurs siècles (...) Mais que mon guide (...) ne luy apprenne pas tant les histoires qu'à en juger. C'est à mon gré, entre toutes, la matière à laquelle nos esprits s'appliquent de plus diverse mesure". (9)

Ainsi attiré par les biographies à cause de leur référence aux situations concrètes, Montaigne se montre proche de la réalité :

"Cette forme d'histoire est de beaucoup la plus utile". (10)

C'est là qu'apparaît le souci social avant même le souci spécifiquement éducatif, comme le note Jean Chateau :

"Erasme, Luther, Vivès, Rabelais (...) étaient des éducateurs de métier ou tout au moins des hommes d'Eglise (...) Montaigne au contraire est un gentilhomme (...) il est préoccupé d'abord par des problèmes de politique et de morale, non par des problèmes d'éducation". (11)

Le monde contemplé est donc un monde à régir, et la vision positive qui en a été donnée oriente vers la communication entre les hommes. Dans les textes cités, en tout cas, rien ne suggère la moindre préservation de dangers extérieurs, les sentiments de méfiance en sont absents, et l'optimisme s'y révèle à chaque pas. S'appuyant sur une telle conception du monde et de la vie, l'auteur des Essais en tire une importante conséquence pédagogique qui est celle de la joie. Après avoir décrit l'ambiance opprimante et farcie de leçons indigestes, qu'il avait connue au Collège de Guyenne, il parle en faveur des procédés épanouissants.

"Au lieu de convier les enfants aux lettres, on ne leur présente à la vérité que horreur et cruauté. Ostez-moy la violence et la force ; il n'est rien à mon advis qui abastardisse et estourdisse

(8) RAT Maurice - op. cité p. 157 - Essais I, XXV

(9) - id. - " p. 155 " " "

(10) - id. - " p. 919 " III, VIII

(11) CHATEAU Jean - op. cité p. 19

"si fort une nature bien née (...) Entre autres choses, cette police de la plus part de nos collègues m'a toujours desplu (...) C'est une vraye geaule de jeunesse captive (...) Combien leurs classes seraient plus decemment jonchées de fleurs et de feuilles que de tronçons d'osier sanglants ! J'y feroys pourtroire la joye, l'allégresse et Flora et les Graces (...) Où est leur profit, que ce fust aussi leur esbat". (12)

En cela, les Anciens ont montré la voie, et leur imitation s'impose comme en d'autres domaines :

"C'est merveille combien Platon se montre soigneux en ses loix, de la gayeté et passetemps de la jeunesse de sa cité, et combien il s'arreste à leurs courses, jeux, chansons, saults et danses". (13)

C'est donc tout un ensemble de remarques et de dispositions qui, dans les Essais, traduisent une certaine tendance à accueillir et à faire valoir les diverses manifestations de la nature. Sans doute Montaigne l'exprime-t-il toujours en termes s'inspirant des auteurs païens de l'Antiquité, et, si l'on veut rechercher des traces de semblable attitude chez Jeanne de Lestonnac, il faudra faire abstraction du vocabulaire employé par les auteurs spirituels qui parlent d'elle. A cette condition, la parenté n'a aucune peine à se faire jour.

Heureuse de contempler les merveilles de l'univers, la nièce de Montaigne était tout ouverte aux beautés qu'il lui était donné d'observer :

"Les plus petites choses lui donnaient de hautes idées de la grandeur du Maître souverain, une fleur, un fruit lui exprimaient les traits de la beauté et de la fécondité du Créateur".
(14)

Pour être rempli de foi, le regard n'en est pas moins admiratif :

"Il n'estait pas même de créature si vile, qui ne lui présentât le moyen de s'élever à Dieu : une mouche, un vermisseau, une fleur luy donnaient sujet d'admirer la puissance et la sagesse de Dieu (...) Entendait-elle le chant des oiseaux ?

(12) RAT Maurice - op. cité p. 165 - Essais I, XXVI

(13) - id. - " " p. 165 " " "

(14) BOUZONNIE - op. cité H.O. p. 331

"voyait-elle l'industrie et la délicatesse de leur fécondité et de leur nourriture ? (...) Elle y voyait les traits de cette sagesse infinie, qui donne les proportions et qui fait la beauté de toutes choses". (15)

Au-delà de ce cadre dans lequel l'homme se meut, il y a aussi à découvrir la magnifique variété des dons et des aptitudes résidant en chaque individu. Jeanne de Lestonnac ne manquait pas de le reconnaître :

"Les naturels (...) et les grâces sont de diverse sorte et (...) la sainte prudence et discrétion requiert qu'on y ait égard pour mener mieux les âmes selon Dieu, où la bonne disposition et inclination non vicieuse les conduit et les mène". (16)

Consciente de devoir laisser grandir en chaque être le meilleur de ce qu'il possède, la Fondatrice avait, à côté de rigoureuses exigences de formation, des manières de faire qui restaient bien humaines :

"Elle avoit une autre façon d'agir qui facilitoit la pratique de la vertu, rendoit le joug de la Religion aisé, et étoit d'une grande utilité pour la Communauté. Quand elle étoit assuré de la vertu de quelque Religieuse, elle la mettoit dans les offices et dans les occasions qui étoient de son goût, contant sur elle comme sur une personne qui feroit avec perfection ce qu'elle feroit avec plaisir". (17)

Cette recherche du plaisir légitime était alors une condition de l'harmonie à laquelle la Supérieure recevait l'obligation de veiller :

"tâchant de les tenir joyeuses et allègres (...) afin qu'on serve Dieu en allégresse, selon le Psalmiste, puisqu'il aime et chérit (...) un donneur joyeux et allègre". (18)

C'est bien parce que la conviction initiale est optimiste que l'accent est mis sur l'atmosphère de joie qui est à maintenir. De là surgira un procédé pédagogique répondant à ce que Montaigne regrettait de n'avoir pas trouvé dans son Collège de Bordeaux :

"On employait même la Poésie et les beaux airs pour les insinuer avec plus de facilité et de plaisir". (19)

(15) François de TOULOUSE (Julia) op. cité p. 318

(16) REGLES ET CONSTITUTIONS - Bordeaux - 1638 p. 93 - R. 10

(17) BOUZONNIE - op. cité H.O. p. 373

(18) REGLES ET CONSTITUTIONS - op. cité p. 112 - R. 54

(19) BOUZONNIE - op. cité H.O. p. 114

Voilà suffisamment d'exemples pour autoriser à dire que l'oeuvre de Jeanne de Lestonnac n'entendait pas former des bonnets de nuit. L'ascèse elle-même semble vouloir garder ce même visage sympathique. Tout en étant très proches des difficultés que présentent le combat spirituel et la vie commune, les perspectives envisagées par la Fondatrice insistaient plus sur un dynamisme à faire croître que sur des mises en garde à rappeler.

"Hâtons-nous, mes chères Soeurs, disait-elle, et unissons nos forces". (20)

Cette manière de faire est un appel à l'action. Elle répond sans doute mieux à celle d'un leader mobilisant les énergies de ses troupes qu'à celle d'un penseur livrant solitairement le fruit de ses réflexions. Mais au point de départ, il s'agit de la même vision du monde: on n'y trouve ni rejet ni mépris, tout au contraire, l'ouverture est large et confiante, dans la ligne des humanistes les plus déclarés.

Y aurait-il donc contradiction en Jeanne de Lestonnac, lorsque son choix en faveur de la clôture monastique lui fit prendre une position de séparation bien marquée? Car enfin, la communication entre les hommes, et la lecture dans le "grand livre" du monde se trouvaient bien limitées dans pareille situation. Ce pourrait être une objection dont la simple mention pousse à rechercher les raisons profondes des déterminations de la Fondatrice. Au moment de définir les caractéristiques de son Institution, réponse devra être donnée à cette question. Mais, dès maintenant, il est permis de soulever un doute sur le bonheur qu'une telle femme pourrait goûter dans une vie calefeutrée. Tout porte au contraire à croire qu'un optimisme non seulement natif, mais aussi cultivé en milieu humaniste, la préservait manifestement des angoisses que produiront les mêmes réalités, dans une période postérieure, par les obsédés de l'homme déchu.

2 - SENS DE LA PERSONNE HUMAINE

Immergés dans cet univers qui fait aller de découverte en découverte, la personne, au dire de Montaigne, évolue comme dans un royaume. Elle y est en compagnie de ses semblables et, pour aller à la rencontre de la conduite humaine, elle pourra utiliser plusieurs voies:

"La méthode royale pour Montaigne, c'est sans doute la

connaissance directe par l'amitié, par l'art de conférer, par les relations humaines ; mais faute de cette approche directe, ce sera l'approche par les historiens". (21)

Se rappelant l'affection qui l'a uni à son ami Etienne de La Boétie trop vite ravi à sa tendresse, l'écrivain compose tout un "Essai" sur le thème de l'amitié :

"Au demeurant, ce que nous appelons ordinairement amis et amitez, ce ne sont qu'accointances et familiaritez nouées par quelque occasion ou commodité, par le moyen de laquelle nos ames s'entretiennent. En l'amitié dequoy je parle, elles se meslent et se confondent l'une en l'autre, d'un mélange si universel, qu'elles effacent et ne retrouvent plus la couture qui les a jointes. Si on me presse de dire pourquoy je l'ay-mois, je sens que cela ne se peut exprimer qu'en respondant : "Par ce que c'estoit luy ; par ce que c'estoit moy". (22)

Ce que la personne a d'unique et d'incomparable, voilà ce que Montaigne cherche à rencontrer dans l'amitié, comme dans toute communication. Et s'il a voulu se retirer dans sa "librairie" en 1572, pour être en compagnie des Muses, il prend soin de dire que sa solitude est plus refus des affaires que des hommes. Eminemment social, il saisit avec empressement les occasions de s'avancer vers son semblable :

"Les lois de la civilité, les moeurs et coutumes sont pour Montaigne des moyens utiles pour aller vers autrui, pour permettre le contact et pour se mettre sur le même pied que l'autre". (23)

L'Essai intitulé "L'art de conférer" révèle la qualité de la relation qui est visée, quel que soit l'interlocuteur :

"J'entre en conférence et en dispute avec grande liberté et facilité (...) Nulles propositions m'estonnent, nulle cré-ance me blesse, quelque contrariété qu'elle aye à la mienne". (24)

Les commentateurs de cet exercice se sont plu à en faire ressortir le rôle formateur et bienfaisant pour les deux personnes en présence :

(21) CHATEAU Jean - op. cité p. 183 -

(22) RAT Maurice - op. cité p. 186 -

(23) CHATEAU Jean - op. cité p. 150

(24) RAT Maurice - op. cité p. 901 - Essais III, VIII -

"N'en doutons pas, dit Porteau, la conférence est une escrime parlée. Un esprit presse mon esprit, un jugement charge sur mon jugement qui résiste et qui contre-attaque (...) Les qualités morales du conférant sont donc celle de l'escrimeur : la loyauté et la courtoisie (...) Enfin, comme le dialogue, la conférence est en quelque mesure une pédagogie". (25)

Il y aurait beaucoup à dire de cette importante manière de s'entretenir avec autrui. Mais ce qui intéresse ici c'est le caractère humain de la communication, ce qui tend à faire entrer dans la connaissance de l'homme, et, à partir de sa particularité, d'y rejoindre l'universalité. Intervient alors toute une dialectique de la conversation et de la solitude :

"Il se faut réserver une arrière boutique toute nostre, toute franche, en laquelle nous établissons nostre vraye liberté et principale retraite et solitude. En cette-cy, faut-il prendre nostre ordinaire entretien de nous à nous-mesmes". (26)

Et l'on arrive ainsi à la perspective psychologique dans laquelle Montaigne fait preuve d'un souci primordial de connaissance de soi en même temps que d'une saine curiosité d'autrui :

"S'il est curieux d'autrui, s'il accumule les anecdotes instructives, s'il lit avant tout les biographies, cette curiosité ne va pas sans un souci de la formation d'autrui, ce qui le mènera à envisager et l'éducation des adultes, et l'éducation des enfants (...) La psychologie de Montaigne est donc une psychologie très large. A l'introspection, elle ajoute l'étude directe d'autrui dans la communication aussi bien que l'étude par l'intermédiaire des livres. Et par là, elle en vient même à faire appel à toutes les données que peuvent donner les récits des voyageurs, touchant ces peuples nouveaux que l'on vient de découvrir, aussi bien que les récits des anciens". (27)

Dans cette optique d'attention à tout ce qui est humain, on peut comprendre le sens d'une formule abondamment critiquée mais qui pourtant a ouvert aux Essais les portes de tant de cultures variées :

(25) PORTEAU Paul - Montaigne et la vie pédagogique de son temps - Paris DROZ 1938 p. 275 et 290

(26) RAT Maurice - op. cité p. 235 - Essais I, XXXIX

(27) CHATEAU Jean - op. cité p. 46 -

"Je suis moy-mesme la matière de mon livre", (28)

dit l'auteur en guise d'avertissement au lecteur. Ceux qui trouvent le sujet étroit n'ont su lire qu'une trop minutieuse information sur l'individu Michel de Montaigne. D'autres y ont puisé et repuisé sans jamais en épuiser le contenu, car ils s'y sont familiarisés avec la vie humaine, avec le coeur humain dans ce qu'il a de permanent et de divers. Et ce n'est point une démarche d'abstraction qui a conduit à ce résultat, comme pourra le faire, à l'époque du classicisme, l'étude des passions dans leur dimension universelle. Non, c'est ici à partir de faits concrets et d'expériences déterminées que résonne la note humaine d'un être qui est à la fois corps et âme.

"Les sens sont nos propres et premiers juges, qui n'aperçoivent les choses que par accidents externes (...) c'est toujours à l'homme que nous avons affaire duquel la condition est merveilleusement corporelle". (29)

Avec réalisme, il faut constamment se souvenir de cette condition, et si par hasard les hommes tentaient de s'en évader, ou de le dissimuler afin de paraître plus brillants, malheur leur en prendrait :

"Ils veulent se mettre hors d'eux et échapper à l'homme - C'est folie, au lieu de se transformer en anges, il se transforment en bestes (...) C'est une absolue perfection, et comme divine, de sçavoir jouyr loiallement de son estre (...) Si, avons nous beau monter sur des eschasses, car sur des eschasses encore faut-il marcher de nos jambes". (30)

Cette philosophie tenant compte de la vraie situation de l'homme en ce monde, considère aussi son destin sans jamais esquiver le visage de la mort. Tout au contraire, dans l'Essai intitulé "Que philosopher, c'est apprendre à mourir", Montaigne présente le cheminement de l'homme vers la mort comme une sorte d'harmonisation du moi avec les choses naturelles :

"Il est incertain où la mort nous attende, attendons la partout. La préméditation de la mort est préméditation de la liberté". (31)

(28) RAT Maurice - op. cité p. 2 - Essais "Auc lecteur",

(29) - id. - " " p. 909, Essais III, VIII

(30) - id. - " " p. 1096 " III, XIII

(31) - id. - " " p. 85 " I, XX

A une époque où l'insécurité était grande, il n'est pas étrange que les gens aient médité facilement sur leur fin prochaine. En bien des lieux, le spectacle était le même :

"guerres, deuils, misères jusqu'au bout des forces, jusqu'au-delà des larmes. Partout la mort frappe et rôde, s'aidant de la peste quand la guerre ne suffit pas. On vit - si cela peut s'appeler vivre - dans un perpétuel état d'alarme.

'Je me suis couché mille fois, confesse Montaigne, imaginant qu'on me trahirait et assommerait cette nuit-là' -

(Essais III, 9) - Aussi l'idée de la mort hante-t-elle les esprits et ses images s'en étalent-elles non seulement dans les écrits des moralistes (...) mais dans les oeuvres des auteurs satiriques et des poètes". (32)

En accord avec cette pensée habituelle à ses contemporains, Montaigne entend s'exprimer sous tous les aspects de l'humaine nature, et c'est bien son sens de la personne dans son intégralité qui le guide à travers ses réflexions - En conséquence, les principes pédagogiques donnés dans l'Essai sur "L'Institution des enfants" feront une large place à l'adaptation requise pour s'adresser à chacun. Ainsi pour mieux se mettre à la portée de son élève, le gouverneur devra l'observer longuement, le faire agir et réagir en diverses circonstances. C'est à partir de ce donné expérimental qu'il découvrira peu à peu la manière de le traiter.

"Je ne veux pas qu'il invente et parle seul, je veux qu'il escoute son disciple parler à son tour (...) Il est bon qu'il le face trotter devant luy pour juger de son train, et juger à quel point il se doibt ravalier pour s'accommoder à sa force". (33)

Tout cela constitue une orientation éducative précieuse que les pédagogues modernes ont repris à leur compte pour créer des méthodes dites "personnalisées". Le respect de l'enfant, le souci d'entrer en dialogue avec lui et de faire croître en lui le positif président à cette pédagogie.

(32) BADY René - L'homme et son institution, de Montaigne à Bérulle - Paris 1964, p. 29

(33) RAT Maurice) op. cité p. 149 - Essais I, XXVI -

Dans le cas de Jeanne de Lestonnac qui n'a pas pu manquer de lire les pages de son oncle, parues en 1580 alors qu'elle avait 24 ans, il semble que les mêmes inclinations éducatives se soient manifestées. On trouve chez elle une insistance notoire sur la relation avec autrui, c'est un point particulièrement mis en valeur dans les étapes de la formation prévues pour l'éducatrice : contentement donné aux autres, union de la douceur avec la sévérité, de la suavité avec l'efficace, et de la charité avec la justice. (34)

Ce que Montaigne apprécie en la "conférence", sa nièce le reprend de façon personnelle, en faisant sa place à la "Conférence spirituelle", terme qui n'est pas habituel au langage religieux et semble s'inspirer plutôt de "L'art de conférer". Dans une "Instruction" traitant de ce point il est précisé que cela vaut "tant pour la Supérieure que pour les Religieuses". On y retrouve les mêmes motivations de saine confrontation et d'enrichissement mutuel que dans les Essais :

"Il importe grandement à une Supérieure pour bien gouverner ses Religieuses de les bien connaître (...) Et réciproquement, il est fort utile et chose pleine de consolation aux Religieuses, qu'elles soient connues par leur Supérieure, et ce que celle-ci oppose le frein et le remède aux difficultés qu'elles pourraient rencontrer et les anime à courir vivement à la perfection". (35)

Entendue dans ce sens, la "conférence" réalise pleinement ce que Jean Chateau a pu en dire :

"Conférer, c'est méditer en commun, la présence de l'interlocuteur fournissant à la pensée cette règle qui, Montaigne y insiste (...) est si nécessaire pour se garder des dérèglements de l'imagination(...) la conférence présente un avantage sur la méditation solitaire, car elle la règle mieux (...) Il ne s'agit donc point ici de simples échanges d'opinions mais d'arguments opposés. Il s'agit de s'engager totalement (...) N'est-ce pas là un genre de rencontre que les modernes ont souvent tenté d'organiser dans les Colloques ?". (36)

Comme il a été dit au chapitre précédent, à propos d'une disposition pour la relation éducative, Jeanne de Lestonnac a pratiqué de main de maître ce que Dom de Sainte Marie intitule "la cognoissance qu'elle avoit des esprits et la manière de sa conduite". (37) On peut

(34) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 344 - Informations R. 6

(35) - id. - p. 261

(36) CHATEAU Jean - op. cité p. 161-162

lire en elle une grande finesse psychologique qui s'était exercée d'abord sur elle-même avant de prétendre aider les autres. On sait en effet qu'elle possédait des papiers malheureusement détruits par ses soins,

"où elle s'étoit peinte elle-même pour se faire connaître à ses Directeurs" (38)

Sa capacité d'introspection mêlée de solitude active a également été remarquée dans le fait que, sans avoir besoin de s'épancher, elle a pu vivre des épreuves intenses qui ne l'ont point démolie :

"Ce qui lui étoit particulier, c'est que parmi les disgrâces et les déplaisirs qui sont inséparables de la vie publique, elle n'a jamais cherché à soulager son coeur en les manifestant à ses amis, et en exagérant l'injustice, elle n'en parlait qu'à Dieu qui seul pouvoit finir ses peines ou les adoucir", (39)

Les profondeurs du coeur humain lui étaient connues par l'expérience de la souffrance comme par l'amitié, par la réflexion sur elle-même comme par l'attention aux autres, et de là venait l'aisance avec laquelle elle a pu traiter les problèmes humains.

La pensée de la mort était également présente dans des perspectives très semblables à celles des philosophes de l'époque. Parlant à son fils François, au moment où elle allait quitter le monde pour le cloître des Feuillantines, Jeanne de Lestonnac prononça ces paroles de sagesse :

"Le monde ne mérite pas nos attachemens (...) quelques-uns de vos Ancêtres ons péri dans le cours le plus agréable de la fortune, et dans le moment qu'ils touchoient le trône de bien près, ils ont trouvé le tombeau sous leurs pieds ; votre Père étoit jeune quand il mourut, et votre ayeul fut enlevé au milieu de ses grands emplois, et dans l'exercice de son zèle, par une mort précipitée et violente. Je n'aurois pas attendu (...) ces derniers témoignages du néant des choses humaines, si le temps de ma jeunesse (...) eût été favorable à mes désirs", (40)

(38) BOUZONNIE - op. cité H.O. p. 390 -

(39) - id. - " H.O. p. 376 -

(40) - id. - " H.O. p. 29 -

Sous différents angles, c'est la personne humaine cheminant sur la route de la vie, à laquelle Jeanne de Lestonnac était sensible, comme tout humaniste qui se respecte. A l'heure de devenir éducatrice, elle ne pouvait exprimer cette disposition autrement que par une attention spéciale au caractère unique de chaque personne et au développement de toutes ses dimensions, aussi bien physiques que morales. Les conseils donnés à la Supérieure en font foi :

"Combien que le spirituel soit le principal, et que cherchant le Royaume de Dieu et sa Justice, le reste soit donné comme en surpoids : Si est-ce qu'afin que l'esprit marche mieux, il faut que la Supérieure ait autant plus grand soin du corps et du temporel (...) et partant elle aura grand égard à la santé et aux nécessités de ses filles". (41)

Cela suffit à prouver qu'il ne s'agit nullement de théories désincarnées. Chez des pédagogues en qui coule le sang des Eyquem, il ne pouvait guère en être autrement. Une simple anecdote évoquera la même sensibilité au milieu ambiant. Au cours de son voyage en Italie, Montaigne réagit aux attaques de l'air qu'il respirait :

"Il trouva que le serein donnait autant de peine à son estomac le matin que le soir ou bien peu moins, et s'en trouva mal jusqu'au jour, quoique la nuit fut sereine". (42)

Et voici ce que la nièce éprouve à son tour, au dire de son premier biographe :

"Elle savait ce qu'était descente de rhume en l'estomac et sur le visage, ayant souvent enduré les incommodités en l'une et l'autre façon, ne pouvant être au soleil ni au serein sans en être notablement intéressée". (43)

Même s'il ne s'agit que d'un détail n'ayant aucune valeur d'argumentation, il peut y avoir un indice de ce que Jeanne de Lestonnac et son oncle sentaient les choses de manière un peu semblable. Tous les deux avaient tendance à prendre l'homme tel qu'il est, sans idéalisation ni dualisme, et sachant que rien n'est à négliger dans le sujet à éduquer. Pour eux, la connaissance des êtres passe par le contact avec les réalités les plus ordinaires.

(41) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 111 - M.P. R. 52

(42) RAT Maurice op. cité p. 1203 - Journal de voyage.

(43) SAINCTE MARIE - op. cité p. 164 -

3 - DISPOSITIONS A "L'HONNETETE"

L'expression d'honnête homme et d'honnêteté devait faire fortune au XVII^e siècle qui l'employa à tout propos, d'où la difficulté d'en savoir le sens précis. Sous la plume de Montaigne, le terme revient maintes fois :

"Tantôt le mot d'honnêteté lui sert à désigner la correction dans la tenue (... tantôt il le rapproche des vertus telles que la loyauté ou la justice ou le courage ou bien encore, préluant au chapitre entier qu'il consacrera, dans son III^e livre, à la distinction de l'utile et de l'honnête, il écrit : 'Qui bien fait, exerce une action belle et honnête ; qui reçoit, l'exerce utile seulement ; or l'utile est de beaucoup moins aimable que l'honnête' (...) Mais l'homme civil, poli, affable qu'est ici l'honnête homme, devient, en un autre passage, l'homme nourri des lectures les plus sérieuses, capable de s'égalier par ses qualités d'intelligence et de jugement, aux auteurs les plus célèbres". (44)

Au milieu d'une certaine diversité de sens, on peut dire que l'honnêteté tend à s'identifier avec la moralité. Les auteurs immédiatement postérieurs à Montaigne lieront spontanément l'honnêteté à la possession et à l'exercice des vertus, ou pour le moins à leur estime. Avant que l'idée d'honnêteté se trouve trop vite jointe à celle de bienséance et de politesse, apparaissent en l'honnête homme des traits qui le rendent sociable, comme cela s'avérait désirable au sortir des guerres et pour la reprise de la vie en société.

Ainsi, parler d'honnêteté comme programme de vie ou d'éducation, c'était poursuivre un objectif à portée morale et sociale tout à la fois.

En feuilletant l'oeuvre de Montaigne, il sera bon de chercher quel tableau de Vertus s'y trouve esquissé :

"Pour l'auteur des „Essais", honnêteté désignait, au-delà et en marge de la stricte moralité et de la civilité tâtilonne, un ensemble de dispositions et de qualités purement personnelles.

(44) Bady René - op. cité p. 419-420

Au premier rang, la sûreté et la finesse du jugement - ce jugement "mûr" qui, utile en toute circonstance, donne encore tant d'agrément (...) à la conversation des "honnêtes" hommes". (45)

Qu'on ne s'y trompe pas, cette finesse n'est pas d'ordre spéculatif, et c'est là qu'apparaît l'harmonie du concept d'honnêteté. Pierre Villey en donne l'explication :

"Pour Montaigne, la culture de l'esprit devait se faire au moyen des idées morales. La formation intellectuelle allait de pair avec la formation des moeurs. Le gouverneur devait attirer l'attention de l'enfant sur les actions les plus familières, les lui faire examiner et "contreroller" aussi bien dans les livres d'histoire que dans les voyages ou dans le commerce de la vie quotidienne, en raisonner avec lui, le faire raisonner lui-même à leur sujet". (46)

Pour acquérir cette façon d'appréhender les choses, il sera nécessaire de promouvoir, dès le jeune âge, une assimilation personnelle des diverses leçons, plus qu'une accumulation de savoir :

"Qu'il luy face tout passer par l'estamine et ne loge rien en sa teste par simple autorité et à crédit (...) Les abeilles pillotent deça delà les fleurs, mais elles en font après le miel, qui est tout leur ; ce n'est plus thin ny marjolaine : ainsi les pièces empruntées d'autrui, il les transformera et confondera, pour en faire un ouvrage tout sien, à sçavoir son jugement". (47)

Mais bien sûr, pour former un enfant dans cette perspective, il convient que l'éducateur lui-même ait tiré profit de la même expérience :

"je voudrois aussi qu'on fut soigneux de luy choisir un conducteur qui eust plutost la teste bien faicte que bien pleine, et qu'on y requit tous les deux, mais plus les meurs et l'entendement que la science". (48)

Les moeurs et l'entendement, voilà des éléments de la

(45) BADI René - op, cité p. 425

(46) VILLEY Pierre - L'influence de Montaigne sur les idées pédagogiques de Locke et de Rousseau - p. 189

(47) RAT Maurice - op, cité p. 150 - Essais I, XXVI

(48) - id. - " p. 149 " "

formation de l'honnête homme. Mais c'est une vaste entreprise qui ne se réalise pas en un jour, comme le remarque Jean Chateau :

"Il vaudrait mieux parler d'une pédagogie de la prudence, mieux encore de la pondération. C'est une mémoire prudente et pondérée qui est à la base de la sagesse, une mémoire qui prend son temps afin d'assurer ses prises (...) Le jugement n'est point une pure spontanéité, c'est une synthèse et qui, nous le savons, demande du temps ; il ne s'agit plus de se laisser entraîner par une imagination forte, apte à mettre en valeur une unique perspective, il s'agit d'envisager à la fois toutes les perspectives et toutes les données". (49)

On est à l'opposé du pédantisme et de l'encyclopédisme que l'on confond trop souvent avec la science véritable.

"Or l'essentiel n'est pas un savoir mort, dit Jean Chateau, mais un savoir utile à la vie de chaque jour. Eduquer c'est préparer à la vie sociale et par là à la vertu qui est l'âme de la société". (50)

De la formation du jugement qui est finalement une attitude à l'apprentissage de la vertu qui porte sur des comportements, le passage se fait imperceptiblement. Le point de départ et le point d'arrivée se situent également dans le plan moral. C'est là que se profile pour Montaigne une échelle de valeurs parmi lesquelles l'amour de la vérité apparaît en bonne place :

"Je festoye et caresse la vérité en quelque savoir que je la trouve, et m'y rends alaigrement, et luy tends mes armes vaincues, de loing que je la vois approcher". (51)

Vérité et simplicité ne font qu'un, et l'on voit l'expression verbale se mettre à l'unisson :

"Le parler que j'ayme, c'est un parler simple et naïf, tel sur le papier qu'à la bouche, un parler succulent et nerveux, court et serré, non tant délicat et peigné comme véhément et brusque". (52)

Et surtout il est primordial que la vérité des paroles se vérifie dans les actes de celui qui tient le discours :

{49) CHATEAU Jean op. cité p. 77 et 79 -

(50) - id. - " p. 124

(51) RAT Maurice - op. cité p. 902 - Essais III, VIII -

(52) - id. - " p. 171 - " I, XXVI -

"le dire est autre chose que le faire : il faut considérer le prêche à part et le prêcheteur à part (...) c'est sans doute une belle harmonie quand le dire et le faire vont ensemble". (53)

Cette cohérence de vie ne peut exister que si bien d'autres vertus l'accompagnent :

"la vertu que Montaigne préconise (...) c'est classiquement la somme des quatre vertus cardinales : prudence, justice, tempérance et fortitude. Est vertueux quiconque a de la bonté, des moeurs, le désir de devenir meilleur et le goût de bien faire". (54)

L'entraînement à la vertu n'a rien de rigide, et c'est du respect de l'autre, si cher à Montaigne, que lui viendra sa souplesse, précieuse condition de la conciliation déjà admirée en la personne de l'auteur des "Essais" :

"Notre habitude de tout rapporter à nous-mêmes nous empêche de reconnaître et de comprendre les différences. Il ne s'agit plus tant cette fois d'une distinction comme verticale, d'une hiérarchie, que d'une distinction horizontale. C'est l'esprit de tolérance, délivré des excès de l'égoïsme qui mènerait seul à une juste considération des divers styles de vie". (55)

Dans le XVI^e siècle finissant, quiconque avait façonné en lui l'ensemble d'attitudes et de vertus dont il vient d'être parlé, pouvait prétendre au qualificatif "d'honnête" homme. On comprend plus aisément l'image contenue dans le terme d'institution, employé alors au lieu du terme d'éducation que nous connaissons de nos jours. "L'institution" de l'homme est bien une oeuvre de construction, un effort pour mettre l'homme debout. Et quand le but est atteint, l'on a vraiment une belle "honnêteté".

Sans trouver chez Jeanne de Lestonnac la même appellation concernant un programme de vie, les perspectives morales semblent pourtant bien s'inspirer des mêmes traits.

Tout d'abord, parmi les qualités demandées aux candidates de sa Compagnie, la Fondatrice a prévu un certain éventail humain dans la ligne précédemment décrite :

(53) RAT Maurice - op. cité p. 693 - Essais:II, XXXI -

(54) PORTEAU Paul - op. cité p. 125

(55) CHATEAU Jean - op. cité p. 197

"Celles qui sont les plus idoines sont celles (...) qui ont bon esprit et jugement naturel, sont douces, paisibles, gaies, traitables (...) point opiniâtre (...) affectées ni effrontées (...) et sont d'honnête maison s'il est possible, afin d'avoir plus de créance en nos fonctions". (56)

Il faut remarquer que le mot "honnête" a généralement, dans les documents d'origine, le sens restreint de "décent" ou "digne d'être honoré", comme c'est le cas pour les voyages en compagnie de

"quelque honnête homme pour nous conduire" (57)

ou à propos de récréations occupées à

"jouer à quelque jeu décent et honnête. (58)

Mais au-delà de cette forme limitée d'honnêteté, c'est sur la valeur d'un jugement bien formé, sur l'amour de la vérité et sur la capacité de "traiter" avec les autres, que l'accent est mis fréquemment. Un témoignage en est fourni par le questionnaire utilisé en vue de déceler "celles qui sont propres à bien gouverner". On s'interroge alors sur plusieurs signes d'une "honnête" personnalité :

"elle est humble ou arrogante (...)

elle est vigilante et médiocrement prudente, mais non gueres constante et courageuse à entreprendre, mener et manier ou poursuivre et terminer les affaires (...)

Elle est politique et pleine de respects humains, dissimulée, ou sincère en la façon de converser et de gouverner

elle est obéissante (...) ou testue ou opiniâtre (...)

elle n'a jamais montré aucun signe d'ambition, ou n'a jamais désiré aucune charge, ou commandement, ou se montre ambitieuse et désireuse de commander et gouverner". (59)

A travers cette énumération où figurent des attitudes opposées, il est facile de voir ce qui était désirable pour collaborer avec la nièce de Montaigne :

"On fuira comme la peste l'arrogance et l'opiniâtreté" (60)

dit Porteau en faisant ressortir les qualités morales du "conférant". Dans la Compagnie de Marie Notre-Dame on les fuira aussi, de même que l'on fera la guerre à tout manque de simplicité, sous forme d'affectation ou de vaine prétention :

(56) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 290 R. 2

(57) FRANCOIS DE TOULOUSE (Julia) - op. cité p.192

(58) REGLES ET CONSTITUTIONS - Bordeaux - 1638 - op. cité p.254 - R.11

(59) id. " p.343 à 346

(60) PORTEAU Paul - op. cité p.348

"Elle a l'air et le port, et la mine affectée, ce qu'elle montre en son parler, en son marcher, en ses actions".(61)

C'est ce que dénoncent les informations déjà citées.

A ce tableau d'honnêteté selon Montaigne, une honnêteté venant en droite ligne des morales antiques et notamment du stoïcisme, peut-être faut-il ajouter, pour Jeanne de Lestonnac, l'interprétation donnée à la notion de "dévotion" dont le XVIIe siècle a fortement coloré l'honnête homme. On ne saurait se dérober à ce problème relevé par René Bady:

"C'est un point particulièrement délicat dans les rapports de la dévotion et de l'honnêteté que de savoir comment concilier l'humilité chrétienne avec la fierté du gentilhomme jaloux de son honneur ou celle de l'homme conscient de sa dignité d'homme". (62)

Il semble bien, comme on le verra dans un chapitre réservé à sa spiritualité, que Jeanne de Lestonnac ait eu une position voisine de celle de François de Sales dans son "Introduction à la vie dévote". Comme l'Evêque de Genève, elle a réalisé une heureuse synthèse entre la vie théologique et la vie morale, les vertus étant des modalités de la charité.

Lorsque sera définie la doctrine éducative de Jeanne de Lestonnac, une étude plus détaillée sera présentée du plan établi pour former dès l'enfance les attitudes souhaitables. On y retrouvera sans doute la force d'un idéal d'honnêteté en même temps que la douceur d'une franche dévotion, encore étrangère aux subtilités dans lesquelles se plairont certains habitués du milieu dévot de Madame Acarie. En ce sens, il convient de redire que la Fondatrice plongea ses racines dans le XVIe siècle dont elle garda les rondeurs. Sa nature active l'orientait tout particulièrement vers tout aspect d'authenticité d'expression, plus que vers l'ineffable des mystiques, c'est pourquoi les exemples de vie restent toujours les éléments les plus importants de son programme:

"elles s'efforceront d'attirer, dit-elle (...) par le moyen de leur vertu et l'odeur de leur bonne vie". (63)

Et la Supérieure est invitée à appliquer la même règle:

"dressant ses sujettes à la perfection, plutôt par bon

(61) REGLES ET CONSTITUTIONS - 1638 - op. cité p.348

(62) Bady René - op. cité p.432

(63) REGLES ET CONSTITUTIONS - 1638 - op. cité p.118 R.64

exemple et par amour que par belles paroles et par rudesse".
(64)

Cette fréquentation du bien, incarné dans la personne des éducatrices, apparaissait essentielle dans un Ordre qui se proposait "la réformation des moeurs", en même temps que "la conservation de la foi". (65) "Honnête" et "chrétien" y devenaient synonymes.

x

x x

Ce bref développement au sujet de trois points communs, repérables chez Jeanne de Lestonnac aussi bien que chez Michel de Montaigne, permet de conclure que la Fondatrice de la Compagnie de Marie Notre-Dame est redevable d'un héritage humaniste nettement caractérisé. Sa vision optimiste du monde la met en sympathie avec les forces vives animant le printemps de l'existence, son sens de la personne humaine l'ouvre aux problèmes expérimentés par ses semblables, tandis que de réelles dispositions à "l'honnêteté" la poussent à intervenir en faveur d'une humanité qu'il faut remettre debout. "Ou mourir ou agir", déclarait-elle en une devise qui lui était chère et qui la dépeint bien. N'était-ce pas dire en quelques mots le prix du temps accordé à l'homme pour accomplir quelque chose d'utile et d'honnête ? N'y a-t-il pas aussi à y voir une maxime de sagesse où la mort et la vie ont également leur enseignement à communiquer ? Et si l'on se réfère au langage du XVII^e siècle, n'y perçoit-on pas une nuance particulière de perspective pédagogique ?

Jean de Viguerie semble le suggérer quand il écrit :

"Le pédagogue humaniste voulait former des hommes d'action. Il est vrai que le mot agir a changé de sens. Les hommes d'action (...) (sont alors) ceux qui luttent par la parole afin de faire triompher le vrai". (66)

A la lumière du patrimoine humaniste, Jeanne de Lestonnac apporte donc à son oeuvre un atout nouveau : celui de promouvoir et de défendre le vrai, sans quoi toute son existence perdrait sa raison d'être.

(64) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 92 - R. 7

(65) DOCUMENTS D'ORIGINE op. cité p. 25 - ABREGE n° 8

(66) de VIGUERIE Jean - L'institution des Enfants, l'éducation en France 16^e-18^e siècle - Clam-Lévy 1978 - p.189

C H A P I T R E 4

RENCONTRE DES AUDACES CALVINISTES

Parmi les références échelonnées sur la route de Jeanne de Lestonnac, on ne saurait omettre le Calvinisme. Les luttes religieuses déjà décrites ont fait mention du problème, présent au foyer de Richard de Lestonnac et dépisté par Michel de Montaigne. (1) La personnalité de Jeanne s'est révélée marquée par une situation conflictuelle l'ayant conduite à rendre compte de sa foi. (2) Sa première éducation, chez Thomas de Beauregard a évoqué des activités de pédagogues et de régents se dévouant au nom de la Religion réformée. (3)

Il serait insuffisant de nommer occasionnellement ces faits historiques ; au moment de mesurer les influences subies par la Fondatrice et d'explorer les sources possibles de son oeuvre éducative, le programme de Calvin a peut-être quelque chose à dire, même si, dans le passé, les biographes catholiques ont repoussé toute comparaison. Ils pouvaient se demander, en effet, quels points communs présentaient des positions bien tranchées, celle d'une Congrégation enseignante approu-

(1) cf. ci-dessus chapitre 2 p. 85 -

(2) cf. ci-dessus chapitre 2 p. 86

(3) - id. - p. 85

vée par Rome et celle d'institutions scolaires nées d'un mouvement antipapiste. Mais c'était réduire les entreprises à leur seule portée d'orthodoxie, oubliant les hommes qui y travaillaient, l'ambiance qui les portait et parfois les façonnait.

Prenant appui sur cette dernière constatation, la question sera double :

- Qu'en est-il de l'école protestante qu'a pu connaître Jeanne de Lestonnac ?
- Dans quelle mesure le modèle eut-il une influence sur la Fondatrice ?

x

x

x

1 - FONDEMENTS DE L'ÉCOLE PROTESTANTE

Les études partielles effectuées sur ce sujet contiennent des aspects variant en fonction des vicissitudes du moment et des périodes de relative accalmie dont ont pu jouir les adeptes de la Religion réformée. C'est pourquoi, il sera nécessaire de situer les événements dans leur précision chronologique et leur enchaînement géographique. Le point de départ est l'Allemagne de 1524, et le point d'aboutissement, en ce qui concerne cette étude, est la ville de Bordeaux en 1605. Entre les deux, il y a place pour un travail d'expansion, et pour la formation de tout un courant d'idées traversant des contrées en relation avec la Guyenne.

a) L'élan donné par Luther (1483-1546)

S'adressant aux "Conseillers de toutes les villes d'Allemagne pour les inviter à ouvrir et à entretenir des écoles chrétiennes" Luther écrivait en 1524 :

"J'ai honte de nos chrétiens, quand ils disent : "l'instruction est bonne pour les ecclésiastiques, mais elle n'est pas nécessaire aux laïcs (...) Vous le comprenez, il nous faut

en tout lieu des écoles (...) Je ne demande pas qu'on fasse un savant de chaque enfant, mais il faut (...) qu'on prenne les plus capables pour en faire des instituteurs et des institutrices". (4)

Ces paroles illustrent l'affirmation du sacerdoce universel des fidèles et l'égalité des baptisés dans leur droit à lire et à interpréter la Bible. On y sent la tendance chère à Luther de débarrasser la communauté humaine d'un certain cléricisme imprégnant le système scolaire d'alors. Mais le dynamisme missionnaire n'en est pas absent puisqu'il fait appel à la formation de maîtresprenant à leur tour la charge des autres.

Le plaidoyer de Luther en faveur de l'école est aussi une reconnaissance de la valeur de l'instruction :

"Quand il n'y aurait ni âme, ni ciel, ni enfer, écrit-il, la nécessité ne serait pas moindre d'ouvrir des écoles pour les réalités de ce bas-monde comme nous le démontre l'histoire des Grecs et des Romains (...) Quoi ? Il serait indifférent que le prince, le seigneur, le magistrat, le fonctionnaire, fussent des ignorants ou des hommes instruits, capables de remplir chrétiennement les devoirs de leurs charges ?".(5)

Une telle interpellation s'accompagnait du reste de la critique de l'éducation du temps, d'où l'urgence de créer du neuf :

"On trouve des gens, dit-il, qui servent Dieu par des exercices bien étranges ; ils jeûnent, ils portent des habits rudes, mais ils passent aveuglément à côté du vrai service divin de la maison : ils ne savent pas élever leurs enfants (...) Tous les peuples, surtout les Juifs, obligent leurs enfants à aller à l'école, plus que ne le font les chrétiens. C'est pourquoi la chrétienté est en si mauvais état : car toute sa force et sa puissance sont dans les jeunes générations ; et si elles sont négligées, il en sera des Eglises chrétiennes comme d'un jardin qui a été négligé au printemps (...) Nous avons vu en tous lieux, des instituteurs et maîtres qui ne savaient rien eux-mêmes et ne pouvaient rien enseigner de bon et de convenable : ils ne connaissaient même pas la manière d'apprendre et d'enseigner", (6)

(4) PAROZ Jules - Histoire universelle de la pédagogie - 1880 - article Luther pp. 105-117 - cf. p. 109

(5) cité par ZIND Pierre, dans cours dactylographié sur "Quelques aspects des Petites Ecoles de l'Ancien Régime" - p. 15 -

(6) cité par COMPAYRE Gabriel - Histoire de la Pédagogie - 1880 - p.93

L'obligation morale de faire instruire leurs enfants était fermement rappelée aux familles, elle fut aussi répétée sans ménagements aux pouvoirs publics, représentés par les magistrats et sénateurs de l'Allemagne. En effet, en 1530, Luther prononçait son fameux sermon sur l'obligation scolaire :

"J'estime qu'il est du devoir du gouvernement, disait-il, de forcer les sujets à fréquenter les écoles". (7)

C'est ce que Compayré confirme aussi dans ses pages sur les origines protestantes de l'enseignement primaire :

"Cet appel a ceci de caractéristique que le grand réformateur, tout en professant que l'Eglise est la mère de l'Ecole, semble surtout compter sur le bras séculier, sur la puissance laïque, pour servir ses desseins d'instruction universelle. Chaque ville, disait-il, fait annuellement de grandes dépenses pour construire ses chemins, pour fortifier ses remparts, pour acheter des armes et équiper des soldats : pourquoi ne dépenserait-elle pas autant pour payer un ou deux maîtres d'école ? (...) Le salut et la force d'une ville résident surtout dans la bonne éducation qui lui donne des citoyens instruits, raisonnables, honnêtes, bien élevés". (8)

Lorsque Luther réclamait la fondation d'écoles, il les voulait aussi bien pour les filles que pour les garçons. Le texte de sa lettre aux Conseillers d'Etat est formel sur ce point :

"il nous faut en tous lieux des écoles pour nos filles et nos garçons, afin que l'homme devienne capable d'exercer convenablement sa vocation, et la femme de diriger son ménage et d'élever chrétiennement ses enfants." (9)

Afin de ne pas détourner les enfants de leur travail pratique, le temps consacré à l'instruction est du reste combiné avec les exigences de la vie concrète :

"Mon opinion est qu'il faut envoyer les garçons à l'école une ou deux heures par jour, et leur faire apprendre un métier à la maison le reste du temps. Il est à désirer que ces deux

(7) ZIND Pierre - cours cité - p. 16

(8) COMPAYRE Gabriel op, cité p. 92

(9) PAROZ op. cité p. 109

occupations marchent de pair. D'ailleurs, les enfants passent certainement deux fois plus de temps à jouer aux boules, à courir et à vagabonder. Les filles par conséquent peuvent bien, elles aussi, sans négliger les affaires de la maison, consacrer à l'école à peu près le même temps ; elles en perdent davantage à trop dormir et à danser". (10)

Tous ces arguments bouscullaient bien des habitudes et signalaient l'urgence d'un renouvellement en matière d'éducation. C'est en ce sens que l'on peut parler de l'élan donné par Luther à l'école protestante en gestation. Les vues du réformateur allemand n'étaient d'ailleurs pas seulement des théories à faire prévaloir, elles se doublaient d'une estime profonde pour la fonction enseignante :

"Et moi-même, si je pouvais ou si je devais renoncer à mon ministère de prédicateur et à mes autres occupations, il n'est pas de métier que je ferais plus volontiers que celui de maître d'école, car je crois qu'après la prédication, c'est le ministère le plus utile, le plus grand et le meilleur, et encore ne sais-je pas lequel des deux doit passer le premier". (11)

Un tel exemple ne pouvait manquer d'être suivi.

b) Réalisations en pays francophones

Jean CALVIN (1509-1564), ayant adhéré à la Réforme en 1530, dut quitter la France pour se réfugier en Suisse où il fit de Genève le centre officiel de sa doctrine. C'est lui qui donna à l'idéal protestant une forme bien française :

"Comme l'esprit allemand de la Réforme s'est incarné en un homme Luther, l'esprit français s'est incarné en Calvin". (12)

Homme de coeur plus que penseur, ce dernier cherchait surtout à enrichir la vie spirituelle du disciple du Christ, et il passa très vite à l'établissement d'écoles protestantes, comme moyen le plus efficace d'implanter la Réforme. En 1538, ce fut la création de l'école de Genève, puis de celles de Neuchâtel et de Lausanne :

(10)COMPAYRE Gabriel - op. cité p. 95

(11)ZIND Pierre - cours cité p. 16

(12)Bulletin de la SOCIETE de l'Histoire du protestantisme français 1935
p. 4

"Ces écoles furent les premières écoles protestantes dans les pays de langue française. En effet, au milieu des persécutions et plus tard, des guerres de religion, les protestants de France n'avaient guère le loisir d'établir des écoles. C'est à peine s'ils pouvaient célébrer leur culte (...) Leur ambition était de fonder des forteresses spirituelles pour combattre le papisme (...) grâce à l'influence de Calvin, de Farel, de Viret, les maîtres de ces établissements furent pour la plupart des Français (...) Ils travaillaient avec la conviction que leurs efforts devaient contribuer à l'évangélisation de leur patrie".(13)

La relation fut donc étroite entre Genève et les protestants de France qui s'étaient formés par une transmission de bouche à oreille, bien avant la création d'écoles Calvinistes. Dès 1538, il y eut un modèle, grâce à la création du Collège de Rive, pour lequel Jean Calvin s'était aidé de son ancien maître, Maturin Cordier. La notice parue à l'imprimerie de Jehan GERARD et intitulée "L'ordre et manière d'enseigner en la ville de Genève" présente l'oeuvre nouvelle. On y trouve un exposé des motivations des maîtres et des parents, ainsi qu'une esquisse du règlement destiné aux élèves. Certains passages de l'introduction ne manquent pas d'intérêt pour cette étude :

"Il y a lecteurs et maistres députez et assignez pour d'icy en avant instruire les enfans (...) lesquels maistres mettront toute peine, soin et diligence aux enfans qui auront été commis à leur charge, pour les rendre entre les mains de leurs parens, très bien instruits tant en bonnes meurs que bonne doctrine (...) Reste seulement que ceux qui ont des enfans propres à apprendre, ne perdant icelle occasion et qu'ils ne les privent d'ung si grand bien ; dont ilz se pourront acquérir grand honneur et prouffit particulier et à leur pays un grand avancement pour le bien publique". (14)

Le but de l'éducation y est défini d'une manière qui caractérise l'école protestante : les bonnes mœurs, la bonne doctrine et le bien public. L'harmonie entre ces trois éléments fera parfois l'objet de controverses que le prospectus du collège de Rive perçoit déjà en parlant de ses calomniateurs :

(13) LE COULTRE Jules - Maturin Cordier et les origines de la pédagogie protestante dans les pays de langue française (1530-1564- Neuchâtel 1928 - p. 431

(14) BETANT E,A - L'ORDRE et manière d'enseigner en la ville de Genève au Collège, Description de la ville de Genève - Genève 1538 Imprimerie de Jehan Gerard. 10 Feuillet - 1er feuillet non numéroté.

"Car entre les mensonges innumérables par lesquels ilz tachent de faire nostre cause odieuse, ilz nous reprochent principalement que nous n'estimons rien les bonnes lettres, ne tous les arts libéraux et desja par de ca ces choses la sont abatues et quasi du tout abolies : comme si l'Evangile avoit guerre contre les bonnes sciences lesquelles nous reputons du nombre des graces de Dieu excellentes". (15)

Ainsi la pédagogie protestante, ayant d'abord hérité des expériences de la Renaissance, se voyait engagée dans une direction très religieuse par la priorité donnée à l'Ecriture Sainte. C'est là qu'apparait la marque de Calvin, humaniste certes, mais avant tout chrétien d'une foi ardente :

"On peut s'attendre à trouver en lui un pédagogue qui devait avoir plus qu'Erasmus, plus que tous les hommes de la Renaissance, la ferme volonté de développer chez les enfants les bonnes lettres et la piété et c'est sur ce dernier point qu'il devait insister le plus. A peine était-il arrivé à Genève qu'il écrivait au Conseil, au mois de janvier 1537, au nom de tous les ministres :

"Il est fort requis et quasi nécessaire pour conserver le peuple en pureté de doctrine, que les enfans dès leur jeune âge, soyent tellement instruitz qu'ils puissent rendre raison de la foy, afin que on ne laisse pas deschoyr la doctrine évangélique, ains que la sentence en soy (t) diligemment retenue et baillée de main en main et de père en filz". (16)

Grâce à la transmission assurée par la famille, première cellule sociale, la christianisation du milieu coïncide avec la généralisation et l'instruction et contribue largement au bonheur des citoyens, comme le note encore la notice du Collège de Rive :

"Car on ne pourroit jamais bien entendre si non par expérience combien la science des lettres proufite particulièrement à ung chacun en son estat privé ; et d'autre part n'est de petite conséquence pour le bien commun que plusieurs y adonnent leur estude, d'autant que ladicte science tellement est requise à maintenir la police et gouvernement civil et à bien entretenir

(15) BETANT E.A. op, cité - 6è feuillet non numéroté

(16) LE COULTRE Jules - op. cité p. 318

l'etat des Eglises et finalement à conserver et garder mesme l'humanité entre les hommes, qu'à grand peine on le pourroit suffisamment déclairer". (17)

La mise en valeur de l'instruction dans sa dimension sociale est évidente dans les principes. Elle devait pousser souvent les Eglises protestantes à s'identifier avec les intérêts de la cité.

Le Collège de Rive ouvert en 1538, et plus tard le Collège dit "de Genève" créé en 1559 devaient être les exemples les plus typiques des réalisations éducatives du protestantisme. A leur suite, on vit apparaître une série d'établissements correspondant à l'enseignement des humanités : les Collèges, et d'autres ayant le niveau d'Universités : les Académies.

"En France, le Collège qui apparaît le premier en date et qui transmet aux autres les traditions de Sturm et de Cordier est celui de Nîmes (1539)", (18)

Le mouvement d'extension suivit une chronologie qui peut se résumer ainsi :

1561	Fondation de l'Académie de Nîmes
1563	Faculté de théologie protestante à Orléans (de 1563 à 1568)
1563	Collège de Montargis + 4 autres en Berry
1566	Académie d'Orthez
1570	Collège de La Rochelle
1573	Académie d'Orange (appui de Guillaume de Nassau)
1574	Collège de Castres
1576	Académie de Sedan

1582	Loi nîmoise sur la nomination des Régents

1596	Académie de Montpellier
1597	Collège de Nérac
1597	Collège de Niort
1598	Académie de Montauban et Puylaurens

1598	EDIT DE NANTES

Si l'histoire a enregistré la fondation de ces divers centres d'enseignement, les données sont beaucoup moins précises sur les petites

(17) BETANT E.A. op. cité - 2è feuillet non numéroté -

(18) BOURCHENIN Daniel - Etude sur les Académies protestantes en France au XVIè et au XVIIè siècle - Paris - 1881 - p. 63

écoles qui virent pourtant le jour chaque fois que l'atmosphère y fut favorable. On connaît cependant certaines initiatives prises en Guyenne :

"Charles CANDELEY (...) adhéra à la Réforme, Jehan de Ciret, clerc, secrétaire de la ville et fondateur du Collège était plein d'enthousiasme et d'ardeur pour le double mouvement qui entraînait alors la jeunesse. La Réforme l'attirait comme la Renaissance, l'une pour lui complétait l'autre. Fort de leur assentiment, et peut-être conseillé par eux, un homme d'une piété aussi sincère qu'éclairée; nommé Jehan COLLASSUS, ouvrit à Bordeaux, vers cette époque (1535) une école du premier âge ; son enseignement et sa douceur furent bientôt appréciés ; plus de 200 enfants ne tardèrent point à la fréquenter, et grâce aux exhortations de leur maître, ouvrirent leur coeur à l'Evangile". (19)

Ce qui fut possible en 1535 disparut dans la période des guerres civiles, mais avec la promulgation de l'Edit de Nantes en 1598, le protestantisme put ouvertement doter d'écoles les nombreuses villes où il jouissait de la liberté :

"Cette charte de tolérance permit aux Réformés de tenir écoles publiques partout où l'exercice de leur religion était reconnu. Ils pouvaient également pourvoir des legs spéciaux à l'entretien de leurs écoliers. Une ère nouvelle s'ouvrait". (20)

L'époque de la fondation de la Compagnie de Marie Notre-Dame coïncide donc avec une grande activité protestante en matière d'éducation. Une remarque de Charles-Louis LIVET en donne une idée :

"Pour la première fois, au Synode de La Rochelle en 1607, nous voyons mentionner et les Collèges et les petites écoles susceptibles de préparer aux universités. La Compagnie (lisons : des Pasteurs) a accordé à toutes les provinces où il n'y a pas d'académie dressée, la somme de 100 écus pour chacune, laquelle sera employée à dresser de petites écoles. (...) C'était donc trois écoles au plus par province. Cinq sur les dix-sept avaient des académies, les douze autres avaient donc à entretenir trente-six écoles pour la France entière". (21)

(19) GAULLIEUR Ernest - Histoire de la Réforme - T I - Bordeaux 1884 - p. 30

(20) BOURCHENIN Daniel - op. cité - p. 65

(21) LIVET Charles-Louis - De l'enseignement en France au XVII^e siècle - Protestants et juifs - in REVUE FRANCAISE - Août - Octobre 1856 - p. 402

Tels sont les fondements de l'école protestante qui, partie des déclarations de Luther et soutenue par Calvin, devint une institution importante au XVII^e siècle, jusqu'au jour où la révocation de l'Édit de Nantes (1685), lui porta un coup fatal. Il n'est pas sans intérêt de connaître son fonctionnement afin d'en suivre les traces dans l'oeuvre éducative de Jeanne de Lestonnac.

2 - MARGE D'INFLUENCE

Par la fondation d'écoles, c'est toute une perspective d'action pratique qui est découverte ; les grands maîtres du protestantisme en avaient saisi l'enjeu :

"Avec Luther, ses émules et ses rivaux, la Réforme avait donné tout son message proprement religieux et théologique (...) Mais Luther s'est peu intéressé à l'incarnation de ce message (...) Il était réservé au Français et au juriste Calvin de créer, plus qu'une théologie nouvelle, un homme nouveau et un monde nouveau. L'homme "réformé" et le monde moderne chez lui, c'est l'oeuvre qui prédomine et qui explique l'ouvrier". (22)

Passant donc à l'incarnation du message dans une forme d'enseignement, il s'agit ici de donner un aperçu des principales orientations pédagogiques et de voir comment la Fondatrice de la Compagnie de Marie Notre-Dame s'est située dans cet ensemble protestant.

a) Orientations pédagogiques

Au moment de la création de l'Académie de Genève en 1559, Jean Calvin fit paraître des "leges academiae" qui définissaient les grandes lignes de l'instruction à donner. Les méthodes, inspirées d'Erasme (1467-1536), de Pierre de la RAMEE ou RAMUS (1515-1572) et bien sûr, de Jean STURM (1507-1589) revêtaient un caractère assez novateur :

"Zulzer et Calvin ont tous deux emprunté à Sturm l'organisation des décuries, c'est-à-dire des groupes d'élèves dans chaque classe, avec des décurions chargés de surveiller leurs camarades ; mais tous les deux ils demandent avec insistance que cette répartition soit faite d'après le progrès et la conduite des col-

(22) LEONARD Emile - Histoire générale du Protestantisme - 3 vol.
PUF - 1961 - Tome I, p. 258

légiens, non d'après leur âge ou leur position sociale".(23)

Cet appel à l'activité de l'élève, sans aucune discrimination est un principe dont s'inspireront dans la suite beaucoup de pédagogues. Il faut signaler aussi une innovation protestante en la personne du sous-maître dont le rôle a été décrit par Cordier :

"Il devait assister au lever des pensionnaires (...) Sa seconde fonction était d'accompagner trois fois par jour les pensionnaires à l'école (à 6 h., 11 h., 3 h.)(...) En troisième lieu, le sous-maître surveillait les élèves en dehors des leçons, usait des verges si c'était nécessaire (...) Il devait remplacer le praeceptor dans sa classe ainsi que les autres régents quand ceux-ci étaient empêchés de donner leurs leçons, sauf dans les trois classes supérieures". (24)

Longtemps les études latines et les études élémentaires furent confondues (25) malgré l'introduction voulue d'explications en langue vulgaire. A la fin du XVI^e siècle, les écoles protestantes comprenaient généralement quatre classes :

"Dans la classe inférieure on apprenait à lire et à écrire, tant en latin qu'en français, ainsi que les déclinaisons et les conjugaisons (...) Les plus avancés étaient exercés à parler et à composer en latin". (26)

Pour guider les premiers apprentissages, on utilisa à partir de 1559 un petit livre qui fut souvent réédité par la suite :

"l'auteur est C. de CALVIAC (...) et du VERDIER (t.III p.327) nous apprend que le prénom de l'auteur est Claude (...) natif du Languedoc (...) il était protestant (...) C'est ce que prouve l'omission du chapitre sur la tenue à l'Eglise. L'idée de Calviac de mettre dans un même volume les règles de la civilité et une méthode pour apprendre à lire eut un grand succès". (27)

(23) LE COULTRE Jules - op. cité p. 320

(24) id. - p. 194 -

(25) Il fallut attendre le tchèque KOMENSKY ou COMENIUS (1592-1671) appelé "le premier évangéliste de la pédagogie moderne" pour que soient nettement distinguées les grandes divisions de l'instruction, déjà esquissées par Quintilien. Ce seront l'école maternelle ou présence auprès de la mère, l'école élémentaire de 6 à 12 ans, l'école latine ou gymnase de 12 à 18 ans, puis les académies pour l'enseignement supérieur - cf. COMPAYRE Gabriel - op. cité - p. 98

(26) LE COULTRE - op. cité p. 127

(27) - id. - " " p. 344. Il s'agit de : LA CIVILE HONNETETE pour les enfans avec la manière d'apprendre à bien lire, prononcer et écrire A Paris, de l'Imprimerie de Philippe DANFRICE et Richard BRETON - rue St Jacques - MDLIX in 8°, 1 exemplaire B.N.

Il convient aussi de relever la place faite à l'arithmétique dont les exercices réservés aux pensionnaires étaient indiqués par des expressions qu'on retrouvera dans des règlements postérieurs :

"C'est à savoir la manière de nombrer, chiffrer, getter ou calculer". (28)

Quant à la progression des connaissances, elle était assurée par la méthode de répétition périodique :

"Le samedi on répétera ce qu'on aura appris pendant toute la semaine, et l'on renouvellera cet exercice pendant plusieurs mois ou semaines en donnant des tâches toujours plus longues". (29)

Mieux qu'en des normes successives, on peut trouver ces orientations pédagogiques incarnées dans une personne : Maturin Cordier (1480-1564) figure par excellence du maître protestant. Il fut

"l'un des champions les plus convaincus de la pietas litterata qu'Erasmus avait proclamée comme le but des études. Successivement régent à Genève, principal à Neuchâtel et à Lausanne, il revint mourir à Genève". (30)

Mais son renom n'était pas sans lien avec les expériences pédagogiques qu'il avait faites en France, à commencer par le Collège de la Marche en 1523 lorsqu'il eut Calvin pour élève :

"Pour ce que Maturin Corderius était homme expérimenté en telles choses, et, comme l'on dict, le plus apte en conversant à exercer escolles, fut envoyé quérir en France, en une ville qu'on appelle Bourdeaux, dans laquelle estoit Régent, et amena beaucoup de gens sçavans avec luy - Lequel a aussi maintenu ce bon ordre déjà commencé, durant son temps, tellement que ce Collège prit grand bruit par la venue de Corderius". (31)

(28) HERMINJARD A.L. Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française, Tome IV (1536-1538) - Genève - H. Georg - éditeur - 1878 - p. 457 - on y trouve le mot "jeter" expliqué selon Philibert MONNET ; "sommer - composer une somme totale de plusieurs particuliers - Universam summam ex minoribus cogero" - id. p. 457

(29) LE COULTRE - op. cité - p. 151 -

(30) - id. - " " - p. XV

(31) - id. - " " - p. 124

Après de longs états de services, on lui reconnut un talent particulier d'éducateur chrétien, comme en témoigne la notice nécrologique que lui consacra le secrétaire Nicolas COLLADON :

"Le vendredi 8 septembre 1564, donc trois mois et demi après Calvin, "mourut le bonhomme Corderius" nous dit le registre de la vénérable Compagnie, "en grand âge, heureusement et ayant servi jusques à la fin en sa vocation d'enseigner les enfans et conduire la jeunesse en toute sincérité, simplicité et diligence, selon la mesure qu'il avait reçue du Seigneur".
(32)

grâce aux écrits que laissait Cordier (33), on peut découvrir les vertus auxquelles il attachait du prix comme éducateur :

"Les colloques nous permettent de nous faire une idée de ce que devait être selon Cordier une bonne pension (...) S'il est sévère dans l'école (...) chez lui le maître est beaucoup plus indulgent, il ne procède pas par fouettées, mais en traitant les enfans "honnêtement et libéralement", en leur montrant de la bienveillance, de la complaisance, en leur montrant l'exemple de la vertu et de l'amour des études. Il obtient ainsi l'obéissance et l'affection (...) Il cherche surtout à encourager les pensionnaires à s'adresser à lui, non seulement pour des difficultés scolaires (...) mais encore pour des questions religieuses comme des explications de l'Ecriture Sainte ; avec le sous-maître, il fait répéter les leçons, il cause avec les jeunes gens pendant le repas". (34)

Cette attention éducative de tous les instants, ce sens de la responsabilité dont le maître est investi, devaient renouveler l'éducation humano-chrétienne et faire de Cordier le chef de file d'une longue lignée :

"Cordier nous apparaît encore comme un missionnaire de l'enseignement (...) Ce Lhomond ou plutôt ce Rollin du XVI^e siècle a servi de modèle aux régents protestants français, comme l'Académie de Genève servit de modèle aux autres Académies".(35)

(32) LE COULTRE Jules - op. cité - p. 331

(33) Parmi les principaux écrits de Cordier on peut citer : Les Epîtres chrétiennes (1557) - Les Cantiques spirituels (1557) Les Rudimenta (1558) - Les Colloques (1564)

(34) LE COULTRE Jules - op. cité - p. 193

(35) BOURCHENIN Daniel - op. cité - p. 51 -

C'est à la lumière de tels exemples que la mission "d'instruction" prend tout son contenu de formation intellectuelle et morale de la personne, en vue de la préparer au rôle qu'elle devra jouer dans la société. Animés de ce zèle, des éducateurs du milieu du XVI^e siècle circulèrent dans de nombreuses régions pénétrées par le Calvinisme. Parmi les plus aptes à recevoir ces nouveautés, Bordeaux n'occupait certainement pas le dernier rang ; on devait y connaître directement ou indirectement le fonctionnement de l'école protestante.

b) Réaction de Jeanne de Lestonnac

Trois situations différentes sont à considérer dans l'histoire de la Fondatrice, si l'on veut découvrir quelque chose de ce qui a pu la toucher, lui déplaire ou l'attirer parmi les valeurs dont l'ambiance calviniste était porteuse. De même, il y a des absences auxquelles elle dut être particulièrement sensible.

En ce qui concerne l'enfant plus ou moins contaminée, il faut s'arrêter sur les répercussions éventuelles du séjour effectué chez le protestant Thomas de Beauregard. Trop hâtivement sans doute, et pour mieux se défendre contre des positions taxées d'hérésie, les auteurs catholiques par qui nous est connue la vie de Jeanne, ont accentué le côté négatif de cette période. Or les idées proposées par la Réforme possédaient des aspects séduisants, surtout à l'époque où la plupart des humanistes français se sentirent en affinité avec les protestants dont les positions n'étaient pas encore très tranchées.

Lorsque Jeanne de Lestonnac, âgée d'environ 7 ans, commença à vivre auprès de son oncle et de sa tante, soit vers 1563, selon l'hypothèse posée dans cette étude, elle pouvait observer son entourage. On sait que, parmi les provinces françaises, la Guyenne était très représentative de l'évolution humaniste. Retrouver donc ce qui correspondait avec l'ouverture d'esprit de Montaigne n'était pas sans attrait. Clément Schafert a saisi cette nuance chez l'auteur des Essais :

"Montaigne était avec les Humanistes, il était naturel qu'il fût avec les Réformés. Il était attiré vers ce que ceux-ci avaient de commun avec ceux-là : le mépris du Moyen-Age et de son grand docteur Aristote ; le dégoût des discussions verbales et de la logique elle-même. Les Réformés dissèquent les vieux

textes pour en découvrir le sens original. Ils se moquent des superstitions populaires dont se gausse doucement Montaigne. Les catholiques font pâle figure de conservateurs, de gens bien pensants, nous dirions de conformistes.

Montaigne sait une chose : que la plupart des seigneurs et voisins ont opté pour le calvinisme ; ce qui le distingue des autres c'est justement la vieille religion qu'il s'obstine à pratiquer, le risque est donc de son côté. "La situation de ma maison et l'accointance des hommes de mon voisinage me présentaient d'un visage ma vie et mes actions d'un autre".

(36)

Mais avant de raisonner ainsi, la fille de Richard de Lestonnac avait certainement reçu dans sa première enfance des impressions venant de sa mère, femme à la fois pénétrée d'humanisme et imbue de la doctrine calviniste. Le ménage Beauregard également intrépide dans sa foi ne présenta sans doute pas de contradiction entre les goûts intellectuels de l'enfant et la formation qui lui était donnée. Son affectivité ne pouvait être atteinte qu'en un second temps, lorsque deviendrait évident le désaccord familial.

Dans ces conditions, l'apprentissage de la lecture alla de pair avec les découvertes religieuses procurées par les textes favoris des Calvinistes : le Psautier, l'histoire de Joseph et de ses frères, l'exemple de Samuel, le récit du combat du petit David contre le géant Goliath, les paroles de Sagesse du roi Salomon, etc... Et tout le symbolisme du Temple de Jérusalem joua probablement un rôle déterminant, car beaucoup de souvenirs de Jeanne de Lestonnac peuvent se rattacher au terme de "temple" que la religion réformée préférerait à celui d'Eglise. (37)

Par ailleurs, cette première éducation a dû faire ressortir un manque : celui de Notre-Dame pour qui la Fondatrice a eu toute sa vie une dévotion profonde. Au retour dans l'ambiance catholique, cette dimension devait s'affirmer. L'Ave Maria appris des lèvres de Richard de Lestonnac a dû révéler à l'enfant désormais capable de réflexion un autre aspect de sa foi. Le fait est qu'elle y adhéra de toute sa personne.

(36) SCLAFERT Clément, L'âme religieuse de Montaigne - Nouvelles éditions latines - Paris - 1951 - p. 46

(37) cf. BOUZONNIE - op. cité - p. 50 à propos du "temple spirituel" qu'il s'agit de construire. La Présentation de Jésus au Temple et la Présentation de Marie au Temple prennent également un relief particulier pour la Fondatrice.

Ce qui lui resta encore de cette étape importante, ce fut un respect particulier pour l'Eucharistie (38) qu'elle avait entendu critiquer dans sa forme de célébration de la Messe. Le choc subi ne pouvait manquer de la marquer dans ses impressions de foi à l'égard de ce sacrement. Un jour une Religieuse la trouva en larmes :

"Ha! ma chère Soeur, lui dit-elle, je me souviens d'avoir formé autres fois quelque doute de la présence du Sauveur en ce divin mystère (...) n'est-ce pas là une juste matière de ma douleur?" (39)

Sur ce qui se passa en elle lorsqu'elle quitta la maison des Beauregard pour le foyer paternel, les documents ne disent rien. On sait cependant qu'elle fut toujours conscienté de n'avoir pas adhéré personnellement à la religion réformée. En voici un témoignage sans ambiguïté :

"quelques Ecrivains de sa vie ont avancé qu'elle avoit été Huguenote, mais on a sçeu d'elle-même qu'elle ne le fut jamais; elle découvrit sur ce sujet le fond de son coeur à la Mère Jeanne de Montferrand sa petite fille". (40)

C'est la seule conclusion qu'il soit permis de tirer de ces années de contact avec le Calvinisme, tout en reconnaissant que l'influence mérite d'être signalée.

Devenue adulte, quelle fut la lucidité de Jeanne de Lestonnac? Exerçant sa capacité de juger, et pouvant recourir aux études que la controverse religieuse multipliait, elle traversa sa jeunesse et son âge mûr en raisonnant beaucoup sa foi. (41) Parmi les exemples retenus par l'histoire, on peut citer la rencontre en 1604 avec Suzanne de Briançon qui appartenait à une famille du Périgord et était ardente calviniste comme sa mère. Ce fut pour la Fondatrice l'occasion d'un dialogue prolongé dans lequel se révélèrent ses qualités d'écoute et son respect dans le maniement des arguments familiers aux maîtres de la controverse. Les citations scripturaires ne pouvaient manquer d'être nombreuses face à une

(38) La Profession d'Augsbourg avait aussi rejeté la procession du St Sacrement. Le Concile de Trente apporta trois textes scripturaires pour appuyer le culte de l'Eucharistie: Hb 1,6- Mt 5,2- Mt 28,17 . Du côté des catholiques il y eut une grande sensibilité dans la 1^o moitié du XVII^es.

(39) BOUZONNIE - op. cité p.348

(40) id. " p.348

(41) cf ci-dessus chapitre 2 p.84

telle interlocutrice qui

"sçavoit toute la Bible à la perfection, et s'expliquoit sur les mystères (...) avec beaucoup d'esprit soutenu d'une rare beauté et de tous les agréments de la conversation". (42)

Or Jeanne de Lestonnac répondit si bien à toutes les objections, sut interroger avec tant de tact sur les motivations de celle qui discutait, que, les années passant, Suzanne vint frapper à la maison de Notre-Dame où elle entra comme novice en 1611. Et pourtant les apparences étaient contraires :

"C'était, dit le texte, une des plus entêtées des nouvelles erreurs et des vanitez du siècle". (43)

La relation profonde qui s'établit ensuite entre la Fondatrice et sa disciple était empreinte d'une grande compréhension des difficultés rencontrées dans le cheminement de la foi.

Dans plusieurs occasions, Jeanne de Lestonnac montra un doigté remarquable pour traiter avec les Protestants. Elle en donna des signes notoires dans la ville de Pau, où elle avait tant désiré se rendre, parce que c'était un lieu particulièrement marqué par l'influence de Jeanne d'Albret.

"(elle) continua pendant son séjour dans le Béarn, qui fut d'environ six ans, de recevoir et de convertir plusieurs Filles. Elle gagna aussi à l'Eglise un grand nombre de fermes hérétiques de toutes les conditions, avec cette grâce de la parole que l'Esprit de Dieu avoit répandu sur ses lèvres, qui persuadoit sans dispute et qui portoit la vérité jusques dans le coeur bien plus efficacement qu'on ne faisoit souvent dans la chaleur des controverses, où les fausses subtilités des Ennemis de la Foy, passent pour des raisons et où l'entêtement d'une opinion tient lieu de victoire". (44)

Ce comportement dépasse les simples joutes dont il a été question précédemment. Il révèle plutôt, face aux Calvinistes, un respect des personnes, une honnêteté de recherche, et un amour pour la Révélation évangélique dont ce genre de conversation ne saurait se passer. Réaction lucide de l'adulte, voilà qui semble corroboré par les faits évoqués.

(42) BOUZONNIE - op. cité - I p. 558 - Sur ce dialogue cf. aussi notre étude ; Le filet s'est rompu - Paris - 1973 - chapitre VI -

(43) BOUZONNIE - op. cité - I, p. 140

(44) - id. - " " p. 238

A l'heure de se lancer dans son entreprise éducative, Jeanne de Lestonnac devait se montrer Fondatrice avisée. Sa vocation apostolique s'était fortement appuyée sur le spectacle de la division religieuse. Son expérience face au protestantisme lui avait permis d'une part de ressentir profondément la nécessité d'agir, et d'autre part de reconnaître l'efficacité de certains moyens mis en oeuvre.

La place faite à la femme devait attirer son attention. Elle avait vu en effet les "Dames réformées" disciples de Calvin, se dépenser avec flamme pour répandre leur doctrine :

"Tandis que les hommes renversaient ce qu'il y avait de plus sacré, dit l'Histoire de l'Ordre, les Femmes tenoient des Conciles et s'érigeoient en Oracles sur tous les points de controverse". (45)

Cette participation active au combat pour la foi était bien dans la ligne de la personnalité de la Fondatrice qui resta fortement convaincue de la puissance de la femme dans la transformation de la société. La description qu'elle fit des malheurs de la France, et en particulier de la Guyenne, reflète cette prise de conscience. De même que Dieu a choisi des envoyés pour travailler à la santé spirituelle des hommes,

"aussi n'a-t-il pas négligé, dit-elle, la santé spirituelle des femmes (...) il a envoyé jadis Sainte Scholastique, Sainte Claire, Sainte Catherine de Sienne ; et de notre temps la Sainte Mère Thérèse de Jésus (...) or (...) on remarque qu'en plusieurs bonnes villes de ce Royaume de France et particulièrement dans Bordeaux, capitale de la Guyenne, plusieurs filles catholiques sont contraintes d'aller aux écoles des maîtresses hérétiques". (46)

De là vient le besoin ressenti de créer une oeuvre dans laquelle des femmes ne craindraient pas de prendre la parole et d'ouvrir les trésors de la connaissance à de futures mères de famille.

(45) BOUZONNIE - op. cité - I, p. 8

Sur le portrait de la Dame réformée, cf. LEONARD Emile - op. cité Tome II, p. 22 : "Je ne doute point qu'une Dame

Ne doive estimer les thresors ;
Soit de l'esprit, ou soit de l'âme
Plus que les ornemens du corps".

(46) Documents d'origine - op. cité - p. 24 Abrégé II, 4 et 5

Le sens dans lequel "l'instruction" sera le but de la Compagnie de Marie Notre-Dame s'apparente de très près à celui qui anima les éducateurs, agents de la Réforme. Bien plus que d'un simple savoir, il s'agira d'une préparation à une entreprise missionnaire, semblable à celle que désirait Calvin, de sa "forteresse spirituelle" de Genève. Comme dans l'introduction à la notice du Collège de Rive, le lecteur pourra être frappé de certaines coïncidences de termes, en lisant la Formule des classes, élaborée par Jeanne de Lestonnac. Ainsi la fonction éducative, fonction fondamentale de l'Institut, sera présentée comme importante pour "le bien public". (47)

D'une façon générale, ce qui a été dit plus haut de l'esprit régnant dans une école protestante aidera à comprendre plusieurs aspects à développer dans la deuxième partie de cette étude. Mais au point où l'on en est encore de la réflexion, il suffira d'annoncer ici des éléments pédagogiques que Jeanne de Lestonnac a retenus du modèle calviniste et dont elle a décidé de faire usage.

On retrouvera par exemple la présence de sous-maîtresses aux côtés des régentes responsables d'une classe. La répartition des élèves en décuries aura son équivalent, bien que sous un autre nom. Les soins prodigués aux pensionnaires et le complément d'éducation donné à celles-ci tiendra plus de la "pension" tenue par ces "Messieurs" que des internats annexés aux collèges de l'époque. L'habitude de faire les leçons "tant en latin qu'en français" sera adoptée et mentionnée en termes identiques. Les procédés employés pour les premiers apprentissages s'inscriront dans la ligne du manuel de civilité de Calviac. L'organisation en trois ou quatre classes ressemblera étrangement aux pratiques du Collège de Rive. L'entraînement à l'arithmétique sera indiqué parmi les exercices consistant à "compter, chiffrer" (48) ou encore "jeter, chiffrer" (49) comme à Genève. Les révisions mises au programme de chaque samedi ne seront pas négligées non plus.

Bref, il n'est pas besoin de détailler davantage pour s'apercevoir que Jeanne de Lestonnac a dû connaître, soit par expérience, soit par la lecture, les méthodes appliquées par la pédagogie protestante. Si elle a su en apprécier bien des valeurs, ce doit être une preuve de sagacité de sa part. En effet, l'atmosphère polémique qui

(47) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité - p. 350 - R. I

(48) DOCUMENTS D'ORIGINE - op. cité p. 25 - Abrégé II, 7

(49) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 255 - r. 12

prédominait à l'époque n'était pas faite pour lui ouvrir les yeux sur les aspects positifs du clan ennemi. Il n'est pas jusqu'à son refus personnel de suivre la religion embrassée par sa mère qui n'aurait pu contribuer à lui faire tout repousser d'un bloc.

x

x

x

Fort heureusement il en a été autrement. Les choix vers lesquels Jeanne de Lestonnac semble s'être inclinée ont été commandés par un jugement dépourvu de partialité. Il pourra être bon de les connaître, ne serait-ce que pour apporter un correctif à une opinion trop facilement admise, selon laquelle les innovations de la pédagogie protestante auraient été méconnues, par la faute de la persécution catholique. Certes, le dynamisme de la Réforme a parfois injustement souffert des traitements dans lesquels la politique était aussi coupable que les déviations de la foi chrétienne, mais on peut dire aussi qu'il s'est trouvé des esprits intelligents pour discerner les orientations susceptibles de servir la cause de l'éducation. Le faire au moment de la fondation d'un Ordre enseignant, n'était-ce pas assurer une certaine survie aux principes qu'a voulu décrire ce chapitre ?

CHAPITRE 5

EXPERIENCE IGNATIENNE

Le terme d'expérience n'a pas été choisi au hasard. Il s'agissait en effet de qualifier la manière dont Jeanne de Lestonnac a pu capter certains aspects présents dans la vie et dans l'oeuvre des disciples d'Ignace de Loyola. Et comme cette approche s'est faite progressivement, au gré des contacts et de l'approfondissement d'une réalité à la fois culturelle et mystique, il a semblé opportun d'éviter les expressions trop limitées et renvoyant soit à l'érudition, soit à la dévotion. Ce qu'une personne expérimente, prend la force du vécu et laisse de grandes traces.

L'arrivée du thème ignatien, pour clore la série des influences ayant joué dans le projet de fondation, n'est pas fortuite. Elle a pour antécédents des faits que confirme le nom même de Compagnie de Marie Notre-Dame, dans la ligne de la Compagnie de Jésus.

Avant d'évaluer l'importance de ce que Jeanne de Lestonnac a reçu des Jésuites, il conviendra d'évoquer les circonstances favorables à leurs interventions. C'est pourquoi ce chapitre procédera par étapes se référant successivement à trois points :

- Les Jésuites à Bordeaux
- Découverte des "Exercices"
- Un modèle de Collège.

La Compagnie fondée par Ignace de Loyola et approuvée en 1540, avait, au prix de certaines difficultés, pénétré en France, à partir de 1552. (1)

Comment les choses se passèrent-elles pour déterminer un apport significatif dans cette étude ?

x

x x

1 - LES JESUITES A BORDEAUX

Suivre les événements et faire connaissance avec quelques membres de la Compagnie de Jésus, telle sera la démarche destinée à éclairer la situation.

a) L'implantation et ses péripéties

A la mort d'Ignace de Loyola en 1556, c'est-à-dire l'année même de la naissance de Jeanne de Lestonnac, la présence des Jésuites en France venait d'être acceptée par le roi (1555) et un premier collège avait été créé (1556), celui de BILLOM, en Auvergne. Avec Paris, cela faisait deux points de chute qui devaient être augmentés bientôt de Lyon (1563) où le grand prédicateur Edmond Auger (1530-1591) (2) s'illustra rapidement :

"secondé par un célèbre Jésuite italien Antoine POSSEVIN (1534-1611) (...) les deux missionnaires (...) ramenèrent dans le sein de l'Eglise romaine un grand nombre de familles protestantes". (3)

De semblables activités apostoliques se déployèrent à Toulouse et à Metz, puis de nouveau dans le midi de la France où le Calvinisme constituait un défi pour des apôtres comme le Père Auger,

"Ses efforts ayant été couronnés de succès, il quitta la Lorraine dit Dumas, pour aller prêcher dans l'Aveyron et dans

(1) cf. ci-dessus chapitre 1 - p. 17

(2) s'écrit parfois : Emond, Aymond ou Edmond -

(3) DUMAS J.B. - Notice sur Emond Auger - in "Eloge historique de Antoine François Marie ARTAUD" - Lyon - Imprimerie Barret - 1840 pp. 3 à 26 - p. 8

plusieurs autres provinces. Parmi les nombreuses conversions qu'il fit à cette époque, on ne doit pas omettre celle d'un ministre protestant de Bordeaux. Après avoir passé plusieurs années dans cette dernière ville où, malgré la résistance des réformés, il parvint à établir un collège de Jésuites, il revint à Lyon (...) Rappelé à Bordeaux, il s'y trouva le jour fatal de la Saint Barthélémi". (4)

Le rôle d'Edmond Auger fut donc considérable dans l'Etablissement des Jésuites en Guyenne. La première visite qu'il fit à cette région semble avoir eu lieu en 1569, à l'occasion de la bataille de Jarnac à laquelle il participa. (5)

Donna-t-il alors quelques prédications à Bordeaux ? C'est fort possible puisqu'il semble s'être rendu dans cette ville plusieurs fois au cours des années précédant 1572. Cependant, ce fut en 1571 que l'archevêque l'appela officiellement comme missionnaire réputé. Au cours de l'un ou l'autre de ses sermons enflammés, Jeanne de Lestonnac sentit vibrer un zèle qui, à en croire l'Histoire de l'Ordre, ne la lassa pas indifférente :

"Elle commença à entrer dans l'usage du monde à l'âge de treize ans lorsque le fameux Père Emond Auger jeta le premier dans Bordeaux les fondements d'un Collège (...) Elle sentit dès lors dans son coeur les premières étincelles d'un feu dont elle apprenait avec plaisir les embrasements, car le nouveau prédicateur avait déjà tiré de l'hérésie quarante mille personnes". (6)

Il ne s'agissait pas en effet d'une parole quelconque mais de dons oratoires unanimement reconnus :

"Il possédait un si bel organe, et il avait à un si haut degré le talent de bien lire, que Henri III disait que les livres lui semblaient plus beaux quand c'était Auger qui les lisait. Ami des lettres, il fut cher à ceux qui les cultivaient et il mérita les éloges de plusieurs de ses contemporains et particulièrement d'Etienne Pasquier, qui le qualifia de grand orateur. L'historien Mathieu, qui, assurément n'était pas le partisan des Jésuites, l'appelle "le Chrysostome de la France", le plus éloquent et le plus docte prédicateur de son siècle". (7)

(4) DUMAS J.B, op. cité p. 16

(5) - id. " p. 15 "Le duc d'Anjou ayant été nommé généralissime des armées du roi, il reçut l'ordre de le suivre (...) il assista en 1569 à la bataille de Jarnac".

(6) BOUZONNIE - op. cité - H.O. p. 329

(7) DUMAS J.B. - op. cité p. 25

Avec cette éloquence faite de noblesse et de simplicité, tel était l'homme qui remua tant de foules et travailla sans relâche à l'implantation des Jésuites à Bordeaux. Ces derniers y furent vite actifs et, dès 1572 put s'y ouvrir leur Collège dit Collège de la Madeleine. La jeunesse y afflua, et, comme cela se produisait à chaque fondation, surgit dans le rayonnement de la maison tout un mouvement de christianisme renouvelé qui allait former la génération suivante. Un frère de Jeanne de Lestonnac, Roger, né en 1572 et que les historiens appellent François, fit son éducation chez les Pères et entra en 1589 au noviciat qui était alors à Toulouse. Il fut connu ensuite sous le nom de Père Jérôme.

Mais des jours sombres se levèrent. Le 24 avril 1589, à la suite d'intrigues, le roi Henri III écrivait à son lieutenant général le Maréchal de Matignon de faire partir les Jésuites de Bordeaux à Saint Macaire en Saintonge :

"En présence de cette situation, le Père Dupuy, provincial, crut opportun de faire cesser momentanément la prédication (...) jusqu'à des jours plus heureux (...) on approchait de la Pentecôte, le peuple s'irrita (...) Le gouverneur et le Parlement firent comparaître le Recteur du Collège pour lui demander raison du silence des prédicateurs. Le Père Jean de Bordes répondit que le Père Provincial les avait rappelés de Bordeaux parce qu'ils ne pouvaient plus exercer leur ministère sans courir le risque d'être traités de rebelles ou de fauteurs de sédition et d'attirer le même reproche sur les auditeurs. Il ajouta que d'ailleurs les Constitutions défendaient aux Religieux de la Compagnie de se mêler des querelles entre les princes chrétiens (...) Les magistrats insistèrent. Le Père Recteur ayant allégué qu'il n'avait pas le pouvoir de révoquer un ordre du Père Provincial, ils passèrent de la persuasion aux menaces, et, séance tenante, ils dressèrent un arrêt au terme duquel les Jésuites devaient ou se soumettre ou sortir de la ville (31 Mai 1589)". (8)

Les réactions de la population montrèrent combien les Jésuites étaient appréciés mais cela n'empêcha pas leur départ très digne.

"Le 29 juillet (...) Matignon manda auprès de lui le Parlement, les jurats, les autres magistrats, et, en leur présence, il

(8) FOUQUERAY Henri - op. cité II, p. 175 -

signifia aux Pères Jésuites qu'en attendant des jours meilleurs, ils devaient se retirer à leur prieuré de Saint Macaire. Le Père de Bordes répondit qu'ils partiraient tous par obéissance aux volontés du roi, heureux de n'avoir été trouvés coupables d'aucune faute : Il demanda seulement huit jours de répit pour préparer leur départ, payer leurs dettes, et se pourvoir de domiciles car le prieuré de Saint Macaire ne pourrait suffire à les loger tous. Craignant une manifestation populaire, Matignon n'accorda qu'un délai de vingt-quatre heures (...) Le 1er Août les Pères sortirent de la ville à des heures et par des portes différentes". (9)

Il est à remarquer que cette expulsion pour des raisons peu claires survenait bien avant le bannissement des Jésuites du royaume de France (1594-1603) (10). Victimes anticipées de la cabale montée contre la Compagnie de Jésus, les Pères de Bordeaux devaient en recevoir cependant quelques avantages, car étant dans l'ombre au moment où l'opinion publique se sensibilisait contre eux, avec le prétendu complot d'assassinat du roi Henri III, ils jouirent d'une certaine tranquillité. Tandis que leurs frères de Paris se voyaient jetés hors de leur Collège de Clermont et se réfugiaient pour la plupart à Pont-à-Mousson en Lorraine, ils profitèrent sans tarder de mesures plus indulgentes :

"Le 24 Avril 1596, le Maréchal de Matignon permit aux Pères réfugiés à Saint Macaire de descendre au Collège de la Madeleine lorsqu'ils viendraient à Bordeaux mais seulement pour trois jours et sans y faire aucun exercice d'école. Bientôt la tolérance royale envers les Collèges du Languedoc l'encourageait à permettre davantage. Les Pères s'établirent donc dans leur ancienne maison et reprirent en ville leurs travaux apostoliques". (11)

Au moment des négociations engagées entre le nouveau roi, Henri IV, et la papauté, un Père de Bordeaux, le Père Jean de Bordes, fit un voyage à Rome pour aider au dénouement de la situation angoissante des provinces de France.

(9) FOUQUERAY Henri - op. cité II, pp. 177-178

(10) Les Jésuites furent bannis dans le ressort des quatre Parlements de : Paris - Rouen - Grenoble et Rennes - cf. de CERTEAU Michel op. cité p. 71

(11) FOUQUERAY Henri - op. cité - II p. 489

"Le Père Jean de Bordes que sa prudence et sa vertu dési-
gnaient à ses Supérieurs fut choisi pour remplir auprès de
Clément VIII et du Père Général l'importante mission dont
semblait dépendre le salut de la Compagnie de Jésus en France.
Le 20 Avril 1598, peu de jours après son départ, il annonça
de Montréal (près Venise) (...) au Père Aquaviva l'objet de
son voyage, lui montrant avec émotion combien dangereux était
l'avenir, si l'on ne paraît pas sans retard à la situation
présente". (12)

Le Père Général envoya un visiteur, le Père Maggio, afin de se
rendre compte sur place. Un incident marqua le passage de celui-ci à
Bordeaux.

"Quand il arriva au mois d'août 1601, il trouva le Maréchal
d'Ornano, gouverneur de la Guyenne, très inquiet et en corres-
pondance avec le roi au sujet d'un opuscule publié par les
Pères du Collège de la Madeleine. C'étaient les Règles de la
Congrégation de la Sainte Vierge établie à Rome avec plusieurs
pratiques de dévotion empruntées à différents livres de piété.
Il s'agissait, disait-il, d'une affiliation dangereuse et l'ou-
vrage contenait des maximes contraires à celles du royaume.
Le Père visiteur supprima le pieux opuscule (...) Henri IV lui
en sut gré!" (13)

Enfin les choses s'arrangèrent ; le 14 Juillet 1603, Clément VIII
donnait un Bref en faveur du rétablissement des Jésuites. Le 1er Septembre
1603, Henri IV publiait l'édit de rétablissement, connu sous le nom de
l'Edit de Rouen. En ce qui concerne Bordeaux, le Collège de la Madeleine
rouvrait ses portes par une rentrée brillante de 1.000 élèves!" (14)

(12) FOUQUERAY Henri - op. cité - II, p. 503

(13) - id. - " " II, p. 594

Pour cette raison, la Congrégation de la Sainte Vierge ne pouvait
être répandue dans les collèges à l'époque de 1605-1606 -

(14) cf. de DAINVILLE François - L'éducation des Jésuites XVI^e - XVIII^e
siècles - Ed. de minuit - Paris - 1978 - p. 119

La communauté comprenait alors 58 membres dont 35 occupés au Collège.
La province d'Aquitaine, dépendant des Parlements de Toulouse et de
Bordeaux, possédait les collèges d'Agen, Périgueux, Limoges, Bordeaux,
Toulouse, Rodez et Auch, (FOUQUERAY II p. 289) - En 1608, Bordeaux
fut séparé de Toulouse ; il y avait désormais quatre provinces en
France : Aquitaine, Toulouse, Lyon et la province dite de "France".
En 1610, sur 1379 Jésuites dans les provinces françaises, il y en
avait 213 en Aquitaine (dont 124 à Bordeaux - 267 dans la province
de Toulouse (dont 107 dans la ville de Toulouse) et 42 seulement à
Paris. Le noviciat de Bordeaux fut ouvert en 1606, cf. de CERTEAU
Michel, op. cité p. 72

L'implantation de Bordeaux avait atteint un seuil de stabilité et ses racines étaient profondes.

b) Intérêt de certains Pères envers Jeanne de Lestonnac

Pendant la période de son séjour à Landiras, la future Fondatrice avait peut-être eu des contacts avec la Compagnie de Jésus à travers les activités du Collège. Il ne serait pas impossible qu'elle et son mari aient fait partie de ces "châtelains" qui, en 1589, offrirent l'hospitalité à ceux que le Parlement de Bordeaux expulsait. (15) Mais l'histoire ne dit rien à ce sujet. Vers les années 1600, la veuve de Gaston de Monferrant entra en relation avec les Feuillants dont la spiritualité sera étudiée ultérieurement. Il faut attendre 1604, après l'essai de vie contemplative chez les Feuillantines, pour voir apparaître la direction des Jésuites :

"Elle s'adressa d'abord au Père MARGUESTAUD qui fut depuis choisi pour être confesseur de la Reine d'Espagne, et au Père MESNAGE (...) Ces Pères jugèrent bien à l'entendre qu'elle était prévenue de quelque grâce extraordinaire, mais ils ne donnèrent pas dans son sentiment touchant la fondation qu'elle vouloit faire (...) Elle reprit par leurs avis ses anciennes pratiques de visiter les Hôpitaux et les Prisons, d'y porter des consolations et des aumônes, de prendre soin des autres pauvres mendiants ou cachez". (16)

Le Père Antoine MESNAGE (1547 - 1619) fut à plusieurs reprises en résidence à Bordeaux, comme l'atteste Delattre dans son ouvrage : "Les établissements des Jésuites en France depuis quatre siècles".

"Dès la fin de 1597, on trouve à Bordeaux, sous le Père Jacques de MOUSSY supérieur, une résidence parfaitement organisée : 11 Pères prédicateurs, 5 étudiants de théologie, 8 Frères coadjuteurs - Les Pères s'appellent : Louis Richeome, Martin Rouelle, Antoine Mesnage, Fronton du Duc, Nicolas Gilles, Guillaume Bayle, Pierre Durel, Jean de Bordes, Antoine Jordin, Jean Galbert (...) En 1600, sous le Père Mesnage, les étudiants en théologie sont au nombre de 16 (...) En septembre 1603 (...)

(15) cf. FOUQUERAY Henri - op. cité - II, p. 175

(16) BOUZONNIE - op. cité - H.O. I, p. 50



à Bordeaux, le Père Jean Gentil, provincial, et le Père Antoine Mesnage recteur, prêtent le serment requis en présence de trois conseillers au Parlement et de l'Avocat général du Roi, au cours d'une séance solennelle qui se tint dans l'Eglise Saint Jacques. La joie fut immense à Bordeaux". (17)

Le père Mesnage connut donc toute la période de réinstallation de la Compagnie de Jésus à Bordeaux, il y fut recteur de 1600 à 1604 et assura le redémarrage du Collège. Il fut ensuite envoyé à Bourges pour y accomplir la même tâche :

"(En 1604) au mois de juillet, le Père Mesnage, ancien recteur de Sainte Marie (...) vint à Bourges avec deux autres Pères et fut reçu "en triomphe", dit l'histoire du Berry (Raynal, Histoire du Berry t. IV p. 229). La ville entière célébra - comme une fête - le jour où son gouverneur présida lui-même à leur installation (29 juillet)". (18)

Il resta trois ans à Bourges où il fut remplacé en 1607 par le Père Jacques BERTRIL, tandis que lui-même était nommé auprès du Père Ignace ARMAND, provincial de Paris, pour l'accompagner dans ses voyages.

De cet itinéraire il est possible de tirer deux conclusions intéressantes pour ce propos. La première est que Jeanne de Lestonnac demeura peu de temps sous la direction du jésuite: depuis son retour de Toulouse (décembre 1603 ou janvier 1604) jusqu'au départ du Père Mesnage (juillet 1604) . Ces quelques mois devaient cependant être riches de confidences puisqu'ils permettaient au Père de recueillir les premières impressions de sa dirigée sur six mois de vie dans le cloître et sur l'inspiration reçue de fonder un Institut apostolique.

La deuxième conclusion porte sur les déplacements du Père Mesnage à travers la France entre 1607 et 1613, sous le provincialat du P. Ignace Armand. C'est ainsi que, visitant Nancy et Pont-à-Mousson, il eut connaissance des difficultés rencontrées par la Congrégation Notre-Dame alors naissante, et se proposa de lui fournir des informations sur la fondation de Jeanne de Lestonnac;

"Fort heureusement, le P. Mesnage qui avait autrefois encouragé la fondatrice de Bordeaux dans ses projets, était de passage en

(17) DELATTRE - Les établissements des Jésuites en France depuis 4 siècles - Tome I, p.74]

(18) FOUQUERAY Henri - op. cité - Tome III p. 47

Lorraine. Il devait accompagner le provincial dans ses voyages et séjourner à Paris. Leur retour était prévu en Janvier à Pont-à-Mousson. L'occasion parut inespérée d'apprendre peut-être quelque moyen de mener la procédure pour parvenir au but". (19)

Ces événements se situaient en 1610 ou 1611, mais les tractations du Père Mesnage avec Bordeaux ont certainement été antérieures. Or, il existe une lettre de Jeanne de Lestonnac à un "certain Père jésuite", en date du 9 Février 1610, à propos d'un groupe de "dévotés filles" de Nancy. Ce qui vient d'être dit autoriserait à identifier ce Père Jésuite avec le Père Antoine Mesnage, (20) et à considérer cette correspondance comme une relation lointaine avec les Chanoinesses de Saint Augustin. Dans une lettre écrite de Mattaincourt à Alix Le Clerc, Pierre FOURIER y fait allusion en ces termes, le 17 janvier 1611 :

"je ne sais (...) s'il faudrait point attendre encore à en résoudre (du noviciat) jusqu'à ce que l'on aurait vu quel chemin prendraient nos affaires, la décision et l'avancement desquelles a été remise au voyage dernier de Nancy par le R. Père Recteur, de là, auquel je désire beaucoup et non sans raison,, et des nouvelles de Paris que l'on attend, à la faveur et poursuite du R.P. Mesnage qui peut maintenant être au Pont". (21)

Malencontreusement, les lenteurs du courrier avaient dû décevoir bien des attentes puisque la demande du P. Mesnage avait mis près de six mois à parvenir à Jeanne de Lestonnac (22) et la réponse de cette dernière connut peut-être les mêmes difficultés dans son acheminement vers le duché de Lorraine.

Le deuxième Jésuite qui dirigea la Fondatrice est le Père François MARGUESTAUD - De 1605 à 1608, il fut recteur à Bordeaux. Il était le propre fils de la Fondatrice des Feuillantines de Toulouse :

(19) DERREAL - Hélène - Un missionnaire de la Contre-Réforme : St Pierre Fourier et l'institution de la Congrégation Notre-Dame - Paris - Plon - 1965 - L'initiative de P. Fourier et d'Alix Le Clerc sera décrite au chapitre 7, p. 218 -

(20) Jeanne de Lestonnac l'appelle "mon bon Père" et termine en se disant sa "très humble et obéissante fille et servante en Dieu". DOCUMENTS D'ORIGINE - op. cité p. 130 -

(21) Archives des Chanoinesses de St Augustin - Paris - Lettre 36 p.49
(22) DOCUMENTS D'ORIGINE op. Cité p. 129

"Marguerite de Polastron, illustre veuve d'Anne de DIMPANTAL, sieur de Marguestaud, avoit établi douze ans auparavant (1591) ce monastère de la réforme de S. Bernard", (23)

Ce Père était également neveu de "Dame Charlotte de Sainte Claire" qui reçut Jeanne de Lestonnac au monastère de Toulouse en 1603. C'est dire que la continuité pouvait être assurée entre l'essai de vie contemplative et l'orientation vers une vie apostolique. On comprend aussi que le directeur, au courant de l'échec essuyé, n'ait pas encouragé outre mesure une nouvelle aventure. Il était du reste particulièrement sensible à la nécessité d'engager des laïcs dans l'oeuvre missionnaire que la reconstruction imposait. Delattre le cite parmi ceux qui eurent la responsabilité de ce qu'on appelait alors la "Congrégation des Messieurs" ou "Sodalitas mobilium" :

"les R.P. François Marguestaud (1600) plus tard confesseur de la Reine d'Espagne, Elisabeth de France (24) Martin Rouelle (...) Jean de Bordes avant son entrée dans le Béarn ; Jérôme de Lestonnac, frère de la Bienheureuse Jeanne, neveu de Michel de Montaigne, directeur jusqu'à son départ pour Malte comme aumônier des chevaliers ; Jacques de Moussy enfin (...) Sous de tels directeurs, la Congrégation exerçait dans Bordeaux, sur toute la société et en particulier dans les milieux parlementaires, une influence considérable de rechristianisation". (25)

Le projet de fondation de la Compagnie de Marie Notre-Dame devait trouver un écho plus favorable en deux autres Pères dont l'intervention se situe en Septembre ou Octobre 1605 : il s'agit du P. Jean de BORDES déjà maintes fois mentionné, et du Père François RAYMOND. Tous les deux éprouaient la même préoccupation par rapport à l'éducation des filles, et ils agirent de concert dans leurs premiers contacts avec Jeanne de Lestonnac. Lorsque le projet prit forme et fut déposé entre

(23) BOUZONNIE - op. cité - I, H.O. p. 27

(24) Les deux mariages entre les familles de France et d'Espagne furent célébrés par procuration le 18 octobre 1615 à Bordeaux. Le duc de Guise partit de Bordeaux le 21, pour conduire la princesse Elisabeth de France à Hendaye où elle fut échangée avec Anne d'Autriche. Le P. Marguestaud faisait-il partie du convoi ? Toujours est-il que l'échange se fit le 10 Novembre, et Anne d'Autriche fut ramenée à Bordeaux où Louis XIII l'attendait.

(25) DELATTRE I, op. cité p. 746

les mains du Cardinal François de Sourdis, c'est le P. Jean de Bordes qui exerça le rôle de conseiller et prit une part importante dans les débuts de l'Institut :

"Ces deux Pères qui, entre tous les autres vaquaient plus particulièrement au ministère du salut des âmes, faisaient chacun à part leurs réflexions sur le dérèglement des moeurs de la jeunesse. Ils remarquèrent que les Ecoles des Hérétiques en étaient la cause, et que tandis qu'on remédiait à une partie du mal dans les Collèges de leur Compagnie on abandonnait l'autre partie à l'ignorance et au désordre." (26)

En ce qui concerne le Père François RAYMOND (1562-1631), voici le résumé de sa vie selon SOMMERVOGEL :

"REMOND François, né à Dijon en 1558 - ou en 1562, d'après nos archives - reçut le bonnet de docteur à l'université de Padoue et entra au noviciat de Rome, le 12 Mars 1580. Il professa la rhétorique et 3 ans la philosophie à Rome, et 20 ans la théologie à Padoue, Parme et Bordeaux. Il fut ensuite appelé à Mantoue où il enseigna 10 ans les lettres sacrées. Pendant le siège de cette ville, en soignant les soldats atteints de la peste, il contracta lui-même la maladie et mourut peu de temps après, le 14 Novembre 1631". (27)

Le catalogue de l'année 1606 le fait figurer dans la Communauté de Bordeaux. (28)

Sa dévotion à la "Madonne" a sans doute compté dans son inclination pour une Compagnie dédiée à Notre-Dame. Son haut degré de culture a pu lui faire désirer cette fondation destinée au développement de l'instruction des filles. De plus il était poète (29). Son sens du symbole lui inspira le sujet de l'homélie qu'il prononça le 1er Mai 1608, jour de la prise d'habit de Jeanne de Lestonnac et de ses quatre compagnes :

(26) BOUZONNIE - op. cité - I H.O. p. 53

(27) SOMMERVOGEL Carlos - Tome VI p. 1652

(28) CATALOGUS PRIMUS COLEGII BURDIGALENS ANNI MDCVI, ARSI Aquitania 9/1 Rome - cf "Franciscus Remondus" On lui donne alors 42 ans. Il avait prononcé son 4^e voeu le 2 Février 1601 - Le document relatif à son entrée au Noviciat mentionne qu'il avait apporté une "casaca di rasia foderata di tela negra, un par di calze (...) una beretta di zambeloto (...) un testamento in greco et un officio della M^a et ogni cosa usata". ARSI Roma.

(29) Il s'était déjà fait connaître par quelques poésies latines avant son entrée chez les Jésuites. D'autres sont datées de 1600, 1607, 1608.

"Le Père François Raymond de la Compagnie de Jésus, à qui Dieu avoit fait connoître par une révélation particulière cette institution (...) fit un très beau discours (...) Tout son dessein tourna sur la dédicace du Temple de Salomon qu'il appliqua d'une manière fort spirituelle aux trois dédicaces qui se faisaient (...) de la chapelle (...) des cinq novices et de l'Ordre de Notre-Dame". (30)

Ces divers points de repère permettent de situer la présence du Père Raymond à Bordeaux, au moins de 1605 à 1608. Mais le silence règne sur la suite de ses relations avec le nouvel Institut.

C'est alors le Père Jean de BORDES (1560 ? - 1620) qui joua le rôle de premier plan. Né à Bordeaux, entré dans la Compagnie de Jésus le 23 Décembre 1577, il était revenu dans sa ville natale en éducateur et en apôtre fidèle à Saint Ignace. (31) Parmi les activités qui avaient sa préférence, il faut citer l'apostolat missionnaire dans le plein sens du mot. Ses années de résidence à Saint Macaire lui firent sillonner la Saintonge en portant inlassablement la bonne parole. La dernière partie de sa vie se dépensa dans le Béarn où il fut l'instrument de nombreuses conversions au catholicisme :

"Telle fut la mission que le P. Jean de Bordes (...) remplit pendant les dix dernières années de sa vie. Déjà accoutumé à combattre l'hérésie dans la Saintonge, de concert avec le P. Guillaume Bayle et plusieurs autres de ses confrères, il la poursuivait dans le Béarn avec la même ardeur et le même succès. Mais son zèle et ses avantages lui attirèrent toutes sortes de persécutions de la part des ennemis de la Foi ; Tantôt outragé, calomnié, traduit devant les tribunaux des juges hérétiques, il était ou proscrit, ou traqué partout où sa présence était signalée ; tantôt seul, tantôt sans secours, dépourvu de tout soulagement temporel, de toute consolation humaine, il souffrait toutes les incommodités de la misère, après s'être épuisé pour adoucir celle des autres". (32)

(30) BOUZONNIE - op. cité I, H.O. p. 92

(31) cf. ci-dessus chapitre 1 - note 10 - Dans le catalogue déjà cité (ARSI - Aquit 210) cf. JOHANNES BORDESIUS

(32) PRAT J.M. - Recherches historiques et critiques sur la Compagnie de Jésus en France du temps du P. Cotton (1564-1626) - Tome II
p. 260

Ce portrait saisissant d'un missionnaire à l'oeuvre dans des régions difficiles évoque les exemples les plus intrépides de ceux qui, à cette époque, n'hésitaient pas à passer les mers. Le Père Jean de Bordes en était très proche, comme en témoignent ses démarches auprès du P. Pierre Coton (1564-1626), confesseur du roi Henri IV :

"Ainsi ce fut le P. Jean de Bordes qui suggéra au Confesseur de Henri IV le projet d'envoyer au Canada des missionnaires de la Compagnie de Jésus, et l'on sait avec quelle sollicitude et au prix de quelles peines et de quelles traverses le P. Coton parvint à fonder cette héroïque mission. Le P. de Bordes, promoteur de cette entreprise, demanda plusieurs fois la faveur d'y consacrer sa personne et son existence ; mais il en avait à remplir une autre aussi pénible et non moins utile à l'Eglise ; et ce fut le P. Coton qui, à son tour, lui ouvrit la carrière (...) dans le Béarn". (33)

En 1620, fut mise à jour l'estime dont le Père de Bordes avait su se rendre digne. Prat le souligne avec force :

"La mort avait enlevé au P. Coton un de ceux qui avaient porté le plus haut la gloire du Collège de Bordeaux (...) Nous voulons parler du P. Jean de Bordes, un des plus grands et des plus saints personnages qui aient honoré en France la Compagnie de Jésus. Le P. Coton ne l'avait rencontré que deux fois en sa vie : d'abord quand il accompagna la Cour à Bordeaux en 1615, et ensuite en 1619 quand il alla exercer dans la Guyenne le ministère évangélique, mais il lui avait suffi de ses rares entrevues pour apprécier la réputation de sainteté dont le P. de Bordes jouissait dans son Ordre et lier avec lui des rapports de vénération affectueuse". (34)

Les gens du dehors partageaient les mêmes sentiments. Les réactions spontanées du peuple qu'il était venu évangéliser lui rendent un hommage éloquent :

"A toutes ces peines (...) il succomba le 2 Avril 1620 à Sainte Marie près d'Oloron. La réputation de sa sainteté et la reconnaissance publique pour ses services attirèrent à ses obsèques une si grande foule, qu'on fut obligé de mettre des gardes à la porte de l'Eglise. Il y eut même une longue contestation

(33) PRAT - op. cité - III, p. 260

(34) - id. - " " p. 260

entre les chanoines et les habitants pour avoir l'honneur de porter son corps, laquelle ne se termina que quand ils se furent accordés à le porter tout à tour". (35)

Tel fut, pendant quatre ans, le puissant appui de Jeanne de Lestonnac, celui qui suivit pas à pas son oeuvre dans ses débuts. Il fut si mêlé à la fondation que la suite de cette étude reviendra bien des fois encore sur l'aide qu'il sut prodiguer à la Compagnie de Marie Notre-Dame.

Il représente en quelque sorte le meilleur de ce développement sur la présence des Jésuites à Bordeaux.

2 - DECOUVERTE DES "EXERCICES"

Les retraites données par les Pères de la Compagnie de Jésus ont coutume de s'inspirer du cheminement spirituel d'Ignace de Loyola, depuis sa conversion jusqu'à son option radicale pour Jésus-Christ. Cet itinéraire a pris forme dans ce qu'on appelle les "Exercices" de Saint Ignace. Depuis plus de quatre siècles, nombreux sont les chrétiens, religieux ou non, qui ont parcouru ces mêmes étapes à partir desquelles se découvre le fondement de la spiritualité ignatienne.

C'est une expérience de ce genre dont le Père de Bordes fit profiter Jeanne de Lestonnac et le petit groupe rassemblé autour d'elle. C'était aux derniers mois de l'année 1605 ou tout au début de 1606 :

"Il dit (...) qu'avant de recevoir leurs Règles, qui seront à peu près celles de Saint Ignace, il était à propos qu'elles prissent son esprit dans une retraite de quelques jours, où elles purifieroient leurs âmes et où le zèle prendroit de nouvelles forces, qu'elles n'ignoroient pas que la Compagnie de Jésus doit son établissement, son étendue et sa gloire aux exercices spirituels de ce saint Fondateur, qui les fit faire aux dix premiers Pères de son Ordre (...) et qu'elles devoient marcher sur leurs traces pour se préparer à soutenir toutes les contractions et à vaincre tous les obstacles qui traversent ordinairement les grands desseins". (36)

(35) PRAT J.M. op. cité - III p. 261

(36) BOUZONNIE - op. cité. I (p. 65) H.O. p. 65 -

Cette proposition devait avoir des conséquences trop importantes pour qu'il en soit parlé globalement. Il conviendra de l'évoquer sous l'angle de la spiritualité et sous celui de la pédagogie.

a) Un fruit spirituel : le dynamisme apostolique

Un des sommets des Exercices est celui du "Règne" (37), moment où le retraitant, débarrassé de certains obstacles à sa liberté intérieure, comprend que cela vaut la peine de s'offrir pour une tâche missionnaire. Il le fait après avoir pris conscience de la source de toute mission, et de l'appel pressant que Jésus-Christ fait retentir en s'offrant pour sauver le monde.

Avec son sens aigu de la responsabilité des catholiques dans l'oeuvre de rechristianisation, le Père de Bordes ne pouvait manquer de communiquer son élan :

"Vous êtes appelées à la sainteté et au ministère des Apôtres, dit-il. Il est vrai que Saint Paul défend aux femmes de parler dans l'Eglise de Dieu ; mais la divine grâce qui forme les coeurs comme il lui plait vous dispense de cette loi, et vous met au rang de ces premières Vierges, et de ces femmes illustres qui annoncèrent la foy, et la défendirent, dans les premiers siècles de l'Eglise". (38)

En réponse aux lumières reçues, la Fondatrice devait présenter son projet en termes tout à fait empreints de décision en même temps que d'humble offrande :

"Dame Jeanne de Lestonnac, fille de feu sieur Richard de Lestonnac, Seigneur du Parc et Conseiller du roi en la Cour du Parlement de Bordeaux, et veuve de feu haut et puissant Seigneur Gaston de Monferrant, Soldan de La Trau, Seigneur et baron de Landiras, de la Mothe et autres places, Blanche Hervé, Serène de Coqueau et Marie de Roux et plusieurs autres filles (...) s'offrent selon leur petit pouvoir d'aider comme instruments quoique tout inutiles, ces âmes tendres qui demandent tacitement le lait de la salutaire Doctrine et instruction". (39)

(37) de LOYOLA Ignace. Exercices Spirituels, présentés par François COUREL
Christus - 1963 - p. 55 - n° 91
(38) BOUZONNIE - op. cité - I (p. 61) H.O. p. 61 -
(39) DOCUMENTS D'ORIGINE - op. cité p. 24 - Abrégé II, 6

C'est dans la ligne de cette offrande que le zèle de la Fondatrice se rendit plus vif et plus efficace pour entreprendre l'oeuvre d'éducation qu'elle était à la veille de réaliser ;

"Elle était si affamée de la gloire de Dieu et du salut du prochain qu'on eut dit qu'elle ne pensait à autre chose, cela (...) lui faisait souvent dire (...) si vous saviez (...) vous seriez bien aises de donner vos industries, vos talents, même vos vies pour ce divin emploi, entendant l'instruction de la jeunesse". (40)

Le dynamisme qui croît à la faveur des Exercices, est à la fois regard fixé vers le but et mobilisation de toutes les énergies pour l'atteindre. De là résultèrent l'assurance de ces femmes qui se présentaient en toute disponibilité, et leur juste crainte mêlée de confiance, en se disant simplement instruments entre les mains d'un Autre.

Au niveau des moyens, le maintien de ces attitudes exigeait une longue contemplation de Jésus-Christ à l'oeuvre dans sa mission de Sauveur, et le développement d'un sens spécial pour savoir agir à sa manière.

C'est encore dans l'expérience des Exercices que Jeanne de Lestonnac et ses compagnes devaient trouver la réponse à cette attente. "Contempler" Jésus-Christ dans ses mystères, elles le firent sous la conduite du Père de Bordes, et posèrent ainsi les bases d'une vie de prière qui devait avoir tant d'incidences dans leur vie apostolique. Quant au "sens spécial" que réclame la complexité d'une activité vraiment missionnaire, la spiritualité ignatienne lui donne le nom de discernement" Il est, pour chacun, aptitude à capter l'action de la Sagesse divine, là où elle se manifeste "ici et maintenant", comme dit Saint Ignace. Les ouvriers de l'Evangile apprennent ainsi à se situer dans la mouvance de l'Esprit de Pentecôte qui est une "loi intérieure d'amour et de charité". (41)

Formée déjà à l'oraison contemplative par ses mois d'enfouissement dans le cloître des Feuillantines, Jeanne de Lestonnac n'en était pas à ses premiers essais. Mais il est probable qu'elle tressaillit d'allégresse en découvrant dans les Exercices l'harmonie réalisée entre deux éléments contrastants : la contemplation et l'action. Obligée en effet de

(40) SAINCTE MARIE - op. cité p. 222

(41) SAINT IGNACE - CONSTITUTIONS de la Compagnie de Jésus - I
Desclée 1967 - n° 1

renoncer à vivre parmi les moniales de Toulouse, elle pouvait avoir gardé une certaine nostalgie de ce hâvre de paix. Son projet apostolique, si stimulant qu'il fût, grâce à l'inspiration reçue en décembre 1603, pouvait la laisser perplexe : comment cela se ferait-il pour que ce ne soit pas une vie religieuse au rabais ?

Avec la spiritualité ignatienne dont la caractéristique est d'être celle de contemplatifs dans l'action, tous les points d'interrogation disparaissaient. Jeanne de Lestonnac se familiarisait avec un ensemble de conseils, de critères et d'options qui correspondaient parfaitement à son intention : vivre l'intériorité du disciple de Jésus-Christ tout en se dépensant sans compter pour l'instruction de la jeunesse. Tel est le noeud de la situation dans laquelle la Fondatrice se trouva pleinement à l'aise. Par conséquent c'est en termes d'harmonie, d'unification et de globalité qu'il faut interpréter la valeur appréciée dans les Exercices, dès la naissance de la Compagnie de Marie Notre-Dame.

D'après le commentaire de l'Histoire de l'Ordre, apparaissait par exemple l'étonnante continuité qui relie les Constitutions aux Exercices :

"ce sage Directeur leur fit faire les exercices spirituels, dans lesquels en même temps qu'il leur expliquoit les Règles de la Compagnie de Jésus pour leur en faire connaître l'esprit, il leur donnoit des méditations sur les vérités et les maximes de l'Evangile, dont ces Règles ne sont qu'une explication pour leur en faire goûter la perfection. De sorte que les exercices aidoient à l'intelligence des constitutions, et les constitutions expliquées par ce sçavant Maître de la vie spirituelle, aidoient à la connaissance et à l'amour de ce qu'il y a de plus parfait dans l'Evangile, selon la fin et la méthode des exercices". (42)

Sans détailler davantage un fruit qui sera repris à propos de la spiritualité de la Compagnie de Marie Notre-Dame, une seule remarque sera faite sur l'impression personnelle de Jeanne de Lestonnac :

"Ce don (d'oraison) se perfectionna toujours en elle (...) elle s'en fit une science pratique dans les exercices de S. Ignace, (...) elle y apprit (...) les règles de cette haute-perfection où elle est arrivée. Le discernement qu'elle avoit

(42) BOUZONNIE - op. cité - I - H.O. p. 65

"des esprits (...) les belles maximes de gouvernement qui ont rendu sa conduite si efficace (...) ont été les fruits de cette retraite. Elle s'en trouva si bien qu'elle l'a extrêmement recommandée à sa Compagnie, et lui en a fait une Règle, et on peut mettre avec raison l'estime que la Fondatrice a fait des Exercices spirituels au rang des illustres témoignages que leur ont donné les Gaspar Contarini, les Barthelemi de Torres, les Louis de Grenade et tant d'autres".
(43)

Voilà tout un premier aspect permettant de mesurer la portée de l'expérience réalisée sur le plan spirituel. (44)

b) Une conséquence pédagogique : le processus des Exercices

Le temps d'une retraite ne prête guère à un retour sur le déroulement des étapes parcourues, ni à des conjectures sur celles qu'il reste à parcourir. La personne qui s'y trouve engagée ne saurait mieux faire en effet que d'entrer totalement dans le mouvement initié, sans tentative de dédoublement. Mais c'est après la clôture des Exercices qu'une réflexion attentive peut être profitable à qui veut lire la manière dont les choses se sont enchaînées. Il y a là, semble-t-il, une mine précieuse à utiliser en pédagogie.

Le Père Charmot n'hésite d'ailleurs pas à déclarer que l'expérience des Exercices et la méthode employée dans les Collèges de la Compagnie de Jésus ne sont pas étrangères l'une à l'autre :

"Il y a lieu d'insister d'abord, dit-il, sur la parenté très étroite qui existe entre les principes des Exercices de Saint Ignace et les principes de la pédagogie du Ratio (...) (Il a été montré) comment l'action pédagogique de la Compagnie est sortie historiquement et psychologiquement de l'esprit des Exercices". (45)

Jeanne de Lestonnac a su elle aussi tirer de son expérience des conclusions qui ne sont pas sans intérêt pour la conduite des maîtresses envers leurs élèves.

(44) Complément d'information sur ce point dans notre article : "Vie religieuse féminine et spiritualité ignatienne - in "Vie consacrée" 15 janvier 1983 pp. 36 - 44 -

(45) CHARMOT François - La pédagogie des Jésuites - Paris - 1943 - p. 148

Il convient de relever d'abord le soin avec lequel s'effectue l'accompagnement personnel :

"On pourrait s'en convaincre davantage, en analysant les dix premiers chapitres du Directoire (Directorium in Exercitia spiritualia) - Appliqués à l'éducation, ces chapitres mettent en relief ce principe pédagogique que le rôle principal du maître n'est pas d'enseigner mais de faire progresser l'élève dans la vérité. L'effort du professeur doit porter d'abord sur lui-même pour qu'il acquière l'expérience personnelle du travail (Directoire chapitre V) ; puis sur la psychologie des élèves, pour qu'il adapte ses méthodes aux tempéraments individuels et à toutes les conditions individuelles du progrès (Directoire ch. I à X, et surtout IX) ; enfin l'activité personnelle des disciples, afin que chacun découvre par soi-même la vérité avec courage et sagesse : (Directoire ch. I à X, surtout II et III)." (46)

La coïncidence de ces principes ignatiens avec ce que Montaigne a dit de l'adaptation à chaque personne ne pouvait qu'attirer l'attention de la Fondatrice. Ses aptitudes pour une relation éducative "empathique" (47) la rendaient particulièrement sensible à cet aspect. Dans les recommandations qu'elle fera à la Supérieure et à la Maîtresse des Novices, on reconnaîtra la figure discrète et éclairée du "directeur" tel que l'a pensé Ignace :

"Qu'elle les connaisse bien toutes pour les mieux aider, à quoi servira de parler souvent en particulier avec elles, et leur demander doucement compte de leurs comportements, et qu'elles sachent qu'en ces avis particuliers se fait un grand profit, quand ils sont bien ménagés". (48)

Jeanne de Lestonnac elle-même devait exceller dans cet art que l'expérience des Exercices lui avait enseigné :

"la méthode de se faire rendre compte par ses Religieuses de leur avancement spirituel (...) (a été le fruit) de cette retraite", (49)

(46) CHARMOT François - op. cité p. 163

(47) cf. ci-dessus chapitre 2, note 76

(48) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité - p. 137 M.N. R.35

(49) BOUZONNIE - op. cité I, H.O. p. 338

Au niveau de l'enseignement, la présence à la fois ferme et respectueuse de l'éducateur s'appliquera à suivre une progression ainsi résumée :

"Comme le directeur des Exercices, le professeur aura cinq tâches à remplir :

- 1) Il proposera une matière à la réflexion de l'esprit ou, s'il s'agit de formation morale, à l'effort de la volonté
- 2) Il excitera l'âme au travail personnel
- 3) De ce travail il contrôlera la marche
- 4) Il en jugera les résultats
- 5) (...) il affermera l'élève dans la vérité et dans la vertu

C'est l'élève qui réfléchira, qui pensera, qui jugera, qui composera, qui se fera des convictions et qui progressera".

(50)

Il faut remarquer ici la place attribuée à la réflexion comme point de départ du processus. Si l'on veut éviter les enthousiasmes superficiels et les engouements incontrôlés, il est indispensable que l'esprit s'exerce sur un donné à explorer avant de déterminer une décision quelconque. C'est ce que l'on trouve au n° 23 du petit livre d'Ignace de Loyola, et qu'Adrien Demoustier commente en insistant sur :

"la valeur pédagogique de cette entrée dans l'expérience par l'intelligence (...) La réflexion sur le Fondement (...) laisse surgir du plus profond de l'être capable d'affection l'exigence de la liberté d'un choix. La raison raisonnante, par son pouvoir d'universalité abstraite, permet de poser la question de la liberté du coeur, à partir de sa source même : le don de Dieu créateur que l'intelligence évoque au-delà de nos fixations affectives. Ce jeu de la raison s'adresse à notre subjectivité en réalité esclave et lui indique le chemin de la libération." (51)

On peut voir dans ce trait l'origine d'une éducation tendant à intégrer dans une même démarche la vision intellectuelle des choses et l'engagement pratique dans la réalité concrète. La Compagnie de Marie Notre-Dame s'inscrira dans cette perspective.

(50) CHARMOT François - op. cité p. 151

(51) DEMOUSTIER Adrien - L'homme est créé pour... in Christus n° 91
Juin 1976 - pp 357 à 369, cf. p. 366

De là, la nécessité de faire assimiler profondément les acquisitions et de les faire traduire dans les actes. La méthode de la répétition, employée déjà par de nombreux pédagogues, prend une signification spéciale à la lumière des Exercices :

"La répétition est un élément capital de la pédagogie des Exercices car elle permet peu à peu de discerner les esprits : avec liberté et souplesse, nous revenons sur (...) (ce qui) a commencé" (en nous). (52)

Un approfondissement se réalise ainsi d'étape en étape, car, comme le dit Ignace, il s'agit de noter et de s'arrêter sur les points où l'on a éprouvé une plus forte impression (53). C'est un gain par rapport à la clarté comme à la fermeté du résultat. Bien loin de créer un automatisme, la répétition ainsi entendue met le doigt sur le carrefour de diverses forces qui construiront l'avenir et assureront la continuité de l'action. Ce procédé est évidemment contraire à une certaine soif de nouveauté qui ne ferait qu'effleurer à toute allure l'apport de chaque instant. Tout cela éclaire singulièrement les choix faits par Jeanne de Lestonnac et parmi lesquels figure la répétition. (54)

Enfin, si l'on se place du point de vue de l'éducateur et des attitudes morales souhaitables pour lui, les Exercices sont une bonne école de vertus solides dont il pourra être heureux d'avoir fait l'apprentissage :

"Jouvancy fait remarquer à tous les professeurs que leur enseignement est encore plus utile à leur âme qu'à celle de leurs disciples (...) on exerce quotidiennement dans les Collèges l'humilité et la charité (...) Les prédicateurs, dit-il, se heurtent à de plus grands obstacles dans les âmes ; mais surtout il n'est pas rare qu'un ver rongeur et pourrisse les fruits de leurs travaux, la vaine gloire qu'excitent les applaudissements et la faveur des hommes. Un si dangereux ensorcellement, l'obscurité d'une classe enfantine ne le connaît pas". (55)

Ce n'est pas sans une raison analogue, que, dans le texte de l'Abrégé, Jeanne de Lestonnac signale les trois vertus à privilégier dans sa Compagnie :

(52) LOYOLA Ignace - Exercices - op. cité p. 51 Note -

(53) - id. - n° 2 - "ce n'est pas en effet d'en savoir beaucoup qui satisfait et rassasie l'âme, mais de sentir et goûter les choses intérieurement".

(54) point déjà mentionné à propos des Calvinistes - cf. ci-dessus chapitre 6 - p.

(55) CHARMOT François - op. cité p. 80

"Et toutes (...) s'occuperont à s'avancer à la perfection de leur état (...) s'étudiant principalement à la vertu d'obéissance, charité, humilité." (56)

En passant en revue les temps forts des Exercices, on pourrait certainement définir tous les éléments d'une pédagogie progressive et personnalisée, faisant appel aux forces vives de l'élève. Ce qui vient d'être dit au sujet des richesses relevées par Jeanne de Lestonnac n'en constitue sans doute qu'une partie, mais n'est-elle pas suffisante pour assurer que la découverte des Exercices a marqué un tournant important dans la réalisation du projet de fondation? Le fruit spirituel amplement recueilli, aussi bien que la conséquence pédagogique clairement reconnue, plaident en faveur de l'expérience réalisée.

3 - UN MODELE DE COLLEGE

Le Collège de la Madeleine que le Père Edmond Auger fonda à Bordeaux en 1572 (57) était la 12^e institution scolaire que la Compagnie de Jésus établit en France. Pour en saisir les visées principales et l'organisation, telles que Jeanne de Lestonnac put en avoir connaissance, il conviendra de situer ce Collège dans l'ensemble des oeuvres créées par les Jésuites pour répondre à leur mission.

a- Apostolat par l'instruction.

En remontant au temps d'Ignace de Loyola et de ses premiers compagnons, on se rend compte que l'ordre de s'adonner à l'éducation n'entra pas dans les objectifs du groupe :

"En 1535 et 1536 (...)nulle arrière pensée ne les avait effleurés, remarque Codina Mir, sur la possibilité de se consacrer un jour à l'instruction de la jeunesse. Ils n'avaient même pas songé à l'érection de maisons pour la formation des

(56)- DOCUMENTS D'ORIGINE - op. cité p. 30 - Abrégé XII

(57) cf. ci-dessus note 4

futurs membres de la Compagnie de Jésus, puisque ce ne fut qu'en 1539 qu'il fut question d'élargir le nombre des premiers compagnons et d'admettre de jeunes recrues dans la Compagnie". (58)

Ce fut donc une nécessité interne qui fut à l'origine d'une formule de formation semblable à celle qu'adoptaient généralement tous les ordres religieux : ouvrir des résidences auprès des grandes universités, afin que les jeunes étudiants se destinant à la Compagnie jouissent des conditions voulues pour se préparer à leur vie future : "C'est ainsi que l'on voit surgir à partir de 1540, autour des plus célèbres Universités européennes, des "Collèges-séminaires" de jésuites (...) Paris (1540), Coïmbre (1542) Padoue (1542) Louvain (1542) Cologne (1544), Alcalá (1544), Valence (1544), etc... A vrai dire, la plupart de ces établissements ne répondaient que très modestement au titre de "Collèges" puisqu'ils n'étaient constitués que par de petits groupes d'étudiants réunis autour d'un supérieur, logeant dans des maisons louées et vivant de quelques aumônes et de la charité de rares bienfaiteurs". (59)

Après un essai infructueux à Gandie en 1546, c'est en avril 1548, avec la fondation du Collège de Messine en Sicile, que l'on eut un nouveau type d'établissement. On ouvrait en effet les classes aux "externes", c'est-à-dire aux étudiants non jésuites. Dans la pensée d'Ignace, cette action entraînait dans toute une stratégie apostolique prenant pour base la cité sicilienne :

"Avec la largeur de vues qui lui était propre, Ignace de Loyola ne visait à rien de moins qu'à la propagation de la foi en terre du Turc et à la restauration de l'obédience à Rome en Grèce, à partir de cette plaque tournante de Sicile!" (60)

(58) CODINA MIR Gabriel - Aux sources de la pédagogie des Jésuites - Roma - Institutum Historicum S.I. 1968 - p. 256

(59) CODINA MIR, op. cité, p. 256 - A noter : Paris fut le 1er centre ayant attiré les Jésuites.

(60) CODINA Mir - op. cité p. 263 -

Même si la réalité ne répondit pas à de tels plans, l'orientation était donnée : l'apostolat de l'instruction trouvait sa place parmi les oeuvres à entreprendre. A l'heure de rédiger les Constitutions de la Compagnie de Jésus (61) le Fondateur devait en parler en ces termes :

"Compte tenu de ce que nos Collèges ne sont pas faits seulement pour aider nos étudiants à s'instruire mais pour aider ceux du dehors à s'instruire et à se bien conduire, on instituera des classes là où cela pourra se faire commodément (...) en visant toujours le plus grand service de Dieu Notre Seigneur". (62)

Un autre chapitre revient sur le sens de cette prise en charge :

"La même raison de charité, qui fait accepter des Collèges et y fait tenir des classes publiques pour former à une doctrine et à une vie édifiantes non seulement les Nôtres, mais plus encore ceux qui n'appartiennent pas à la Compagnie, pourra s'étendre jusqu'à prendre en charge des universités". (63)

La situation spéciale de la France, avec les guerres de religion, causes de trouble dans les esprits et de division au sein d'un même peuple, rendait l'apostolat des Collèges plus opportun que partout ailleurs :

"(...) vers le milieu du siècle, par cette maîtrise qu'elle étend chaque jour davantage sur l'école, la Réforme, qui déjà règne en Allemagne, met en France le catholicisme en balance ; l'avenir demain, semble à elle (...) Puisque le génie de l'hérésie est d'avoir su exploiter les ambitions d'une société avide de s'élever par l'ascendant du savoir et le prestige du verbe, ils (les catholiques et les jésuites) regardent désormais la fondation de Collèges comme l'un des objectifs principaux de la reconquête catholique". (64)

(61) Apparition de deux premiers textes entre 1547 et 1550 - Compléments : de 1551 à 1556.

(62) LOYOLA - Constitutions de la Compagnie de Jésus - op. cité n° 392 - 4^e partie - Chapitre 7

(63) de LOYOLA - CONSTITUTIONS - op. cité p. 140 n° 440

(64) de DAINVILLE François - La naissance de l'humanisme - op. cité pp. 36-37

Cela explique la concentration de force que la Compagnie de Jésus opéra en France où le champ apostolique était vaste et plein d'urgences :

"à l'inverse de ce qui se passe en Espagne, remarque Michel de Certeau, les départs missionnaires à l'étranger restent peu nombreux (...) La France elle-même, depuis les guerres de religion, apparaît comme une région où se joue l'équilibre européen entre deux christianismes (...) Elle mobilise donc sur place l'esprit "missionnaire". (...) Un petit nombre de Collèges rassemblant de grosses communautés, tel est le modèle organisationnel avant qu'au cours du siècle il se diversifie en établissements spécialisés à travers tout l'espace français (en 1610, 45 établissements dont 38 Collèges)". (65)

De fait, la fondation du Collège de Bordeaux s'inscrit dans le prolongement de la prédication du Père Auger. Le Collège une fois établi devint un centre de rayonnement comparable à ce qui s'était produit en Sicile :

"Bientôt on put constater à Messine une étonnante transformation des moeurs et une rénovation remarquable de la vie chrétienne, non seulement chez les élèves et leurs familles, mais encore bien au-delà du cadre du Collège (...) on nous signale par exemple, que la jeunesse prend peu à peu l'habitude de prier fréquemment (...) qu'elle s'abstient de jurer et de dire de mauvaises paroles (...) Des cas nous sont rapportés d'enfants qui visitent les prisons (...) recueillent des aumônes pour les distribuer aux besogneux". (66)

Un résultat comparable fut constaté à Bordeaux par le Cardinal de Sourdis. C'est ce qui devait faire pencher ce dernier en faveur de l'approbation de la Compagnie de Marie Notre-Dame en 1606 :

"Quand il eut bien considéré le défaut d'instruction des jeunes filles en la doctrine chrétienne, dévotion, piété et bonnes moeurs, et que cette dévotion et bon régime chrétien et catholique qui se trouvait en quelques maisons, venait sans doute, de la prudence, instruction et sainte économie

(65) de CERTEAU Michel - Les Jésuites - op. cité - pp. 73-74 -

(66) CODINA Mir Gabriel - op. cité p. 335

des dames, sans laquelle toutes bonnes moeurs se corrompent, les hommes étant emportés aux affaires, et d'ailleurs peu affectionnés à ce particulier souci, il (...) commença à souhaiter que, comme il croyait le Collège des pères de la société de Jésus instiller à la jeunesse de leur sexe la piété chrétienne avec les lettres humaines, aussi peut-il avoir dans sa ville et dans son diocèse, des collèges de religieuses et filles qui fissent le semblable envers la jeunesse du leur". (67)

Consciente de ces mêmes possibilités et jugeant son projet dans la ligne d'une rechristianisation, Jeanne de Lestonnac présentait à François de Sourdis, le 6 Mars 1606, son document rédigé après l'expérience des Exercices et sur les diverses informations données par le Père de Bordes. Elle y disait son intention :

"instruire ou procurer l'instruction des jeunes filles en la vertu, piété et doctrine chrétienne". (68)

Elle et ses compagnes soumettaient au Cardinal le plan de l'oeuvre en disant :

"supplient votre Seigneurie Illme vouloir examiner leur présent Institut et les causes tendantes à la plus grande gloire de Dieu qui les poussent à le désirer et entreprendre". (69)

Par cette déclaration, la Fondatrice situait sa mission dans le cadre d'un apostolat par l'instruction, d'une manière semblable à celle que les Jésuites de sa connaissance étaient en train d'appliquer.

(67) ARCHIVES DEPARTEMENTALES de la Gironde. Actes de l'Archevêché de Bordeaux - G. 532

(68) DOCUMENTS d'ORIGINE - op. cité p. 28 - Abrégé VI

(69) - id. - " " p. 26 - Abrégé IV, I

b) Le "RATIO STUDIORUM"

Pour codifier les pratiques à utiliser dans les Collèges de la Compagnie de Jésus, parut en 1599 une charge éducative ayant pour titre "Ratio Studiorum". Son élaboration fut progressive et commença par les règlements de Jérôme NADAL (1507-1580), le grand fondateur du Collège de Messine.

"C'est à lui qu'incomba la mission délicate d'implanter pour la première fois, la manière de Paris dans un Collège de Jésuites et d'en élaborer les premiers programmes". (70)

S'inspirant aussi de la pédagogie des Frères de la vie Commune l'on parvint à deux textes préliminaires (1586 et 1591) avant le document définitif de 1599. Ainsi avaient été mises à l'épreuve et appliquées en divers lieux les normes promulguées par le Père Claude AQUAVIVA, Général de la Compagnie de Jésus de 1581 à 1615. (72)

Pour les Collèges établis en France, les circonstances étaient différentes de celles d'autres nations :

"En 1599, durant le bannissement des Jésuites français avait eu lieu un événement qui mérite de compter dans l'histoire intérieure de la Compagnie. C'était la publication du plan ou règlement scolaire connu sous le nom de "Ratio studiorum". (73)

De fait, on peut se demander quel retentissement ont pu avoir ces directives que beaucoup étaient alors impuissants à appliquer. Mais les fils d'Ignace ne perdirent pas l'occasion d'en tenir compte au premier moment favorable. François de Dainville en a découvert la trace :

"En 1604, dit-il, le général incitait les jésuites allemands à suivre l'exemple de leurs confrères de France "qui exactissime novam etudiorum formam servant". Ceux-ci n'allaient-ils pas jusqu'à demander au Père Général la nature de l'obligation attachée à la pratique de ces Règles ?" (74)

(70) CODINA MIR. Gabriel - op. cité p. 262 -

(71) Sur le système éducatif caractérisé par la "devotio moderna", cf. Les Frères de la Commune "avec Gérard GROOTE (1340-1384) in CODINA MIR op. cité pp, 151 à 190

(72) Sur les étapes successives de l'élaboration du Ratio Studiorum, cf. Pilar FOZ y FOZ O.D.N. - La revolución pedagógica en Nueva Espana - Madrid - 1921 - p. 104

(73) FOUQUERAY Henri - op. cité - II, p. 691

(74) de DAINVILLE François - L'éducation des jésuites. op.cité p. 190

On le voit, le Ratio Studiorum était connu et respecté à Bordeaux à l'époque où s'ouvrit la première école de la Compagnie de Marie Notre-Dame. Il vaut donc la peine d'étudier son contenu dans la mesure où il éclaire les choix de Jeanne de Lestonnac.

En ce qui concerne la partie didactique (75) de la charte éducative, de nombreuses pages se réfèrent à un niveau d'enseignement trop élevé pour qu'il soit offert aux filles du XVIIe siècle:

"Le Ratio Studiorum ne traite pas de l'instruction primaire (...) en fait, des classes abécédaires furent souvent ouvertes dans nos Collèges, dit Fouqueray, mais confiées ordinairement à des étrangers sous la direction de nos religieux".(76)

On ne peut donc ici que passer rapidement sur l'objet des études, car elles correspondent à ce qu'embrassaient les universités. L'obligation de parler latin y tranche également avec l'emploi de la langue vulgaire dans les écoles voulues par Jeanne de Lestonnac.

Au plan de la méthode, au contraire, des points significatifs sont à relever:

"Le Ratio regarde comme souverainement important le travail du disciple, son effort propre, son entraînement intellectuel." "Peu de préceptes, beaucoup d'usage", réclamait déjà Ramus vers l'époque où les Jésuites ouvraient leurs premiers collèges (...). La gymnastique à laquelle ils soumettent leurs élèves est des plus variées: leçons de mémoire, interrogations en classe, concertations, devoirs écrits, répétitions, toutes les facultés constamment en éveil et en jeu". (77)

Cette simple énumération trouvera son équivalent dans plusieurs passages des textes pédagogiques de la Compagnie de Marie Notre-Dame, comme on l'étudiera ultérieurement. Il y aura aussi certaines réminiscences du processus employé pour la leçon:

"le professeur faisait la 'praelectio', l'élève faisait la 'lectio' et la 'recitatio'. Il apprenait par coeur l'auteur qu'il avait 'intelligé' chaque jour, matin et soir, la classe commençait par cet 'exercitatio memoriae', l'antique récitation que pratiquaient déjà les élèves de Quintilien. Comme les

(75) Entre la partie morale, la partie didactique et la partie disciplinaire, nous préférons ici commencer par la 2e, comme plus marquée dans ses différences.

(76) FOUQUERAY Henri - op. cité II, Appendice p.699

(77) id. II, " p.703

classes étaient extrêmement nombreuses (il y avait couramment dans les classes de grammatica 150 à 200 élèves) (...) les élèves étaient divisés en "décuries", un camarade faisait réciter et apportait le résultat au professeur (...) On attachait à la "recitatio" une importance dont nous n'avons pas idée aujourd'hui". (78)

Si la raison de classes pléthoriques n'existait généralement pas chez les filles, l'intervention des élèves devait être quand même assez semblable. Et le parcours des leçons s'achevait aussi avec la "repetitio" et une sorte de "disputatio".

Dans sa partie morale, le Ratio Studiorum est un modèle complet : au professeur, il importe avant tout d'être apôtre ; la doctrine chrétienne est à la base de tout enseignement, et dans ce domaine le catéchisme d'Edmond Auger avait largement cours dans la France du Sud-Ouest. En bonne place figurent les moyens propres à entretenir une solide piété ; enfin le programme de vie chrétienne souligne l'importance de la vie sacramentelle. On trouve tout cela dans la Compagnie de Marie Notre-Dame sans qu'il y ait lieu encore d'en donner le détail.

Il reste une partie disciplinaire dans laquelle Jeanne de Lestonnac a puisé plusieurs recommandations, tout en atténuant considérablement le caractère des punitions, en omettant les "scenseurs ou syndics" et en adaptant à son public ce qui est dit surtout dans les "Règles concernant les classes inférieures". (79)

On peut remarquer encore la demi-journée de congé par semaine, de préférence le jeudi, la classification des élèves par ordre de mérite, et les temps de silence à observer.

Bref il est possible de dire que le Père de Bordes a dû communiquer à la Fondatrice la charte éducative dans laquelle elle a fait son choix, conformément à ce que la vie lui avait déjà enseigné sur l'attente de la jeunesse féminine. Ainsi se complétait à ses yeux le modèle de Collège que la Compagnie de Jésus pouvait alors offrir à son jugement sagace et que son ardeur inventive pouvait utiliser de façon nouvelle.

(78) de DAINVILLE François - L'éducation des jésuites - op. cité p. 175

(79) Le texte que nous utilisons comme référence est une traduction italienne de l'original latin : RATIO ATQUE INSTITUTIO STUDIORUM SOCIETATIS JESU - Romae - In collegio Rom. eiusdem Societ. Anno Dei MDCVI -

TABLEAU DE CORRESPONDANCE

TEXTES DU RATIO	DOCUMENTS O.D.N.	
	Règles	Formule
<u>Chapître 1 - Règles du Provincial</u>	<u>Pensionnaires</u>	<u>Classes</u>
1- un des principaux ministères		R.1
2- obéissance hiérarchisée		R.6
37, 10è- congé chaque semaine	R.11	
<u>Chapître 2 - Règles du Recteur</u>		
19 - 1/2 journée de congé	R.11	
<u>Chapître 3 - Règles du Préfet des études</u>		
1- vertu, lettres, doctrine	R.1	
<u>Chapître 12 - Règles du Préfet des études inférieures</u>		
43- ni jurons, ni paroles injurieuses	R.5	
<u>Chapître 15 - Règles communes aux professeurs des classes inférieures</u>		
2- prière début des classes		R.12
3- messe quotidienne, sermon dim. fêtes	R.2	
4- doctrine chrétienne	R.3	
5- prière, examen de conscience	R.10	
7- dévotion Ste Vierge, Ange gardien	R.10	
9- confession mensuelle	R.2	
11- obéissance en toute chose	R.6	
14- distribution du temps		R.7
19- intervention des décurions		R.12-R.13
31- promotion selon le mérite		R.11
"- dispute deux à deux		R.14
36- rôle des décurions		R.12
40- corrections	R.5	
43- silence	R.4	
"- modestie	R.8	
"- ne pas courir	R.9	
<u>Chapître 24 - Règles des élèves externes de la Compagnie.</u>		
1- piété, vertu, lettres	R.1	
3- confession mensuelle	R.2	
"- messe quotidienne	R.2	
6- ni jurons, ni paroles injurieuses	R.5	
7- renvoi éventuel	R.5	
8- obéissance aux maîtres	R.6	
10- silence, ne pas aller ça et là	R.9	
14- invocation à N.D. - Saints - Ange gardien	R.10	R.5

Tout ce qui a été dit des contacts établis entre Jeanne de Lestonnac et les Jésuites de Bordeaux fait ressortir la richesse de la découverte des Exercices, comme point de départ de l'expérience ignatienne. C'est bien par l'intérieur que l'esprit apostolique a pu être saisi et que les moyens d'action se sont revêtus de force. Il y a là une source abondante pour laquelle la Fondatrice avait raison de porter à la Compagnie de Jésus une reconnaissance immense :

"Dieu voulant donner de nouvelles marques de sa bonté et de sa miséricorde envers les personnes de notre sexe en ces derniers temps, a institué l'Ordre de Notre-Dame sur le modèle de la Compagnie de Jésus autant que nous sommes capables de nous y conformer (...) Pour cette fin, il lui a plu choisir entre les Religieux de cette Compagnie le Bienheureux et Révérend Père de Bordes (...) Que toutes les Religieuses de Notre-Dame sachent clairement ce qui les touche de si près (...) en tâchant de reconnaître cette grâce par l'observance fidèle et exacte de tout ce que ce Bienheureux Père nous a laissé". (80)

Ce chapitre complète le jeu d'atouts que Jeanne de Lestonnac avait en main, soit par sa personnalité, soit par sa chance de côtoyer des personnages éminents sur le plan religieux et culturel. Ces éléments positifs s'ajoutant aux profonds enracinements de son oeuvre dans une époque de luttes et de renouveau expliquent déjà la teneur de ses orientations.

Cependant, le terrain spécifique dans lequel elle se proposait d'agir n'a encore été vu que superficiellement puisque le sort des filles ne saurait être confondu avec celui auquel faisaient référence les modèles masculins. Il reste donc à interroger d'autres témoins.

(80) BOUZONNIE - op. cité - I - H.O. p. 266

CHAPITRE 6

SITUATION DE L'ÉDUCATION DES FILLES

Nombreux sont les traités sur l'éducation au cours des siècles, mais rares ceux qui se penchent sur celle des filles. En général tout est pensé ou présenté en fonction des garçons, et le lecteur semble tout simplement invité à baisser son clavier de quelques tons s'il veut trouver la note féminine. Longtemps, les parents n'ont consenti à faire de vrais sacrifices que pour élever leur fils.

Pourtant, si, exceptionnellement l'histoire a enregistré les noms de femmes hautement cultivées et capables de prendre en charge des entreprises d'envergure, comment cela fut-il possible ? On peut présumer qu'une judicieuse attention s'est exercée au bon moment, car en ce domaine, on n'improvise guère !

Pour des femmes moins notoires, mais confrontées au déroulement quotidien d'une existence d'épouse et de mère, sinon monacale, on peut se demander également comment s'opéra l'orientation de leur vie. En un mot, se pose la question d'une éducation prévue pour une forme déterminée de présence humaine, dont les programmes masculins ne parviennent pas à donner raison.

Faute de sources précises sur ce sujet, il est possible de se faire une idée de ce qui se passait à la fin du XVI^e siècle, en relevant

les traces des différentes façons de traiter les petites filles. Certaines furent confiées à des monastères, d'autres restèrent dans leur famille, où, parfois intervinrent des régents ou pédagogues. En analysant ces diverses situations, ne serait-il pas possible de dégager quelques perspectives d'éducation féminine ?

Telle est l'interrogation à laquelle il convient de répondre pour comprendre l'opportunité d'une fondation.

1 - LA FILLE CONFIEE A UN MONASTERE

Dans son étude des motifs historiques de l'éducation féminine entre 1500 et 1650, Gian-Ludovio MASETTI, expose les conditions requises pour l'admission de la jeune candidate à l'intérieur de la clôture. Il lui est d'abord interdit d'introduire avec elle une servante quelconque, elle doit apporter la garantie certaine que les frais d'alimentation et d'entretien seront payés à l'avance, d'après un barème établi par l'Ordinaire du lieu. Elle est obligée d'observer la clôture, c'est-à-dire que, si elle vient à sortir une fois, elle ne peut rentrer ni dans ce monastère, ni même dans un autre, à moins que ce ne soit pour devenir religieuse. Enfin elle doit avoir entre sept et 25 ans. (1)

Tel est le cas conforme aux dispositions prises en 1566 par le Pape Grégoire XIII ; en réalité, jusqu'en 1628, leur application s'avéra difficile. En attendant, la pratique était assez souple, surtout en ce qui concerne l'âge. Un deuil, un départ, décidait souvent de l'arrivée au monastère d'une enfant encore au berceau, et c'était alors toute une vie qui s'éveillait à l'ombre des grands murs :

"Au XVI^e siècle, toutes les princesses de la famille de Bourbon-Vendôme étaient ainsi élevées à l'abbaye de Fontevraud. On les y amenait toutes petites quand elles étaient dans leurs langes. Louise de Bourbon, future duchesse de Longueville, avait aussi fait son entrée en 1606 à l'âge de trois mois. Nous avons bien d'autres exemples d'éducation monastique : Louise de Marillac élevée à l'abbaye Saint Louis de Poissy où elle apprend le latin. Mme Acarie éduquée au couvent de Longchamp de l'âge de onze ans à celui de quatorze ans". (2)

(1) MASETTI Gian-Ludovico - Motivi storici de l'educazione femminile - cf. BARI - 1980 - cf. XIV

(2) de VIGUERIE Jean, l'institution des enfants - p. 137

Les noms cités font ressortir une caractéristique de ce recrutement : il s'agit de l'aristocratie française et d'un privilège réservé à un petit nombre. Le fait est confirmé en 1634, à Limoges, avec référence à une coutume ancienne :

"L'abbaye de la Règle et le monastère de Sainte Claire recevaient sans doute quelques pensionnaires : mais c'étaient de grandes demoiselles appartenant à la noblesse et à la très riche bourgeoisie et qui amenaient la plupart du temps leurs femmes de chambre au Couvent". (3)

Ce genre d'admission, sur la demande de familles opulentes, est évidemment à distinguer des séjours dans les anciens asiles de bienfaisance. Généralement annexés à des hôpitaux, ces derniers se présentaient sous forme d'orphelinats, accueillant la misère matérielle et morale que la charité chrétienne soulageait traditionnellement dans le voisinage des Cathédrales (4)

Tout au contraire, le choix d'une grande Abbaye est généralement signe d'une protection spéciale et peut recouvrir des ambitions assez étrangères à l'idéal monastique. Un exemple pris dans l'histoire bénédictine apportera quelque lumière sur ce procédé.

Il s'agit d'une Princesse, future Abbesse, dont le destin n'est étranger ni à l'influence protestante ni à la réforme catholique, et qui, de plus, rencontra Jeanne de Lestonnac avec sympathie en 1618 à Poitiers. Cette Princesse s'appelle Charlotte Flandrine de Nassau, fille de Guillaume de Nassau, Prince d'Orange, et de Charlotte de Bourbon, apparentée à plusieurs Abbesses. (5)

Née le 18 Août 1578 à Anvers, Flandrine porte un nom qui veut être expression de puissance et d'éclat et marquer son union avec les Etats de Flandre qui lui serviront une pension de deux mille livres de rentes par an. Voilà la candidate idéale à une éducation sélecte ! Cependant c'est fortuitement qu'elle atterrit au monastère du Paraquet à l'âge de deux ans, car celle à qui cette faveur devait revenir était retenue par son état de santé.

(3) Document manuscrit - Archives O.D.N. Limoges - 2.G 4 - 13 -

(4) cf. T. LEDOCHOWSKA - Educazione delle gioventu femminile nei conventi - in Dizionario degli Istituti di perfezione - p. 1055-1057

(5) D'abord Magdeleine de Longwy, Abbesse du Paraquet en Picardie, sa cousine du côté maternel, puis Louise de Bourbon, Abbesse de Jouarre, sa soeur, et encore une autre soeur Jeanne de Bourbon, Abbesse de Sainte Croix de Poitiers.

"Celle de ses soeurs qu'on avait destinée à cet envoy et qui s'estoit préparée au voyage se trouve attaquée d'une fiebyre très violente à la veille de son départ, cependant la flotte est à la rade, le vaisseau tout prest où l'on doit mettre celle que le Père ordonnera (...) aussi la nécessité de faire voile imposant celle de faire choix, le Père et la Mère (...) changent le dessein qu'ils avoient pour la malade en la résolution d'envoyer Flandrine". (6)

Si l'on analyse les motifs à la base de cette éducation monastique, force est de reconnaître que les intentions étaient moins hautes qu'on ne le croirait. Tout partit d'une grande amitié existant entre la mère de Flandrine et sa cousine germaine alors à la tête de l'Abbaye du Paraclet en Picardie. Cette Magdeleine de Longwy s'ennuyait dans son couvent sans la présence de sa bonne amie Charlotte. Elle lui demanda une de ses filles pour se consoler de l'éloignement, ce qui explique facilement l'accueil réservé à la jeune Flandrine :

"Elle fut reçue dans ce Monastère avec la joye et les acclamations de toute la communauté où elle entra au mois d'Août de l'an mil cinq cens quatre vingt". (7)

Il est bien évident que la présence d'un jouet vivant dût changer le jeu des relations. Les unes ont pu bêtifier pour plaire à la Révérendissime Mère, tandis que d'autres ont peut-être cherché leur propre satisfaction, en compensation d'une solitude non voulue, par manque de vocation. S'il en était ainsi, les éducatrices commençaient l'aventure en s'engageant sur de fausses pistes. De plus, l'Abbaye du Paraclet avait aussi ouvert ses portes aux doctrines calvinistes en en prenant surtout ce qui pouvait justifier sa liberté de vie :

"L'Abbesse (...) se servit de ce que l'enfance a le plus à coeur et elle y employa toutes les choses que le bas âge croit les plus chères et les plus précieuses. Enfin elle se donna un soin très particulier d'ajuster son corps, de divertir son esprit et de la former au moule d'une éducation temporelle (...) Elle en voulut faire une fille du monde aussi tost qu'une fille du Ciel ; et elle ayma mieux être bonne parente que bonne chrestienne." (8)

(6) ALLARD Claude - Le miroir des âmes religieuses ... - Flandrine de Nassau - p. 23
(7) " " - op. cité p. 44
(8) " " - " " p. 46

De 1580 à 1587, Flandrine grandit dans cette ambiance éducative dont le but poursuivi était de faire, un jour bonne figure dans les cours, lorsque des événements familiaux changèrent la situation à son avantage moral. Orpheline de mère le 6 Mai 1582, elle perdit, en 1584, son père déjà remarié à une "Huguenote", Louyse de Coligny ; l'enfant passa pourtant aux mains des catholiques par l'intervention de Jeanne de Bourbon, Abbessse de Sainte Croix de Poitiers et en même temps Abbessse de Jouarre après la mort de sa soeur Louise. La sortie de l'Abbaye du Paracllet s'effectua dans des conditions dramatiques :

"On enleva Flandrine des bras de cette Abbessse qui demeura pâmée pendant qu'on mit la Nièce dans la litière de l'Abbessse de Jouarre". (9)

Cet enlèvement fut confirmé par un ordre du Roi Henri III. La victoire était alors du côté catholique, la ligne d'éducation changea, sans aucune pression cependant. De Jouarre on passa à Poitiers où la foi de Flandrine fut respectée :

"Madame Jeanne de Bourbon (...) fit deffence dans la maison de Sainte Croix que personne ne luy parla en aucune manière de la Religion catholique pour luy en faire naître l'envie, ny de la Huguenote, pour luy en engendrer la haine". (10)

Finalement cependant la jeune Princesse fit un jour la demande d'être instruite dans la Religion catholique et les faits ont prouvé que ce n'était point chez elle désir de pure forme. Elle fit sa profession de foi avec une ferveur remarquable, et quelques années après, elle se sentit attirée à une vie religieuse qu'elle voulait sans médiocrité. Au mois d'Août 1604, alors qu'elle avait tout juste 26 ans, ses frêles épaules se chargeaient de la direction du Monastère Sainte Croix de Poitiers, par suite de la démission de sa tante, la clairvoyante Jeanne de Bourbon, qui se retirait à Jouarre.

Qu'avait-elle appris au contact des moniales ? Deux témoignages peuvent montrer le sérieux de son engagement et la sagesse avec laquelle elle assumait ses responsabilités. Le premier est à recueillir de l'Eloge couronnant le récit de sa vie :

(9) ALLARD Claude op. cité p. 69 -
(10) - id. - " p. 78 -

"Elle fit consister ses richesses dans la pauvreté volontaire (...) Sa piété fortifiée de son amour et de son union avec Dieu, restablit non seulement l'édifice spirituel de Sainte Croix, ayant introduit dans la communauté la clôture, l'Office de Matines à minuit (...) et généralement ce que la dévotion et la Réforme ont de plus saint et de plus auguste ; mais le zèle de cette nouvelle Radegonde rendit la Maison aussi éclatante en beauté que florissante en vertus". (11)

Le second témoignage fait allusion à la réputation qu'elle s'était acquise et que confirme sa rencontre avec Jeanne de Lestonnac : "Tous les Ordres religieux et ils étaient alors nombreux à Poitiers, furent l'objet de sa bienveillance et de sa générosité. La vénérable Jeanne de Lestonnac étant venue à Poitiers établir une Maison de l'ordre des Filles de Notre-Dame qu'elle avait fondée peu d'années auparavant à Bordeaux, Madame de Nassau lui donna une cordiale hospitalité à celle et à ses compagnes, au monastère de Sainte Croix". (12)

De cet itinéraire aux étapes variées se dégagent plusieurs conclusions utiles à une esquisse de l'éducation donnée dans les monastères. D'abord rien n'est uniforme, car il y a monastère et monastère. A l'époque considérée, une fille pouvait en sortir protestante ou catholique, ou même sans foi aucune, selon les lieux. Ensuite le but premier était aussi bien celui d'une formation mondaine et frivole que celui d'une exigence religieuse s'adressant à de futures contemplatives. Si Flandrine de Nassau a su faire ses propres choix et s'affirmer face aux dégradations constatées, ce fut à cause de sa personnalité plus que des méthodes employées pour elle.

(11) ALLARD Claude op. cité p. 445)

(12) F.M. ALBERIC L., O.P., Notice sur Flandrine de Nassau, Abbessse de Sainte Croix (1578-1640) - BOUZONNIE en donne un écho semblable : "Elles furent aussi conduites jusqu'à l'Abbaye Royale de Sainte Croix (...) pour donner à Madame de Nassau la satisfaction qu'elle désirait de voir cette nouvelle Fondatrice de Religion (...) et l'Abbesse conserva toujours pour elle une grande estime et un sincère désir d'aider sa communauté (H.O. p.190)

Néanmoins, un exemple ne saurait servir de norme et bien des échecs pourraient aussi faire partie de l'histoire. Certains auteurs ont pu caricaturer l'existence monacale d'enfants prisonnières parmi les religieuses. Fénelon apprécia peu l'éducation des couvents et Diderot écrivit à ce sujet un roman farci de légendes.

Par contre, d'autres conditions de vie permettaient à certaines jeunes filles de passer du bon temps dans le cloître, grâce à des occupations innocentes mais qui ne furent pas toujours du goût des canonistes :

"Les Religieuses d'un certain Monastère (...) sont en réputation de faire toutes sortes de fines pâtisseries, et des confitures sèches et liquides, que la Soeur économe vend au profit du Couvent. On y envoie beaucoup de Demoiselles de qualité, en qualité de Pensionnaires, principalement pour apprendre ce savoir faire, qu'elles rapportent dans leur maison paternelle, et dont elles font usage ensuite dans leur propre ménage, quand elles sont établies (...) Mais pour instruire les pensionnaires par l'expérience et par l'usage, de la manière de faire les pâtisseries, les confitures et bien d'autres choses qui font le fond d'un repas, on les introduit dans la cuisine, la boulangerie et d'autres semblables offices du Monastère. Des personnes qui savent les bonnes règles, en ont fait des reproches à la Supérieure, et elle s'est excusée, par la raison que leur Maison est pauvre".(13)

Bien que l'opinion citée soit seulement du milieu du XVIII^e siècle, elle fait référence à des faits extrêmement plausibles en période de décadence des monastères. Cette observation, ajoutées aux précédentes, corrobore l'affirmation de T. LEDOCHOWSKA, selon laquelle l'instruction prodiguée aux filles dans les Couvents du XVI^e et du XVII^e siècle n'était aucunement comparable à celle que recevaient les garçons confiés à des moines, (14)

(13) Histoire et pratique de la clôture des Religieuses.. - p. 491

(14) cf. T. LEDOCHOWSKA op. cité p. 1055-1057 -

Cette donnée purement négative sera sans doute à apprécier avec plus d'exactitude, mais il suffira pour le moment de retenir un ensemble de déficiences présentées par l'appel aux moniales en matière d'éducation. Et puisque cela n'était possible que pour très peu de familles, le champ restait entièrement libre pour des apôtres préoccupés d'atteindre une plus grande tranche de la société.

2 - LA FILLE DANS SA FAMILLE

Le cas le plus général était celui d'une enfance passée dans la maison des parents, hormis les toutes premières années parfois écoulées chez une nourrice. De toutes façons, l'étape allant de la naissance jusqu'à l'âge de sept ans environ se déroulait de manière identique pour les garçons et pour les filles :

"le garçon "à la bavette" avant la "robe à collet" portait la robe et la jupe des filles. Cet efféminement du petit garçon, remarqué dès le milieu du XVIIe siècle, fut d'abord chose nouvelle et à peine indiqué par quelques traits. Par exemple le haut du corps garde les caractères du costume masculin; mais bientôt on donne au petit garçon le col de dentelles des petites filles, qui est exactement le même que celui des dames (...). Les petites filles n'ont été distinguées que par les fausses manches, délaissées au XVIIIe siècle, comme si l'enfance séparait moins les filles que les garçons". (15)

C'est donc dans un monde spécialement materné que grandissaient frères et soeurs, et même cousins et cousines résidant sous le même toit. Contes et chansons égayaient les divers moments de la journée.

"L'enfant est aux femmes, remarque Jean de Viguerie. Or les théologiens et les philosophes disent que l'enfance s'achève à sept ans (...). A l'âge de sept ans, il passe aux hommes. Le passage des enfants de France se fait en grande cérémonie (...). La gouvernante - qui remet l'enfant - retient ses larmes. On débarrasse le petit prince de ses lisières de bébé. Le gouverneur le reçoit et le fait habiller en homme". (16)

(15) ARIES - L'enfant et la vie familiale - op, cité - p.85

(16) de VIGUERIE Jean - op, cité p.33

C'est pour le garçon que l'histoire enregistre la première éducation spécialisée. Parvenu à l'âge de raison, il a droit à un programme conçu pour lui. Rien de tel n'existe pour la fille :

"On ne retrouve pas chez les filles cette différenciation du costume. Celles-ci, comme autrefois les garçons, sont tout de suite, dès leur démaillottage, vêtue comme de petites femmes" (17)

Le détail vestimentaire n'est pas l'essentiel, mais il en dit long sur le parcours que devra suivre la fille : pour elle il ne s'agit que de continuer à être présente dans le monde des femmes, et le seuil des sept ans n'a nullement à être marqué. Elle apprendra à vivre en regardant sa mère, ses tantes et ses soeurs, à moins qu'elle ne soit laissée entre les mains de la valetaille ou de la populace, suivant sa condition sociale. Elle sera témoin de tout, et l'on sait que le XVI^e siècle a peu de retenue sur le plan des moeurs. On y trouve des traces de la Renaissance :

"Une vague d'érotisme balaya alors l'Europe. Les peintres Cramach et Deutsch peignant non plus des madones, des Vierges Marie, mais des Vénus coiffées de larges chapeaux à plumes et habillées de voiles parfaitement transparents (...) L'homosexualité régnait aussi dans les cours du roi de France Henri III et de l'Angleterre élisabéthaine". (18)

Sans aller jusqu'aux excès, cette liberté d'allure a son aspect positif : aucun risque de puritanisme étouffant la nature, mais plutôt une manière tantôt déguisée, tantôt crue de tenir compte des conditionnements physiologiques. Montaigne n'épargna du reste pas les confidences sur ce point. Cela ne veut pas dire cependant, que soient délaissées la formation de la personnalité et l'enseignement des grandes vérités :

"Aux mères il appartient d'ouvrir les yeux de l'intelligence et d'éveiller la foi (...) Les témoignages abondent. La mère de Richelieu, Suzanne de la Porte, se charge de sa première éducation morale et religieuse. "Ma mère, dit Charles Perrault, se donna la peine de m'apprendre à lire". "Ma mère, écrit

(17) ARIES - L'enfant et la vie familiale... p. 85

(18) ZIND Pierre - Cours dactylographié sur "Quelques aspects des Petites Ecoles de l'Ancien Régime."

"Bernis dans ses Mémoires, me donna les premières instructions du christianisme et les premières leçons de lecture et d'écriture". (19)

Le critère à relever ici est celui du rôle capital de la mère de famille. Suivant le niveau culturel de cette dernière, la fille élevée en compagnie des femmes, sera plus ou moins capable de connaissances valables et de la sagesse d'une existence féminine pleinement assumée. Tout dépendra donc du milieu de vie. On trouve bien des cas dans lesquels apparaît la prise en charge de l'éducation de la foi par les parents :

"Il existe un culte familial. Les protestants y sont très attachés. Dans chaque maison protestante, le père dit la prière devant toute la famille. Il lit la parole de Dieu après les repas. Des usages semblables existent chez les catholiques. Presque tous les catéchismes catholiques comportent un formulaire des prières que les chefs de famille sont exhortés à faire tous les soirs dans leur maison en présence de toute la famille. Beaucoup de familles - protestantes et catholiques - possèdent une Bible et une Vie de Jésus-Christ. Ces livres souvent très vieux et usés, se transmettent d'une génération à l'autre". (20)

Si la conduite de la fille ne correspond pas à ce qu'on attend d'elle, le sexe faible n'est pas à l'abri des corrections :

"Le XVI^e siècle semble avoir été dur pour les enfants. Les parents punissent avec une rigueur extrême. Marguerite de Valois, fille de France, est fouettée à l'âge de huit ans, pour la moindre pécadille (...) L'enfant de cette époque n'a d'autre raison d'être dans la maison que de servir ses parents". (21)

Et si la famille est protestante, l'image paternelle n'est que plus durcie :

"C'est une figure trop majestueuse que celle du Père selon Calvin ! Le père de famille, écrit-il, est comme un roy en sa maison. La gloire de Dieu donc reluit en luy à cause de la domination qui luy est donnée". Par contre, à la fin du siècle, les nouveaux stoïciens se montrent nettement favorables à plus d'humanité et de familiarité". (22)

(19) de VIGUERIE Jean - op. cité p. 33

(20) - id. - " p. 37

(21) - id. - " p. 24

(22) - id. - " p. 25

On pense immédiatement au tableau de Henri IV jouant avec ses enfants et l'on comprend alors que deux courants aient pu subsister dans certaines régions de France.

Mais très vite, la petite fille cesse d'être contemplée pour elle-même. On lui demande d'aider, de s'occuper à peu près à tout ce que fait une femme dans sa maison, et la voilà dépendante des adultes dont on s'étonne qu'elle n'ait pas toutes les réactions. Un siècle plus tard, Fénelon se lamentera de cette situation encore inchangée :

"La compagnie d'une mère qui l'observe, qui la gronde, qui croit la bien élever en ne lui pardonnant rien, qui se compare avec elle, qui lui fait essuyer ses humeurs, qui lui paraît toujours chargée de tous les soucis domestiques, la gêne et la rebute ; elle a autour d'elle des femmes flatteuses, qui, cherchant à s'insinuer par des complaisances basses et dangereuses, suivent toutes ses fantaisies et l'entretiennent de tout ce qui peut la dégoûter du bien".

(23)

Au milieu de tout cela, c'est la vie quotidienne qui forme, surtout dans ce qui touche au gouvernement d'une maison :

"En dehors de l'apprentissage domestique, les filles ne recevaient pour ainsi dire aucune éducation. Dans les familles où les garçons allaient au Collège, elles n'apprenaient rien".

(24)

Dans ces conditions, la période de l'enfance était très courte, et le bagage nécessaire avant le mariage était rapidement constitué. Certains exemples historiques peuvent surprendre aujourd'hui. Comme la mère de Saint François de Sales que l'on maria à douze ans et qui, à treize ans, donna le jour au futur évêque de Genève, on trouve des cas de remarquable précocité :

"... à la fin du XVII^e siècle, Catherine Marion épouse Antoine Arnauld à treize ans. Et elle était assez maîtresse à la maison pour donner un 'soufflet à sa première femme de chambre qui était une fille de vingt ans, sage à cause qu'elle n'avait pas résisté à une caresse qu'une personne lui faisait-' La même Catherine Lemaître qui écrit ces lignes s'est mariée à

(23) FENELON - De l'Education des filles - p. 15

(24) ARIES op. cité p. 211

quatorze ans. On parlait de marier son autre soeur Anne à douze ans, et seule la vocation religieuse de la fillette fit échouer ce projet". (25)

Si l'on veut définir en quelques mots l'éducation que la fille recevait dans sa famille, on peut dire qu'elle était avant tout école de responsabilité domestique. La société étant stable dans ses structures, il ne s'agissait que de reproduire les mêmes schémas et de rendre la fille capable de supporter l'autorité prévalant sur elle, tout en lui laissant toute latitude dans certains secteurs inconnus des hommes. C'est ce que Montaigne explique sans vergogne :

"C'est raison de laisser l'administration des affaires aux mères, pendant que les enfants ne sont pas en l'âge, selon les loix, pour en manier la charge ; mais le père les a bien mal nourris, s'il ne peut espérer qu'en cet âge là ils auront plus de sagesse et de suffisance que sa femme, sur l'ordinaire faiblesse du sexe". (26)

C'est donc toute l'économie de la maison qui se trouvait entre les mains d'une femme. Les savoirs requis pour cette fonction étaient multiples mais acquis au fil des jours. Ils comprenaient un peu de médecine pratique pour soigner une plaie ou une entorse, quelques rudiments de botanique pour connaître les bonnes herbes et leurs vertus, mais aussi des recettes de beauté pour les crèmes dont il fallait s'oindre le visage. Il pourrait être utile de connaître aussi des remèdes en cas d'épidémie ou, plus normalement, en préparation de la première naissance, sans parler des façons de faire le pain, saler les jambons, filer, tisser, coudre etc...

Bref, la fille saurait avant tout se débrouiller dans son ménage, ce qui supposait une transmission directe de génération à génération sans aucun enseignement institutionnel. Heureuse dans ce domaine celle qui avait vécu dans un foyer mené par une femme de tête ! Elle en savait alors plus qu'une autre. Mais sur le plan de la formation intellectuelle, nombreuses étaient celles qui répondaient au cri-

(25) ARIES op. cité p. 210

(26) MONTAIGNE - Oeuvres complètes - La Pleiade - p. 377 - LII, VIII

tère fixé plus tard par Molière :

"Il n'est pas bien honnête et pour beaucoup de causes
Qu'une femme étudie et sache tant de choses". (27)

Cela ne pouvait manquer d'être affligeant pour qui réfléchis-
sait aux intérêts féminins.

3 - INTERVENTIONS DE PEDAGOGUES

Il serait faux de limiter les possibilités d'éducation à celles qu'offraient les monastères célèbres ou le cadre familial avec son horizon étroit. Si les précepteurs et les maîtres de petites écoles n'étaient point choisis en fonction des filles, ces dernières ont, dans certains cas, pu profiter de leurs leçons.

C'était d'abord le cas lorsque des frères plus ou moins con-
temporains d'âge se trouvaient en contact avec un éducateur demeurant
chez eux. Il y avait alors des répétitions dont bénéficiaient celles
à qui étaient fermées les classes officielles :

"Au XVI^e siècle, les jeunes gentilshommes fréquentent les
Collèges et les Universités ; ils n'en ont pas moins des pré-
cepteurs. Rabelais a dressé le modèle du parfait précepteur
humaniste (...) Le soir à la mode des Pythagoriques, Gargantua
récapitule avec son précepteur tout ce qu'il avait leu, veu,
sceu, fait et entendu au cours de la journée". (28)

La présence d'un précepteur dans la maison avait pour effet
d'attirer l'attention sur un temps réservé à meubler les jeunes esprits.
Même si les garçons étaient seuls à s'enfermer plusieurs heures dans la
salle d'étude, les filles pouvaient parfois, suivant les volontés pater-
nelles, recevoir quelques bribes de la science ainsi distribuée. La con-
tagion de l'instruction a certainement été un élément puissant de pro-
grès intellectuel, à une époque où le livre se répandait avec une rapidi-
té vertigineuse.

"Les hommes du XVI^e siècle croient en l'éducation, dit Jean de
Viguerie. Ils pensent que "la seule bonté de nature, sans dis-
cipline, est mal assurée. La noblesse recherche alors pour ses

(27) MOLIERE - Les femmes savantes - Acte II, Scène VIII

(28) de VIGUERIE Jean - op. cité p. 33

enfants les précepteurs les plus renommés pour leur érudition. Des auteurs réputés ne dédaignent pas de remplir cette fonction. Buchanan, poète et historien célèbre, sert pendant six ans de précepteur au jeune Timoléon, fils du maréchal de Brissac (...) Le père de Michel de Montaigne prend soin de lui choisir un précepteur allemand qui, hormis sa langue maternelle, ne sait que le latin. Ce même père se réserve l'enseignement du grec." (29)

Dans cette ambiance, Jeanne Eyquem de Montaigne, de trois ans plus jeune que son frère Michel, et future mère de Jeanne de Lestonnac, eut, comme on l'a vu, la chance de s'initier au Latin et à la langue d'Homère.

Si le désir d'apprendre a pu être satisfait chez les filles de la famille Eyquem, il en a sans doute été de même ailleurs ; mais il n'en reste pas moins vrai qu'il s'agit là d'une instruction aléatoire, toujours à la merci du temps qui reste, une fois que les garçons ont été servis. De plus, la figure du précepteur n'a pas forcément la valeur de ceux qui ont été nommés dans la biographie de quelques grands personnages. A mesure que la demande augmentait, avec la montée de la bourgeoisie, la qualité baissait en proportion.

"Certains précepteurs sont des ignorants, d'autres sont des excentriques, d'autres enfin des malins, heureux d'avoir trouvé une place confortable de parasite". (30)

Plus organisé se révélait l'enseignement donné dans les Collèges, mais il n'était pas question qu'une fille y fût admise. Restaient les petites écoles là où elles existaient. Ce fut une rénovation de la vie chrétienne, demandée par le Concile de Trente, qui amena les Evêques à créer des écoles. En effet, dans le texte conciliaire promulgué le 17 Juin 1546, figurait un important décret de réforme qui avait pour titre : "De l'enseignement de l'Ecriture Sainte et des Arts libéraux".

"En conséquence, le Concile prescrivait aux archevêques et évêques de veiller strictement à ce que, dans chaque cathédrale où il existait une prébende (c'est-à-dire) pour l'enseignement de l'Ecriture, celui qui profitait de la prébende - c'est-à-dire le chanoine théologal - en remplît exactement toutes les char-

(29) de VIGUERIE Jean - op. cité p. 33

(30) - id. - " " p. 35

ges (...) Mais il ne se bornait pas à généraliser l'enseignement biblique, à le rendre obligatoire dans toutes les cathédrales, collégiales et églises importantes ; il se préoccupait aussi de l'enseignement populaire en général, dont l'Etat s'était presque toujours désintéressé au Moyen-Age et dont l'Eglise assumait seule toute la charge". (31)

Non seulement le principe était posé, mais encore certains moyens de réalisation étaient prévus, afin d'éviter de privilégier une petite élite. Voici les propres termes du décret conciliaire :

"Dans les Eglises dont les revenus annuels sont trop faibles, et où le nombre des fidèles et des membres du clergé est si petit que l'enseignement de la théologie n'y saurait avoir lieu commodément, qu'il y ait au moins un maître choisi par l'évêque, avec l'avis du chapitre, pour enseigner gratuitement la grammaire aux clercs et aux autres écoliers pauvres, afin qu'ils puissent parvenir par là, avec la volonté de Dieu, à l'étude même de l'Ecriture sainte". (32)

C'est donc un commencement d'enseignement primaire gratuit qui est envisagé en vue de la cléricature, il est vrai. Mais comme on l'a vu au chapitre premier de cette étude, les décisions du Concile de Trente ont beaucoup tardé à être appliquées en France et c'est tout au long du XVII^e siècle que l'on rencontre des ordonnances d'évêques prescrivant aux curés de toutes les paroisses d'établir une école pour le peuple. Tout cela va dans la ligne de l'obligation de catéchiser les baptisés.

En ce qui concerne Bordeaux, le Concile provincial de 1582 n'avait pas négligé la question et il demanda la création d'écoles dans chaque paroisse.

"grâce à ces dispositions on assista durant tout le siècle (le XVII^e - au développement des petites écoles à travers les deux diocèses (Bordeaux et Bazas) - A Bordeaux elles étaient confiées à la corporation des maîtres-écrivains ; elles étaient établies sur les paroisses de Sainte Colombe (4 écoles), Saint Eloi (2 écoles), Saint Maixent (4 écoles), Saint

(31) CRISTIANI - L'Eglise à l'époque du Concile de Trente p. 61
cf. aussi ZIND Pierre, in AVANZINI - Histoire de la pédagogie p.46

(32) CRISTIANI - id. - p. 61

Pierre (4 écoles), Saint Rémi (2 écoles) et dans la Sauvetat (...) Seules les plus déshéritées étaient trop pauvres pour ne pas séparer les classes de garçons et de filles". (33)

Un tel inventaire n'est qu'un résultat final après l'oeuvre de réforme catholique des grands archevêques François et Henri de Sourdis. Mais lorsque le premier prit le diocèse en mains tout était à faire, comme on l'a vu précédemment. Cependant l'évolution montre qu'en certains lieux, les filles avaient accès à cette instruction élémentaire.

En Lorraine, par exemple, Pierre FOURIER, curé de Mattaincourt, constatait avec angoisse en 1595 la situation :

"L'école elle-même ne lui crée qu'un souci de plus. Comme dans la plupart des villages, les filles s'y entassaient pêle-mêle avec des garçons qui sont déjà des assidus de la taverne (...) Il n'est pas jusqu'au maître d'école qui ne mériterait guère plus d'égards que ce François Marchand fouetté "devant six-vingt écoliers". (34)

Un rétablissement était à faire puisque, au niveau des écoles rurales, pour ne pas dire dans toutes les écoles, ce qui manquait c'étaient de vrais régents, consciencieux et aimant les enfants. Pour s'en informer il n'est que de recourir à

".. des portraits peu flattés que nous ont laissés des maîtres de l'époque, Budé, Vivès, Erasme, Montaigne... Les uns, nous dit-on, étaient d'une ignorance crasse. D'autres indolents, ingénieux à écourter leurs classes et à se ménager. Richeome en connut dans sa jeunesse (vers 1560) qui employaient une bonne pièce de temps, se promenant en la court du collège, avant d'entrer et après l'entrée, roigner d'autant les leçons et éclipser toute l'heure". (35)

Bien que ces façons d'être aient été observées surtout dans les collèges, c'est tout l'ensemble des régents qui, dans l'échelle sociale, constituait une catégorie sans prestige :

(33) DARRICAU - Histoire religieuse de la Gironde - Paris 1974 - 303 pages - p.

(34) DERREAL - Un missionnaire de la Contre-Réforme - Pierre Fournier p. 124

(35) de DAINVILLE François - La naissance de l'humanisme moderne p. 330

"On n'ignore pas que les régents sont pauvres (...) Ce n'est pas avec un revenu de quelques centaines de livres qu'on peut se flatter de figurer dans le Monde". (36)

Que pouvaient donc être les écoles de province et tout spécialement celles qui, par insuffisance d'organisation étaient devenues mixtes ? Cela peut jeter une certaine lumière sur la carence éducative dont souffraient les filles. Cependant, aux premières années du XVIII^e siècle cette carence n'était pas totale, du fait de la grande activité des protestants en matière d'enseignement. L'inquiétude des catholiques n'en devait être d'ailleurs que plus vive, comme le remarque François de Dainville :

"Avec un coup d'oeil génial Luther, Calvin, dès 1534, et leurs collaborateurs saisirent l'importance de l'école et comprirent que là était le vrai champ de bataille où se jouerait l'avenir de la Réforme (...) En France, l'évolution sociale favorisait le dessein des Réformateurs. Une bourgeoisie libérale ou d'affaires en effet, avant tout préoccupée du savoir plus que des dangers de la foi, maintes municipalités, d'ailleurs catholiques et ennemies déclarées contre l'hérésie, ont imprudemment confié l'éducation des enfants à n'importe quels maîtres (...) Habile, l'hérésie s'est en effet glissée parmi les régents ou les étudiants". (37)

La pénétration se faisait insensiblement, par de brèves réflexions, de menus gestes, dont la portée ne pouvait être découverte qu'à la longue. Mais un haussement d'épaule, une moquerie, sans être une prédication, transmettaient pourtant leur message. En voici un exemple ;

"Il me souvient, conte Florimond de Raemond, qu'en ma première enfance, un régent nommé Valois, faisant la sixième à Bordeaux, commença de nous faire perdre la coutume de donner entrée à nos leçons par le signe de la Croix (c'estoient, disoit-il, des singeries) mais parlant de la religion en privé et comme se jouant (...) cela faisait quelque brèche en nos petites âmes, d'autant plus dangereux que ces premières impressions

(36) TARGE Maxime, Professeurs et Régents de Collège dans l'ancienne Université de Paris - p. 248

(37) de DAINVILLE François - op. cité p. 33

s'arrachent après mal aisément quand elles ont une fois prins pied et jetté quelque racine", (38)

C'est à cela que Jeanne de Lestonnac fera sans doute référence lorsqu'en 1605, elle confiera à ses premières compagnes en termes analogues :

"Que de jeunes filles (...) vont puiser l'erreur dans des sources empoisonnées dont elles ont après bien de la peine à se défaire". (39)

L'insécurité s'était installée de telle sorte sur le plan de l'orthodoxie, que certaines régions régressèrent dans leur équipement scolaire :

"Faute de maître dont on soit sûr, en maints endroits, et jusqu'en Avignon, terre papale, on a dû fermer les écoles catholiques. On ne pouvait trouver de maîtres catholiques parce qu'en cette saison-là ils estoient si rares qu'on ne pouvoit s'en assurer tant les hérétiques en avoient semé partout". (40)

Sachant que Bordeaux avait ses écoles calvinistes et que, fidèles à l'orientation protestante, ces écoles devaient très volontiers accueillir les filles, on saisit la carence dont Jeanne de Lestonnac fut impressionnée. Certes, il était donné une instruction élémentaire consistant au moins à savoir lire et écrire en langue vulgaire, mais il manquait des maîtresses catholiques dont la compétence pût s'imposer.

x

x

x

(38) de DAINVILLE op. cité p. 35
(39) BOUZONNIE op. cité H.O. p. 51
(40) de DAINVILLE op. cité p. 35

Cette situation posait d'abord un problème religieux. Dans tous les cas considérés, qu'il s'agisse de l'éducation donnée à l'intérieur d'un monastère, d'une famille ou d'une petite école, on retrouve la même dimension morale et le même antagonisme protestantisme - catholicisme. Pour ce qui regarde spécialement l'éducation féminine, alors que diminuait le nombre des filles restant dans leur famille, la Réforme eut pour effet d'attirer l'attention sur ce que ces dernières pourraient apprendre et réaliser, si l'on s'occupait d'elles. C'était un défi à relever pour que la Contre-Réforme fût efficace et effective !

CHAPITRE 7

INITIATIVES CONTEMPORAINES

LES BESOINS PERCUS

Face au spectacle de ces carences, les personnes ouvertes au monde et sensibles aux signes des temps, s'interrogeaient et cherchaient des solutions. En l'espace de dix-neuf ans, de 1592 à 1611, fleurissent plusieurs initiatives apostoliques, dont un tableau comparatif fait comprendre l'ampleur des visions et l'intérêt porté à l'éducation des filles. Leur nombre relativement important et leurs points communs permettent de détecter quel fut le mouvement d'idées qui, circulant à travers le Royaume de France et les Provinces limitrophes, ouvrit la voie à une nouvelle forme d'Institution : l'Ordre enseignant féminin.

En respectant la chronologie, et en prenant soin de situer géographiquement les actions qui s'ébauchèrent, on découvre peu à peu ce que le XVII^e siècle français a fait sien, a développé et transmis au dehors. Mais il faut bien se garder d'oublier l'oeuvre des pionnières pour qui rien n'existait de façon structurée.

C'est pourquoi cette étude s'arrête sur les six fondations contemporaines de celle de Jeanne de Lestonnac. Dans leur présentation, l'accent est mis sur le point de départ de la préoccupation éducative. Les éléments constitutifs de l'oeuvre ne sont évoqués que dans la mesure où ils éclairent certains choix institutionnels de la première heure. Enfin, les dates mentionnées jusqu'au statut définitif restent une indication précieuse pour juger de la force de chaque entreprise ou de la consécration officielle de ses objectifs.

L'énoncé sommaire de ces réalisations exemplaires donne déjà un aperçu du déroulement des faits :

- 1 - 1592-1595 Les Ursulines de Provence, dans le Comtat-Venaissin alors lié aux Etats Pontificaux.
- 2 - 1597 La Congrégation Notre-Dame, dans le Duché de Lorraine, dominé par le St Empire Germanique.
- 3 - 1600 Les Filles dévotes de Sainte Agnès, dans les Pays-Bas méridionaux, rattachés à l'Espagne.
- 4 - 1605-1606 La Compagnie de Marie Notre-Dame à Bordeaux, dans le Royaume de France
- 5 - 1606 Les Ursulines d'Anne de Xaintonge en Franche-Conté, province espagnole.
- 6 - 1610 La Visitation Sainte Marie, dans la ville d'Annecy, possession de l'Empire Germanique.
- 7 - 1611 Les Jésuitesses de Mary Ward, dans les provinces du Nord, rattachées à l'Espagne et refuge des catholiques anglais.

Y a-t-il répétition du même modèle, ou au contraire enrichissement progressif d'un projet à laisser mûrir ? Si son urgence est un cri vers le Ciel, elle est aussi un regard précis vers certains coins de la terre qui, dans 5 cas sur 7, sont ceux de la dynastie des Habsbourg, Champions de la Contre-Réforme. Cet enracinement faisant ressortir la fondation de Bordeaux comme la seule du Royaume de France mérite d'être considéré attentivement.

1 - EN LA TERRE PAPALE DU COMTAT-VENAISSIN, ENTRE 1592 et 1595

Dans le Sud-Est de la France existait une enclave curieuse, un territoire où l'on parlait Français et Italien, partie intégrante des

Etats Pontificaux, depuis le lointain séjour des Papes en Avignon. Ce Comtat-Venaissin était en quelque sorte une fenêtre d'Italie en France. Il suffit de dire que l'archevêque d'Avignon était un ami personnel et le premier biographe de Charles Borromée. Or c'est à Milan que la Compagnie de Sainte Ursule, fondée en 1535 à Brescia par Angèle Merici avait reçu en 1582 une approbation consacrant sa disponibilité aux oeuvres de charité. (1)

Deux italiens, Dominico GRIMALDI, évêque d'Avignon de 1585 à 1592, et Jacopo SACRATI, évêque de Carpentras de 1572 à 1593, avaient connu les Ursulines installées à Gênes en 1573 et à Ferrare en 1584. Ils furent favorables à cette Compagnie de "femmes agrégées" et de "filles congrégées" selon l'expression en usage pour les femmes mariées d'une part et pour les veuves et les vierges d'autre part (2). L'Institut séculier d'Angèle MERICI passa donc de l'autre côté des Alpes où des candidates se groupèrent autour d'un Jésuite le Père PEQUET, alors en résidence au Collège d'Avignon. Parmi elles se trouvait Françoise de BERMOND (1572-1628)

A la suite de la mort du Père Pequet, l'appui vint des Doctrinaires de César de BUS qui, avec la collaboration de son cousin le Père Romillon, fonda en 1592 le premier groupe d'Ursulines françaises à Isle-sur-Sorgues. A l'exemple des Doctrinaires, ces femmes apôtres poursuivaient une finalité catéchétique. En 1594, elles obtenaient de Clément VIII un bref pontifical leur donnant l'autorisation d'enseigner publiquement la Doctrine Chrétienne. L'Eglise du lieu leur servait alors de local.

Se présentant d'abord comme des Dames catéchistes, entièrement ouvertes aux appels d'assistance caritative, les Ursulines précisèrent peu à peu leur concept d'éducation pour aboutir plus tard à la création de véritables écoles et de Pensionnats. En 1602, pour la fondation d'Arles on envisagea pour la première fois des classes dès le début de l'établissement. (3)

(1) BRAIDO Pietro - Esperienze della pedagogia cristiana nella storia - LAS - ROMA 1981 - Vol I - p. 203

(2) ZIND Pierre - Cours dactylographié déjà cité.

(3) GUEUDRE Marie de CHANTAL - De l'Institut séculier d'Angèle MERICI à l'Ordre monastique (1572 à 1650) - Paris - 1957 - p. 32

C'est en 1597 que fut publiée la traduction française des Règles de Ferrare, dites alors Règles de Tournon, (4) Ce texte a servi de base aux fondations qui s'étendirent d'Isle-sur-Sorgue à Avignon et jusqu'en la plupart des communautés françaises d'Ursulines. Y souffle l'esprit primitif ainsi défini par Marie de Chantal Gueudré :

"Tout est conçu, tant à Brescia qu'ailleurs, pour des vierges menant dans le monde une vie de prière consacrée à la pratique des vertus chrétiennes et à un apostolat qui s'exerce en famille d'abord, puis dans les maisons particulières, les écoles paroissiales, la demeure de l'Assistante". (5)

Cependant la tendance à la vie communautaire est accentuée dans les premières créations de France, pour mieux répondre au goût :

".. de César de Bus qui désirait 'congréger' ses filles spirituelles, de Françoise de Bermond et de Mme de Capellis animées des mêmes intentions". (6)

Il faut signaler que Madame de Capellis, fille spirituelle de César de Bus, et qui avait fait entre ses mains un voeu d'obéissance, fut la bienfaitrice dont l'aide pécuniaire rendit possible la fondation d'Avignon. Quant à Françoise de Bermond, elle était depuis le début résolue à mener une certaine vie commune, moyennant des conditions spéciales :

"(elles) s'offrirent avec beaucoup de joie à embrasser ce genre de vie, surtout Françoise de Bermond qui avait déjà fait dessein de vivre, avec quelques autres filles, dans l'état de virginité, sans entrer dans aucune religion". (7)

Un tel projet était du reste difficilement acceptable pour une femme, sans la garantie de la clôture, comme l'atteste la réaction d'un religieux de la Compagnie de Jésus :

"Mais le R.P. MAJORIUS, supérieur de la maison professe des RR.PP. Jésuites qu'elle consultait quelquefois, l'en ayant toujours détournée et lui représentant fort souvent que

(4) REGLES DE LA COMPAGNIE DES VIERGES de SAINTE URSULE... A Tournon - par Claude Michel Imprimeur de l'Université - MDXCVII - Un exemplaire en est conservé à la Bibliothèque municipale de VESOUL (Haute-Saône)

(5) GUEUDRE Marie de Chantal op. cité p. 29

(6) - id. - " " p. 29

(7) CRISTIANI - La merveilleuse histoire des premières Ursulines françaises - Paris 1935 - p. 52

c'était une pure tentation et qu'il fallait absolument à une jeune fille "ou un mari ou une muraille" (...) elle n'avait pas osé entreprendre cet ouvrage jusques à ce que Dieu lui en donna le modèle et l'occasion". (8)

Cette double caractéristique de vie séculière congrégée, et d'action charitable auprès du prochain, marque donc les débuts des Ursulines en France.

"La conversion des âmes à Dieu reste l'objectif principal que les Ursulines ne perdent jamais de vue (...) Peu à peu elles prennent plus clairement conscience que la présence divine qu'elles veulent révéler au monde est une présence de foi, celle qu'elles expérimentent à certains jours au fond de leur cœur. Comment amener leur entourage à la reconnaître ? En combattant l'ignorance et la routine." (9)

Ainsi s'ajoutent à l'enseignement de la doctrine chrétienne aux heures de catéchisme, celui de connaissances élémentaires pour comprendre la morale évangélique. Réduisant les visites aux malades, les exhortations aux pécheurs et des recours aux miséreux, les Ursulines se transformèrent en institutrices, réunissant dans une même maison les élèves à éduquer. Elles en vinrent même au point de vouloir en 1610, sous l'influence des Jésuites, la vie monastique complète avec clôture et vœux solennels.

Ce qui se produisit à Isle-sur-Sorgue en 1592 fut le commencement d'une branche importante, désignée habituellement sous le nom d'Ursulines de Provence. Mais il y eut aussi des fondations qui ne furent pas réalisées par l'intervention d'autres communautés ayant essaimé. On peut recenser plusieurs groupes similaires qui prirent naissance sur place et se développèrent grâce aux généreux dévouements suscités par Dieu? A l'aide de renseignements fournis par Me Marie de Chantal Gueudré, en appendice de son ouvrage (10), a pu être élaboré un tableau faisant apparaître l'évolution de l'institution des Ursulines pour la période retenue, c'est-à-dire de 1592 à 1611. Ainsi se situera plus facilement le projet de Jeanne de Lestonnac en sa première expression de 1605-1606.

(8) CRISTIANI L. - La merveilleuse histoire... p. 52 - cf. aussi Constitution "Circa pastoralis" de Pie V qui ne reconnaissait plus les vœux simples.

(9) GUEUDRE op. cité p. 148 et p. 150

(10) - id. - p. 327

EXTENSION DES URSULINES FRANCAISES de 1592 à 1611

Communautés mères	Début	Transformation monastique	Autres fondations	Début	Transformation monastique
L'ISLE-SUR-SORGUE	1592	1638			
AVIGNON	1594	...(1623)	Fondées par Avignon :		
			CHABREUIL	1599	1637
			AIX	1600	1634
			ARLES	1602	1624
			TOULOUSE	1605	1616
			CAVAILLON	1610	1648
AIX	1600	1634	Fondées par AIX :		
			MARSEILLE	1602	1638
			VALENCE	1608	1630
			PONT St-ESPRIT	1610	1637
			LYON	1610	1620
COMMUNAUTES NAISSANT SUR PLACE :					
PONTOISE	1599	1617			
PARIS	1604	1612			
GRENOBLE	1605	1623			
ROMANS	1605	1635			
DIJON	1605	1619			
BORDEAUX	1606	1618	Fondées par Bordeaux :		
			LIBOURNE	1606	1618
			BOURG (EN BORDELAIS)	1607	1618
			ST.MACAIRE	1607	1618
BRIVES	1608	1620			
FOUGERES	1609	1626			
GISORS	1610	1621			
RENNES	1611	1617			

En conclusion, quelques observations s'imposent à la lumière du tableau ci-dessus. Tout d'abord la première reconnaissance officielle des Ursulines comme moniales fut celle de Paris avec la Bulle de 1612, à la demande de Madame de Sainte-Beuve. La suivante apparut en 1618 pour la Congrégation de Bordeaux et ses fondations. Cette dernière branche commença son existence à Bordeaux le 30 Novembre 1606, avec Françoise de Cazères, et elle reçut un statut qui pourrait être assimilé aujourd'hui à celui d'un Institut séculier. En anticipant sur ce qui sera exposé ultérieurement, il faut dire au passage que le projet mûri par Jeanne de Lestonnac et comportant dès le 7 Mars 1606 toutes les obligations de la vie religieuse, selon le Concile de Trente et "Circa Pastoralis", ne peut être identifié à ce que les Ursulines prétendaient alors.

Sur le plan éducatif, les besoins perçus se rejoignirent en plusieurs points, comme on le verra plus loin, mais ils n'orientèrent les fondatrices respectives vers une spécialisation scolaire qu'après une expérience de plusieurs années. C'est de cela que les dernières venues sauront profiter.

2. EN LORRAINE, LA CONGREGATION NOTRE-DAME EN 1597

Le Duché de Lorraine, alors membre de l'Empire Germanique, était gouverné par des Ducs puissants, et fortement lié à la Cour de Rome; il se signala par son empressement à mettre en application les principes de la Contre-Réforme. Charles de GUISE (1524-1588), Cardinal de Lorraine, chef de la délégation française, avait joué un rôle éminent au Concile, spécialement en 1563, au cours des dernières sessions. Cependant la situation religieuse de la Lorraine était déplorable et réclamait une action profonde de christianisation.

L'activité d'un saint curé, Pierre FOURIER (1565-1640) devait être primordiale dans cette oeuvre. Des études effectuées à l'Université des Jésuites de Pont-à-Mousson avaient renforcé en lui le sens de L'Eglise et l'élan apostolique. (11) En 1585, il demanda à être admis parmi les Chanoines réguliers de Saint Augustin qui, à l'abbaye de Chaumousey,

(11) SAGOT Paule - in Esperienze della pedagogia cristiana (Braido) -
op. cité p.475
Voir Cartographie n° 1

étaient en pleine décadence. Mais soucieux de travailler à l'évangélisation des masses dans le ministère paroissial, tout en comptant sur le soutien d'une communauté, selon l'esprit de St Augustin, il sollicita en 1589 la charge d'une paroisse abandonnée et devint ainsi curé de MATTAINCOURT, bourg commerçant des Vostes.

S'employant à remédier aux maux qui y sévissaient : foi vacillante, ignorance morale, pratique religieuse presque inexistante, il comprit la nécessité de réformer les écoles ou d'en créer de nouvelles :

"A l'anxiété du pasteur, se joint pour lui celle du chef soucieux d'assainir une situation sociale lamentable (...) Tous les enfants qui traînent les rues sans avoir, chaque semaine, "un sol" en poche pour aller attraper un brin d'instruction à l'école ne l'inquiètent pas moins (...) Il y va de la diffusion même de la doctrine que la vie scolaire soit assurée et propagée". (12)

Pierre FOURIER avait donc perçu, comme l'avaient fait les protestants allemands, la relation entre plan missionnaire et tâche éducative. Désireux d'occuper tous les enfants de l'un et de l'autre sexe, il vit que, du côté féminin, la solution dépendait de femmes acceptant de se consacrer à cette oeuvre :

"Plus tard, sans doute, quand Pierre Fourier aura séparé les filles des garçons, quand d'ailleurs il aura exercé son influence sur le clergé d'alentour, il essaiera de confier à un prêtre les garçons de la paroisse. Mais en 1597, il ne lui paraît ni "séant" ni "plus assuré" de mettre des écoles mixtes aux mains des ecclésiastiques de son temps". (13)

Il fallut donc inventer. C'est là que se révéla providentielle la rencontre d'Alix LE CLERC (1576-1622). Dans la nuit de Noël 1597, Alix et ses compagnes s'offrirent à Dieu dans l'église de Mattaincourt. Dès l'année suivante fut rédigé un Règlement marquant la fin poursuivie par la nouvelle communauté.

"La première et principale partie de notre but et par le moyen de laquelle nous espérons procurer que Dieu soit honoré

(12) DERREAL H - Un missionnaire de la Contre-Réforme..., op. cité pp. 124 et 125

(13) - id. - p. 124 - Il faut aussi reconnaître une situation toute différente de celle du Royaume de France puisque, dans l'Empire Germanique, le développement des écoles était grand.

et servi par plusieurs (...) c'est de dresser des écoles publiques et y enseigner gratuitement les filles à lire et écrire, à besogner de l'aiguille et l'instruction chrétienne, en tâchant selon leur portée et la nôtre leur faire entendre le catéchisme et les initiant à la piété et dévotion (...) à fuir toute sorte de vices et péchés et embrasser la vertu selon l'état, l'âge et capacité de chacune d'icelles". (14)

Ce qui était clair dès la première heure c'était la mission éducative rendue très nécessaire par le spectacle du laisser-aller régnant en Lorraine. Le document cité en donne une vivante description :

"Et à cet exercice principalement avons-nous désiré nous employer à raison du manquement, importance et nécessité qui se retrouve en cette part en plusieurs endroits où la jeunesse est ignorante et corrompue en ses moeurs, adonnée à jurer, maudire, injurier, désobéir, dire et écouter propos et chansons déshonnêtes etc... pour de quoi détourner les filles et les rendre pleines de piété, obéissance et modestie, il est entièrement nécessaire qu'elles soient instruites de bonne heure, en toute diligence et fidélité". (15)

On le voit l'idée était nettement apostolique. La manière de la réaliser comportant une particularité très dépendante de la situation rurale dans laquelle naissait l'oeuvre : il s'agissait d'aller vers les paroisses abandonnées et par conséquent de se répartir en petits groupes à travers trois évêchés pour lesquels une autorisation fut accordée en 1603 -

"Le 8 décembre de cette même année 1603, Pierre Fourier enlevait pour ses filles un parchemin d'importance. Charles de Lorraine, par acte signé de sa main et scellé de son sceau, approuvait la Congrégation de la Bienheureuse Vierge Marie dans toute l'étendue de sa légation". (16)

Mais le grand conflit devait venir de l'incompatibilité existant entre un projet "d'écoles ouvertes", c'est-à-dire accessibles aux externes, et un statut de "filles enfermées", comme les Prélats le réclamaient bientôt. Le type d'école qui était envisagé exigeait

(14) DERREAL - op. cité p. 401

(15) - id. - " p. 401

(16) - id. - " p. 183

au contraire l'alternance d'une dispersion dans le labeur et d'une réunion familiale périodique. Des crises eurent lieu à cause de ce point en 1606 et 1613 (17). Enfin, en 1617, une Bulle pontificale émanant de Paul V, assimilait la Congrégation aux Ordres religieux avec voeux solennels et clôture, ce qui entraîna des transformations coûteuses de la part des deux fondateurs. La Bulle de 1628 accordée par Urbain VIII devait rétablir l'orientation foncièrement éducative, consacrée par un voeu spécial d'enseignement tout en maintenant le style de vie monastique.

Les développements historiques de la Congrégation de Notre-Dame sont un exemple frappant de la recherche apostolique réalisée au début du XVII^e siècle. A la lumière des troubles politiques, on saisit également l'impossibilité d'assimiler la fondation lorraine aux projets du Royaume de France. Les destructions opérées sous Louis XIII et tristement illustrées par le graveur Jacques Callot ne peuvent que justifier les attitudes anti-françaises de certains habitants du Duché. Au moment où la France prit possession de la Lorraine de 1631 à 1637, Pierre Fourier lui-même fut interdit de séjour, c'est pourquoi il mourut en exil à Gray, en Franche-Comté qui faisait alors partie de l'Empire Germanique.

L'évolution de l'oeuvre de Pierre Fourier et d'Alix Le Clerc montre les conditions qui étaient nécessaires à l'époque pour que des religieuses éducatrices soient reconnues comme telles et pour qu'une place leur soit faite dans l'Eglise et dans les Etats. Ce cas d'approbation lente et difficile donne en quelque sorte raison à Jeanne de Lestonnac qui, du premier coup, sut introduire dans son projet tout ce qui pouvait être requis pour une approbation qui fut des plus rapides.

(17) D'après ce qui a été établi au chapitre 5 sur une certaine correspondance épistolaire entre Jeanne de Lestonnac et le Père Antoine MESNAGE S.J., se trouvant en 1609 en contact avec des membres de la Congrégation Notre-Dame à Nancy, on peut comprendre les commentaires suscités par la fondation de Bordeaux. Accepter la clôture, les voeux solennels et l'agrégation à un grand Ordre attirait une partie des filles de Pierre Fourier. Alix Le Clerc y était opposée. cf. DERREAL H - op. cité p. 234

EVOLUTION DE L'OEUVRE de Pierre FOURIER et d'ALIX LE CLERC
de 1597 à 1611 (18)

1597	Consécration d'Alix Le Clerc et de ses compagnes
1598	Ouverture à Poussay de la première école gratuite de Lorraine
1598	Rédaction du Règlement provisionnel : fin éducative
1599	Ecole de Poussay transférée à Mattaincourt
1602	Ouverture de l'école de Saint Mihiel
1603	Ouverture de l'école de Nancy
1603	Approbation par le Cardinal Charles de Lorraine - Statuts prévoyant un certain regroupement en congrégations diocésaines
1604	Ouverture de l'école de Pont-à-Mousson
1605	Ouverture de l'école de Saint Nicolas
1606	Premières Constitutions - Brusques exigences de clôture (Début du pontificat de Paul V)
1608	Ouverture de l'école de Verdun
1609	Pierre Fourier prépare une Règle (documents perdus)
1611	Sommaire du Dessein des Filles de la Congrégation de la Bienheureuse Vierge Marie - en vue d'une approbation pontificale - proposition de maisons "fermées" et non fermées.
DATES ULTERIEURES : 1616 : Bulle de Paul V (6 Octobre)	
1617 : Erection en monastères (21 Novembre)	
1628 : Bulle d'Urbain VIII (8 Août)	
Nom de CHANOINESSES DE	
SAINT AUGUSTIN	

Les fondations successives obéissaient à une stratégie missionnaire selon les plans du curé de Mattaincourt. L'oeuvre éducative se trouvait fortement intégrée dans l'Eglise locale en vue de la rechristianisation des masses. La nécessité d'une union diocésaine pour maintenir les relations d'un évêché aux deux autres évêchés voisins ouvrait la voie à une sorte de gouvernement centralisé. C'était une tentation d'imiter du côté féminin la formule adoptée dans la Compagnie de Jésus par l'union de tous les membres autour d'une même tête.

3 - DANS LES PAYS-BAS MERIDIONAUX, LES FILLES DEVOTES DE
SAINTE AGNES, EN 1600

Des initiatives moins connues firent leur apparition dans les Pays-Bas espagnols de la fin du XVI^e siècle, s'inscrivant dans le cou-

(18) d'après Paule SAGOT op. cité p. 478 et ss... et DERREAL p. 169 et ss..

rant qui commençait à s'affirmer en faveur de l'instruction des filles.

Dans cette partie de l'Europe à la population dense et urbanisée, on sentit très fort le besoin de faire tomber l'ignorance contre laquelle les ministres protestants avaient su lutter. Si le calvinisme avait fait tant d'adeptes, pensait-on, c'était faute d'avoir rencontré une instruction suffisante. En application du Concile de Trente, le deuxième Concile de Cambrai tenu à Mons en 1586 se propose :

"dresser partout dans le pays des écoles dominicales pour instruire les enfants pauvres dans les rudiments de la foi, et leur apprendre à lire et à écrire". (19)

L'accent était même mis sur l'opportunité d'une action féminine, étant donné

"qu'il n'at esté convenable depuis quelques temps, disait-on, de faire enseigner femmes et filles par des hommes". (20)

Les oeuvres qui se créèrent alors s'apparentaient à celle d'Angèle Merici à Brescia. (21) Le phénomène qui se produisit était aussi dans la tradition flamande, célèbre pour ses béguinages : des communautés de filles dévotes fleurirent ici ou là, dans le désir de participer à la grande oeuvre de catholicisation, comme le faisaient les Jésuites pour les garçons :

"Pour ce que en plusieurs lieux l'on a sagement et pieusement dressé... divers collèges pour la jeunesse masle, à ce qu'elle soit instruite de telz art et sciences, dont par après elle puisse travailler et en porter fruit à l'église et république chrestienne, affin que la semblable advienne dès l'âge tendre et débile du dévot sex féminin". (22)

Les expériences réalisées se situaient à Tournai, Douai, Arras, où une reconnaissance officielle fut accordée en 1600. Rofroy du FLOS, la fondatrice, n'entendait faire autre chose que de grouper des "filles séculières" :

(19) LOTTIN Alain - Réforme catholique et instruction des filles - in Religieuses enseignantes... op. cité - pp. 21 à 29 - cf. p. 21

(20) - id. p. 21

(21) C'est un disciple de Charles Borromée le nonce BONHOMI, qui avait présidé le Concile provincial de 1586, et l'entreprise était soutenue par François BIUSSERET, chanoine de MONS, puis évêque de Namur, qui avait séjourné en Italie. De plus, ressortissaient de la dynastie des Habsbourg tous ces domaines : Italie - Espagne - Pays-Bas - Nord de la France - Empire Germanique.

(22) LOTTIN Alain - op. cité - p. 22

"non point pour dresser nouvelle religion, mais pour instituer en estat un peu inferieur, de vie honorable et vertueuse (...) Ladite maison n'est point d'église ny de religion, ains séculière". (23)

S'intéressant particulièrement aux pauvres, ces "Dévotes filles" visaient à en faire surtout de bonnes mères de famille. Leur vie se rapprochait d'une vie consacrée puisqu'elles prêtaient serments de pauvreté, chasteté et obéissance à la "maîtresse de maison". Cependant il ne s'agissait pas de corps de religion constitué et le statut imprécis de ces communautés ne leur permit pas de traverser les périodes troublées. Affaiblies en 1628 par des difficultés financières, elles furent victimes des soupçons qui planaient sur toutes les sortes de "Jésuitesses" après les mesures prises par Rome en 1631 contre l'Institut de Mary Ward, comme on le verra plus loin. Finalement la guerre franco-espagnole les dispersa.

Cette initiative apostolique vouée à l'échec, et pour cette raison, rarement mentionnée dans l'histoire de la pédagogie, souligne le besoin éducatif ressenti par tant de femmes généreuses. Elles étaient à l'oeuvre dans une terre étrangère mais voisine, lorsqu'en 1605 et 1606, Jeanne de Lestonnac méditait son plan d'action. Leur exemple contribue à éclairer le projet de la Compagnie de Marie Notre-Dame : s'il y avait également un but éducatif clair, il y avait aussi un style de vie considéré comme élément important.

4 - EN FRANCHE COMTE, PROVINCE ESPAGNOLE, LES URSULINES D'ANNE DE XAINCTONGE EN 1606 -

Tout en étant désignées sous le nom d'Ursulines, les filles d'Anne de Xainctonge (1567-1621) ne sont pas entièrement définies par ce qui a été dit plus haut à propos des Ursulines de Provence. La vocation de la Fondatrice s'éveilla dans le cadre de Dijon où elle était née. De la maison de ses parents, elle pouvait observer les entrées et les sorties qui se faisaient au Collège des Jésuites situé en face. Dès 1596, elle pouvait formuler ses intentions ;

(23) LOTTIN Alain - op, cité p. 23

"Le désir d'ayder au salut des ames croissait en elle de iour à autre et de commencé une Congrégation ou Compagnie de filles, lesquelles après avoir vacquer à leur propre perfection, s'emploiasse, selon la condition de sexe, ayder au salut des ames par leurs prières, bonne édification et instruction de la ieunesse de leur sexe, à l'imitation de S. Ignace, fondateur de la Compagnie de Jésus". (24)

A cette finalité nettement éducative, s'ajoutait une clause sur laquelle Anne entendait demeurer ferme :

"(les religieuses) ne seront pourtant obligées de demeures et estre tenues en closture perpétuelle". (25)

Ce point devait justifier le passage de Dijon à Dôle, ville de Franche-Comté, alors sous la domination espagnole et rattachée à l'Empire Germanique. (26) Elle y jouit de la protection efficace de Ferdinand de Longwy de Rye, archevêque de Besançon.

A Dôle, ce fut l'école toute sommaire d'une certaine "Dame Renard" qui servit de champ d'expérimentation où Anne précisa ses vues. En un deuxième temps, elle put ouvrir sa propre école en 1606 pour y prodiguer l'Instruction gratuite aux filles. Le 15 Juin 1606, elle et ses compagnes prononçaient des voeux de chasteté et de stabilité. Quant au nom de son Institut, elle manifesta des préférences que partageait Jeanne de Lestonnac :

"Comme elle aymait uniquement la très-sainte-Mère de Dieu, son désir estoit de luy mettre en mains cet ouvrage et d'assembler cette communauté sous son nom (...) Les Jésuites lui donnères advis de ne pas songer à des nouvelles congrégations, mais d'en choisir une des approuvées, pour faciliter d'autant plus son dessein. Elle, qui aymait le conseil et encore plus l'obéissance, soumit son jugement et entreprit de vouloir garder les règles des Ursulines, sous la faveur pourtant de Nostre Dame". (27)

(24) ANNE de XAINCTONGE - POSITIO super virtutibus - p. 13

(25) - id, < p. 24

(26) Contrairement à son père et à sa soeur, Anne n'accepta pas l'annexion du Duché de Bourgogne par la France en 1559 < Elle restait sensible à la guerre civile qui ne s'apaisa qu'en 1595. Dans ce sens elle eut une position voisine de celle de Pierre FOURIER.

(27) ANNE DE XAINCTONGE - POSITIO - op. cité < p. 24 - Doc. XIX

Ainsi Anne pouvait-elle bénéficier de l'approbation accordée aux filles de Sainte Ursule par le Pape Grégoire XIII, (28) Une condition importante se trouvait remplie : avoir un statut de femmes se consacrant à l'éducation des filles. De fait, les Ursulines de Dôle purent rester ce que leur Fondatrice avait prévu, même après la reconnaissance officielle de 1623 par un Bref d'Urbain VIII. Elles ne furent point contraintes à être des moniales et échappèrent à la clôture, gardant toute liberté pour l'accomplissement de leur mission éducative.

A leur propos on saisit aussi le caractère modeste que revêtait alors la fonction enseignante. Issue d'une famille de la noblesse dijonnaise, Anne de Xainctonge faisait choc en choisissant d'être maîtresse d'école :

"Pour l'instruction des jeunes âmes de son sexe, qu'elle veut entreprendre, il est certain que c'est un emploi bien humble et chétif aux yeux du monde". (29)

Ce fait rappelle que les membres de la noblesse ne devaient pas faire "d'oeuvres serviles", comme on l'avait vu dans l'Antiquité où la classe et l'instruction des enfants étaient confiées aux esclaves. Au XVIII^e siècle comme à l'époque suivante les précepteurs ne furent jamais recrutés dans la noblesse. On peut donc en déduire la force caritative que revêtait l'exemple des intrépides éducatrices issues des hautes classes de la société,

En ce qui concerne le caractère séculier des Ursulines de Dôle, il y avait concordance avec le plan primitif d'Angèle Merici. C'est l'aspect par lequel le projet de Jeanne de Lestonnac s'en distingue le plus, tandis que les visées apostoliques en soulignent l'opportunité.

5 - DANS LA VILLE D'ANNECY, LA VISITATION SAINTE MARIE en 1610

Sans trouver sa justification dans un appel spécial de la jeunesse féminine, le Couvent de la Visitation d'Annecy fut un certain temps une maison d'éducation. C'est pourquoi il sera donné un rapide aperçu de

(28) La Fondation d'Anne de Xainctonge put aussi se réaliser grâce à l'existence d'un Bref de Clément VIII en faveur d'une oeuvre à créer en Franche-Comté. La Marquise d'OGLIANI en fit profiter le nouvel Institut répondant à la définition "societas seu confraternitas sub invocatione sanctae Ursulae" cf, POSITIO - p. 23

(29) BINET - S.J. - Vie d'Anne de Xainctonge...

cette fondation réalisée en 1610 par François de SALES (1567-1622) et Jeanne François, FREMYOT de CHANTAL (1572-1641)

Le groupe débutant fut désigné sous le nom de "Sœur oblates de la Sainte Vierge", filles "congrégées" pour assister les pauvres et les malades d'Annecy - Cette occupation ne devait être que secondaire et épisodique, la fin principale étant éminemment contemplative. Telle est la formule contenue dans le premier texte des Constitutions dès 1613 - et devenue définitive en 1618 par le Bref "Sacri apostolatus". Le nom de Visitation Sainte Marie adopté assez vite, suggérait la visite des malades et des pauvres à domicile, comme le firent plus tard les Filles de la Charité,

Dans son plan initial, François de Salles désirait que, pour mieux vaquer à leur sanctification dans le quotidien de la vie, les filles de la Visitation ne soient contraintes à aucune clôture. Ce sujet de litige, déjà rencontré pour d'autres fondations de cette époque, mérite une attention particulière. L'évêque de Genève en parla au Cardinal Bellarmin dans une lettre du 10 juillet 1616.

"Cependant Monseigneur(...) devant le temps de Boniface VIII il y avait des sanctimoniales en l'Eglise (...) Mais elles n'estoient pas tellement enfermées dans leurs monastères, qu'elles ne sortissent quand il estoit nécessaire, (...) Et maintenant le monastère des nobles dames instituées par Ste Françoise Romaine fleurit à Rome grandement auquel toutes fois il n'y a ny clôture, ny solennelle profession, et partant, si en cette région les filles et vefves vivent si saintement, sans estre enfermées et cloistrées, et peuvent aussy profiter aux soeculiers, je ne voy pas pourquoi cette façon de vivre doive estre aucunement changée, Toutes fois je remets volontiers mon advis à un meilleur jugement." (30)

Effectivement, le jugement fut contraire au sien. Le Bref pontifical du 23 Avril 1618 érigea la Visitation en Ordre canonique et le 16 Octobre François mit en clôture les Visitationnaires d'Annecy,

Par suite de l'abandon de la visite des pauvres, des jeunes filles furent accueillies comme pensionnaires, mais ce contact éducatif fut conçu surtout pour un milieu social élevé. Il n'a donc rien apporté

(30) ANNE de XAINCTONGE - POSITIO - op. cité - p. 390

à la diffusion de l'instruction des masses. En cela, le projet s'éloigne de celui qui fait l'objet de cette étude,

6 - DANS LA PROVINCE DU NORD, REFUGE DES CATHOLIQUES ANGLAIS, LES JESUITESSES DE MARY WARD en 1611

D'Angleterre où sévissait une rude persécution contre les catholiques, Mary WARD (1585-1645) passa sur le continent, chez les Habsbourg d'Espagne, dans l'espoir d'y réaliser sa vocation religieuse. C'était en 1606 et il lui fallut attendre encore cinq ans avant de trouver sa route. Sur le conseil d'un Père de la Compagnie de Jésus, elle entra d'abord comme converse dans un couvent de Clarisses. Elle essaya ensuite d'en fonder un avec quelques compagnes. Mais, comprenant en 1609 qu'elle n'était pas appelée à ce genre de vie, elle chercha plutôt à rendre accessible au monde féminin la voie de Saint Ignace et à orienter sa fondation vers l'apostolat, (31)

Au terme de sa recherche, la lumière se fit en 1611, date à laquelle Mary Ward ouvrit à Saint Omer une école pour ses jeunes compatriotes réfugiées dans ces Pays-Bas qui étaient alors gouvernés par les Archiducs Albert et Isabelle. Ce qu'elle voulait, c'était conserver la foi catholique de l'Angleterre sa patrie, et elle était consciente de devoir s'occuper de la jeunesse féminine pour assurer ce résultat.

Mais bientôt Mary Ward devait se rendre compte que les enfants de sa terre hospitalière et ceux de toutes les régions du continent avaient un besoin urgent d'éducation chrétienne et de solide formation. Elle n'en était encore qu'à la première école de filles, située à Saint-Omer, mais de nombreuses fondations devaient suivre : Liège en 1617, Cologne en 1620, Trèves en 1621, Rome en 1622, Naples en 1623, Pérouse en 1624, Munich en Bavière en 1627, Vienne en 1627 et Presbourg, Bratislava, en Hongrie en 1628. De graves difficultés attendaient cette femme audacieuse ;

"Le Général des Jésuites, le P. VITTELESCHI, se montre méfiant à l'égard de ces filles qui ont adopté les Constitutions de la Compagnie sans le consulter ni demander à être placées dans sa dépendance (...). En outre, le clergé anglais qui n'ap-

(31) WETTER Immolata ~ Maria Ward, ... in Esperienze di pedagogia, ... op. cité pp, 493-515 - Pour l'ensemble de notre texte, cf. l'article écrit en italien,

précie guère la Compagnie croit, à cause de ce sobriquet de Jésuitesses que Mary Ward et ses filles en constituent la branche féminine, et il leur témoigne quelque hostilité." (32)

Pourtant Mary Ward restait convaincue de devoir établir un véritable Ordre enseignant ; elle sollicita l'autorisation pontificale avec exemption de la clôture, mais en dépit de ses courageux plaidoyers devant le Pape Urbain VIII lui-même son oeuvre fut frappée d'interdiction par la Bulle "Pastoralis Romani Pontifices" du 13 janvier 1629.

Pourtant la mission de Mary Ward comportait bien des aspects dignes d'être retenus. Dans un plan élaboré en 1612, elle avait exposé les grandes lignes de son oeuvre éducative qui n'était pas sans refléter au féminin les qualités du "gentleman" anglais. On y attirait l'attention sur la manière de réagir avec calme, de freiner ses passions, de respecter les ordres de ses parents, de s'élever vers de nobles idéaux. (33) Les conseils moraux portaient sur la prudence dans les paroles, la bienveillance à l'égard d'autrui et l'art de vaincre la tristesse par la joie.

En 1615 dans un document intitulé "Ratio Instituti", Mary Ward mettait en lumière un autre aspect fondamental de son oeuvre ; la "Schola Mariae". On y lit la conviction que la femme est capable d'apporter sa contribution à l'oeuvre ecclésiastique, spécialement dans l'Angleterre de l'époque où la moisson était si abondante.

Ce programme vigoureux synthétise plusieurs éléments importants de l'Ordre enseignant féminin ; confiance en la fille, modèle pris en Marie, corps apostolique à créer à l'exemple de la Compagnie de Jésus. En tout cela, Jeanne de Lestonnac avait une vision semblable. Elle s'en séparait par son acceptation consciente et réfléchie de la clôture qui faisait partie de la forme de vie religieuse dont elle rêvait ; elle montrait également plus de réserve et d'indépendance dans son adaptation féminine des plans d'Ignace de Loyola.

Mary Ward paya cher son attachement aux formes ignatiennes puisque sa fondation fut supprimée. Cependant si, comme il le méritait, son Institut a pu revivre et se prolonger jusqu'à nos jours, c'est grâce à l'intervention de certaines de ses filles qui, une fois la

(32) PILLORGET René - Mary Ward ou la ténacité (1585-1645) in - Les Religieuses enseignantes - op. cité - pp. 9 à 20 - cf. p.10

(33) WETTER Immolata - op. cité - p. 498

tourmente passée, présentèrent au Saint Siège une Congrégation d'apparence nouvelle. Les "Vierges anglaises" furent reconnues par Clément XI le 3 Juin 1703, et par Benoît XIV dans la Bulle "Quam vis justo" du 30 Avril 1749.

Ce qu'il convient de retenir ici, c'est que, d'une part un principe faisait obstacle, au niveau de la hiérarchie : il était inouï dans l'Eglise que des femmes accomplissent le ministère apostolique, sans être chaperonnées par des ecclésiastiques. D'autre part, une conviction s'imposait de plus en plus fortement dans le laïcat catholique : la jeunesse féminine méritait qu'on s'occupât d'elle car son influence pouvait être décisive dans la société.

7 - HYPOTHESE D'UNE SOURCE COMMUNE

L'évocation successive des diverses initiatives surgies entre 1592 et 1611 met en évidence des convergences surprenantes : si les unes se sont attachées à la vie séculière et d'autres à la forme monastique, toutes se sont préoccupées de l'instruction des filles comme facteur essentiel de rechristianisation. De plus, le modèle vers lequel se tournèrent les promoteurs de ces projets éducatifs était en général celui des Jésuites. Comme le remarque Hélène Derréal :

"Dans l'ambiance des fils d'Ignace, la question est d'actualité. Autour d'eux se propage l'idée qu'il faut faire pour les filles ce qu'ils ont réalisé dans leurs collèges pour les garçons." (34)

Officiellement pourtant, la Compagnie de Jésus se défendait d'avoir des liens spéciaux avec des Congrégations de femmes, et l'affaire de Mary Ward en est une preuve. Mais les faits sont là, et, individuellement, nombreux furent les Pères Jésuites qui prodiguèrent leurs conseils et leur attention à des oeuvres naissantes.

En 1611, on trouve donc Mary Ward attirée à la fois par les structures et par l'esprit apostolique de la Compagnie de Jésus qu'elle entendit copier intégralement.

(34) DERREAL H, op, cité p, 126

En remontant dans le temps, on voit qu'en 1610, François de Sales avait déjà été en contact avec plusieurs jésuites. Il était d'abord élève du Collège de Clermont. Ensuite lorsqu'en 1588 il fit ses études de droit à Padoue, il se mit sous la direction du Père Possevin (Antonio Possevino ; 1534-1611). Au temps où il était évêque de Genève, il rencontra souvent un cousin de Pierre Fourier, le Père Jean Fourier S.J., de 1601 à 1608 (35)

En ce qui concerne Anne de Xainctonge, les Jésuites étaient auprès d'elle à Dijon aussi bien qu'à Dôle. Elle fit sa première communion sous les auspices du Père de Villars S.J, qui plus tard, à Chambéry, dirigea Sainte Jeanne de Chantal. En 1581, elle connut le Père Louis Richeome qui était alors recteur du Collège de Dijon. Il faut citer encore le Père Edmond Auger, le Père Jean Gentil et le Père Gouyon qui participa à la rédaction des règles de Dôle. Mais l'élément le plus important à ce point de vue, est celui de l'inspiration initiale d'Anne de Xainctonge :

"... lui vint cette réflexion : pourquoi ne ferait-on pas pour les jeunes filles ce que les Pères font pour les jeunes gens ? Ayant communiqué ses idées au Père Gentil, elle reçut le conseil de ne point les combattre et de chercher dans l'oraison la lumière divine (...) (plus tard) elle eut recours par correspondance à ses anciens directeurs. Le Père de Villars et le Père Gentil, alors séparés l'un de l'autre, sans avoir pu se concerter, lui firent identiquement les mêmes réponses", (36)

L'idée semble avoir été conçue avant 1596, date où Anne quitta Dijon pour Dôle, c'est-à-dire à la fin de la guerre civile en Bourgogne, et après le départ des Jésuites à Dôle.

Du côté de la Congrégation Notre-Dame, dite des Chanoinesses de Saint Augustin, les relations avec les jésuites furent spécialement fréquentes et suivies. Ce furent le Père Gueret et le Père Baccaret au temps du projet de 1603.

"Si hardi que fût le projet, une véritable congrégation régulière se réclamant du prototype juridique inauguré par la Compagnie de Jésus était en germe dans l'acte de 1603". (37)

(35) DERREAL H. op. cité p. 200 note 34

(36) FOUQUERAY Henri - op. cité III p. 183

(37) DERREAL H. op. cité p. 186

L'Université de Pont-à-Mousson devint un foyer d'autant plus actif qu'après le 13 Juin 1595, lors de leur expulsion du Royaume de France, de nombreux Jésuites se réfugièrent dans le Duché de Lorraine. Alors arrivèrent à flots toutes les idées véhiculées par les missionnaires de la Compagnie de Jésus.

Enfin, si l'on se penche sur le réseau très complexe des Ursulines de France, on trouve le Père Pequet et le Père Majorius au moment du démarrage d'Avignon, les Pères Lancelot-Marin, Gontery et Coton comme conseillers de Madame de Sainte Beuve à Paris. C'est à Bordeaux que la fondation des Ursulines grandit plutôt à l'ombre des Feuillants, tandis que Jeanne de Lestonnac gagna la confiance des Jésuites. Le Père Jean de Bordes et le Père François Raymond, rencontrés en septembre 1605, n'avaient pas d'autre but que de proposer à la Fondatrice la réplique féminine de leur propre Compagnie.

"Ce moyen consistait dans l'établissement d'un Ordre de Filles Religieuses, sur le modèle de la Compagnie de Jésus, dont elles imiteraient la fin et les pratiques (...) il fallait élever cette nouvelle forteresse contre l'Hérésie et l'enfer, et ouvrir (...) une Ecole de la Doctrine chrétienne"

(38)

Après ce vaste panorama de l'influence des Jésuites dans les diverses créations mentionnées, une question se pose : qui a été l'auteur de la première idée ? La chronologie force à le chercher dans une période antérieure à 1596, d'après ce qui a été dit au sujet du projet d'Anne de Xainctonge. A moins que, remontant encore plus loin, et tenant compte d'une toute première fondation réalisée en Prusse orientale par Catherine Protmann, il ne faille chercher avant 1571. Cette date est en effet celle des débuts de l'Institut des Soeurs de la Compagnie de Sainte Catherine ou des "Catherines" à Braunsberg. Fondées sans clôture, ces soeurs prétendaient aussi vivre l'esprit d'Ignace de Loyola.

Dans ce cas, on aurait affaire à un large courant apostolique qui aurait pris naissance très vite après le Concile de Trente, où avaient siégé, dès les premières sessions, les célèbres Jésuites Jacques Laynez et Alphonse Salméron, en qualité de théologiens du Pape.

Un des grands propagateurs de l'esprit d'Ignace de Loyola fut le Père Antoine POSSEVIN qui déploya une prodigieuse activité dans les divers lieux où l'envoya François de Borgia, 3^e général de la Compagnie de 1565 à 1573. Ensuite il devint secrétaire du 4^e général MERCURIAN ; après avoir facilité l'entrée du Père Auger à Lyon, il se livra à des oeuvres que son talent littéraire lui fit produire avec abondance. A-t-il traité le thème de fondations féminines s'inspirant du modèle jésuite ? Une recherche faite à travers ses innombrables publications n'aboutit à rien de certain. Cependant, à l'occasion de la mort en 1594 de l'archiduchesse d'Autriche Eléonore, duchesse de Mantoue, il loua fort les actions admirables de la défunte, et en particulier la protection qu'elle avait accordée aux éducatrices chrétiennes enseignant "l'usage des bons livres" pour la bonne formation des écolières. On y relève une phrase évoquant cette mission dans une certaine "imitation de notre Institut", au dire du Jésuite. (39)

Si le Père Possevin envisageait, ne serait-ce que de loin une action d'éducation féminine comme la réplique de ce que réalisait déjà son Institut pour les garçons, l'idée ne put manquer d'être partagée par ses amis parmi lesquels le Père Emond Auger, figure en bonne place. A la faveur de ses voyages missionnaires si nombreux à travers la France, grâce aux contacts que plusieurs autres Jésuites célèbres eurent avec des oeuvres commençantes, des projets s'inspirant du modèle conçu par Ignace de Loyola jaillirent tout naturellement.

Cette hypothèse d'une source commune ne réduit en rien la valeur des diverses initiatives considérées dans ce chapitre, elle garantit plutôt la force de la relation qui put s'établir entre une réalisation masculine bien structurée et des créations féminines qui se cherchaient.

Avant de conclure, une récapitulation des cas étudiés fait ressortir les composantes dont il a été question :

(39) cf. DORIGNY Giovanni - Vita del P. Antonio POSSEVINO -- in Venezia MDCCLIX - Documenti XVIII, p. 189 : "id omne, quantum ad instituti nostri rationam spectare poterat, effectum est. Ad vita ergo pleraque de Verbo Dei tradendo, de Scholis, de bonorum usu librorum (...) ad scholas formandas".

GENESE DE L'ORDRE ENSEIGNANT FEMININ

	INSTRUCTION filles	AFFILIATION grand Ordre	CLOTURE	Imitation JESUITES	APPROBATIONS
1592-1595 COMTAT VENAISSIN F. de Bermond César de Bus Ursulines de Provence	Doctrine chrétienne catéchisme puis écoles	des Congrégées	désirée OUI à Partir de 1612	OUI pour la fin seulement	1597 Règles TOURNON 1609 Règles BORDEAUX 1612 Bulle Paris 1614 Bulle Toulouse 1618 Bulle Bordeaux
1597 LORRAINE Pierre Fourier Alix Le Clerc Congrégation Notre-Dame	écoles ouyertes et congrégées voeu d'enseignement	Chanoines REGULIERS DE SAINT AUGUSTIN	NON non désirée OUI en 1617	OUI pour la fin et le gouvernement	1603 Autorisation Lorraine 1616 Bulles Paul V 1617 1628 Bulles Urbain VIII
1600 PAYS BAS MERIDIONAUX Rofroy du Flos Filles dévotes de Ste. Agnes	Instruction des filles pauvres	NON filles séculières	NON non désirée	OUI Pour la fin seulement	1600 Autorisation de l'Evêque d' Arras
1606 BORDEAUX J. de Lestonnac J. de Bordes Compagnie de Marie Notre-Dame	Ecole catholique face à l'école calviniste	Ordre de St. BENOIT	OUI désirée	OUI gouvernement général refusé	1607 7 Avril Bref Paul V 1638 Edition des Règles établies en 1608
1606 FRANCHE COMTE Anne de Xainctonge Ursulines de Dôle	Ecole insérée dans la paroisse	NON	NON non désirée	OUI sans gouvernement général peu propre à une femme	1623 Bref d'Urbain VIII
1610 ANNECY F. de Saies J. de Chantal VISITATION	Education des filles de bonne famille	OUI	NON non désirée en 1618	NON	1618 23 Avril Bref de Paul V
1611 SAINT OMER Mary Ward Jésuitesses (plus tard I.B.V.M)	Ecole pour conserver la foi au milieu des persécutions	NON	NON non désirée	OUI de très près	1615 Ratio Instituti 1631 Suppression

Dans ces conditions, il est clair que l'initiative de Jeanne de Lestonnac n'a rien d'original s'il s'agit de répondre à un besoin. Beaucoup d'autres y ont pensé et ont tenté de faire oeuvre utile avec les moyens dont elles disposaient. Tout au plus peut-on dire que sa sensibilité à l'air ambiant donne des signes de bonne santé.

Si elle partage les vues et les aspirations de plusieurs fondatrices, elle a le mérite d'être la seule à prévoir dans le Royaume de France une institution éducative animée par des religieuses de plein droit. Cette union entre la mission à réaliser et le style de vie à incarner est ce qui l'empêche de s'identifier avec aucun des projets esquissés.

Enfin les dates de naissance de tous les ouvriers ayant intervenu dans les oeuvres décrites disent combien la Fondatrice de la Compagnie de Marie Notre-Dame était l'aînée de tous, certains même auraient pu être ses enfants. Avoir tous les atouts d'une génération antérieure et percevoir les choses avec celle qui monte, est une preuve de grande ouverture, les intuitions se complétant alors de sagesse éprouvée.

DEUXIEME PARTIE

DOCTRINE ET SPECIFICITE DE L'INSTITUTION

Après avoir évoqué sous divers angles plusieurs éléments préliminaires à l'entreprise de Jeanne de Lestonnac, il est temps de l'aborder de face et de donner la parole aux documents émanant d'elle, dans le but de dégager la doctrine de l'éducation qui préside à l'ensemble, tout en permettant de mesurer la spécificité de la fondation.

La démarche adoptée ici se réfère aux trois paramètres de l'éducation : le système des finalités, la nature des contenus et connaissances, enfin la représentation de la psychologie du sujet. (1)

Ces données, combinées à divers niveaux, soulignent les constituantes de l'institution dont il s'agit de tracer la physionomie avec sa spiritualité et ses méthodes.

D'où la suite des chapitres :

- Les finalités
- Physionomie de la Compagnie
- Spiritualité et fonction de l'Institut
- La fille, sujet d'éducation
- Contenus et connaissances
- Méthodes et procédures éducatives,

Les thèmes de cette deuxième partie apporteront la présentation ordonnée d'un noyau central en même temps qu'une réflexion tendant à soupeser le poids de l'oeuvre.

(1) cf. AVANZINI Guy - Histoire de la pédagogie du 17^e siècle à nos jours - Toulouse - Privat - 1981 - 395 pages - p. 8

CHAPITRE 8

FINALITES

A l'occasion des étapes du projet de fondation, il a souvent été question des intentions de Jeanne de Lestonnac, soit par voie de rapprochement, soit par effet de contraste. Les réalisations dont elle a su profiter ou être témoin ont aussi fourni un éclairage diffus, qu'il convient maintenant de circonscrire au domaine des finalités explicitement posées pour la Compagnie de Marie Notre-Dame.

Dans un premier temps, les déclarations faites sur ce point par la Fondatrice sont exposées dans l'ordre chronologique. Une interprétation de ces textes prolongera ensuite la réflexion en termes de philosophie de l'éducation pour évoquer successivement la vision de l'homme, la conception de la culture et le projet de société qu'on peut y lire.

X

X

X

1 - Jeanne de Lestonnac dit LE POURQUOI DE SON OEUVRE

Dans le courant de l'année 1605, alors qu'une épidémie de peste faisait rage à Bordeaux (2) se réunit un groupe de bénévoles dont la veuve de Gaston de Monferrant était l'animatrice. Au-delà des secours immédiats que ces femmes prodiguaient aux malheureux, se profilait l'éducation de la jeunesse, Ouvrant son coeur à ses compagnes, la future Fondatrice s'exprima ainsi :

"Cette fin (...) consiste non seulement à travailler à la perfection particulière de nos âmes, mais aussi à servir le prochain dans les intérêts du salut, et à aider nos semblables dans l'acquisition des vertus chrétiennes. Il faut pour cela que vous m'aidiez à former une Compagnie de Filles zélées dans la milice du Dieu des armées (...) où l'on travaille à l'augmentation de sa gloire par l'instruction". (3)

Quelques mois plus tard, après l'expérience des Exercices et sur les conseils du Père Jean de Bordes, la communauté en genèse était reçue par le Cardinal de Sourdis auquel elle présentait deux petits cahiers. L'un d'eux contenait le document ayant pour titre :

"Abrégé ou Forme de l'Institut des Filles Religieuses de la Glorieuse Vierge Marie Notre-Dame, présenté à Monseigneur l'illme et Rme Cardinal de Sourdis, Archevêque de Bordeaux et Primat d'Aquitaine. Le 7è jour du mois de Mars 1606." (4)

Le problème était ainsi posé :

"On remarque qu'en plusieurs bonnes villes de ce Royaume de France, et particulièrement dans Bordeaux (...) ces jeunes âmes nées pour la Vertu sont frustrées d'apprendre ce qu'elles doivent principalement savoir dès leur enfance comme chrétiennes et ce que depuis elles doivent pratiquer le reste de leur vie pour arriver à la gloire et prendre enfin possession de l'héritage du ciel pour lequel elles ont été créées." (5)

(2) La peste de 1605 amena le Maréchal d'ORNANO, maire de Bordeaux, à demander l'assistance des Capucins qui se dévouèrent à partir du mois d'Août parmi les pestiférés. Le Père Simon de Rodez en mourut au bout d'un mois. L'épidémie recommença en 1606, cf. PEYROUS Bernard - op. cité p. 316 -

(3) BOUZONNIE - op. cité I, H.O, p. 51

(4) DOCUMENTS D'ORIGINE - op. cité p. 23 à 31

(5) - id. - " p. 24

Le même texte dit un peu plus loin :

"Les Religieuses traiteront et pratiqueront gratuitement comme convenant à leur principal Institut ou moyens pour y arriver sans espérer ou recevoir autre salaire ou récompense temporelle pour aucune des choses sus dites que la plus grande gloire de Dieu et l'avancement et salut spirituel du prochain. Ce que dessus semble assez suffisant pour montrer le grand besoin que le monde a de ces aides pour la réformation des mœurs, conservation de la foi et augmentation de la gloire de Dieu dans les âmes chrétiennes". (6)

Au cours des conversations qui suivirent avec le Cardinal, l'occasion s'offrit de préciser encore le but poursuivi. Voici quelques-uns des arguments invoqués par la Fondatrice au moment où le Prélat tentait de repousser l'initiative :

"Monseigneur, dit-elle, la gloire de la Sainte Vierge, l'honneur de la vie religieuse et les avantages de la foi chrétienne entrent ensemble dans le dessein que le ciel m'a inspiré, et font toute ma vocation. Si je suis assez heureuse pour la remplir, je verrai pour fruits de mes soins les commencements d'un Ordre (...) qui instruira les filles chrétiennes des vérités et des maximes de la foi contre tous les artifices des hérétiques". (7)

Les deux documents pédagogiques inclus dans le livre des Règles de 1638 précisaient le sens à donner à l'objectif de "l'instruction". L'introduction des "Règles des Pensionnaires" mérite d'être rapportée ici :

"Que toutes les filles qui sont mises en pension dans les Maisons de Nostre-Dame, entendent et se persuadent dès l'entrée en icelles, qu'elles y doivent venir pour apprendre les vertus, les bonnes mœurs et lettres propres et convenables à leur sexe (...) bref, toutes les bonnes et belles qualités que doit avoir une fille ou une femme chrestienne, soit dans le monde, soit dans la Religion". (8)

Le second document traitant de la manière de dispenser l'enseignement porte le titre de : "Formule des Classes ou Escholes et Cons-

(6) DOCUMENTS D'ORIGINE, op. cité - p. 25 - Abrégé II, 7-8

(7) BOUZONNIE - op. cité I, H.O. p. 68

(8) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 250 - R. 1

titutions des filles". Il souligne encore la portée du service à rendre à la jeunesse :

"Cette fonction comme étant fondamentale de cet Institut pour la plus grande gloire de Dieu, le bien du public et le salut des âmes, doit estre en singulière recommandation à toutes celles qui y seront appelées, de sorte que jamais elle ne s'obmette, ains se fasse tousiours de mieux en mieux"(9)

Confirmant ces orientations, divers conseils de gouvernement disent aussi l'attention avec laquelle il convient de veiller à la rectitude et à la continuité de ces visées. Les Règles de la Mère Première y font allusion :

"Elle se doit souvenir que la fin de cette Religion est de travailler selon son pouvoir et portée pour l'avancement du salut et perfection du prochain avec la grâce de Dieu. Partout qu'elle prenne garde si les Religieuses ont un grand zèle du bien des âmes, et si celles qui sont employées à enseigner et converser, le procurent soigneusement et diligemment, comme celles que le saint amour de Dieu pousse à ce devoir de charité". (10)

Tous les textes cités comportent un vocabulaire religieux qui a vite fait de rendre compte de l'intention apostolique de la Fondatrice. Mais cet aspect, si vigoureux qu'il soit, ne doit aucunement masquer la profondeur de l'entreprise à réaliser, au bénéfice de la communauté humaine. Les paroles de Jeanne de Lestonnac prennent parfois une coloration spéciale par le choix de certaines expressions plus directement en rapport avec une dimension personnelle, culturelle ou sociale.

C'est ainsi que le fait de nommer "les intérêts du salut", "l'augmentation de la gloire de Dieu" et "les avantages de la foi chrétienne" pose la question du sens de la vie humaine. La "réformation des moeurs" et l'étude de la "vérité, contre les hérétiques" suggèrent également une certaine vision de l'homme.

Dire que l'on travaillera à "la gloire de Dieu pour l'instruction" et que les filles apprendront les "lettres propres et convenables à leur sexe", c'est reconnaître à la culture une valeur notable. Qualifier de "devoir de charité" l'occupation consistant à "enseigner et converser", évoque le partage d'un bien. Etre sensible à la situation de

(9) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité - p. 350 - R. 1

(10) - id. - " " - p. 107 - M.P. R. 40

celles qui sont "frustrées d'apprendre", c'est aussi vouloir défendre un droit de la personne, le droit au savoir,

En troisième lieu, se soucier du "bien du public" en même temps que d'une fin spirituelle, c'est faire preuve de réalisme communautaire. Envisager l'avenir des filles "soit dans le monde soit dans la Religion", c'est embrasser l'ensemble des vocations au sein de la collectivité. Quant à la mention de la "bonne ville" de Bordeaux, objet de légitime préoccupation, elle traduit, avec un respectable attachement au terroir, la conscience d'une responsabilité civile.

En poussant la réflexion dans ces trois directions, les finalités énoncées ci-dessus prennent toute l'ampleur d'une pensée qui s'interroge sur les pourquoi essentiels de l'existence et de l'activité humaines.

2 - VISION DE L'HOMME

A partir des considérations précédentes, quelle philosophie de l'homme est proclamée par la Compagnie de Marie Notre-Dame ? Le développement de ce point conduit à creuser ce qui est entendu respectivement par destinée ultime de la personne, par ses tendances jugées fondamentales et par ses besoins éthiques.

a) Destinée ultime

L'abondance des termes de "salut" et "d'avancement spirituel" sont des signes non équivoques de la perspective dans laquelle l'homme est situé comme créature de Dieu. On peut y découvrir d'une part la notion du danger couru par un être ayant besoin d'être sauvé, et d'autre part la tension vers la possession d'une plénitude future qui le transcende. Telle est la signification de la phrase déjà citée : "arriver à l'héritage du Ciel pour lequel elles ont été créées". Il y a là une annonce parfaitement compréhensible de la destinée ultime dont il est question.

Qui s'arrêterait seulement sur sa dépendance et ses limitations tomberait dans un pessimisme désespérant. L'homme en proie à ses insuffisances internes n'en finit pas de se laisser impressionner par les innombrables difficultés qui lui viennent du dehors.

A l'opposé, quiconque miserait naïvement sur le réconfort d'une promesse totalement étrangère à sa situation temporelle et présente, ne serait qu'un rêveur dont la réalité humaine se déprécierait chaque jour davantage.

Or cette destinée ultime s'intègre dans un humanisme qui n'entend ni mutiler ni renier aucune valeur. En effet, c'est un humanisme qui part des dons déposés en l'homme, dons qui lui permettent, en tant qu'image de Dieu son créateur, de recevoir un nouveau don : le salut en Jésus-Christ.

C'est aussi un humanisme couronné par la réalisation anticipée du triomphe d'un homme sur toute limite et toute contingence : la victoire de l'Homme-Jésus, Fils de Dieu, qui entraîne à sa suite ses frères de toutes les générations.

La lecture d'une telle destinée n'est donc possible qu'à travers la personne même de cet Homme Nouveau, signe du salut déjà accompli. Il ne faut cesser de le regarder ni au point de départ marqué par l'inaachèvement personnel, ni au long de la route qu'il a lui-même parcourue, pas plus qu'au point d'arrivée : il se manifestera dans la "récapitulation de toutes choses en lui". (11)

La destinée résultant de la Révélation chrétienne se refuse à être une idéologie, une construction de l'esprit, elle n'est acceptable qu'en termes de relation entre l'homme et le milieu pour lequel il est fait. Or ce milieu est encore constitué par des personnes, les trois personnes de la Trinité. C'est pourquoi il importe tant d'entrer dans une relation qui fasse rechercher une "gloire de Dieu toujours plus grande" : A.M.D.G. - selon la devise ignatienne.

De cette manière, une dimension essentielle de l'homme est préservée de l'atrophie. L'éducation tend alors à répondre au cri de Saint Augustin :

"Qui me donnera, Seigneur, de reposer en toi ?" (12)

L'humanisme chrétien se distingue ainsi de l'humanisme athée qui exalte l'homme sans parvenir à expliquer sa finitude. Et l'éducation qui se met au service d'une cause proclamant la destinée ultime dont Jésus-Christ est la raison d'être, ne remplit-elle pas une fonction humanitaire ? C'est le problème des deux cités :

(11) Epître de Saint Paul aux Ephésiens- 1, 10 -

(12) SAINT AUGUSTIN - Confessions - L. I, Chap. V

"Deux amours ont bâti deux cités, écrit Saint Augustin (...) l'une se glorifie en soi et l'autre dans le Seigneur ; l'une cherche sa gloire dans les hommes, et l'autre dans le témoignage de sa conscience ; l'une marche superbement levée dans l'enivrement de sa propre gloire, et l'autre dit à son Dieu : "Vous êtes ma gloire et mon orgueil". En l'une les chefs sont dominés par la passion d'écraser leurs sujets, et en l'autre les chefs et les sujets s'assistent mutuellement".
(13)

L'école catholique basée sur ces principes est un témoin et un agent de l'incarnation du spirituel dans l'humain, car elle est au service d'un droit enraciné dans l'être : le droit au sens.

Voilà donc une réponse au pourquoi de l'existence.

b) Tendances jugées fondamentales

Le fond de tableau qui vient d'être brossé à grands traits ne fait qu'orienter la recherche de l'homme. Celui-ci garde la possibilité d'y adhérer ou de s'en détourner à son gré, la foi étant la capacité d'entrer en relation avec le "milieu divin", selon l'expression de Teilhard de Chardin,

Or, cette adhésion même fait appel aux facultés fondamentales de l'homme, c'est-à-dire à toute sa personne. Dans l'éducation pensée par Jeanne de Lestonnac, il convient de donner une place spéciale à l'adhésion théorique et pratique exprimant l'union du connaître et de l'agir.

En effet il est constamment insisté sur la nécessité qu'a l'esprit d'apercevoir l'horizon de sa foi et de saisir le sens des choses :

"Remplissons-nous des lumières de la divine sagesse (...) pour apprendre aux autres les vérités de la foi et les maximes du salut", (14)

Par ailleurs, la Fondatrice parlant de l'idéal de vie présenté par son Institut fait ressortir l'engagement réel et actif qui doit accompagner l'adhésion du coeur :

(13) SAINT AUGUSTIN - La cité de Dieu - L. XIV, chap. XXVIII

(14) BOUZONNIE - op. cité I, H.O, p. 51

"cela me fait espérer que vous l'aimerez davantage par science et par pratique et que vous vous rendrez un jour capable de l'enseigner aux autres et d'en recueillir le fruit". (15)

Ces deux observations synthétisent des tendances à mettre également en mouvement : le désir de voir avec les yeux de l'intelligence, et le dynamisme réalisateur dans lequel joue l'activité mobilisée par l'affectivité.

Appliqué au domaine de la vie chrétienne, ce principe a guidé Jeanne de Lestonnac dans des circonstances déjà évoquées, comme le furent les occasions de "rendre compte de sa foi" et les diverses entreprises où s'est exprimée sa personnalité à dominante active. Mais l'union du connaître et de l'agir commande aussi tout un ensemble pédagogique atteignant d'autres domaines. De là, l'importance de réfléchir à la puissance de cohérence humaine que cela comporte.

Les tenants de la raison autonome ne peuvent s'en contenter, convaincus comme ils le sont de l'exclusivité de l'analyse claire par la capacité de juger. Pour eux :

"Le modèle de toute connaissance véritable va se dégager de la méditation sur les mathématiques, particulièrement de la géométrie des Anciens, et fournir la démarche indispensable à l'homme de science". (16)

Mais il n'est rien de tout cela pour les esprits du XVI^e siècle ou du XVII^e en son début. Descartes (1596-1650) n'est pas encore venu et ce ne sera qu'à partir de 1660 que sa pensée inspirera la philosophie du Grand Siècle, par la séparation artificielle de l'âme et du corps. Ici la manière d'appréhender les données de l'univers comme l'expérience de l'homme, c'est d'y aller de tout son être, fait à la fois pour connaître et agir. A plus forte raison, cette option pour l'intégralité de la personne ne peut coïncider non plus avec le rationalisme de Kant (1724-1804) qui prône avant tout l'exercice logique des règles de la Raison :

(15) BOUZONNIE - op. cité II, H.Q. p. 246 - Lettre de Jeanne de Lestonnac à Charlotte Desgranges, religieuse de Notre-Dame à Riom

(16) BESSE J.M. - Les doctrines d'inspiration rationaliste - in AVANZINI Guy - Histoire de la pédagogie - op. cité - p. 78

"Cette dernière, lorsqu'elle est proposée en finalité de la formation universitaire, aboutira à préférer la méditation spéculative, le fonctionnement intellectuel abstraitisé, loin des contingences de l'actuel et du sensible, de l'environnement économique et politique". (17)

Avec son esprit concret et son sens des personnes, Jeanne de Lestonnac ne présente aucun de ces symptômes. Elle ne s'incline pas davantage vers l'empirisme introduit par Francis BACON (1561-1626) et dont les théories seront reprises par le positivisme d'Auguste COMTE (1798-1857) ou par le pragmatisme du XX^e siècle. Elle reste très éloignée de tout anti-intellectualisme et se situe plutôt dans le mouvement personnaliste allant de Platon (428-344 av. J.C.) à Maria Montessori (1870-1952) en passant par Saint Augustin (354-430) et par Montaigne (1533-1592).

Les accents à mettre pour définir la ligne de pensée de la Compagnie de Marie Notre-Dame portent principalement sur les admirables ressources de l'homme "aidé par la grâce," c'est-à-dire animé par la joie d'être "reconnu" pour ce qu'il est devant Dieu. Rappelant la vision optimiste du monde que constitue l'héritage humaniste (18), il semble justifié de dire que Jeanne de Lestonnac propose une philosophie de l'éducation dont les stimulants principaux s'appuient sur la découverte et sur l'appropriation. La découverte apparaît comme la récompense d'une authentique soif de comprendre et d'un inlassable effort de recherche. De son côté, l'appropriation souhaitée est la résultante d'un choix éclairé et d'une assimilation dans la vie au fil des jours. On y bénéficie des secours mutuels de l'agir et du connaître.

c) Besoins éthiques

"Apprendre les vertus et les bonnes moeurs" implique des critères moraux dont il importe d'établir la hiérarchie. La tentation ne serait pas illusoire d'énumérer sans discrimination la liste des attitudes dont l'élève parfait devrait être revêtu. Et l'on pourrait multiplier les exigences à l'infini.

(17) BESSE J.M. in AVANZINI - op. cité p. 80

(18) cf. ci-dessus chapitre 5, 1er point.

Tel n'est pas le contenu des pages laissées par Jeanne de Lestonnac en matière d'éducation. Il n'y a pas de portrait du "bon enfant", mais diverses insistances sur des valeurs éthiques à privilégier. Celles-ci pourraient se résumer en trois mots : vérité, liberté, communion.

Par vérité, il faut entendre non seulement ce qui a déjà été dit au sujet des "vérités chrétiennes" et de l'adhésion de foi, mais encore le respect de la "vérité" de chaque être et la fidélité personnelle à sa propre vérité. Cela entraîne la simplicité et la loyauté réclamées par de nombreux documents de la Compagnie de Marie Notre-Dame, ainsi que l'accord entre les paroles et la vie, suivant l'importance donnée au "bon exemple". La charge de Supérieure y fait référence. (19) Ce point ne nécessite guère de commentaire, car la fausse séduction du mensonge ne saurait être érigée en principe moral.

En ce qui concerne la liberté considérée comme un bien à conquérir et poussée jusqu'à son degré le plus profond de liberté intérieure, elle est présente dans tout le processus éducatif pour s'épanouir dans le discernement. Celui-ci est affranchissement des pressions et des mouvements désordonnés en même temps que capacité de choisir le bien.

En philosophie morale, la notion de liberté renvoie à celle d'autorité. Selon le rôle reconnu à cette dernière on aura divers types d'éducation : le type libertaire et le type dit "autoritaire".

Partisan de l'obéissance de l'enfant à ses maîtres, Jeanne de Lestonnac se prononce contre tout modèle libertaire et contestataire. Elle ne souscrirait ni à l'idéal rabelaisien de l'abbaye de Thélème, ni à la théorie freudienne du "surmoi" qui doit tendre à détruire le double pouvoir du "pater" et du "magister".

En insistant sur le dialogue à partir des faits de vie, elle comptait plutôt sur l'effet d'interpellation que produit une remarque faite au bon moment. Une page des Confessions de l'Evêque d'Hippone avait déjà souligné le bien fondé ou parfois l'inopportunité de certaines interventions d'adultes :

"Saint Augustin raconte qu'un reproche fait à Ste Monique sa mère, dans son enfance, par une servante, la toucha

(19) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité - p. 92 - M.P. R.7,4è)

jusqu'à la corriger d'une mauvaise habitude de boire du vin pur, dont la véhémence et la sévérité de sa gouvernante n'avaient pu la préserver". (20)

La thèse autoritaire a en effet ses inconvénients. Dressage et brimades ne sont pas dans la ligne de ce qui a été évoqué à propos de la soif de comprendre. Voici le principe qui, pour Jeanne de Lestonnac, guide l'exercice de l'autorité :

"Elle forma leur coeur avant de régler leurs sens, et elle humilia le corps par l'esprit". (21)

Cet art de ne faire céder qu'après avoir touché le coeur et répondu aux exigences de l'esprit met en scène la personnalité de l'éducateur qui incarne l'autorité. Ainsi l'avait pressenti Montaigne en recommandant un soin particulier pour :

"la charge du gouverneur (...) du choix duquel dépend tout l'effet de son institution". (22)

De là l'importance de la formation qui sera donnée aux éducatrices de la Compagnie de Marie Notre-Dame. La liberté de décision et le respect de la liberté d'autrui y auront une grande place.

Pour ce qui regarde enfin l'aspiration à la communion, elle est l'antidote de maux trop violemment expérimentés avec les guerres de religion et leurs séquelles. Discorde, dissensions et divisions seront impitoyablement dépistées afin de ne pas empêcher l'union des coeurs :

"Il n'y a rien que je vous recommande tant affectionnément, disait Jeanne de Lestonnac, que l'amitié entre vous et l'union et conformité des mêmes volontés". (23)

D'une façon générale, les trois besoins éthiques dont il vient d'être parlé englobent tout un ensemble de valeurs que le processus éducatif reprendra au niveau des moyens.

Avec un aperçu sur les tendances jugées fondamentales en l'être humain et avec le tracé de la destinée dans laquelle il est engagé, on a là une vision de l'homme et une réponse nettement tranchée aux interrogations sur le sens de l'existence.

(20) FENELON - L'éducation des filles - op. cité p. 61

(21) BOUZONNIE - op. cité - I, H.O, p. 112

(22) MONTAIGNE - Oeuvres - p. 148 - Essais I, XXVI

(23) François de TOULOUSE (Julia) op. cité p. 194

3 - CONCEPTION DE LA CULTURE

A une époque où la diffusion du livre était en train de faire passer d'une civilisation orale à une civilisation écrite, le mot de culture ne pouvait se dissocier du mot savoir. Un clivage automatique se produisait donc entre lettrés et illettrés. De degré en degré, celui qui pouvait signer son nom jouissait d'une supériorité sur celui qui n'y parvenait pas, et à son tour, celui qui était capable de lire la Bible ou d'avoir accès aux écrits des Anciens se distançait considérablement des autres. On ne s'y trompait pas, il était plus riche que l'ignorant marchand, heureux pourtant de faire sonner ses écus.

Dans la pensée de Jeanne de Lestonnac, cette culture est enviable. Elle commence par le b-a =ba et peut atteindre un niveau de plus en plus élevé :

"lire, écrire, coudre et le reste des exercices que les jeunes filles peuvent et doivent savoir selon leur qualité".

(24)

Ce "peuvent et doivent savoir" est à retenir. Il situe la culture parmi les biens auxquels l'homme a droit. Si l'on trouve dans les documents de la Compagnie de Marie Notre-Dame des expressions ecclésiastiques indiquant la primauté de la finalité religieuse au détriment de l'enseignement des lettres, il semble que ce soit une distorsion de langage. On trouve par exemple dans le Bref du Pape Paul V (1607) :

"à ce que les filles soient alléchées à cette institution et détournées des écoles hérétiques et impurs, on leur apprendra à lire, écrire, et travailler de l'aiguille en diverses façons, en somme toutes les honnêtetés convenables à une vierge ingénue". (25)

Un tel texte pourrait autoriser à instrumentaliser la culture, c'est-à-dire à en prendre le prétexte seulement pour "allécher", et en ne faisant pas grand cas de ce qui n'est pas évangélisation pure. Des faits de l'Histoire de l'Eglise peuvent confirmer cette interprétation courante et ordinaire chez certains fondateurs. Cependant, après avoir approfondi les intentions de Jeanne de Lestonnac, on est surpris de trou-

(24) DOCUMENTS D'ORIGINE - op. cité p. 24, Abrégé II, 5

(25) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 22 - Bref n° 3

ver déjà des germes d'une conception moderne. Pour elle, nièce de Mongaigne, et fille spirituelle de Jésuites éminents, la personne humaine se trouve valorisée par la culture. On doit lui proposer les lettres, aussi bien que le programme de vie chrétienne.(26)

Par conséquent, cela vaut la peine d'ouvrir des écoles, où la dignité de chaque élève prendra consistance à mesure que s'exerceront toutes ses capacités, qu'elles soient intellectuelles ou morales. Du reste le mot "vertu" au XVI^e et au XVII^e siècles ne se limitait pas à un comportement moral, il supposait aussi toute une force personnelle, "virtus" par laquelle l'homme vertueux s'imposait parmi ses semblables. La culture était un facteur de ce prestige mérité.

De plus, en disant que sa Compagnie chercherait à augmenter "la gloire de Dieu par l'instruction", la Fondatrice semble avoir en partie perçu la relation qui existe entre la réussite de l'homme et le plan de Dieu. Instruire ses frères, c'est contribuer à les mettre debout, à les rendre pleinement eux-mêmes. Depuis la Déclaration des droits de l'homme, nul ne doute de cette condition de développement pour la personne. Mais en 1606, montrer que l'ignorance est une frustration à laquelle il faut remédier, ce n'était pas si courant, bien que Luther ait pu le dire.

Tout en ayant identifié ci-dessus les mots culture et savoir, il convient cependant de préciser les qualités grâce auxquelles un savoir devient culture. Connaissant l'aversion de Montaigne pour l'encyclopédisme et le goût de Jeanne de Lestonnac pour la formation intégrale de l'enfant, on visera d'abord la disponibilité du vrai savoir qui consiste à apprendre à apprendre.

"Sçavoir par coeur n'est pas sçavoir : c'est tenir ce qu'on a donné en garde à la mémoire. Ce qu'on sçait droittement, on en dispose, sans regarder au patron, sans tourner les yeux vers son livre". (27)

La seconde caractéristique rejoint la formation du jugement, chère à l'auteur des Essais, et mentionnée dans ce chapitre sous forme d'appropriation :

"Qui suit un autre, il ne suit rien (...) Qu'il sache qu'il sçait au moins. Il faut qu'il emboive leurs humeurs, non

(26) cf. ci-dessus note 7 -

(27) MONTAIGNE Oeuvres - op. cité - p. 151 - Essais I, XXVI

qu'il apprenne leurs préceptes. Et qu'il oublie hardiment, s'il veut, d'où il les tient, mais qu'il se les sçache approprier". (28)

En troisième lieu, il faut citer la totalité désirable en vue d'un savoir qui fasse le lien entre les diverses connaissances et les organise en un tout. C'est le contraire tout à la fois du pédantisme et du procédé des "Digest" du XX^e siècle :

"Tout ainsi que les oyseaux vont quelquefois à la quête du grein et le portent au bec sans le tester, pour en faire bechée à leurs petits, ainsi nos pédantes vont pillottant la science dans les livres, et ne la logent qu'au bout de leurs lèvres, pour la dégorger seulement et mettre au vent". (29)

Ici il devient évident que la conception de la culture est en étroite dépendance de la vision de l'homme et du principe unificateur de sa personne. Enfin, une quatrième qualité est celle de la transférabilité du savoir, opposée à la position des behavioristes. Dans ce sens, la culture consisterait moins dans la somme des connaissances que dans l'art de s'en servir dans les situations variées que présente l'existence.

"Qu'il ne luy demande pas seulement compte des mots de sa leçon, mais du sens et de la substance, et qu'il juge du profit qu'il aura fait, non par le tesmoignage de sa mémoire, mais de sa vie". (30)

Toutes ces marques d'une culture digne de ce nom éclairent la conception que Jeanne de Lestonnac se faisait de l'habileté à manier les connaissances et à les appliquer à bon escient. On y reviendra ultérieurement avec profit.

Cependant l'estime d'un savoir disponible, assimilé, total et transférable, n'est pas universellement reflétée dans les mesures prises par la Compagnie de Marie Notre-Dame. C'est là une difficulté qu'on ne peut passer sous silence. Elle se réfère à la condition des Soeurs dites "Compagnes ou Coadjutrices temporelles". L'Abrégé parle en effet de deux catégories de Religieuses :

(28) MONTAIGNE - Oeuvres - op. cité p. 150 - Essais I, XXVI
(29) id. " " p. 135 - " , XXV
(30) id. " " p. 149 - " , XXVI

"Et en ce corps il y en aura aucunes qui vaquent entièrement (...) à l'aide du prochain selon leur Institut, les autres pour n'avoir les qualités requises pour l'excellence d'une si haute entreprise se contenteront de servir Dieu en toute simplicité et humilité religieuse, vaqueront avec Marthe aux offices humbles de la maison pour soulager de ce soin celles qui vaqueront à l'instruction de la jeunesse". et dès leur réception on les destinera à cet office, pour éviter toute inquiétude, trouble et murmuration". (31)

Vue à quelques siècles de distance, cette disposition est choquante. Elle tend à maintenir dans leurs conditions d'illettrées celles qui, à leur entrée en religion, ne possédaient aucun bagage intellectuel. Comment a-t-on pu se proclamer défenseur de l'instruction, et même de l'instruction gratuite pour toutes les enfants comme on le verra bientôt, et ne pas voir au sein même de la communauté, la nécessité de faire jouir tout le monde des premiers éléments du savoir ? L'objection est de taille, il faut bien le reconnaître.

Tout d'abord cette ignorance se trouvait combattue dans un domaine jugé essentiel : celui de la doctrine. Les Soeurs participaient à tous les enseignements donnés, comme :

"ouïr les Sermons et exhortations et catéchismes qui se feront dans l'Eglise". (32)

Une religieuse, souvent la Mère Seconde, était même spécialement désignée pour leur donner chaque semaine une explication supplémentaire de la Doctrine chrétienne. On peut en déduire que le souci de leur avancement ne faisait pas défaut. Quant à leur nonaccès aux biens de l'instruction profane, il faut comprendre que c'eût été une révolution invraisemblable que prolonger les étapes de formation religieuse pour acquérir difficilement un minimum dont l'utilisation n'était pas évidente, étant donné l'organisation de la mission.

Ignace de Loyola avait aussi accepté que les Frères Jésuites soient le plus souvent des illettrés.

La nécessité d'avoir des aides temporelles pour mieux se consacrer à l'instruction des filles, rehaussait selon la mentalité de

(31) DOCUMENTS D'ORIGINE - op. cité p. 30 - Abrégé XI

(32) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - p. 249 - R. 13

l'époque, le prix attaché à la culture. Enfin, le fait de pouvoir réaliser une vocation religieuse en partageant la vie de toute une communauté enseignante pouvait alors être considéré comme un bien très supérieur à celui de pouvoir faire des lectures. Etant donné la force qu'avait à l'époque la civilisation orale il était si facile d'y suppléer en écoutant la lecture faite par une autre ! Et l'on y gagnait aussi du temps puisque, ce faisant, de petits travaux manuels se poursuivaient. Les autres femmes restées dans le monde sans avoir rien appris en avaient finalement beaucoup moins.

Il est également une autre notion de culture qui embrasse un savoir pratique, et il n'était pas négligé : c'était l'importance donnée à l'expérience dans l'accomplissement d'un office, des Soeurs formées à certaines tâches matérielles acquéraient souvent une maîtrise les rendant capables de vraies responsabilités, à la cuisine, à la lingerie ou à la porte.

Une certaine conception de la culture et des cultures déborde tout savoir qu'il soit théorique ou pratique, et s'étend à l'expression d'un peuple, voire d'une région. Jeanne de Lestonnac ne pouvait en venir à la définition que le XX^e siècle donne de l'acculturation en un lieu déterminé, cependant elle semble avoir été sensible aux phénomènes accompagnant la présence de quelqu'un au milieu de ses concitoyens. Parlant du retour à Bordeaux de deux religieuses qui étaient ses propres petites-filles, et qui avaient décidé de ne pas s'exiler à nouveau dans le Béarn, voici ce qu'elle admettait sans problème :

"car pour nos Soeurs de Landiras, elles n'y ont point voulu retourner : le pays natal, les conversations de leurs parents a prévalu par dessus". (33)

Cette phrase n'en dit-elle pas long sur les valeurs perçues dans une ambiance familière, où l'on peut suivre des coutumes connues et tout comprendre sans justification préalable ? Il s'agit là d'une autre science, celle qui inclut des goûts, des souvenirs et des projets appartenant à un groupe humain.

Il y a tout cela dans la conception que la Fondatrice projette sur son Ordre dont la mission se voudra au service de la culture.

(33) SAINCTE MARIE - op. cité - p. 133 - Lettre de J. de Lestonnac à la MÈRE de Guérin, Supérieure de Toulouse.

4 - PROJET DE SOCIÉTÉ

L'énoncé des finalités éducatives de Jeanne de Lestonnac fait figurer "le bien du public" sur le même plan que "la gloire de Dieu" et "le salut des âmes" (34) Cette expression dont l'origine a pu être retrouvée dans un document protestant (35) permet d'y voir une dimension sociale un peu semblable à celle que les Réformés relevaient si volontiers. Agir en vue du bien public n'est pas exactement la même chose que de promouvoir le bien commun. Ce dernier peut en effet devenir si abstrait qu'il se confonde avec une norme morale quelconque ou avec l'ensemble de la loi naturelle. Or, le bien du public fait référence à un groupe social déterminé, il peut englober des intérêts locaux, des responsabilités civiles et, dans une certaine mesure, des aspects politiques de l'activité humaine.

Cette orientation sociale est à manier avec prudence. S'il est très juste de dire que, dès ses débuts, la Compagnie de Marie Notre-Dame a été sensible aux problèmes de la cité, et concrètement aux nécessités de la "bonne ville" de Bordeaux, elle n'est pas indistinctement ouverte à toutes les théories de socialisation. Il faut qu'il y ait cohérence avec les principes étudiés précédemment : valeur intrinsèque de la personne, aspiration à la transcendance et diverses exigences de l'éthique chrétienne. Certains impératifs de socialisation peuvent donc être soutenus. On les devine dans cette manière bordelaise que révèlent les études sur Montaigne :

"Bordeaux a déjà des maîtres éminents et un enseignement qui est tout à fait supérieur (...) Et pourtant ces gens n'étaient des épilucheurs de textes et des fauseyrs de phrases. La difficulté des temps imposait des devoirs virils. forçait tout le monde à l'action, et fortifiait les âmes par la menace des dangers toujours présents. C'est au fort des guerres de religion. La vie municipale, si intense, est exaltée encore par les discordes confessionnelles (...) Voici le tocsin. Ne serait-ce pas Langoiran, "ce mauvais diable" qui voudrait mettre le feu aux chais des Chartreux et au bourg Saint Seurin ? On y court, on place des garnisons "esdits lieux menassés".

(34) cf. ci-dessus - note 8

(35) cf. ci-dessus chapitre 6, note 69

Et l'on rentre se prendre aux beaux exemples de l'éloquence, aux modèles de vertu stoïcienne qu'on imitera à l'occasion". (36)

Il ne peut être question de violenter le passé par l'imposition d'une idéologie mutilant la tradition, comme un étatsisme rétrécissant serait tenté de le faire.

"Montaigne n'abuse pas de l'antiquité (...) il cherche ce qui est d'un intérêt actuel (...) C'est une antiquité où les grands hommes sont représentés dans des scènes héroïques et dans des scènes familières, et où la morale des stoïciens est le pain quotidien des généraux, des législateurs et des sages (...) Il puise aussi dans les événements qui doivent intéresser particulièrement les Bordelais. Pourquoi parler si souvent des princes anglais ? (...) C'est que l'occupation anglaise a laissé à Bordeaux des souvenirs encore vivaces (...) Et Bertrand du Guesclin ? On l'avait bien connu à Bordeaux : il y avait été amené prisonnier par le prince Edouard après la bataille de Navarette". (37)

L'ouverture sociale ne peut cependant se limiter à ce qui touche l'environnement immédiat - Le texte des Essais en témoigne encore :

"Enfin on remarquera les allusions aux guerres d'Italie, aux guerres extérieures et aux événements politiques des deux derniers règnes, aux personnages et aux choses du jour. Ces allusions se multiplient à mesure qu'on avance dans le volume (...) on devine aisément pourquoi. Le Père de Montaigne a été longtemps en Italie, il a été mêlé à la politique générale, il s'est passionné pour elle. Il a été maire de Bordeaux, et il a porté à son administration une ardeur dont son fils s'étonne. Il a donc beaucoup vu. Michel lui-même n'est pas resté dans le cadre de son Périgord et de sa Guyenne". (38)

C'est tout cela qui semble, à l'époque, être contenu dans le dévouement au "bien du public", au-delà de la simple subjectivité et par le moyen de l'apprentissage d'autrui. Dans ce sens, il ne saurait y avoir contradiction entre une socialisation souhaitable et l'éducation personnaliste prônée.

(36) STROWSKI Fortunat - Montaigne lu à Bordeaux - in Revue Philomatique de Bordeaux et du Sud-Ouest - Bordeaux 1902 - pp. 193 - 218
cf. - p. 197

(37) STROWSKI Fortunat - op. cité - p. 204

(38) - id. - " p. 205

Mais un autre élément entre en ligne de compte dans l'orientation sociale du projet de Jeanne de Lestonnac : la finalité porte aussi sur la "réformation des moeurs". (39)

Avec divers motivations, la plupart des pédagogues ont ambitionné de jouer un rôle transformateur à l'intérieur de la société. Des doutes ont cependant surgi quant à l'efficacité de leurs prétentions : l'éducation scolaire est-elle vraiment capable d'engendrer un monde nouveau ? N'est-elle pas plutôt un système de reproduction des structures existantes ? en un mot l'invention est-elle possible ? Ou quel dynamisme va pouvoir réaliser des espoirs si souvent déçus par la faute de la société ? Ces questions étaient sans doute moins véhémentes au début du XVII^e siècle qu'elles ne le sont aujourd'hui. Cependant, pour recevoir la parole de la Fondatrice dans toute sa signification, il ne sera pas inutile de l'éclairer des recherches actuelles. Guy Avanzini s'est longuement penché sur le problème dans son ouvrage : "Immobilisme et novation dans l'éducation scolaire".

"Le courant de pensée, dit-il, selon lequel la fonction de l'école se limiterait à reconduire les structures sociales s'avère insatisfaisant. Soulignant à bon droit l'un de ses effets, il n'en épuise ni la nature ni l'analyse. La réflexion sur la liberté dont elle dispose et qu'elle atteste par le secteur marginal, l'approche historique de l'influence qu'elle a exercée au cours des siècles, l'étude psychologique de son impact sur les élèves, tout converge pour montrer que la complexité des conséquences de son intervention et la diversité des variables qui interfèrent interdisent de conclure sans nuances à un déterminisme rigide ; autant que de reproduction, son rôle est d'instabilisation". (40)

En premier lieu, l'école est peu perméable aux changements qui lui sont suggérés, par suite du cadre clos qu'elle a tendance à créer, ainsi que par sa dépendance du groupe social qui parfois lui a donné naissance et qui continue plus ou moins à la façonner : bloc de parents, hégémonie du corps enseignant. Par ce côté, l'institution se fige souvent dans certaines conditions pré-établies.

(39) cf. ci-dessus note 5

(40) AVANZINI Guy - Immobilisme et novation dans l'éducation (PRIVAT - 1981) - op. cité p. 40

Mais il reste d'autres facteurs plaidant contre la thèse du conservatisme :

"La permanence d'un héritage n'exclut pas la diversité des investissements qui en sont effectués par ses divers possesseurs ; force est donc d'avouer que ses conséquences à long terme sont imprévisibles ; loin de s'aligner aussitôt sur le modèle, quel qu'il soit, qu'on lui offre, l'élève se rallie bien souvent à d'autres, radicalement inverses, voire hostiles (...). Plus généralement, la connaissance a une autonomie telle que, quels que soient ses liens avec des services idéologiques, elle ne se limite pas à ceux-ci, de sorte que la possession d'un savoir n'amène pas seulement à détenir un pouvoir exercé à des fins prorogatives". (41)

Du reste, ce rôle souvent révolutionnaire de l'école a trouvé son illustration dans l'histoire, chaque fois qu'un pouvoir politique inquiet de sa survie a supprimé des institutions, congréganistes ou non. C'était avouer qu'elles étaient dangereuses à cause de la mentalité critique qu'elles fomentaient.

A vrai dire, ce n'est pas tellement la structure scolaire qui produit un effet de dynamite, mais la matière vivante pour laquelle elle est faite : la jeunesse dont la force transformatrice n'est pas à démontrer. On peut donc conclure sur la valable complexité de l'école :

"Tout à la fois elle prolonge et détruit, proroge et dissout. Restreindre son essor sous prétexte qu'elle est séditieuse reviendrait à se priver du meilleur agent de conservation, mais l'entraver sous prétexte qu'elle est reproductrice serait aussi se priver du meilleur corrosif". (42)

Le résultat de cette analyse ne fait que donner plus de prix aux visées éducatives mettant en bonne place la "réformation des moeurs". L'éducateur qui se proposera une telle tâche aura des chances de choisir ses moyens en faisant fond sur la jeunesse, C'est une valeur non négligeable du projet de Jeanne de Lestonnac.

Les formulations indiquées au début de ce chapitre évoquent également l'insertion de l'élève dans la société de demain, en mention-

(41) AVANZINI Guy - Immobilisme..., op. cité p. 186

(42) - id. - " " " p. 190

nant les "qualités que doit avoir une fille ou une femme chrétienne soit dans le monde soit dans la Religion". (43) Ce qui regarde l'image de la femme sera traité ultérieurement, mais il ne sera pas inutile de s'arrêter ici sur la diversité des vocations à l'intérieur de la société. Deux voies s'offrent à la fille dont la Compagnie de Marie Notre-Dame entend faire l'éducation. C'est apparemment très simple : ou elle reste dans le monde ou elle entre dans un couvent. Mais cette double éventualité clairement énoncée démarque l'institution en question de beaucoup d'autres projets faits pour préparer des recrues pour le noviciat. On en trouve un exemple dans un texte contemporain de Jeanne de Lestonnac :

"Les Mères des Pensionnaires exerceront leurs filles à la mortification de leurs passions et à rompre leur volonté, afin que si Dieu les appelle à une plus grande perfection pour être religieuses, elles aient l'instruction et la disposition d'acquérir la perfection que cette vocation requiert (...) les filles s'appelleront entre elles : ma soeur". (44)

Tout au contraire, les éducatrices de la Compagnie de Marie Notre-Dame recevront la recommandation particulière de ne pas être trop empressées à attirer les filles à leur Institut (45), tant il est certain qu'il ne faut rien négliger pour former de bonnes mères de famille. L'expérience a prouvé l'influence parfois négative de celles-ci dans la pénétration des idées :

"on commence par d'innocentes filles d'infecter et de corrompre des familles entières". (46)

De la même manière s'effectuera l'extension de la réformation des moeurs par l'intermédiaire de la famille, première cellule sociale. L'enseignement de l'Eglise de Rome souligne constamment ce point capital, comme l'a noté Pierre Zind dans son étude sur "les doctrines d'inspiration catholique".

"Le document pontifical antérieur au Concile de Vatican II le plus important en la matière est l'encyclique *Divini illius Magistri* publiée par Pie XI le 31 Décembre 1929 (...) elle reconnaît trois sociétés "nécessaires et établies par

(43) cf. ci-dessus note 7

(44) ALLAIN E. Contribution à l'Histoire de l'instruction primaire en Gironde, Bordeaux - 1895 - pp. 228 et 229 : Premières Règles des Ursulines de Bordeaux - 1617 -

(45) cf. REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 118 - R. 64

(46) BOUZONNIE - op. cité - I, H.O. p. 51

Dieu, à la fois distinctes et harmonieusement unies entre elles, au sein desquelles l'homme vient au monde, Deux sont d'ordre naturel : la famille et la société civile ; la troisième, l'Eglise, est d'ordre surnaturel.

La famille "instituée immédiatement par Dieu pour sa fin propre, qui est la procréation et l'éducation des enfants", possède une "priorité de nature" et donc une "priorité de droit" par rapport à la société civile (...) Inaliénable, le droit des parents n'est cependant ni absolu ni arbitraire, "car il reste inséparablement subordonné à la fin dernière et à la loi naturelle et divine". (47)

Tenant compte de cette responsabilité des parents, l'institution éducative s'en remet du reste à eux aux moments clés :

"(que) leurs parents ou à leur défaut d'autres honnêtes femmes viennent les présenter et faire cognoistre (...) afin qu'on sçache à qui s'adresser pour les congédier si besoin est, et les renvoyer sans offenser personne". (48)

Aucune autre condition n'est fixée pour avoir accès à l'instruction prévue par Jeanne de Lestonnac, l'égalité des chances est totale :

"Les filles de tout âge et condition pourront estre receuës par la Mère Première, pour apprendre et estre enseignées gratuitement". (49)

La démocratisation de l'enseignement y est évidente, ce qui confère à ce projet de société une portée prophétique dont les siècles suivants auront à s'inspirer. Le bien public ne peut qu'y gagner, toutes les couches de la société peuvent être atteintes et formées aux bonnes moeurs, tandis que les valeurs familiales en reçoivent un renouvellement, en fonction de qualités féminines judicieusement développées.

x

x

x

(47) ZIND Pierre : Les doctrines d'inspiration catholique - in Avanzini

(48) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 357 - R. 10

(49) - id. - " " p. 356 - R. 10

Un regard d'ensemble sur les finalités de l'éducation voulue par la Fondatrice fait ressortir le caractère complémentaire des diverses dimensions considérées. La vision de l'homme est éminemment personnaliste et marquée par la transcendance. La conception de la culture esquisse une autonomie de l'expression humaine et du savoir, à la frontière des réflexes de chrétienté et des courants humanistes. Enfin, les traits de société qui se dessinent en cette déclaration d'intentions annoncent le groupe humain dans lequel jouent à plein le sens de la responsabilité et la communication de proche en proche. La dimension religieuse, individuelle et communautaire, s'y trouve unie à la dimension culturelle, sans que l'une puisse se passer de l'autre. L'interrogation philosophique a donc frappé à tous les domaines de l'existence humaine en les faisant résonner jusqu'en leurs profondeurs.

CHAPITRE 9

PHYSIONOMIE DE LA COMPAGNIE

De longues années d'expériences variées et de recherche patiente ont permis à Jeanne de Lestonnac de mûrir son plan et de le mettre si clairement au point qu'il fut approuvé avec une rapidité inaccoutumée.

En effet, entre l'automne 1605 et le printemps 1606, tout était préparé : les Exercices Spirituels avaient eu lieu, l'Abrégé était rédigé, et les Constitutions de base avaient été adaptées de la Compagnie de Jésus à un Institut féminin. (1) Le 7 Mars 1606, le projet était soumis au Cardinal qui répondit le 25 Mars suivant par un acte officiel :

"François, par la miséricorde de Dieu, Cardinal de la Sainte Eglise Romaine, du titre de Saint Marcel, et par la grâce du

(1) cf. BOUZONNIE - op. cité - I, H.O. p. 67 : "elle avait fait elle-même de sa main les changements nécessaires, afin que le Prélat vit en même temps la fin et les motifs de son entreprise".

Saint Siege Apostolique, Archevesque de Bordeaux, Primat d'Aquitaine (...) Nous, après avoir bien et meurement considéré de toute l'asfaire en particulier, et icelle recommandée à Dieu, et eu sur ce l'avis et conseil de personnes doctes et religieuses, avons jugé et jugeons ce dessein fort bon et louable (...) Et pour ce, nous jugeons derechef que cest Institut est très digne d'estre osfert aux pieds de sa Saincteté, et que pour ce, elle soit suppliée très humblement d'y donner son approbation et bénir cest oeuvre et Institut".
(2)

En commentant cet événement, le Secrétaire du Cardinal évoquait à grands traits la physionomie de l'Ordre nouveau :

"Sur quoi Dieu (...) ayant suscité cet esprit dans la dame veuve du Sieur baron de Landiras et quelques autres dames et filles, celle-là aidée par les Pères Jésuites et portée à entreprendre avec les autres l'établissement d'un couvent de religieuses sous le titre et invocation de Religieuses de Notre-Dame, sur la forme et règle de la Compagnie de Jésus, pour travailler envers les filles, ainsi que cette Compagnie faisait envers les fils, en étant parlé à M. le Cardinal, il loua, approuva, sollicita et avança grandement ce dessein, comme venant du Saint Esprit.

Et après avoir commis l'affaire à l'un des Pères Jésuites pour dresser cet Institut, iceluy vu en plusieurs consultations, il jeta le premier fondement de ce fructueux et glorieux Institut en sa ville de Bourdeaux, le propre jour de l'Annonciation de Notre-Dame". (3)

Quelles étaient donc les conditions d'existence de la Compagnie naissante ? Et comment se trouvait-elle configurée dans l'Eglise qui en sanctionnait la validité ? C'est ce qui va être précisé dans les développements suivants :

- Les définitions du Bref
- Une nouveauté dans l'Eglise

(2) Archives départementales de la Gironde, Bordeaux - G 532

(3) Mémoires de Bertheau - 1606 - Actes de l'Archevêché de Bordeaux -
ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA GIRONDE - G 532
cf. aussi ci-dessus chapitre 7 - 2 - a)

Sous forme de présentation systématique et de réflexion sur une reconnaissance juridique, se dessine sans doute la physionomie de l'oeuvre créée.

1 - LES DEFINITIONS DU BREF

Tous les documents cités jusqu'à présent ont certes éclairé les intentions de la Fondatrice et marqué certaines orientations de son entreprise ; le chapitre précédent en fait foi. Cependant, au moment de s'interroger sur les caractéristiques d'une Institution d'Eglise, il convient de considérer le document pontifical ayant concrétisé le Oui de l'autorité romaine, à la demande venue de Bordeaux.

Camillo BORGHESE (1552-1621), était devenu en 1605 le Pape Paul V. Son élection se fit en un conclave auquel participa François de Sourdis. Ce dernier se sentit bien placé pour solliciter du nouveau Pontife l'autorisation souhaitée. En accord avec Jeanne de Lestonnac, il choisit, pour se rendre à Rome, un homme de confiance, Pierre Moysset, curé de la Paroisse Sainte Colombe à Bordeaux. Le messenger quitta cette ville le 28 Août 1606 et fit tellement diligence (4) que le Bref d'approbation était donné le 7 Avril 1607. (5)

Cette pièce de première importance établit l'Ordre de Notre-Dame et en stipule les obligations. Il suffira d'étudier ces dernières selon leur enchaînement logique.

a) Fin de l'Institut

"La fin de toutes sera de vacquer à son salut et perfection et à celle d'autrui, suivant cet Institut, à l'imitation de la glorieuse Vierge Marie". (6)

(4) cf. DAST LE VACHER de BOISVILLE - La vénérable Jeanne de Lestonnac - Bordeaux - 1901 - pp. 23-26

(5) Le texte du Bref "SALVATORIS ET DOMINI" figure en traduction française dans les REGLES ET CONSTITUTIONS de 1638, pp. 15 à 38, sous le titre "REGLE DU SACRE ORDRE des Religieuses de Notre-Dame - approuvée par Nostre Saint Père le Pape Paul V - l'an 1607, en la Ville de Bourdeaux, à l'instance et requête de Monseigneur le Cardinal de Sourdis" A Rome, Pierre Moysset avait eu l'appui des Cardinaux Bellarmin et Baronius - cf. BOUZONNIE - op. cité - I, H.O. p. 77

(6) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - p. 27 - Bref n° 8

"... à ce que les susdites vierges et vefves puissent embrasser l'Institut particulier qu'elles désirent, d'eslever les autres vierges et filles en la piété et vertu chrestienne, et que cet Institut soit cy apres perpetuellement observe dans ledit Monastère ou Maison Régulière, nous établissons à perpétuité par la teneur de ces présentes les constitutions suyvantes...". (7)

Tels sont les termes indiquant le but poursuivi. On y remarque une fin apostolique unissant la sanctification personnelle et l'aide spirituelle du prochain. Dans le second paragraphe, apparaît sous le nom "d'institut particulier" le fait d'élever les filles dans les principes de la vie chrétienne. Cet ensemble dit clairement que les Religieuses de Notre-Dame se consacreront à la fois aux occupations de la vie dite régulière et aux activités de l'éducation.

Cette formulation définit donc une vie religieuse liée non seulement au service de Dieu mais aussi au service des autres, voire de la jeunesse féminine en un même engagement. Les modalités de ce dernier avaient connu toute une évolution au cours des phases de préparation du Bref. Dans l'Abrégé, les voeux de religion étaient ainsi énumérés :

"les voeux de pauvreté, chasteté, obéissance et clôture auxquelles joindront un voeu spécial d'instruire ou procurer l'instruction des jeunes filles en la vertu, piété et doctrine chrétienne". (8)

Reprenant cette même idée, le texte envoyé à Rome y avait apporté quelques précisions :

"Les Meres seront celles qui outre les susdits voeux, feront un cinquieme voeu solennel, environ l'âge de vingt-cinq ans ou le dixieme de Religion, à savoir d'enseigner ou d'instruire par soi et par les Soeurs, les filles sans en rien prendre". (9)

Finalement, après examen attentif par les Cardinaux de la Congrégation des Evêques et Réguliers, le Pape lui-même devait se prononcer sur ce point. Il ajouta en marge du texte qui lui fut proposé la

(7) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité - p. 19 - Bref - introduction.

(8) DOCUMENTS D'ORIGINE - op. cité - p. 28 - Abrégé VI

(9) - id. - " p. 121 - n° 5 -

mention "non placet votari", et écrivit encore ; "sed fiat vi unius Constitutionis". (10) De la sorte, la mission éducative ne ferait pas l'objet d'un voeu particulier, mais elle serait accomplie en vertu des Constitutions. Pour cette raison, la formule de profession énoncerait ainsi l'engagement apostolique :

"Pauvreté, Chasteté et Obéissance perpétuelle, et selon icelle, un soing particulier touchant l'instruction des filles en la Compagnie de la Glorieuse Vierge Marie Notre-Dame". (11)

Cependant, à défaut de voeu spécial, la fonction d'enseigner devenait, après un temps d'expérimentation, une charge dont les Religieuses formées étaient rendues responsables :

"Les Mères, après le vingt-cinquième an de leur âge, ou le dixième de religion, seront tenues de vacquer, et par elles et par les Soeurs à l'instruction des filles gratuitement". (12)

Le Bref faisait aussi une distinction quant au statut des filles à accueillir dans la maison : les unes pourraient être pensionnaires et les autres "étrangères" ou externes. En ce qui concerne ces dernières, la permission était donnée avec une condition qui comportait une nuance restrictive :

"Chacune des filles qui ne seront pas pensionnaires se retirera en sa maison. Et nous voulons et ordonnons, dit le texte de Paul V, que cet Institut de recevoir les filles qui ne seront pensionnaires, dure seulement à nostre bon plaisir et du S. Siege Apostolique". (13)

Jeanne de Lestonnac était donc autorisée à inclure une école dans son couvent, comme c'était son plus cher désir, mais pour ne pas s'exposer à perdre cette possibilité, elle se voyait d'autant plus tenue d'observer et de faire observer toutes les prescriptions du document pontifical.

(10) AZCARATE RISTORI Isabel - El origen de las Ordenes femeninas de ensinanza - ed. Lestonnac - San Sebastian - 1963 - p. 125 - cf. la photocopie du document - Et du même auteur - thèse de Regina Mundi Roma - texte dactylographié - Archives ODN - Rome -

(11) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité - p. 86

(12) - id. - " - p. 22 - Bref n° 3

(13) - id. - " - p. 31 - Bref N° 12

D'où la portée des autres définitions avec leurs incidences sur l'oeuvre éducative.

b) Clôture et agrégation à un Grand Ordre

"Erigeons et instituons perpétuellement d'autorité Apostolique (...) un Monastère ou Maison de Nonnains ou Religieuses, de tel Ordre que ledit François Cardinal eslira une fois, entre tous les Ordres de Mendians, ou non Mendians, approuvé par le S. Siege Apostolique, dès à présent comme deslors, et au contraire, après qu'il aura fait élection dudit Ordre, et la Maison ou lieu pour le Monastère, avec la closture, dortoir, réfectoir, jardin, hortalice, officine et choses nécessaires, avec l'Eglise ou Oratoire contigu". (13)

"La closture sera tres religieusement gardée, ainsi que le Droit Canon commande, et que l'Institut le porte. Voire, ny Médecin, ny chirurgien, enfin nul homme ny femme, n'entrera jamais dans l'enclos de l'habitation des Religieuse, sinon au propre son de la cloche, la Première présente avec deux des plus anciennes Meres et le Confesseur, ayant au préalable eu congé de l'Ordinaire par escrit". (14)

La nouvelle Fondation est donc assujettie à deux obligations importantes : la clôture et l'affiliation à un Ordre déjà existant.

Pour ce qui est de la clôture, une norme impérieuse remontait à Pie V (Antonio Ghislieri 1504-1572) dont le pontificat couvrit les années 1566 à 1572. Se montrant plus rigoureux encore que le Concile de Trente, il avait exigé le rétablissement de la stricte clôture des Ordres féminins, et avait décrété la quasi disparition des tiers-ordres à voeux simples. Par son encyclique "Circa Pastoralis" de 1566, il les avait mis en demeure de faire des voeux solennels et prendre la clôture ou de ne plus accepter aucune profession. Si l'application de ces mesures, complétées par l'encyclique "Decori" de 1570, ne fut pas immédiate partout, la condition ne pouvait nullement souffrir de dispense dans le cas de l'ap-

(13) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 17 - Bref - Introduction

(14) - id. - " p. 29 - Bref - n° 11

probation d'un nouvel Ordre féminin. (15)

De plus, comme on l'a vu, Jeanne de Lestonnac professait une sincère estime de la clôture. Non seulement elle répondait ainsi aux désirs de l'Eglise, mais trouvait aussi un moyen de réaliser son aspiration à une vie religieuse dans le plein sens du mot. Enfin, de simples considérations historiques montrent aussi que les relations sociales de l'époque fournissaient à toute famille et à toute maison des occasions presque ininterrompues de recevoir des visites et des hôtes. On était facilement envahi par les uns et les autres. Pour des femmes réunies, seule une mesure de non-partage du vivre et du couvert pouvait garantir la paix nécessaire à un travail sérieux.

Mais les vues de Paul V étaient certainement motivées par la remise en ordre qui s'imposait après la période d'abus dont les Ordres religieux avaient souffert. (16) Donner l'autorisation d'ouvrir les portes à des élèves externes, c'était laisser s'introduire une brèche incontrôlable si la rigueur de la clôture se relâchait. D'où la justification de la clause ; "seulement à notre bon plaisir et du S. Siege Apostolique". Jeanne de Lestonnac, profondément attachée à la réalisation d'un ample projet d'éducation, pour des externes aussi bien que des pensionnaires, se sentit donc poussée à insister tout particulièrement sur le respect de la clôture, dans le fonctionnement des classes.

"Or, dit-elle, à fin que le S. Siege continue en cette affection paternelle, il faut surtout prendre garde que la pratique de cette charge ne préjudicie aucunement à la Clôture régulière tant recommandée par le Concile de Trente, ce qui sera, si comme il est porté par le Bref de Nostre S. Père, les Maîtresses ou Regentes de cet Ordre n'entrent point aux Classes que la première ou deux portes de la basse-cour vers la rue ne soient fermées". (17)

(15) cf. DERREAL H. Un missionnaire.. op. cité p. 16 - note 77 ;
"Devant les nécessités apostoliques du temps, beaucoup d'évêques cependant fermèrent plus ou moins les yeux sur l'application de la Constitution Circa Pastoralis, et celle-ci eut pour effet de provoquer, en Italie même, toute une éclosion de nouveaux instituts séculiers, qu'on essaya, avec le temps, de transformer en véritables Ordres religieux".

(16) cf. ci-dessus - chapitre 1 - 3

(17) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. - cité - p. 351 - R. 2

On comprend alors la raison de toutes les mesures prévues pour l'ouverture et la fermeture des diverses serrures. Au lieu d'être un signe de minutie, cela dit plutôt le grand prix attribué à la venue des élèves externes. La clôture et la fin éducative sont vraiment intimement unies.

Dans ce sens, la sortie de la Maison pouvait dépendre d'une nécessité apostolique :

"Elles ne pourront sortir qu'es cas que le droit permet. Et outre ce, lors qu'il seroit question de peupler quelque nouvelle Maison de cet Ordre qu'on auroit fondé de nouveau, ou si estant fondé, il estoit besoin d'envoyer des Religieuses de quelque autre Maison pour y faire les fonctions requises selon leur Institut". (18)

Le texte du Bref révèle aussi une parenté entre la clôture caractérisant les Monastères réguliers, et l'affiliation à un grand Ordre déjà existant. Des modèles de vie religieuse avaient fait leurs preuves, il est important que les projets nouveaux se coulent dans leur forme. Le Saint Siège laissa au Cardinal François de Sourdis le soin de faire son choix entre les quatre grands Ordres qui s'offraient : celui de Saint Antoine, père des ermites, celui de Saint Basile, père des moines d'Orient, celui de Saint Augustin et enfin celui de Saint Benoît. C'est le quatrième qui eut la préférence de l'Archevêque et de la Fondatrice. L'acte d'agrégation fut conclu le 29 Janvier 1608. Il portait la décision épiscopale en ces termes :

"Nous donc, desirons favoriser autant qu'il nous est possible ce tant pieux et louable Institut ; ayans égard aux supplications de ladite de Lestonnac et de ses soeurs associées à cette vocation et Institut, les avons admises et reçues à prendre l'habit et le voile Religieux de l'Ordre de Saint Benoist, comme conforme et propre à cet Institut". (19)

L'Histoire de l'Ordre fait quelques remarques sur les motifs de ce choix :

(18) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité - p. 46 - R. 3

(19) - id. - " " p. 41 - Pour l'usage de l'habit voir iconographie, Portraits de Jeanne de Lestonnac.

"Le Cardinal de Sourdis choisit la Religion de Saint Benoît comme celle à laquelle la Compagnie de Notre-Dame avoit plus de rapport soit parce qu'elle avoit pris sa naissance dans l'Occident, soit parce qu'on instruisoit autres fois la jeunesse dans des Collèges publics de ce Saint Patriarche" (20)

De plus le Cardinal de Sourdis était personnellement très lié au monde bénédictin, par la famille de sa mère :

"Sa tante Anne BABOU de la BOUDAISIÈRE, fut l'une des grandes Abbesses de Beaumont-les-Tours. Cette abbaye réformée au XVI^e siècle, fut largement à l'origine du renouveau monastique français. Anne BABOU y éleva en effet Marie de BEAUVILLIERS, la réformatrice de Montmartre, sa soeur Françoise future réformatrice de Saint Pierre de Lyon et d'Aveney, et Madeleine de Sourdis, soeur du Cardinal François, future abbesse de St Paul-les-Beauvais". (21)

A ces suppositions, l'on peut ajouter celle d'un rappel de l'étape des Feuillantines. C'est en effet la règle de Saint Benoit qui avait servi de base à la branche réformée des Feuillants, et il n'est pas impossible que Jeanne de Lestonnac se soit plu à mettre son Institut sous une telle égide, même de façon lointaine.

Ainsi, par plusieurs aspects, en particulier la clôture et l'habit, la Compagnie de Marie Notre-Dame se présentait sous une forme commune à beaucoup de monastères féminins.

c) Dispense du Choeur

"Elles seront exemptes du Choeur et charge de psalmodier, pour pouvoir plus commodément vaquer à l'instruction des filles". (22)

Cette phrase sert de conclusion à tout un paragraphe intitulé "Des exercices de dévotion de chaque jour". Il y est dit combien la vie de prière marquera le déroulement de la journée, mais avec la souplesse nécessaire à l'accomplissement d'une mission éducative. En voici le détail :

(20) BOUZONNIE - op. cité - I, H.O. p. 87 -

(21) PEYROUS Bernard - p. cité - p. 96

(22) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité - p. 35 - Bref n° 16



"la méditation au matin pendant une heure, ouïr la Messe, examiner la conscience deux fois le jour, devant midy et au soir, Dire le Rosaire en trois parties, suyvnt les mystères, le matin, à midy et au soir, les Litanies sur le soir en commun ; et outre ce, les Meres diront le petit Office de Nostre Dame qui est aux Heures du Concile de Trente, les Vespres chantées les dimanches, avec la Leçon de la Doctrine chrétienne qui se fera devant ou après les Vespres par quelque homme docte. Et le Samedy au soir après les Litanies de Nostre Dame qui se chantent à Lorette on fera une exhortation aux Religieuses". (23)

Le régime de vie comporte donc ces temps forts de recueillement, mais l'élément le plus important, du point de vue apostolique, est la rareté des exercices communautaires, le Rosaire et le Petit Office étant en effet parmi les prières privées. Il y a là une rupture avec les coutumes monastiques qui règlent toute l'existence sur le chant des heures canoniales : Matines et Laudes, Prime, Tierce, Sexte, None, Vêpres et Complies. Huit fois le jour, on le sait, le moine fait monter sa prière vers Dieu, c'est son ouvrage par excellence, un office "divin", "Opus DEI", autour duquel gravite tout le reste.

Or la suppression du Choeur dans un Institut religieux change l'accent dans le service à accomplir. Il s'agit ici de "pouvoir plus commodément vaquer à l'instruction des filles". Tel est le nouvel "OPUS", l'oeuvre centrale de l'Institut que Paul V approuva.

La Fondatrice qui l'avait compris le répéta dans son introduction à la Formule des Classes :

" que cette fonction se face tousiours de mieux en mieux, veu mesme que sa Saincteté en contemplation d'icelle, a osté de son mouvement et sans en estre requise toute obligation de dire le grand Office ou Breviaire soit en particulier soit en public, aux Religieuses de cette Compagnie". (24)

Dans l'Abrégé, Jeanne de Lestonnac avait longuement donné son opinion sur ce sujet :

(23) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op, cité p. 34 - Bref n° 16
(24) - id, - " p. 350 - R. 1

"Et bien que le Choeur soit louable en soi et convenable aux autres Religieuses, ce néanmoins cette Congrégation ne se peut et ne se doit obliger pour être celui-ci incompatible avec l'instruction journalière et ordinaire des jeunes filles qu'elle professe selon leur Institut, et par ainsi les Religieuses de celle-ci se contenteront de réciter en privé tous les jours le petit Office de la Glorieuse Vierge Marie Notre Dame selon le Concile de Trente, et les jours des fêtes solennelles de Notre-Seigneur, Notre-Dame, des Apôtres et autres saints et tous les dimanches de l'année elles chanteront Vêpres au chœur, en chant non plain ni figuré, mais simple, doux et dévot (...) qui donne plus d'attention, de ferveur et dévotion que de curiosité, de travail et d'étude". (25)

L'objectif est clair : le temps à consacrer à l'éducation ne saurait être réduit par les contraintes chorales qui assurent la solennité de la liturgie. C'est pourquoi, tout en apportant un léger correctif, les Règles de 1638 reviennent sur ce point pour répondre aux circonstances des communautés nombreuses et pour sauvegarder toujours les nécessités de l'apostolat :

"Et reciteront le Petit Office de la Glorieuse Vierge Marie Notre-Dame ; A savoir, tous les Dimanches et Fêtes solennisées, en plain chant, et les jours ouvriers, en chant de simple Psalmodie de Choeur alternativement, et ce ès Maisons où il y aura nombre suffisant de Religieuses pour vaquer aux Classes et au Choeur". (26)

Etre auprès de la jeunesse et être au Choeur sont deux possibilités, mais la première dispense totalement de la seconde, selon le principe posé par le Bref.

d) Pauvreté et gratuité

"Nulle n'outrépassera la pauvreté, sainte muraille de la Religion, par affection de propriété, tant soit elle petite (...) en sorte que la pleine et entière dispensation et

(25) DOCUMENTS D'ORIGINE - op. cité p. 29 - Abrégé VIII - Le chant "non plain ni figuré" donne la préférence aux simples airs psalmodiques

(26) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 48 - R.6

disposition en appartienne désormais à la Supérieure ou à la Procureuse".

- "vacquer (...) à l'instruction des filles gratuitement". (27)

La pratique de la pauvreté religieuse et l'exercice d'une fonction ne réclamant aucun salaire supposent une organisation économique permettant d'avoir un minimum de ressources. Comme on l'a vu au chapitre précédent (28) l'exigence de la dot était la seule formule acceptable à l'époque. Le Bref avait attentivement considéré la situation financière :

"Outre les revenus modérés fondés pour tenir couverte l'Eglise et les autres bâtiments, l'ornement de l'Eglise et meuble, pour fournir aux frais extraordinaires : comme du Confesseur, malades et semblables, et pour l'entretien de celles qu'on recevroit sans dot, on payera pour le moins pour chacune, annuelle pension de bled et vin autant qu'il en faut pour nourrir une autre fille, avec douze ou quinze escus, et du drap pour faire une robe de dessus, à la Première ou à la Maison pendant la vie de la Religieuse (...) Que chacune pour le moins aye une aumosme dotable de cent escus, outre la susdite pension, à assigner pour le vivre et habillement, si bien assurée pour la maison, qu'elle ne puisse manquer ou venant à faillir, la Religieuse aye de quoi vivre". (29)

Ce passage du document pontifical énonce trois évidences : d'une part il faut un fonds dont le revenu servira à l'entretien du Monastère et à la subsistance des personnes ; d'autre part, ce fonds sera alimenté par les cent écus que chaque Religieuse apportera en dot ; enfin, sous forme de don en nature, il faut pour chacune une pension annuelle de blé, vin et drap, augmentés de douze ou quinze écus.

Le chiffre fixé pour la dot n'atteignant que 300 livres (un écu valait trois livres) on avait affaire à une quantité fort modique. A titre d'exemples, on peut rappeler que, lors du mariage de Michel de Montaigne avec Françoise de La Chassaigne, la dot de celle-ci s'éle-

(27) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 48 - R. 6. P.22 Bref N°3

(28) cf. ci-dessus chapitre 9 - 3 - a)

(29) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 28 - Bref n° 10

Le paiement se faisait à la Supérieure dite "la Première", ou à la Communauté, soit "la Maison".

vait à sept mille livres tournois (30)

A la communauté des premières Ursulines de Bordeaux, Française de Cazères avait apporté en dot 1.800 livres (31). Dans son contrat d'entrée en religion, le 7 Février 1608, Jeanne de Lestonnac mentionnait pour sa dot la somme de quatre mille livres tournoises, avec usufruit de ses biens dans les conditions suivantes :

"qu'elle offre donner par déclaration, soy réservant le pouvoir qu'elle a de pouvoyr disposer de chescuns ses biens meubles et immeubles avant faire sa profession solennelle ainsy que bon luy semblera." (32)

Aux contrats qui suivent pendant les deux premières années, figurent les sommes de : 900 livres, 1.500 livres, 500 livres et 1.200 livres. Pour avoir un ordre de grandeur, il faut signaler du côté des dépenses, que les réparations sommaires effectuées dans la chapelle provenant de l'ancien Prieuré du Saint Esprit, furent d'un total de soixante-deux livres, cinq soles, un denier (une livre valait 20 sols et un sol 12 deniers ,

Afin de détourner la difficulté économique, dans le cas de bonnes vocations se présentant sans dot, une formule d'entraide, était prévue :

"Les Religieuses toutesfois, pourront sur le point de leur profession, disposans du reste de leurs biens, léguer à une autre qui n'auroit point de pension, laquelle elles nommeront lors, ou la Première puis après, la pension durant la vie de celle qui seroit eslue ; et icelle venant à mourir, ladite pension prendroit fin et retourneroit aux héritiers".
(33)

La mise en marche de tout le système financier est expliquée plus en détail dans les Règles de la Mère Première à propos du "soin des choses temporelles".

(30) RAT Maurice, - Montaigne - op. cité p. XVI Chronologie de Montaigne au 22 septembre 1565.

(31) GUEUDRE M.M. de Chantal - De l'Institut séculier, op. cité p. 81

(32) DAST LE VACHER de BOISVILLE - op. cité p. 11 - De fait, dans son testament daté du 7 décembre 1610, Jeanne, épouse de François de Chartres, sieur d'Arpailhan - cf. Arch. Dép. Gironde, Minutier Notaires - Pierre BOUHET n° 14815 - Année 1610 - f. 1445 - 6 pages

(33) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 29

"Faut bien qu'elle observe l'Article du Bref touchant l'entretien ou pensions annuelles des Professes (...) sauf que les parens ayment mieux donner l'argent tout à un coup, comme esteignant cette pension et renonçant à la reversion qui s'en devroit faire. Mais que l'on observe deux choses, l'une, que si on employe une partie de telle somme, on réserve et mette en fonds, ou rente assurée ce qu'il faudroit pour l'entretien de celle qui l'a portée, l'autre que si elle déclare en sa Profession, vouloir que quelque autre après elle jouysse de sa place, le Bref se garde, principalement quand on verra que la Maison sera bastie et meublée ; jusques au quel temps elle ne recevra facilement aucune Religieuse, qu'elle n'apporte pour le moins deux mille livres de dot, qu'elle mettra en fonds ou en rente, incontinent après sa Profession, afin que ladite somme puisse rapporter sa pension annuelle". (34)

L'organisation envisagée assure non seulement la subsistance des personnes mais aussi la manière de ne pas laisser dormir les fonds aux époques de démarrage et d'expansion. Il y a là une sage utilisation de la mise en commun des biens. Grâce à cela, l'enseignement pouvait donc être gratuit :

"Que toutes celles qui vivent en cette famille, se souviennent qu'elles doivent donner gratuitement ce que gratuitement elles ont reçu. Partant ne demanderont ou admettront aucun salaire ou aumosne pécuniaire, par laquelle l'érudition et doctrine des filles, ou autres choses que les Religieuses de Nostre Dame, selon leur Institut, peuvent exercer, semblent être récompensées ; pour procéder avec plus grande liberté et édification du prochain au service de Dieu". (35)

Seules les pensionnaires devaient apporter de quoi vivre pendant l'année scolaire, alors d'une durée de onze mois. (36)

Ainsi se combinaient la forme de pauvreté de la Compagnie de Marie Notre-Dame et le service dont la jeunesse féminine devait bénéficier sans aucune rémunération,

(34) REGLES ET CONSTITUTIONS - 1638 - op. cité p. 113. M.P. R,55
(35) - id, - " " p. 58 - R,25
(36) - id, - " " p. 115 M.P. R.59

e) Dépendance de l'Evêque

"Toutes sont sujettes à l'Ordinaire, suivant le Concile de Trente, et ne pourront jamais estre mises sous la charge d'aucuns Religieux, ny par soy ny par autruy, sous quelque prétexte ou autorité que ce soit.

Le pouvoir de l'Ordinaire sur elles, sera réglé suivant le décret dudit Concile de Trente, ledit Institut, et ces présentes Constitutions, lesquelles pour estre saintement observées, l'Ordinaire fera la visite suivant les Décrets dudit Concile, et la formule prescrite par l'Eglise Romaine, laquelle on gardera estroitement". (37)

Cette dépendance de l'évêque porte donc sur toutes les obligations religieuses : vie conforme aux vœux, observance de la closture, fidélité à la prière et à la pratique des sacrements, pureté de la doctrine. L'autorité de la Mère Première, élue en présence de l'Evêque ou de son représentant, apparaît comme une délégation du Pasteur du diocèse qui approuve la nomination et peut la révoquer. La communauté constitue ainsi une maison autonome, par opposition à la forme d'un gouvernement centralisé. C'est au Cardinal François de Sourdis qu'est dû l'établissement de ce régime, alors que Jeanne de Lestonnac avait rêvé autre chose :

"La Fondatrice qui avoit toujours eu fort à coeur l'uniformité et qui vouloit que toutes ses Maisons fussent semblables à celle de Bordeaux, desira d'y établir une Mère générale, chef de tout l'Ordre, de qui toutes les Religieuses dépendissent avec cette subordination qui est si belle, et si solidement établie dans la Compagnie de Jésus. C'étoit le projet du Père de Bordes son premier Directeur. Cette vue étoit fort prudente (...) et si elle desira l'établir ce n'étoit que pour un plus grand bien de son Ordre, sans qu'elle eût eu pour cela la moindre pensée de se soustraire à l'autorité des Evêques, comme un grand Cardinal qui la devoit mieux connoitre que personne se le laissa trop facilement persuader". (38)

(37) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 23 - Bref n° 4

(38) BOUZONNIE - op. cité - I, H.O. p. 314 -

Le projet de gouvernement centralisé fut donc abandonné, comme en témoignent des documents manuscrits dans lesquels certains passages sont barrés, le terme "Supérieure Générale" étant par exemple remplacé par celui de "Supérieure de Bordeaux". (39)

En 1617, l'Archevêque, soucieux de suivre de plus près la marche des maisons religieuses de Bordeaux institua chez les Ursulines une structure supplémentaire :

"A Bordeaux, c'est le Cardinal de Sourdis qui, voyant dans l'unité un principe de force, résolut de la garantir. Dans les Constitutions imprimées pour la première fois en 1617, il était même dit ; "Les susdites Vierges religieuses de Sainte Ursule présenteront à Mgr l'Illustrissime Cardinal de Sourdis (...) et à ses successeurs, un prêtre séculier qu'elles auront élu, âgé de 35 à 40 ans, de grande probité et expérience à la conduite des âmes, lequel à cet effet, il créera son Vicaire Général avec tout pouvoir pour conduire et gouverner tant le monastère qui est dans Bordeaux qu'autres maisons desdites Vierges qui sont et seront dans le diocèse et hors le diocèse, afin que toutes les maisons religieuses des dites vierges soient conduites par un même Supérieur pour conserver l'unité d'esprit en la religion". (...) Le Primat d'Aquitaine ne fut pas longtemps à s'apercevoir qu'archevêques et évêques de France n'accepteraient pas cette situation". (40)

L'expérience réalisée chez les Ursulines eut en partie son équivalent dans la Compagnie de Marie Notre-Dame par la nomination en 1617 d'un Directeur avec pleins pouvoirs. (41)

Cela démontre la nécessité d'assurer l'unité d'un Institut par des moyens extérieurs, si l'existence d'une Supérieure Générale n'était pas acceptée.

(39) cf. ARRAZOLA Asuncion - genesis y desarrollo de las Constituciones. O.D.N. Roma - 1981 - Volume I, pp. 57-59 - Les documents originaux sont conservés aux Arch. Dép. de la Gironde - Série G 1 - L 629 - Des paragraphes entiers de la formule des lettres sont supprimés de deux traits.

(40) GUEUDRE M.M. de Chantal - De l'Institut séculier...op. cité pp.292-

(41) Nomination du prêtre LANCELOT D'ESTIGNOL comme directeur avec [293. pleins pouvoirs en 1617 - ARCHIVES Dép. de la Gironde - Mémoires de Bertheau - I J - 354 - f. 384

De plus, ces faits disent combien la dépendance de l'Evêque allait plus loin qu'une simple formalité. Ses effets pouvaient varier selon la personnalité de chaque prélat.

Ainsi se complète la série des principales définitions données par le Bref. La Compagnie de Marie Notre-Dame y apparaît marquée par son caractère apostolique, et assujettie aux normes du Concile de Trente pour les Ordres féminins. Elle jouit d'une organisation interne qui garantit la vie communautaire et l'exercice de la mission éducative. Cependant, il reste à voir comment la fondation se situait comme institution approuvée par Rome.

2 - UNE NOUVEAUTE DANS L'EGLISE

L'année 1607 est un point de repère important pour toute réflexion historique sur l'apparition de l'Ordre enseignant féminin (42). En effet, des diverses initiatives nées en France ou dans les pays voisins, aucune n'avait obtenu avant cette date, une autorisation pontificale consacrant la forme de vie religieuse que la Compagnie de Marie Notre-Dame put commencer à vivre. Il vaut la peine d'examiner les éléments nouveaux apportés par la décision de Paul V.

a) Des femmes, religieuses apostoliques

La question fondamentale ici n'est pas celle d'activités éducatives réalisées par des femmes apôtres. On l'a déjà vu, les exemples abondent dans le domaine du dévouement au prochain, même par le moyen de l'enseignement. Ce dont il s'agit à partir de 1607, c'est du statut canonique de la vie religieuse féminine. Charles MOLETTE en a saisi le caractère sans précédent :

"Au début du XVII^e siècle, dit-il, diverses communautés sont fondées directement pour l'enseignement (...) Or, avec la Compagnie de Marie Notre-Dame, instituée par Jeanne de Lestonnac en 1605 pour l'éducation des filles, il y a quelque chose de nouveau qui est relevé dans la bulle de Paul V du 7 avril 1607 (...) Ainsi, tout en vivant dans la clôture, les

(42) cf. ci-dessus chapitre 3 - dernière page - tableau indiquant la genèse de l'Ordre enseignant féminin.

filles reçues dans une maison de la Compagnie de Marie Notre-Dame devaient avoir un logis bien spécial, auquel les externes pourraient accéder (au moins "ad nutum Sanctae Sedis"). La nouveauté reconnue officiellement, résidait dans le fait, pour des religieuses reconnues comme telles de se consacrer aussi à l'enseignement, et même de recevoir des externes". (43)

C'est la première fois que des femmes autorisées à prononcer les vœux solennels de pauvreté, chasteté, obéissance et clôture, prenaient pour fin même de leur existence consacrée l'accomplissement d'une mission apostolique. L'éducation des filles n'était pas une simple occupation pour remplir utilement des journées de labeur, elle était la raison d'être de l'Institut.

En signant cette approbation, les autorités romaines n'eurent peut-être pas pleinement conscience de l'envergure de la création. Mais le texte "donné à S. Pierre sous l'anneau du Pescheur, le 7 iour du mois d'Avril 1607, De nostre Pontificat l'an secons" comme disait le Pape (44) a servi de modèle à d'autres :

La première occasion d'y recourir se présenta en 1612 pour la première Bulle accordée aux Ursulines de France, celle du groupe de Paris dont Madame de Sainte Beuve avait la tête. En 1614, c'était pour la Bulle des Ursulines de Toulouse, et en 1618 pour celle des Ursulines de Bordeaux. Dans la longue procédure d'approbation des Chanoinesses de Saint Augustin, ou Congrégation Notre-Dame, aux dates de 1616, 1617 et 1628, devait s'établir progressivement ce même statut canonique, parfois à l'aide des termes mêmes du Bref "Salvatoris et Domini" de 1607. Les recherches d'Hélène Derréal éclairent ce fait indéniable :

"Dans les bulles d'Ursulines que nous avons pu consulter grâce à la bienveillance de la R.M. Gueudré, aussi bien que dans le bref de Jeanne de Lestonnac, la formule partout se répète."
(45)

(43) MOLETTE Charles - Conclusions - in "Les religieuses enseignantes du XVI^e - XX^e siècles" - Université d'Angers - 1981 - p. 152 - On pourrait dire aussi que c'est la première fois où des institutrices purent émettre des vœux solennels. Mais cet aspect est moins clair que pour d'autres Instituts qui commencèrent leur activité apostolique avant d'établir la vie religieuse. Dans le cas de la Compagnie de Marie N.D. aucune distinction n'est possible entre vie professionnelle et statut religieux, les deux ayant été pensés en même temps.

(44) REGLES ET CONSTITUTION 1638 - op. cité p. 38

(45) DERRÉAL H. - Un missionnaire ... op. cité p. 382

Or cette formule généralement recopiée mot pour mot dans les bulles postérieures à 1607 est, dans sa traduction française, la suivante :

"Et d'autant qu'encor qu'anciennement on aye avec grand fruict des ames et familles, à ce qu'on nous a rapporté en France, nourry les filles parmi les Religieuses, il ne nous a pas semblé bon pour les Religieuses de cet Institut, que les filles Séculières vivent et soient eslevées dans un mesme logis (...) Et nous voulons et ordonnons que cet Institut de recevoir les filles qui ne sont pensionnaires, dure seulement à nostre bon plaisir et du S.Siege Apostolique". (46)

La dernière phrase concernant des externes a subi divers traitements suivant les circonstances. Considérée comme une tolérance, elle inquiéta Pierre Fourier et Alix Le Clerc :

"L'enseignement des externes n'est accordé qu'à titre provisoire "pour autant, est-il dit, qu'il Nous plaira et au S. Siège". (47)

Dans d'autres cas, l'insistance était mise sur l'engagement à réaliser l'éducation des filles :

"Seul le bref de 1612, dit encore H. Derréal, dont la supplique fut si habilement préparée par M. de Marillac pour les Ursulines de Paris, ne souffle pas mot des élèves externes (...) Quant à cette solennité du voeu d'enseignement convoité par Melle de Sainte Beuve, elle répondait plus, comme l'a fait remarquer la R.M. Gueudré, à des considérations mystiques qu'à des réalités canoniques. Les voeux solennels avaient alors (...) (du) prestige". (48)

(46) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 30 - Bref n° 12 - cf. Texte original : des Archives O.D.N. Rome - "Et quoniam, licet maximo olim cum fructu animarum, et familiarum ut accepimus, id factum sit in Gallia, non est visum tamen expedire hujus Instituti religiosi ut in iisdem aedibus cum ipsis saeculares puellae conviant et instituantur (...) Hoc autem introducendi puellas non convitricis institutum ad nostrum, et sedis apostolicae beneplacitum tantum durare volumus et ordinamus." - Se répète également dans les diverses bulles le début du n° 12 du Bref de 1607, sur la clôture.

(47) DERRÉAL H. ., Un missionnaire, ., op. cité p. 382

(48) - id. - " " " p. 382-383

L'évolution des rédactions émanant de Rome montre que le point de départ a bien été le Bref de 1607 et que, le refus opposé à la Compagnie de Marie Notre-Dame de prononcer un voeu spécial d'enseignement n'a pas été maintenu dans la suite. En effet, la réalité du fait se trouvant consacrée dans l'approbation, il n'importait guère qu'il y ait voeu solennel ou non. Ainsi prenait-on conscience peu à peu de toute la dimension apostolique incluse dans le document pontifical que Jeanne de Lestonnac avait obtenu.

"Le quatrième voeu va préciser cet aspect, reconnu comme légitime, de la consécration religieuse". (49)

Une forme de vie religieuse apostolique pour femmes, fut donc officiellement inaugurée dans l'Eglise le 7 Avril 1607.

b) Ni contemplatives, ni membres d'un Institut séculier

Pour découvrir l'identité exacte de ces nouvelles venues, il n'est d'autre recours que la comparaison avec les deux modèles déjà existant.

La vie contemplative se rattache au monachisme chrétien dont les éléments constitutifs sont : la séparation du monde, les pratiques ascétiques et l'aspiration mystique. Une tradition monastique s'est formée au cours des siècles grâce à l'expérience des grands maîtres, en commençant par les solitaires et ermites, pour aboutir aux fondateurs de la vie cénobitique, Saint Pacôme et Saint Benoît. Avec ce dernier, apparut en 529 l'organisation typique du monastère, communion fraternelle avec un centre d'autorité charismatique, une mise en commun des biens, un travail intelligent et productif. L'office divin, la lectio divina, l'étude et des tâches manuelles remplissaient l'emploi du temps du contemplatif.

Si, du côté masculin, les moines avaient été précédés par les ascètes, du côté féminin, les moniales avaient pris la suite des Vierges chrétiennes. Leur organisation s'inspira de celle des monastères d'hommes, avec lesquels elles étaient souvent jumelées, bien que certaines abbesses aient joui d'une parfaite autonomie. Dans certains cas même, comme à Fontevraud ou à Jouarre, c'était l'abbesse du monastère féminin qui avait autorité sur le monastère masculin.

(49) MOLETTE Charles - op, cité p. 153

Ces quelques traits rapidement esquissés situent l'institution monastique à un niveau que la Compagnie de Marie Notre-Dame ne prétendait pas atteindre. La séparation du monde y était certes acceptée, en ce sens que la clôture établie créait une certaine distance avec la vie extérieure. Mais l'entrée des élèves dans le bâtiment qui leur était réservé, les allées et venues des religieuses entre ce local et l'habitation de la communauté constituaient une ouverture fort importante pour l'époque. C'était admettre le contact permanent avec des éléments du monde, même si le veto du Saint Siège restait possible, comme une épée de Damoclès constamment suspendue au-dessus des éducatrices.

La place prépondérante des pratiques ascétiques avec les austérités d'une règle monastique avait également disparu dans les textes élaborés par Jeanne de Lestonnac. On verra plus loin l'image féminine qui s'y dessine et toutes les mesures de modération que cela entraîne dans le style de vie. Une spiritualité fortement basée sur un travail intérieur montrera bientôt quelle différence s'y manifeste avec une vie purement contemplative.

Enfin, pour ce qui est de l'aspiration mystique, rien de contraire ne devait être précisé dans les statuts de la Compagnie de Marie Notre-Dame. Les moyens de louange et d'expression liturgique ne pouvaient y être aussi développés que dans un monastère sans activité apostolique. C'était une question de dons personnels et de générosité individuelle plus que de marque constitutive de l'institution. Ce qui a été dit précédemment à propos de la dispense du chœur, contribue aussi à démarquer la nouvelle Compagnie par rapport à tout modèle contemplatif. (50)

Mais la forme d'Institut séculier répond encore moins à ce que Jeanne de Lestonnac a voulu créer. Les seuls points communs se résument à ceci : un engagement de chasteté, une certaine vie "congrégée" et la poursuite du salut du prochain par une oeuvre caritative. Un projet de ce genre avait été vécu par nombre de saintes femmes parmi lesquelles on peut citer Sainte Françoise Romaine (1384-1440) et ses oblates. La plus représentative de cette forme est incontestablement Angèle MERICI (51) avec son Institut dédié à Sainte Ursule, Mère Marie de Chantal Gueudré, traçant l'histoire de sa Congrégation, intitule judicieusement son premier

(50) cf. ci-dessus 1 - c)

(51) cf. ci-dessus chapitre 3 - 1 - note 1

volume : "De l'Institut séculier d'Angèle Merici à l'ordre monastique (1572-1650). C'est bien dire que le point de départ n'a pas été celui de Religieuses apostoliques avec toutes les exigences décrites plus haut.

La confrontation entre le projet d'Angèle Merici et celui de Jeanne de Lestonnac présente un grand intérêt pour cette étude car les circonstances ont, de façon répétée, mis en face à face les Ursulines de France et les Religieuses de la Compagnie de Marie Notre-Dame. Si, avec le recul du temps, les deux Instituts paraissent avoir une physiologie presque semblable, la rigueur de la chronologie peut permettre de comprendre tout ce qui les éloignait l'un de l'autre en 1606. Telle fut en effet la date à laquelle le Cardinal François de Sourdis proposa pour la première fois à Jeanne de Lestonnac de faire de sa fondation une Congrégation d'Ursulines. Cela se passait entre le 7 et le 25 Mars 1606. Le rêve de l'Archevêque de Bordeaux avait son origine dans une profonde expérience spirituelle :

"Monseigneur le Cardinal de Sourdis (...) revenant de Rome, passa à Milan pour honorer de ses vœux le tombeau de Saint Charles Borromée (...) Il demeura sept heures auprès du sacré dépôt, comme ravi en extase, en laquelle Dieu lui fit connaître que sa volonté était qu'il établît un Ordre de Vierges, dans son diocèse, tout conforme à celui que Saint Charles avait fondé à Milan, suivant l'institution de la B.M. Angèle, afin que les jeunes filles de Bordeaux fussent mieux instruites et qu'il imitât en tout les vertus de ce grand saint. Aussitôt que son Eminence fut de retour à Bordeaux, elle communiqua cette importante affaire à Dom Jean-Jacques, Feuillant, son confesseur, lequel par une heureuse rencontre, conduisait alors des filles dont il connaissait la vertu par de longues épreuves". (52)

celle qui fut mise en avant pour se charger d'un éventuel groupe d'Ursulines à Bordeaux, fut Françoise de Cazères :

"Le rôle de Françoise de Cazères, si primordial fût-il pour la Congrégation de Bordeaux, apparaît immédiatement, quant à la vie de l'Institut, plus effacé que celui de Françoise de Bermond, Elle est entre les mains du Cardinal de Sourdis un

(52) CRISTIANI - La merveilleuse histoire... op, cité p, 281

instrument docile, s'adaptant à ses desseins. Mais les initiatives viennent toujours du prélat, homme d'action aux volontés fermes et arrêtées". (53)

Cette situation explique l'intention du Cardinal de réunir les deux groupes sous une même supérieure :

"Le Cardinal (...) impressionné sans doute par la timidité de celle qu'il considère comme la responsable de son oeuvre songe à une fusion. Mme de Lestonnac vient de lui demander d'approuver une initiative similaire, pourquoi diviser les forces ?".

(54)

Mais la fusion ne se fit pas. Quelles pouvaient bien être les raisons ? C'est là que les faits doivent être examinés avec attention. Il faut se rappeler que les premières Ursulines vivaient dans le siècle, "associées" pour servir Dieu et le prochain. Même si à Bordeaux il fut envisagé dès 1606 de les faire vivre en communauté comme "congrégées", elles devenaient membres de l'Institut de Sainte Angèle par une préparation extrêmement rapide. Voici ce qu'il en fut pour Françoise de Cazères et ses compagnes :

"A la première ouverture de son Cardinal, au printemps 1606, elle demande de consacrer six mois à des exercices spirituels avant de s'adonner à l'apostolat du prochain et à l'enseignement de la Doctrine chrétienne (...) sa cousine Marie de Cazères et elle partent pour Libourne emmenant une amie Jeanne de la Mercerie (...) Elles rentrent à Bordeaux fin novembre ; le 30 elles prononcent leurs premiers voeux en la fête de Saint André". (55)

Ces premiers voeux ne sont autre chose qu'un voeu de chasteté accompagné de la promesse de servir le prochain, comme l'avait fait Angèle MERICI à Brescia le 25 Novembre 1535. Les liens par lesquels étaient liés les membres de l'Institut séculier des Ursulines n'avaient rien de comparable avec ce que Jeanne de Lestonnac se proposait. Pour elle, la vie religieuse était embrassée après deux années complètes de noviciat, elle était consacrée par les trois voeux correspondant aux conseils évangéliques, et il s'y ajoutait encore la clôture.

(53) GUEUDRE M.M. de chantal - op. cité p, 226

(54) - id. - " p, 228

(55) - id. - " p, 227

En disant un non catégorique au Cardinal de Sourdis Jeanne de Lestonnac ne refusait pas d'identifier son activité à celle d'autres apôtres, cela allait beaucoup plus loin ; elle défendait avec ténacité le droit de mener une vie religieuse apostolique. Elle ne voulait nullement d'un Institut séculier, fût-il orienté vers l'éducation de la jeunesse.

Deux fois, elle dut s'opposer à son Archevêque et plaider la cause de la Compagnie de Marie Notre-Dame, car en 1610, avant la profession, le prélat fit encore pression pour la faire céder.(56) Ainsi gagna-t-elle le droit d'existence de son Institut qui, dans son esprit, possédait encore d'autres caractéristiques le distinguant des Ursulines. Mais la raison principale de sa détermination est une question de fond quant à l'identité de la vie religieuse.

Les événements devaient plus tard rapprocher les deux formes de vie, puisqu'en 1618, après avoir obtenu une Bulle d'approbation, les Ursulines de Bordeaux prononçaient de véritables voeux de religion. Mais douze ans d'expérience les séparaient déjà des religieuses groupées autour de Jeanne de Lestonnac.

Cette dernière avait eu l'avantage de se faire reconnaître par l'Eglise, dans des conditions qui ne la mettaient ni au rang des contemplatives, ni à celui de membres d'un Institut séculier.

c) Double invocation : Saint Benoît - Saint Ignace

La nouveauté dont l'Ordre naissant était porteur présentait cependant un trait curieux. Il s'abritait à la fois sous les auspices de deux fondateurs dont les rôles pouvaient prêter à confusion si l'on ne précisait pas bien les aspects différents sous lesquels on se réclamait d'eux.

L'agrégation à Saint Benoît avait situé l'Institut récemment approuvé dans une ligne de continuité qui garantissait, aux yeux des autorités ecclésiastiques, un style de vie tout à fait conforme à la sécu-

(56) cf. BOUZONNIE - op. cité - I - H.O. pp, 126 à 135 - et GUEUDRE - op. cité p. 228 - "le prélat après bien des réticences, cédant à une inspiration divine, semble-t-il, revient sur une première décision, il rentre à Bordeaux contre toute attente, pour recevoir les voeux de la seconde Société qui prend corps",

rité des femmes. Elles étaient cloîtrées, elles étaient organisées en monastères réguliers, avec toutes les précautions nécessaires à l'épanouissement d'une vie consacrée à Dieu. Peut-être était-ce grâce à cet aspect si bien respecté que la décision pontificale fut obtenue dans un délai si bref.

Mais en même temps le fait d'avoir adopté en partie les Constitutions de la Compagnie de Jésus introduisait dans la forme de vie des usages et des critères relevant d'une orientation entièrement nouvelle. Tous les appuis nécessaires à l'accomplissement d'une mission apostolique provenaient en effet de la formation ignatienne, et, ce qui avait été pensé pour des hommes se trouvait pour la première fois appliqué à des femmes.

"Je croy bien, dit l'auteur de l'Histoire de l'Ordre, que le Cardinal de Sourdis avait abrégé les formalitez par l'approbation qu'il envoya de l'Institut, il est certain néanmoins qu'on l'examina exactement en plusieurs séances. Quelques-uns ont dit que le Père de Bordes avait adroitement coupé le noeud de toutes les difficultez en insérant dans sa lettre, que la Règle qu'on présentoit au Saint Siège étoit déjà approuvée, comme si Paul V n'estoit que l'écho de Paul III qui confirma le premier les Constitutions de Saint Ignace. Il est vray que le modèle pouvoit aider à faire passer plus facilement la copie". (57)

De fait, le Pape fut très conscient de ce qu'il bénissait puisqu'on lui attribue ces paroles :

"Je mourray content, dit-il, après avoir établi un Ordre de Religieuses dont la fin est le salut des âmes, et qui doit cultiver dans l'Eglise, la pureté de la foi et des moeurs". (58)

Selon la même source, il aurait également annoncé au Père Général de la Compagnie de Jésus l'existence d'un Institut féminin semblable au sien :

"Car le Père Claude Aquaviva, Général des Jésuites, étant allé baiser les pieds de Sa Sainteté, elle lui dit ; "Je viens de vous allier, sans avoir demandé votre consentement. A qui S. Père ? Répondit le Général - à de vertueuses Filles

(57) BOUZONNIE - op. cité - I - H.O. p. 82

(58) - id. - " " p. 82

ajouta le Pape, qui veulent rendre à l'Eglise dans les personnes de leur sexe, les mêmes services que vous rendez à toute la chrétienté. Nous ne méritons pas, répondit le Général, qu'on nous prenne pour modèles, mais puisqu'on veut nous imiter, nous tâcherons de soutenir cette qualité". (59)

Cette parenté avec les jésuites correspondait parfaitement aux vues de la Fondatrice, mais s'ajoutant à l'agrégation à l'Ordre de Saint Benoît, elle devait susciter les questions des historiens. C'est du moins ce que note Hélène Derréal :

"L'acte enlevé par François d'Escoubleau, Cardinal de Sourdis, était-il d'ailleurs d'une valeur juridique si assurée ? Il avait de quoi laisser rêveur plus d'un consultant du temps (...). Chose inouïe en effet, les filles de Mme de Lestonnac avaient obtenu les vœux solennels, non seulement avec l'autorisation de faire entrer des externes dans leur clôture, mais encore avec dispense du Choeur et du bréviaire romain ! Ces soi-disant bénédictines ne portaient pas même l'habit de l'ordre et suivaient des Constitutions fondées sur une autre règle ! Devant les doutes émis à ce sujet, une commission d'ecclésiastiques se réunit à Bordeaux en 1613. Mais elle n'alla pas plus loin que l'Archevêché, qui déclara qu'il n'était pas besoin de recourir ailleurs qu'au Cardinal. Mgr de Sourdis, avait, disait-on, postulé le Bref, "il savait bien ce qu'il avait demandé au Pape !". (60)

Ces réflexions sont intéressantes. Elles font ressortir la surprise que pouvaient éprouver certains devant la double invocation de Saint Benoit et de Saint Ignace. Si cela s'entendait sans difficulté dans la succession des faits qui a été exposée au début de ce chapitre, il reste que la formule canonique résultant d'une superposition de réalités juridiques pouvait présenter une ambiguïté. Il sera parlé plus loin de la Commission consultée en 1613. Mais il convient de reconnaître dès maintenant que le Bref de Paul V était à la fois chargé d'une force extraordinaire pour l'avenir et terriblement menacé dans quelques-uns de ses arguments.

(59) BOUZONNIE - op. cité - I - H.O. p. 152 -

(60) DERRÉAL h. - Un missionnaire op. cité p. 235 et note 8) p. 245

La petite faille, probablement imperceptible pour beaucoup pouvait laisser passer la vie ou produire la confusion. Cependant grâce à cet ensemble inédit, une nouvelle forme de vie religieuse a vu le jour en 1607, et il a fallu des siècles pour découvrir clairement son identité propre. Mais Jeanne de Lestonnac n'a fait que jouir de ce qui importait essentiellement aux heures de la fondation : avoir la permission d'exister. L'histoire dirait le reste.

x

x x

Comme toute institution humaine, la Compagnie de Marie Notre-Dame comporte donc ses points forts et ses faiblesses. En les décrivant froidement, tels qu'un document ecclésial les présente, sont apparus des éléments permettant d'admettre d'emblée la validité de l'Institut. En le comparant honnêtement aux Ordres existant à l'époque de son approbation, son caractère nouveau n'a pu que sauter aux yeux immédiatement. Comme toute nouveauté, il avait à prendre ses risques et à se frayer un chemin. Mais puisqu'il possédait l'appareil extérieur que l'Eglise exigeait pour sa création, son action et sa prospérité dépendraient de la qualité de vie de ses membres et de l'animation que la Fondatrice parviendrait à assurer de l'intérieur.

Après avoir esquissé les traits d'une physionomie, il ne sera pas inutile de la regarder s'exprimer et de laisser monter des profondeurs le meilleur d'elle-même.

C H A P I T R E 10

SPIRITUALITE ET FONCTION DE L'INSTITUT

La mission éducative confiée à Jeanne de Lestonnac et aux membres de sa Compagnie est, comme on l'a vu, étroitement unie à l'institution elle-même. Pour cette raison, elle est habituellement désignée sous le nom de "fonction fondamentale de l'Institut". (1) C'est dire que l'accomplissement de l'oeuvre oriente toute la vie des Religieuses et que la spiritualité vécue par celles-ci est le moteur principal de leur action.

Selon les accents mis sur divers points de la vie religieuse apostolique déjà définie, les tâches réalisées peuvent en effet produire des fruits divers. Dans le cas considéré dans cette étude, la question est de savoir quelles sont les lignes de force de la spiritualité inspiratrice et dans quelle mesure elles ont leurs incidences sur l'éducation donnée. En tenant compte des courants spirituels circulant à l'époque de la fondation, il importera aussi de situer l'entreprise par rapport aux influences mystiques ayant fait école. La recherche ainsi justifiée portera sur quelques pistes à approfondir :

- Un nom significatif
- Une fonction vitalisée
- Les maîtres spirituels

(1) cf. REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 op. cité p. 350 - R. 1

La démarche suivie devrait conduire à la perception de valeurs, cachées au premier regard, mais éminemment présentes dans une activité éducative à la hauteur de ses finalités.

"Comme l'esprit donne la vie et le mouvement au corps, disait la Fondatrice, et que ce mouvement est signe de la vie, ainsi les vertus intérieures donnent le prix et le poids aux actes extérieurs". (2)

Tel est donc le domaine qu'il s'agit de pénétrer.

x

x

x

1 - UN NOM SIGNIFICATIF

Bien des fois a été mentionné le nom de "Compagnie de Marie Notre-Dame".(3) Quelles que soient les formulations qu'a connues l'histoire, l'élément le plus significatif reste celui de Marie, et spécialement sous l'invocation de NOTRE-DAME. C'est à ce propos qu'il convient de saisir la pensée de Jeanne de Lestonnac. On sait qu'elle voulait une

"Congrégation de femmes et filles assemblées en l'honneur et sous le nom et protection de la Glorieuse Vierge Marie Notre-Dame". (4)

Le fait de se réunir en une famille portant un tel nom supposait à la fois une proclamation du mystère marial, la recherche d'une ressemblance et l'appui d'une protection.

(2) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 50 - R. 9

(3) Le titre officiel est ORDRE DE LA COMPAGNIE DE MARIE NOTRE-DAME, enregistré au Vatican en 1956, lors d'une importante étape dans l'Union des Maisons. Le sigle O.D.N. = ORDINIS DOMINAE NOSTRAE fait ressortir les deux mots : Ordre et Notre-Dame, cf. Bref donné par Pie XII le 27 Décembre 1956. Texte en français dans "Constitutions de l'Ordre de la Compagnie de Marie Notre-Dame", AMDG 1957 - Imprimerie BEJACIER LYON - voir Bref "Providentis Dei" p. XVI - cf. aussi "Ordre de la Compagnie de Marie Notre-Dame" - "Constitutions" + San sebastian 1981 - p. 13 - Notes sur le nom de l'Institut.

(4) DOCUMENTS D'ORIGINE op. cité p. 27 - Abrégé IV, 1 -

a) Proclamation du mystère Marial

En parlant du Royaume pour lequel elle entendait travailler, la Fondatrice employa à son tour l'expression ignatienne : "Pour une plus grande gloire de Dieu". (5) Elle y ajouta généralement "et de Notre-Dame", associant ainsi Marie au mystère dont l'apôtre se fait le serviteur. Mais théologiquement la gloire de Dieu et la gloire de Marie ne peuvent être placées sur le même plan et, pour mettre les choses au point, c'est plutôt "l'honneur" de Notre-Dame qui devait être mentionné. Il en fut bien ainsi en plusieurs occasions, comme par exemple à propos d'une fondation :

"L'affaire dont vous m'écrivez regarde de trop près la gloire de Dieu et l'honneur de sa très sainte Mère pour ne la pas recevoir avec tout l'agrément qu'elle mérite". (6)

Des réactions spontanées de Jeanne de Lestonnac révèlent cette même distinction :

"Priez cette adorable Providence, disait-elle, de conduire nos affaires à sa plus grande gloire et à l'honneur de sa Très Sainte Mère". (7)

Sans doute désireuse de répondre aux arguments calvinistes qui attaquaient les catholiques sur les déviations idolâtres du culte marial, la Fondatrice insista sur le rôle de collaboration que Marie a joué par son union avec son Fils. C'est pourquoi la manière d'honorer Notre-Dame prit une dimension très christocentrique :

"comme elle honoroit Jésus en la personne de Marie, c'est aussi par les mains de Marie qu'elle offroit ses voeux (...) à Jésus. Elle ne séparoit point l'un de l'autre, et dans ses fondations, elle prenoit soin de faire poser sur l'Autel une statue de Notre-Dame qui tint le Sauveur entre ses bras". (8)

(5) A.M.D.G. = AD MAJOREM DEI GLORIAM - devise de la Compagnie de Jésus. Elle figure également dans le blason de la Compagnie de Marie Notre-Dame.

(6) François de TOULOUSE (Julia) - op. cité p. 189

(7) BOUZONNIE - op. cité - I - H.Q. p. 352 -

(8) - id. - " I " p. 351

Ainsi garantie par son lien avec l'adhésion à Jésus-Christ, la dévotion mariale pouvait célébrer l'ensemble de la vie de Marie, sans s'attacher particulièrement à un aspect plus qu'à un autre :

"Son Ordre est le seul qui porte vraiment son nom dans toute l'étendue de ses grandeurs et de ses mystères". (9)

La reconnaissance de cette grandeur est contenue dans une invocation très enracinée dans la tradition française : celle de NOTRE-DAME. Si elle est devenue très populaire au Moyen-Age, il convient de se rappeler qu'elle a de solides origines patristiques, avec Saint Jérôme, Saint Grégoire le Grand, Saint Jean Damascène et plusieurs autres qui découvrirent la royauté de Marie à mesure que se développa la question de sa glorification. Ainsi fut-elle appelée "DOMINA NOSTRA", ou Dominatrice, Reine, Souveraine, ces titres lui étant acquis en vertu de sa maternité divine et de sa participation à l'oeuvre de la Rédemption. Finalement, on ne peut dire qu'elle est "Notre Dame" qu'en faisant référence à son union avec "Notre Seigneur".

C'est Saint Bernard, le chancre de Marie, qui devait particulièrement faire sienne l'expression "Notre Dame" et lui donner un éclat qui a traversé les siècles.

"Ce titre de reine indique des relations nouvelles que crée, entre Marie et nous, le fait de l'Assomption. Elle est la souveraine, nous sommes ses sujets : souveraine dont la puissance n'a d'égale que la bonté, sujets aimés et aimants dont le bonheur est de chanter leur reine. Cette position juridique est exprimée par le mot "servali" que Bernard aime à employer quand il s'agit de Marie au ciel". (10)

Et Bernard ne se laissait pas de réciter le SALVE REGINA, antienne datant du XI^e siècle, et qui, chez les Cisterciens devint l'antienne du Magnificat - La dimension de seigneurie et de vassalité

-
- (9) BOUZONNIE - op. cité - H.O., p. 350 - Il faut remarquer que le mot "seul Ordre" est inexact. La Congrégation Notre-Dame fondée par P. Fourier et A. Le CLERC fait référence à ce nom, L'auteur de l'Histoire de l'Ordre veut plutôt distinguer cette appellation d'autres comme : Notre-Dame de Lorette, Notre-Dame de Nazareth etc... - Le fait de dire Notre-Dame tout court embrasse tout le mystère marial.
- (10) SAINT BERNARD ET NOTRE-DAME - Desclée de Brouwer. Abbaye de Sept-Fons - M C M L III - p. 356 - Le terme de "servantes" a été utilisé volontiers par Jeanne de Lestonnac, comme on le verra ultérieurement,

est particulièrement présente dans la triple finale "O clemens, o pia, O gloriosa Domina nostra". (11)

Dire "Notre-Dame" c'est donc beaucoup plus que répéter simplement le prénom féminin de la jeune fille de Nazareth dont parle l'Evangile de Luc. C'est se situer dans la lignée de ceux qui honorèrent la maternité de Marie, "mère de Dieu et toujours Vierge", comme le fait la piété orientale vénérant la "Theotokos". C'est aussi proclamer l'accomplissement du salut dans la personne de Marie et sa glorification en vertu de son titre de MÈRE de Jésus-Christ.. En ce sens, les mots Reine, Souveraine et "DOMINA" ne sont aucunement porteurs d'un pouvoir à la manière des Seigneuries de la terre. C'est une royauté par analogie à celle de Jésus, dans la réalisation complète du plan de Dieu et l'annonce de notre condition future. Quand les chrétiens se tournent ainsi vers Notre-Dame, ils contemplent l'entrée d'une créature dans la béatitude de Dieu, ils en éprouvent tout l'attrait et leur espérance en frémit de joie.

Pour représenter quelque chose de ce mystère marial, l'iconographie de la Compagnie de Marie Notre-Dame a produit un rétable de pur style baroque dans lequel apparaît Marie dans son Assomption et Dieu le Père se préparant à la couronner avec son Fils. (12)

De plus, après les destructions des guerres de religion et la négation fréquente de la place de Marie dans la vie de l'Eglise, l'affirmation de cette maternité divine prenait une force exceptionnelle :

"La dévotion de la B. Fondatrice envers la Sainte Vierge Mère de Dieu, étoit son propre caractère puisqu'elle étoit entrée dans l'esprit de sa vocation, et que la Providence l'a suscitée extraordinairement dans ce dernier siècle pour réparer les injustices que les hérétiques lui ont faites et pour renouveler son culte et son amour", (13)

(11) La tradition prétend que St Bernard lui-même inaugura la triple invocation finale du Salve Regina. Ce fait se serait produit alors que le Saint pénétrait dans la cathédrale de Speyer (Spire) comme en témoigne le carrelage de l'allée centrale. De plus la célébration de la fête de l'Assomption remonte à une initiative de la piété cistercienne.

(12) cf. oeuvre d'art réalisée pour la chapelle du Couvent de Notre-Dame à Bordeaux en 1627 ; disparue au moment de la Révolution française, elle fut retrouvée à l'Eglise Saint Martin de PESSAC à Bordeaux. Un mémoire pour l'Institut des Beaux-Arts de Bordeaux a été réalisé sur cette oeuvre par Melle Elisabeth SIMON - 1975 - Cf., Arch. Municipales Bordeaux, cf. Iconographie en annexe n° 17

(13) BOUZONNIE - op. cité - I, H.O. p. 350 -

Dans certaines circonstances d'ailleurs, la Compagnie de Marie Notre-Dame a été chargée de réparer matériellement et visiblement des offenses dirigées contre la mère de Jésus Christ. Un exemple en fut donné par la fondation de Pau :

"On sçait assez comme quoy l'hérésie de Calvin entra dans la basse Navarre, et y régna fièrement par la faveur de la Reine Jeanne d'Albret (...) L'impiété tourna principalement contre l'honneur qui est dû à la Sainte Vierge dont on détruisit trois Chapelles (...) On jugea que pour l'affermissement de la piété chrétienne, il falloit appeler dans cette ville les Religieuses de Notre-Dame, et on leur donna une des trois Chapelles (...) afin de rétablir en ce païs par leur moyen l'empire de la Reine des Hommes et des Anges". (14)

Le nom même de ces Religieuses disait donc de façon évidente qu'elles étaient particulièrement habilitées à proclamer qui était Notre-Dame pour le peuple chrétien comme pour chacune d'entre elles.

b) Recherche d'une ressemblance

Appartenir à un Institut dédié à Marie est un stimulant dans la réalisation de la vocation reçue. Si les religieuses sont invitées à contempler et à honorer la personne dont elles portent le nom, elles ont avant tout à traduire cette dévotion dans leurs attitudes et dans leur vie - Ainsi le précisait le Bref :

"Que la dénomination ou invocation dudit Monastère ou Maison Régulière, soit de la Mère de Dieu et tousiours Vierge, à ce qu'elle prene le nom de celle qui est pleine de grâce et exemplaire de toute vertu ; et que les Religieuses qui seront à l'advenir mettent tout leur soin et estude à imiter cette très sainte Vierge". (15)

Le genre d'imitation dont il est question sera évoqué plus loin à propos de l'image de la femme. Plus qu'une répétition infantile des gestes de la mère, il s'agit d'une relation affectueuse dont la maturité permet d'apprécier des exemples de vie. Jeanne de Lestonnac en avait une idée claire :

(14) BOUZONNIE - op. cité - I, H.O, pp. 233-235

(15) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 20 - Bref n° 1

"La Fondatrice a voulu que ses Religieuses se nommassent les Filles de la Mère de Dieu toujours Vierge, ou de Notre-Dame, conformément à la Bulle du Pape, pour honorer ses deux plus grandes qualitez qui se relevent infiniment l'une l'autre, et que les hérétiques ont si fort combattues, et qu'elles portassent aussi le titre de Compagnie (16) de Notre-Dame marqué dans leur Institut et dans la formule de leur voeux, afin qu'elles se considerent comme une nouvelle milice sous la banniere de Marie, et que joignant ensemble tout ce que le premier nom a de tendre et de respectueux, à ce que l'autre a de fort et d'éclatant, elles aiment et honorent leur Mère de toutes leurs forces et suivent leur Chef et leur Reine avec courage pour combattre avec elle les hérésies et les vices". (17)

Il est bien demandé d'allier la tendresse filiale et le courage combatif, car Marie est la première dans l'ordre de la donation du coeur comme dans celui du service. C'est ce que signifie d'une part être "Fille" de Notre-Dame, et d'autre part se dépenser dans sa "Compagnie". Et pour bien comprendre que le terme de fille n'est pas le fait d'une simple dépendance féminine, il faut rappeler aussi combien la Fondatrice était marquée par les paroles de Jésus au disciple bien-aimé : "Voici ta mère".

"Elle avait une vénération particulière pour (...) S. Jean l'Evangéliste dont elle portoit le nom et qui l'avoit favorisée d'une apparition ; elle l'appeloit son Frère, parce qu'il étoit le Fils de la divine Marie qui étoit sa Mère dans l'établissement de son Ordre d'une manière plus particulière qu'elle ne l'est de tous les Fidèles". (18)

C'est donc bien dans la famille de Notre-Dame qu'il s'agit de vivre en entretenant avec elle une relation de simplicité à la manière de tous ceux qui vivent sous le même toit. Dans les finales de ses lettres, Jeanne de Lestomac précisait le lieu d'où elle écrivait, en employant une formule exprimant toute sa conscience mariale. En voici un exemple :

(16) On doit bien se garder d'accentuer les caractéristiques d'une "Compagnie" vigoureusement constituée, au détriment d'une famille dont Marie est la mère. L'aspect communautaire est également présent dans les deux termes, et la force apostolique vient aussi bien des motivations intérieures que des énergies mobilisées.

(17) BOUZONNIE - op. cité - I, H.O. p. 350 -

(18) - id. - " I, H.O. p. 354

"De Bordeaux, à Notre-Dame, ce 25 Mars, jour de la Sainte Annonciation 1616". (19)

Sa maison est bien d'abord celle de Notre-Dame. Parmi les attitudes que les Religieuses doivent rendre présentes dans leur vie, le Bref signale les principales :

"mettront peine selon Dieu à ce que le silence, humilité, obéissance, dévotion, charité et le reste des vertus et observances régulières, suivant la forme de cet Institut, reluisent en sa famille à l'imitation de la Glorieuse Vierge Marie". (20)

Si la figure de Marie est sans nul doute source d'intériorité, Jeanne de Lestonnac y voyait aussi le parfait modèle des apôtres qu'elle voulait rassembler :

"Cette famille et Congrégation de Notre-Dame sera une Religion de femmes et filles religieuses, menant une vie qui n'est ni du tout active ni purement contemplative mais mêlée de l'une et de l'autre et semblable à celle de la Glorieuse Vierge Marie". (21)

L'activité éducative elle-même devait donc être imitation de Notre-Dame :

"en ce corps, il y en aura (...) qui vaqueront entièrement à l'Office de la Vierge Marie et Aide du prochain selon leur Institut". (22)

Chercher à ressembler en tout à celle qu'elles invoquent comme leur Mère, voilà ce que les membres de la Compagnie de Marie Notre-Dame sont poussées à faire.

c) Appui d'une protection

L'idée du modèle, en quelque sorte fascinant, est accompagné dans les textes par la confiance en une force invincible qui se manifeste particulièrement dans le champ apostolique :

(19) François de TOULOUSE (Julia) - op. cité p. 194 -

(20) RÈGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 38

(21) DOCUMENTS D'ORIGINE - op. cité p. 27 - Abrégé V

(22) - id. - op. cité p. 30 - Abrégé XI

"Ne craignez pas, disait la Fondatrice, vos intérêts sont mêlés avec ceux de la Sainte Vierge, notre unique Mère et notre Puissante Protectrice : tâchons seulement de nous rendre dignes de la qualité de ses Filles que nous voulons nous conserver". (23)

L'action réalisée n'est pas celle de quelques personnes entreprenantes, elle fait partie de l'oeuvre du salut dans laquelle Notre-Dame exerce l'influence qu'annonçait le passage biblique de la femme écrasant la tête du serpent. (24) Le Père de Bordes le rappela dans ses exhortations :

"Cette vocation est belle (...) c'est l'emploi de Dieu même qui agit en tant de manières pour le salut de ses créatures, c'est la grande occupation du Rédempteur, pour laquelle il s'associe sa divine Mère (...) la profession ouverte d'honorer, d'aimer, de servir et d'imiter la Sainte Vierge, sera le plus puissant moyen pour vous opposer à l'erreur et pour faire fuir le vice". (25)

La protection qui est accordée porte donc principalement sur la profondeur de la mission apostolique et sur la sûreté que donne le fait de combattre le mal avec Marie. C'est dans ce sens que Jeanne de Lestonnac engageait ses compagnes à ne pas ralentir leur élan généreux :

"Soyez courageuse parmi les difficultés qui se présentent, disait-elle à l'une d'elles, et qui sont inévitables : mettez votre confiance en Dieu et en la faveur de Notre-Dame, soyez assurée sous sa protection". (26)

C'est en effet dans les circonstances difficiles que cette confiance pouvait s'exprimer. Des appels spontanés en étaient le signe : "Elle l'invoquait en toute nécessité Lui demandait ses lumières afin de connaître la sagesse pour conduire et la force pour exécuter les choses qui regardoient son honneur ou celui de son Fils". (27)

(23) BOUZONNIE - op. cité - I, H.O.p. 128 -

(24) Genèse 3, 15 -

(25) BOUZONNIE - op. cité - I, H.O. p. 63

(26) - id. - I, H.O. p. 335

(27) François de TOULOUSE (JULIA) p. 400

La présence de Marie apparaît donc comme un vigoureux appui au milieu des luttes et des vicissitudes de la vie missionnaire. Elle est la "tour de David", la forteresse contre laquelle viennent buter les assauts de l'ennemi, selon les images traditionnelles, utilisées par le peuple chrétien. (28)

Plus que d'une protection douillette, il s'agit là d'une forte impulsion à se lancer dans la mêlée pour y mener le bon combat, celui du Sauveur des hommes. C'est alors que la volonté d'honorer Marie ne fait plus qu'un avec l'effort de lui ressembler et le réflexe de l'invoker comme protectrice. La racine de la dévotion dont il est question est à chercher dans une conviction active dont les fruits ne peuvent tarder à se manifester. Le texte d'une lettre aux Fondatrices de Toulouse en illustre bien le sens :

"Souvenez-vous que vous êtes filles et servantes de la Sainte Vierge, les membres d'un même corps qui vient d'être formé : efforcez-vous de vous rendre dignes de ces glorieux titres, remplissez votre nom". (29)

"Remplir son nom", n'est-ce pas finalement proclamer par ses attitudes et par ses actes tout ce qui est contenu dans la figure de Notre-Dame ? S'il en est ainsi, les élèves elles-mêmes en saisiront quelque chose :

"à ce que quand leurs parents les retireront chez eux (...) tous leurs déportemens témoignent le lieu et l'escole d'où elles sortent, qui est la Maison et compagnie de Nostre-Dame". (30)

Dans cette "compagnie" marquée sans nul doute par son nom, c'est toute une ambiance mariale que peut respirer chacune, de la plus petite fille nouvellement accueillie, jusqu'à la supérieure particulièrement tenue d'imiter "la Mère de miséricorde". (31)

(28) L'invocation "Tour de David" fait partie des LITANIES de la Sainte Vierge ou Litanies de Lorette - Leur forme actuelle remonte à 1551. Elles figurent parmi les prières quotidiennes de l'Institut ; "Les Litanies sur le soir en commun (...) et le samedi au soir (...) les Litanies de Notre-Dame qui se chantent à Lorette "REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op, cité p. 35 - Bref n. 16

(29) François de TOULOUSE (Julia) - op, cité p. 166

(30) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op, cité p. 254 - R. 10

(31) - id. - " p. 92 - R. 7

2 - UNE FONCTION VITALISEE

L'éducatrice animée par une spiritualité dont le caractère marial a été mis en évidence, a bien des possibilités de s'acquitter de sa tâche avec un zèle authentique. Elle aura besoin cependant de moyens particulièrement adaptés à l'accomplissement d'une oeuvre déterminée. C'est là que sa formation ignatienne lui rendra les plus grands services, car, la spiritualité de la Compagnie de Jésus se signale avant tout par son dynamisme missionnaire.(32) En considérant les principales valeurs ignatienues dont la Compagnie de Marie Notre-Dame s'est enrichie, on verra comment la fonction éducative s'en trouve vitalisée.

a) Educatrice : contemplative dans l'action

Sous le terme de "vie mixte" dont Marie lui donnait l'exemple, Jeanne de Lestonnac entendait une activité transformée par l'oraison et une vie de prière façonnée à son tour par le contact apostolique. Cette interpénétration de la contemplation et de l'action a été définie de nos jours par l'expression : contemplatif dans l'action. Les formulations primitives y font référence à leur manière :

"une vie (...) en telle sorte toutesfois que l'oraison, méditation et dévotion intérieure y tiendra tousiours le premier rang et sera comme son bras droit, qui donnera le mouvemens et la force à toutes ses actions extérieures, les élevant de la terre, et les rendant tant que faire se pourra spirituelles et célestes". (33)

Pour que l'oraison soit comparable au bras droit, elle doit pousser à agir avec fermeté et dévouement, elle est en quelque sorte source de toutes les initiatives à prendre :

"remplissons-nous des lumières de la divine sagesse, disait Jeanne de Lestonnac, par la prière et par des exercices de piété, pour apprendre aux autres les vérités de la foi et les maximes du salut". (34)

(32) cf. ci-dessus - chapitre 5 - 2 - a)

(33) DOCUMENTS D'ORIGINE op. cité p. 28 - Abrégé V

(34) BOUZONNIE - op. cité - I, H.O. p. 52

L'heure quotidienne d'oraison mentale a donc pour but de former la religieuse à une relation personnelle avec Jésus-Christ, comme cela s'apprend dans les Exercices de Saint Ignace. Mais cette relation devra devenir "familiarité" avec Dieu dans le courant de la vie, et se vérifier dans la manière d'agir :

"Elle leur disoit : que la meilleure de toutes les pratiques étoit de vaincre son amour-propre ; qu'on abuse du commerce qu'on a avec Dieu dans l'oraison quand on n'a pas de charité pour les autres ; que Dieu ne demande pas de nous des contemplations sublimes, mais la mortification de nos passions. Que les faveurs extraordinaires que Dieu fait dans l'oraison aux âmes privilégiées, ne s'accordoient qu'à celles qui avoient vaincu, qu'on peut se perdre avec ces grâces et qu'on ne se mettoit en assurance qu'en se surmontant soy-même. Elle ajoutoit que la bonne oraison ne consiste pas dans le goût spirituel que certaines âmes intempérantes cherchent quelques fois, qui aiment plus les consolations de Dieu que le Dieu des consolations, mais qu'elle consiste à se tenir toujours dans une simple et fidelle attention à connoître et à faire la volonté Divine". (35)

L'éducatrice qui aura fait une bonne oraison sera donc celle qui saura se renoncer dans son travail professionnel comme dans ses relations fraternelles. Sa manière d'accueillir les personnes et de réagir aux événements révélera sa recherche de la volonté de Dieu. Ce genre d'attention n'est possible que s'il y a fidélité à revoir le vécu à la lumière du message évangélique. C'est ce que prétend faire l'examen quotidien, exercice caractéristique du contemplatif dans l'action. (36)

Pour qu'ait lieu cette intériorisation des expériences réalisées, d'autres moyens sont également conseillés, en particulier la confrontation spirituelle avec la supérieure ou une autre personne compétente, et l'étude des choses spirituelles ou formation permanente. (37)

(35) BOUZONNIE - op. cité - I, H.O, p. 52

(36) "Toutes examineront leur conscience deux fois le jour". REGLES ET CONSTITUTIONS p. 47 - R. 4. Et encore ; "qu'on fasse les Exercices spirituels tous les ans, tant que faire se pourra, tant pour reconnoître les fautes, que pour en chercher ou procurer les remèdes, à la plus grande gloire de Dieu et de Nostre-Dame", REGLES ET CONSTITUTIONS p. 69 - R. 47

(37) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 64 R. 38 et p. 53 R. 14

Toutes ces conditions garantissent le réalisme de l'engagement à la suite de Jésus-Christ, en empêchant de tomber dans la jouissance passive de l'union avec Dieu. Cela ne signifie aucunement froideur de la vie de prière mais plutôt tension continuelle, maintenue par un amour qui veut être à la fois présence et labour. La Fondatrice en a personnellement ressenti les effets :

"cette forte inclination qu'elle avoit pour la conversion des hérétiques sont des preuves éclatantes de son zèle. C'étoit sa vertu dominante dont toutes les autres portoient le caractère, et qui donnoit à chacune un juste tempérament pour les faire servir à ses desseins. Les douceurs mêmes de l'oraison la faisaient souffrir si elles traversoient ses entreprises, et elle contoit au nombre de ses tribulations comme l'Apôtre S. Paul ses extases et ses ravissements, parce que Dieu même l'empêchoit de travailler pour Dieu, et de vaquer à la grande affaire qu'il lui avoit inspirée". (38)

A ce degré d'expérience de foi, on voit facilement comment l'action s'harmonise avec la prière. Les Religieuses de la Compagnie de Marie Notre-Dame ont à s'efforcer de cheminer dans cette direction, en faisant de leur mission l'expression de ce qu'elles tentent de vivre profondément.

b) Educatrice : membre d'un Corps Apostolique

D'après la formule de profession, la fonction éducative doit être accomplie en vertu de l'obéissance et dans l'appartenance à l'Institut (39). Le caractère ignatien de cette obéissance confère au Corps Apostolique une grande force de cohésion dont le but est de faciliter la mobilité des membres et la rapidité de leurs interventions. En cherchant à adopter le système de gouvernement de la Compagnie de Jésus, Jeanne de Lestonnac avait tout cela en vue, et si, par le jeu des circonstances, il lui a fallu renoncer au Généralat, elle n'en prit pas moins l'esprit.

"Si quelque Ordres religieux sont plus austères que nous, écrit Ignace de Loyola, en veilles, en jeûnes et en d'autres

(38) BOUZONNIE - op. cité I, H.O. p. 359

(39) cf. ci-dessus chapitre 10 - 1 - a) note 11

macérations du corps, selon leur Institut (...) je souhaite surtout que ceux qui se consacrent à Dieu dans cette Compagnie s'attachent à une parfaite obéissance". (40)

En voici l'écho :

"Cette Mère vouloit que les filles de son Ordre eussent pour une différence essentielle d'avec les autres Ordres l'obéissance, si bien que si ailleurs on faisoit grand estat des pénitences et austérités corporelles par obligation, on fit en son Ordre un grand estat de l'obéissance : si ailleurs on travailloit fort à la solitude et grande récollection, en son Ordre on s'adonnoit particulièrement à l'obéissance : si ailleurs on vacquoit fort à la nudité du corps, icy on vacquoit fort à la nudité de l'esprit par l'obéissance". (41)

La formation donnée au cours des premières étapes insiste donc d'une façon spéciale sur l'attitude de foi qui est nécessaire pour une telle pratique. Il est demandé de ne cacher, au moment de l'entrée, aucun des sacrifices qui en découlent. La candidate y sera préparée :

"(on) luy représentera les difficultés principales de la Religion, et les obligations plus grandes, avec les vertus nécessaires comme sont : l'humilité, l'obéissance, la charité, le silence et surtout l'instruction des filles, tant escholières que Pensionnaires, comme estant cecy le voeu le plus propre de cet Institut". (42)

(40) CONSTITUTIONS de l'Ordre de la Compagnie de Marie Notre-Dame - A.M.D.G. 1957 - op. cité p. (30) - Lettre d'Ignace de Loyola aux Pères et Frères de la Compagnie de Jésus qui sont en Portugal - 27 Mars 1553 -

(41) SAINTE MARIE - p. 291 -
En outre, ces comparaisons rappellent les austérités connues chez les Feuillantines. "Dom Jean de la Barrière, outre l'usage des Haïres, des disciplines et des autres mortifications ordinaires avoit encore exalté celles-ci. Les Religieuses alloient nuds pieds sans sandales, avoient toujours la tête nue, dormoient tout vêtus sur des planches, et prenoient leur réfection à genoux sur le plancher. Il y en avoit même qui pour se mortifier davantage ne beuvoient que dans des cranes de morts, accommodés en forme de tasses. Ils ne se servoient que de vaisselle de terre (...) (après) les Constitutions de 1595 (...) il leur fut permis de porter des sandales de bois (...) (...) Ils se lèvent à deux heures après minuit pour dire Matines".
cf. HELYOT Pierre - Histoire des Ordres monastiques et religieux. Paris - 1721 - p. 403-406

(42) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité - p. 305 R. 7

Dans d'autres dialogues, il conviendra de revenir sur le sujet et demander expressément :

"si elle sera preste toute sa vie, de garder la porte, faire la cuisine, servir les malades, et estre en classe, ou avec les Pensionnaires exerçant ces belles oeuvres d'humilité, patience, obéissance et charité qui nous rehaussent sur les Cieux, nous rendent aymables à Dieu, et semblables aux Anges!"
(43)

L'acceptation anticipée des tâches que la mission pourra présenter se concrétise dès le début dans une attitude d'indifférence, mais elle n'a rien à voir avec l'exécution servile des caprices éventuels de celui qui pourrait commander. L'obéissance ignatienne est fondée sur les principes d'un gouvernement spirituel, c'est-à-dire sur une vive perception des "motions" que l'Esprit Saint imprime dans la vie des personnes. Le supérieur, comme les autres religieux, est tenu de s'appliquer à découvrir cette action en lui-même et dans les autres. La confrontation que Jeanne de Lestonnac appelle "conférence spirituelle" (44) suppose cette attitude chez les deux interlocutrices et il y est constamment question de connaître et de reconnaître les "mouvements et inclinaisons" qui se manifestent. Cette capacité est le fruit de la spiritualité du contemplatif dans l'action, telle qu'elle a été exposée plus haut. Mais elle ne se limite pas à explorer et orienter la vie personnelle de chaque sujet, elle s'étend sur tout le Corps Apostolique qui s'articule ainsi suivant les exigences de la mission.

A l'époque où Jeanne de Lestonnac créa son oeuvre, la Compagnie de Jésus s'adonnait à une réflexion sur sa manière propre de vivre tout cela. Une lettre circulaire du Père Claude Aquaviva, alors général, avait apporté à la date du 8 Mai 1590, des lumières importantes sur la relation qui existe entre prière et obéissance :

"apparaissent clairement les différences entre l'oraison du jésuite et celle des purs contemplatifs comme les Chartreux : ceux-ci donneront le plus de temps possible à l'oraison, même si le corps doit en être affaibli, ils s'y fixeront comme dans le but et le port, sans risquer d'en être tirés par l'obéissance ; le jésuite lui, prêt à donner au recueillement de l'oraison tout le temps qui lui reste libre, accepte de s'en arracher pour son travail apostolique, de ne pas s'y donner

(43) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 310 - R. 14

(44) " - id, - " pp. 261 - 265

au détriment des forces corporelles qui lui sont indispensables pour ce travail. Et c'est pour cela que S. Ignace désirait tant que ses fils, enlevés à tout instant au calme de la contemplation par les affaires et les oeuvres s'habituassent à aller sans cesse à Dieu par de ferventes aspirations qui transforment leurs travaux mêmes en prière. Il faut noter cependant que (...) ces aspirations mêmes (...) supposent une habitude de l'oraison et de l'union à Dieu". (45)

Comme membres d'un Corps Apostolique, destiné à répondre aux nécessités de l'Eglise, les Jésuites vivent leur obéissance sous forme de disponibilité pour la mission. Cette ouverture au service inconditionnel est aussi une des caractéristiques que Jeanne de Lestonnac a souhaitées pour son Institut. Elle y a joint évidemment une note mariale de conformité à la volonté de Dieu :

"Souvenez-vous, disait-elle, que la Sainte Vierge de qui nous avons l'honneur d'être les filles et les servantes demande de nous cette même exactitude car elle a gardé fidèlement dans son coeur les paroles qui sortoient de la bouche de son Fils, et son Fils même s'est félicité sur la croix de ce que tout étoit consommé dans l'accomplissement de la Loy". (46)

Enfin, pour assurer l'unité entre les membres, des sentiments fraternels sont un facteur indispensable pour toutes :

"Qu'elles cherchent l'union et conformité mutuelle (...) à ce que jointes par ensemble du lien de la charité, elles puissent mieux et plus efficacement et saintement vacquer au service Divin, selon leur Institut". (47)

Et avec plus d'insistance encore :

"Je ne vous recommande rien tant affectionnément que l'amitié entre vous, et l'union et conformité des mêmes volontés en l'obéissance exacte de l'Institut et des Règles, et en toute autre chose, pour conserver vos âmes en paix et union avec Dieu, qui vous rendra par son amour toutes les choses qui semblent difficiles fort aisées". (48)

(45) de GUIBERT Joseph - S.J. La spiritualité de la Compagnie de Jésus - Roma - 1953 - p. 230

(46) BOUZONNIE - op. cité - I) H.O. p. 387

(47) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 65 - R.40

(48) François de TOULOUSE (Julia) op. cité p. 194 -

Vivant de cette spiritualité, l'éducatrice aura conscience de ne pas faire oeuvre de franc-tireur. Elle se sentira envoyée par les responsables de tout le Corps Apostolique et, dans son action, elle éprouvera le soutien et l'attente de la grande communauté dont elle est une partie intégrante.

c) Educatrice : entraînée au discernement

A propos de la découverte des Exercices (49) a déjà été évoqué ce qu'on peut appeler un sens spécial pour discerner l'action de Dieu dans les coeurs. Dans le présent chapitre, ce qui a été dit de la capacité de saisir les diverses "motions" de l'Esprit concerne aussi le discernement selon la spiritualité ignatienne.

La fonction éducatrice y fera appel à deux niveaux : tout d'abord la Religieuse aura tout avantage à s'habituer à cette clairvoyance sur son propre compte afin de ne pas s'enliser dans ses passions désordonnées, lorsqu'elle traite avec ses élèves. La vérité de sa vie sera ainsi condition de qualité pour son action. De plus, cette même habitude contractée dans l'intériorité de ses évaluations personnelles lui fera acquérir une facilité étonnante à percer les obscurités du comportement des autres. La connaissance d'elle-même l'acheminera vers l'aide perspicace de celles qui lui seront confiées.

Pour y parvenir, elle doit parcourir tout un ensemble d'étapes qui constituent une suite d'environ dix années jusqu'à l'incorporation définitive dans la Compagnie. Une grande importance est attachée à l'accompagnement personnel et à la transparence. D'une façon imagée, les conseils prodigués à la formatrice pour ses premiers contacts avec une candidate sont révélateurs :

"Elle viendra communiquer (si elle veut) ses ressentiments et si elle a quelque tentation ou difficulté s'en éclaircira. Ce qui luy sera fort recommandé, afin qu'elle aprene de bonne heure à découvrir son coeur, de peur que Sathan, rusé luteur, ne la supplante estant seule et peu expérimentée en ses premiers combats et assauts en l'advertissant par les paroles du Sage. Ma fille, venant au service de Dieu, demeure debout,

(49) cf. ci-dessus chapitre 7 - 2 - a)

et sois ferme en justice et crainte ; prépare ton ame à la tentation, laquelle pourtant selon l'Apostre, Dieu ne permettra estre par dessus nos forces, ains fera notre profit et avancement par icelle". (50)

Le dialogue entre maîtresse et disciple est ainsi une condition appréciable pour faire passer dans le quotidien de la vie ce que l'expérience des Exercices a apporté comme lumières. La fidélité aux options prises en dépendra. Cette formation, toujours à compléter, permettra alors aux éducatrices d'exercer un rôle précieux auprès des jeunes, sous la forme que suggère l'Abrégé :

"incitant (...) à fuir le vice et embrasser la vertu, tant par leur bon exemple que leurs colloques et avis spirituels". (51)

L'entraînement au discernement avait produit chez la Fondatrice une humble sûreté dans la conduite des autres et une sage utilisation des talents de chacune :

"Elle tâchoit à connaître l'esprit de chacune, afin de savoir à quoy elle étoit propre et en quoy elle pouvoit servir pour le bien de la Religion. Tellement que quand il falloit faire des fondations (...) elle n'avoit pas peine à résoudre quelles il y falloit envoyer (...) Elle ne jugeoit pas et n'estimoit pas la vertu par les tendresses et sentimens de la dévotion, mais par la générosité des actes qu'on en faisoit (...) C'est pourquoy cette Mère expérimentée en la conduite des âmes et savante en ce métier, par sa propre expérience (...) pouvoit rendre bon témoignage de cela". (52)

Dans la fonction éducative, cette habilité à capter les potentialités, les désirs et les motivations du sujet, peut être d'un puissant secours. Face aux surprises et aux saillies imprévisibles d'un milieu d'enfants et d'adolescents, il est fort utile de savoir lire à travers le "dit" et le "non-dit", ce qui est en train de s'éveiller ou risque de s'étioler.

(50) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 295 - R, 12

(51) DOCUMENTS D'ORIGINE op. cité - p. 25 - Abrégé II, 7

(52) SAINTE MARIE - op. cité pp. 354 - 358

Ainsi s'effectue la riche communication entre la spiritualité apostolique et l'oeuvre éducative. Dans la mesure où la personne adhère aux exigences du contemplatif dans l'action, dans la mesure où elle est intégrée au Corps Apostolique et en épouse les méthodes de formation, elle décuple sa valeur individuelle. La fonction de l'Institut s'en trouve vraiment vitalisée.

3 - LES MAITRES SPIRITUELS

Si l'on feuillette les pages de l'histoire de la spiritualité, après avoir pris connaissance des goûts de Jeanne de Lestonnac en matière de vie intérieure, on est frappé par le relief de quelques grands maîtres, parmi lesquels Saint Bernard et Saint Ignace occupent une place privilégiée. Plusieurs autres se classent alors, selon l'attrait qu'ils ont exercé ou selon les nuances qu'ils ont apportées aux choix personnels. La sélection des livres à conserver dans la bibliothèque d'une communauté de la Compagnie de Marie Notre-Dame servira souvent de point de repère pour exposer ces diverses positions.

a) Bernard de Clairvaux et sa tradition mariale

Le caractère marial de l'Institut rapproche évidemment la Fondatrice de celui qui s'est rendu célèbre comme "cithariste de Marie". D'autre part, la novice des Feuillantines qui s'est appelée pendant six mois Soeur Jeanne de Saint Bernard (53) n'a pu manquer de se pénétrer de la doctrine de ce lumineux prédicateur, de cet ardent mystique et grand homme d'action.

Dans ses homélies et ses sermons, Bernard de CLAIRVAUX (1090-1153) a des accents incomparables au sujet de Notre-Dame qu'il ne sépare jamais de son Fils, évitant ainsi tout risque de mariolâtrie.

(53) La coutume des Feuillantines semble avoir été d'ajouter à un prénom le nom d'un Saint ou d'une Sainte, Marguerite de CLAUSSE de MARCHAUMONT, future fondatrice du monastère de Paris, devint Marguerite de Sainte Marie. Antoinette d'Orléans fut Sr. Antoinette de Sainte Scholastique. Elle fut la maîtresse des novices de Jeanne de Lestonnac, et fonda en 1617 les Bénédictines de Notre-Dame du Calvaire à Poitiers. Elle avait été chargée par le Pape Paul V d'une mission délicate : la réforme de Fontevraud où sa tante Eléonore de Bourbon était abbesse.

En elle il contemple l'union de la pureté et de l'humilité mais, comme le fera Jeanne de Lestonnac, il souligne la valeur de la vertu intérieure par-delà toute innocence :

"L'ornement de l'âme c'est l'humilité (...) Si quelqu'un conserve son innocence et que néanmoins il y joigne l'humilité ne possède-t-il pas, à ton avis, une double beauté ? (...) si le roi s'est épris de sa beauté (de Marie) c'est qu'à l'innocence elle a joint l'humilité ; en un mot, Il a regardé, dit-elle, l'humilité de sa servante". (54)

On se rappelle comment les membres de la Compagnie de Marie Notre-Dame se doivent considérer comme "Filles et servantes de la Sainte Vierge". Or le terme serviteur vient précisément du titre de Souveraine qui est attribué à Marie

"Ce titre de reine indique des relations nouvelles que crée entre Marie et nous le fait de son Assomption (...) souveraine dont la puissance n'a d'égale que la bonté, sujets aimés et aimants dont le bonheur est de chanter leur reine. Cette position (...) est exprimée par le mot "servuli" que Bernard aime employer quand il s'agit de Marie au ciel. Servuli n'a pas son équivalent en français, ce diminutif rempli d'affection et d'humilité désigne moins les serviteurs, les esclaves et les serfs, que les petits pages qui suivent leur dame, ou les gens attachés au service direct de la reine". (55)

Comme on l'avait pressenti, c'est dans le mystère de l'Assomption que se comprend pleinement l'invocation de la DOMINA NOSTRA :

"Au Moyen Age, l'Assomption était la grande fête de Marie, particulièrement pour les cisterciens qui, dans leur liturgie lui donnaient le titre de reine du monde". (56)

Dans la ligne de cette tradition, la fête du 15 Août est un jour de rénovation des vœux pour les Religieuses de Notre-Dame. Quant au Salve Regina, l'antienne si chère à Cîteaux, c'est chaque soir qu'elle montera vers Marie comme un appel confiant vers la Mère de Miséricorde. (57)

(54) Saint Bernard et Notre-Dame - Desclée de Brouwer - Abbaye de Sept Fons - MCMLIII - p. 375-399 -

(55) SAINT BERNARD ET NOTRE-DAME - op. cité p. 356 -

(56) - id. - " p. 356 -

(57) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 152

"Nous admirons, nous louons et nous félicitons Marie, dit Bernard, mais sa miséricorde nous touche davantage. Jamais on y recourt en vain, et cette miséricorde n'a de limite ni dans l'espace, ni dans le temps, personne n'est capable d'en mesurer l'étendue". C'est de ce passage qu'on a tiré les mots et les phrases qui sont devenus le "Souvenez-vous". (58)

A plusieurs reprises, Saint Bernard identifie Marie avec la femme forte de l'Écriture. Son texte éclaire étrangement certaines paroles de Jeanne de Lestonnac évoquant la prudence de celle qui, sans s'arrêter à ses limites, sait garder sa lampe allumée :

"Quant à Salomon, cherchait-il quelqu'un d'autre lorsqu'il demandait : La femme forte qui la trouvera ? Il connaissait parfaitement, ce sage, la faiblesse de ce sexe : corps frêle et esprit versatile. Mais il avait lu les promesses de Dieu et voyait une telle convenance à ce que le démon vainqueur par la femme fût vaincu par la femme (...). Ce qui vient de loin, ce qu'on rapporte du bout du monde, voilà son prix". (59)

"Si je ne m'abuse, c'est de cette Vierge qu'on lit dans Salomon : La femme forte qui la trouvera ? (...) C'est elle qui s'est montrée forte au point de broyer la tête du fameux serpent". (60)

"Marie n'est pas du nombre des Vierges folles ; elle est une prudente Vierge possédant une lampe, mais emportant aussi de l'huile en réserve (...) Elle a donc fait son entrée, la Vierge glorieuse, et sa lampe toute ardente parut un prodige de lumière, même aux yeux des anges, au point qu'ils s'écrièrent : Quelle est celle-ci qui s'avance comme une aurore naissante, belle comme la lune, éclatante comme le soleil ? Elle brillait en effet plus clair que toutes les autres, celle que le Christ Jésus, son Fils, notre Seigneur, avait remplie de l'huile de sa Grâce en plus grande abondance que toutes ses compagnes".

(61)

(58) SAINT BERNARD et NOTRE-DAME - op, cité p. 356

(59) - id. -

" p. 91 in Homilia secunda -

(60) - id. -

" p. 385 Sermon "De diversis"

(61) - id. -

" p. 369 Sermon 2 sur

l'Assomption. Les trois dernières citations peuvent être mises en parallèle avec REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op, cité p. 89 - M.P.R.4, BOUZONNIE - I op, cité p. 11 et p. 276 : "continuez donc ce saint exercice en vous avançant sans discontinuation et sans relâche afin que quand l'Époux sacré viendra à la fin de nos jours, il ne trouve pas notre lampe éteinte".

Dans son commentaire sur l'Évangile de Marthe et Marie accueillant le Seigneur dans leur maison, on trouve également une intéressante allusion au double Office de Notre-Dame :

"Que personne ne se formalise si la femme qui reçoit le Seigneur est appelée Marthe et non Marie, car dans notre unique et souveraine Marie se rencontre à la fois l'activité de Marthe et le repos actif de Marie". (62)

On peut citer aussi le sermon 52 développant le verset ; "La Sagesse s'est construit une maison" (63), et celui de la fête de la Dédicace sur le temple de Dieu.

"D'où me vient ce bonheur que vienne chez moi la majesté de mon Seigneur ? (...) Combien grande sa gloire pour que le Seigneur de l'univers - qui ne manque de rien - veuille que l'on construise un temple pour sa personne ! " (64)

En ce qui concerne la vie mystique, le Sermon 87 traite de la grâce de la contemplation sous le symbole du baiser de l'époux :

"Bernard explique que cette contemplation se réalise comme s'est réalisée l'Incarnation du Verbe en Marie, par la descente du Verbe jusqu'à la nature humaine au moyen de la grâce et par l'élévation de l'âme jusqu'au Verbe par le divin amour (...) L'union mystique n'est pas un état d'où l'on ne sort plus, elle a ses splendeurs et ses jouissances, mais elle suit les vicissitudes des entrées et des sorties du Verbe et l'âme doit continuellement se préparer aux visites divines par la pureté et l'humilité". (65)

A partir des exemples énumérés, il est possible d'induire quelle nourriture spirituelle Jeanne de Lestonnac avait trouvée dans la

(62) SAINT BERNARD et Notre-Dame, op. cité p. 369 - Sermon 2 - cf. aussi DOCUMENTS d'ORIGINE p. 30 - Abrégé V et XI sur la vie mixte de la Vierge Marie et sur l'office de Marthe.

(63) SAINT BERNARD et Notre-Dame - op. cité p. 383

(64) SAINT BERNARD et Notre-Dame - op. cité p. 421 - cf. aussi BOUZONNIE op. cité I, H.O. p. 50 : "il faut que nous bâtissons nous-mêmes de nos mains un nouveau Temple au Seigneur".

(65) SAINT BERNARD et Notre-Dame - op. cité p. 381 - cf. aussi François de TOULOUSE (JULIA) op. cité p. 311 - "L'oraison est le baiser de paix que Dieu donne à nos âmes, que sa grâce et que nos vœux font ses épouses (...) C'est le miroir fidèle où nous connaissons Dieu et nous-mêmes, sa grandeur et nos misères, ses richesses et notre pauvreté."

mariologie de Bernard de Clairvaux. Il semble donc que, sous cet aspect (66) la Compagnie de Marie Notre-Dame ait des raisons de se trouver à l'aise dans la grande tradition de Cîteaux.

b) Ignace de Loyola et sa pédagogie de "l'instrument".

Il ne s'agit pas ici de revenir sur les composantes de la spiritualité ignatienne dont Jeanne de Lestonnac a manifestement tiré profit. (67) Mais, prenant appui sur le fait déjà démontré du dynamisme apostolique ainsi découvert, il semble opportun de compléter l'étude de la vie profonde de l'Institut, en y faisant figurer les nombreux moyens spirituels qui procèdent de la Compagnie de Jésus. Cet ensemble constitue une certaine pédagogie de l'instrument, car il porte principalement sur la formation initiale et permanente de l'apôtre, comme collaborateur de l'oeuvre de Dieu :

"Dans l'humilité ignatienne, outre l'aspect de s'abaïsser et de s'humilier, il y a celui d'être entièrement disponible à Dieu. Si l'on s'abaisse ce n'est pas pour rester en-bas, sinon pour se laisser mener par Dieu (...) C'est par l'obéissance que l'on devient INSTRUMENT entre les mains de Dieu. D'où son efficacité (...) Tel est le motif pour lequel St. Ignace exhorte à se disposer à tout travail diligent pour nous faire instrument de la grâce divine, et pour être coopérateurs de cette oeuvre si haute qui fait de Dieu la fin suprême de ses créatures. Le Jésuite doit être instrument entre les mains de Dieu. La dépendance totale met l'Apôtre dans la main de Dieu qui lui donnera l'élan selon sa volonté. L'homme est l'instrument de Dieu dans la réalisation de ses plans et de plus celui-ci fait une chose que l'homme ne peut pas réaliser : transformer à son goût l'instrument lui-même

(66) Les aspects ascétiques au contraire n'ont pas été repris par la Fondatrice dont l'expérience avait été négative chez les Feuillantines. Elle n'avait pas été la seule à rendre les armes ; "l'an 1602, quatorze ans après leur fondation, elles se trouvèrent cinquante Professes (à Toulouse) et il y avait eu plus de deux cents novices qui en étoient sorties, ne pouvant supporter les grandes austérités de cet Ordre". HELYOT Pierre - Histoire des Ordres monastiques et religieux - op. cité - Tome IV - p. 417

(67) cf. ci-dessus - chapitre 5 - 2 - a)

selon ses besoins". (68)

Or pour obtenir un instrument aussi apte que possible à réaliser sa mission, la Compagnie de Jésus a prévu une préparation progressive qui s'étend sur plus de dix ans. En 1606, après une remarquable expansion, cette même Compagnie se trouvait affrontée aux difficultés d'une immense activité apostolique qui la forçait à réfléchir sur ses ressources spirituelles et sur leur développement. Une enquête fut alors lancée à travers toutes les Provinces :

"Les réponses françaises à l'enquête de 1606 sont unanimes à souligner la nécessité d'un retour à la vie intérieure et à l'oraison. La plus ample est celle de Pierre Cotton (éditée dans RAM t. 41 - 1965 - p. 347-351)". (69)

Des décisions furent prises sous le Généralat d'Aquaviva pour renforcer une spiritualité visant à contrebalancer la logique extérieure des occupations :

"Par exemple : la réglementation du noviciat (Règle du Maître des Novices, 1589), la généralisation du "juvénat" qui isole des communautés les étudiants sortis du noviciat (1608) (...) l'obligation de l'heure quotidienne d'oraison (1581) et de la retraite annuelle de huit à dix jours (1608)". (70)

Cette pédagogie fut adoptée par Jeanne de Lestonnac moyennant des adaptations de détail. (71) Les diverses mesures prises ne devaient être considérées que comme des aides dans le cheminement spirituel tracé

(68) IPARRAGUIRRE Ignacio - Vocabulaire de Ejercicios Espirituales - Roma - 1978 - Centrum Ignatianum Spiritualitatis. p. 133 (traduction française de l'original espagnol) Jeanne de Lestonnac a cette même optique pour "l'oeuvre à laquelle il a plu à Dieu m'appeler, dit-elle, pour instrument quoique tout indigne et incapable pour manifester d'autant plus sa puissance et bonté". DOCUMENTS D'ORIGINE op. cité - p. 129 - Lettre à un certain Père Jésuite.

(69) de CERTEAU Michel - op. cité p. 80

(70) id. " p. 54

(71) cf. REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité pp. 131-132- RR. 21 à 28 - sur les exercices du noviciat et les preuves ou expériences, p. 337 - sur les jeunes professes, p. 266-270 - RR. 1 à 13 sur la rénovation 2 fois l'an ; p. 47 - R. 5 sur l'heure d'oraison ; p. 69 - R. 47 sur les Exercices annuels -

par l'expérience des Exercices, car c'est de là que l'esprit ignatien avait jailli avec force. Pour devenir instrument docile entre les mains de Dieu, il convient en effet de se pénétrer du mystère du Salut, à l'exemple de Jésus-Christ l'envoyé du Père. Pour cette raison, les nouvelles venues ont à être initiées à cette voie spirituelle :

"Que les novices soient bien exercées en leurs preuves, comme estant une bonne partie de leur Noviciat. Et partant que toutes fassent par deux fois les Exercices Spirituels, selon qu'elles en seront capables l'espace de quinze jours (...) S'il se peut faire, qu'on aye quelque Père de la Compagnie de Jésus qui les donne à plusieurs ensemble, lesquelles on avancera ou reculera à cette cause pour plus grande commodité ; car il importe fort qu'on apprenne bien la maniere de prier mentalement et vocalement, conforme à nostre vie, pour la garder tousiours apres, et l'enseigner aux autres". (72)

La Fondatrice qui avait apprécié la formation reçue à l'école du Père Jean de Bordes, entendait donc la perpétuer dans les générations à venir. Ainsi voyait-elle la vitalité assurée :

"en un mot un Institut tout pareil à celui de la Compagnie de Jésus en tant que notre sexe le porte (...) et tant que faire se peut nous employons vos Pères et ceux qui ont esté dressez par les vostres pour ne recevoir un esprit estrange". (73)

Pour l'époque du XVII^e siècle en son début, plusieurs écrivains jésuites pouvaient fournir des lectures monnayant les richesses de la spiritualité ignatienne. Il n'est pas étonnant de découvrir leurs noms dans la Bibliothèque constituée par Jeanne de Lestonnac. (74) Leur énumération met en évidence l'intérêt porté à la doctrine d'Ignace de Loyola.

On trouve ainsi Luis de la PUENTE (1554-1624), indiqué à la française sous la forme de P. DUPONT. Y figure aussi Alphonse RODRIGUEZ, (1538-1616) qui a décrit avec originalité l'exercice de la perfection chrétienne. François ARIAS (1533-1605) qui s'est nettement inspiré de son Fondateur, dans un traité sur l'oraison, a insisté particulièrement sur la foi de Marie. Un autre, Diego ALVAREZ de la PAZ (1560-1620) eut pour objectif d'encourager une forme de vie dans laquelle la contemplation s'unit à l'action.

(72) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 131 - RR 21 et 22 -

(73) DOCUMENTS D'ORIGINE - op. cité p. 129 - Lettre à un certain Père

Jésuite.
(74) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité pp. 193 à 195 -

A ces productions de la littérature espagnole s'ajoute un exemplaire d'oeuvre italienne avec Vincent BRUNO (1532-1594) qui, dans ses méditations sur la Passion et la Résurrection de Jésus-Christ, illustre certains aspects des Exercices. Avec Etienne BINET (1569-1639) né à Dijon, fusionne l'esprit ignatien avec l'esprit salésien pour donner une orientation spirituelle attrayante sans cesser d'être exigeante.

Faisant aussi mention de Luc PINELLI (1542-1607), dit le Père PINEL, célèbre pour sa présentation des vertus religieuses, Jeanne de Lestonnac a puisé abondamment dans les diverses oeuvres des fils d'Ignace. Elle leur ouvrit les portes de sa bibliothèque par cette phrase générale :

"Tous les livres spirituels composez par les R. Pères de la Compagnie de Jésus et autres semblables". (75)

De tels choix soulignent, sans risque d'équivoque, une grande familiarité de la Compagnie de Marie Notre-Dame avec la doctrine et les pratiques ignatiennes. L'instrument apostolique ne pouvait que s'y forger à la disponibilité du Règne et à une connaissance très christocentrique.

Il faut cependant bien se garder de croire que cette préférence fondamentale ait engendré un exclusivisme appauvrissant.

c) Recours harmonieux à des auteurs divers

En parcourant attentivement la liste des auteurs recommandés par Jeanne de Lestonnac, on s'aperçoit que son univers mental était vaste, puisqu'il allait de la scolastique de St Bonaventure jusqu'à l'action banale et quotidienne, selon St François de Sales. On y touche le coeur de la spiritualité avec des mystiques de haute classe comme Thérèse d'Avila et Catherine de Sienne, tandis qu'on donne du temps à l'apprentissage de l'oraison mentale, à l'imitation de Jésus-Christ, et à la mise en pratique des principes approfondis.

Une lecture ordonnée des oeuvres mentionnées permet cependant de découvrir l'harmonie que la Fondatrice a su introduire dans la somme de connaissances religieuses qu'elle avait acquises, et cela grâce à sa propre expérience.

(75) REGLES ET CONSTITUTIONS - 1638 - op. cité p. 195

Prenant comme fil conducteur le mouvement ascendant qui porte le chrétien vers la rencontre personnelle avec Jésus-Christ, et sa continuation dans la redescende vers les autres, on verra comment les écrivains spirituels conseillés contribuent à former un tout bien unifié.

Il y a d'abord les auteurs de fondement, comme Alphonse Rodriguez, déjà nommé, auquel s'ajoutent Antonia de GUEVARA (1480-1545), et Diego de SAN CRISTOBAL ESTELLA (1524-1578). Avec eux, on pose les bases de l'édifice, l'accent étant mis sur l'ascétisme nécessaire pour assurer une authentique conversion. Rodriguez le fait avec un charme parfois piquant et une judicieuse utilisation d'exemples concrets souvent empruntés aux Pères du désert. Guevara rassemble ses conseils ascétiques dans son "Oratoire des Religieux", et l'oeuvre de Stella fait ressortir l'effet contrastant de l'amour de Dieu et de la vanité du monde. Avec cet ensemble, on a déjà des éléments solides, destinés à préserver de toute illusion dès le point de départ. (76)

En accord avec cette première catégorie d'auteurs, Jeanne de Lestonnac a donné quelques directives de fondement, dans une "Instruction pour les trois jours avant la rénovation des voeux" :

"Faut souvent parmy le jour exciter en soy un grand désir de se renouveler et changer en un estat beaucoup meilleur, avec oraison jaculatoires très ardentes ; comme en disant :
jusques à quand Seigneur ? Seigneur, jusques à quand ? -
Ayez pitié de moy, mon Dieu, mon Sauveur, regardez votre servante. Ha ! ma beauté ! mon Dieu, ne purgerez-vous pas mon âme ? Ha ! quand seray-je pure comme un Ange ? Un nouveau coeur, mon Dieu ! Ha, feu divin, nettoyez moy ! ô fontaine de vie lavez moy". (77)

(76) Pour cette 1ère série d'auteurs voir les oeuvres suivantes :

- ALPHONSE RODRIGUEZ - Exercice de la perfection et des vertus chrétiennes - 1609
- Antonia de GUEVARA - Oratorio de los religiosos y exercicio de virtuosos - Valladolid 1542 - traduction française N.DANY - Paris - 1572 - et Paul du MONT - Douai 1576 - cf. Fidèle de ROS : Antonio de Guevara auteur ascétique, in Etudes franciscaines - t 50 - 1938 - p. 306 - 332 ; et 609-636
- Diego de SAN CRISTOBAL ESTELLA - Libro de la vanidad del mundo. Toledo - 1562 - Traduction française : La vanité du monde - 120 chapitres - Lyon 1580 - L'oeuvre entier et parfait de la vanité du monde - trad. G. CHAPPUIS - Paris 1587

(77) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 268 - R. 8

Viennent ensuite les auteurs traitant du développement de la relation avec Jésus-Christ qu'il s'agit de découvrir peu à peu dans la méditation de ses mystères. Il faut alors nommer Luis de la Puente, François Arias et Vincent Bruno. Sous forme de traités ou de "guide Spirituelle", chacun d'entre eux s'attache à décrire les dispositions favorisant l'oraison mentale et préparant les fruits qu'on peut en attendre. La Puente enseigne la science de l'Esprit en unissant mortification intérieure et croissance de la charité, Arias introduit de la même manière à la vie spirituelle en y soulignant fortement la note mariale, et Bruno, tout en suivant un plan analogue aux deux autres, fait contempler Jésus-Christ dans sa Passion et son triomphe sur la mort. (78)

On sait que la Fondatrice médita longuement le mystère pascal : "elle fut particulièrement éclairée sur le prix de la Rédemption des âmes, et elle avait presque toujours devant les yeux tout ce que Jésus-Christ avait souffert pour leur amour".(79)

Bien qu'il soit difficile de délimiter strictement les tendances de chaque auteur dans le mouvement spirituel esquissé, il semble qu'un certain nombre d'entre eux se réfèrent plus nettement à la rencontre personnelle avec Jésus-Christ. C'est le cas de Saint BONAVENTURE (1221-1274) dont l'oeuvre entière est orientée vers la paix de l'extase, par le moyen de la contemplation sapientielle. Cet exercice est

- (78) Pour la deuxième série d'auteurs voir les oeuvres suivantes :
- LUIS DE LA PUENTE - Meditaciones de los misterios de nuestra santa fe, con la practica de la oracion mental sobre ellos - Valladolid 1605 - Guia espiritual Valladolid 1609 - Traduction française Paris 1612 par F. de ROSSET - 1613 par R. GAULTIER -
 - François ARIAS - Traicté de l'oraison mentale ou méditation des mystères de la vie et passion de nostre Sauveur Jésus-Christ - Limoges - Hugues BARBOU - 1598 -
 - Vincent BRUNO - Meditazioni sopra i principali Misteri della vita, passione e resurrezione di Cristo Nostro Signore 1585 - Traduction française de Philibert du SAULT et de Claude de Bassecourt - 1596 - titre : Méditations sur les Mystères de la Passion et Résurrection de Jésus Christ Nostre Seigneur, avec les figures et prophéties du Vieil Testament et certains enseignements tirez de chasque passage de l'Evangile.
- (79) BOUZONNIE - op. cité - H.O. p. 346 - Peut-être y fut-elle aussi aidée par l'exemple de la maîtresse des Novices des Feuillantines, Antoinette d'Orléans, qui, par sa fondation des Bénédictines de Notre-Dame du Calvaire manifesta sa dévotion pour la Passion. Voir en annexe "Iconographie" - la PIETA des Feuillantines devant laquelle J. de Lestonnac a dû prier, cf. n° 14

facilité par ce que le docteur séraphique appelle "l'industria" c'est-à-dire par la séparation de l'âme de tout ce qui est créé pour s'élever à l'Être premier. Son oeuvre synthétise la scolastique augustinienne et la théologie médiévale dans la ligne de François d'Assise. De lui, Jeanne de Lestonnac mentionne particulièrement l'opuscule intitulé : L'aiguillon de l'amour divin.

Le dominicain Louis SARRIA (1504-1588), communément appelé Louis de Grenade, s'abrite sous le patronage de Saint Thomas et de Cajetan, pour exprimer avec chaleur et lumière le colloque avec Dieu fait Homme et devenu notre Frère et notre Rédempteur. Avec Jean d'AVILA (1499-1569), le thème de l'imitation prend force, grâce à un sens aigü de l'incorporation au Christ selon Saint-Paul. Cette théologie qui devait être complétée par les Confessions de Saint Augustin et les Epîtres de Saint Jérôme est donc toute imprégnée de patrologie latine.

Avec DENYS LE CHARTREUX (1402-1471) apparaît un échantillon de la spiritualité rhéno-flamande et de la perception de Dieu sans images sensibles. Parmi les idées que vulgarisa la Chartreuse Sainte Barbe de Cologne, sous le priorat de Gérard KALKBRENNER vers 1488-1566, celles de CANFELD, RUYSBROEC et TAULER ne seraient guère en conformité avec Jeanne de Lestonnac peu attirée vers la spéculation pure. Mais chez Denys le Chartreux le don de Sagesse semble attendrir l'intelligence, et tout lui est bon pour aller à Dieu, car tout peut être transformé en pur amour. L'oraison en devient moins froide.

Plusieurs autres auteurs apportent justement leur note de cordialité à une rencontre affective avec Jésus-Christ. Tout en prolongeant en quelque sorte la lignée rhéno-flamande, Diego Alvarez de Paz a su enraciner l'apostolat dans un amour passionné. Ses longues dissertations sont constamment animées par une onction et par des effusions provenant d'une expérience profonde. THERESE D'AVILA (1515-1582) dont la présentation ne peut se faire en quelques mots, communique une telle ardeur qu'on peut aisément saisir ce qui portait la Fondatrice vers elle, lorsqu'elle recommandait :

"La vie et les oeuvres de Sainte Thérèse, et semblables vies pleines de ferveur et de zèle". (80)

L'activité de cette femme intrépide et alors célèbre surtout pour son entreprise de réforme des monastères en Espagne, exerçait un attrait certain sur quiconque voulait progresser dans les voies spirituelles, tout en faisant oeuvre utile. (81)

Un grand exemple féminin traduit encore la chaleur de la vie d'union à Jésus-Christ : il s'agit de CATHERINE BENINCASA (1347-1380) autrement dit Catherine de SIENNE. Elle figure dans la bibliothèque de la Compagnie de Marie Notre-Dame par ses Epîtres qui révèlent une riche expérience de Dieu. La lecture de quelques passages frappe d'ailleurs par la parenté qui existe entre des expressions de Catherine et celles que Jeanne de Lestonnac se plaisait à employer, spécialement dans son désir de travailler au salut de l'humanité. Voici un commentaire sur la transformation opérée chez les Apôtres :

"Car dès que le feu de l'Esprit Saint fut venu sur eux, ils montèrent à la tribune de l'ardente Croix et là (...) ils goûtèrent la Faïm du Fils de Dieu et l'amour qu'il avait pour l'homme. Alors leurs paroles sortaient comme sort le glaive préparé dans la fournaise et avec cette chaleur ils fendaient le coeur de ceux qui les entendaient (...) s'oubliant pour ne penser qu'à la gloire, à l'honneur de Dieu et au salut des âmes". (82)

Cette même avidité de participer à la mission de salut se puise dans le contact avec la personne de Jésus-Christ, comme le dit la mystique de Sienne à une de ses correspondantes :

(81) Voir ci-dessus chapitre 2 - III - b) note 50 -

La lecture du livre des Fondations semble avoir particulièrement inspiré Jeanne de Lestonnac dans le domaine du gouvernement et de l'organisation des maisons. A propos des édifices, elle dit : "pour suivre l'exemple des Religieux mieux réglés (...) et les Constitutions de la sainte Mère Thérèse de Jésus, quand on bâtera des maisons pour les Religieuses de Notre-Dame, il faudra etc..."
cf. REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 op. cité p. 371

(82) LETTRES de SAINTE CATHERINE de SIENNE - traduites de l'italien par E. CARLTIER - Ed.P, TEQUI - Paris - 1976 - 2 vol. cf. vol.2 p.940 Lettre 110 ; De la force et de l'abondance du Saint Esprit nécessaires pour procurer le salut des âmes.
Jeanne de Lestonnac répétait ; "Si vous sçaviez combien une seule âme coûte à Dieu, vous seriez ravies de donner vos industries, vos vies mêmes pour ce divin employ - Ah ! que le bien d'une âme est d'un grand prix, j'en suis affamée". BOUZONNIE - op. cité - H.O. p. 359 - Et encore : "Remplissons-nous nous-mêmes des lumières de la divine sagesse (...) pour apprendre aux autres les vérités de la foi et les maximes du salut". BOUZONNIE - op. cité - I p. 52

"Tu vois donc que c'est dans ce sang que se trouve et se goûte la beauté de l'âme et l'âme doit donc s'y plonger pour concevoir un plus grand amour de l'honneur de Dieu et du salut des âmes, en suivant la doctrine du doux et tendre Verbe".
(83)

Un moment privilégié de la vie de Catherine montre encore le rôle qu'elle reconnaissait à Notre-Dame dans le combat contre les erreurs. Dans une vision, elle aperçut :

"Marie qui "extirpe" toutes les hérésies. (La Très Sainte Vierge exerce une action sur les hommes comme principe de la Rédemption et de ce qui s'y rattache ; les créatures appelées à participer à son oeuvre sont ses servantes spéciales)". (84)

Au contact de ces coeurs épris d'un grand amour pour Jésus-Christ, c'est un zèle immense qui se nourrit de façon substantielle. On peut deviner ainsi quelle fut l'intensité de vie spirituelle de Jeanne de Lestonnac. Celle-ci, sans être une contemplative au sens purement passif du terme, comme l'a montré l'analyse graphologique, n'en était pas moins une existentielle vibrante pour qui les joies de l'amour prenaient moins la forme de douceurs que d'aiguillon pour l'action. (85)

- (83) LETTRES de Ste CATHERINE de SIENNE - traduites de l'Italien par E. CARLTIER - op. cité - Lettre 164 - p. 1167 : Elle la prie de se baigner dans le sang de Jésus-Christ pour acquérir la vraie charité.. Un écho en est donné par ses paroles de Jeanne de Lestonnac : "Aimons, aimons Jésus couvert de playes pour notre amour, lavons nos âmes dans le sang de l'Agneau, qui n'aime Jésus-Christ souffrant et mourant pour les hommes soit anathème" - BOUZONNIE - op. cité - H.O. I, p. 346
- (84) COMTESSE de FLAVIGNY - Sainte Catherine de Sienne - Paris - Mignaud - 1895 - p. 485 - L'appartenance à la Compagnie de Marie Notre-Dame destinée à lutter contre les divisions religieuses s'éclaire par le sens donné au mot "servantes" de celle qui extirpe l'hérésie : "Souvenez-vous que vous êtes filles et servantes de la Sainte Vierge", disait Jeanne de Lestonnac - cf. FRANCOIS de TOULOUSE (Julia) p. 167
- (85) A l'occasion d'une extase dont elle avait été favorisée en présence de Suzanne de Briançon, Jeanne de Lestonnac laissa entendre des propos qui montrent bien son sens du réel ; "Qu'est-ce que je vois en votre personne ? dit Suzanne (...) J'ay vu l'Esprit de Dieu reposer sur vous (...) Que dittes-vous là, ma Fille, répliqua la Mère, vous vous êtes méprise sans doute, prenez garde de passer pour une visionnaire". BOUZONNIE - op. cité - H.O. I p. 342 cf. Icon.n° 3 Son insistance allait sans cesse vers les preuves d'amour à donner par des actes : "Dieu ne demande pas de nous des contemplations sublimes mais la mortification de nos passions (...) la bonne oraison (...) consiste à se tenir toujours dans une simple et fidèle attention à connaître et à faire la volonté Divine". BOUZONNIE - op. cité - H.O. I, p. 370

Thérèse d'Avila, Catherine de Sienne, auxquelles il faut joindre St. Bernard, déjà étudié en son lieu, en sont des modèles évidents. (86)

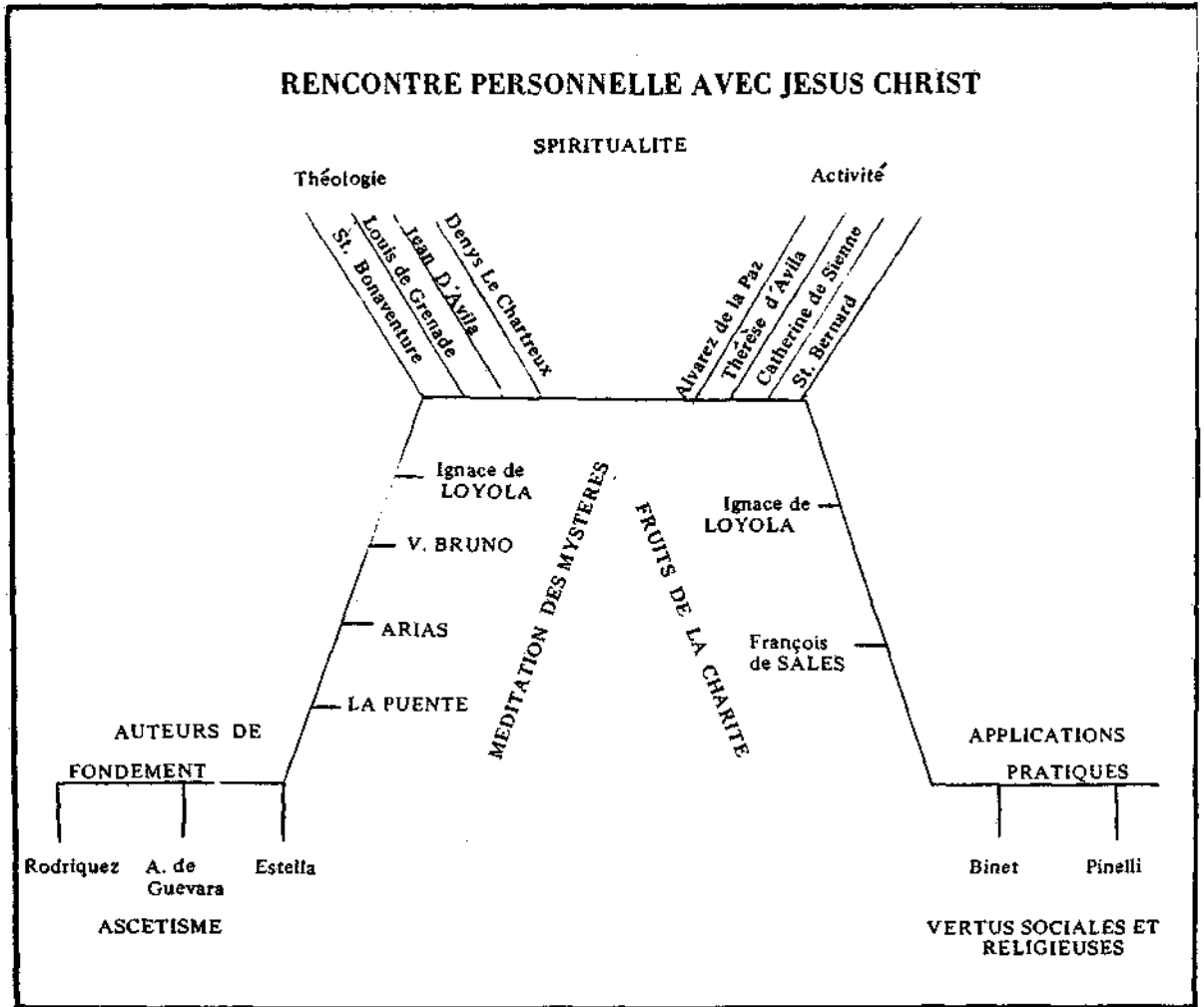
L'envoi vers le monde et vers la mission apostolique à y réaliser donne l'occasion de recourir à Saint FRANCOIS de SALES (1567-1622), chez qui la "dévotion" est une force pour bien faire, les vertus étant des modalités de la charité. Jeanne de Lestonnac a recommandé la lecture de toutes ses oeuvres, l'Introduction à la vie dévote étant devenue le livre de chevet de toutes les chrétiennes de l'époque. (87)

-
- (86) Pour la 3^è et importante série d'auteurs, voir les oeuvres suivantes :
- St BONAVENTURE - cf. P. SYMPHORIEN de MONS - L'influence spirituelle de S. Bonaventure et l'imitation de Jésus-Christ de Thomas a Kempis - Paris - 1923.
 - LOUIS de GRENADE - Libro de la oracion y meditacion - Salamanque 1554 - Trad. fse G. PLANTIN - Anvers 1572 - Manual de diversas oraciones - Lisbonne 1557 - Tr. id.
 - JEAN D'AVILA - Audi filia - 1556 - Trad. fse. G. CHAPPUIS - Paris - 1588 - cf. aussi J. CHERPRENET - trad. fse de l'Audi filia - in coll. Les maîtres de la spiritualité chrétienne - Paris - 1954 -
 - DENYS LE CHARTREUX - De donis Spiritus Sancti vers 1430 - De dignitate et laudibus B.V. Mariae - vers 1458 - cf. Denys le Chartreux, ses ouvrages - Montreuil-sur-Mer - 1896 -
 - ALVAREZ de la PAZ - cf. A. POULAIN - DTC - art - Alvarez de Paz - Les grâces d'oraison - oeuvres - traité de l'amour et suite de la vertu et de son excellence - publié par le P. Jean du JARDIN - Douai - 1627
 - THERESE D'AVILA - Oeuvres traduites en français pour la première fois par Jean QUINTANADOINE de BRETIGNY (1555-1634) - parution en 1601 - Biographie publiée en 1602 par RIBERA - cf. A. VERMEYLEN Ste Thérèse en France au XVII^è s. Louvain - 1958 -
 - CATHERINE de SIENNE - LETTRES - voir ci-dessus note 81 - cf. Le dialogue de Ste Catherine de Sienne, traduction nouvelle de l'Italien par le R.P. J. HURTAUD O.P. - 2^è éd. - Paris - Lethielleux - (Tours - Deslis - 1913)
 - St BERNARD - voir ci-dessus note 54
- (87) Une 4^è série serait alors représentée par St François de SALES - Voir les oeuvres suivantes :
- Introduction à la vie dévote - LYON 1608 - chez Pierre RIGAUD
 - Le Traité de l'amour de Dieu - LYON - 1616 - Chez Pierre RIGAUD
 - Les ENTRETIENS et Colloques spirituels du Bien-Heureux François de Sales, Evêque et Prince de Genève - Fondateur des Dames de la Visitation - 1628 - Tournon - pour Pierre DROBET Libraire à Lyon.
 - Les Epistres du Bien-Heureux Messire François de Sales ... LYON - 1626 - chez Coeursilly -
cf. H. MOGENET - Un aspect de l'humanisme salésien - Vertus morales naturelles et charité - RAM - t. 21 - 1940 -

Enfin avec Etienne BINET et Luc PINELLI, on en arrive aux applications pratiques. Le premier attire l'attention sur les vertus sociales à incarner dans l'action où l'apôtre doit se dépenser. Ce sont en réalité des vertus du coeur dont l'amabilité rejoint l'humanisme de Montaigne. Pinelli décrit les vertus religieuses propres aux états dits de perfection et s'attarde surtout aux fruits à porter dans la persévérance. Il y donne une note très eucharistique. (88)

A travers tout cet ensemble qui embrasse le déroulement de la recherche de Dieu, l'abondance de ses libéralités pour ceux qui s'approchent de lui, et le dynamisme qu'en reçoit l'apôtre ainsi façonné, on peut reconnaître des éléments de la spiritualité du contemplatif dans l'action. Pour cette raison, Ignace de Loyola est à situer en plusieurs points, tandis que les divers auteurs explorés peuvent enrichir à l'infini l'expérience toute simple des Exercices Spirituels. Ce parcours peut être présenté sous la forme d'un schéma dont les divers niveaux correspondent aux groupes d'auteurs étudiés dans ces pages.

-
- (88) La dernière et 5^e série d'auteurs renvoie aux oeuvres suivantes :
- Etienne BINET - Recueil des oeuvres spirituelles - Rouen - 1620 -
cf. Al POTTIER - Le Père Louis LALLEMANT et les grands spirituels de son temps - Paris - 1928 - T II et T III -
Sa doctrine christocentrique indépendante de Bérulle l'a fait reconnaître comme représentant du bérullisme de certains jésuites, parmi lesquels le P. Louis Lallemand occupe une place prépondérante.
 - Luc PINELLI - Méditationes de sancta Eucharistia - Cologne - 1603
De l'imitation de Jésus-Christ.
 - Dans la même ligne de la pratique des vertus, Jeanne de Lestonnac cite aussi ALBERT LE GRAND (1206-1280) - De virtutibus veris et perfectis - traduites en français "Des vertus" par le P. du JARRIC
Le Père PLATUS - Du bien de l'état religieux.
 - Quant aux vies de Saints, on doit noter :
RIBADENEYRA - La vie des Saints Pères
La vie du Bienheureux St Ignace - Avignon
La vie des Pères et Frères de la Compagnie de Jésus
La vie de St Charles BORROMEE
La vie du P. Ange de JOYEUSE etc...



Ce qui frappe dans ce panorama de la spiritualité c'est aussi bien la variété des écoles : Jésuite, Franciscaine, Dominicaine, Carmélitaine, Salésienne, que l'équilibre et l'harmonie des tendances. Il s'agit vraisemblablement pour Jeanne de Lestonnac d'une expérience spirituelle très étendue et pleinement développée. Femme au coeur de feu, elle est et reste femme pratique, tournée vers le monde et vers ses nécessités. Si la spiritualité ignatienne a pu, à tort, être comprise parfois comme une école de volontarisme, on peut voir que la Fondatrice de la Compagnie de Marie Notre-Dame se trouvait bien préservée de ce danger. Ses choix l'orientaient de préférence vers cette voie de discernement que suivent les fils d'Ignace de Loyola, et vers une sensibilité spirituelle bien mise en valeur par le Père Louis Lallemant, ce jésuite dont la doctrine se résume par :

"la critique de l'action, la garde du coeur et la conduite du Saint Esprit". (89)

D'autre part, sa dévotion mariale à l'école de Saint Bernard la tournait aussi vers une prière qui savait se faire accueil du Verbe et participation à l'Incarnation. Cela peut annoncer quelques aspects du courant Bérullien non encore explicité.

Par son recours harmonieux à des auteurs divers Jeanne de Lestonnac montre son intérêt pour le bouillonnement spirituel qui était en train de se faire jour au XVII^e siècle. Elle était trop du XVI^e pour céder à de nouvelles modes, mais elle était trop consciente des vraies valeurs pour ne pas explorer les profondeurs que la piété vivante lui proposait dans la riche évolution de son époque. En cela elle fut précurseur.

x

x x

L'éducatrice qui saurait profiter des leçons de tant de grands maîtres ne serait aucunement détournée de sa mission. Bien au contraire, tout contribuerait à la maintenir dans la réalité de son engagement et à la soutenir dans l'accomplissement généreux de sa tâche. Se sentant portée vers les autres par le nom qui la place dans le sillage de Notre-Dame, en héritière de Jeanne de Lestonnac, elle profiterait des stimulants de sa formation ignatienne pour apprendre chaque jour à vivre l'offrande qu'elle a faite d'elle-même au Christ. L'unification de sa personne et la globalité de son projet éducatif allant de pair, elle pourrait en contempler l'achèvement en celle qu'elle prenait pour modèle et protectrice. De plus, le jeu de ses relations triangulaires entre Dieu, ses élèves et elle-même, pourrait la conduire un jour, suivant la mesure des dons reçus, à reconnaître la beauté d'un amour qui seul parviendrait à expliquer sa vocation et sa présence sur le terrain où se réalise l'éducation de la jeunesse.

(89) de GUILBERT Joseph - op. cité - p. 347

CHAPITRE 11

LA FILLE, SUJET D'EDUCATION

Après avoir porté sur le pourquoi de l'éducation et sur les forces qui l'animent de l'intérieur, la réflexion de cette étude en vient à poser la question de l'oeuvre éducative.

Le projet de Jeanne de Lestonnac envisage une action auprès des filles. Au moment de la fondation, la mixité de l'enseignement n'était qu'un aveu de l'insuffisance des institutions, comme l'a montré par exemple l'objectif de Pierre Fourier en Lorraine (1). On a vu que les besoins commençaient à être couverts seulement pour les garçons, d'où le dessein justifié de s'occuper aussi du sexe féminin, avec toute la différenciation que cela supposait à l'époque.

En effet, la fille à accueillir dans une école était tributaire de tout un ensemble de conditions qui ne permettaient nullement de la mettre sur un pied d'égalité avec ses compagnons masculins. Les éducatrices se faisaient donc d'elle une certaine idée, en vertu de ses antécédents aussi bien qu'en fonction de l'attente de la société à son égard. C'est cette image féminine du sujet de l'éducation qu'il s'agit de saisir

(1) cf. ci-dessus chapitre 7 - 2è point.

afin de découvrir chez Jeanne de Lestonnac l'éducabilité de la fille. Comment la considérerait-elle quant à ses possibilités foncières et dans quelle mesure croyait-elle à un résultat valable ?

En faisant parler les textes parvenus jusqu'à nous et en analysant les gestes de la Fondatrice, ce chapitre va tenter de répondre à ces questions. Les données recueillies sont groupées autour des trois points suivants :

- Une prétendue faiblesse
- Eléments de féminité
- Femme à l'oeuvre dans son temps

Une telle division vise simplement la commodité de l'exposé car il ne sera suivi qu'un seul et même fil conducteur : qui est cette élève pour laquelle la Compagnie de Marie Notre-Dame professe tant d'intérêt ?

x

x x

1 - UNE PRETENDUE FAIBLESSE

Dès l'introduction des Constitutions, un principe est énoncé avec toute la brutalité du langage communément admis :

"A quoi faire les a aussi conviées la considération de la faiblesse et infirmité de leur sexe, qui a grand besoin de compas et de règle". (2)

Une telle phrase situe immédiatement la femme à un degré inférieur dans l'échelle humaine et semble même lui refuser l'accès à l'autonomie de sa personne. Et pourtant, dans la grande fresque d'Histoire de l'Eglise dont l'Abrégé fait une rapide peinture, Jeanne de Lestonnac n'hésite pas à tracer les hauts-faits de vaillantes femmes. Elle en prend même avantage pour s'autoriser à suivre leur lignée. Celles-ci ont en effet été capables de travailler :

(2) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 45 - R. 1 -

"pour sauver et perfectionner par leur moyen un nombre presque infini de femmes et de filles, afin que par là on reconnaisse la providente bonté et miséricorde de Notre-Seigneur lequel d'une main fait ou permet la playe et de l'autre il envoie aussitôt la médecine et remède". (3)

Chargée de porter "remède" à des situations difficiles, la femme est-elle quantité si négligeable ? Les postulats énumérés sont apparemment contradictoires. Pour en mesurer la teneur, il conviendra d'examiner plus attentivement les deux aspects inclus dans cette prétendue faiblesse.

a- Nature à respecter

La fragilité féminine ne semble pas être dissimulée quant à la résistance physique du sujet. Ce n'était pas pure théorie de la part de la Fondatrice, puisqu'elle avait connu par expérience l'épuisement de ses forces après six mois de vie rigoureusement austère. Obligée de quitter le cloître pour raison de santé, elle était bien déterminée à rendre possible la vie religieuse à des êtres de force moyenne, sur le plan physiologique. Elle s'en souvint en écrivant l'Abrégé :

"plusieurs femmes ou filles de celles-ci qui auraient désir de servir Dieu en Religion (...) retenues par l'austérité de la Règle et par la faiblesse et débilité de leur corps sont contraintes de demeurer au monde (...) cette Religion sera donc une retraite très assurée (...) car on ne prendra en celle-ci que les austérités que chacune pourra commodément supporter sans préjudice de sa santé (...) cette Religion désirant s'accommoder autant que faire se peut à la complexion et forces naturelles de ses sujettes, elle ne doit les obliger à chose aucune que toutes ne puissent bien aisément faire". (4)

La logique de ce principe n'est peut être pas étrangère au mouvement de la Renaissance qui redécouvrit le corps, après l'âge des excès mystiques. Ici, il ne s'agit pas seulement de la modération nécessaire dans les mortifications, mais de tout un style de vie auquel la Supérieure devra veiller :

(3) DOCUMENTS D'ORIGINE - op. cité p. 24 - Abrégé II, 4

(4) id. " p. 26 - Abrégé III, 2 et VII, 3

"elle aura grand égard à la santé et aux nécessités de ses filles, tant pour l'habitation que pour le vivre, vêtement et occupations, pourvoyant à la nécessité et commodité de chacune, autant que la charité discrète requerra, et la pauvreté religieuse permettra". (5)

Et pour ne pas se laisser surprendre par de funestes abus, la Prêfète ou Intendante de la santé sera chargée d'avoir l'oeil sur les situations concrètes :

"Qu'elle remarque si quelqu'une travaille plus qu'il ne faut du corps ou de l'esprit, et si, par quelque occasion elle s'expose au danger d'être malade, et en avertisse la Mère Première". (6)

L'infirmière aura aussi son rôle à jouer en vue de mesures préventives pour les plus exposées :

"comme elle doit prendre soigneusement garde que les services nécessaires ne manquent point aux malades ; aussi doit elle adviser que les trop grandes veilles et travaux démesurez, ou la contagion de la maladie, ne luy nuise ou à ses Compagnes". (7)

Ces diverses recommandations témoignent d'un souci non déguisé de tenir compte des conditions physiologiques de chaque personne. L'intention n'est du reste pas le bien-être pour lui-même, elle est intimement liée aux perspectives apostoliques :

"Comme le trop grand soin des choses qui concernent le corps est à blâmer, aussi un soin modéré de conserver la santé et les forces corporelles pour le service divin est louable et toutes le doivent prendre". (8)

Tout en étant d'une grande délicatesse pour les faibles et les infirmes, et disposée à tout vendre pour leur venir en aide, Jeanne de Lestonnac ne supportait pas la mollesse et les malades de dépit, celles qu'une contrariété rendait invalides et retirait, sans raison,

(5) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 211 - M.P.R. 52
(6) id. " " p. 203 - R.3
(7) id. " " p. 225 - R.12
(8) id. " " p. 66 - R.42

valable, du champ des activités :

"De là venoit le sentiment vif qui lui perçoit le coeur quand elle savoit que quelqu'une (...) pour n'avoir pas assez de courage pour digérer quelques menues rencontres que Dieu permet arriver dans les Communautés, était cause que son corps en souffroit du mal (...) et qu'elle se rendoit inutile au service du prochain". (9)

L'observation du premier biographe de la Fondatrice donne la note juste de cette attention aux forces de chacune : il s'agit bien du respect d'une nature qui est à prendre avec ses caractéristiques, mais sans s'y enfermer. La conscience excessive d'une certaine faiblesse engendrerait vite le narcissisme et produirait le contraire d'une vigilance éclairée. C'est surtout à la connaissance d'une réalité physique qu'il est fait référence dans les documents cités.

Mais ce qui concerne le corps ne se réduit pas au domaine de la santé. L'image extérieure de la femme a aussi sa contribution à apporter. Les informations sont rares, il est vrai, sur la manière de traiter la beauté féminine. Cependant un détail figurant dans les conditions d'admission au noviciat de la Compagnie de Marie Notre-Dame révèle la non-acceptation de certains défauts du corps - On doit savoir par conséquent :

"s'il y a quelque empêchement essentiel (...) 1. (...) 2. (...) 3. (...) 4. D'être bossue, boîteuse, borgne ou notablement difforme". (10)

Ces normes reflètent une conception typique du XVI^e et du XVII^e siècles en ce qui concerne l'approche biologique de l'être humain. Gérard BROYER s'est penché sur ce problème :

"En effet, la génération humaine s'entendant comme la mise en "forme" d'un homme d'une quantité de matière inerte, le passage du non-être à l'homme ne peut être que total : on est homme ou on n'est pas (...) Le fantasme, ou le principe scientifique de la mise en forme de la matière du corps par la Nature ou par Dieu, empêche de concevoir un principe autonome de mouvement du corps. (...) Ainsi, la négation de la musculature conduit à penser qu'il faut modeler le corps et, comme le petit bébé qu'on linge

(9) SAINCTE MARIE - op. cité - p. 158

(10) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 301 - R. 2

et façonne, on fera porter aux filles des villes des bandages pour donner forme à leur taille (...). L'argument est pris au négatif ; s'il y a déformation chez les filles des villes et non chez les filles des campagnes, c'est que les bandes sont mal mises et le moule mauvais". (11)

Le forme du corps revêt donc une extrême importance aux yeux de la société de l'époque. La coutume du maillot imposée aux petits-enfants a attesté la longue survivance de cette conception. Pour Jeanne de Lestonnac, il est possible que, selon de telles vues, une vraie femme se devait d'avoir le corps droit.

L'empêchement fixé pour la réalisation d'une vocation religieuse fait aussi penser à toute interprétation morale dont il était difficile de se libérer, il y a quatre siècles :

"l'attitude extérieure, qu'on le veuille ou non, est moralisée. La rectitude du corps traduit la rectitude morale (...) De l'aspect moral, on passe rapidement à la peur de la déformation physique, à la peur de la bosse, des jambes croches, puis à l'idée de la dégénération, enfin à l'idée de la dégénérescence. Les tactiques pédagogiques évolueront mais l'obsession de la rectitude de la posture demeure immuable : le corps se doit d'être redressé." (12)

Ce langage est du reste conforme à celui de La Bruyère. Si de telles craintes ont pu jouer inconsciemment pour la Fondatrice, il faut dire cependant que l'empêchement physique n'est pas majeur lorsqu'il est compensé par des dons particulièrement appréciables pour la réalisation d'une vocation : En effet tandis que les difficultés portant sur le fond ne sauraient admettre de dispense,

"Pour les autres empêchements, dit la Règle, il conviendra voir comme on y peut remédier, prenant temps et avis, s'il en est besoin, des mieux versés et entendus ; et remarquant selon le Bref de l'Institut, s'il y a de bonnes qualités qui récompensent tels défauts". (13)

On peut également supposer que l'exigence d'un physique normal s'expliquerait en partie par le contact avec des enfants. Plus que les

(11) BROYER Gérard - L'approche biologique - in AVANZINI Guy - Histoire de la pédagogie - pp. 119 à 137 - cf. p. 125 -

(12) BROYER Gérard - op. cité p. 137

(13) REGLES ET CONSTITUTIONS - 1638 - p. 302 - R. 4

adultes, ceux-ci sont très rapidement frappés par la moindre anomalie. Il a fallu toute une évolution des moeurs pour permettre, tardivement, aux handicapés de s'intégrer dans la société et d'y prendre des responsabilités. Il ne faut donc pas s'étonner qu'en 1606, et même en 1638, on ait encore été loin d'avoir parcouru ce chemin.

Qu'il s'agisse des ressources physiologiques de la femme ou de son apparence, les limites sont nettement aperçues. Tantôt c'est pour ménager la personne, tantôt pour lui conserver son attrait, mais dans tous les cas, il est tenu grand compte de la Nature. La "faiblesse du sexe" peut donc s'entendre de ce point de vue.

b) Confiance à manifester

Avec des traits suggérant la petite nature de la fille, on pourrait s'attendre à ce qu'il ne lui soit pas accordé grand crédit. Or il n'en est rien quant aux activités qui lui sont proposées, pas plus que pour les impératifs auxquels elle est soumise. D'une part, elle peut prétendre à une haute mission que le Père de Bordes expliquait de la façon suivante :

"Ainsi vous devez entreprendre pour votre sexe ce qu'ont fait ces anciennes héroïnes de la Religion qui instruisaient les filles païennes des vérités du christianisme et qui marchaient sur les pas des Apôtres, et même des Martyrs, dans l'exercice de leur zèle. Vous imitez en cela principalement la Sainte Vierge Notre-Dame, qui fut la première Apôtre en même temps que la Mère de Jésus-Christ, et qui fit connaître la vérité au monde, dont elle instruisit même un grand nombre de filles en Jérusalem, pour s'opposer à cette femme qui la première prêcha l'erreur dans le Paradis terrestre", (14)

Ces paroles ne font qu'explicitement ce que la Fondatrice avait dit dans l'Abrégé, comme on l'a déjà vu. Il est donc bien évident que les capacités féminines ne sont aucunement mises en doute sur le plan de l'oeuvre à réaliser.

D'autre part, il est important de savoir quelle place occupent ici les précautions prises habituellement vis-à-vis du trésor fragile que porte la fille, par le seul fait d'être la future compagne de l'homme. Il est des éducations qui mettent fortement l'accent sur la préservation de l'innocence et de ce que certains auteurs appellent la "belle vertu".

(14) BOUZONNIE - op, cité - I, H.O. p. 62 -

Certes, la morale chrétienne aura ses vigoureuses applications dans les comportements des élèves, mais, sur ce point, l'on cherche en vain des recommandations autres que celles de la modestie en général. Cela contraste avec des pages datant du XVI^e siècle, période qui, pourtant ne se distinguait pas par sa prudence.

"D'autant que la naïve nature de nostre fillette nous donne plus grand espoir, d'autant plus devons-nous estre soigneux, comme de chose précieuse et de grande valeur (...) pour le conserver". (15)

Ceux que ce bien préoccupe avant tout ont tendance à multiplier les mesures de sécurité :

"grave et prudent et plein de bon conseil, doit être celui de qui les petits enfants doivent apprendre les manières et moyens de honnestement vivre, mais surtout, doit être soigneux que leurs esprits purs et nets, remplis de bonté et de beauté divine, ne se voient maculés de taches et souillés de grandes fautes". (16)

Un tel langage est totalement ignoré de Jeanne de Lestonnac. Pour elle, les perspectives de la chasteté et du mariage se mêlent avec vérité, mais sans entraîner toutes ces craintes. En femme d'expérience qui a été épouse et mère de famille, elle n'a aucune obsession de la virginité. C'est même un mot qu'elle évite, alors que le Cardinal de Sourdis, frappé par l'exemple de Sainte Ursule et de ses onze mille Vierges, aura tendance à l'introduire dans les textes. Tel est le cas du document qu'il envoie à Rome en 1606 :

"C'est le royal et divin Prophète qui a chanté au Roi Jésus-Christ que les Vierges seront amenées au Roi après elle, et que ses proches lui seront conduites avec joie et exultation". (17)

(15) BRUTO Giovanni Michele - l'Institution d'une fille de noble maison, traduite de langue toscane en François - à ANVERS - 1555 - p. 5

(16) id.

(17) DOCUMENTS D'ORIGINE - op. cité p. 120 - Le Cardinal vanta le mérite de la virginité dans les prédications qu'il fit à Bordeaux en 1608 pour annoncer la Fondation du nouvel Ordre - cf. BOUZONNIE - I op. cité p. 91 (H.O. p. 91)

De même le Bref de Paul V emploie le terme de "vierge ingénue" (18) pour désigner la fille à instruire. Mais sous la plume de Jeanne de Lestonnac on trouve un autre vocabulaire. (19) En voici quelques exemples :

- "- les exercices que les jeunes filles peuvent et doivent savoir (...)
- tant d'âmes innocentes qui sont en danger de se perdre (...)
- ces âmes tendres qui demandent tacitement le lait de la Doctrine (...)
- un lieu convenable et assuré où les filles séculières pourront avoir accès (...)
- pour appeler les filles à leur école (...) leur enseigner (...) tout ce qu'une honnête fille bien nourrie doit savoir (...)
- procurer l'instruction des jeunes filles". (20)

Quant aux candidates à la vie religieuse, l'expression choisie laisse toujours entendre qu'aucun état de vie ne les exclut :

- "plusieurs femmes ou filles (...) qui auraient désir de servir Dieu (...)
- elles désirent qu'il plaise à sa Sainteté de confirmer cette Congrégation de femmes et filles assemblées (...)
- cette famille et Congrégation de Notre-Dame sera une Religion de femmes et filles religieuses (...)
- cet Ordre sera composé des filles, veuves et femmes mariées si Dieu en y appelle quelques-unes avec le congé exprès de leur Mari". (21)

(18) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 22

(19) Tout au plus fera-t-elle figurer en tête du livre des Constitutions ce verset du Psaume 44, en reminiscence du texte cité ; "Les Vierges qui la suivent seront conduites et amenées au Roy Jésus en l'imitation de sa vie". On y remarque le correctif qui oriente vers l'intériorité avec "l'imitation de sa vie".

(20) DOCUMENTS D'ORIGINE - op. cité pp. 24 et 25 - Abrégé II, 5, 6, 7 et VI

(21) id. " pp. 26 à 31 - ABREGE - III, 2 IV, 1, V et X -

Cette précision des termes écarte toute possibilité de confusion entre la matérialité de la virginité et l'aptitude à se donner à Dieu. On ne peut exalter pour elle-même une disposition négative qui consisterait seulement à ne pas avoir connu l'accomplissement de sa sexualité. Les vierges de cette catégorie n'en peuvent tirer aucune gloire. Tout est à juger au niveau des dispositions positives du coeur. La Fondatrice a tenu des propos permettant de l'affirmer :

"elle avoit coutume de dire, rapporte François de Toulouse, qu'une Religieuse qui s'excuse, et qui croit avoir toutes les lumières pour sa conduite, n'obtiendra jamais l'humilité, et qu'une Veuve humble vaut plus qu'une Vierge orgueilleuse".

(22)

Sur ce point, Jeanne de Lestonnac se montre étrangère à tout le courant naissant de l'Ecole française du XVII^e siècle, selon lequel l'union à l'Incarnation du Verbe dégénérera, pour quelques-uns, en une mystique éthérée de la fécondité spirituelle. Le tournant du Jansénisme marquera une déviation qui fera apparaître les Religieuses de Port-Royal sous le célèbre qualificatif de "pures comme des Anges, mais orgueilleuses comme des démons". (23)

A la limite, on voit donc où risquait de mener l'identification de la sainteté avec la simple préservation des réalités de la sexualité. Ce danger ne pouvait guêter la veuve de Gaston de Monferrant qui avait pleinement assumé toutes les étapes de son existence de femme. C'est ce qui la poussait à faire confiance à la fille dans le développement de toutes ses possibilités.

Cependant, il reste à tirer au clair l'interprétation que Jeanne de Lestonnac a donnée de deux moyens de protéger la femme et d'entretenir ses phobies, comme on le dit parfois. Ce sont la dévotion à l'Ange gardien et la clôture.

En ce qui concerne le premier, l'étude de Philippe Ariès en dévoile la popularité à l'époque dont il est question ici :

(22) François de TOULOUSE (Julia) op. cité p. 221 -

(23) Pour Jeanne de Lestonnac, plus que la pureté du corps, c'est la pureté de la foi qui est poursuivie. "elle comprit que la pureté des Conseils évangéliques bien pratiqués étoit un excellent moyen pour conserver une vertu qu'un sçavant Evêque appelle la virginité de l'esprit humain", cf. BOUZONNIE - op. cité I - H.O. p. 328

"Il existe désormais une religion pour les enfants et une dévotion nouvelle leur est pratiquement réservée, celle de l'Ange Gardien (...) La figure de l'âme conduite par un Ange et représentée sous l'apparence d'un enfant ou d'un adolescent devient familière dans l'iconographie des XVI^e et XVII^e siècles (...) Ce thème de l'ange gardien de l'âme-enfant servait à l'ornementation des fonts baptismaux (...) Aussi ne s'agit-il pas seulement d'une représentation symbolique de l'âme sous l'apparence traditionnelle de l'enfant (...) mais de l'illustration d'une dévotion particulière de l'enfance et dérivée du sacrement de baptême". (24)

Il est facile de voir que, selon le goût du jour, l'invocation à l'Ange Gardien, a été recommandée aux élèves de Notre-Dame, comme elle l'était à ceux de la Compagnie de Jésus. (25) Cependant, avant d'en déduire une attitude d'infantilisme, il est bon de chercher ce que la Fondatrice elle-même a témoigné sur ce point :

"La Mère Marguerite de Poyferray (...) a assuré que parmi les confidences que cette chère Mère lui a faites comme à son amie intime, elle lui a avoué qu'elle s'entretenoit familièrement avec son Ange Gardien (...) et quand elle alloit faire quelque fondation, elle saluoit toujours l'Ange tutélaire de la Ville. Elle rendoit les mêmes respects aux Anges gardiens de toutes les Religieuses en entrant dans le Choeur, et elle leur demandoit la permission de se joindre à elles pour chanter comme ils font eux-mêmes avec tant de zèles les louanges de Dieu". (26)

Loin de cristalliser les pulsions égocentriques de la personne, la dévotion vécue par Jeanne de Lestonnac est au contraire l'expression d'une relation respectueuse envers les autres, et d'une prière oblatrice et gratuite envers Dieu. On n'y reconnaît aucun des traits de l'enfance, pas plus que de l'immaturation d'un être apeuré ou efféminé.

La question de la clôture peut à son tour contredire l'option consistant à faire confiance à la femme. Il en a déjà été question à propos des structures de l'institution, c'est pourquoi il suffit ici d'aborder l'aspect de super-protection, tel que les psychanalystes pourraient en faire le reproche.

(24) ARIES Philippe - op. cité pp. 171 - 173 -

(25) cf. ci-dessus chapitre 7, 3 b)

(26) BOUZONNIE - op. cité I - H.O. p. 353

Pour avoir une idée de la mentalité des religieux et religieuses à ce sujet, on peut se rappeler la boutade d'un Père Jésuite auquel s'adressa Françoise de Bermond, la Fondatrice des Ursulines de Provence :

"(il disait) fort souvent (...) qu'il fallait absolument à une jeune fille "ou un mari ou une muraille". (27)

Moins catégorique et plus pesée se révèle la position commune à beaucoup de conseillers de l'époque :

"On la regardait (la clôture) comme un achèvement, un degré de perfection de plus, une garantie d'avenir et de stabilité, et non comme une cause possible de diminution d'activité et d'influence". (28)

Ce sentiment fut d'une certaine façon partagé par la Fondatrice de Marie Notre-Dame, qui se montra fortement attachée à la clôture, sans s'arrêter cependant à l'élément extérieur de réclusion. Comme on pouvait s'y attendre, elle en appréciait souvent la valeur de soutien quant à l'intériorité :

"Quand elle se transportait sur les lieux (...) elle vouloit toujours trouver la clôture bâtie afin de s'y enfermer à son arrivée, et si on n'avoit pas eu le temps de la faire, elle et ses Filles n'étoient pas pour cela moins cloîtrées, leur piété trouvoit des inventions pour les séparer des personnes qui les venoient voir, l'esprit de recueillement et d'obéissance tenoit lieu de muraille". (29)

Encore une fois, c'est l'attitude du coeur qui est recherchée en priorité. La dynamique est positive et ne présente pas la moindre apparence de garde-fou.

En résumé, sans nier les limites congénitales du corps humain dans sa forme féminine, Jeanne de Lestonnac semblait profondément convaincue de la valeur de la personne dans son action libre et spontanée. Ce qu'elle prévoyait avec sagesse correspondait tout simplement aux ressources que son temps mettait à sa disposition pour mieux assurer le succès de sa vocation de femme, en un parcours fort complet de fille, d'épouse, de mère et de veuve consacrée.

(27) CRISTIANI L. La merveilleuse histoire des premières Ursulines françaises - Lyon - 1935 - p. 52

(28) id. p. 130

(29) BOUZONNIE - op. cité - I, H.O. p. 384

2 - ELEMENTS DE FEMINITE

Les divers actes que l'éducateur pose à l'égard de son élève sont en général sous-tendus par l'approche psychologique qu'il en fait. Cela le conduit à établir implicitement ou explicitement sa propre théorie du sujet de l'éducation. Dans le cas présent, il s'agit de découvrir la construction réalisée dans l'esprit de la Fondatrice, comme résultat de sa perception du psychisme de la fille.

Faute d'observations se classant d'emblée parmi les catégories en usage dans une recherche de ce genre, notre étude se bornera à un simple inventaire des qualités reconnues et des défauts supposés, en les accompagnant d'une réflexion sur le fonctionnement des principales composantes de la personnalité féminine.

a) Les qualités reconnues

La silhouette la plus parlante que l'on rencontre dans les Règles et Constitutions est celle de la Mère Première à la tête de sa Communauté. On y lit des manières d'être qui signifient pour Jeanne de Lestonnac la femme accomplie et capable d'agir pour les autres. Voici un des passages, les plus évocateurs. Il mérite d'être analysé, pour les éléments de féminité qu'il contient :

Son titre de Révérende Mère Première de Nostre Dame luy remettra tousiours en mémoire ce qu'elle doit estre et avoir en vérité. - 1 - Celuy de Révérende (...) - 2 - Celuy de Mère ; de faire recognoistre en soy un amour tendre et maternel avec un don affectueux de ses filles, et en leur commandant avec modestie et circonspection, se rendre si aimable que toutes puissent recourir à elle comme à leur Mère avec toute liberté et confiance, attendu qu'elles ont quitté des Meres et personnes qui les aymaient chèrement, pour se ietter entre les bras de Nostre Dame et les siens, et que son gouvernement comme de Mere, doit estre plus doux que le paternel, tant s'en faut qu'il puisse estre despotique et seigneurial, et tel que ceux qui commandent en Maistres ou Roys des nations, comme Nostre Seigneur, et S. Pierre advertissent. - 3 - Celuy de Première (...) - 4 - Bref celuy de Nostre Dame : d'imiter en son gouvernement, la charité, douceur et façon de gouverner de cette Mère

de Dieu, de miséricorde et de dilection ; dressant ses subiettes à la perfection, plutost par bon exemple et par amour, que par belles parolles et par rudesse quoy que parfois en temps et lieu, il s'en faille servir la meslant avec la douceur". (30)

On ne peut manquer d'être pris par le charme de cette figure aimante et douce. La femme y apparaît avec tous ses trésors de tendresse, de compréhension et de proximité attentive. Sa sensibilité vibrante est tout entière tournée vers les autres, vers celles dont elle a la charge et qu'elle accueille avec réalisme, en se souvenant qu'elles viennent d'une autre famille également belle, mais combien différente ! La femme en tant que personne doit "être" ainsi en toute "vérité", c'est-à-dire qu'elle n'a pas à prendre des airs de supérieure, ni à plaquer des attitudes jugées convenables ; non, cela doit jaillir du coeur afin qu'on puisse en voir la manifestation à l'extérieur. Ce qui la guide, c'est son intuition, sa capacité de communiquer sans parole, tout simplement en se rendant "aimable", dans des conditions qui suscitent la confiance.

Mais ce n'est pas tout, voilà cette femme investie d'une fonction, celle de gouverner sa maison. D'où l'occasion de distinguer deux manières possibles d'exercer cette responsabilité : la manière paternelle et la manière maternelle. Le signe du gouvernement féminin est alors la douceur, et la douceur d'une mère. Se maintenant dans la simplicité, elle est bien loin des modèles seigneuriaux et son pouvoir ne saurait peser sur quiconque puisqu'elle dirige, surtout par sa "modestie" et sa "circonspection".

Au lieu de suivre l'exemple du despote aveuglé par sa haute position, cette femme regarde Notre-Dame en qui elle voit la Mère "de Miséricorde et de dilection". En elle, c'est encore la douceur et la charité qu'elle cherche à imiter. Quant aux choses qu'elle veut obtenir des autres, eh ! bien, qu'elle commence par les vivre et ensuite ses sentiments d'authenticité convaincront plus que des paroles.

Pour compléter ce tableau, la Mère Première est encore celle qui se signale par son écoute joyeuse :

"Il lui convient ouÿr volontiers et avec douceur et gayeté ce qu'on lui représentera", (31)

(30) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 90 - M.P.R. 7

(31) id. " " p. 99 - M.P.R. 20

En un mot, elle est au service de toutes et n'accepte aucun privilège :

"Fuyant toute particularité comme la peste et le venin de la supériorité régulière". (32)

Toutes ces notes féminines apparaissent dans la partie la plus originale des Règles, celle qui visiblement n'a pu être élaborée sur un modèle masculin, et n'est empruntée à aucun texte fourni par les Jésuites. C'est pourquoi la pensée de Jeanne de Lestonnac s'y reflète si clairement et comporte des éléments considérables de féminité.

Certains questionnaires prévus pour la formation laissent également voir quelques traits de ce type. Si le portrait de la Mère Première a permis de sonder le coeur de la femme, celui de la Religieuse à admettre aux dernières étapes aide à mesurer la qualité de son activité. Voici un texte qui évoque la femme diligente et pratique :

"Elle s'aquite bien et soigneusement de ce qu'on luy donne en charge et fait bien tous les offices qu'on luy met en main, avec satisfaction et contentement de tous, et avec prudence, humilité, modestie et charité". (33)

Ces diverses observations supposent une connaissance de la plupart des potentialités féminines. Mais il ne suffit pas de les considérer dans les personnes appelées à vivre dans les maisons de Notre-Dame. Cet Institut, par son nom même, présente aussi une certaine image de la femme, image qui exerce une puissance d'attraction, aussi importante que les conseils donnés dans les Règles. Cette femme est "Notre-Dame".

On a déjà vu en quoi la spiritualité de la Compagnie est pour ainsi dire façonnée par la présence mariale. Ce n'est donc pas le lieu d'y insister. Mais puisqu'il s'agit d'une approche psychologique de la femme, il sera dit brièvement ce que Marie apporte ici comme éléments de féminité.

Jeanne de Lestonnac voit en elle la Mère du Fils de Dieu. Elle se dit aussi sa "Fille" et fait volontiers référence à une relation familiale avec elle. Du reste, la communauté est souvent désignée sous le nom de "Maison de Notre-Dame", ce que le texte de la Mère Première a fait encore ressortir : les religieuses ont quitté leur famille pour venir se jeter dans les bras de Notre-Dame, représentée par la Supérieure.

(32) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 92 - M.P. R.9
(33) id. " " p. 348 - R. 7

Ces deux dernières se confondent dans le symbolisme de la mère.

La critique scientifique a beaucoup à dire sur le maniement de l'image maternelle.

"Pour la dévotion mariale, remarque Th. Koehler, on peut évoquer des infantilismes enracinés dans un attachement à une image de mère captative". (34)

Il est donc important de savoir si la dévotion exprime une relation de mère à enfant, portant principalement sur ce que le sujet en reçoit ou cherche à en obtenir. On se trouverait alors dans un cas ainsi défini :

"l'infantilisme par lequel un chrétien va chercher inconsciemment à échapper au réel en refusant de devenir soi-même dans l'environnement d'un univers hostile : en créant une religion-consolation et faux refuge". (35)

C'est toute la perception du phénomène religieux qui se trouve ainsi concernée.

"Tout d'abord nous constatons, écrit encore Koehler, que dans les recherches des sciences psychologiques, les manifestations de la piété et les images mariales apparaissent liées au développement général et aux déviations des autres images religieuses chrétiennes : Dieu, le Christ, l'Eglise ; ainsi l'image du refuge maternel est tributaire de l'image du père vengeur". (36)

Selon les dires d'une psychanalyste, on peut déterminer le moment où la perturbation a faussé l'évolution psychique dont les incidences tendraient à se manifester dans la forme de la piété.

"En retraçant les étapes du développement affectif de l'enfant, il semble que la dévotion mariale ait des racines dans la modalité du désir appelé "stade oral". Le blocage affectif à ce stade ne correspondrait-il pas à des formes infantiles de dévotion envers Marie ?" (37)

Tels sont les aspects rendant la dévotion mariale légèrement ambiguë. Il est bon de les affronter, afin de savoir dénouer les fils faisant obstacle à l'épanouissement normal de la personnalité féminine.

(34) Th. KOEHLER S.M - Etudes mariales et recherches psychologiques - in Bulletin de la Société française d'études mariales - 1973-1974 - pp. 67 à 81 - cf. p. 70

(35) id. p. 73

(36) id. p. 76

(37) Mme DOLTO, in Bulletin de la Soc. des Et. mariales - op. cité p. 85

Si l'on étudie les expressions chères à Jeanne de Lestonnac, on y découvre immédiatement le sens de l'imitation de Marie, avec ce que cela comporte d'activité dans le cheminement d'une vie adulte :

"La principale occupation de celles qui le composent (cet Ordre) est d'imiter ses divines vertus, en la considérant comme la plus parfaite des pures créatures (...) Sous la protection de cette auguste Reine, Notre-Dame et notre Maîtresse, ne doutez pas que nous, qui nous glorifions d'être ses plus petites servantes, ne vous donnions tout le secours que vous demandez". (38)

Au lieu d'être la chaude sensation du petit qui se blottit contre sa mère, l'attitude soulignée est plutôt celle de la personne mûre, suffisamment elle-même pour ne pas croire qu'elle s'abaisse en invoquant une protection. Elle possède aussi la clairvoyance nécessaire pour lire des exemples de vie. Il s'agit d'une présentation de Marie se résumant ainsi :

"montrer la vie de Marie, dans ses ressemblances avec la nôtre : une mutuelle solidarité entre elle et l'humanité (...) Sa vie à l'imitation de celle de Jésus, a été comblée des faveurs divines, mais non soustraite aux difficultés normales, quotidiennes d'une vie de foi". (39)

Dans ces conditions, cette mère si unie à son Fils est la femme debout, ce qui la rend "Reine et Maîtresse" dans l'art de donner et de servir. C'est au pied de la Croix que l'image de cette mère prend tout son sens :

"Aymons Jésus couvert de playes pour notre amour, disait Jeanne de Lestonnac, (...) Tenons-nous auprès de la Sainte Vierge notre Glorieuse Mère et de S. Jean, aimons avec eux ce Dieu dont l'amour qui est cause du nôtre est infini en sa nature, éternel dans sa durée et prodigue en ses libéralités". (40)

Il n'y a vraiment rien de douceoureux dans cette image, qui renvoie à la vocation d'amour dont la femme est porteuse. Cela demande de se situer à un registre qui est celui d'une religion démythifiée :

(38) BOUZONNIE - op. cité - I, H.O. p. 172 - Lettre de J. de Lestonnac aux Ursulines de Béziers - 22 Mars 1615,

(39) Th. KOEHLER - op. cité p. 71

(40) BOUZONNIE - op. cité - I - H.O. p. 346

"(on ne peut) exclure sans raison, je veux dire sans raison psychanalytique, déclare Koehler, la possibilité que la foi soit une participation à la source d'Eros, et qu'ainsi elle concerne non la consolation de l'enfant en nous, mais la puissance d'aimer, que la foi vise à rendre adulte, cette puissance face à la haine en nous et hors de nous, face à la mort". (41)

Ainsi la notion de féminité, faite il est vrai d'accueil et d'attente patiente, ne s'identifie pas statiquement avec la passivité. Selon tout ce qui vient d'être décrit, elle est plutôt une dynamique réceptive et créatrice, car elle s'accomplit dans une rencontre complémentaire qui est toujours don de soi.

b) Défauts supposés

Les caractéristiques positives de la femme n'ont pas à être béatement contemplées. Les connaissant bien, l'éducateur n'en sera que mieux invité à lutter contre toute insuffisance risquant de compromettre son oeuvre. Jeanne de Lestonnac n'a pas manqué de porter un regard perspicace sur le monde féminin dont elle désirait la pleine réussite. Elle n'en fit point une étude systématique, mais elle laissa tomber, au hasard de ses instructions et conseils, des petites observations qui en disent long sur sa pénétration psychologique de la fille.

Consciente de richesses affectives indéniables, elle savait aussi combien, de ce fait, le sujet est exposé au repli sur soi et au sentimentalisme. Telle serait celle qui :

"ne se soucie guère du bien des âmes (...)ne vacant qu'à soy, et estant un peu trop solitaire et scrupuleuse". (42)

Ou encore celle qui s'accroche, sans réflexion et sans mesure, à la moindre rencontre de sympathie. On peut le noter ainsi :

"Elle a des amities et affections particulieres soit envers quelque Domestique et Religieuse, ou avec les externes et séculiers, avec lesquels elle se plaist et parle souvent et longuement". (43)

La Mère Première doit s'attendre à des changements d'humeur auxquels il lui incombera de remédier :

(41) Th. KOHLER - op. cité - p. 73

(42) REGLES ET CONSTITUTIONS- 1638 - op. cité p. 345 - R. 10

(43) id. " " p. 344 - R. 9

"Et dès aussitôt qu'elle en verra ou saura quelqu'une estre triste, qu'elle lui parle ou fasse parler pour en savoir la cause et en chasser l'effet". (44)

Au stade de l'enfance, une certaine curiosité féminine peut parfois porter à s'immiscer dans les affaires des autres et à se livrer à des inspections sans façons :

"Qu'elles ne fouillent, furetent, manient ny prennent rien de la place d'une autre, sans expresse licence de la Prefete ou Principale, et le gré de celle qui y demeure". (45)

La vie de groupe donne l'occasion de manifester des jalousies bien redoutables. Si l'attention à chacune entraîne forcément la diversité des réponses à donner :

"il n'y doit point avoir pour cela jalousie, comme entre les douze patriarches de l'ancienne Loi, et de la nouvelle, pour Joseph et S. Jean : mais servira beaucoup à cause des esprits faibles de garder ces particularités au traitement particulier". (46)

Le désir d'être bien considérée ou d'avoir la première place peut aller jusqu'à des intrigues dont les conséquences seraient funestes. On devra se rendre compte de ce qu'il en est sur ce point :

"Elle n'a jamais montré aucun signe d'ambition ou n'a jamais montré désirer aucune charge, ou commandement, ou se montre ambitieuse et désireuse de commander". (...) Si elle a affecté ou procuré quelque Office, charge ou dignité par soy ou par autrui". (47)

Au moment de l'élection de la Supérieure, on aura soin de se garder de toute manoeuvre intéressée :

"Et pour éviter et oster toute occasion de briguer, ne parleront entre elles en façon que ce soit, de la future élection, si ce n'est pour s'exhorter à prier Dieu pour icelle". (48)

C'est avant l'admission définitive qu'il conviendra de déceler particulièrement les faiseuses d'histoire, afin d'écarter des personnes susceptibles de créer plus tard des difficultés :

(44) REGLES ET CONSTITUTIONS - 1638 - op. cité p. 112 - R. 54
(45) id. " " p. 253 - R. 9
(46) id. " " p. 93 - M.P.R. 10
(47) id. " " p. 345 et 349 - R.12 et R.9
(48) id. " " p. 325 - R. 5

"il faut arreter par commun avis (...) si elle a l'esprit bon et le jugement mûr, ou si elle est lourde et volage, si elle semble devoir être opiniâtre et turbulente". (49)

De toutes façon les défauts jugés les plus graves sont dépeints sans ménagements :

"elle est (...) arrogante et impérieuse (...) sévère, violente, altière et rigoureuse (...) elle cherche en tout et partout ses commodités, jusqu'à se rendre importune à demander tout ce de quoi elle a envie". (50)

(...) elle est politique et pleine de respects humains, dissimulée (...) en la façon de converser et gouverner". (51)

La fille qui réunirait tous ces traits dans sa propre personne serait un sujet peu désirable. Mais cela ne veut pas dire qu'il faille être parfaite, pour entrer dans la Compagnie de Marie Notre-Dame. Bien au contraire, car tout sera jugé en fonction des possibilités de progresser. On peut tout espérer de celle qui est capable de reconnaître honnêtement ses torts et de se laisser former. C'est pourquoi finalement, le seul empêchement fixé en matière de caractère, parmi les huit dont on ne peut dispenser facilement, est le suivant :

"D'être notablement opiniâtre et têtue". (52)

Ce serait en effet un grand obstacle à l'éducabilité, tandis que les filles simples et ouvertes auront un avenir plus prometteur. Les voici pêle-mêle :

"(elles) sont douces, paisibles, gaies, traitables, modestes, et respectueuses, point opiniâtres, mélancoliques, libertines, affectées ni effrontées (...) afin d'avoir plus de créance en nos fonctions, et y être mieux dressées pour la gloire de Dieu". (53)

Sans rien exagérer, ni des défauts cités ni des qualités à acquérir, il faudra comprendre que les uns sont souvent l'envers des autres. Ainsi la vie réelle comportera tour à tour, l'entraînement à supporter ce qui ne peut changer et le doigté nécessaire pour gérer les conflits. Ce sera précisément le rôle de l'animatrice, qu'elle soit

(49) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op, cité p, 304 - R. 6
(50) id, " " p, 343 - R, 4
(51) id, " " p, 344 - R. 9
(52) id, " " p, 301 - R. 2
(53) id, " " p, 209 - R. 2

supérieure ou régente, de percevoir mieux qu'une autre cet ensemble vivant, voire même bouillonnant. Face à cette tâche de première importance, Jeanne de Lestonnac a tenu à redire combien la femme appelée à conduire les autres a besoin d'une sagesse toute particulière :

"Qu'elle ne s'oublie jamais de la qualité de son sexe, et de celle qu'elle a en charge, qui se doit reconnoître selon le jugement des plus sages, autant faible et insuffisant de soy à gouverner autrui ou soy mesme, qu'il est difficile et dangereux à estre gouverné. Et partant que se défiant de soy et de ses forces, elle iette toute sa confiance en Dieu et Nostre Dame de qui elle a en main les bien-aymées Espouses et filles tres-cheres, leur demandant tres instamment et sans cesse (comme fit jadis Salomon) l'esprit et l'assistance, pour les conduire à leur plus grande gloire et honneur". (54)

Au-delà d'une approche psychologique faisant apparaître des éléments de féminité, interviennent donc des facteurs d'un autre ordre qui touchent la réalisation d'une vocation. Ces "bien-aymées Espouses" de Jésus-Christ et ces "filles tres cheres" de la Vierge Marie proclament en effet l'insertion de la parole divine en nos langages et nos symboles, comme en nos situations et relations. En évoquant l'image de la femme chrétienne et de la femme religieuse, on ne saurait donc passer sous silence le travail de la grâce au fond des coeurs et l'oeuvre de l'Esprit au sein de communautés, réunies sur d'autres critères que ceux de l'analyse scientifique. C'est dans cette transformation d'un donné humain riche et complexe que la Fondatrice puisait son espérance.

3 - FEMME A L'OEUVRE DANS SON TEMPS

Revenant au contexte socio-culturel dans lequel la Compagnie de Marie Notre-Dame a pris naissance, il reste encore à préciser les nuances que les conditions de l'époque ont apportées à l'idéal féminin découlant des documents étudiés. Ce qui a été évoqué dans les deux premiers points de ce chapitre, fait déjà deviner une image nettement

(54) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 88 - M.P. R. 4

caractérisée. On pourra la saisir dans toute sa dimension en considérant successivement ce qui se trouve assumé et ce qui agit en projection sur le futur.

a) Conditions historiques assumées

Comme ce fut l'habitude jusqu'aux XVIII^e et XIX^e siècles, Jeanne de Lestonnac a employé le terme de fille sans distinction des âges. Elle participe un peu à cette manière vague de certains auteurs dont Ariès fait mention :

"(...) En 1714, dans une traduction d'Erasme, il est question d'une jeune fille qui n'a pas cinq ans (...) Le mot petit avait pris aussi un sens spécial, à la fin du XVI^e siècle : il désignait tous les élèves des "petites écoles" même ceux qui n'étaient plus des enfants". (55)

Il ne faut donc pas chercher de différenciation entre l'enfant et l'adolescente : l'élève est une petite femme et c'est tout. Cependant pour tirer profit du mélange des âges dans une même classe, le bon sens de la Fondatrice a trouvé un ingénieux moyen de classer son monde :

"Il semble aussi convenable, dit-elle, qu'on mêle et mette aussi une fille grandette avec une petite, et que chacune sache sa place". (56)

Cette "grandette" ne dépasse sans doute pas 14 ans, car c'est l'âge où les filles étaient généralement rendues à leurs parents et où certaines pouvaient commencer leur noviciat. Rien n'est dit des âges précédents. Une psychologie pratique devait être appliquée de façon élémentaire dans la relation personnelle sans faire appel à d'autres notions alors ignorées de tous. Mais grâce à son expérience, Jeanne de Lestonnac avait pourtant découvert l'importance et la profondeur des impressions éprouvées pendant l'enfance :

"que de personnes se perdent pour n'avoir pas été instruites dans leur bas âge de leurs devoirs essentiels (...) ou yont puiser l'erreur dans des sources empoisonnées, dont elles ont après bien de la peine à se défaire". (57)

(55) ARIES Philippe - op. cité p. 45

(56) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité - p. 357 - R. 11

(57) BOUZONNIE - op. cité - I, H.O. p. 50

C'était reconnaître la force des habitudes contractées de bonne heure, comme l'affirment maintenant les psychologues modernes. Outre ces intuitions, l'idéal proposé s'adresse à toutes les élèves sans considération d'âge.

Tributaire des conditions historiques, la fille était également marquée par le milieu social de sa naissance. L'éducation ne prétendait pas faire passer l'élève d'un niveau à l'autre, puisqu'une certaine séparation était admise dans la Formule des Classes :

"Tant qu'il se pourra, on mettra les pauvres et mal habillées à part, pour éviter divers inconvénients et reproches ; mais on ne laissera pas de les bien apprendre selon leur condition".
(58)

Il est intéressant de remarquer la précision : on cherchait surtout à éviter que les moins favorisées matériellement n'aient à souffrir d'être avec les autres ; pour le reste, il ne devait y avoir aucune infériorité quant à la qualité de l'enseignement.

En ce qui concerne la communauté, l'admission des "Soeurs du Choeur, ou d'Escole" était soumise à l'exigence économique de la dot. C'était là un système qui ne dépendait pas de la volonté de la Fondatrice. Il faut replacer les choses dans leur contexte. D'une part, depuis le Concile de Trente, les Canons de l'Eglise interdisaient de recevoir plus de sujets que le monastère n'en pouvait entretenir :

"Il ne faut pas tenir plus de personnes qu'on ne peut selon son revenu, suivant le S. Concile de Trente, dit la Règle. Et n'y doit avoir plus grand nombre de Compagnes ou Soeurs Layes qu'il n'en faut pour soulager la Maison ès choses auxquelles les Mères et Soeurs d'Escole ne se pourront occuper sans préjudice du plus grand bien". (59)

Il y avait donc une norme ecclésiastique à respecter, d'où la nécessité de fixer une somme d'argent à verser à l'entrée en religion.

D'autre part, les lois civiles prévalant alors en France ne laissaient ni la liberté de remplir une maison religieuse sans ressources ni celle de lui laisser accumuler trop de biens. Voici un exemple de la première situation :

(58) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité - p. 357 - R, 11
(59) id. " " p. 118 - M.P.R. 66

"Le 18 Mars 1616, le Parlement de Rouen s'oppose à la venue d'Ursulines (...) Une expression revient de temps à autre dans les exposés des motifs : on ne veut pas que de nouvelles maisons religieuses soit à la surcharge et incommodité du peuple". (60)

Il en fut de même à Toulouse en 1630. Le Parlement s'opposa à une fondation de la Compagnie de Marie Notre-Dame. Tout s'arrangea seulement lorsque la fille du Président demanda à être admise au noviciat et apporta une belle dot. (61)

A l'opposé, il n'était pas permis non plus de porter préjudice au patrimoine familial, en en faisant trop bénéficiaire les Religieux dont les biens dits de "main morte" étaient mal vus de l'administration royale :

"L'ordonnance de Blois (1579) a posé un principe : avant que soit venu le temps de leurs vœux solennels, "pourront lesdits profès disposer de leur portion héréditaire ou collatérale au profit desquels de leurs parents bon leur semblera et non du monastère". (62)

Dans de telles circonstances, la solution de la dot était chose indispensable et parfaitement raisonnable, bien que la coutume ait évolué dans sa forme :

"lorsqu'un jeune homme ou une jeune fille, un homme ou une femme entre en religion, dit Pillorget, a-t-il ou a-t-elle le droit de faire une donation soit au monastère, soit à l'Ordre qui vont devenir les siens ? Sa famille a-t-elle le droit de le faire pour lui ou pour elle ? Pendant très longtemps, c'est un usage admis. Mais, au XVII^e siècle, les tribunaux tendent à les faire remplacer par des pensions viagères de quelques centaines de livres par an". (63)

On a vu dans un autre chapitre l'organisation économique de l'institution créée par Jeanne de Lestonnac, mais il convenait de mentionner ici le paiement de la dot, comme condition posée à la fille désirant entrer en religion. Ainsi cette dernière se trouvait-elle située au milieu

(60) PILLORGET René - Vocation religieuse et Etat en France aux XVI^e et XVII^e siècles - in "La vocation religieuse et sacerdotale en France" Université d'Angers 1979 - pp. 9 à 18 cf, p. 16

(61) cf. BOUZONNIE - op. cité, I, H.O. pp. 254 à 259

(62) PILLORGET René - op. cité - p. 13

(63) id. " p. 15

de toutes ces structures de dépendance dont la société a entouré la femme.

Ces conditions historiques furent pleinement assumées par la Fondatrice qui les utilisa au mieux de son oeuvre. En cela, l'idéal féminin qu'elle présentait ne tranchait pas sur celui de son temps. Il témoigne du respect d'un certain ordre de choses, et c'est dans un autre domaine qu'il faudra rechercher les idées novatrices.

b) Position d'avant-garde

Ce titre n'est justifié par aucune théorie révolutionnaire. On chercherait en vain des expressions bousculant la représentation que l'on pouvait avoir de la femme au début du XVII^e siècle. Il n'y a pas à proprement parler de définition nouvelle. Cependant il y a des omissions, et celles-ci semblent significatives. D'un mot, elles concernent la discrétion de la surveillance.

Tout en insistant fortement sur la formation morale de la fille, il n'y a, dans les textes de Jeanne de Lestonnac, aucune allusion aux maux qui peuvent se produire quand des enfants sont ensemble.(64) Il n'y a ni nécessité de déraciner des tendances funestes, ni intervention éducative pour couper, retrancher, redresser quoi que ce soit. Cette doctrine répressive inspirera pourtant des règlements de l'époque :

"Les Mères des pensionnaires leur feront faire, une fois par semaine, leur coulpe pour les fautes et négligences qu'elles commettent en leurs petits exercices de dévotion (...) Les Mères des pensionnaires auront un grand soing de conserver ces pieuses filles en pureté d'esprit et de corps, et les rendront amoureuses de ceste vertu qui nous rend semblable aux Anges. Et pour la conservation de ceste vertu, elles les habilleront modestement et ne leur permettront de porter la gorge ouverte, ny des poudres ; mais un mouchoir de col et un capuchon, au lieu de poudres et autres vanitez, à quoi les mondains se plaisent". (65)

Rien de semblable n'existe dans la Compagnie de Marie Notre-Dame. Il a été parlé des "pauvres et mal habillées", ce qui laisse supposer que d'autres devaient l'être un peu mieux. Il n'est pas dans l'es-

(64) A propos des jeux, la seule mention de ce point s'énonce en ces termes : "La Mère Principale ou Prefete, qui se trouvera là tousjours présente, comme en toute autre récréation". cf. REGLES et CONSTITUTIONS - op. cité p. 255 - R. 11

(65) ALLAIN E. op. cité - p. 229 - Règles des Ursulines de Bordeaux. 1617 -

prit de la Fondatrice de faire la guerre pour des détails vestimentaires, même si la sobriété inspirait un certain uniforme comme partout ailleurs.

Le doux Saint François de Sales lui-même était parfois tombé dans des procédés de direction spirituelle qui, vus isolément, ont pour effet d'humilier la femme. Il le montra par sa rigueur envers Madame de Chantal, la mortifiant parfois avec une sévérité qui pourrait étonner ; il lui interdit par exemple de porter la moindre parure admise pour les veuves dans leur "second deuil".

Dans ses instructions concernant les Religieuses Jeanne de Lestonnac signala, de façon modérée, l'abstention des vanités, ce qu'elle considérait comme une chose normale :

"Qu'on ait et ne tienne point dans la Maison aucuns livres vains ou mondains, beaucoup moins lascifs ou déshonnêtes, ni aucuns outils ou instruments de vanité, et qu'on n'introduise point nouvelles façon de récréation". (66)

Tout cela s'entend parfaitement de personnes ayant quitté le monde, mais les élèves ne sont pas dans cette situation et, partant ne doivent être traitées comme des Religieuses. On ne dit pas non plus que l'idéal soit une fille laide et dépourvue d'attraits. On se soucie plutôt de la manière dont chacune pourra se comporter lorsqu'elle sera hors de l'institution :

"on fera souvenir chacune (...) comment par la rue il leur convient estres modestes et saluer honnestement les personnes d'honneur, les croix; image et Eglise". (67)

Les perspectives ne sont pas celles d'un univers clos, dans lequel seraient multipliés les détails de forme, on regarde vers le monde, vers la société où la femme devra s'insérer.

Fidèle à son plan de rechristianisation, face au protestantisme, Jeanne de Lestonnac fut surtout préoccupée par tout ce qui agissait sur le mouvement des idées. On a plus peur des "livres vains" que des colifichets, selon un critère fermement déterminé :

"Ainsi l'esprit des Filles de Notre Dame est d'opposer avec elle leur zèle aux vices et à l'erreur, et leurs louanges aux blasphèmes que les hérétiques ont vomé contre elle (...)

(66) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op, cité p, 106 - M.P.R. 39
(67) id. " " p. 360 R. 19

L'esprit de Dieu lui a fait dresser sur un si beau plan tous les moyens nécessaires pour parvenir à cette fin, la forme du gouvernement, les constitutions, les coutumes et les pratiques". (68)

Pour ne pas dévaluer cet objectif élevé en le noyant dans des prescriptions de moindre importance, la Fondatrice a laissé une grande ouverture quant aux contrôles à assurer. Sa manière personnelle l'inclinait d'ailleurs dans ce sens :

"Elle étoit d'autant plus retenue à parler qu'elle n'avoit pas de curiosité pour s'informer de ce qui se passoit, elle aimoit mieux que sa vigilance fût quelques fois trompée, que de se mettre sur le pied de deffiante et de soupçonneuse, persuadée qu'on gagne mieux la fidélité en dissimulant à propos, et que le silence d'une Supérieure attire la confiance et fait la sûreté de celles qui lui ouvrent leur coeur". (69)

Tous ces faits contribuent à donner de la femme une image d'être autonome, contrairement à tout ce que les structures et l'ambiance de l'époque pouvaient faire régner. Pour rencontrer une doctrine éducative de ce type, il faudra attendre presque un siècle :

"des pédagogues comme Fénelon inaugurent, en précurseurs immédiats de Rousseau sinon de l'Education Nouvelle, une autre manière de lire l'affectivité, les désirs, les intérêts de l'enfant, de telle sorte que ceux-ci soient intégrés dans la stratégie éducative au lieu d'être envisagée sur le seul mode de composantes psychiques malsaines". (70)

Précurseur de précurseurs, Jeanne de Lestonnac pourrait se réclamer de l'être, d'une manière timide et effacée bien sûr, puisqu'elle ne disposait pas des lumières apportées par des études postérieures sur la psychologie de la femme et sur la psychologie de l'enfant. Mais sa vision du connaître et de l'agir féminin annonce une saine émancipation de la femme, un goût pour l'absence de tutelle. Cela perce au niveau de la fondation religieuse.

(68) BOUZONNIE - op. cité - I, H.O, p. 298

(69) id. " H.O, p. 373

(70) DUBORGEL Bruno - "L'approche psychologique - in AVANZINI - Histoire de la Pédagogie op. Cité pp. 139 à 154 à cf. p. 141

"leur Institut porte une défense de se jamais assujétir à aucun Ordre Religieux pour en être gouvernées d'office et par état, quoi qu'elles puissent recevoir d'eux la direction spirituelle". (71)

Tout concorde donc pour engager la femme à être à l'oeuvre dans son temps, de façon réaliste certes, mais par un accès progressif vers sa majorité. Une telle éducation ne fait guère de place aux habitudes conformistes ; elle invite plutôt à réfléchir sur les motivations de la personne et à les mettre en jeu.

x

x x

Le panorama qui s'achève ici comporte à la fois les caractéristiques d'une certaine faiblesse et des éléments de féminité qui s'apparentent étrangement au tableau de la femme forte dans le livre des Proverbes :

"Une femme parfaite, qui la trouvera ? (...)
En elle se confie le coeur de son mari (...)
elle besogne d'une main allègre (...)
Elle se lève quand il fait encore nuit,
distribuant à sa maisonnée la pitance
et des ordres à ses servantes (...)
Elle étend les mains sur le pauvre
elle tend les bras à l'indigent (...)
Aux portes de la ville son mari est considéré
il siège parmi les anciens du pays
Force et dignité la revêtent
elle se rit du jour avenir (...)
Ses fils se lèvent pour la proclamer bienheureuse". (72)

Ce modèle que Jeanne de Lestonnac a d'abord reproduit dans sa vie personnelle, comme épouse et mère de famille et qu'elle a dû méditer avant de le projeter sur son oeuvre éducative résume l'essentiel de l'image de la femme, telle que ce chapitre a voulu la représenter.

Il ne s'agit par de la super-femme, ni de la femme-enfant, mais dans un équilibre dynamique et serein, apparaissent les traits de la femme simplement heureuse d'être ce qu'elle est.

(71) BOUZONNIE - op. cité - I, H.O. p. 295

(72) Livre des PROVERBES chp. 31, 10-28

C H A P I T R E 12

CONTENUS ET CONNAISSANCES

Formée selon les principes de Jeanne de Lestonnac, l'éducatrice voyait arriver le jour de sa rencontre avec un jeune auditoire plein d'attentes. Que proposait-elle alors à l'exercice de ces intelligences et à la nourriture de ces vies ?

Il n'existait pas à l'époque de véritables programmes, analogues à ceux qu'élaborent les Ministères dits de l'Instruction ou de l'Education. Au milieu des recommandations qui se glissèrent dans les Règles des Pensionnaires et dans la Formule des Classes, certains types de connaissances réclament une présentation plus ample que leur simple mention.

C'est donc en allant jusqu'au bout de quelques énoncés que l'on pourra découvrir le contenu exact de formules telles que celle-ci :

"Ce qu'on apprendra pourra estre..." (1)

L'objet semble traité à titre indicatif : cela "pourra estre", remarque-t-on. Le champ reste ainsi ouvert à tout ce qui entre dans les catégories suggérées, comme s'il était déjà évident que les finalités poursuivies ne sauraient être enfermées dans le cadre étroit de coutumes rigides et de textes obligatoires. Il convient donc de recevoir ces conseils

(1) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 359 - Form. Classes R. 15

en y voyant l'expression de ce que la Fondatrice a apprécié comme moyens d'atteindre son but, et ce qui, entre ses mains, a fait ses preuves.

L'analyse qui en sera faite s'attardera d'abord aux connaissances de base pour l'élève, et s'étendra ensuite aux éléments de culture plus générale.

x

x

x

1 - CONNAISSANCES DE BASE

Ces connaissances couvrent tout ce qui était objet d'enseignement dès les premières années passées dans les Ecoles de la Compagnie de Marie Notre-Dame. Sans parler de la répartition propre à chaque période, est évoquée clairement une double matière : la Doctrine chrétienne et les rudiments : lire, écrire, compter, coudre etc... Dans les références données sur ces points, il convient d'examiner avec attention les auteurs cités et les caractéristiques de leurs oeuvres, ainsi que les tâches prescrites et la portée de leur accomplissement.

a) Doctrine chrétienne

C'est la formation religieuse qui est envisagée en premier lieu. Le détail en occupe la plus grande partie des paragraphes relatifs aux diverses leçons. Y sont énumérés :

"le sommaire du Catéchisme, ou la petite Doctrine du Cardinal Bellarmin, puis le catéchisme entier, des Oraisons plus dévotes à Nostre-Seigneur, à Nostre-Dame et aux Saints, et quelques autres avant et après la Confession et Communion, telles qui se trouvent dans le Mémorial de Grenade ; les heures du Père Emond ; le manuel du Père Ribadeneyra, du Père Coton, et autres". (2)

En fait de catéchisme, le choix portait sur deux grands maîtres de l'heure, Auger et Bellarmin. L'ouvrage du premier a pour titre :

(2) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - p. 359 Form.Classes R.15

"Catéchisme et Sommaire de la Religion Chrestienne. Avec un formulaire de diverses Prières Catholiques pour tous estats et manières de gens. Dédié au Roy par M. Emond Auger, de la Compagnie de Jésus". (3)

C'est ce que Jeanne de Lestonnac appelle laconiquement le "sommaire du Catéchisme", petit livre qui était très répandu dans le Sud-Ouest, sans doute en raison des grands succès que le Père Auger avait remportés dans ses prédications.

En ce qui concerne le Cardinal Robert Bellarmin, il était l'auteur d'une édition abrégée du catéchisme et d'une autre plus développée. Ce que l'on désignait sous le nom de "petite Doctrine" était le manuel suivant :

Briefve Doctrine Chrestienne composée ... par le Cardinal Bellarmin de la Compagnie de Jésus, traduit de l'Italien par le R.P. Michel Coyssard de la même Compagnie". (4)

L'oeuvre in extenso se présentait ainsi en langue française : "Catéchisme et ample déclaration de la Doctrine Chrétienne composée de l'ordonnance de N.S.P. le Pape Clément VIII par l'Illustrissime et Révérendissime Card. Bellarmin. Et traduit de l'Italien en Français par le commandement de Monseigneur l'Evêque d'Avranches". (5)

C'est bien à ces deux sources catéchétiques que la Fondatrice puisa, comme le confirme le passage traitant de l'enseignement de la Doctrine, dans des Règles de la Maîtresse des Novices :

"La Doctrine chrétienne s'apprendra (...) diligemment (...) elles en rendront compte à leur Maîtresse ou à son Adjointe et Compagne. Après lequel récit elle leur lira l'explication dans Bellarmin et le P. Emond". (6)

En suivant ces deux guides, éducatrices et élèves pouvaient découvrir leur religion sous une forme particulièrement adaptée aux circonstances du moment. La controverse protestante avait en effet rendu très actuelle la question des sacrements. Dans son étude sur "Les origines du catéchisme moderne", Jean-Claude Dhôtel en fait état à propos des accents mis sur certaines parties de l'enseignement religieux aux XVI^e et

(3) A Paris chez Gabriel Buon - 1572 -

(4) Lyon 1628 - in 12 -

(5) A Rouen chez Jean Le Boullenger près le Collège des P.P. Jésuites - 1632 - in 16 -

(6) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 op. cité p. 136 - R. 33

XVII^e siècles :

"Le seul problème à résoudre au début, dit-il, était celui de la place à donner au chapitre des sacrements. La contestation de la Réforme avait en effet contraint les auteurs catholiques à ne plus se contenter de développer l'article de la communion des Saints, mais à composer un chapitre spécial et important. (...). L'immense majorité des catéchismes du XVII^e siècle s'est ralliée au plan de Canisius, d'autant plus qu'il avait été adopté par Bellarmin, dont l'influence fut encore plus large. Mais du coup, les sacrements se trouvaient rejetés en quatrième position". (7)

Suivant la manière dont était traitée la doctrine des sacrements, on pouvait deviner des options théologiques différentes, bien qu'éclairantes :

"Ou bien les trois vertus théologiques sont considérées dans leur ensemble, et les sacrements sont introduits par une formule semblable à celle que donne Bellarmin dans son Abrégé : "Ayant traité de ce qu'il faut croire, pratiquer, il reste que nous traitions des saints sacrements par le moyen desquels nous acquérons la grâce de Dieu". Formule à rapprocher de celle d'Auger qui, pourtant, adoptait un autre plan : "Reste-t-il point autre chose pour traiter au quatrième lieu ? - Oui, et ce sont les sacrements desquels il faut parler maintenant, d'autant que la grâce, que tant nous désirons pour bien croire, bien oeuvrer et bien prier, nous y est élargie". (8)

On le voit, Bellarmin passe de la vie théologique aux moyens d'acquérir la grâce pour la pratiquer, tandis qu'Auger souligne la possibilité de produire des oeuvres bonnes par l'intermédiaire du don de la grâce. Il y a une nuance, bien que tous les deux présentent les sacrements comme les canaux de la grâce. Dans la conclusion de son catéchisme, Auger fait encore allusion aux oeuvres qui doivent être des fruits de la foi :

(7) DHOTEL Jean-Claude - Les origines du catéchisme moderne, Paris - 1967 - p. 293 - Plan de Canisius - Bellarmin : foi, espérance, charité, justice chrétienne.

Plan de Calvin - Auger ; la foi, la loi, l'oraison, les sacrements.

(8) DHOTEL Jean-Claude - op. cité - p. 295

"L'enfant" : "J'ay dit le sommaire de toute nostre Religion estre encore ce qui concerne. Premièrement, la cognoissance de Dieu et sur ce, j'ay parlé de la Foy et des articles d'icelle. Après j'ay dit comment il luy falloit obéir, lors j'ay traité de la Loy, et des bonnes oeuvres. Tiercement, j'ay parlé de l'Oraison par laquelle nous impétons ce qu'il nous faut pour l'observation de ceste Loy : Finalement j'ay discoursu sur les Sacremens, qui sont comme thrésors et vaisseaux très riches de la liqueur céleste, qui est la précieuse grace de Jesus Christ, qui en la digne reception d'iceux nous est fidelement distribuée. Le Docteur : Voire : et par ainsi vous avez fort bien demené ce que dit saint Paul. Qu'il faut que celuy qui vient à Dieu croye que Dieu est, et qu'il est remunerateur à ceux qui le requierent. Il reste maintenant que vous soyez studieux de plus en plus, pour croistre d'aage et de science en cette sainte et Catholique Eglise". (9)

Telle était donc la formulation d'une vérité très discutée à la suite des luttes religieuses si virulentes en Aquitaine. Un autre sujet de friction se cachait dans la présentation du Credo :

"En dehors des catéchismes protestants, on constate l'importance croissante donnée à la foi et à l'explication du Symbole. La part qui lui est réservée dans Canisius est dérisoire : C'est que, suivant l'exemple de Luther, il ne consacre qu'une question à chaque article (...) A partir de Ledesma et de Bellarmin, on commence à poser plusieurs questions par article du Symbole, comme avaient fait Calvin et Auger : le chapitre sur la foi en prend plus d'importance. Enfin au XVII^e siècle, les détails historiques sur la vie de Jésus et de Marie l'augmentent encore". (10)

(9) AUGER Emond - op. cité p. 103 -

(10) DHOTEL Jean-Claude - op. cité p. 298 - l'ordre du catéchisme romain n'a pas été retenu avant la fin du XVII^e siècle. Un tableau succinct pourra donner une idée de la part attribuée par les divers auteurs au principaux aspects de la foi, Cf, Tableau joint .

Un point à remarquer dans les catéchismes de l'Eglise Catholique est celui qui concerne la figure de Notre-Dame. Une étude sur Jeanne de Lestonnac ne peut manquer de relever quelque chose de ce qui en est dit dans Bellarmin et Auger. Le Cardinal donne de l'Ave Maria une formulation dont le langage a dû être familier à la Fondatrice de la Compagnie de Marie Notre-Dame et le commentaire qu'il ajoute est une petite synthèse du rôle attribué à la Mère de Dieu :

"Dieu te salue Marie pleine de grâce, le Seigneur est avec toi tu es beniste entre les femmes.

Et benist est le fruit de ton ventre Jésus (11)

Es paroles suivantes la sainte Eglise rejetant la principale louange de Nostre Dame, laquelle est d'être mère de Dieu, et ainsi montrant qu'elle peut impetrer du mesme Dieu tout ce qu'elle veut, la prie d'intercéder pour nous qui en avons grand besoin, estant pescheurs et de nous aider toujours tandis que nous vivons, et particulièrement en l'article de la mort, lorsque nous serons en plus grand danger". (12)

Le Père Auger justifie la prière mariale en répondant aux objections courantes :

L'enfant : Premièrement nous declaron devant Dieu n'avoir esperance d'estre exaucez, en ce que nous avons demandé cy-dessus que pour et au nom de Jésus-Christ, lequel nous recognoissons avoir prins chair pour l'amour de nous, au ventre de la Vierge, accomplissant les promesses et figures pour le comble de nostre salut. Après nous recitons et magnifions les vertus et les grands privileges d'icelle, assavoir, sa virginité, maternité, humilité, bénédiction et autres.

Le Docteur : Tout cela sert-il de quelque chose ?

L'enfant : Si fait, car outre que nous renverrons les erreurs des heretiques qui autrefois ont calomnié meschamment la verité du corps de Jésus-Christ et la virginité de sa mère, certes nous faisons compte d'avoir quelque part en ses grandes vertus par imitation d'icelles.

Le Docteur : voire, mais en disant, Sainte Marie, vous la priez.

(11) Le texte de l'Ave Maria dans Auger est le suivant ; "Je te salue Marie, pleine de grâce, le Seigneur est avec toi, tu es benite sur toutes les femmes et benit est le fruit de ton ventre Jesus. Après nous disons ; Sainte Marie mère de Dieu, prie pour nous pecheurs, Amen - cf. Auger - op. cité p. 61

(12) BELLARMIN - Catéchisme et Ample déclaration - op. cité p. 129

L'enfant : Ouy, pour les mesmes raisons qu'avons dict cy dessus de la prière des Saints ; et pour estre ceste creature plus eminente en dons et privileges que les autres, tant plus faut-il estimer son credit en matiere de prieres envers Dieu, par son fils Jésus-Christ". (13)

Dans ce domaine comme dans les autres, les catéchismes choisis par Jeanne de Lestonnac devaient avoir une influence considérable. Jean-Claude Dhotel le note en ces termes :

"Si le catéchisme de Calvin n'avait été réfuté mot pour mot par le P. Auger, la catéchèse eut peut-être suivi une autre orientation. Voilà pourquoi l'ordre de ces premiers chapitres suit une certaine chronologie fondée moins sur la date de parution des ouvrages que sur le moment de leur diffusion en France. Par exemple la "Summa Doctrinae Christianae" de Pierre Canisius fut écrite longtemps avant le catéchisme du P. Auger qui, d'une certaine manière s'en est inspiré. Mais Auger est beaucoup plus dépendant de Calvin auquel il réplique, (14) que de Canisius qu'il imite. Et quand le "Petit Catéchisme" de ce dernier sera répandu en France au point de supplanter celui d'Auger dans les Collèges de la Compagnie de Jésus, il sera trop tard : jamais Canisius n'aura en France l'influence qu'il a eue en Allemagne, parce que, déjà la nouvelle méthode s'était imposée". (15)

La Fondatrice de la Compagnie de Marie Notre-Dame avait des raisons personnelles de s'appuyer sur les lumières d'Auger et de Bellarmin, du seul fait que son option éducative était de faire face aux positions calvinistes. Le texte de son Abrégé contient du reste d'évidentes réminiscences du tableau historique brossé par Bellarmin dans la première partie de son ouvrage. Une simple comparaison suffit à le démontrer.

(13) AUGER Emond - Sommaire du Catéchisme - op. cité p. 62

(14) Le catéchisme de Calvin fut publié en 1536, la 1ère édition de celui d'Auger est de 1563 -

(15) DHOTEL Jean-Claude - op. cité p. 18

A B R E G E	CATECHISME DE BELLARMIN
II, 1 On peut voir par les discours des Annales ecclésiastiques	<u>Chapitre 6</u> - Parcourons seize siècles de l'histoire de l'Eglise -
II, 2 Dieu envoie au monde ces deux chérubins et Séraphins ardents et luisants S. Dominique et S. François (...) afin qu'ils deracinassent les erreurs (...) par leur admirable exemple et doctrine.	- Au treizieme siecle Dieu suscita dans l'Eglise deux autres flambeaux très éclatants S. Dominique et S. François. Ceux-ci (...) firent briller dans le monde leurs innonbrables miracles et prodiges.
II, 4 Il n'a pas negligé le salut et santé spirituelle des femmes (...) Ainsi il a envoyé jadis Ste Scholastique, Ste Claire, Ste Catherine de Sienne	- Non moins illustres furent d'admirables femmes S. Brigitte de Suède et Ste Catherine de Sienne.-
II, 3 Pareillement aussi lorsque (...) Martin Luther, ayant levé masque et jeté le froc aux orties déclara guerre ouverte à l'Eglise...	- Finalement en notre siècle, quand Luther commença semer sa sizanie et (...) jeta aux orties l'habit qu'il portait -

Si la Doctrine de Bellarmin était proposée, c'est qu'elle avait été profondément assimilée et qu'elle répondait à la situation dans laquelle la voie à suivre était parfois obscure. (16)

Un complément indispensable était donné par ces recueils "d'oraisons plus dévotes" qui, au-delà de la formation théologique, pouvaient aider la personne à exprimer et à célébrer sa foi. Le texte de la Formule des Classes fait de nouveau mention du P. Emond, en y ajoutant Louis de Grenade, Ribadeneyra et le P. Coton. Le genre spirituel dont il s'agit

(16) Dans les Règles des Ursulines de Bordeaux approuvées par le Cardinal de Sourdis, il n'est pas fait mention du Catéchisme d'Auger. Il y est dit ; "Elles se contenteront d'enseigner ce qui est contenu au Catéchisme du Révérendissime Cardinal Bellarmin ordonné par le S. et Sacré Concile de Trente. sçavoir le gros pour elles et le petit pour les escollières". cf. ALLAIN - Contribution à l'histoire de l'Instruction primaire en Gironde. Bordeaux - 1895 - p. 221

appartient soit à l'exhortation morale, soit au directoire sacramentel ou encore aux élévations pieuses. (17)

Le Père Pierre Coton qui fut confesseur du roi Henri IV, et chargé de l'éducation du dauphin, le futur Louis XIII, demeura à la Cour jusqu'en 1619 et se signala par la profondeur de sa direction. Un écho de son savoir faire est donné par son biographe :

"Il ne se lassait pas de parler de Dieu et des choses de Dieu. Il en parla sans cesse aux Huguenots qu'il s'efforça toujours de ramener au giron de l'Eglise, plutôt avec politesse et une charité à la Saint François de Sales, que par des rudesses et des ripostes à l'emporte-pièce à la façon de Garasse". (18)

C'est sans doute de Louis de Grenade et Pedro Rivadeneyra que se recevaient les conseils pour se préparer avec ferveur à la confession et à la communion, tandis que la sanctification de la journée devait être orientée par ce qu'on appelait "les heures du P. Emond" mais n'était qu'un formulaire de prières pour de nombreuses circonstances de la vie.

L'enseignement de la Doctrine occupait généralement le début de la matinée scolaire, et l'usage des oraisons dévotes rythmait le travail en créant une atmosphère très religieuse.

-
- (17) Luis de GRENADE : Mémorial de la vie chrétienne qui contient un abrégé de tout ce que doit faire une âme récemment convertie à Dieu pour arriver à la perfection. (trad. française de Belly et de Collin Paris et Reims, 1575 et 1577) in 8°
Pedro RIVADENEIRA S.J. - Manuel de prières - Lyon - 1624 - in 12 -
Pierre COTON : - Oraisons dévotes appropriées à toutes sortes d'Exercices et actions chrétiennes - Ensemble un formulaire de la Confession et Communion - Composées par le R.P. Coton de la Compagnie de Jésus - Editions 1611, 1620, 1621 (in 8, in 12)
- Intérieure occupation d'une âme dévote par le R.P. Pierre Coton de la Compagnie de Jésus - Douay - Balthazar Bellère 1617 -
Pour Emond AUGER, avec le catéchisme déjà cité, on trouve en annexe : La manière d'oüyr la Messe avec devotion et fruit spirituel - Imprimée par le commandement de Monseigneur le Cardinal de Lorraine - Archevêque et Duc de Rheims - A Paris - Buon - 1572 -
- Instruction et Doctrine à se bien confesser et prier Dieu pour ses péchés, extraite des saintes écritures : tant du vieil que du Nouveau Testament - A Paris 1572 -
- Enfin pour clore cette documentation sur les manuels, il faut relever dans les Règles de la Congrégation Notre-Dame (Pierre Fourier): "on leur enseignera Premièrement à dire leurs prières - 2 - La doctrine chrétienne dans quelque catéchisme" sans autre précision.
cf. Les vraies Constitutions... op. cité - 3è Partie - chap.5-R.2
- (18) POTTIER Aloÿs - Le R.P. Pierre Coton de la Compagnie de Jésus (un précurseur du P. L. Lallemand S.J. et des maîtres de la prière au XVIIè siècle) - Nouvelle édition avec Preface et notes par le P. Aloÿs POTTIER de la même Compagnie - Paris - Pierre Tréqui éditeur - 1933 -

De la sorte, des connaissances de base étaient assurées pour la formation de chrétiennes capables de défendre leur foi et de la transmettre (19) aussi bien par la parole que par leur témoignage. Et les élèves étaient invitées à dépasser le plan théorique, selon le désir de la Fondatrice qui voulait faire de ses maisons :

"une Ecole de doctrine et de sainteté pour le bonheur des familles." (20)

b) Les rudiments : lire - écrire - compter - coudre etc...

Ce qui concerne l'apprentissage élémentaire de la lecture et de l'écriture est indiqué de façon très brève à l'occasion de la répartition des élèves par classes :

"Il y aura pour le moins deux classes en chaque Maison ou Collège de Nostre-Dame, quatre pour le plus, mais plus communément trois. La première de la lecture, sous le nom et titre de Sainte Anne, qui sera écrit et posé en grosse lettre sur le frontispice de la porte. La seconde d'écriture, sous le titre de Sainte Catherine". (21)

La formule de lecture montre l'intérêt qu'il y avait à pouvoir déchiffrer des textes écrits non seulement en langue latine et en langue vulgaire, mais aussi en caractères différents :

"On apprendra premièrement en latin, puis en François, et la lettre Romaine plutost, puis l'Italique, et enfin encore la Françoisise si on le trouve bon". (22)

Cette phrase signale trois types d'écriture que les imprimeurs utilisaient depuis le XVI^e siècle. On trouvait en effet la lettre Romaine dont la caractéristique était d'être droite, l'Italique dont les figures penchées gardent encore ce nom et qui remontent à la fin du XV^e siècle avec MANUZIO, et enfin la lettre de civilité ou lettre cursive d'usage courant dans l'écriture manuscrite du XVI^e siècle :

(19) Le souci de pousser l'approfondissement de la foi aussi loin que possible peut se déduire du fait qu'on ne trouve pas chez J. de Lestonnac de restriction semblable à celle que fait par exemple Anne de Xaintonge, moins en contact avec le Calvinisme : "et comme la doctrine chrestienne est fort ample et a diverses parties, aussi n'en faudra-t-il enseigner à d'aucunes après le nécessaire, qu'autant que leur condition et capacité le requerra". Cf. POSITIO - op. cité - p. 151 -

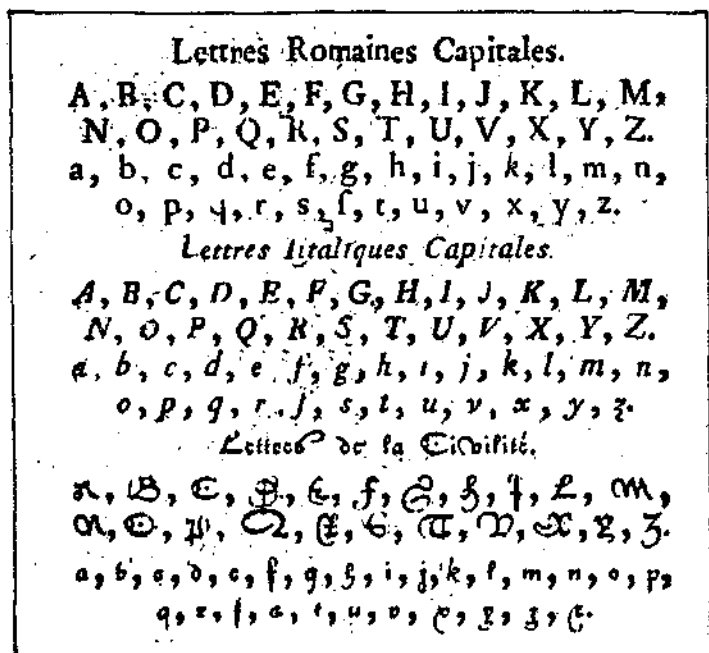
(20) BOUZONNIE - op. cité - H.O. I. p. 45

(21) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 354 - F. Cl. R. 6

(22) id. " " p. 361

"En 1557, un imprimeur lyonnais eut l'idée de graver pour l'imprimerie l'ensemble des caractères de cette cursive courante, et les baptisa "lettres françaises". Lorsque la "lettre française" tomba en désuétude dans les ouvrages ordinaires, on continua de s'en servir pour imprimer les Civilités, ce qui fit prévaloir l'appellation "lettres de civilité".(23)

La reproduction d'un tableau figurant dans un ancien livre de Civilité donne cette classification :



Les pédagogues ont généralement repris à leur compte cette présentation des divers caractères, en particulier les Frères des Ecoles Chrésiennes dans leur édition de 1703. Lorsque Jeanne de Lestonnac la mentionne, elle s'appuie certainement sur une coutume de l'époque, mais les textes didactiques en faisant état sont rares.

Comme l'indiquent les maîtres d'alors, il y avait séparation entre les deux premiers apprentissages :

(23) de VIGUERIE Jean - op. cité - p. 151 -

(24) LA CIVILITE HONNESTE pour l'instruction des Enfants... Dressée par un Missionnaire - TROYES chez Mme GARNIER - s.d. La date supposée pourrait être 1714

"On apprenait d'abord à lire, ensuite à écrire. N'entraient dans la classe des "écrivains" que les bons lecteurs. La séparation des deux ordres d'enseignement était donc la règle des écoles. Mais elle ne l'était pas toujours dans l'éducation domestique. Par exemple, Michel de Montaigne, qui est élevé à la maison, apprend à lire et à écrire simultanément". (25)

Dans ce domaine, l'éducation collective se distinguait donc de celle que l'auteur des Essais pouvait conseiller au "gouverneur" pour son disciple. Sur cette initiation aux premiers rudiments, les Règles des Pensionnaires sont un peu plus explicites que la Formule des Classes. On y trouve la recommandation suivante :

Elles tascheront de bien apprendre à lire et prononcer les mots tant en Latin qu'en François, et Italienne, et bien orthographe". (26)

Il s'agit d'une part de leçons de lecture au sens de diction allant sans doute jusqu'à la déclamation, et de leçons d'écriture passant par l'observation et la lecture expliquée, afin d'arriver à une orthographe correcte, bien que peu stable encore (27). Les raffinements de style ne seraient recherchés que dans un ultime stade. Plus communément, on apprenait des listes de mots d'une syllabe :

"Blanc, bleu, boeuf, bout, boit (...)
Lait, lard, l'arc, l'an, l'oeil". (28)

On s'exerçait à former de façon exacte les "ligatures" ou doubles lettres, les "abréviatures" ou lettres manquantes et remplacées par un petit signe comme û pour un. On se préparait à savoir distinguer les diverses significations des termes ayant même prononciation. En voici quelques exemples :

(25) de VIGUERIE Jean - op. cité p. 143 -

(26) REGLES ET CONSTITUTIONS - 1638 - op. cité - p. 255 - R. Pens. R. 12

(27) L'orthographe française ne se fixe guère avant 1650-1660 - Pierre FOURIER en tint compte : "Elle ne se hâtera de prendre une façon d'orthographe, qui est tout nouvellement née (...) Elle se servira de la commune (...) et suivie du plus grand nombre de ceux qui se mêlent d'écrire". cf. Les vraies Constitutions - op. cité 3è partie chp. XIII - R.4

(28) LA CIVILITE HONNESTE... op. cité - p. 9

"Abaisse cette table	- Abesse de Couvent (...)
Anon, petit baudet	- aa ! non, cela est faux (...)
Cire d'Espagne	- Sire le Roi (...)
Cour de Palais	- Court, manteau court (...)
Fard à farder	- phare de Messine (...)
Gêne, torture	- gêne, satin de Gêne
Mont, montagne	- Mons, ville en Hainault (...)
Nard, fleuve des Sabins	- Narcisse, fleur (...)
Vil, objet méprisable	- Ville, Paris, belle ville". (29)

Si la lecture et l'écriture figuraient comme premières matières d'enseignement dans les textes pédagogiques de la Compagnie de Marie Notre-Dame, l'arithmétique occupait par contre le rang de matière complémentaire. Il n'en est pas parlé dans la Formule des Classes, et ce sont les Règles des Pensionnaires qui en traitent :

"Elle tascheront de bien apprendre à (...) jeter, chiffrer".

(30)

Ce qu'on entendait par l'expression "jeter" est bien mis en lumière dans les règlements établis par Charles DEMIA, pour ses écoles de Lyon au milieu du XVII^e siècle. Il s'agit d'une forme de calcul :

"Quant à l'Arithmétique aux jettons, l'on peut voir l'Ecole paroissiale, page 305, ou est marque l'ordre et la place que doivent tenir les jettons, pour sçavoir la valeur necessaire a quoy l'on adjoutera icy que le M^{re} pourra faire dresser en un lieu bien visible, une petite table de bois couverte de papier blanc, avec de petites chevilles noires, qui seront en des trous disposez selon l'ordre que doivent tenir les jettons. Ensuite le maître pourra envoyer un Enfant pour jetter, lequel etant sur un banc plus elevé que les autres Ecoliers, mettra les chevilles, selon les sommes qu'on luy proposera mettant par exemple pour faire vingt une cheville dans le trou qui est la place du jetton, qui vodroit 20 ainsy du reste". (31)

(29) LA CIVILITE HONNESTE... op. cité p. 1 à 8 - dans 2^e partie : Petit traité d'orthographe.

(30) REGLES ET CONSTITUTIONS - 1638 - op. cité - p. 255 - R. 12

(31) CHARLES DEMIA - REGLEMENS GENERAUX - 1684 - p. 36 - A. Dép. du Rhône D. 346 - Le livre intitulé l'ECOLE PAROISSIALE auquel Charles DEMIA se réfère connut sa 1^{ère} édition en 1654 et fut réédité plusieurs fois dans la suite car la méthode qui y est exposée est parfaitement au point. (359 pages)
cf. aussi le sens du mot "jeter", ci-dessus chapitre 4 note 28

Quant à l'expression "chiffrer" elle se rapporte à la connaissance des différentes sortes de chiffres. On en comptait trois : les chiffres romains, les chiffres de finance, et les chiffres arabes :

"Il enseignera (... a bien connoistre et bien former chaque caractère de toutes sortes de chiffres qui sont 1^o) le Romain, dont on se sert dans les cadrans, et autres occasions I, II, V, X, L (...) 2) Le chiffre de finance dont les marchands et praticiens se servent ... v x l c M S - 3) Le chiffre commun appelé Arabe 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - etc... (...) Il enseignera a bien supputer par nombre, dizaine, centaine, mille jusques a milliard". (32)

Cette énumération des divers chiffres pourrait être complétée par une liste des deux séries que donne la CIVILITE HONNESTE dans sa table de numération.

Avec une table pythagorique figurant encore dans le même livret, on peut se faire une idée des opérations simples auxquelles l'élève pouvait s'exercer dans le domaine du calcul.

Cette initiation, bien que sommaire, était considérée comme un supplément à l'enseignement le plus élémentaire. Ce sont en effet les pensionnaires qui en profitaient, de la même manière que dans les écoles protestantes où l'on donnait une éducation plus soignée à ceux qui disposaient de plus de temps avec leurs maîtres. (34)

56

TABLE DE NUMERATION
pour savoir nombrer, tant par nombre
que par chiffre en leur valeur.

Un	1	i	Dingt	20	xx
Deux	2	ii	Trente	30	xxx
Trois	3	iii	Quarante	40	xl
Quatre	4	iiii	Einquante	50	l
Cinq	5	v	Soixante	60	lx
Six	6	vi	Soixante-dix	70	lxx
Sept	7	vii	quatre-vingt	80	lxxx
Huit	8	viii	quatre-vingt-dix	90	xc
Neuf	9	ix	Cent	100	c
Dix	10	x	Deux-cens	200	cc
Onze	11	xi	Trois-cens	300	ccc
Douze	12	xii	quatre-cens	400	cd
Treize	13	xiii	Cinq-cens	500	d
Quatorze	14	xiiii	Six-cens	600	dc
Quinze	15	xv	Sept-cens	700	dcc
Seize	16	xvi	Huit-cens	800	dccc
Sept-sept	17	xvii	Neuf-cens	900	ixcc
Huit-huit	18	xviii	Mille	1000	m
Neuf-neuf	19	xix	Dix mille	10000	xm

(32) CHARLES DEMIA - REGLEMENS GENERAUX - 1684 p. 34

(33) LA CIVILITE HONNESTE - op. cité p. 56

(34) Voir ci-dessus chapitre 4, note 28

Au XVII^e siècle, cette élévation des degrés d'instruction était marquée dans les petites écoles par une différence des tarifs :

"Les petites écoles, sauf celles de "charité" bien entendu, demandent un droit d'écolage. Le montant de ce droit varie selon la discipline enseignée. Le moins cher est d'apprendre à lire ; on paie un peu plus pour l'écriture, davantage encore pour le calcul. A la fin du règne de Louis XIV, dans plusieurs paroisses de Champagne, on paie trois sous par mois pour apprendre à lire, cinq sous pour lire "en latin et en français", sept sous pour écrire et calculer". (35)

Tout en optant pour la gratuité de l'enseignement, Jeanne de Lestonnac faisait donc mentalement une distinction entre les connaissances d'arithmétique et le bagage minimum permettant à la fille de cesser d'être une illettrée. Il paraît évident cependant que le niveau atteint ne dépassait pas celui de la vie pratique pour les opérations de vente et d'achat que de futures maîtresses de maison auraient à effectuer.

Dans l'apprentissage des rudiments convenables à une fille, il faut également inclure ce que le Bref avait défini ainsi :

"travailler de l'éguille en diverses façons". (36)

Les autres textes y reviennent sans donner d'autres précisions que celle de "coudre" ou "faire des ouvrages". (37) Pour décrire plus amplement ce genre d'occupation, il convient donc de procéder par analogie avec d'autres règlements à peu près contemporains. Ici, c'est Pierre FOURNIER qui servira de référence sûre puisqu'il a consacré tout un chapitre à ce sujet dans la partie relative à "l'instruction des filles séculières". On y trouve une certaine variété de travaux :

"Les écolières de la première classe, et les plus capables de la deuxième, qui désireront d'apprendre à travailler, y seront enseignées à coudre, à faire de la dentelle, et du lassis, et à la recouvrir, à faire du point coupé, de la Nuance, et quelques autres ouvrages semblables". (38)

L'art de la dentelle plus familier aux femmes de Lorraine et des Flandres qu'à celles de Guyenne devait être remplacé par un entraînement

(35) de VIGUERIE Jean - op. cité - p. 92

(36) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 22 - BREF n° 3

(37) id. " " p. 354 - Form. Classes R. 6

(38) LES CONSTITUTIONS DES RELIGIEUSES de la CONGREGATION de NOSTRE-DAME
2^e éd. A Toul. - 1694 - 3^e partie - chapitre XV - Des ouvrages manuels - p. 64 - R. 1 -

à filer le chanvre ou la laine, comme le laisse entendre ce règlement des Pensionnaires :

"A 12 heures coudre ou filer en chantant quelque air spirituel". (39)

Quoi qu'il en soit, le choix des ouvrages à confectionner devait être déterminé par les exigences de la famille et du lieu, comme dans les écoles fondées par Pierre Fournier :

"Si quelque écolière de la troisième classe, qui soit commodément âgée, demande, avec instance, d'apprendre des ouvrages, ou par ordonnance de ses Pere et Mere, ou par pauvreté, ou pour quelque autre bonne considération, elle y sera receüe : et on tâchera qu'elle soit diligente, notamment s'il y a de la nécessité chez elle". (40)

Le fait d'avoir prévu une classe entièrement destinée à préparer à des travaux d'aiguille, ouvre la voie à un perfectionnement de l'ouvrage comme dernière étape de la formation féminine. On peut supposer deux orientations : celle des réalisations artistiques nécessitant des modèles plus recherchés, et celle de la bienfaisance permettant de confectionner des objets à distribuer aux pauvres. Cette dernière hypothèse est appuyée par l'exemple de Ste Elisabeth, donnée pour patronne à la classe de couture, comme on le verra au chapitre suivant.

En enseignant les matières énumérées, Jeanne de Lestonnac envisageait des connaissances qui paraîtront bien succinctes au regard des juges modernes, mais à l'époque où l'instruction restait un grand privilège, tout effort pour la répandre, même au niveau le plus élémentaire représentait une grande oeuvre, particulièrement pour les filles.

Bien que le XVI^e et le XVII^e siècles aient réservé à la femme une place très supérieure à celle qui lui fut faite au XIX^e, c'était contribuer à sa promotion que de la familiariser avec la civilisation écrite en une société qui sortait tout juste de la civilisation orale. On s'acheminait ainsi vers une autre époque qui serait celle des lumières.

Eclairée sur les vérités de sa foi et sur les devoirs de sa vocation chrétienne, libérée de l'ignorance par la lecture et l'écriture, préparée, par l'arithmétique, au contact avec le monde du négoce si puissant à Bordeaux, l'élève de Notre-Dame n'était donc pas sans armes.

(39) CODE D'ALENCON - O.D.N. p. 272 - Archives Centre Lestonnac - Bordeaux

(40) LES CONSTITUTIONS... CONG. N.D. - id. p. 64 R. 1

II - CULTURE GENERALE

Il serait injuste de ne voir dans le programme de Jeanne de Lestonnac que l'enseignement des tout-premiers éléments décrits plus haut. Sans doute les textes sont-ils laconiques et, quantitativement, il y a plus d'explications sur les sujets déjà traités que sur ceux dont la vie en compagnie de femmes cultivées pouvait permettre la découverte.

Il y a cependant quelques indices sur lesquels il sera bon de réfléchir. On les relève épars dans certains passages :

"On apprendra (...) les quatrains de Pybrac et de Mathieu (...) On fera souvenir à chacune (...) tels autres enseignements de civilité (41) "elles doivent venir pour apprendre l'honnesteté et bienséance et civilité en toutes choses (...) Elles tascheront de bien apprendre (...) à lire aux contrats" (42)

Ces indications peu détaillées soulèvent la question du contact avec l'une ou l'autre oeuvre littéraire de l'époque, comme aussi l'attention à des aspects de la vie civile. Quelle pouvait être la portée des connaissances ainsi mentionnées ?

En ce qui concerne les fameux quatrains, il s'agissait d'oeuvres aujourd'hui oubliées mais dont les auteurs étaient loin d'être insignifiants pour leurs contemporains.

On sait que Gui du FAUR de PIBRAC (1529-1584) était né à Toulouse et avait été ambassadeur du roi de France Charles IX au Concile de Trente. En 1573, il avait accompagné en Pologne le Duc d'Anjou, futur Henri III. Ce dernier le nomma Président à mortier et la reine Marguerite en fit son chancelier. Comme fruit de sa large expérience, il publia en 1574 le petit livre des Quatrains dont les premières éditions furent imprimées en "lettres françaises". (43)

(41) REGLES ET CONSTITUTIONS - 1638 - op. cité pp. 359 et 361 - Form. Cl. RR 12 et 19

(42) id. pp. 250 et 255 - R. Pens - RR 1 et 12

(43) Les Quatrains du S. de PYBRAC parurent pour la première fois à Paris, au nombre de 50 et furent portés à 126 dans les éditions subséquentes. On les réimprima sans cesse pendant le XVII^e siècle et ils furent en plusieurs langues d'Europe et même d'Orient. Le discours que Pibrac prononça en latin au Concile de Trente a été traduit en Français par Choquat. Paris - 1562 - On a encore de Pibrac une apologie de la St Barthélémy qui lui fut commandée par la Cour sous le titre de "ornatissimi cujus dam viri de rebus Gallicis...epistola" 1573 - cf. Dictionnaire des biographies et d'Histoire - Paris - 1880 - Voir exemplaire en lettresfrançaises dans LA CIVILITE HONNESTE op. cité p. 57

On y remarque la force des pensées et la beauté des maximes ainsi que de nombreuses allusions aux héros du passé.

Chez Pierre MATHIEU (1563-1621), ce sont les notions d'histoire qui apparaissent à tout moment. Cet avocat de Lyon, ardent ligueur et député près du roi Henri IV devint son historiographe. Après avoir écrit quelques tragédies comme "Esther" et "La guisiade ou le massacre du duc de Guise", Mathieu se tourna vers le genre des Quatrains (44)

D'autres travaux plus importants retracent le déroulement de longues périodes historiques. (45)

Si le style passe pour être assez faible, le prix attribué à de telles oeuvres vient à la fois de la présentation des faits et de la franchise d'honnête homme dont l'auteur y fait preuve.

Prenant appui sur ces données, il sera bon de parcourir les pages des Quatrains et celles des livres de civilité, ou même de fouiller les traités décrivant des pratiques juridiques, afin de savoir quel horizon de culture générale s'ouvrait aux élèves de Notre-Dame. Les remarques à faire suivront les pistes suivantes :

- le grand tableau de l'Histoire
- le contenu social de la Civilité

a) Le grand tableau de l'Histoire

Pour les hommes du XVI^e et du XVII^e siècles, l'Histoire de l'humanité débutait par la création et suivait les événements rapportés aussi bien par les livres de la Bible que par l'Histoire de l'Antiquité gréco-latine ou par les événements les plus notoires du monde connu. Cet ensemble composait ce qu'on appelait l'Histoire Universelle.

Dans ce grand tableau, Pybrac et Mathieu ne se privèrent pas de chercher leurs points de repère. Tout le monde connaissait les figures de la Genèse et l'exemple des Patriarches :

(44) Publiés en 1589 au nombre de 274, les Quatrains de MATHIEU furent souvent réimprimés pour l'instruction des enfants.

(45) Histoire de sept ans de paix du règne d'Henri IV - Paris - 1605
Histoire de France de 1598 à 1604 - Paris - 1606
Histoire de Louis XI - Paris 1610
Histoire de la mort déplorable du roi Henri le Grand - Paris - 1611 - et enfin Histoire de France de François 1er à Louis XIII oeuvre posthume complétée et publiée par son fils en 1631 -

"Pour un songe Joseph par les siens fut vendu
Rien ne perdit Abel que sa pure victimè
Et pour la vérité l'innocent est pendu". (46)

Les grands Empires qui se succédèrent dans l'Antiquité
n'avaient de secrets pour personne :

"L'Empire d'Assyrie est tout réduit en cendres
Par les grecs sont vaincus le Perse et le Médois
Quatre rois sont sortis du sceptre d'Alexandre
Et leur couroux enfin suit de Rome les lois (...)
Où sont tant de cités, si nobles et si fortes,
Ninive dont les murs avaient quinze cens tours ?
La grande Babylone, Thèbes qui eust cens portes;
Carthage de Didon la gloire et les amours". (47)

L'Egypte avait sa place avec Memphis, la Sparte du IX^e siècle avant Jésus-Christ figurait avec Lycurgue, et la civilisation grecque était largement représentée avec les philosophes Platon, Héraclite, Démocrite, Epicure, et le musicien Terpandre. C'était parfois l'occasion de moraliser :

"Au Ciel n'y a nombre infiny d'idées
Platon s'est trop en cela mesconté :
De notre Dieu la pure volonté
Est le seul moule à toutes choses nées". (48)

Mais de toutes les sources antiques, c'est à l'histoire de Rome que l'on puisait le plus abondamment. Le "berger numidien" évoquait les guerres puniques et la destruction de Carthage. On parlait de la mort du stoïcien Caton, tandis que Sylla, le général rival de Marius, rappelait le pouvoir de l'Etat :

"Plus que Sylla c'est ignorer les lettres
D'avoir induits les peuples à s'armer". (49)

Et la mention de César poignardé au Sénat renvoyait au triumvirats et sous-entendait la conjuration de Catilina. A ce propos, il pouvait être utile d'avoir lu Salluste dans le texte.

(46) Les Quatrains du S. de Mathieu op. cité p. 14

(47) id. " p. 8

(48) Les Quatrains du S. de Pybrac à op. cité p. 5

(49) id. " p. 19

On se familiarisait avec les grandes dynasties des Empereurs romains, depuis ceux qui gouvernèrent en tyrans, tels Caligula et Néron, jusqu'aux successeurs de Constantin, en passant par Hadrien, Antonin et Dioclétien. Pour ce dernier comme pour d'autres, il fallait parfois reconnaître le personnage sous une périphrase :

"Celui qui préféra son jardin de Salone
A toutes les grandeurs de l'Empire Romain
Scavoit bien les ennuis qu'apporte la couronne
Et combien est pesant le sceptre dans la main". (50)

La légende y était introduite avec l'épopée d'Ulysse telle que la rapporte Homère dans l'Odyssée. Le choix entre le rocher menaçant du détroit de Messine et le tourbillon meurtrier qui l'avoisinait avait de quoi faire frémir, tandis que le chant des Sirènes y ajoutait sa note mythologique :

"Nouveau Ulysse apprend du long voyage
A gouverner Itaque en équité
Maint un a Scylle, et Charibde esvité
Qui heurt au port, et chez soy faict naufrage (...)
Fuy jeune et vieil de Circé le breuvage
N'escoute aussi des Serenes les chants". (51)

On traversait volontiers les siècles avec Alboin, roi des Lombards, Carloman roi des Francs, Eric, prince du Danemark, ou Boleslas le polonais qui dut capituler devant Frédéric Barberousse. La guerre de Cent ans apparaissait avec Richard II, né à Bordeaux et mort en prison, la guerre des Deux-Roses mettait en scène Henri VI d'Angleterre qui perdit la totalité de ses possessions en France. Marie Stuart à la fois notre reine et celle des Ecossais, faisait planer déjà le spectre des luttes religieuses :

"Cette Reyne qui n'eut qu'un chasteau pour retraite
Prisonnière ça-bas, et Princesse là-haut
Sentit un vent d'acier qui luy trancha la teste,
Changeant son royal throsne au sanglant eschaffaut". (52)

Parvenant ainsi à l'actualité de l'époque, on exaltait les exploits consécutifs aux grandes découvertes, en vantant :

(50) Les Quatrains de Mathieu - op. cité p. 10

(51) Les Quatrains du S. de Pybrac - op. cité pp. 17-18 -

(52) Les Quatrains de Mathieu - " p. 10 -

"Mainte antiquaille, et tout ce que de beau,
Le Portugais des Indes nous apporte". (53)

On observait les moeurs des Turcs, avec le meurtre du Sultan Mustapha, et l'on se lamentait sur le sort des monarques récemment assassinés.

"Qui n'aura de l'effroy aux frayeurs de la France ?
Voyant comme la mort attaque deux HENRIS ?
Le père dans Paris meurt d'un esclat de lance,
Et un cousteau tua le fils devant Paris". (54)

Bref, à lire tous ces vers, qualifiables parfois de vers de mirliton, on se rend pourtant compte de l'étendue des connaissances historiques que leur compréhension supposait. Les éducatrices avaient donc un lot copieux d'événements à raconter, et leurs élèves pouvaient, comme en se jouant, assimiler la chronologie aussi bien que les faits illustres. En ce sens, les textes de Pybrac et de Mathieu s'adressaient bien à des esprits cultivés ou les aidaient à le devenir.

b) Le contenu social de la civilité

Les Quatrains présentaient également l'avantage de faire retentir dans des phrases rythmées les leçons qui complétaient les livres de civilité. Sans doute en enseignant cette matière, on veillait d'abord à faire prendre des habitudes de maintien extérieur conforme aux convenances. Quelques passages savoureux en témoignent :

"Que leur front soit joyeux et plein en montrant une bonne chère et semblant délibéré, non ridé et renfrogné qui appartient à la vieillesse ; non allant et venant qui appartient aux toreaux (...) La bouche ne soit serrée, comme à celui qui craint de prendre l'haleine d'autrui, ni qu'elle soit ouverte et baillante, ainsi que font les fols, mais qu'elle soit jointe, les lèvres s'entrebaissant doucement l'une l'autre". (55)

(53) Les Quatrains de Pybrac - op. cité p. 15

(54) Quatrains de Mathieu - op. cité p. 9

(55) SALIAT Pierre - Déclamation contenant la manière de bien instruire les enfans dans leur commencement - 1537 - pp. 57-58

Ces conseils ne sont certes pas à négliger, et Ignace de Loyola s'en est peut-être inspiré dans certaines règles de la modestie qui rappellent étrangement cette manière d'avoir un visage composé.

Néanmoins la civilité avait encore un autre contenu. En insistant sur tout ce qui pouvait faciliter la relation entre les hommes. Elle tendait à enraciner dès le jeune âge les meilleurs principes de la vie sociale. C'est probablement pour cette raison que Montaigne a pu dire de son ami Gui du Faur de Pybrac :

"Non par opinion mais en vérité, l'excellente et meilleure police est à chaque nation celle sous laquelle elle s'est maintenue (...)

Ayme l'estat tel que tu le vois estre :

S'il est royal, ayme la royauté ;

S'il est de peu, ou bien communauté,

Ayme l'aussi, car Dieu t'y as faict naistre".

Ainsi en parloit le bon monsieur de Pibrac, que nous venons de perdre, un esprit si gentil, les opinions si saines, les meurs si douces ; cette perte, et celle qu'en mesme temps nous avons faicte de monsieur de Foix, sont pertes importantes à nostre couronne". (56)

Cette police communautaire qu'appréciait l'auteur des Essais ne reposait pas seulement sur le respect de l'institution établie, elle avait aussi ses exigences de comportement vis-à-vis des autres comme du Créateur :

A bien parler, ce que l'homme on appelle,

C'est un rayon de la Divinité,

C'est un atome esclos de l'unité :

C'est un dégoust de la source éternelle". (57)

La dignité humaine ainsi comprise commandait la manière de traiter avec ses semblables. En voici quelques exemples :

"Ce qu'en secret l'on t'a dict ne revele,

Des faicts d'autrui ne soit trop enquérant (...)

Fay poids égal, et loyale mesure,

Quand tu devrais de nul estre apperçeu :

Mais le plaisir que tu auras reçeu,

(56) RAT Maurice - MONTAIGNE - Oeuvres complètes - op. cité p. 935 -
Essais III, IX

(57) Les Quatrains du S. de Pybrac - op. cité p. 10

Rends-le toujours avecques quelque usure". (58)

Ouvrir sa porte à l'indigent est condition indispensable
d'une vie vraiment humaine :

"As-tu cruel, le coeur de telle sorte,
De mespriser le pauvre infortuné,
Qui comme toy est en ce monde né
Et comme toy de Dieu l'image ?" (59)

Qu'il soit né prince ou qu'il ait pour père un simple paysan,
tout homme a droit au respect. Il doit aussi de la même manière faire
face à sa destinée.

"Aussitost un grand Roy qu'un berger elle emporte
Les hommes en mourant n'ont qu'une qualité
L'entrée et le despart sont tout de mesme sorte :
Le pompe et le séjour font l'inégalité". (60)

Quant à l'amitié durable, elle doit passer par l'épreuve :

"Adversité, les faveurs et querelle
Sont trois essays pour sonder un amy :
Tel à ce nom qui ne l'est qu'à demy,
Et ne sçaurait endurer la coupelle". (61)

Mais ces exigences légitimes n'empêchent pas d'être à la
fois compréhensif et indulgent :

"En bonne part ce qu'on dit tu dois prendre,
Et l'imparfait du prochain supporter,
Couvrir sa faute, et ne la rapporter,
Prompt à louer et tardif à reprendre". (62)

Ces attitudes sociales allaient souvent à l'encontre de ce
que recherchaient les mesquins courtisans. Ni Pybrac ni Mathieu n'eurent
peur de dénoncer les hyprocrisies de la Cour ni de prévenir contre
sa corruption tristement connue :

"Vertu es moeurs ne s'acquiert par l'estude,
Ne par argent, ne par faveur des Rois (...)
Ne voise au bal qui n'aymera la danse (...)
Ny à la Cour qui dira ce qu'il pense". (63)

(58) Les Quatrains du S. de Pybrac - op. cité p. 10

(59) id. " p. 12

(60) Les Quatrains de Mathieu - op. p. 21

(61) Les Quatrains du S. de Pybrac op. cité p. 21

(62) id. " p. 23

(63) id. " pp. 13 et 20

.....
Ne bastis ton séjour sur l'arene sterile
De la mer de la Cour, les bons s'y font meschans (...)
Partout la vanité du monde se descouvre,
Je plains ces beaux esprits charmez de son amour,
Elle se cache au Temple, elle se monstre au Louvre,
Et pour la bien cognoistre il faut suivre la Cour". (64)

Ainsi dépeintes, les moeurs sociales apparaissaient sous un jour qui favorisait la véritable "honnêteté" et garantissait la paix des groupes humains, qu'il s'agisse d'une famille, d'une communauté rurale ou urbaine, d'une nation et enfin de celle-ci avec ses voisines. C'est à cette école que se formèrent des générations successives, comme l'a remarqué Jean de Viguerie :

"Le sire de Pibrac, gentilhomme du XVII^e siècle, adresse ses quatrains à son fils. On les apprendra dans les écoles jusqu'au milieu du XVIII^e siècle (...). Les quatrains disent à l'enfant son devoir à l'égard d'autrui et font briller devant ses yeux les vertus sociales (...). Elles sont la justice ("Vertu qui agit entre les deux extrêmes") la chasteté, l'amitié, la fidélité. L'honnête homme ignore les "tourmens de l'envie, il abomine le "monstre de la calomnie". (65)

Une civilité basée sur de tels principes déborde cependant le domaine des simples relations et s'accompagne d'un certain engagement dans les affaires de la cité, selon l'usage que les éducatrices pourraient faire de la "lecture des contrats". Jeanne de Lestonnac en fait mention dans les Règles des Pensionnaires parmi les compléments d'instruction à donner aux élèves. D'après les expressions relevées dans des règlements contemporains, on peut voir qu'il s'agit d'un exercice prolongeant la leçon de lecture en allant des textes faciles à déchiffrer à ceux qui présentaient plus de difficultés. C'est ainsi du moins que Charles Demia aborde le sujet :

"Lorsque les Enfants seront suffisamment instruits dans la lecture des livres françois, le m^{re} commencera a faire lire dans les Contrat ou manuscrits les plus aisés à la manière suivante 1 - Il recueillera divers Manuscrits qu'il réduira

(64) Les Quatrains de Mathieu - op. cité pp. 10 et 11

(65) de VIGUERIE Jean - op. cité p. 263

en Classes ou différents paquets, les uns facile, les autres un peu difficiles et les troisièmes qui seront plus difficile." (66)

Ce que l'on désigne seulement par le terme de "Contrat" au moment de la fondation de la Compagnie de Marie Notre-Dame est signalé en 1684 par les mots "Contrat ou manuscrits", tandis que Jean-Baptiste de La Salle adoptera en 1706 l'appellation "registres" dans sa "Conduite des Ecoles chrétiennes". On a vraisemblablement le même contenu : les élèves apprenaient à se débrouiller dans le déchiffrement des textes écrits sur parchemin et plus tard consignés dans des livres ou registres.

Une interprétation trop large de cet exercice paraît à rejeter et il est peu vraisemblable que la lecture des contrats aient comporté un enseignement du Droit, comme l'a prétendu Jacqueline Hugon. (67)

Plus modeste et sans doute plus exacte est l'acquisition d'une habitude à bien lire des grimoires. Cependant, connaissant la grande expérience de la Fondatrice qui, devenue veuve, eut à signer ou à exécuter les clauses de nombreux contrats, on peut comprendre quelle fut sa motivation dans le soin mis à initier des filles à toute sorte de connaissances dans ce domaine. L'habileté à s'y mouvoir ne permettait pas seulement le respect des droits des autres, elle prémunissait aussi contre les roueries dont toute personne mal informée risquait d'être victime. C'est ce que Mathieu avait su faire remarquer avec sagesse :

"La chicane aujourd'huy met le peuple en chemise
La ruse est son bouclier, son idole l'argent :
Le taon perce la toille et la mouche y est prise,
Le coupable on absout pour punir l'innocent". (68)

Il faut savoir aussi qu'avant 1789 le contrat occupait une place considérable dans les responsabilités civiles (69), ce qui entraîna une floraison de contrats dont on peut retrouver les traces dans les innombrables registres notariers, sources de renseignements sur les faits et gestes d'une famille. On passait contrat non seulement avant

(66) CHARLES DEMIA - op. cité p. 31

(67) cf. HUGON Jacqueline - Structure et temporel d'une communauté religieuse de femmes à Bordeaux au XVII^e siècle - Mémoire dactylographié p. 42 - Archives O.D.N. Centre Lestonnac - Bordeaux.

(68) LES QUATRAINS DE MATHIEU - op. cité p. 12 -

(69) cf. MORIN Gaston - La loi et le contrat - La décadence de leur souveraineté - Paris - F. Alcan - 1927

de se marier, pour acheter ou vendre un bien meuble ou immeuble, mais encore pour effectuer un voyage sous les auspices d'un guide expérimenté, pour laisser son fils en pension chez un logeur ou pour participer à la construction d'une Eglise. De même la postulante qui frappait à la porte du couvent signait de sa main le contrat précisant les titres et qualités de ses parents, parfois son âge, et le montant de la dot suivant le cas.

Dans ces conditions, il est fort probable que l'esprit pratique de Jeanne de Lestonnac ait envisagé, par le moyen de la lecture des contrats, une bonne leçon de choses sur la signification d'un échange de promesses. Les coutumes en avaient souligné le caractère de relations interpersonnelles :

"Les "lettres" contenant une promesse n'étaient pas seulement un moyen de preuve, un "instrumentum", elles constituaient un mode spécial de s'obliger (...) Cette expression "s'obliger par lettres" revient à chaque instant (...) Ce qui obligeait, ce n'était point l'écriture, ni la signature du promettant, mais bien l'apposition d'un sceau" (70)

Un vocabulaire de l'engagement s'était formé : par exemple le mot serment trouvait son origine dans certaines expressions gestuées :

"Les termes français qui traduisent ces expressions latines sont fiancer, faire foi et serment, promettre par la foy et serment de son corps ou encore parfois créanter (...) jurèrent sur les Saints Evangiles et par la foy et serement de leur corps garder bien et sûrement iceluy prisonnier". (71)

La connaissance du langage employé pouvait donc donner lieu à des leçons de vie sur le sens des responsabilités sociales et sur la fidélité à la parole donnée. En initiant les filles à la lecture des documents dont il a été question, Jeanne de Lestonnac montrait sa préoccupation de l'avenir des jeunes et son souci de les armer pour toutes sortes de circonstances de la vie civile. Elle les préparait ainsi à leurs obligations morales aussi bien qu'à la gestion relevant de leur rôle dans la famille.

(70) ESMEIN Aldebert - Etude sur les contrats dans le très ancien droit français - PARIS - LAROCHE et FORCEL - 1883 - p. 61

(71) id. p. 100

Les maisons de Notre-Dame, toutes cloîtrées qu'elles étaient à l'époque, avaient donc des fenêtres ouvertes sur les sentiers du monde, et avant d'y lancer leurs élèves, elles les guidaient dans mille découvertes susceptibles de les préserver de toute rencontre fâcheuse. (72) Les maîtresses inventives ne manquaient pas d'occasions d'élargir aux dimensions de la société l'enseignement de base que la Fondatrice avait voulu dispenser.

Avec les raffinements de la civilité et les péripéties de l'Histoire, une telle instruction comportait donc un certain bagage de culture générale.

x

x

x

Après les observations qui viennent d'être rassemblées, il est possible de reconstituer un programme moins pauvre que celui dont une lecture rapide des textes donnerait l'impression. Il va bien au-delà du simple "lire, écrire, compter, coudre" qui définissait toute l'ambition de la plupart des écoles. C'est probablement pour cette raison que des commentateurs ont pu dire que la fondation de Jeanne de Lestonnac atteignait un niveau supérieur à celui des Ursulines de Bordeaux :

"Les religieuses de Notre-Dame (...) s'orientèrent vers l'éducation des filles de la noblesse et de la bourgeoisie. Elles s'adressaient donc à une clientèle autre que celle des Ursulines plus proches du peuple". (73)

En creusant la question, on a vu que rien ne déterminait l'admission d'une classe sociale de préférence à une autre, puisque l'instruction y était absolument gratuite pour les "filles de toute condition". Les centres d'intérêt du peuple n'étant pas toujours ceux de l'aristocratie, un certain clivage pratique se manifestait alors par la seule différence des connaissances complémentaires qui pouvaient être acquises auprès des éducatrices de la Compagnie de Marie Notre-Dame.

(72) La même prudence était recommandée à la Supérieure dans le soin des choses temporelles : "Quand il faudra passer quelque contrat, entreprendre ou intenter un procès, (ce qu'elle ne fera qu'estant contrainte et forcée) (...) qu'elle y pense bien plutôt, et après en demande avis aux Estrangers bien versés en semblables choses". cf. REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 114 - R. 57

(73) BOUTRUCHE Robert - op. cité p. 399 -

CHAPITRE 13

METHODES ET PROCEDURES EDUCATIVES

Une dernière question reste encore à traiter. On sait quelles finalités étaient poursuivies, on a cerné le genre de personne à qui s'adressait l'éducation, on a découvert quelque chose de l'esprit animant les éducatrices dans leurs tâches, et l'on a mesuré aussi sur quoi portait leur attention d'enseignantes. Il faut dire maintenant comment elles s'y prenaient dans la pratique.

On touche ainsi aux problèmes d'organisation et de didactique, domaines dans lesquels les sources sont peu nombreuses. Dans bien des cas, on se bornait en effet à énumérer une suite d'occupations ou à déclarer que l'élève devait "apprendre", à lui ou à elle de faire les efforts nécessaires pour que les choses entrent dans son esprit. La réflexion sur les méthodes pédagogiques a conduit à des transformations devenues possibles grâce au progrès des sciences humaines. Mais l'éducateur de jadis devait souvent son succès à ses intuitions personnelles plus qu'à des instructions qui auraient pu orienter son savoir-faire. Il n'y aura donc pas lieu de s'étonner si, dans le cas de la présente étude, il y a peu de textes à exploiter dans les Règles des Pensionnaires et dans la Formule des Classes.

Cependant en rassemblant quelques directives assez concrètes, on verra se profiler un certain système éducatif comprenant :

- Les structures de l'institution
- et le style pédagogique.

En essayant de les décrire, il ne sera pas inutile de signaler aussi ce qui est ainsi apporté pour la cohérence et pour la spécificité de l'oeuvre dans son ensemble.

x

x x

1 - STRUCTURES DE L'INSTITUTION

L'accueil des jeunes bordelaises qui se présentèrent à la porte de la Maison de Notre-Dame en 1608 - 1609 dut assez vite conduire à une répartition en diverses catégories. Les unes ne restaient que quelques heures et devaient donc être externes, tandis que les autres venaient pour être pensionnaires. De plus, selon les capacités de chacune, il fallait diversifier les leçons à donner. Il convient donc de considérer successivement les groupes constitués.

a) L'Externat

Les obligations de la clôture (1) faisaient état de l'entrée des "étrangères" et mettaient en garde contre les dangers causés par cette latitude. L'origine en est la clause restrictive par laquelle le Bref n'accordait l'autorisation que selon le bon plaisir du Saint Siège. Tout autant que la méfiance, c'est aussi la nouveauté de la situation qui se trouvait ainsi soulignée.

On comprend alors d'une part les craintes de Jeanne de Lestonnac en ses premiers essais d'externat, et d'autre part sa joie lorsque les faits lui démontrèrent l'opportunité de son initiative.

Ses craintes se lisent à travers les précautions détaillées que renferme la Formule des Classes :

(1) cf. ci-dessus - chapitre 10, 1 - 6 page 216 - note 17

"(que) les Maîtresses ou Régentes de cet Ordre n'entrent point aux classes que la première ou deux portes de la basse-cour vers la rüe ne soient fermées (...) Pareillement quand les dites Maîtresses sortent des classes, qu'en entrant, elles ferment sur elles la porte des Classes vers la Maison, plutost que la mesme Portiere par le commandement de l'Intendante ou Prefete ne donne les clefs à la Touriere externe ou gardienne des classes pour ouvrir les portes devers dehors. A quoy, a fin qu'on n'y manque, outre la Mere Premiere et Seconde, la MÈre Sur-Intendante et le Confesseur auront l'oeil particulièrement, elles pour le dedans, et luy par le dehors, voyant comme les clefs se donnent, et quand on ouvre et si c'est selon la Règle". (2)

Il y a vraiment une frontière à garder et à ne franchir qu'en des cas bien déterminés. La création d'un externat tenu par des femmes cloîtrées avait sans nul doute quelque chose d'inouï. Pour cette raison, la nouvelle école ouverte par la Compagnie de Marie Notre-Dame se distinguait des petites écoles ayant vu le jour après le Concile de Trente, car mieux qu'un simple lieu de contact avec une Régente de louage ou de bienfaisance, elle offrait gratuitement à la jeunesse de tout bord ce dont on ne pouvait jouir auparavant qu'en partageant toute la vie des cloîtrées. Et ces dernières prétendaient aussi devenir des spécialistes en matière d'éducation. Afin d'assurer la survie de ce qu'elle regardait comme une oeuvre utile et nécessaire, la Fondatrice n'hésita donc pas à entourer d'extrême vigilance l'ouverture et la fermeture des portes.

La satisfaction que lui procurèrent les premières expériences fut d'autant plus grande que les risques étaient plus évidents. Après avoir constaté que les élèves étaient venues nombreuses et que l'établissement fonctionnait sans problème, elle voulut traduire sa reconnaissance envers le Ciel par un geste significatif qui lui fut suggéré sur le terrain même de l'activité éducative :

"Un jour faisant la visite des Classes (...) elle fut inspirée d'offrir à Dieu les prémices des fruits de son Ordre, et de consacrer à la Sainte Vierge toute cette troupe innocente en

la mettant sous sa protection (...) Elle leur déclara qu'elle vouloit faire cette cérémonie avec quelque solennité, et que le jour de la Présentation de la Sainte Vierge était choisie pour ce dessein (...) Voilà ce que la piété de la Mère de Lestonnac inventa, pour rendre hommage à la Sainte Vierge, de la gloire de son nouveau Collège, elle nommoit cette cérémonie la fête des Externes et elle voulut qu'on la renouvelât dans toutes les maisons de son Ordre". (3)

La réussite de l'entreprise méritait donc d'être célébrée, elle le fut le 21 Novembre 1609, reléguant à un niveau secondaire les contraintes de Clôture que l'arrivée de personnes du dehors avait pu imposer. L'externat était devenu une réalité bien intégrée dans la vie de la maison.

Que disent les textes quant à la distribution des responsabilités ? L'autorité la plus haute était bien sûr celle de la Mère Première qui intervenait tout spécialement au début de son mandat :

"Dans l'an qu'elle entrera en charge, pour la première fois, elle fera dire toutes les semaines une fois le Catéchisme aux filles, assistant à toute la leçon d'alors, et observant sans mot dire, comme elle se fait, pour advertir après les Maistresses, selon qu'elle jugera". (4)

Tout en gardant son droit de contrôle, la Supérieure déléguait son autorité à diverses religieuses, suivant les postes à assurer :

"Elle devra prudemment choisir les Officières de la Maison, sauf celles qui sont électives selon le Bref, et leur distribuer les charges sans les changer facilement pour s'en acquitter bien (...) Qu'elle ait l'oeil sur toutes ses filles (...) et entre icelles sur les plus générales et importantes comme est la Maîtresse des Novices, la Mère Seconde, l'Intendante ou Prêfète des Classes et la Principale (c'est-à-dire la Mère des Pensionnaires) donnant à toutes leurs Règles et faisant qu'elles les observent bien, tout empeschement mis à part, et qu'elle leur fasse lire toutes les semaines et les entende lire avec elles une fois le mois". (5)

(3) BOUZONNIE - op. cité) H.O. I pp. 115 - 117

(4) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 94 - M.P. R. 11

(5) id. " " p. 97 " RR. 16 et 17

La nomination par mode d'élection ne se faisait que pour constituer le Conseil dont un membre était chargé de faire les représentations selon la mesure de la "discrétion", ou du discernement ignatien :

"Elle aura trois Conseillères avec une Discrete, pour le régime commun et choses ordinaires, lesquelles toute la Congrégation lui choisira". (6)

Mais pour l'externat, la fonction de responsable était attribuée par choix, après consultation des membres de la Communauté ayant voix active et passive :

"Elle choisira au plustost la Seconde, des Mères (...) une Procureuse des Soeurs, ayant entendu les avis des Mères. De plus, la Sacristaine et la Maîtresse d'Eschole, des Mères, ayant au préalable prins les suffrages secrets desdits Mères, ausquelles elle se conformera tousiours, si elle ne jugeoit autrement selon Dieu". (7)

La Prêfète ainsi investie de sa mission se voyait confier les clefs de l'école, et, de ce fait, se rendait la première au lieu de la porte de communication des deux bâtiments, pour présider à l'entrée des élèves en Classe :

"La Touriere externe ou séculière qui en aura charge prenant les clefs de la Prefete ou Intendante et celle de la Portière ou Touriere domestique, ouvrira les portes de la basse-cour vers la rüe (...) la portiere ou Touriere domestique, en présence de la Mère Prêfète ou Intendante ira ouvrir aux Maîtresses pour entrer en Classe avec les Pensionnaires si elles y vont". (8)

(6) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 26 - Bref n° 7 -

(7) id. " " p. 26 - Bref n° 7 -

Dans différentes branches d'Ursulines et en particulier chez Anne de Xainctonge, Fondatrice des Ursulines de Dôle, on procédait à la nomination par vote, l'article 7 des Règles stipulant que chaque collège serait dirigé par une Prêfète élue à la majorité des voix. cf. POSITIO - op. cité p. 106 - Dans la Congrégation de Notre-Dame (Chan. de St. Augustin), on dit simplement que "la Mère Supérieure avisera de choisir entre ses Soeurs celles qui luy sembleront les plus propres" cf. Les vraies Constitutions des Religieuses... 3^èe partie, chap. II, R? 1

(8) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - p. 352 - Form. des Classes - R. 3 -

Ainsi évoluait le personnel placé sous la dépendance de la Prévôtessse. On y remarquait divers degrés : depuis les Maîtresses jusqu'aux Tournières, celles-ci pouvant être des Soeurs ou des personnes sans vœux.

Passant à l'organisation de l'établissement scolaire, il est précisé que l'effectif se répartissait en diverses classes, pouvant atteindre le chiffre de quatre :

"Il y aura pour le moins deux Classes en chaque Maison ou Collège de Notre Dame, et quatre pour le plus : mais plus communément trois. La première, de lecture (...) La seconde, d'écriture (...) La troisième de couture (...) La quatrième, d'ouvrages". (9)

Le critère appliqué pour cette division n'avait rien à voir avec l'âge des élèves, mais se basait plutôt sur le degré de connaissance dont celles-ci étaient capables. Le procédé était cependant assez nouveau puisque le Moyen-Age avait réuni tous les écoliers dans un unique auditoire :

"Dès le début au moins du XV^e siècle, on a réparti sous un même maître et dans un seul local la population scolaire en groupes de même capacité, et l'Italie est restée longtemps fidèle à cette formule de transition. Puis au cours du XVI^e siècle, on a affecté un professeur particulier à chacun de ces groupes, tout en les maintenant au sein d'un local commun, formation qui subsistait encore dans l'Angleterre de la seconde moitié du XIX^e siècle. Enfin, on a isolé les classes et leurs professeurs dans des salles spéciales, initiatives d'origine flamande et parisienne qui donna naissance à la structure moderne de la classe". (10)

(9) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 354 - Form. Classes R. 6
Pierre Fourier parle de divers "bancs" à l'intérieur des trois classes prévues en fonction du niveau de lecture : "La Mère Intendantesse divisera en plusieurs ordres ou bancs, ou bandes, toutes les écolières de chacune des classes. Chaque ordre ou banc sera composé de seize ou dix-huit écoliers, ou de vingt au plus". cf. Les vraies Constitutions de Religions - 3^e Partie à chapitre VI - R. 7

(10) ARIES Philippe - op. cité p. 194

Cette façon de faire s'était du reste identifiée avec les maîtres de Paris qui en avaient consacré l'usage :

"Quand, au XV^e siècle, les Collèges de l'Université de Paris se sont mis à enseigner, ils ont inventé pour ce faire une méthode à laquelle ses imitateurs ont donné le nom de "manière de Paris". (modus parisiensis) et que tous les Collèges de l'Europe vont adopter. La "manière de Paris" divise le Collège en "classes" qui sont autant de "groupes de niveau", autant de degrés à monter pour achever la scolarité. L'originalité du Collège réside dans la progression contrôlée vers les cimes du savoir". (11)

Jeanne de Lestonnac adapta donc aux filles une organisation déjà connue des jésuites comme des protestants et des collèges universitaires de l'époque. Le même procédé fut ensuite employé dans les catéchismes de St. Nicolas du Chardonnet et de St. Sulpice.

A la structure de l'externat avec ses quatre classes, il ne reste qu'à ajouter la participation de Sous-Maîtresses en nombre variable et l'on aura une idée approximative de l'encadrement mis en place :

"La Maîtresse les prendra par quatrièmes parties (...) tandis que l'Adjointe ou Sous-Maîtresse se prendra garde des autres à ce qu'elles travaillent bien sans trouble". (12)

Une autre caractéristique des classes prévues par la Fondatrice est l'appellation donnée à chacune d'elles. Elles avaient une Patronne qui semble avoir été choisie en fonction du programme établi et des degrés en question. En voici la mention :

"La première de lecture sous le nom et titre de Sainte Anne (...) La seconde d'écriture sous le titre de Sainte Catherine. La troisième de couture sous le nom de sainte Ysabeau. La quatrième d'ouvrages, sous celui de sainte Magdeleine". (13)

(11) de VIGUERIE Jean op. cité p. 112

(12) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 358 - R. 13

(13) id: " " p. 354 - R. 6 - Le fait d'attribuer à des salles un nom de Saintes s'inspirait peut-être d'une coutume en vigueur dans les monastères bénédictins où l'on trouve St Placide - St Romuald etc... Jeanne de Lestonnac avait dû connaître cela chez les Feuillantines. D'autre part, son option pour des modèles féminins n'a rien pour surprendre. Pierre Fourier avait préféré des noms se rapportant aux mystères de Notre-Dame : le banc de la Conception, de la Nativité, de l'Annonciation, de la Purification, de l'Assomption. Cf. Les vraies Constitutions - 3^e Partie chap. VI - R. 8

Il est aisé de saisir la relation entre l'enseignement de la lecture et l'exemple de Sainte Anne que la chrétienté a souvent représentée avec un parchemin qu'elle montre à sa fille, la jeune Marie. Sainte Catherine, martyrisée en l'an 307, était vénérée (14) comme patronne des Philosophes, à cause de la sagesse avec laquelle elle sut discourir devant l'Empereur Maximin et répondre à ses attaques. Au XVII^e siècle elle était aussi patronne des écolières tandis que St NICOLAS l'était des écoliers. La prière adressée à cette sainte, et recommandée par Jeanne de Lestonnac, était peut-être la formule qu'on rencontre dans le recueil de Ribadeneyra sur "Les Sacrées Fleurs des vies des Saints". L'invocation est exprimée en ces termes :

"O Glorieuse Vierge Catherine, (...) disciple du maître céleste et maîtresse des Philosophes et Docteurs de la terre, souvenez-vous de nous autres vos serviteurs, qui combattons encore". (15)

Cela pouvait tout à fait convenir à celles qui, sachant déjà lire, avaient accès à un degré supérieur de science, et pouvaient alors s'exercer à rendre compte de leur foi.

Sainte Ysabeau, selon l'appellation méridionale, ou autrement dit Elisabeth, veuve et fille du roi de Hongrie, offrait le modèle d'une femme qui éleva trois enfants dans l'amour des déshérités. Jeanne de Lestonnac dut avoir un attrait spécial pour cette belle figure si proche de sa propre expérience :

"Elle avoit une très grande dévotion à la V. Marie et à S. Jean l'Evangéliste (...) elle filoit avec ses filles pour donner l'aumône aux pauvres de son travail (...) son mari l'aymoit comme sa femme et la respectoit comme une Sainte". (16)

(14) Le culte de Ste Catherine était très répandu au XVI^e siècle. De même en 1618, on voit le dominicain Labarde publier : le théâtre sanglant de Sainte Catherine martyre sur lequel sa vie et sa mort sont représentés par quatorze divers actes - cf. BREMOND Henri - Histoire littéraire du sentiments religieux en France - Paris - Colin - 1917 - p. 242 -

(15) RIBADENEYRA - Les Sacrées Fleurs des vies des Saints - Nouvelle Edition 1667 - Tome I, p. 399 - cf. au 25 Novembre

(16) id. Tome II, p. 383 - cf. au 19 Novembre -

Pouvait-on mieux choisir la patronne de la classe de couture où sans doute on préparait des travaux que la charité distribuerait ?

En ce qui concerne Sainte Madeleine, le rapprochement avec la quatrième classe est moins clair. Peut-être était-elle considérée comme le type féminin de l'apôtre.

"quand nostre Seigneur alloit prechant par les villages, et de ville en ville, elle le suivoit avec les autres saintes femmes et le nourrissait de ses aumônes luy et tous ses Disciples". (17)

Cet aspect concorderait avec la phrase du Père de Bordes dans ses premières orientations à la Compagnie de Marie Notre-Dame :

"Comptez parmi vos ancêtres et vos modèles celles qui aidèrent Jésus-Christ de leurs biens et de leurs travaux". (18)

Ou bien c'est le geste gratuit qui est accentué chez celle qui, rompant le vase de parfum, voulut en oindre la tête du Maître :

"estimant (...) que tout ce qu'il y avoit de plus riche et précieux devoit être employé au service de N.S. universel". (19)

Une troisième hypothèse s'appuierait sur le fait qu'ayant été au pied de la Croix, Madeleine accompagna la Vierge Marie dans sa douleur et partagea avec Jean les sentiments filiaux que lui avaient inspirés les paroles de Jésus. (20)

Quoi qu'il en soit des motivations de Jeanne de Lestonnac pour la sélection de ces saintes, il est certain que leur ensemble présentait un idéal féminin en accord avec les finalités poursuivies.

(17) RIBADENEYRA - op. cité Tome II, p. 36 - au 22 Juillet

(18) BOUZONNIE - op. cité - H.O. I, p. 61

(19) RIBADENEYRA - op. cité - Tome I, p. 36 - Cette dernière interprétation était courante à l'époque, au dire de Henri Brémond : "Marie-Madeleine, écrit Raymond Toinet, a été l'héroïne préférée du XVII^e siècle (...) Elle reste par excellence la sainte du pur amour et de la quiétude mystique". cf. op. cité p. 383 - On y trouve aussi la liste de plusieurs poèmes épiques : Les perles ou larmes de Ste Marie Madeleine, de César de Nostre-Dame (1606) La Magdaliade de Durant (1608) ; la Magdeleine de Rémy de Beauvais (1617) ; L'Uranie pénitente, de Le Clerc (1628)

(20) cela rejoindrait une expression familière à Jeanne de Lestonnac : "Tenons-nous auprès de la Sainte Vierge notre glorieuse Mère et de S. Jean". cf. Bouzonnie - op. cité - H.O. I p. 346

La formation chrétienne et la création d'une ambiance ad hoc devaient en être les fruits. Sous un patronage spécial, la classe avait en effet son rythme propre : on y disait l'oraison de la sainte au début de chaque séance de travail, et l'on était autorisé à célébrer sa fête avec solennité (21)

De la sorte, tout en ne fonctionnant que quelques heures par jour, l'externat possédait son autonomie de groupe humain, dans lequel les structures étaient envisagées comme des moyens de réaliser une éducation communautaire.

b) Le Pensionnat

Ce qui vient d'être dit à propos des particularités de la classe vaut bien davantage pour le Pensionnat dont l'organisation répondait surtout aux exigences de la vie collective : étudier et faire ses devoirs, se récréer et refaire ses forces, enfin mettre en pratique l'enseignement moral et religieux.

Pour veiller à la marche générale du petit troupeau d'internes, la Mère Première désignait une Mère dite Principale des Pensionnaires. Elle était incluse dans ce que le Bref appelle "les autres Officières" dépendant de la Supérieure et rien n'était spécifié quant au mode de sa nomination. Il s'agissait donc simplement d'un choix direct.

Diverses personnes étaient nécessaires pour l'accompagnement de ces filles dont la présence était continue tout au long d'une année scolaire de plus de onze mois :

"A toutes icelles, précise le Bref, deux Religieuses présideront, une Mère et une Soeur ; auxquelles on donnera aussi une Compagne, pour traicter les choses de la Maison". (22)

On le voit, les tâches à accomplir auprès des Pensionnaires déterminaient des emplois de catégories différentes. La plus haute responsabilité était confiée à la Principale qui était secondée par une plus jeune, c'est-à-dire une religieuse de chœur n'étant pas parvenue aux 10 ans de profession. La Compagne devait se consacrer aux menus services maternels que des enfants pouvaient réclamer dans la journée ou la nuit :

(21) "soudain que les Maîtresses seront entrées, toutes ensemble prieront Dieu à genoux, disant le Veni Creator, et l'oraison suivante, avec celle de la Sainte leur Patronne". cf. REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 358 R. 12

(22) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité - p. 31 - BREF n° 13

"(Elles) se lèveront (...) la Soeur Compagne apportant de la chandelle avec les souliers et habits nets, et allumer du feu l'hiver et autrement s'il en est besoin". (23)

Enfin, des auxiliaires séculières, parfois candidates à la vie religieuse, y trouvaient à l'occasion une occupation pour le temps de leur attente avant d'entrer au couvent :

"Outre lesquelles, en chaque chambre des filles, il y aura une Prêfète des plus sages, qui attendront commodité d'estre reçeuës, ou qui seront remises pour une plus grande preuve". (24)

Ces surveillantes de dortoirs et toute l'équipe éducative logeaient auprès des élèves dont elles avaient la charge :

"Les Pensionnaires se retireront chacune en sa chambre, et habiteront en lieu séparé de l'habitation des Religieuses, mais dans la même closture, dans laquelle autres personnes Séculières que les susdites ne pourront entrer (...) Cet enclos sera tousiours tellement clos et fermé que jamais aucun homme n'y entre. Et quant aux femmes d'honneur, sauf les Assistrices, elles ne pourront y entrer sans congé de l'Ordinaire, et du temps des Escholes". (25)

Les moeurs du temps justifiaient fort bien ce genre de clôture, car l'histoire rapporte des enlèvements de "demoiselles" par des gentilshommes qui avaient réussi à pénétrer dans les monastères. L'installation complètement indépendante de la Communauté était prévue au premier étage de l'édifice et répondait aux conditions suivantes :

"L'eschole ou College dans lequel doivent demeurer les Pensionnaires, escholieres et estrangeres, doit estre séparé de la Maison Professe et du Noviciat, et avoir son entrée et basse court distincte, autour de laquelle soient en bas les classes ou salles basses pour les escholieres, et sur les classes ou ailleurs les chambres pour les Pensionnaires, lesquelles doivent avoir des cheminées, et estre environ trois fois plus grandes que celles des Religieuses

(23) CODE D'ALENCON - manuscrit cité - p. 268 -

(24) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité - p. 31 - Bref n° 13

(25) id. " " p. 31 - Bref N° 13

Professes, et capables de six ou huit petits lits et d'un cabinet pour la Maîtresse ou Prêfète de chambre". (26)

On n'avait donc pas à cette époque l'immense dortoir faisant caserne plus que résidence familiale. Quant à la cour réservée aux pensionnaires, elle évoque des temps de loisirs en plein air ou d'exercice physique même pendant l'étude.

"apprendront par coeur le catéchisme, des airs spirituels, s'il fait beau se promèneront dans le jardin". (27)

Les Règles des Pensionnaires font mention du genre de récréation qui était pratiqué en dehors de l'horaire scolaire :

"Le jedy ou autre jour de congé sur sepmaine, auquel les escholieres estrangeres n'entrent point en classe, les Pensionnaires auront deux ou trois heures la presdinée de recreation extraordinaire depuis une heure jusques à trois ou quatre pour le plus, pendant lequel temps, elles pourront jouer à quelque jeu décent et honneste, comme aux dames, aux eschets, au petit billard et autres semblables où l'esprit et le corps s'exercent par ensemble". (28)

Il s'agissait là d'un temps considéré comme important sur le plan éducatif, c'est pourquoi la responsabilité n'en était pas confiée à une quelconque surveillante, mais bien à la directrice de l'internat, qui intervenait par exemple pour choisir les gages à donner à celles qui perdaient au jeu :

"(comme) chanter Laudate Dominun Onmes Gentes, selon l'avis de la Mere Principale ou Prefete, qui se trouvera là tousiours presente, comme en toute recreation". (29)

Le rôle d'animatrice revenait à la Principale et la mettait en contact direct avec les enfants dans les occasions les plus favorables à l'expression de leur personnalité. Elle décidait aussi des sanctions à appliquer, comme on le verra plus loin.

(26) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité - p. 381 - Formule des Bastimers R. 25

(27) CODE D'ALENCON - manuscrit cité p. 270

(28) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 254 - R. Pens. R. 11

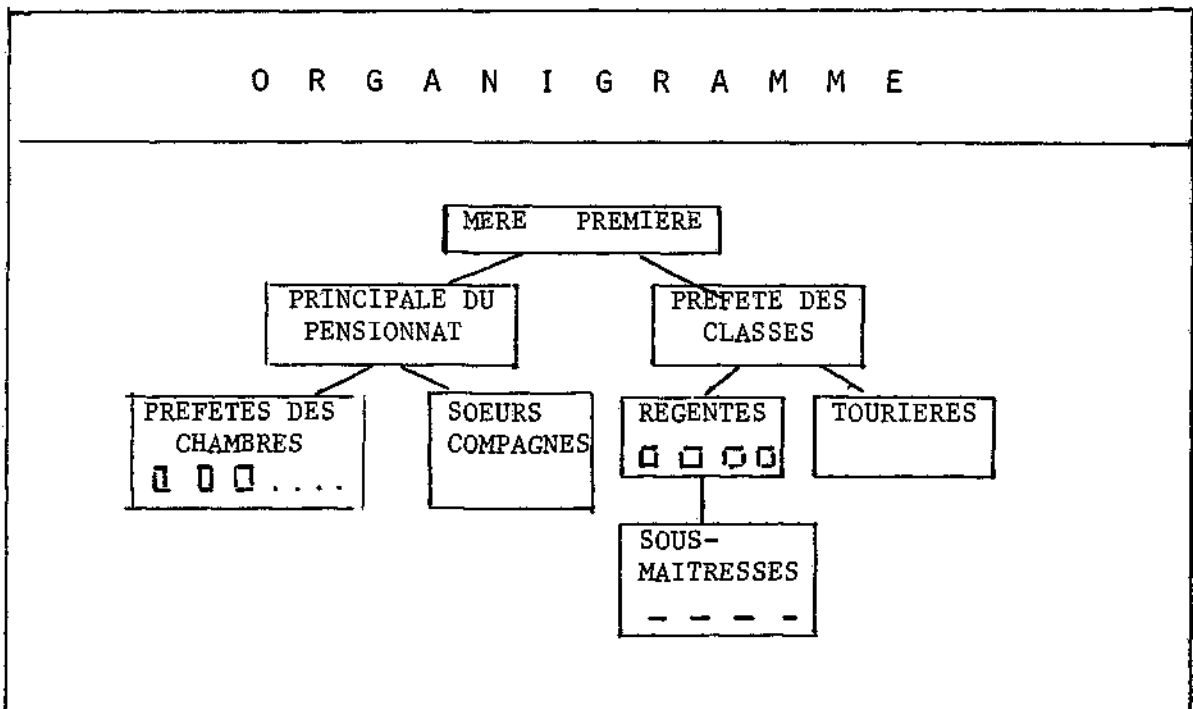
(29) id. " " p. 255

En ce qui regardait les connaissances à acquérir durant le temps de l'internat, le calcul, le déchiffrement des contrats et la lecture de livres variés, c'est toujours la Prêfète qui avait la haute main sur les orientations. A ce niveau, une question reste indéterminée : les Pensionnaires suivaient-elles les classes en même temps que les externes ? Il semble bien que soit entrevue une possibilité de les réunir toutes aux heures d'enseignement. On en parle au conditionnel :

"ouvrir aux Maîtresses pour entrer en classe avec les Pensionnaires si elles y vont". (30)

Il est probable que, suivant les effectifs, il se trouvait des cas dans lesquels la séparation était souhaitable, tandis qu'il s'avérait inutile de dédoubler des groupes peu nombreux.

Possédant quelques données sur l'organisation du Pensionnat, comme sur celle de l'Externat, il devient possible d'établir pour une Maison de Notre-Dame l'organigramme suivant : (31)



(30) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité - p. 352 - F. Classes R.3

(31) Dans le cas où des classes existaient à l'intérieur du Pensionnat, il semble que la Supérieure restait la coordinatrice des activités d'enseignement et de celles de l'internat.

Une circonstance pouvait motiver l'autonomie complète de chacune des deux structures : le contraste choquant que produiraient des origines sociales ou des habitudes trop différentes. (32)

Le seul document détaillé qui ait été conservé est un manuscrit d'Alençon évoquant les occupations des Pensionnaires pour une journée sans classe. (33)

De toutes façons, la vie d'internat ayant une durée bien supérieure aux heures d'enseignement, l'éducation reçue ne pouvait qu'être plus raffinée. Apparemment la formule était héritière de ces longs séjours que les filles de milieux privilégiés faisaient dans les Monastères des siècles précédents. Mais il ne s'agit que d'apparences, car avec le Pensionnat tel que le concevait Jeanne de Lestonnac, commençait une institution qui devait prospérer et faire date dans l'éducation :

"A ces écoles traditionnelles (...)d'autres sont venues s'ajouter, différentes par leur conception et leurs programmes, mieux adaptées à une nouvelle demande qui se fait jour dès le début du XVII^e siècle. Le Pensionnat est l'un de ces établissements nouveaux (...) Les premiers Pensionnats sont les Collèges d'Universités. Les Collèges congréganistes quant à eux se montrent réticents dans leurs débuts pour prendre des pensionnaires. Les jésuites et leurs émules craignent que la présence continuelle d'enfants dans la maison ne dérrange la vie religieuse de la communauté et ne trouble son recueillement (34) (...) De leur côté, la plupart des familles répuugnent à priver leurs enfants des bienfaits de l'éducation domestique (...) Dans les dernières années du siècle (...) on répète que le monde corrompt, et qu'il faut soustraire les enfants à leur influence". (35)

-
- (32) Il faut rappeler ici le texte déjà cité au chapitre 9, note 58 : "tant qu'il se pourra on mettra les pauvres et mal habillées à part, pour éviter divers inconvénients et reproches ; mais on ne laissera pas de les bien apprendre selon leur condition".
cf. REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 357 - R. 11
- (33) CODE D'ALENCON. Archives O.D.N. Centre Lestonnac - Bordeaux;
- (34) CODINA MIR - op. cité p. 279 : "Jamais la Compagnie de Jésus n'a considéré le Collège comme idéal de son éducation. Dans ses SCHOLIA aux Constitutions de la Compagnie (1560), Seronimo Nadal insiste pour que l'on évite à tout prix de prendre des pensionnaires dans les Collèges sauf dans des cas très exceptionnels, par exemple "en Allemagne et en France" tant que cette peste de l'hérésie continue - cf. - NADAL - Scholia p. 322 - Const - S.J. - P. IV - chap.
- (35) de VIGUERIE Jean - op. cité p. 132

A l'époque où se situe la fondation de la Compagnie de Marie Notre-Dame, le Pensionnat de filles n'était pas encore chose courante. Les Ursulines de Provence, poussées en premier lieu vers l'enseignement du catéchisme ne prirent des pensionnaires que dans un second temps. L'installation des internats dans des bâtiments à part des religieuses sous la forme ici décrite, eut lieu en 1612 chez les Ursulines de Paris, en 1616 chez celles de Toulouse et en 1618 à Bordeaux. (36) Pour ce qui est d'Anne de Xainctonge à Dôle, elle se refusa à créer un Pensionnat. (37)

Il est vrai que la subsistance des Pensionnaires imposait aux familles de fournir les denrées indispensables à la nourriture d'une élève pendant une année, en y ajoutant douze ou quinze écus. (38) Mais si les conditions économiques influaient sur la composition de l'internat, l'objectif des éducatrices n'en restait pas moins sérieux de valoriser au maximum la formule du Pensionnat. Les avantages que l'on y voyait permettaient de former au jour le jour les femmes que l'on voulait préparer. C'est là que pouvait le mieux s'établir le dialogue de maîtresse à disciple et que l'ouverture à la culture se faisait plus méthodique et plus facile. La perspective de soustraire les enfants au monde a sans doute joué dans bien des cas, comme l'illustre une conversation entre Madame de Sainte Beuve et un de ses conseillers spirituels :

"Ce zèle pour le salut des âmes lui inspira les fondations les plus utiles. La principale fut celle du premier monastère des Ursulines de Paris. Elle en conçut le projet dans un entretien qu'elle eut sur le service de Dieu avec le P. Lancelot Marin, maître des novices réunis en la maison professe de Saint Louis. Ce religieux répondant aux questions qu'elle lui faisait sur le moyen de ranimer dans les familles le culte de la religion : "Mademoiselle, lui dit-il, je m'en vais vous en dire un que Dieu me met en l'esprit par une assez naïve comparaison. Figurez-vous une fort belle pomme devenue pourrie : Que faudrait-il pour la rendre en son premier estat, et pour ne la plus perdre, sinon de tirer ses pépins du milieu de la pourriture, les planter

(36) CRISTIANI - La merveilleuse histoire - op. cité - p. 85 ss

(37) "Elles n'auront point de pensionnaires, ayant cogneut que telle conduite peut nuire à l'esprit et apporte d'empeschement à leur perfection et exercices de dévotions". cf. REGLES c VII - art. 5 n° 192 - cité dans POSITIO - p. 121 -

en une bonne terre, les bien fumer et arroser et les cultiver, en sorte qu'ils viendraient à produire des arbres, lesquels porteraient d'aussi belles pommes que celles dont ils sont provenus ? De mesme il me semble que pour renouveler le monde corrompu, il s'y faudrait prendre par la petite jeunesse (...) Ce serait une entreprise très louable et très utile d'establir dans Paris une congrégation où l'on retirerait les petites filles et où les ostant du monde comme d'une mauvaise terre, elles fussent transplantées en un terroir plus fertile, afin qu'ayant reçu là de bonnes instructions, elles en sortissent ainsi que d'une pépinière pour porter la vertu dans les familles". (39)

Sans souscrire totalement à la vision un peu pessimiste du Père Lancelot Marin, Jeanne de Lestonnac considérait certainement le Pensionnat comme la meilleure pépinière de vie chrétienne après la famille, et, par conséquent, comme une réponse au problème posé aux Catholiques de Guyenne face au Calvinisme.

Ainsi, tandis que l'Externat offrait une structure favorisant une certaine démocratisation de l'enseignement, et un embryon de vie de groupe, le Pensionnat effectuait une certaine sélection et garantissait une éducation intégrale, pour la formation d'agents de rechristianisation. Les deux formules étaient mises au service des finalités culturelles et religieuses de la Compagnie de Marie Notre-Dame.

II - STYLE PEDAGOGIQUE

En abordant maintenant le domaine pratique, il convient de mettre à jour les divers procédés employés auprès des élèves dans le quotidien de la vie. L'absence de techniques savamment élaborées invite à la modestie dans la présentation de ce point. C'est donc volontairement que des expressions comme "style", "manière", ou "régime" seront préférées, dans leur simplicité, à des termes plus usités dans les ouvrages modernes, comme le seraient des éléments de "méthodologie" et de "didactique" proprement dites. On se bornera plutôt à recueillir des moyens qui tiennent parfois de la recette. L'attention portera successivement sur :

(39) PRAT J.M. - op. cité - Tome II, p. 81

- la manière d'enseigner
- le régime interne
- et enfin les locaux.

A travers les observations faites, se dégagera sans doute un style pédagogique propre aux écoles de Jeanne de Lestonnac.

a) Manière d'enseigner

Les directives les plus claires sur une leçon à donner se rapportent à la toute première classe et elles sont indiquées dans la formule de lecture. On y remarque le sens du concret et la place de l'activité dans les apprentissages de base. Voici d'abord le matériel à confectionner, et la façon de s'en servir :

"Les lettres de l'Alphabet, et les syllabes se pourront apprendre par une grande table, où les caractères seront peints en grande forme, qu'avec une baguette on montrera à 10 ou 12 ensemble". (40)

Pour visualiser le modèle, on a prévu des proportions suffisantes, tandis que le mot "peints" introduit vraisemblablement l'emploi de la couleur. La baguette utilisée par la maîtresse permet une démonstration s'adressant à un petit groupe. Enfin les tableaux sont de deux types : celui de l'alphabet et un autre où figurent les principales syllabes. Pour ce dernier, on imaginait peut-être les nombreux assemblages possibles, ce qui pouvait alors constituer l'équivalent d'une méthode abécédaire progressive.

Etant données les étapes à franchir dans une initiation à la lecture qui était syllabique, les élèves étaient disposés en trois rangs :

"Le premier de celles qui apprennent à cognoistre les lettres, Le 2 - rang de celles qui apprennent les syllabes, et comptent ou accouplent, Le 3 - de celles qu'on enseigne les mots entiers, et qui lisent tout à fait". (41)

Après avoir "montré" d'une façon qui faisait surtout appel à l'observation de l'élève, on passait à l'exercice suscitant l'effort de l'intelligence pour identifier la forme déjà vue. La première

(40) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 361 - chap. IV
Règle non numérotée.

(41) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 361

étape dans le déchiffrage consistait à compter à haute voix le nombre de lettres formant une syllabe ; ensuite on lisait chaque lettre, et enfin la syllabe. Pour cette raison, il est question dans le texte de celles qui "comptent" ou "accouplent". Et l'on procédait ainsi :

"on montrera (...) dans le livre de chacune, on le leur fera reconnoître, mettant une d'icelles qui lisent bien pour guide à chacune de celles qui apprennent les lettres, on donnera aussi une ayde à celles qui accouplent". (42)

La présence d'une non-débutante auprès de celle qui commençait assurait à la fois l'exactitude de la réponse et un encouragement pour les hésitantes. Car il était très important de suivre individuellement chacune, que ce soit pour la lecture ou l'écriture :

"Quand le tableau (lire : noir) n'existait pas, le maître n'enseignait pas la classe mais chaque élève en particulier. Il passait tout son temps debout près des enfants, à tenir et à guider les mains et les plumes". (43)

C'est aussi ce que dit la Formule des Classes pour l'enseignement de toute autre matière :

"la maîtresse les prendra par quatrièmes parties, ou comme elle jugera plus commode selon le nombre, et leur montrera ce qui sera de sa classe (...) Si le nombre des Escholieres et Disciples estoit tel, qu'une heure ne fust suffisante de monstrex à toutes, on empruntera un quart d'heure de la demie heure suyvante". (44)

On passait donc beaucoup de temps à ces exercices particuliers, ce qui s'explique si l'on rappelle que l'objet d'enseignement des quatre classes était principalement la lecture, l'écriture, la couture et les ouvrages. Dans l'ensemble de ces cas, on ne pouvait guère se dispenser de faire voir comment s'y prendre.

Les phases du processus se résumeraient ainsi : montrer ou dire, faire reconnaître, faire faire ou refaire. Avec cela, on avait l'essentiel de la méthode, et quand c'était fini, on recommençait. On variait tout au plus la façon de faire participer la classe en passant du particulier au collectif.

(42) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 361

(43) de VIGUERIE Jean - op. cité p. 152

(44) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité pp. 358-360 Form. Cl.

RR 13 et 17

"et fera-t-on aussi dire à 10 ou 12 leur leçon, la Maîtresse passant et estant au milieu, et les faisant dire toutes ensemble en mesme temps, en se prenant garde des guides, et reprenant celles qui faillent, et finalement les escoutant toutes, et particulièrement tantost l'une tantost l'autre". (45)

Ces guides dont il faut prendre garde ne sont autres que les "touches" placées alors sous les lettres pour les désigner. On sait qu'on utilisait pour cela de vieilles plumes.

Le nombre de 10 à 12 était considéré comme limité pour que l'enfant ne se trouve pas perdu dans la masse et que l'éducatrice se rende bien compte de ses réactions.

Cette manière d'agir concernait le niveau élémentaire des connaissances. Une fois dépassée l'épreuve des démarrages, on pouvait laisser partir chacune sur sa propre piste, qu'elle soit d'apprendre un morceau, de faire une copie ou d'aller jusqu'au bout de la couture ébauchée. Venait alors le moment de la vérification des tâches :

Pour les autres leçons, la participation de l'élève est signalée à l'occasion de la récitation, comme on l'a déjà noté à propos de l'influence du Ratio Studiorum. (46)

"Le signe de la première heure estant donné, on fera réciter debout ce qui se devra dire par coeur, la Partie ou Adversaire de celle qui récite se levant de l'autre costé à l'opposite, et l'enseignant ou reprenant, s'il en est besoin ; et si elle fault ou manque en quelque chose, toutes les autres cependant sans mot dire ny rien suggérer escouteront assises ce qui se dira, se tenans prestes à dire en suite ce qu'on leur commandera". (47)

(45) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 362 -

Cette manière de passer au milieu des élèves tranche avec celle que recommande Pierre Fourier ; "Elles se tiendront toujours encloses dans leurs chaires, en sorte que les habits des écolières qu'elles recordent ne puissent toucher les leurs : et lors qu'elles se trouveront contraintes de se tenir hors de leurs chaires, pour enseigner les écolières à travailler (...) elles tâcheront de s'y comporter avec tant de dextérité que leurs habits ne soient touchés de ceux des filles séculières". cf. Les vraies Constitutions op. cité - 3^e Partie - Chapitre XVI - R. 15

(46) cf. ci-dessus chapitre 5 note 78

(47) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 356 - F. Cl. R. 14
Pierre FOURIER conçoit une émulation différente ; "Elles pourront parfois disputer banc par banc, pour emporter le titre de premier ou deuxième". cf. Les vraies Constitutions.. op. cité - 3^e Partie Chapitre VI - R. 8 -

La maîtresse menait l'orchestre, et au moindre signe, pouvaient entrer dans le mouvement celles qu'elle désignait. Il arrivait aussi que la récitation soit prise en charge par une autre. C'est là qu'intervenaient les dizanières dont il a déjà été question : (48)

"les dixainières verront qui manque à sa place, et qui sçait ce qui se doit apprendre par coeur, et qui a fait chez soy l'exemple, la couture ou l'ouvrage prescrit". (49)

La manière d'enseigner comportait encore une dimension artistique sous la forme toute simple du chant, spécialement comme accompagnement au cours de la tâche :

"or ce qu'on apprendra pourra estre (...) des chansons spirituelles et semblables choses pieuses (...) Les Filles de la couture et des ouvrages pourront chanter des airs spirituels pendant leur travail de la première heure, si la commodité et séparation des Classes le permet, en observant que leurs airs et chansons soient proportionnés au temps, tant que faire se pourra. Comme si pendant les Advents, c'estoient des Noël's choisis, l'Adjointe ou Sous-Maîtresse les dressant en cecy, tandis que la Maîtresse enseigne les autres". (50)

Dans le cas d'un travail manuel, on voit comment ce procédé tendait à occuper l'esprit agréablement. En recommandant de faire apprendre des Noël's choisis, Jeanne de Lestonnac voulait sans doute retenir seulement ce qui avait le plus de valeur à ses yeux, car elle se plaisait à encourager la qualité du chant :

"Elle exhortoit souvent à chanter les louanges de Dieu avec un esprit intérieur, et elle ne pouvoit faire assez de caresses à celles qui se distinguoient entre les autres par le chant". (51)

(48) A l'occasion de la pédagogie protestante, cf. ci-dessus chapitre 6, 2 - e) et encore dans le sillage du Ratio Studiorum, les "décuries" chapitre 7, note 78

(49) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 357 - F.Cl. R. 12

(50) id. " " p. 360 - " R. 17

(51) BOUZONNIE - op. cité - H.O. I, p. 345 - Le Chant des Psaumes en allant à l'ouvrage est une vieille tradition. cf. l'exemple des soldats Hussites qui marchaient ainsi au combat.

Rien n'est dit de la façon dont le goût artistique pouvait également être formé à travers les leçons d'ouvrages. Les femmes de cette époque savaient réaliser des broderies minutieuses qui n'étaient pas seulement le fait d'une main habile, mais faisaient appel au sens des formes et des couleurs. Il devait donc y avoir place pour des oeuvres d'art.

Mais avant de terminer ce développement sur la méthode, il faut signaler une absence qui peut poser question. Aucun texte ne fait allusion au théâtre, dont la portée éducative est reconnue de nos jours. Il semble que la Compagnie de Marie Notre-Dame ait été fondée trop tôt pour avoir connu la grande vogue de la tragédie du XVII^e siècle français. Corneille venait seulement de naître lorsque fut accordé le Bref d'approbation, et la première représentation du Cid se situe au moment où Jeanne de Lestonnac avait atteint l'âge de 80 ans. On ne peut comparer un établissement créé en 1608, avec le Pensionnat des Demoiselles de Saint Cyr que Madame de Maintenon ouvrit en 1686. Bien qu'il s'agisse pour l'un et l'autre du XVII^e siècle, la littérature a fait du chemin au cours de ces décennies. (52)

Pour conclure les quelques détails ayant trait à la manière d'enseigner, on peut dire que l'élève était suivie de près dans ses découvertes, invitée à réaliser par elle-même ce qui lui était proposé, et entretenue dans une ambiance susceptible de lui faciliter les apprentissages.

(52) Les Collèges de la Compagnie de Jésus n'eurent pas la même réserve. Dès les origines de l'Ordre (1556) il y eut en France un théâtre des jésuites, avec deux ou trois représentations annuelles de dialogues ou de comédies morales données en un lieu public, sur un "échafaut" et même souvent dans l'église du Collège. La plupart des oeuvres s'inspiraient de la Bible". cf. de DAINVILLE - l'Edu-
cation des jésuites - op. cité p. 476 -
- La comédie ne se développa dans le théâtre scolaire qu'au dix-
huitième siècle. cf. id. p. 500 -
- "Les limites tracées par le Ratio Studiorum de 1599 aux activi-
tés théâtrales dans les Collèges de jésuites : petit nombre de
représentations, sujets sacrés et pieux furent très vite dépassés en France, sous Richelieu". Id. p. 504 -
- Dans les Règles de la Congrégation Notre-Dame, Pierre Fourier met en garde contre tout abus en ce domaine ; "La Prefete pourra permettre de chanter quelques hymnes ou chansons spirituelles bien approuvées. On ne leur permettra jamais d'en chanter des mondaines, ny de danser, ny de se servir d'instruments musicaux". cf. Les vraies Constitutions - 3^e Partie - Chapitre XXII -
RR 24 et 25 -

b) Régime interne

Le rythme de la vie scolaire est connu grâce aux précisions d'horaire qui se trouvent dans la Formule des Classes. Mais pour le reste de la vie quotidienne, les Règles des Pensionnaires ne font qu'énumérer des exercices à faire chaque jour, sans mention spéciale de l'heure ni de la durée. Un complément d'information est parvenu jusqu'à notre époque, par le manuscrit d'Alençon dont le texte sur "La distribution du temps pour les pensionnaires" est manifestement une copie d'un texte de la maison de Bordeaux, puisqu'il y est défendu de parler gascon, selon la tendance de l'époque à imposer la langue française.

A partir de ces sources, il est possible d'établir et de situer les activités de la journée, tout en introduisant certains décalages suivant les saisons. En effet, à partir de Pâques, et cela jusqu'au 8 ou 14 Septembre, la rentrée du matin était fixée à 7 h.30 au lieu de 8 h. le reste de l'année, et la sortie à 9 h.30 au lieu de 10 h. C'était avec plus de modération, l'équivalent du passage à l'heure nouvelle que l'Europe a adoptée au XX^e siècle. Pour l'après-midi au contraire, l'horaire se trouvait retardé d'une heure, à cause des grosses chaleurs, ce qui donnait 15 h - 17 h, au lieu de 14 h - 16 h pour la période allant du 11 ou 24 Juin jusqu'en Septembre. C'est le bon sens qui parlait. Quelle que soit la saison, il y avait deux heures de classes le matin et deux heures l'après-midi. Il serait du reste plus exact de dire comme dans les textes "l'après-dinée" puisque le repas avait lieu bien avant midi.

Le nombre de coups de cloche, en "tinté" ou en branle, indiquait s'il s'agissait de la préparation à l'entrée en classe, du changement d'occupation dans une même demi-journée, de l'approche de la fin, ou du moment de la sortie. Et comme les montres n'étaient entre les mains ni des éducatrices ni des élèves, le mobilier scolaire incluait un sablier :

"A la fin des deux heures, on sonnera un petit coup à branle, sans tinter, tant le matin que le soir, et est bon qu'en chaque Classe, il y ait un pulverin pour mesurer les heures et distribuer le temps". (53)

Pour plus de clarté, l'horaire des classes sera présenté sous forme de tableau :

SONNERIES	H O R A I R E D E S C L A S S E S Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi matin - Vendredi - Samedi
7h30 Branle 1/4 d'h.	MATINEE : MESSE avant ou après la classe
8h Branle+tintement 9h 15 ou 20 tintés 9h30 15 ou 20 tintés 10h Branle	Entrée en classe Exercice du matin Récitation La leçon est "montrée" Lecture - Ecriture - Couture ou Ouvrages Catéchisme Civilité et avis Antienne à Notre Dame - Sortie MESSE si elle n'a pas eu lieu
	I N T E R V A L L E
13h30 Branle 1/4 d'h. 15h 15 ou 20 tintés 15h30 15 ou 20 tintés 16h Branle	Entrée en classe Exercice du soir Récitation Leçons variées Lecture - Ecriture - Couture ou Ouvrages Explication du travail à faire pour le lendemain Antienne à Notre-Dame - Sortie

Pour ce qui est des pensionnaires, la succession des exercices était beaucoup plus chargée. Pour les plus grandes, c'est-à-dire pour celles qui, à cause de leur sérieux, étaient admises à faire une demi-heure de méditation, le lever avait lieu à 5 h.30, pour les autres à 6 h. De demi-heure en demi-heure, quelquefois trois quarts d'heure, tout était rempli jusqu'au coucher fixé à 20 h. pour les petites, à 20 h.30 pour les plus grandes, l'extinction des feux étant à 21 h.

Voici une journée de pensionnaire, sans séance de classe :

HEURES	TRAIN QUOTIDIEN	OCCUPATIONS
5h30 ou 6h	Lever - Prière	Méditation 1/2 h.
7h	Toilette Déjeuner	Lecture Ecriture Couture
10h 10h15 10h30	Dîner	Catéchisme ou autre leçon Récitation de la leçon
11h	Récréation	
11h45 12h 13h 13h45 14h		Férule Coudre ou filer (en chantant) Jeter, compter, lire aux contrats Apprendre une leçon Récitation de la leçon
15h 15h15	Goûter	Ecriture
16h 16h45		Coudre (en écoutant vie de Saint) Rendre compte de la couture et de ce qu'on a retenu de la lecture.
17h 17h45		Catéchisme et Avis Spirituels Récitation de la leçon
18h 18h30	Souper Récréation	
19h30	Litanies de N.D. Prière du soir	Explication des sacrements Examen
20h 20h30	Coucher (petites)	Lecture méditation pour les grandes
21h	couvre-feu	

Un catalogue des vacances permet aussi de fixer le calendrier de l'année. Il y est dit que les classes vaqueront :

"Tous les jours de feste de commandement de l'Eglise, toutes les Festes marquées au Catalogue du Diocèse (...) Toutes les après-midys des Mercredys ou Jeudys de l'année s'il n'y a autre Feste proche (...) Depuis Notre Dame de Septembre ou Exaltation de Sainte Croix jusques à la S.Luc ou la Toussaint, vacances générales". (54)

(54) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 362 -

Ces grandes vacances dépendaient d'ailleurs de l'époque de la récolte du raisin, si importante dans un pays de vin. La durée de l'année scolaire était donc :

"Depuis la S.Luc ou Toussaints, selon le cours des Vendanges jusques à Nostre-Dame de Septembre ou l'Exaltation de la Sainte Croix". (55)

En résumé la liste des principaux congés se présentaient ainsi :

		CONGES
18 OCTOBRE	(
31 ") RENTREE	Veille de Toussaint
1er NOVEMBRE	(DES CLASSES	Toussaint
21 NOVEMBRE		Présentation de N.D.
6 DECEMBRE		S. Nicolas
8 "		Immaculée Conception de N.D.
24 "		Veille de Noël
25 "		Noël
28 "		Saints Innocents
2 FEVRIER		Purification de N.D.
-		Jeudi gras
-		Lundi gras
-		Mardi gras
25 MARS		Annonciation de N.D.
-----		Mercredi St. après-midi
-		à
-		Mercredi matin après Pâques
-		
MAI		Veille de Pentecôte
31 JUILLET		St. Ignace
15 AOÛT		Assomption de N.D.
8 SEPTEMBRE	(SORTIE	Nativité de N.D.
14 ") ANNUELLE	Exaltation de la S.Croix

L'horaire du Pensionnat ayant fait mention du moment intitulé "fêrule", c'est l'occasion d'examiner le régime des sanctions. Dans le livre des Règles, le mot est prononcé incidemment :

"tous les jours ouvriers, se trouveront aux fêrules de l'après-dînée, pour rendre compte de leurs actions à leur Prêfète ou à leur Principale". (56)

(55) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 355 - F.Cl. R. 8
 (56) id. " " p. 255 - R. 12

Etant donné que la Formule des Classes n'en parle pas et que l'horaire des pensionnaires situe cet acte à 11 h.45, on peut penser que c'était seulement une coutume de l'internat. De quoi s'agissait-il exactement ?

"Une fêrule est faite de deux lanières de cuir cousues l'une sur l'autre, attachées à un manche et terminées par une palette rembourrée. C'est la palette qui frappe. La fêrule se donne sur la main". (57)

Le fait d'indiquer une heure pour ce règlement de comptes montre que tout usage de la fêrule sur un mouvement d'impatience se trouvait exclu. De plus, le petit instrument en question était le plus doux de tous les châtiments corporels inventés jusqu'alors. Dans les Collèges de l'époque on employait généralement les verges, et les Bordelais ne devaient pas être les derniers à y avoir recours, comme le reconnaît Paul Porteau.

"Erasme disait de nos compatriotes qu'après les Ecossais, ils étaient les plus grands fesseurs du monde". (58)

L'éducation de Louis XIII est émaillée de ce genre de corrections :

"On fouette beaucoup dans les familles, à commencer par la famille royale". (59)

Si le livre des Règles imprimées en 1638 ne signale que la fêrule, le texte manuscrit qui lui est antérieur fait plusieurs mentions du martinet pour les pensionnaires:

"A 1 heure et trois quarts se prépareront à la leçon sans bruit ny caquet à peine du fouet (...)

A 3 heures et un quart (...) se mettre chacune à leur place pour escrire sans se pousser ny caqueter à peine du fouet (...) A 7 heures et demie, après les Litanies, l'Exercice quotidien du soir (...) on lira la méditation, laquelle s'entendra avec repos et silence à peine de bonne pénitence ou du fouet". (60)

(57) de VIGUERIE Jean - op. cité p. 243

(58) PORTEAU Paul - op. cité p. 101

(59) de VIGUERIE Jean - op. cité p. 243

(60) CODE D'ALENCON - manuscrit cité pp. 272-273-274 -

Il s'agissait toujours du respect du silence en des moments jugés particulièrement importants : l'apaisement nécessaire avant de se mettre au travail et l'observation du "grand silence" qui durait ensuite toute la nuit.

Mais la punition infligée de cette façon devait suivre quelques normes qui ne sont pas indifférentes :

"La peine sera d'ordinaire plus de remontrance et honte que douloureuse, sauf si quelqu'une avoit fureté la table d'une autre ou ses besongnes, ou l'avoit offencée de fait ou de parole, ou que par 3 jours qui a la fêrulle n'eust notté aucun deffaut de personne, et ne luy eust donné la fêrulle soit par parrese ou intelligence ou mauvaiseté". (61)

La dernière phrase du texte cité insinue une pratique qui était la transmission de la fêrulle, usage commun aux XVI et XVII^e siècles. Porteau le signale sous le nom de :

"signum qui circule d'un délinquant à l'autre (...) chaque matin au réveil, celui qui a le signum en sa possession reçoit deux coups de verge". (62)

La règle du jeu fait penser à la "chandelle" où le tour de chacun dépend du fait de n'avoir pas trouvé son remplaçant. Si tout cela a pu se produire en certaines occasions, Jeanne de Lestonnac n'a pas jugé bon de le faire apparaître dans les Règles imprimées. A propos des punitions, elle dit simplement : (63)

(61) CODE D'ALENCON - manuscrit cité p. 271 -

(62) PORTEAU Paul - op. cité p. 76 -

(63) Afin de situer cette façon de faire dans le contexte éducatif de l'époque, on peut encore se rapporter au Ratio Studiorum qui prévoit l'existence d'un "correcteur" spécialement payé à cet effet. cf. RATIO chap. XII n° 38 - et HERMANN J.B. - Le fouet dans le système d'éducation de l'ancienne Compagnie : "Ayant appris que les professeurs frappaient leurs élèves, St Ignace le fit défendre au nom de la sainte obéissance et obligea à prendre un correcteur, dût-on, vu l'état des revenus, renvoyer un professeur". cf. p. 1 Il a pu arriver comme dans certains collèges de Jésuites en Allemagne, que la correction soit assénée par un grand élève. Quelques détails supplémentaires sont donnés dans le cas d'une correction administrée à des filles, dans les écoles de Pierre Fourier : "La Mère Intendante étant appelée et bien informée des fautes commises ira en avertir la Mère Supérieure : et toutes deux ensemble pourront conclure (...) que celle qui aura commis la faute soit frappée de verges trois ou quatre coups, ou six, tout au plus, selon que le forfait l'aura pu mériter, ce qui s'exécutera par une Soeur converse, aiant le visage voilé (et jamais par les Maîtresses ny aussi par la Mère Intendante) et ce en tel endroit de la Classe et en telle sorte, que ny la Maîtresse ny la Mère Intendante, ny les écolières ne voient celle qu'on châtie". Les vraies Constitutions de la Congrégation de Notre-Dame, op.cité-3^e Partie-Chap.XVI-R.23

"Quelles sachent que où les admonitions ne pourront profiter, elles seront chastiees par leurs Prefetes et que celles qui refuseront la correction ou ne donneront quelque esperance d'amendement ou se rendront facheuses et pernicieuses aux autres par leurs mauvais exemples, seront renvoyées et mises dehors". (64)

La correction à accepter, qu'elle soit donnée avec une fêrule ou avec des verges, était considérée comme indispensable à l'éducation de l'enfant :

"Le P. Jean Bonifacio, bien connu de nos annales pédagogiques, écrit le jésuite Hermann, reprenait doucement un jeune professeur qui employait trop rarement le fouet : "Je pense que Quintillien et quelques-uns des auteurs anciens ont influencé notre jugement ; mais cela ne convient ni à notre temps, ni à nos élèves ni à nous qui punissons avec modération et nous servons pour cela d'une main étrangère. Il y a de ces natures que touche seule la douleur corporelle (...) Une formule lapidaire, antérieure au Ratio Studiorum va nous le révéler : "Ubi verba valent, ibi verbera non dare". (65)

(64) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 252 - R.Pens. R. 5 -

(65) HERMANN J.B. Le fouet... op. cité pp. 2 et 3 - L'auteur rappelle aussi ce qu'on a appelé la pédagogie théocratique de Calvin : "En 1563, une petite fille est condamnée à trois jours de prison, au jeûne, au pain et à l'eau pour insulte à sa mère ; quatre ans après la mort de l'austère réformateur un enfant est décapité pour avoir frappé ses parents (...) Une sévérité extrême est la marque de ce régime". cf. p. 4 -

- La position de MONTAIGNE s'inspire plutôt de celle de Quintillien. Il s'insurge contre les punitions qu'il a connues au Collège de Guyenne : " C'est une vraye geaule de jeunesse captive (...) vous n'oyez que cris et d'enfans suppliciez, et de maistres enivrez en leur cholere (...) combien leurs classes seroient plus decemment jonchees de fleurs que de tronçons d'osier sanglants !" - cf. RAT Maurice - Montaigne - oeuvre - op. cité p. 165 - Essai XXVI - Son principe est le suivant ; "J'accuse toute violence en l'éducation d'une âme tendre, qu'on dresse pour l'honneur et la liberté (...) et je tiens que ce qui ne se peut faire par la raison et par prudence et adresse, ne se fait jamais par la force. On m'a ainsi eslevé. Ils disent qu'en tout mon premier aage je n'ay tasté des verges qu'à deux coups, et bien mollement. J'ay deu la pareille aux enfans que j'ay eu ; ils me meurent tous en nourrisse ; mais Leonor(...) a atteint six ans et plus sans qu'on ait employé à sa conduite (...) autre chose que parolles et bien douces". id. p. 368 Essais II, VIII - Voilà un exemple connu des Lestonnac et des Monferrant -

Sous l'étiquette "d'admonestations" et de procédés destinés à faire réfléchir l'élève pour l'inciter au repentir, l'ingéniosité des éducateurs se donnait libre cours avec la mise à genoux, la quarantaine et mille choses semblables. Jeanne de Lestonnac ne précise rien, mais il serait bien étonnant que ses écoles aient complètement échappé à ce régime encore en vigueur il y a relativement peu de temps. (66)

Enfin le maintien de la discipline et des bons désirs pouvait aussi être favorisé par des sanctions positives. On en découvre des traces, non pas dans les textes pédagogiques, mais dans l'instruction concernant "Les choses que les Religieuses de Nostre Dame peuvent tenir dans leurs chambres avec licence". Il y est dit :

"Les Maîtresses ou Regentes des Escholieres et les Prefetes des chambres des Pensionnaires peuvent avoir quelque Agnus Dei, et quelques Images pour donner à leurs Disciples ou apprentives". (67)

Ces petites récompenses, matérialisées par un objet pieux, laissent supposer l'existence de bien d'autres, telles que l'honneur d'être choisie pour faire une commission, d'ouvrir la porte et ainsi de suite. Du fait que le principe est établi, il a du être appliqué, au jugement des éducatrices.

Cependant la distribution solennelle des prix ne figure nullement dans le programme de la Compagnie de Marie Notre-Dame. Ce fut peut-être une habitude particulièrement prisée du grand siècle dont les heures retentissantes n'avaient pas encore sonné. Toutes les conjectures sont possibles sur le silence des textes. Dans l'ensemble Jeanne de Lestonnac n'insiste jamais sur les applaudissements, pas plus que sur les reproches humiliants. L'appel à l'émulation, très employé à l'époque est tout au plus repérable dans le gain d'une meilleure place grâce à la récitation bien réussie :

"Que chacune sçache sa place, laquelle elle pourra perdre pendant la tenue des Classes, si une autre sçait mieux qu'elle se qu'il faut apprendre par coeur des prieres de la Doctrine chrestienne et choses semblables". (68)

(66) Encore une fois le souci analytique de Pierre Fourier procure une bonne information sur le renvoi de l'élève au banc de la paresse - cf. Les vraies Constitutions ... 3è Partie à Chap. XVI - RR. 21 et 22

(67) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 283 -

(68) id. " " p. 357 - R.11

Les textes sont beaucoup plus explicites à propos des conditions plus pratiques de l'alimentation. En maîtresse de maison expérimentée, la Fondatrice n'a pas craint d'entrer dans les détails afin d'assurer une bonne réfection aux élèves aussi bien qu'à la communauté. Elle a prévu le poids des portions et leur qualité en viande. Bref, elle a su composer des menus dignes de sa région réputée pour la gastronomie :

"Le vivre ordinaire tant des Religieuses que des pensionnaires sera de boeuf et de mouton, quoique parfois le pourceau puisse tenir lieu de boeuf selon la saison (...)

La portion bouillie ordinaire des Religieuses sera pour le moins de quatre onces (...) celle du rôti de cinq onces, à cause que la chair se deseiche. La portion des pensionnaires sera environ de quatre onces. Et les jours maigres, la portion du poisson, tant des unes que des autres ne sera que quatre onces, et une livre servira pour trois". (69)

La fréquence des mets est également déterminée :

"On servira toute l'année, le matin du bouilly pour portion moitié boeuf moitié mouton, comme aussi le Lundy et Mercredi au soir, ou selon la saison moitié pourceau moitié mouton.

Le Dimanche, Mardy et Jeudy au soir, on donnera tant aux Religieuses qu'aux pensionnaires du mouton rosty ordinairement ; neantmoins l'Hiver depuis la Toussaint jusques en Caresme, on pourra une fois la sepmaine, au lieu de mouton rosty, donner du boeuf ou du pourceau rosty, et l'Eté depuis Pasques jusques à la Pentecoste, de l'agneau ou de chevreau, et du veau depuis la Pentecoste jusques à la Toussaints".(70)

Après avoir donné la composition d'un repas : avec potage, portion et dessert, la diversité des légumes est également précisée : Il s'agit de salades cuites ou crues, raves, cresson, laitues, pourpier, concombres, melons. Enfin la ménagère en vient à dire ce qu'il faut déboursier.

(69) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 215 - Depensière R.10

(70) id. " " " p. 215 - " RR.12-13 -

"La portion ordinaire de chair ne doit revenir qu'à trois liards, ou un carolus, ou environ. L'entrée ordinaire à cinq deniers ou deux liards. Le dessert à un liard ou quatre deniers. Mais parce que le poisson est plus cher, la portion du poisson frais peut monter jusques à cinq ou six liards. Idem, l'entrée de table (...) doit revenir à la moitié de la portion ou environ, et le dessert ordinaire à la moitié de l'entrée".
(71)

On avait là l'énoncé d'un bon problème d'arithmétique et c'est la meilleure démonstration de l'utilisation des connaissances théoriques dans la vie ordinaire.

Ce genre de nourriture ne paraît pas particulièrement austère (à la table des religieuses figure le vin mêlé d'eau) et il vient confirmer les vues réalistes et les traitements très humains dont Jeanne de Lestonnac était l'auteur.

On peut dire, sans forcer les choses, que le régime interne de la maison étant parfois le reflet des moeurs éducatives de la société, tendait aussi à faire régner les "bonnes" moeurs sur le plan moral et sur le plan d'un sain équilibre de vie.

c) Locaux

Ce dernier point peut paraître accessoire et ne devoir entraîner qu'une simple mention accompagnée tout au plus de quelques notes sur les dimensions des salles ou leur commodité. Mais le livre des "Règles" contenant à ce propos un document final qui atteint vingt pages, on ne peut manquer de réserver un développement particulier à la "Formule des baptêmes de Notre Dame".

Une étude intéressante en a été faite par Pilar Foz dans son ouvrage sur la fondation de la Compagnie au Mexique.(72) Jeanne de Lestonnac y est située dans la lignée des grands constructeurs de monastères après St Bernard et Ste Thérèse d'Avila auxquels ses textes font d'ailleurs référence :

(71) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 215 - Dépensière R. 10

(72) cf. PILAR FOZ y FOZ - La revolucion pedagogica en Nueva Espana (1754-1820) - Madrid 1981 - Tome I - pp. 118 à 138 sous le titre : "Edificios escolares".

"Il importe grandement (...) que les maisons religieuses (...) en l'intérieur et au-dedans du logis différentes des séculiers aient aussi au dehors leur forme et façon différente (...) et faut prendre garde (...) qu'on ne voie plutôt des châteaux et Palais, des Donjons et Pavillons des Seigneurs et Dames mondaines que des Couvents (...) ce qui, comme dit S. Bernard écrivant aux Frères du Mont-Dieu, enfle et grossit l'esprit mondain et séculier et de l'autre relâche et ramollit l'esprit et propos Religieux (...) Pour suivre l'avis et conseil de ce grand et dévot Saint Bernard au lieu préallégué, l'exemple des Religieux mieux réglés, les saints décrets et Canons de la Compagnie de Jésus, et les Constitutions de la Sainte Mère Thérèse de Jésus, quand on bastira des maisons pour les Religieuses de l'Ordre de Nostre-Dame, il faut faire en sorte que ..." (73)

Ce préambule faisant état des sources auxquelles a puisé la Fondatrice a été commenté par Pilar Foz qui a montré la valeur architecturale du projet décrit dans la "Formule des Bastimens". Cet aspect ne sera donc pas repris ici, on insistera plutôt sur les éléments les plus marquants du point de vue pédagogique. Les locaux doivent répondre à quatre critères principaux :

"que les maisons 1. soient assises et posées en lieu sain, et où l'air soit bon, pur et salubre, et qu'elles soient, si faire se peut, bien orientées. 2. soient fort solides et de durée, et si faire se peut, voûtées en tous les bas étages, 3. propres et commodes pour l'ordre, l'habitation et la fonction de tous nos offices et ministères. 4. Telles qu'en icelles on voye au dehors les armes posées de Nostre Seigneur et de nostre Dame, qui sont la pauvreté et simplicité Religieuse".
(74)

Ces règles de sagesse ont pris corps dans la réalisation d'immeubles qui subsistent encore aujourd'hui : leur solidité a fait ses preuves, leurs plafonds voûtés ont parfois été mis en valeur dans des salles de réception, si bien que, même désaffectés, ces locaux restent

(73) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 369 - R. 6

(74) id. " " p. 371 - R. 6

Pour les édifices voir Iconographie n^{os} 40 - 41 - 42 - 43 - 44 - 45

témoins d'une perspective éducative n'ayant rien d'étriqué. (75)

La caractéristique du plan conçu par Jeanne de Lestonnac était de placer la chapelle au centre et de la prolonger d'un côté par le logement de la communauté et de l'autre par le local scolaire :

"Car l'Eglise doit estre mitoyenne entre la maison des Religieuses et celle des Pensionnaires tant que faire se pourra (...) En bâtissant l'Eglise, il ne faut en rien incommoder le logis ou maison pour poser le grand Autel vers l'Orient, veu qu'il est indifférent de quelque costé qu'on le mette". (76)

Ce qui primait c'était donc l'élément fonctionnel. D'autres normes le renforcent encore :

"Les fenestres des sales, Réfectoires, couvoirs et autres officines ou lieux publics ne doivent pas estre des croisées de pierre, comme celles des maisons régulières, ains de simples fenestres assez grandes ou distinguées et séparées pour le plus d'une verge de pierre sans croisillon ou traversier ; et le bois ou chassis desquelles s'ouvrent en deux parts ou moitez tout le long". (77)

Au souci d'aérer, se joignait celui de jouir d'un espace raisonnable afin de pouvoir évoluer sans se gêner :

"Les chambres particulières des Mères et Professes, chacune desquelles doit avoir sa chambre, autant que faire se pourra, seront communément égales de grandeur et n'auront pour le plus que douze pieds de long, dix de largeur et dix de hauteur". (78)

Puisque, comme on l'a vu, les chambres des pensionnaires avaient trois fois la taille de celles des religieuses (79), cela cor-

(75) cf. en ANNEXE les photographies de certaines parties de la maison de la Rue du Hâ à Bordeaux, utilisée comme Mess des Officiers. Ou celle du Puy, transformée actuellement en centre culturel. La restauration récente de l'édifice sous le nom de Centre Pierre Cardinal a été primée pour sa réussite en matière de rénovation d'oeuvre d'art.

(76) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 374 - RR 9 et 10

(77) id. " " p. 379 - R. 21

(78) id. " " p. 376 - R. 15

(79) cf. ci-dessus note 26 du présent chapitre.

respondait environ à 36 pieds sur 30, pour le logement de six internes, huit au maximum. Les couloirs devaient avoir au moins six pieds de largeur, quant aux salles de classe et salles d'étude, elles occupaient normalement au rez-de-chaussée l'équivalent des chambres des pensionnaires et avaient plus ou moins les mêmes proportions.

En vue d'éviter les inconvénients d'une sonorité indésirable, les matériaux de construction étaient choisis avec soin :

"Si on ne peut bastir des chambres sur le Refectoir (...) l'étage d'en bas n'estant pas voûté (...) on pourra faire monter les murailles à chaux et à sable depuis le bas jusques au dernier et plus haut estage pour rendre les chambres plus sourdes et moins subjectes au bruit et plus commodes". (80)

Enfin, dans le domaine de l'hygiène qui n'était pas le fort de ces siècles, tout un paragraphe explique l'emplacement à choisir pour les lieux de première nécessité :

"Les lieux communs et espoussetoirs pour se changer et nettoyer, doivent estre communément esloignez et separés des corps de logis tant que faire se pourra, en telle sorte toutefois qu'ils soient joints à un bout du dortoir duquel on y puisse aller avec quelque petit courroir ou gallerie. Et les dits lieux doivent estre tellement bastis que chaque siege ou place aye sa cellule distincte avec sa porte, laquelle se doit fermer par dedans, tandis qu'on y est, de maniere qu'on ne puisse ouvrir par dehors". (81)

Les architectes du Château de Versailles n'en ont pas prévu autant, à une date plus tardive !

C'est là-dessus que se termine la Formule des Bastimens, démontrant ainsi que la Fondatrice a pensé à toutes les contingences de la vie, en même temps qu'à l'opportunité des conditions d'installation.

Des locaux de cette catégorie ne devaient pas faire piètre mine au milieu des autres constructions urbaines de l'époque. S'ajoutant à un régime mesuré sans être opprimant, secondant des méthodes à caractères actifs, l'ensemble des directives examinées ici constituait un style pédagogique auquel il faut reconnaître ouverture et vigueur stimulatrice.

x
x x

(80) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité - p. 378 R. 19

(81) id. " " p. 382 - R. 27

En conclusion de ce dernier chapitre sur la doctrine et la spécificité de l'institution fondée à Bordeaux en 1608, un mot pourrait résumer l'impression qui s'en dégage : unité -

Il semble en effet que des finalités aux moindres actions éducatives, on retrouve la même vision de la personnalité féminine, la même volonté de la développer et de l'affermir dans sa mission religieuse et sociale. L'unité apparaît dans les structures qui sont complémentaires les unes des autres, dans les responsabilités coordonnées avec sagesse, comme dans la physionomie mariale d'un Institut qui se plaît à tout lire dans la globalité du mystère de Notre-Dame.

Si Jeanne de Lestonnac n'a pas tout inventé de ce qu'elle a proposé aux éducatrices de ses écoles, elle a cependant communiqué à chaque élément de son projet une marque très personnelle. Après l'avoir présentée, et après avoir dépeint les traits qui la caractérisent, on la reconnaît partout. C'est bien elle, la femme éminemment active qui entraîne à la besogne sans ménager aucun moyen, c'est elle encore, la passionnée du bien public qui cherche à construire des santés, des familles intègres et des groupes fondés sur le respect mutuel. C'est elle enfin qui parle au coeur des jeunes et des adultes pour leur faire aimer leur vocation et défendre leur foi.

Son originalité vient donc à la fois de l'harmonie avec laquelle elle a uni les différentes composantes de son projet, et de la spécificité de l'empreinte qu'elle a laissée à son oeuvre.

TROISIEME PARTIE

L'EPREUVE DES SIECLES

Depuis 1608, l'oeuvre éducative fondée par Jeanne de Lestonnac s'est trouvée affrontée aux chocs des événements aussi bien qu'à l'usure du temps. Qu'est-elle devenue à travers les péripéties de l'histoire ?

Une telle question ne peut manquer d'étonner les chercheurs :) des études monographiques sur chaque Maison de la Compagnie de Marie Notre-Dame font encore défaut et pourtant elles s'avèrent essentielles pour une vue exacte des faits et de leurs répercussions sur la mission de l'Institut en divers lieux.

On ne peut donc attendre ici que des aperçus partiels faisant surgir des hypothèses dont les travaux à venir fourniront la confirmation ou le démenti.

Les indications des Annales de l'Ordre portent surtout sur les époques les plus marquantes et les plus troublées, dans la perspective des combats menés par les communautés pour vivre ou simplement survivre. L'aspect éducatif n'y est malheureusement que rarement souligné. Pour cette raison, gardant présents à l'esprit les traits évoqués dans la deuxième partie, il conviendra, dans les pages qui suivent, de relever les signes de continuité ou les absences également significatives.

De ces constatations se dégageront les grandes lignes d'une évolution mettant en cause l'originalité dont la Fondatrice a fait preuve.

Une présentation en quatre chapitres recueille ce parcours :

- Les premiers résultats
- Les développements
- Crises et renouveau pédagogique
- Conditions de sauvegarde d'une originalité.

La réflexion suggérée s'appuie sur les leçons que comporte l'épreuve du temps, et finalement, elle tente d'en faire la projection sur le terrain de l'actualité et du futur, afin d'être utile aux éducateurs qu'une longue route attend encore.

x

x

x

CHAPITRE 14

LES PREMIERS RESULTATS

Pour vérifier l'efficacité de la théorie établie par Jeanne de Lestonnac dans le domaine éducatif, il faut évaluer en premier lieu la pratique éducative qui a pu être la sienne. Sa vaste expérience lui ayant donné l'occasion d'exercer ses talents sur ses propres enfants avant de s'employer à guider d'autres êtres dans leur cheminement, deux sortes d'éducation sont donc à considérer : celle qu'elle a donnée dans son foyer, et celle qui a consisté à former des disciples.

I - FRUITS DU FOYER FAMILIAL

D'après les biographes de la Fondatrice, celle-ci aurait eu de son union avec Gaston de Monferrant-Landiras plusieurs enfants morts au berceau, puis cinq dont l'existence est attestée par les documents : deux garçons et trois filles.

L'un d'eux dont on ignore le prénom fut le fils aîné qui normalement, aurait dû succéder à son père à la Baronnie de Landiras.

mais une mort prématurée l'enleva à la tendresse de sa mère alors veuve. Celle-ci fait mention de ses enfants dans son testament du 7 décembre 1610 :

"La-dite Mere de Lestonnac, testatresse a dict et declairé avoir esté cy-devant conjointe en mariage avec feu Messire Gaston de Monferrand, Soudan de la Trau et Seigneur et baron de Landiras, La Mothe et autres places, et que dudit mariage elle a quatre enfans, sçavoir : François de Monferrand, Soudan de la Trau, et seigneur et baron des dites seigneuries de Landiras et La Mothe et autres plasses, Martre, Jane et Magdelaine de Monferrand, damoiselles ses filles et dudit feu, les dites Martre et Magdelaine estans de présent religieuses au couvent de Notre-Dame de La Nonciade de la présente ville, est ladite Jeanne de présent mariée avec François de Chartres, escuyer, sieur d'Arpaillan, à laquelle Jane la dite Mère de Lestonnac donne et lègue, (...) la somme de deux mille livres tournoizes (...) tant pour son dot, gaing de nopces, légitime de son filz aîné décédé depuis le décès dudit-feu sieur baron de Landiras, son mary, que sus les quatre cens escus que ses dites filles Martre et Magdelaine de Monferrand, religieuses luy ont donné par leur testament et dernière volonté receu par maistre Anthoyne Chadirac, aussy notaire royal". (1)

Cette dernière phrase permet de certifier que, si François fut l'héritier, il ne le devint qu'après la mort de son frère aîné. Faute d'avoir encore découvert les dates de naissance de chacun des enfants de Monferrand, il n'est possible de procéder que par déduction.

Un acte du 8 juin 1597 parle d'un hommage au Seigneur de Landiras, tandis qu'un autre du 28 juillet de la même année nomme "Feu Gaston de Monferrand naguère décédé", (2) et l'hommage est alors adressé

(1) Registre du Notaire BOUHET - A.D. Gironde année 1610 - Série 3 F - 1445 - le testament a été publié par DAST LE VACHER de BOISVILLE op. cité p. 34 - Quant au testament de Marthe et Magdeleine de Monferrand, il figure dans le registre du notaire, Antoyne CHADIRAC au 23 Juin 1604, au moment où les deux Soeurs allaient faire profession à l'Annonciade. cf. A.D. 6 - 3 E - 3150 folio 558 - Leur contrat d'entrée en religion porte la date du 7 juillet 1601

(2) TERRIER - Des Maisons nobles - A.D. Gironde, n° 423

à "dame Jeanne de Lestonnac tutrice de François son fils". On peut donc situer en juin-juillet 1597, les deux décès de Gaston et de son fils aîné. (3)

Le contrat de mariage de François avec Marguerite de Cazalis est du 3 Juillet 1600. (4) A cette date il était donc parvenu à l'âge d'homme. Il mourut en 1619 ou 1620.

En ce qui concerne les filles, le testament de leur mère est la pièce capitale qui les énumère dans l'ordre suivant : Marthe, Jeanne et Madeleine. Selon l'usage, cet ordre doit correspondre à la chronologie des naissances, surtout du fait que l'orientation de deux d'entre elles vers la vie religieuse oblige ensuite à reprendre les noms en associant Marthe et Madeleine alors au Couvent de l'Annonciade et en détachant Jeanne la seule qui se soit mariée. C'est le 22 décembre 1608 que celle-ci fut alliée par contrat à noble François de CHARTRES, écuyer, Seigneur d'ARPAILHAN. (5) Ces faits ne peuvent que détruire la légende trop répandue par des amateurs d'héroïsme ayant exagéré le jeune âge de Jeanne au moment où sa mère partit pour les Feuillantines en 1603. Si Madeleine était la dernière des trois filles, comme on peut le présumer, elle avait au moins atteint le minimum des 16 ans requis par le Concile de Trente pour être admise, en 1604 à faire profession chez les Religieuses de l'Annonciade. Dans ce cas, Jeanne qui la précédait devait avoir au moins 17 ans en 1604, soit 16 ans en 1603. La douleur d'une séparation n'en était pas moins vive, mais la mission de Jeanne de Lestonnac n'était plus la même et, de ses quatre enfants, tous étaient parvenus à l'âge d'un établissement.

Il faut donc prendre avec réserve les commentaires échaffaudés à propos des ruptures effectuées par la Fondatrice. Sainte Marie qui est souvent brouillé avec les dates ne semble pourtant pas être responsable de l'équivoque. Il cite Jeanne comme

"une fille qu'elle ne vouloit pas abandonner sans quelque assurance de sa personne, d'autant qu'elle n'estoit pas mariée (...)cette sienne jeune fille," dit-il encore. (6)

(3) Ces deux décès auraient-ils quelque relation avec des faits de guerre? On ne sait. De 1595 à 1598 la France et l'Espagne étaient en conflit.

(4) Archives D. Gironde - Insinuations 1601.178, cf. aussi MALVEZIN-Michel de Montaigne, son origine, sa famille p. 312 -

(5) Registre du Notaire de GENSSAC - Année 1600 - Arch. D. Gironde

(6) SAINCTE MARIE - op. cité pp. 23 et 25

François de Toulouse, deuxième biographe dont l'oeuvre fut publiée en 1671, a sans doute donné lieu à une interprétation rappelant l'attitude de Jeanne de Chantal qui avait quitté le monde en marchant sur le corps de son fils. Pour cet auteur, c'est une enfant que la Fondatrice a laissée entre les mains de son frère :

"Mais parce que de tous ses biens, il n'en estoit pas de si précieux et qu'elle aymat comme ses enfants : elle prit aussi un soin plus particulier, et singulièrement d'une petite fille, qui n'estant pas en âge pour estre mariée, avoit besoin de la conduite de quelque personne vertueuse". (7)

La description des adieux sur le bord de la Garonne est également plus déchirante que chez Sainte Marie :

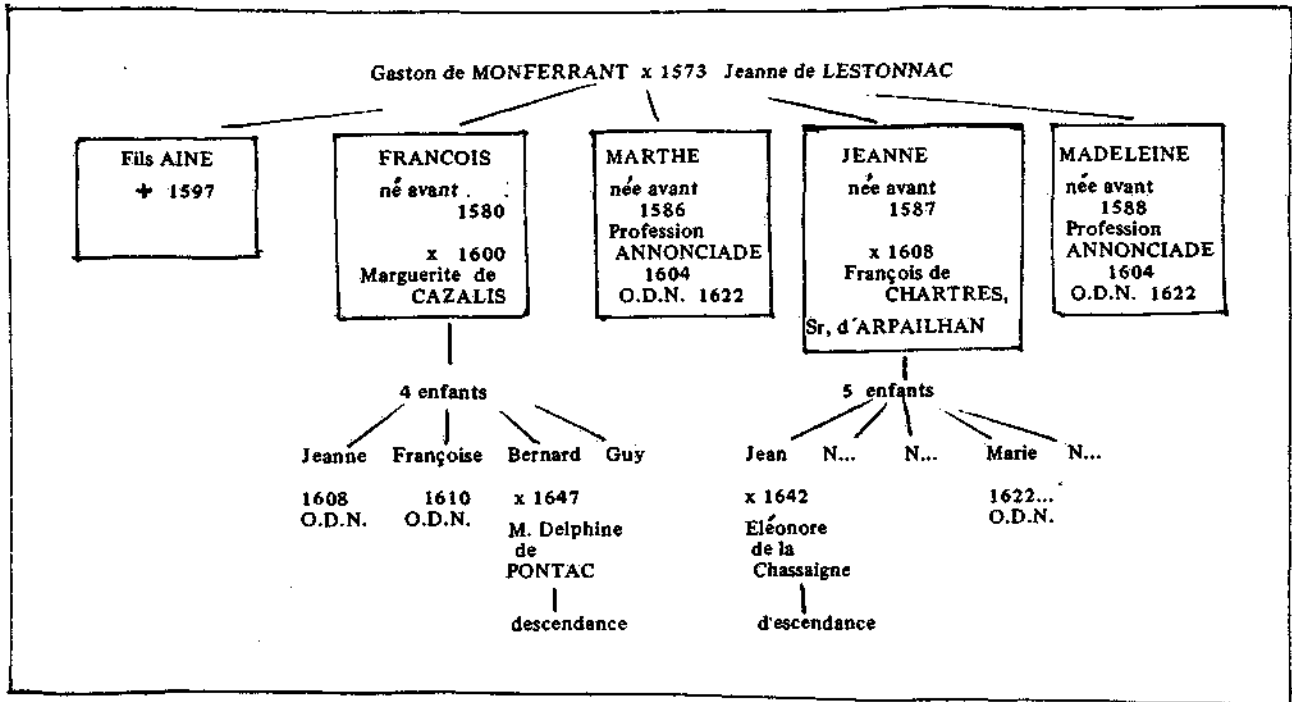
"Nostre vertueuse Dame imite sainte Paule, et la surpasse en quelque façon : elle l'imite dans l'abandon de ses enfants, qu'elle ayroit aussi tendrement que cette illustre Romaine : mais elle la surpasse, en ce que Sainte Paule estoit déjà dans le vaisseau éloignée du rivage, ou sa fille se treuvoit, et dont elle ne pouvoit entendre les paroles ny voir les pleurs qui la conjuroient de différer sa navigation : elle voyoit seulement quelques gestes et entendoit une voix confuse qui sembloit l'appeler : Mais Madame de Landiras se treuve encore sur le rivage, ou sa petite fille pour qui elle avoit de grandes tendresses la conjure par ses pleurs, et par tous les sentimens de la nature de ne l'abandonner pas". (8)

A partir de ces données, certain goût pour la tragédie et la tendance de l'époque classique à faire ressortir le triomphe de la raison sur les sentiments ne manquèrent pas d'exploiter la scène en représentant Jeanne sous les traits d'une petite enfant. Historiquement parlant, rien n'autorise ces attendrissements forcés. Cette étude propose donc une situation familiale rendant plus normal le départ d'une veuve ayant pleinement joué son rôle d'éducatrice.

Un tableau permettra de situer ainsi la descendance de Jeanne de Lestonnac.

(7) FRANCOIS de TOULOUSE (Julia) - op. cité p. 42

(8) id. " " p. 50



Ce point étant en partie clarifié, (9) il reste à savoir quels témoignages demeurent de l'éducation donnée au foyer familial. Trois cas seront distingués : l'héritier du nom, les filles religieuses et la fille devenue épouse et mère.

a) L'héritier du nom

Les années de jeunesse de François purent être partagées entre le Collège des Jésuites, fermé en 1589, un enseignement particulier, ou le collège de Guyenne, seul établissement fonctionnant entre 1589 et 1603. On sait que Michel de Montaigne en avait été l'élève dès l'âge de 7 ans. En outre les textes nous éclairent sur le genre de préparation que Jeanne de Lestonnac désira assurer au futur châtelain de Landiras :

"Cette sage Mere occupée au gouvernement et à l'instruction de sa famille n'en étoit point embarrassée (...) Elle ne trouva point d'affaires difficiles à démêler après la mort du Marquis (10). Elle n'étoit chargée que du soin de son fils

(9) Il n'est pas certain que François ait été plus âgé que certaines des filles. La coutume de nommer les garçons en premier ne dit rien quant à leur date de naissance.

(10) Gaston de MONFERRANT était Baron, c'est son petit-fils Bernard qui devint Marquis en 1651 - cf. Arch. D. Gironde Série B. 61

unique François de Montferrant, qui après avoir été formé à tous les exercices de la vie civile et militaire, alla à Rome étudier toutes les autres vertus qui le rendirent digne de succéder à ses Ancêtres et de porter avec eux la qualité de Héros chrétien". (11)

Il s'agit donc d'une éducation de gentilhomme dans la foulée de ceux qui avaient apprécié les valeurs culturelles et artistiques de l'Italie au XVI^e siècle.

Une fois rentré en France, François semble être entré pleinement dans les vues de sa mère qui, sans hésiter, lui laissa la responsabilité de chef de famille :

"Je n'ay pu rien aymer dans le monde, après celuy dont la mort m'a séparée, votre cher Père, lui dit-elle, et je me suis uniquement attachée à vous mettre en état par mes soins de remplir dignement sa place, et d'hériter de ses vertus, comme vous succédez à sa gloire et à ses biens. Je vous les remets entierement (...) J'ay sujet de croire que vous serez un sage dispensateur de ses biens (...) souvenez-vous toujours que Dieu seul doit être votre principal appuy, hors duquel il n'y a que foiblesse et inconstance". (12)

L'insistance du fils pour conserver sa mère auprès de lui témoigne de son attachement et de son désir de la voir jouir d'un repos bien mérité. C'est ce qui le fit redoubler de protestations en 1608, lorsque le projet de la fondation commença à être connu. Tout Bordeaux et sa région s'émurent de pareille audace et la voix publique s'en empara sans ménagement :

"Les uns disoient qu'il étoit de la charité de détourner cette Dame d'un dessein qui étoit au-dessus de ses forces, et qu'assurément elle y succomberoit ; d'autres s'en mocquoient ouvertement, et l'appeloient la Religieuse de Toulouse, plusieurs la taxoient d'ambition, d'entreprendre la fondation d'un Ordre, après avoir quitté la qualité de simple Religieuse dans un autre, (...) Le Marquis de Montferrand même osa railler sur la conduite de sa Mere, et comme il n'avoit pas eu une bonne

(11) BOUZONNIE - op. cité - H.O. I, p. 23

(12) id. " " p. 30

opinion de sa première entrée en Religion, dont il avoit prédit le succès, il s'érigea encore en prophète sur sa nouvelle tentative". (13)

Mais ce désaccord compréhensible n'altéra pas les relations de confiance qui furent entretenues entre la Fondatrice et les châtelains de Landiras. En 1619 ou 1620, au moment de la mort brutale de François, sa femme Marguerite n'eut qu'une hâte, celle de s'entretenir avec sa belle-mère, Madame de Lestonnac, afin de trouver en elle l'appui dont elle avait besoin. Les tentatives de fondation à Toulouse retardèrent un peu cette rencontre :

"Ses Filles de Bordeaux la pressoient de revenir (...) enfin le Cardinal de Sourdis lui ordonna de se rendre et il en avoit été prié par Madame de Montferrant, qui venoit de perdre son mari pendant l'absence de sa Mère et qui désiroit la revoir au plus tôt, soit pour trouver en elle du soulagement à sa douleur, soit pour prendre d'elle conseil dans ses plus secrètes affaires. Ce fut un nouveau sujet d'affliction pour cette Mere d'apprendre la mort de son Fils, de qui elle ne croyoit pas devoir estre prévenue, l'appuy de la maison de Monferrant et qui laissoit des successeurs fort jeunes". (14)

De fait, la courageuse grand'mère dut prendre sa part du poids de la famille, démontrant ainsi qu'elle n'avait pas cessé d'être la mère de François. Elle se chargea des deux filles qu'il laissoit orphelines.

"le Baron étant mort l'année 1619 (...) leur sainte aïeule les prit sous sa protection, parce que leurs frères étoient encore plus jeunes. Jeanne de Monferrant étoit âgée de onze ans, François n'en avoit que neuf (...) (elles entrèrent) dans la Maison de Notre-Dame en qualité de pensionnaires sous l'éducation de la Fondatrice". (15)

Les deux petites-filles en question devinrent religieuses dans la Compagnie de Marie Notre-Dame : la vie de Jeanne de Lestonnac restait donc un modèle parmi sa descendance. On en trouvera encore des exemples à d'autres générations.

Le fils héritier du nom ne semble pas avoir dévié des principes que lui avait inculqués sa mère et l'on peut conclure que l'éducation reçue d'elle avait porté ses fruits.

(13) BOUZONNIE - op. cité - H.O. I p. 98

(14) id. " " p. 207

(15) id. " " Tome II, p. 21

b) Les filles religieuses

Marthe, l'aînée des trois filles, et Madeleine, la plus jeune, durent être très proches de la Baronne de Monferrant dans ses oeuvres pieuses, et leur vocation religieuse est sans doute le résultat de la formation chrétienne qui leur fut donnée au sein de la famille.

Les points de repère que l'on possède sur elles fixent l'attention sur les années 1601, 1604 et 1620. la première est la date de leur entrée en religion et la 2^e celle de leur profession, car elles ont toujours franchi ensemble les différentes étapes de la vie religieuse. (16) La dernière date, 1620, les a rendues célèbres dans le diocèse de Bordeaux, par suite des démarches difficiles qu'elles eurent à faire pour passer du Couvent de l'Annonciade à celui de Notre-Dame, fondé par leur mère. Cette affaire fut présentée au Cardinal de Sourdis et soumise au Saint Siège au début de 1620. (17)

Les motivations des deux soeurs de Monferrant-Landiras n'étaient point basées sur un vulgaire désir de se regrouper en cercle de famille, ce que la Fondatrice se refusait à favoriser :

"elle ne vouloit rien donner aux sentimens de la nature, consulta en cette occasion ses Directeurs (...) et ayant connu que les raisons de ses Filles étoient au poids du sanctuaire, elle leur donna liberté d'agir, et elle ayda même à poursuivre un si juste dessein auprès du Saint Père". (18)

En effet, la requête s'appuyait sur le fait qu'à l'Annonciade de Bordeaux la clôture n'était pas fidèlement observée. A cette même époque une novice avait été enlevée en costume par ses parents. C'est pourquoi les autorités religieuses jugèrent qu'il y avait une leçon à donner au Monastère dont Marthe et Madeleine voulaient sortir :

-
- (16) BOUZONNIE prétend qu'elles avaient passé 20 ans chez les Annonciades avant de les quitter en 1620 - cf. H.O. I p. 155 - En réalité, cela fait 19 ans et 4 mois - 7 juillet 1601 - Novembre 1620 -
- (17) Arch. D-Gironde - G I - N 538 - Le dossier relatif à Marthe et Madeleine de Monferrant se constituerait ainsi :
- a - Supplique adressée au St.Père 17 Mars 1620 - A.Vaticanes. S.C.Ev.Réguliers - année 1620 - 186
 - b - Supplique adressée au St Père 26 Mai 1620 - id. -
 - c - Indults en faveur de Marthe et Madeleine de M. 1620 - id. Instituts féminins B,2
 - d - Requête adressée au Cardinal F. de Sourdis - 8 Octobre 1620 A.D.6 - G 1 - 538
 - e - Ordonnance du Cardinal - 3 Novembre 1620 A.D.G. N.D.H 140
 - f - Transfert de l'Annonciade à Notre-Dame - 1620 - A.D.G. Mémoires BERTHEAU I.J. 354
- (18) BOUZONNIE - op. cité - H.O. I, p. 156

"Ce seroit une médecine aux Religieuses d'iceluy". (19)

La réputation de ferveur et de régularité que s'était acquise la maison de Notre-Dame justifiait donc pleinement la décision prise. Le procès-verbal de ce transfert mérite d'être cité car il dépeint l'ambiance dans laquelle se déroula l'exécution de l'ordonnance épiscopale. Les paroles sont celles du Secrétaire du Cardinal :

"Nous avons vu les Meres de Montferrant qui descendoient du cloistre implorant nostre secours, estant sans leur habit et n'ayant que quelque coeffe estre autour de la teste et quelque cotillon de drap blanc, les bras en chemise, ainsi que les autres les avoient laissées après leur avoir osté leur voile et habit.

Le moment ayant paru favorable au Cardinal pour l'exécution du rescrit du Pape, il chargea Me Moysset de conduire au Couvent de Nostre Dame ces deux victimes, mais la Supérieure de l'annonciade avec le plus grand nombre de ses religieuses se ruent sur elles et sur M. Moisset, enlevant le manteau de ce dernier et font voler son bonnet carré dont elles s'emparent et le frappent ensuite avec une pioche. Il y a fureur de la part des Religieuses et chacun s'empresse de venir à leur secours. Voyant qu'elles ne pouvoient réussir à empêcher la sortie, une des Religieuses donne un coup de ciseau à Marthe de Montferrant pensant la tuer. L'ordre de sortie est exécuté. M. Moisset veut rendre compte du résultat de sa mission. Voyant qu'il ne pouvoit estre entendu, le Cardinal se retira après avoir remarqué que quelques religieuses avoient des bagues au doigt et comme des roses à leurs soulliers". (20)

De ce texte on peut déduire que Marthe et Madeleine fuyaient le relâchement et se montraient prêtes à lutter pour leur vocation. Comme toutes les autres candidates, elles passèrent par les épreuves du noviciat, et au bout de deux ans prononcèrent leurs voeux, le 18 Décembre 1622, alors que leur mère n'était plus supérieure et se trouvait dans l'ombre, comme on le verra plus loin. Ce que l'on sait d'elles dans les années suivantes révèle leur discrétion et la valeur particulièrement remarquable de Madeleine :

(19) Arch. D. Gironde - Mémoires de Bertheau, H. 14I

(20) A.D.G.

id.

I - J n° 354

"Il sembloit que ces deux nouvelles plantes ne changeoient de sol et de culture, que pour faire vivre plus longtemps les vertus et le nom de leur Mere (...) principalement la plus jeune, dont les belles qualitez attiroient les yeux de toutes ses soeurs, et la faisoient considerer comme une seconde colonne de la Religion. Mais les pensées de Dieu ne s'accordent pas toujours avec celles des hommes, les Filles moururent avant la Mere, dans peu d'années, remplies de toutes les vertus Religieuses, d'une parfaite régularité, d'une humilité singuliere, qui ne pouvoient souffrir aucune marque de distinction, jusques à ne vouloir être nommées que du nom de leur baptême, afin que les autres oubliassent l'éclat de leur Maison, comme elles l'avoient oublié elles-mêmes. Magdelaine exerça quelque temps l'employ de Maîtresse des Novices, et Dieu qui vouloit sanctifier par les humiliations celle que ses Soeurs se préparoient à élever toujours davantage, lui envoya une maladie cruelle, où elle eut besoin de toute leur charité et où elle se fit admirer par sa patience". (21)

Les souffrances ne manquèrent pas sur le chemin de ces filles de la Fondatrice et leur lien de parenté avec elle ne leur donna jamais droit à la moindre exception, ce qui en dit long sur la vertu de la mère et des filles :

"Il est à propos de dire icy ce qui se passa en elle et une de ses filles qui estoit Religieuse au mesme Couvent. Celle cy estoit dans sa chambre un jour que la Mere passoit par devant elle pour aller à la Messe, sa fille la Soeur de Landiras avoit quelque besoin et prioit sa mere la Mere de Landiras d'entrer dans sa chambre pour luy ayder en quelque chose, cette Mere quoy que doublement Mere de la Soeur de Landiras, s'excusa de n'y pouvoir pas entrer d'autant qu'elle n'avoit pas licence". (22)

L'anecdote doit se situer entre 1622 et 1626, époque où Jeanne de Lestonnac n'était plus Supérieure de Bordeaux et n'était pas encore partie pour la fondation de Pau. Mais vivant côte à côte, ou

(21) BOUZONNIE - op. cité - H.O. I, p. 156

(22) SAINCTE MARIE - op. cité - p. 277

séparées à cause des nécessités de la maison, la mère et les filles suivirent ensemble le même chemin du service de Dieu dans la droiture et la recherche de la sainteté.

Pour Jeanne de Lestonnac c'était l'essentiel d'une éducation réussie.

c) La fille devenue épouse et mère

Jeanne suivit la voie commune : celle du mariage, mais son alliance avec François de Chartres, Seigneur d'Arpailhan, semble avoir traîné durant plusieurs années. En 1604, alors que l'ex-novice des Feuillantines reprenait contact avec le monde, et pensait déjà à se retirer dans la solitude de La Mothe, il fut question de fiançailles :

"elle leva un obstacle qui auroit pu en retarder ou troubler le repos, par le mariage de Mademoiselle de Montferrant sa Fille avec le Baron d'Arpaillant, gentilhomme du Périgord".

(23)

Cette affirmation soulève un problème lorsque l'on sait que le contrat de mariage entre Jeanne de Monferrant et François d'Arpailhan est daté du 22 décembre 1608, époque à laquelle la Fondatrice avait déjà pris l'habit dans l'Ordre de Notre-Dame. Que signifie donc ce voyage en Périgord qui, de fait, fut effectué en 1604 en compagnie de Jeanne la fille à marier ? Y eut-il simplement promesses de mariage et la préparation dura-t-elle plusieurs années ? C'est vraisemblable, mais il pourrait aussi s'agir de plusieurs projets différents. Une chose est sûre, c'est qu'en 1608, au moment de passer contrat devant le notaire de Gensac, Jeanne était conduite par son frère François et qu'elle avait au moins 21 ans, peut-être davantage.

De ce mariage naquirent cinq enfants, que l'on amenait volontiers voir leur grand'mère :

"Un jour la Portiere croyant lui donner de la joye lui apporta sur les bras une Fille de Madame d'Arpailhan âgée seulement de deux ou trois ans, la Sainte Mere se fâcha (...) disant qu'elle ne vouloit pas de ces privileges, et qu'il faloit l'avoir appelée au parloir". (24)

(23) BOUZONNIE - op. cité - H.O. I, p. 42
id. " " p. 383

On voit en 1621 Jeanne de Lestonnac faire appel à son gendre pour l'accompagner dans son voyage de Périgueux à Bordeaux, alors qu'elle était menacée par les attaques de Monsieur de Puyferat fort contrarié du départ de sa fille pour le noviciat de Notre-Dame. (25)

Un malheur rapprocha encore la mère et la fille qui connut elle aussi l'épreuve du veuvage :

"On lui apporta la nouvelle que Monsieur son gendre avoit esté blessé à mort ; cet accident considéré en toutes ses circonstances luy devoit être tres facheux, car elle voyoit qu'un même coup rendoit sa fille veuve; et cinq enfants sans l'appui et sans l'éducation qu'ils doivent recevoir de leur père (...) elle considéroit que sa fille qui entroit dans le veuvage en souffriroit les incommoditez, qu'une foule d'affaires luy osteroit le repos". (26)

Comme dans le cas de la mort de François, la Fondatrice sut apporter consolation et soutien à la famille éprouvée. Elle se chargea de l'éducation des filles dont une seule est restée connue dans la Compagnie de Marie Notre-Dame, Marie d'Arpailhan. Celle-ci, témoin, comme novice, des derniers jours de sa grand'mère, subit à Bordeaux l'examen préparatoire à sa profession le 20 Mars 1640. (27)

Mais Jeanne de Lestonnac n'avait pas attendu les heures d'adversité pour traiter avec sa fille restée dans le siècle. Les dispositions de son testament, en date du 7 décembre 1610, montrent comment la mère devenue religieuse respecta toujours les droits de ses enfants et les défendit même largement :

"elle peuet demander a sondict filz plus de mil escus de ce qu'elle a plus fourny que receu des fruicts que ledict feu sieur son mary lui avoit donné par son testament, lesquels mille escus elle quicte et donne à son filz moyennant ce qu'il paye à ladicte Jane de Monferrand, sadicte soeur, ou à ses héritiers, ladicte somme de deux mil livres qu'elle luy a cy dessus donné et légué, et non aultrement (...) ladicte Mere testatresse a fait et institué son héritier universel (...) ledict François de Monferrand, sondict filz (...) et ce aux charges pactes et conditions cy dessus contenues". (28)

(25) cf. BOUZONNIE op. cité H.O. I, p. 215 -

(26) FRANCOIS de TOULOUSE (JULIA) - op. cité p. 357 -

(27) Jeanne de Lestonnac était morte le 2 Février 1640 -

(28) Testament - BOUHET op. cité - cf note 51

Mais la somme en question ayant été disponible au moment où la nouvelle communauté de Notre-Dame dut se transporter de son premier local, le Prieuré du Saint Esprit, au second situé Rue du Hâ, Jeanne de Lestonnac utilisa les deux mille livres à l'achat d'une maison et à la construction de bâtiments complémentaires. Désireuse de sauvegarder les intérêts de sa fille et de son gendre, elle fit alors dresser un acte précisant les obligations de ses premières compagnes formant alors avec elle un groupe de dix personnes :

"et, désirant icelle dame assurer ladite somme audict sieur et damoiselle d'Arpailhan, suivant la teneur de leur contrat de mariage, auroyt capitullement fait assembler toutes lesdictes religieuses de la dicte Maison Notre-Dame et à icelles remonstré ce que dessus et qu'elle ne pouvoit avoir prins et receu ladite somme de deux mille livres au préjudice desdicts sieur et damoiselle d'Arpailhan et qu'il estoit raisonnable que, après son décès, ledict sieur et damoiselle, son gendre et fille, feussent payés de la dicte somme conformément à leurdict contrat de mariage". (29)

Ces témoignages font supposer qu'une bonne entente s'était établie entre celle qui avait quitté le monde et sa fille demeurée aux prises avec des charges de famille. Rien ne permet donc de mettre en doute la continuité des comportements personnels et sociaux que la Fondatrice s'était efforcé de former chez ses enfants.

Tels sont les fruits d'une éducation qui peut être considérée comme assez complète puisqu'elle s'est épanouie en vocations variées, toutes vécues dans la fidélité.

II - LIGNEE DE DISCIPLES

De 1608 à 1622, Jeanne de Lestonnac a exercé les fonctions de Supérieure dans la maison de Bordeaux. Les candidates y ont afflué et sont toutes passées par ses mains. Dans les débuts, elle fut la maîtresse des novices des premières venues. Si, à partir de 1611, elle fut secondée dans cette tâche par Marguerite de POYFERRE, elle garda

(29) Obligation du 29 Août 1611 - publiée par DAST LE VACHER de BOISVILLE - op. cité - p. 46

la direction générale de la formation comme du reste de la maison. C'est dire que son influence est à chercher principalement parmi celles qui ont fait profession au cours de cette période.

En 12 ans, on en compte 57 réparties ainsi :

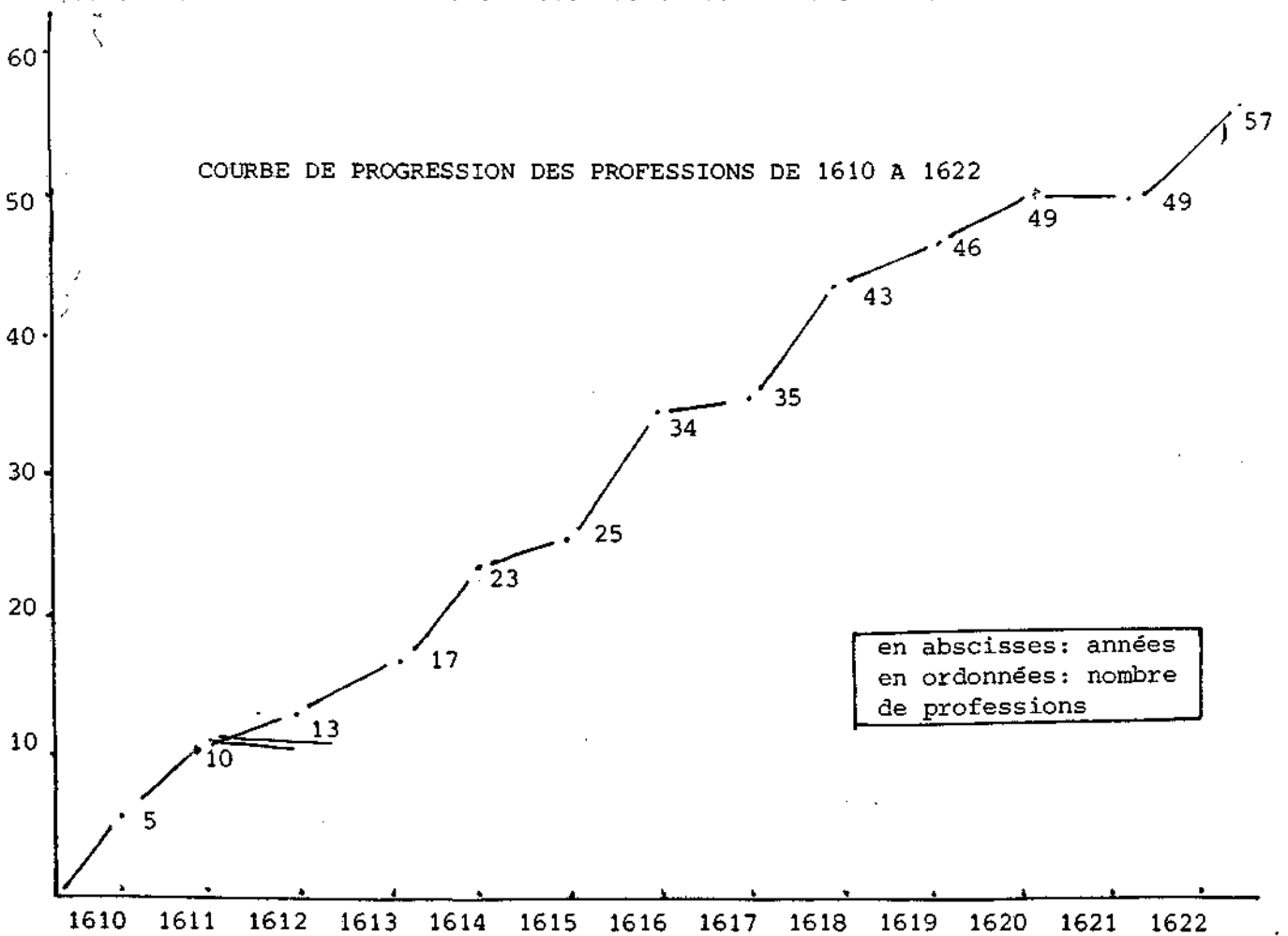
RECRUTEMENT DE LA COMMUNAUTE DE BORDEAUX: 1610-1622	
Sous le Supériorat de Jeanne de Lestonnac	
ANNEES	NOMBRE DE PROFESSIONS
1610	5
1611	5
1612	
1613	3
1614	4
1615	6
1616	2
1617	9
1618	1
1619	8
1620	3
1621	3
1622	8
TOTAL	<hr/> 57

Il vaut donc la peine de s'interroger sur la qualité de ces religieuses, au moins sur celles dont il est le plus parlé. Pour cela, s'impose la distinction entre les plus remarquables par leur disponibilité et leur esprit missionnaire d'une part, et celle qui fit exception dans le lot, d'autre part.

COURBE DES PROFESSIONS PAR ANNEE DE 1610 A 1622



COURBE DE PROGRESSION DES PROFESSIONS DE 1610 A 1622



a) Les principales fondatrices

Une place spéciale revient aux professes qui, avec la Fondatrice furent considérées comme les "pierres fondamentales" de l'Institut. C'est une expression qu'elle-même se plaisait à employer :

"Que pensez-vous, dit-elle un jour en parlant de Marguerite de Poyferré, que je veux faire de cette Fille, que je tiens si longtemps dans cet employ pénible (...) ? J'en veux faire une pierre fondamentale et vivante pour la placer dans le sanctuaire de l'Eglise de Dieu". (30)

On voit Jeanne de Lestonnac exprimer ces mêmes intentions en 1605, au cours d'une rencontre avec celles qui se déclaraient prêtes à lui prêter leur concours :

"il faut que nous bâtissions nous-mêmes, de nos mains, un nouveau Temple au Seigneur pour y être adoré et servi d'une nouvelle manière". (31)

C'est donc dans le cadre de cette vaste entreprise qu'apparaît sous son vrai jour le rôle des disciples les plus convaincues et les plus efficaces. Serène COQUEAU, Madeleine LANDREVIE, Isabelle de MAISONNEUVE et Marguerite de POYFERRE y occupent le premier rang puisqu'elles furent les seules à être présentes au Prieuré du St Esprit à la fin d'avril 1608. Elles y prirent l'habit des mains du Cardinal de Sourdis en même temps que la Fondatrice le 1er Mai 1608. Ce groupe de 5 n'avait pas été constitué ainsi dès le début des démarches. On constate en effet que la liste des volontaires a varié entre 1606 et 1608. L'Abrégé en mentionne quatre :

"Dame Jeanne de Lestonnac (...) Blanche HERVE, Serène COQUEAU et Marie de ROUX et plusieurs autres filles". (32)

(30) BOUZONNIE - op. cité - H.O., p. 371 - En 1634 J. de Lestonnac disait à Marguerite de Poyferré ;" Il n'y a plus que vous et moi qui restions des cinq pierres vivantes et fondamentales de notre Ordre". H.O. I, p. 265 -

(31) Id. p.51 - cf. I P,2,5 : "Vous-mêmes comme pierre vivantes, prêtez-vous à l'édification d'un édifice spirituel".

(32) DOCUMENTS D'ORIGINE - op. cité - p. 25 - Abrégé II, 6

Le Bref de Paul V inscrit les noms différemment :

"Jeanne de Lestonnac (...) Serène Coqueau, Marie Roux, Raymonde de Capdeville, Blanchine Hervé, Anne Richelet et plusieurs autres". (33)

On remarquera que seules Jeanne de Lestonnac et Serène Coqueau furent là dans la phase des projets comme au moment de leur réalisation. Blanche Hervé, Marie Roux et Anne Richelet ne se joignirent à elles qu'à la fin de l'année 1608, en même temps que deux nouvelles venues, Françoise de Boulaire et Eliette de Cazaubon. Par contre Raymonde de Capdeville ne se présenta jamais, tandis que trois vaillantes filles arrivèrent spontanément sans avoir figuré dans aucun document, ce sont Madeleine Landrevie, Isabelle de Maisonneuve et Marguerite de Poyferré. Voici donc le groupe fondateur tel qu'il apparaît dans l'Histoire de l'Ordre :

"Quatre seulement marquèrent de la constance (...) La première de ces fidèles Disciples fut Serène Coqueau, jeune fille d'une rare modestie et d'une pureté angélique. Elle fut suivie de Madeleine de Landrevie en qui la grâce et la nature avaient mis leurs plus riches dons (...) Isabeau de Maisonneuve vint après celle-ci donner des preuves de sa fermeté et de sa générosité (...) La quatrième fut Marguerite de Puyferré, qui s'étoit engagée de parole à la Fondatrice, mais son nom n'avoit pas été mis dans les écrits qu'on présenta au Cardinal et au Pape, sa fidélité valoit plus qu'une signature que la lâcheté des autres avoit effacée". (34)

Afin de dissiper sans retard les doutes qui pourraient surgir au sujet des noms de famille dont l'orthographe varie et qui sont tantôt précédés d'une particule tantôt cités sans aucune, il semble utile de dresser le tableau des origines des dix premières religieuses qui firent profession dans la Compagnie de Marie Notre-Dame :

(33) REGLES ET CONSTITUTIONS 1638 - op. cité p. 16

(34) BOUZONNIE - op. cité - H.O. I, p. 85

NOMS DES RELIGIEUSES	PAROISSE D'ORIGINE	PERE	MERE
Jeanne de LESTONNAC 1556-1640	St ELOI BORDEAUX	Richard de L. Seigneur du Parc Conseiller au Parlement	Jeanne Eyquem de Montaigne
Serène COQUEAU 1588 ?..1621	FLOIRAC environs de BORDEAUX	François COQUEAU Concierge au Parlement	Marie MONDAULT (famille de marchands)
Madeleine LANDREVIE 1570 ?..1634	N.D. de PUYPAULIN BORDEAUX	Pierre L. décédé avant 1608 Bourgeois (gendre : cordonnier)	Guilhemotte BARTHELOT décédée avant 1608
Isabelle de MAISONNEUVE 1580 ?..1634	Ste EULALIE BORDEAUX	Etienne de M. décédé avant 1608 Avocat au Parlement	Béatrix DUPLESSY damoiselle
Marguerite de POYFERRE 1588 ?..1656	? BORDEAUX	Jean de POYFERRE Procureur au Parlement	Guionne DUPEYRAT
Blanche HERVE -----	Ste EULALIE BORDEAUX	Nicolas H. Décédé avant 1608 Bourgeois et marchand	Loyse HOSTEN
Marie ROUX 1583 ?..	? BORDEAUX	Mathieu R. décédé avant 1608	Marie COLOMB
Anne RICHELET 1582 ?..1627	? BORDEAUX	Pierre RICHELET Bourgeois et marchand	Marguerite de SAINT-AULADY
Françoise de BOULAIRE ... 1664	? SAINTONGE	Romain de Boulaire Avocat au Parlement	Marguerite DUPUY damoiselle
Eliette de CAZAUBON ... 1611	St MAIXENS BORDEAUX	? mari décédé avant 1608 : Robert GAILHARD, Notaire à Bordeaux.	?

Sur les dix religieuses dont les noms précèdent, cinq appartenaient à la noblesse de robe ou à la noblesse terrienne, les cinq autres venant du milieu des bourgeois et marchands. A part Françoise de Boulaire, originaire de Saintonge, toutes étaient natives de Bordeaux ou des environs. D'après les dates connues ou déduites de certaines mentions d'âge à l'époque de la profession ou à celle du décès, on se rend compte également que la plupart des compagnes de Jeanne de Lestonnac auraient pu être ses filles. Madeleine Landrevie était très mère puisqu'elle avait approximativement 38 ans. Eliette de Cazaubon déjà veuve et vite emportée par la maladie, devait être moins jeune que les autres. Enfin le cas de Blanche Hervé dont on sait très peu de chose est difficilement estimable.

C'est dans la vie partagée entre cinq personnes pendant sept mois, et entre dix durant près de deux ans (35) que se forma peu à peu l'esprit commun qui devait animer l'Institut. Un portrait sommaire de chacune de ces premières religieuses fera ressortir l'influence que la Fondatrice a exercée sur le groupe des pionnières.

Serène Coqueau fut réellement la collaboratrice inconditionnelle. Elle n'avait que 17 ans lorsque Jeanne de Lestonnac s'ouvrit à elle de son projet. La jeune fille le fit entièrement sien et sa participation à toutes les étapes de préparation aiguïsa en elle le sens apostolique et l'ardent désir de travailler au salut et à l'éducation de la jeunesse. Elle fut parmi les premières envoyées au-dehors et fut chargée des Pensionnaires et des classes dans la maison de Béziers la seconde de l'Ordre. Son rayonnement fut immense auprès de ses élèves qu'elle traitait avec le plus grand doigté, faisant tomber toutes les agressivités. (36) Elle vénérât la Fondatrice qu'il lui avait fallu laisser à Bordeaux, et c'est à travers ce qu'elle en dit qu'une religieuse de Béziers, liée d'amitié avec elle, entretenait avec Jeanne de Lestonnac une correspondance révélatrice des plus beaux sentiments. (37) Sa vie spirituelle s'éleva à de très hauts sommets et elle mourut

(35) Pour les vocations suivantes, il fallut attendre le 22 Mars 1611 avec l'arrivée de Jeanne Reynier et de sa fille - Marie Gachet.

(36) cf. BOUZONNIE - op. cité - H.O. I, p. 447 -

(37) cf. Lettres de J. de L. à Elizabeth de Cruzy - François de TOULOUSE (Julia) pp. 189 et suiv. Lettres publiées dans DOCUMENTS D'ORIGINE op. cité pp. 133 ss.

en odeur de sainteté, ce qui lui valut l'honneur d'être citée au martyrologe français à la date du 14 Septembre. (38)

Madeleine Landrevie apportait son expérience et son jugement très sûr. Sa richesse intérieure lui permettait de goûter profondément la solitude et d'en sortir avec énergie pour réaliser ce que lui facilitait son esprit d'organisation. Elle savait mettre la main à la pâte et le manifesta tout particulièrement au cours des travaux qu'elle dut diriger à Béziers dont elle fut la première supérieure.

"Elle tenoit la même forme de gouvernement qu'elle avoit remarquée dans la Fondatrice (...) Elle prenoit volontiers conseil". (39)

Cette femme avisée se caractérisa aussi par la force de sa foi. Elle sut garder le silence au milieu de calomnies dont elle fut la victime, car depuis longtemps elle avait appris à chercher la gloire de Dieu et non la sienne. L'ayant appréciée, l'Evêque de Béziers, Fleurant des Barres qui fut ensuite nommé à Agde, l'appela dans cette dernière ville pour une fondation. Jeanne de Lestonnac s'en réjouit de Pau où elle était alors.

"Tout le monde loue la prudence et la sainte conduite de notre Soeur de Landrevie". (40)

"Nous avons toutes grande occasion de louer Dieu (...) pour la bénédiction que sa Divine Majesté répand sur notre Maison d'Agde (... de quoi je suis grandement consolée". (41)

(38) SAINTE MARIE - op. cité p. 108 : "A Béziers en ce jour a esté la mort de Serene de Coquerel (il veut dire Coqueau, d'autant que c'est ainsi qu'on la nommoit et que le Bref la qualifia) - d'heureuse mémoire, fille très pure. Celle-cy estant une des quatre premières Fondatrice de l'ordre dit de Sainte Marie ou de Notre-Dame (...) ayant esté environ quatre ans occupée de bonnes oeuvres et à l'instruction des filles de cette ville-la : le propre jour de l'exaltation de la Sainte Croix (...) navrée d'une blessure intérieure (...) ne trouvant du soulagement qu'à demeurer à genoux (...) ayant prédit le jour de sa mort bienheureuse (...) rendit heureusement son âme désireuse de Dieu".

(39) BOUZONNIE - op. cité - H.O. I, p. 469 -

(40) id. " " " p. 244 -

(41) SAINTE MARIE - op. cité - H.O. p. 133

Un tel éloge suffit à dire la qualité de cette religieuse.

Isabelle de Maisonneuve s'est fait remarquer par la simplicité de sa présence plus que par ses actions. Elle était de relations agréables, et d'un naturel doux qui la faisait aimer et respecter de tout le monde. Pour cette raison, lorsque pour implanter la Compagnie à Poitiers, la Fondatrice dut en 1618 s'éloigner de Bordeaux, c'est à Isabelle qu'elle confia la responsabilité de la maison en son absence. Mais au bout de trois mois, la supérieure intérimaire écrivit lettres sur lettres pour faire revenir celle qu'elle ne voulait remplacer qu'un temps. Elle eut cependant à faire l'envoi du groupe en partance pour Le Puy et s'en acquitta fort bien. Ayant participé à la fondation d'Agen en 1621, elle y fut Mère Seconde. Mais elle fut rappelée à Bordeaux par le Cardinal de Sourdis et c'est certainement parmi les religieuses de la base qu'elle se sentait le plus à l'aise. Son inclination pour la vie contemplative semble lui avoir fait craindre les entreprises qui la mettaient trop en avant. Elle eut avant tout le charisme de l'effacement et de la conciliation. (42)

Marguerite de Poyferré est souvent nommée par les textes comme la confidente de la Fondatrice :

"Il y avait une si grande conformité d'esprit et de zèle entre la B. Mère et elle, que de toutes ses filles, Marguerite entra le plus dans sa confiance, c'était la chère dépositaire de ses plus importants secrets, l'image de sa conduite, comme l'écho l'est de la voix, elle la fit la première maîtresse des Novices de l'Ordre (...) et ne l'envoya pas aux premiers établissements de son Institut, la réservant auprès de sa personne pour l'aider à maintenir la régularité de cette première Maison". (43)

Cette intimité se manifesta particulièrement par des échanges spirituels qui contribuèrent à l'approfondissement de deux personnes également passionnées de Dieu et clairvoyantes sur elles-mêmes. Marguerite avait assimilé ses expériences personnelles et assumé ses propres difficultés de telle sorte qu'elle était devenue l'instrument idéal pour accompagner les vocations dans leur cheminement. Elle avait

(42) BOUZONNIE - op. cité - cf. H.O. I, pp 424 et ss..

(43) id. " " p. 570

une grande sensibilité à l'action de l'Esprit en elle et dans les autres, ce qui la rendait maîtresse de discernement. Ayant réfléchi sur ses échecs et ses succès à la lumière de Dieu, on pouvait tout lui dire, elle l'accueillait, le comprenait, et trouvait facilement la piste du stimulant ou de l'exigence. Ces dons lui permettaient de donner à sa communauté les Exercices Spirituels lorsqu'un Père Jésuite n'était pas disponible. Après la conduite du noviciat de Bordeaux, c'est à Agen que Marguerite déploya son zèle avec la finesse de ceux qui aiment la musique et la prière de louange. Etant devenue aveugle dans ses dernières années, elle se concentra tout entière sur la beauté intérieure que le don d'elle-même lui avait fait découvrir.

Telles furent les toutes premières disciples de Jeanne de Lestonnac, parfaits reflets de ses généreux élans et modèles pour tout l'Institut. Les cinq suivantes ne soulèveront pas toutes la même admiration mais il conviendra de les rapprocher de plusieurs autres qui, avec certaines d'entre elles, forment une belle lignée. Une brève présentation en donnera une idée.

De Marie ROUX, fondatrice de la maison du Puy, il faut retenir : la douceur et la charité, jointes à un sens aigü du corps apostolique. Elle se maintint étroitement unie à celle qu'elle considérait comme chef de tout l'Ordre. Plusieurs provinces envièrent au Velay la chance d'avoir une maison de Notre-Dame et de ce centre partirent six autres fondations en 14 ans. La grande personnalité de Marie la fit connaître du Prince de Condé. (44)

Avec Anne RICHELET, envoyée à Riom, ce sont les exemples d'amour des pauvres, d'humilité, et de réceptivité aux dons de Dieu, qui furent mis en évidence. On a dit d'elle qu'elle vivait plus au ciel que sur la terre. (45)

Quant à Françoise de BOULAIRE, affrontée à la guerre civile et à la misère matérielle, elle montra, dans la maison de Saintes, une force de caractère et un talent peu communs pour travailler à la conversion des coeurs. La fin de l'Institut était enracinée dans sa vie . (46)

(44) BOUZONNIE - op. cité - H.O. I, p. 241 et 312 - + II, p. 139

(45) id. " " p. 578

(46) id. " " p. 441

La carrière d'Eliette de CAZAUBON fut trop brève pour donner lieu à des actions semblables aux précédentes. Cependant cette professe de quelques mois avait tracé un sillage avec la Fondatrice, par le fait qu'une fois veuve, elle était entrée dans la vie religieuse. Les débuts de la Compagnie de Marie Notre-Dame connurent plusieurs vocations de cette trempe, surtout dans les fondations réalisées entre 1608 et 1640. (47)

Pour compléter la liste des principales disciples à la suite des dix premières, il faut ajouter encore quelques noms, Jacqueline CHESNEL, originaire de Saintonge, fut animée d'une confiance inébranlable en la Providence. Anne d'ARRERAC, fille d'un avocat au Parlement de Bordeaux, se rendit célèbre par son ouverture de coeur et sa bonté. (48)

Marie GACHET, fille d'un sergent royal, fut admirable de disponibilité et de fécondité apostolique. (49) Marthe de LABAT, appartenant à la noblesse bordelaise et pénétrée de l'esprit de l'Institut se révéla excellente formatrice. (50) Suzanne de BRIANCON issue d'une éminente famille du Périgord et convertie du Calvinisme au catholicisme, allia les connaissances bibliques à l'intrépidité de l'apôtre, ce qui lui fit mériter le nom "d'Amazone de la vie religieuse". (51) Catherine de GUERIN, saintongeaise entrée en même temps que sa soeur Anne, avait une grandeur d'âme qui lui permit de triompher des pires difficultés. Enfin Françoise de SEGUR de FRANCS, admise avec dispense à l'âge de 13 ans comme postulante, eut un véritable esprit filial pour la Fondatrice à qui elle eut l'honneur de fermer les yeux, en tant que supérieure de Bordeaux en 1640.

-
- (47) A Bordeaux, Eliette de Cazaubon veuve de Robert Gailhard, Jeanne Reynier, veuve de Jean GACHET - A Béziers, Isabelle de CRUZY, veuve du Sieur de CAILLARD SALLESSON ; A Poitiers, Marie de TUSSEAU, veuve de Jacques des FRANCS de la BRETONNIERE. A Alençon Marie HEULIN, veuve de N. GUILLERAY. Un cas plus rare : à Langeac, Dame Marguerite MARTIN entra du vivant de son mari qui lui donna son consentement. Au registre de Poitiers on trouvera encore Marie Catherine ANGEVIN qui a fait profession le 1.1.1626, séparée de son mari elle était entrée d'abord en Lorraine chez les Carmélites Térésien-nes puis à Notre-Dame à Poitiers.
- (48) Elle était la tante du P. Jean Joseph SURIN S.J. qui fut son directeur pendant plusieurs années. Cf. Michel de CERTEAU - Correspondance du P. J.J. Surin - D.D.B 1966 - p. 155
- (49) Son activité fut portée à la connaissance de Louis XIII et de Marie de Médicis - cf. BOUZONNIE - I p. 123
- (50) BOUZONNIE - op. cité H.O. I p. 147, et II, p. 140
- (51) id. " " p. 147

La maison de Pau ne figure pas dans ce tableau parce que c'est Jeanne de Lestonnac en personne qui en assura la fondation et y demeura comme supérieure pendant six ans, mais bien sûr la pépinière de Bordeaux doit compter ce succès à son actif. Il s'agissait ici de faire ressortir simplement le rôle des disciples les plus notoires dans l'implantation de la Compagnie.

"Le recrutement n'était pas seulement important quantitativement, mais il était aussi de valeur, qualitativement. La première génération des Filles de Notre-Dame comprenait des éléments remarquables que la Fondatrice sut préparer aux grandes tâches qui les attendaient". (52)

Ce jugement autorisé confirme ce que le développement précédent a tenté d'expliquer en suivant le rythme des engagements et des envois sous le sage gouvernement de Jeanne de Lestonnac. Un cas cependant a été passé sous silence.

b) Une triste exception

Blanche HERVE dont le nom fut inséré dans l'Abrégé aussi bien que dans le Bref, fit partie de celles qui, plus ou moins impressionnées par les risques de l'aventure et par les doutes qu'émettaient les habitants de Bordeaux sur sa réussite, tardèrent sept mois à y adhérer réellement. Elle s'y décida pourtant et prit l'habit le 8 Décembre 1608. Rien ne la signala particulièrement durant les premières années de la communauté, le seul indice d'une possible infériorité sur certains plans apparaît dans le fait qu'aucune charge ne lui fut confiée par la Fondatrice et qu'elle ne participa à aucune expédition missionnaire. Etait-ce justifié ? Se crut-elle victime d'une sévérité excessive ? Une chose est claire c'est que sa situation était frustrante. Pour peu que son naturel fût revendicatif et son acceptation d'elle-même mal intégrée dans sa forme de vie, elle pouvait être une proie facile de l'esprit d'intrigue.

Le 25 Mars 1622, alors que Jeanne de Lestonnac avait exercé les fonctions de supérieure officiellement nommée depuis le 24 décembre 1610, et avait été périodiquement réélue de trois en trois ans, c'est Blanche Hervé qui fut choisie par les Mères vocales. Son comportement vis-à-vis de celle qui l'avait formée exprima une si violente agressivité que l'on s'interroge fortement sur ses motivations et ses sentiments.

Le procès de canonisation de la Fondatrice a approfondi l'expérience sous l'angle des attitudes de la sainte, face aux humiliations dont elle a été l'objet, mais les faits ont été peu étudiés du point de vue des relations à l'intérieur de la maison de Bordeaux. C'est de là, semble-t-il, que pourrait jaillir la lumière pour délimiter les responsabilités de Blanche Hervé.

Un tournant semble avoir été franchi avec l'année 1617. Jusque-là l'impulsion donnée se déploya sans résistance apparente, mais quelques événements vinrent alors modifier l'accueil que pouvaient recevoir les décisions de Jeanne de Lestonnac. Tout d'abord, une question de dépendance du Cardinal de Sourdis s'était posée au moment de la fondation de Béziers : serait-il nécessaire de recourir à Rome pour chaque nouvel établissement hors de Bordeaux ? Le Cardinal avait adressé le 12 Juin 1615, une demande au Saint Siège pour que la première maison puisse s'étendre mais à condition que le contrôle de l'Archevêque de Bordeaux soit maintenu, et il avait reçu une réponse négative en date du 18 Décembre 1615. (53) D'autre part les Archives du Vatican conservent aussi le texte d'un Bref "Cum pridem" qui ne fut jamais expédié et qui peut se situer entre 1615 et 1621. Le contenu de ce document aurait donné satisfaction à François de Sourdis en le rendant maître de l'expansion de l'Institut.

Enfin, il existe dans le même fonds, une supplique des Religieuses de Bordeaux implorant l'autorisation de faire les fondations nécessaires sur décision de la supérieure de la première maison. Cette supplique faisant état du refus essuyé par le Cardinal en 1615, on peut établir que le document est de la période 1616-1621. (54)

Ces allées et venues entre Rome et le Primat d'Aquitaine dénotent le désir de ce dernier d'être maître des maisons religieuses. Et ce désir se heurtait à la vision ignatienne que Jeanne de Lestonnac se faisait du gouvernement d'un Institut, même si, à son époque, le Droit canon ne prévoyait aucunement une forme centralisée pour les Ordres féminins. Le fait que les démarches effectuées auprès du Saint Siège n'aient pas abouti ne pouvait qu'indisposer François de Sourdis à l'égard du monastère de Notre-Dame.

(53) Archives du Vatican - Cong. des Evêques et Réguliers - Manuscrits du XVII^e s. Liasse Ordre de Notre-Dame.

(54) C'est vers la même époque que la communauté de Béziers fit une déclaration d'union à la maison de Bordeaux avec "telle dépendance que le Saint Siège ordonnera". cf. BOUZONNIE - op. cité H.O.I p.241

Un incident apparemment banal se produisit à propos de l'ouverture d'une porte qui fut ensuite murée par ordre de l'archevêque qui donnait un blâme public à la Fondatrice. (55) Malgré l'attitude exemplaire de celle-ci, la méfiance, voire le scandale des faibles purent se répandre à loisir. De plus, à partir de 1617, l'autorité de l'Ordinaire s'exerça à travers un délégué chargé de suivre personnellement la marche des Couvents de Bordeaux. C'est ainsi que les Ursulines furent mises sous la tutelle de M. de l'Urbe vicaire général, et les religieuses de Notre-Dame eurent un Directeur ecclésiastique nommé avec pleins pouvoirs, Monsieur Lancelot DESTIGNOL. (56) Une nouvelle personnes'immisçant dans la vie de la maison, les rapports et interprétations désobligeants pouvaient trouver une oreille favorable. (57)

Les circonstances favorisèrent les agissements occultes puisque Jeanne de Lestonnac dut s'absenter plusieurs fois et pour d'assez longues périodes, au cours des cinq années qui virent la montée de l'orage.

C'était le moment où l'on demandait des fondations dans plusieurs provinces à la fois : dans le Languedoc pour Toulouse, en Périgord et en Poitou pour leurs capitales respectives. Un premier voyage avait eu lieu à Périgueux en 1616 en compagnie de Marie Roux et de deux autres soeurs, mais les choses n'étant pas mûres, la fondation fut repoussée à plus tard. Ce fut Poitiers qui attira la Fondatrice et son séjour s'y prolongea du mois de juillet 1618 jusqu'à la fin d'octobre de la même année, soit environ 4 mois.

En 1619, elle se remit en route, cette fois pour Toulouse où elle passa à peu près 8 mois. (58) Il fallut un ordre du Cardinal de Sourdis pour l'arracher à cette ville où elle lutta vainement pour une fondation qui n'aboutit qu'en 1630.

(55) BOUZONNIE - op. cité p. 402

(56) cf. Mémoires de Bertheau - Arch. Dép. Gironde - I J. 354 n° 384

(57) cf BOUZONNIE p. 104 : "on vouloit tirer la sainte Mère de la Supériorité qu'elle tenoit depuis si longtemps et introduire quelqu'autre à sa place, et apparemment celle qui lui succéda étoit de cette malheureuse intrigue avec cet Ecclésiastique".

(58) D'après SAINTE MARIE elle y fut présente tout un Carême et s'y trouva au plus fort de l'été. cf. pp 121 et 124. L'envoi par le Cardinal de Sourdis est daté du 2 Septembre 1619. La mort de François de Monferrant ayant occasionné le retour de Toulouse serait donc de 1620, et non de 1619.

Mais Périgueux l'attendait encore. Elle y arriva en septembre ou Octobre 1620. (59) Et l'établissement n'ayant été achevé qu'en 1621, cela fait encore une absence de Bordeaux pendant plusieurs mois.

On peut mesurer les conséquences de cet abandon répété d'une communauté devenue plus complexe par l'arrivée de nouvelles venues et privée petit à petit de la présence des religieuses les plus sûres. Celle qui sut en profiter fut Blanche Hervé ou du moins le clan qui s'était formé autour d'elle. On pouvait alléguer de bonnes raisons : ne convenait-il pas de pourvoir au gouvernement local de façon stable, la Fondatrice étant de plus en plus appelée en d'autres lieux ? Et celle qui avait vécu à Bordeaux depuis les débuts ne paraissait-elle pas la plus indiquée ? Peut-être y eut-il aussi des manoeuvres entre le Cardinal de Sourdis et le directeur ecclésiastique prévenu contre Jeanne de Lestonnac. Ces circonstances ou d'autres analogues ajoutées à quelque ambition de Blanche Hervé expliquent en partie le résultat des élections de 1622, sans qu'il n'y ait rien de monstrueux. Les oscillations des votes peuvent parfois tenir à des riens. (60)

L'intrigue dont les artisans se trouvaient à la fois à l'intérieur de la maison et au dehors n'est que la première phase de l'affaire à analyser. Etre portée au pouvoir est une chose, en user en est une autre. C'est là qu'il convient de s'arrêter sur la personne de la nouvelle supérieure afin de saisir les mécanismes auxquels elle succomba.

Se voyant à la tête d'une maison et d'une oeuvre qui la dépassaient, et n'ayant pas l'intelligence suffisante pour chercher de l'aide auprès de qui pouvait la lui donner, elle eut tous les réflexes de l'insécurité. La présence de Jeanne de Lestonnac lui faisait ombre et la mettait mal à l'aise. Elle commença par des moyens simples : lui interdire de parler aux autres. Mais son silence même devenait une attaque ou un reproche vivant, alors il fallut la reléguer dans sa chambre le plus possible. Le phénomène d'escalade jouant, le seul fait de la savoir dans la maison était une blessure au coeur prisonnier de lui-

(59) cf. BOUZONNIE - op. cité - H.O. I, p. 563 - Catherine de GAUMONDIE vint demander son admission à Périgueux le 30 Octobre 1620, aussitôt qu'elle apprit l'arrivée de la Fondatrice.

(60) Il faut remarquer aussi l'absence des professes qui avaient été envoyées à Toulouse en 1619. Elles ne furent rappelées à Bordeaux par le Cardinal de Sourdis que plus tard, elles y arrivèrent le 12 Août 1622. Blanche Hervé était supérieure depuis le 25 Mars.

même : on irait demander à Rome un Bref pour que Jeanne de Lestonnac soit exclue de la Compagnie. Elle pourrait aller à Landiras pour y "garder les poules". (61) Les paroles d'injure rappelant précisément le château de Landiras qui avait fait la gloire mondaine de la Fondatrice sont significatives d'un profond ressentiment social. Les personnes insatisfaites à cause de leur naissance, de leur condition ou d'un échec quelconque se plaisent généralement à reprocher aux autres ce qui les différencie sur le point de leur complexe. Une chose mal avalée ressort toujours dans les moments de colère.

Aussi Blanche Hervé, entourée pendant de longues années, de personnes au niveau desquelles elle n'était pas parvenue à se hausser, se trouvait entraînée dans un courant d'injustice et de rancœur qui ne pouvait que faire de lourds dégâts dans une communauté alors nombreuse . (62)

Ces déficiences combinées avec le réveil d'intérêts inavoués, avec des désirs de revanche de la part des moins favorisées du sort créèrent une situation de terribles tensions. Intervinrent à leur tour les conseillers que les unes ou les autres avaient été chercher hors de leur communauté, faute d'y trouver une supérieure capable. C'était assez pour que la confusion et le relâchement s'installent dans la maison de Notre-Dame.

On a beaucoup écrit sur la souffrance de la Fondatrice en ces années d'obscurité. En réalité, toute sa grandeur éclate dans sa paix inaltérable. C'est à cause de ce moment qu'on est avec elle invité à tomber à genoux devant Dieu.

Mais quelle fut sa réaction d'éducatrice-née ? Se rendit-elle compte du mal qui avait grandi sournoisement dans le cœur de Blanche ? Se reprocha-t-elle de n'avoir pas agi à temps pour que cette personnalité blessée recouvre son équilibre ? Elle dut se soucier du bien de cette fille, comme elle continuait à rechercher le bien commun. (63) Elle était cependant trop consciente de ses responsabilités pour ne pas considérer ce fait comme un échec de la formation qu'elle avait voulu

(61) cf. SAINCTE MARIE - op. cité p. 208 -

(62) Sur les 51 religieuses parvenues à la profession en mars 1622, 16 avaient été envoyées à des fondations, une était morte à Bordeaux. Il en restait donc 34 et il s'y ajoutait encore 13 novices.

(63) Un témoignage en est donné par la réponse qu'elle adressa au Cardinal et qui fut interceptée. cf. BOUZONNIE - op. cité - H.O. I p. 409

assurer. Les meilleures méthodes et les plus pures intentions ne sont pas à l'abri de ces résultats négatifs que l'usage de la liberté humaine et le jeu des influences font récolter aux éducateurs. L'histoire des familles, des écoles et des communautés n'y échappe pas.

Cependant on peut reconnaître à la Fondatrice un savoir-faire d'éducatrice vis-à-vis de celle qui l'abaissait : par sa patience et son refus de condamner, elle rendit possible le retour à de meilleurs sentiments, ce qui n'est pas négligeable. (64)

Si Blanche Hervé est une triste exception bien humaine ! dans l'ensemble des réalisations des premières années, elle n'altère pas la qualité des fruits amplement suffisants pour illustrer en Jeanne de Lestonnac un talent de maîtrise de l'éducation.

x

x x

En évoquant les enfants élevés en son foyer et les disciples bénéficiaires de ses exemples et de ses leçons, il n'a pas été question d'une action enseignante à proprement parler. La Fondatrice en effet, n'a guère appliqué elle-même ses principes pédagogiques auprès de la jeunesse de ses maisons. Occupée à conduire son Institut naissant dans une course accélérée, elle a surtout formé des éducatrices qui devaient à leur tour entrer en contact avec les jeunes élèves confiées à leurs soins. Ce n'est guère qu'à Pau, sur la fin de sa vie, que les textes parlent de sa présence dans les classes auprès des enfants. Mais ses qualités d'esprit et de coeur lui permirent de trouver ce qu'il fallait dire et faire pour aider des êtres à devenir eux-mêmes et à se donner tout entiers à leur mission. Dans cette tâche qui est l'essentiel de l'éducation, on ne peut hésiter à conclure que Jeanne de Lestonnac a su faire ses preuves.

(64) Blanche Hervé demanda pardon de sa conduite indigne. Cf. BOUZONNIE op. cité - H.O. p. 411 -
Cela ne manqua pas de laisser des traces dans la communauté de Bordeaux, si bien que Jeanne de Lestonnac une fois à Pau n'avait aucun désir d'y retourner. "Si vous m'aimez, disait-elle; je vous prie de ne point désirer que j'aïlle là pour quelque chose que ce soit, et beaucoup moins pour avoir charge." Lettre de 1630 ou 1631 à Marguerite de Poyferré - BOUZONNIE - op. cité - H.O. I p. 248

CHAPITRE 15

LES DEVELOPPEMENTS

Résumer en un chapitre ce qui a rempli quatre siècles d'histoire est une gageure. Il faut nécessairement faire des choix qui laisseront dans l'ombre des faits peut-être intéressants pour l'oeuvre éducative en certaines de ses implantations. Toutefois, à partir de ce qui nous est parvenu, on peut tenter de tracer une ligne d'expansion aboutissant à l'état actuel de la Compagnie. L'objectif limité est de relier la fondation à la situation présente plus que de rendre compte de tous les événements vécus. Les deux principaux bouleversements survinrent en 1792 et en 1904 ; ils délimitent les étapes à décrire :

- L'Ancien Régime
- De la Restauration à l'expulsion
- Le vingtième siècle -

Le chapitre s'attachera surtout à découvrir les explosions de vitalité avec leurs causes et leurs effets et à expliquer les moments de faiblesse qui éprouvèrent l'édifice.

I - L'ANCIEN REGIME

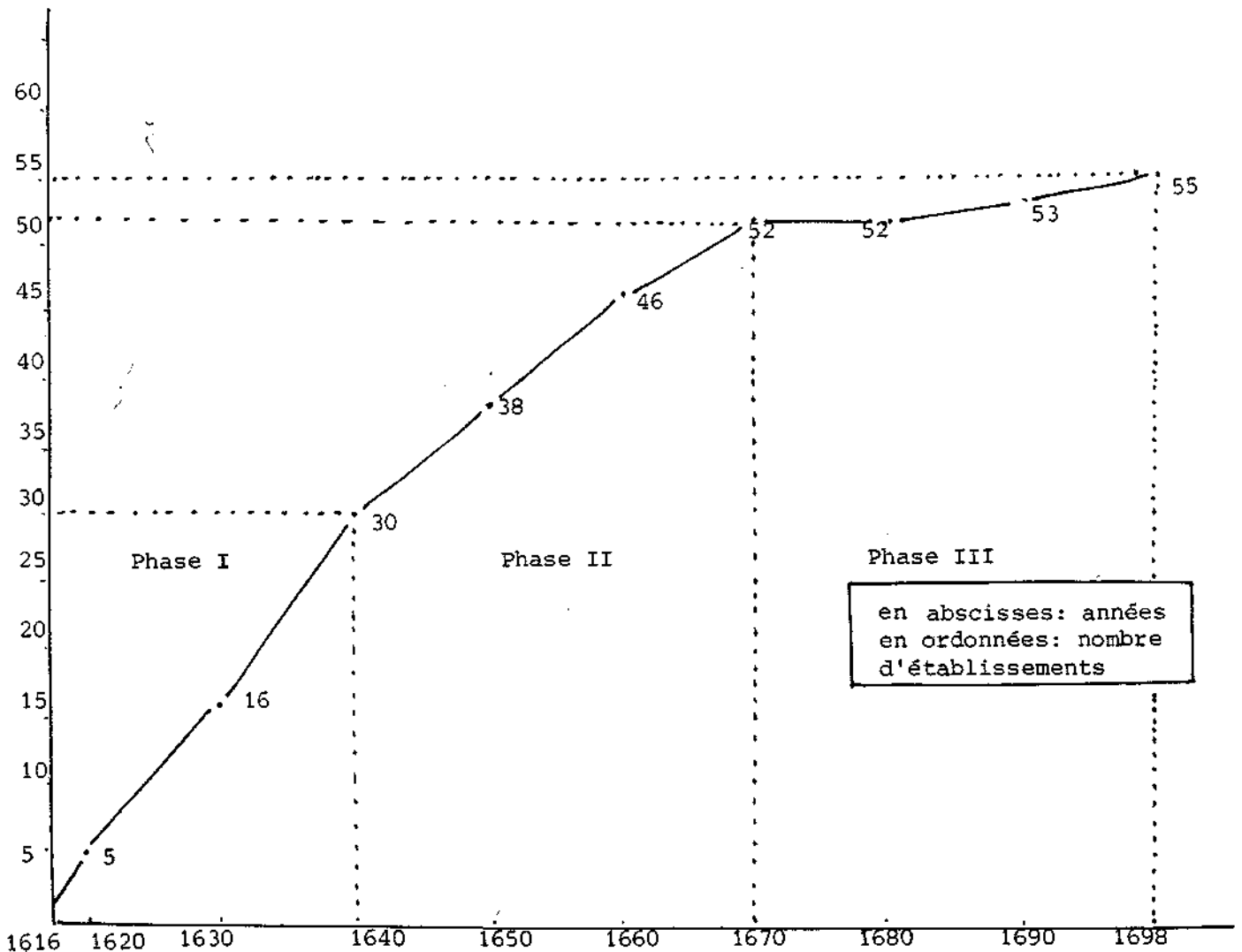
La longue période de près de 180 ans qui s'est écoulée depuis la naissance de l'Institut jusqu'à la suppression des Ordres religieux par les lois de l'Assemblée Nationale comprend tout un processus de dé-

veloppement qu'il est bon de saisir dans son ensemble. La clarification portera sur le type de répartition qui s'est effectué et sur les facteurs de modification qui sont intervenus.

a) Type de répartition

La vigoureuse impulsion imprimée par Jeanne de Lestonnac et prolongée par ses fidèles disciples a produit dans le Royaume de France une extension particulièrement rapide. Il y eut 30 fondations en 32 ans, c'est-à-dire de 1608 à 1640, les autres s'échelonnant jusqu'en 1698 pour atteindre alors le chiffre de 52, auxquelles s'ajoutèrent 3 fondations en Espagne.

DEVELOPPEMENT DES FONDATIONS
de 1616 à 1698



Cette courbe du XVII^e siècle permet de distinguer trois phases d'égale durée :

- I 1616 - 1640 : fondations réalisées du vivant de la Fondatrice, avec un grand dynamisme, et en pleine période d'application du Concile de Trente.
- II 1640 - 1670 : croissance ralentie mais régulière
- III 1670 - 1698 : situation stationnaire en France, et conséquences des guerres de Louis XIV -

La présence de la Fondatrice, le rayonnement de sa personnalité et la qualité de la formation qu'elle avait assurée semblent ainsi avoir été des facteurs déterminants de ce mouvement. On a l'impression que la mission embrassée avec flamme dut ensuite prendre le temps de se consolider, de durer, et de faire face aux exigences de l'extension.

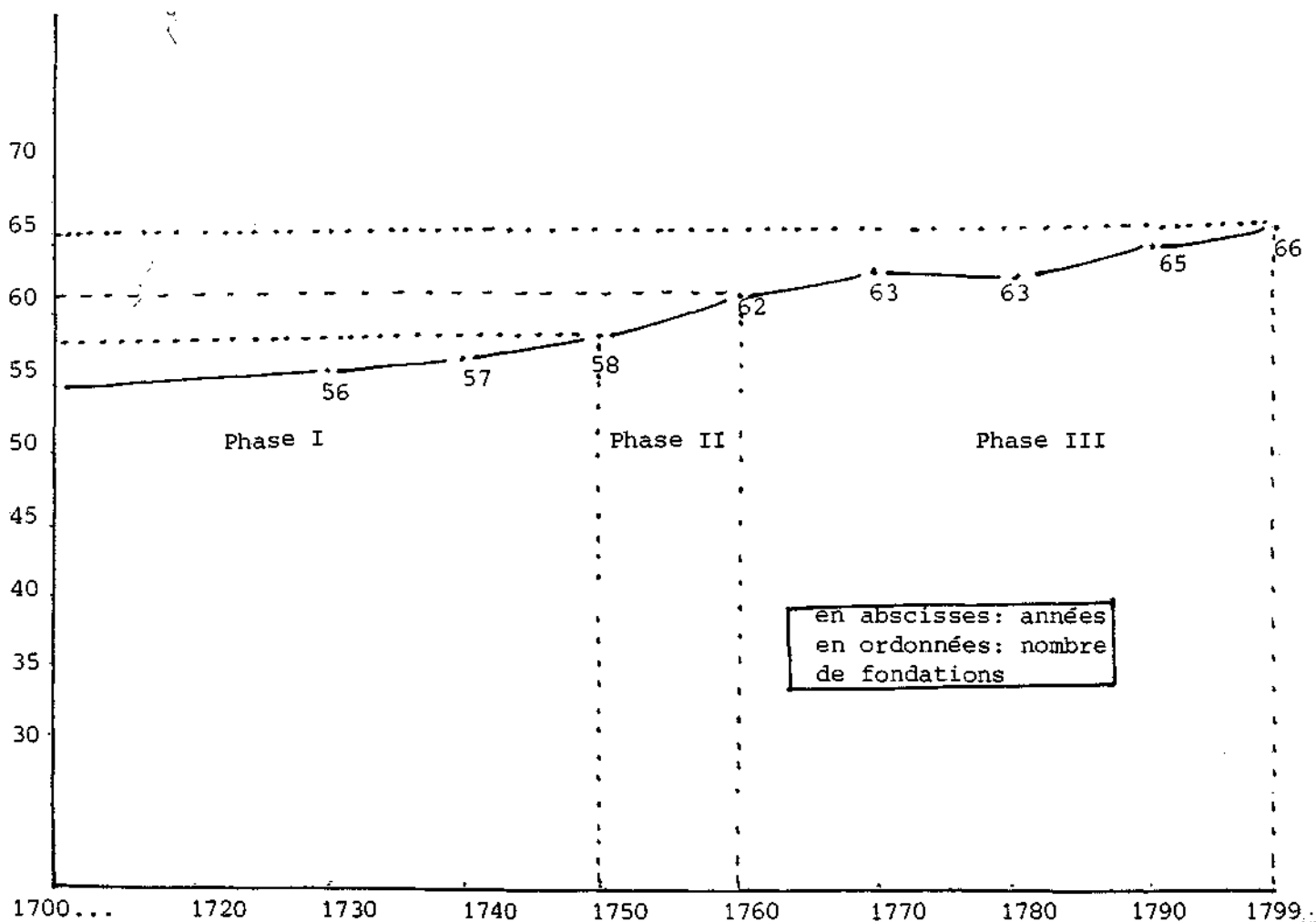
Le mode de fondation lui-même est révélateur de certains foyers d'activité. Un Institut dans lequel chaque maison restait autonome n'a pas pu se développer par décision d'un gouvernement central. Bordeaux ayant pris les premières initiatives, chaque nouvelle fondation devenait à son tour source de vie et il en sortait parfois de nombreuses autres maisons. Ce fut l'expansion dite par provignement, à l'image des sarments de vigne qui grandissent et donnent de nouveaux pieds. Pour comprendre les filiations ainsi créées, il faut alors répartir les fondations en différentes branches.

DE BEZIERS 1616	DE POITIERS 1618	DU PUY 1618	DE PERIGUEUX 1621	DE RIOM 1622
<u>Agde</u> Fondation: 1	<u>La Flèche</u> Fondations:	<u>Tournon</u> Fondations:	<u>Limoges</u> Fondations:	<u>Brioude</u> Fondations:
<u>Frontignan</u>	1	1 / 2	1	1
<u>Narbonne</u>	2	2 /	2	2
<u>Barcelonne</u>	3	3 / 1	<u>Sarlat</u>	<u>Issoire</u>
<u>Fondations:</u>	<u>Fontenay-le-</u>	4 /		<u>Gannat</u>
1 / 5	<u>Comte</u>	<u>Aurillac</u>		
2 /		<u>Fondations:</u>		
3 / 1		1 / 2		
4 /		<u>Rodez</u>		
<u>Perpignan</u>		<u>Avignon</u>		
<u>Gignac</u>		<u>Pradelles</u>		
		<u>Yssingeaux</u>		
		<u>Langogne</u>		
TOTAL:17	TOTAL:5	TOTAL:17	TOTAL:4	TOTAL:5

A part les fondations de Poitiers qui se sont étendues en pays Francien, toutes se situent en Occitanie.

Les cinq branches sorties de la Première Maison seraient à compléter par 8 autres fondations effectuées directement par Bordeaux, soit : Agen (1621), Pau (1626), Saintes (1626), Toulouse (1630) Pons (1631), Villeneuve d'Agen (1642), Saint Gaudens (1642) et Mezin (1657). Seule Saintes a réalisé à son tour une fondation, tandis que toutes les autres sont restées sans descendance. On voit donc que la vitalité la plus intense s'est bien trouvée dans les cinq branches figurant dans le tableau précédent. Et parmi elles, ce furent celles de Béziers et du Puy qui furent les plus fécondes. D'un coup d'oeil on remarque aussi à l'intérieur de chaque branche les maisons qui se sont multipliées : Agde, Barcelone, La Flèche, Tournon, Aurillac, Limoges et Brioude.

Pour clore cette répartition dans le temps on peut alors tracer la courbe du XVIII^e siècle qui n'a rien de comparable avec celle du siècle antérieur :



Ont donc surgi 11 fondations en 77 ans, de 1722 à 1799 ; la période de 1700 à 1722 est celle de l'immobilisme, comme cela fut le cas, en France à la fin du siècle précédent. Pour avoir une idée des terrains privilégiés qui ont attiré la Compagnie de Marie Notre-Dame, il faut aussi considérer son développement sur le plan géographique.

Partie du sud-ouest de la France, l'expansion est passée dans l'immense province du Languedoc dont les limites allaient alors de la Garonne jusqu'à la vallée du Rhône en longeant la Méditerranée et en rejoignant au nord les monts d'Auvergne. Avec la Guyenne et la Gascogne, ce sont les régions où devait se concentrer le plus de forces. C'est aussi par le voisinage du Languedoc qu'une fondation s'effectua à Barcelone, comme un simple déplacement d'une province à l'autre, à une époque où la Catalogne se trouvait aux mains des Français. En 1650, en effet, la Régente Anne d'Autriche avait à mener le double combat de la Fronde et de la guerre contre l'Espagne, puisqu'il fallut attendre la signature du Traité des Pyrénées en 1659 pour mettre fin au conflit entre les deux pays. (1) C'est cette période de rapprochement entre la Catalogne et la France qui donna l'occasion de faire venir de Béziers 5 religieuses de la Compagnie de Marie Notre-Dame.

Le nord du Massif Central accueillit également un bon nombre de communautés, tandis que par le Poitou, le mouvement montait jusqu'à Alençon. En résumé, voici les provinces atteintes : (2)

LANGUEDOC	21 maisons	CATALOGNE	5 maisons
AUVERGNE	9	NAVARRÉ	1
GUYENNE-GASCOGNE	6	ARAGON	1
LIMOUSIN	4	GALICE	1
ANJOU	4	CADIZ	1
POITOU	2		
COMTAT-VENAISSIN	1	SAINT DOMINGUE	1
BEARN	1	MEXIQUE	1
NORMANDIE	1	ARGENTINE	1
ROUSSILLON ou CATALOGNE NORD	1	COLOMBIE	1

(1) Par le traité des Pyrénées, la France recevait le Roussillon et une grande partie de la Picardie. La principale clause du traité prévoyait le mariage de l'infante Marie-Thérèse, fille de Philippe IV et nièce d'Anne d'Autriche avec le roi Louis XIV.

(2) Voir Cartographie n° 3 et 11

Cette répartition des Maisons de Notre-Dame échappe au pouvoir centralisateur qui tendait à tout attirer vers la capitale. Il faut donc chercher ailleurs les raisons de ces implantations concentrées dans le midi de la France et un peu dans l'Ouest. La première est la présence de communautés protestantes dans la majorité des villes choisies pour des fondations, ce qui est un signe d'esprit apostolique en accord avec la fin poursuivie par Jeanne de Lestonnac, l'instruction de la jeunesse.(3)

Le deuxième motif de la préférence des religieuses pour certains lieux a été déterminé par la présence des Jésuites. Ceux-ci se montrèrent toujours de sûrs appuis pour la jeune Compagnie qui venait compléter leur influence auprès du sexe féminin. Ce fait est attesté par leur historien Henri Fouqueray :

"Les Jésuites n'avaient pas moins de zèle à faire connaître les Filles de Notre-Dame fondées à Bordeaux par la Bienheureuse Jeanne de Lestonnac avec le concours du P. Jean de Bordes, et destinée à l'instruction des jeunes personnes. Par les soins de Mme Elizabeth de Cruzy et du P. FOURCAULD, recteur du Collège de Béziers, elles purent s'établir dans cette ville en 1616. Deux ans plus tard, elles venaient au Puy, et les Pères

-
- (2) suite... BOUZONNIE - op. cité - H.O. II, pp. 546 et ss. cf. aussi : La nouvelle entreprise faillie par les Espagnols sur la ville de Barcelone en laquelle ils ont eu plus de 400 des leurs tuez sur place et trois galères entièrement ruinées..." in Recherches politiques sur toutes les affaires qui se passent aujourd'hui dans l'Etat et sur les issues qu'on en doit espérer. A Paris - le 10 Aoust 1651 - on y lit : "Tous les sujets de cette Principauté témoignent à l'envi tant d'affection pour la France qu'ils ont de toutes parts arboré l'étendard blanc (...) reconnaissant qu'il estoit du tout impossible sans cette assistance Divine de divertir de dessus leurs teste le double fléau de l'inimitié Espagnole et de la peste (...) l'on résolut que deux jours après il se feroit une procession générale (...) où se feroit une offrande à Notre-Dame de la conception (...) et Don Juan d'Autriche (...) fut retenu dans son poste(à Tarragone)"
- (3) BOUZONNIE - op. cité - H.O. I, p. 351 - "La plupart de ses établissements se sont faits dans les villes Huguenotes, et en plusieurs endroits, comme à Pau et à Alençon sur les débris mêmes de l'hérésie". cf. aussi p. 309 : "La Fondatrice a érigé ses Maisons Religieuses en Collèges pour les opposer dans les commencements de son Institution aux Ecoles des Hérétiques et pour sanctifier ensuite les familles chrétiennes par l'éducation des jeunes filles".
- Après la révocation de l'Edit de Nantes en 1685, cela entrainait dans la politique de Louis XIV
- Voir Cartographie n°s 2 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 -

du Collège leur étaient d'un puissant secours pour l'érection de leur couvent. La fondation de leur maison de Poitiers eut lieu la même année. Due à l'initiative du P. Jean TEXIER, elle fut encouragée et soutenue par le P. Jean BONNET, religieux d'une grande vertu qui avait connu par révélation le succès de leur établissement. A Périgueux en 1620, le P. MALESCOT, recteur du Collège, célébrait la messe d'installation des religieuses en présence des officiers du présidial, du maire, des consuls et d'une foule considérable". (4)

Chaque récit de fondation rapporte des circonstances analogues, d'où il ressort que la Compagnie de Jésus a joué un grand rôle dans la vitalité de l'oeuvre de Jeanne de Lestonnac. Cette dernière y voyait un élément essentiel de formation permanente. (5) Il y a donc là une raison touchant la vie religieuse elle-même, en vue d'assurer l'approfondissement continu de la spiritualité.

De fait, la liste des grands Collèges de Jésuites au XVII^e siècle coïncide assez souvent avec celle des maisons importantes de la Compagnie de Marie Notre-Dame. (6)

La répartition des établissements est donc, pour la France, en relation étroite avec les caractéristiques de l'institution, et il en est de même des implantations hors de France. Sans détailler les circonstances des fondations qui ont déjà donné lieu à de sérieuses études, (7)

(4) FOUQUERAY Henri - op. cité - Tome III - p. 570 -

(5) DOCUMENTS D'ORIGINE - op. cité - p. 129 : "Tant que faire se peut nous employons vos Pères et ceux qui ont été dressés par les vôtres pour ne pas recevoir un esprit étranger". Lettre de J. de Lestonnac à un certain P. Jésuite.

(6) Pour ne citer que les plus connus : Bordeaux 1.000 élèves en 1603 - Effectifs de plusieurs autres en 1627 : Toulouse 1250 ; Béziers 350 ; Rodez 650 ; Aurillac 450 ; Le Puy 800 ; Tournon 350 ; La Flèche 1 201 ; Alençon 570 ; ainsi que Poitiers, Périgueux, Limoges, Agen, St Flour qui étaient bien établis. cf. de DAINVILLE François - L'éducation des Jésuites op. cité - p. 120 et ss. Par contre à Brioude où il n'y avait pas de Pères Jésuites, la Supérieure de N.D., Charlotte Desgranges, chercha à les y faire venir sans y réussir (voir lettre du P. Général MUTIUS VITELESCUS en date du 10 Janvier 1632 - cf. BOUZONNIE op. cité - H.O. II, p. 247) voir cartographie n° 10

(7) cf pour le Mexique en particulier : Pilar FOZ Y FOZ - La revolucion pedagogica en Nueva Espana - 1754-1820 - op. déjà cité.

il suffira de rappeler le rôle du P. Guillaume JOSA S.J. à Barcelone (8) et celui du P. BOUTIN, S.J., dans l'île de Saint Domingue. Cette dernière fondation ne saurait être passée sous silence ici, car elle mit en mouvement onze communautés de France qui, grâce à leurs efforts conjugués, purent maintenir la maison du Cap Français de 1733 à 1793, date du massacre des blancs par la population de l'île. (9)

Tandis qu'allait disparaître l'Ancien Régime en France, l'ouverture d'une maison à Mendoza, Argentine, en 1780 et d'une autre Santa Fe de Bogota, Colombie, en 1783, donnait de plus vastes dimensions à l'oeuvre de Jeanne de Lestonnac. (10)

Sur les 64 maisons existant en 1790, la tourmente révolutionnaire en frappa 52.

b) Facteurs de modification

Au cours du XVII^e et du XVIII^e siècles, les maisons de Notre-Dame passèrent tour à tour par des phases de prospérité et d'épreuves. Avec la montée rapide des vocations et des entreprises apostoliques, la réputation de l'Institut s'étendit chez les grands de ce monde comme chez les spirituels. On signale ainsi la faveur de la Reine Marie de Medicis (11) et de la Princesse de Condé à l'égard de la Fondatrice, les visites du Prince de Condé et de la Vicomtesse de Polignac à Marie Roux, supérieure du Puy (12) et les échos que reçut Louis XIII lors de son passage à Lyon sur l'action prodigieuse de Marie Gachet. (13)

Sur une moindre échelle, on put expérimenter les largesses de certains bienfaiteurs de qualité (14), et de nombreuses communautés

(8) BOUZONNIE - op. cité - H.O. II, p. 50

(9) cf. Lettres annuelles - O.D.N. années 1887-1888 - Notice historique sur la communauté des Religieuses Filles de Notre-Dame du Cap Français (Saint Domingue) fondée en 1733 - Archives ODN Centre Lestonnac.

(10) Des études sont en préparation sur les fondations en Amérique.
- Le nombre des maisons de France en 1790 s'obtient en prenant le total des fondations moins une, celle de St Gervais réalisée en 1663 n'ayant duré que jusqu'en 1689 faute d'avoir obtenu des lettres patentes. Voir Cartographie n° 11 -

(11) BOUZONNIE - op. cité H.O. I p. 377

(12) id. " H.O. I p. 513

(13) id. " H.O.II, p. 125

(14) Tels un chanoine Jean de CAMBOLAS et un Denys SANCHEZ à Toulouse, cf. BOUZONNIE - op. cité - H.O. I p. 258

furent vénérées par les populations auprès desquelles elles se dévouaient. (15)

La ferveur d'une vie religieuse canoniquement établie rayonna sur les membres d'autres associations alors en crise. Face à des monastères en décadence, les maisons de Notre-Dame représentèrent des zones inspirant la confiance. (16) D'autre part deux fois, la communauté de Riom donna une religieuse pour réformer des abbayes relâchées. (17)

D'authentiques courants de spiritualité trouvaient des adeptes parmi les filles de Jeanne de Lestonnac. La correspondance du Jésuite Jean-Joseph Surin, oncle d'Anne d'Arrérac, révèle des liens profonds entre lui et plusieurs religieuses de Poitiers. (18)

En Auvergne, Charlotte Desgranges entra en contact avec M. OLLIER venu donner des missions dans la paroisse de PEBRAC. Il a été conservé des lettres de l'illustre prédicateur qui demandait des conseils de vie spirituelle à celle qu'il appelait "sa bonne Mère". (19) La dévotion aux Coeurs de Jésus et de Marie fut accueillie avec un empressement particulier à Poitiers par l'initiative du P. Jean Bouzonnie, ainsi

-
- (15) L'exemple le plus frappant est donné par Poitiers qui, grâce à l'activité d'une tourière nommée Marie, alla au-devant des misères par une oeuvre auprès des femmes prostituées. cf. BOUZONNIE - op. cité H.O.I p. 194 -
- (16) Pour l'Institut séculier de Ste Ursule, le phénomène se produisit en quatre endroits : à Béziers un groupe d'Ursulines adressa une demande à Bordeaux en 1615, fit son noviciat et prononça ses voeux dans la Compagnie de N.D. le 15 Août 1618. Au Puy, 11 Ursulines passèrent aussi au nouvel Institut. A Saugues, 11 autres firent la même démarche, 2 seulement persévérèrent. A Brioude plusieurs Ursulines composèrent également la 1ère communauté dont Charlotte Desgranges fut la Supérieure.
- (17) Les Mères Elisabeth et Marie d'AUBUSSON furent envoyées l'une à Limoges à l'Abbaye de la Règle et l'autre à l'Abbaye du Pré dans le Maine. cf. BOUZONNIE op. cité, H.O. I p. 223 et aussi Manuscrits de NADAUD - Mémoires des Abbayes - p. 585 et ss. Oraisons funèbres d'Elisabeth et Marie d'Aubusson (Archives du Séminaire de Limoges).
- (18) cf. Louis MICHEL et Ferdinand CAVALLERA - Lettres spirituelles du P.J.J.Surin - Toulouse - 1926 - On y relève les noms de Jeanne MILON, Marie de BRILHAC, Anne BUIGNON, Françoise DAVIAU de RELAY et plusieurs autres.
- (19) BOUZONNIE - op. cité - H.O. II, pp 248-249 - La relation entre Charlotte Desgranges et M. OLLIER peut s'expliquer par le lien entre les Ursulines et Doctrinaires. Charlotte Desgranges avait été Ursuline, et M. Olier Doctrinaire avant d'être oratorien.

qu'à Alençon, en relation probable avec St Jean EUDES (20)

Tous ces exemples semblent avoir atteint leur point culminant au moment où fut rédigée l'Histoire de l'Ordre. Initiée à Toulouse, sur l'initiative de Claire de MADAILLAN, continuée à Alençon avec la participation de Marie de la MOTHE d'OZENNE, cette oeuvre fut complétée par la Supérieure de Poitiers, Charlotte Elisabeth ESCHALARD de la MARK, ayant collaboré avec la maîtresse des Novices Marie de LERPINIÈRE. Celles-ci la présentèrent au Père Jean BOUZONNIE (1645-1726) qui y mit la dernière main et en publia successivement les deux tomes en 1697 et en 1700. Cet événement concrétise la situation dans laquelle se trouvait la Compagnie de Marie Notre-Dame à la fin du XVII^e siècle. On était conscient d'y détenir un riche patrimoine, on se classait, semble-t-il, parmi les grands Ordres de l'époque. (21) Une étude récente sur la maison de Poitiers avant la Révolution permet de décrire cet apogée de la prospérité :

"Très vite les Filles de Notre-Dame ont connu un succès prodigieux outre la fondation de nouveaux établissements à La Flèche en 1625, et Fontenay-le-Comte en 1633, elles pouvaient raisonnablement envisager la création d'un deuxième monastère à Poitiers.(...)En moins de quarante ans (elles) ont investi près de 150.000 lr en bien fonciers (...)créant ainsi un temporel qui pouvait rivaliser avec celui des vieux établissements bénédictins comme Sainte Croix ou la Trinité. Vers la fin du XVII^e siècle, le monastère peut apparaître comme l'un des plus propres de Poitiers. Aucune des Congrégations implantées dans la ville au XVII^e siècle ne pouvait se targuer d'une telle réussite : ni les Ursulines, ni les Hospitalières, ni les Filles de

(20) A Poitiers une confrérie du Sacré-Coeur et autre du Coeur de Marie furent érigées en 1693 et 1694, par une Bulle du Pape Innocent XII à la demande de la Mère Marie de Lerpinière. BOUZONNIE - op. cité H.O. I, p. 198 et Arch. O.D.N. Poitiers - conservées au Centre Lestonnac - Bordeaux.

Pour Alençon on a le témoignage suivant ; "EN 1695 les Filles de N.D. firent ériger leur chapelle (...) Un Bref du Pape Benoit XIV, 28 Fév. 1749 permettait d'ériger dans cette Eglise une confrérie du St Coeur de Marie. Ce fait en lui-même est digne de remarque puisque le P. EUDES d'une part est nôtre par son origine et que d'autre part, M. l'Abbé DESGENETTES (...) devait sous ce même vocable créer plus tard une oeuvre mondiale". cf. Abbé DUMAISNE - opuscule 1906 - sur les communautés de l'Orne.

(21) La typographie de l'Histoire de l'Ordre reproduit celle de "l'Histoire de l'Ordre de FONTEVRAULD" parue quarante ans plus tôt. Elle peut avoir servi de modèle aux Filles de Notre-Dame de Poitiers, bien placées pour avoir connaissance de ce qui s'était fait non loin d'elles, à l'Abbaye Royale de Fontevraud.

Saint François. L'application de la Déclaration du 5 Juillet 1689 sur la liquidation des droits d'amortissement allait stopper net cette prodigieuse réussite : plus de 34000 lt furent versées au Trésor Royal. Dès lors tout au long du XVIII^e siècle, l'histoire du monastère n'est qu'une longue et lente décadence.(...) C'est pour une bonne part, le résultat d'une mauvaise gestion, mais aussi plus que toute autre congrégation à Poitiers, les Filles de Notre-Dame ont été victimes des séquelles de la banqueroute de Law". (22)

Cet aperçu relatif à la maison de Poitiers laisse entendre l'intervention de nouveaux facteurs agissant de l'extérieur sur l'Institut alors si florissant. Les jalons historiques que l'on possède sur la période allant de 1689 à la Révolution permettent de mesurer les conséquences de la crise financière sur les diverses communautés de la Compagnie. Les informations recueillies sur cette situation proviennent des dossiers de la Commission de Secours, créée en 1727 à la suite des Assemblées du Clergé de 1723, 1725 et 1726.

"La Commission s'occupa d'abord de proposer les moyens les plus utiles pour soutenir les Maisons d'ancienne fondation, celles dont la collation avec le titre d'abbesse ou de Prieure appartient à Sa Majesté, et celles enfin que leur institut destinoit plus particulièrement à l'éducation des jeunes personnes du Sexe". (23)

Les déclarations faites à cette Commission, les avis qu'elle donna et les décisions qu'elle fut amenée à prendre, esquissent un tableau des nécessités les plus grandes. On y voit en 1723, la maison de Perpignan réduite à la misère :

Cette maison est prête à tomber, la Supérieure n'a pas pu faire d'autres provisions cette année que quelques charges de farine. Les charités diminuent tous les jours, ainsi que le nombre des pensionnaires. Les particuliers se dégoûtant d'y faire entrer leurs filles veu la pauvreté du Couvent.

(22) MARCADE Jacques. Les Filles de Notre-Dame à Poitiers au XVIII^e siècle - in Religieuses enseignantes. Recherches d'Histoire religieuse. Angers 1981 - pp. 77 à 85.

(23) Mémoire de la Commission - G 9 - 77 - Les documents auxquels il est fait référence ont été consultés aux Archives Nationales - Série G⁹

Les Religieuses font demander leur pain de porte en porte depuis 1720". (24)

On y rappelle les droits de certaines communautés aux attentions de l'Etat ; comme c'est le cas pour la maison de Pau :

"La commission estime que cette communauté est trop utile pour l'instruction de la jeunesse et qu'elle mérite pour la soutenir un secours d'au moins quatre cent livres". (25)

Parfois des ressources modiques sont jugées suffisantes. Un exemple en est fourni à Yssingeaux :

"On observa en 1729 que ces religieuses trouvaient apparemment dans leur travail et dans le profit sur les pensionnaires de quoi suppléer à ce qui paraît leur manquer pour suffire à leurs charges dont elles ne se plaignent pas". (26)

Des décisions plus dramatiques frappèrent certaines autres maisons : le 8 Mars 1748, était notifiée à GIGNAC la défense de recevoir des novices, mais une délibération du Conseil de la ville décida d'insister auprès du Roi pour que l'ordre soit révoqué. Ce fut l'occasion d'un intéressant plaidoyer :

"afin que cette fondation soit durable et permanente ne pouvant se passer du secours que la communauté en reçoit tant pour l'éducation de leurs filles que pour la conversion de celles nées de familles protestantes qui sont encore en nombre". (27)

(24) Rapport de l'Intendant de Perpignan en date du 15 Novembre 1723 -A.N. G 9 155 -

(25- Notre-Dame à Pau - 11 Avril 1729 - G 9 139 - Les communautés qui bénéficièrent de secours de façon prolongée figurent dans un relevé des sommes que la Commission s'est engagée à payer. On y relève : St. Gaudens : 4.000 lt en 1787, 4.000 en 1788 - Perpignan : 3.000 en 1787, id. en 1788 et 1789 - Villeneuve d'Agen : 2.000 en 1787, id. 1788 et 1789 - Issoire : 2.000 en 1787 - Saintes : 2.000 en 1787 - id. en 1788 - Tournon : 2.000 en 1787, id. 1788, 1789 - promesse aussi pour 1790-1791 - cv. A.N. G 9 77

(26) A.N. G 9 158 - De même la déclaration du Puy fut rejetée en partie, la communauté étant, disait-on, plus en état de se passer de secours, que ne l'étaient les autres communautés du diocèse.

(27) 28 Juillet 1748 - A.N. G 9 134

A Périgueux, la même menace poussa le Chapitre de la Cathédrale à faire l'éloge des religieuses et de leur oeuvre :

"Le Chapitre d'une commune voix a déclaré et attesté que cette maison est la seule cloîtrée dans l'enceinte de la ville, que ces Dames tiennent un pensionnat nombreux, que malgré leur petit nombre elles remplissent avec zèle toutes les fonctions de leur état, et en particulier les classes publiques deux fois le jour, que cette maison reçoit et forme des filles protestantes (...) que les Bastiments de Notre-Dame sont rétablis, et que les Voeux et les désirs des personnes de piété sont pour la conservation d'une maison dont on connaît cuidamment l'utilité". (28)

Motivée d'abord par la situation économique de la France, la crise des Ordres religieux au XVIII^e siècle prit bientôt une vilaine allure politique. Les menées des Jansénistes contre la Compagnie de Jésus avaient en effet servi les intérêts des ennemis de la Religion et entraîné tout un plan de destruction dans lequel la Marquise de Pompadour, favorite de Louis XV, joua un rôle occulte. Lors de l'Assemblée du clergé de France, tenue en 1765-66, fut élaboré un projet de réforme des Religieux que l'influence des Philosophes tendait à discréditer de plus en plus. On avait dénoncé les privilèges des réguliers et l'emploi qu'ils faisaient de leurs revenus ; sous prétexte d'y remédier, s'engageait déjà une lutte contre l'état monastique. (29) Un tableau des principales mesures prises souligne une action très marquée.

POLITIQUE RELATIVE AUX ORDRES RELIGIEUX	
23 Mai 1766	Arrêt concernant les abus des Réguliers
31 Juillet 1766	Arrêt instituant une Commission de réforme
3 Avril 1767	Arrêt prévoyant des suppressions et réunions de monastères (minimum de 10 Religieux)
Mai 1768	Arrêt sur l'émission des Voeux (21 ans pour les hommes - 18 ans pour les femmes)
Février 1773	Arrêt sur la discipline des monastères (34 articles)
17 Janvier 1779	Confirmation des mesures, par Louis XVI
5 Septembre 1780	Lettre du Clergé de France au Pape Pie VI
11 Octobre 1780	Réponse du Pape en faveur des Ordres religieux

(28) Extrait des Actes capitulaires - le samedi 7 Août 1745 à Périgueux. A.N. Série L - 740

(29) cf. PRAT J.M. - Essai historique sur la destruction des Ordres religieux en France au XVIII^e siècle - Paris - 1845 - voir les pièces justificatives données en annexe de l'ouvrage.

Dans la ligne de ces réformes, s'expliquent certaines modifications touchant des Maisons de la Compagnie de Marie Notre-Dame. A Avignon la communauté prit la place des Augustins en 1768. A Annonay, ce furent les religieuses du Bourg de Bon-lieu qui furent invitées à se joindre aux filles de Jeanne de Lestomac.

"Réunies à celles de Ste Marie d'Annonay, qui ont aussi des Ecoles, ne le rempliroient-elles pas avec plus de ferveur, avec plus de succès, cet esprit de leur vocation ? Cette union seroit donc conforme à l'esprit de l'Institut du premier monastère et à l'objet devenu commun aux deux". (30)

Lorsque les mesures générales furent appliquées, ce fut le plus souvent en faveur des oeuvres qui présentaient une évidente utilité publique, (31) comme cela s'était déjà produit dans les années précédentes. Une lettre de l'Evêque d'Agde éclaire ce sujet :

"On pense assez généralement dans le Clergé à faire des représentations à cet égard et à celui des hopitaux sur le dernier édit concernant les gens de main morte qui vient d'être donné. On peut tourner ses soins plus utilement contre un nombre de maisons de religieux mandians qui font mille maux par leurs desordres et qui a l'abri des privilèges de leur Ordre nous font enrager (...) il y a des confrairies de penitents gens inutiles qui occupent des chapelles ou dieu n'est rien moins que bien servi. C'est là ou il est bon de faire valloir de pareilles dispositions". (32)

Dans l'ensemble, les temps étaient durs pour les Religieux, et toutes les raisons, économiques et politiques, se liguèrent pour ralentir leur développement au cours du XVIII^e siècle. La seule justification de leur existence résidait alors dans la qualité de leur présence dans chaque diocèse et dans la reconnaissance de leurs services.

(30) MEMOIRE sur les deux Monastères de filles établis en la ville d'Annonay en Vivarais diocèse de Vienne - A.N. - G 9 119

(31) A Saint FLOUR, les Filles de la Croix qui n'étaient plus que 6 furent accueillies à Notre-Dame par ordre de Mgr Paul de RIBEYRE, en date du 22 Février 1752 -

Par contre une délibération du Conseil de Montpellier s'opposa au transfert des biens de l'Abbaye de Ste Claire de Vivarais au Couvent de N.D. de Pradelles. Une des raisons invoquées était la présence de Protestants dans le centre du diocèse plus que dans les hautes montagnes de Pradelles.

(32) signé "Jos. fra.ev. et Cle d'Agde" - A.N. G 9 118

L'éducation des filles était parmi les plus nécessaires.

Sur cette période encore mal connue de l'histoire de la Compagnie de Marie Notre-Dame, on peut déjà reconstituer certains épisodes d'une lutte obstinée qui finalement n'est pas moins une preuve de vitalité que ne le furent les débuts incomparablement plus brillants. C'est dans ce sens que l'on peut recueillir un jugement autorisé, émis en 1824, sur les Instituts fondés au XVIII^e siècle :

"L'institution de la jeunesse excitait alors l'attention des personnes les plus prévoyantes et les plus zélées. On sentait la nécessité de commencer par la génération naissante la réforme générale que l'on méditait (...) les filles dites de Notre-Dame eurent le mérite d'être une des premières associations qui formèrent cet utile projet et qui s'y dévouèrent (...) Henri IV accorda des Lettres patentes pour cet établissement, et l'Institut se propagea rapidement. Le zèle et le succès de ces religieuses pour l'éducation des jeunes personnes les faisaient désirer dans beaucoup de villes (...) Mme de Montferrant vécut assez longtemps pour voir une partie de ces progrès ; c'était une femme pleine d'activité, de courage et de prudence". (33)

Une telle vision des choses reflète bien ce que ces pages ont voulu décrire comme première étape de développement. Ce qui restait encore douteux devait s'incarner dans les actes, sous les coups de la Révolution qui servirait de véritable test à la solidité de l'Institut.

II DE LA RESTAURATION A L'EXPULSION

Mises à la rue, jetées en prison, traquées et parfois réfugiées à l'étranger, les filles de Jeanne de Lestonnac connurent au moins dix années sombres, de 1792 à 1802. (34) Les dégâts furent matérielle-

(33) ESSAI HISTORIQUE sur l'influence de la Religion en France pendant le dix-septième siècle ou tableau des établissements religieux formés à cette époque - (PICOT) - LOUVAIN - chez VANLINTHOUTH et VAN DENZANDE - 1824 - cf. pp. 82 à 84

(34) La date de 1802 est approximative. Poitiers se regroupe cette année-là; mais Rodez avait commencé dès 1796. Bordeaux se redressa en 1802 bien que son rétablissement définitif soit de 1822. Le passage de la clandestinité à la vie ouvertement déclarée se fit parfois insensiblement : Le Puy (1806). La Flèche (1807). Tournon (1810). Rodez (1814). Toulouse 1816). Saint Flour (1817). Limoges (1818) Issoire (1821). Narbonne (1822). Salers 1822). Pradelles (1824). St. Léonard (1829). Langogne (1837).

ment considérables puisque toutes les maisons furent déclarées biens nationaux avec leur mobilier. Les répercussions morales sont plus difficiles à évaluer, mais elles peuvent se déduire des magnifiques interrogatoires que l'on possède sur la visite des commissaires du peuple venus "délivrer" les citoyennes de la soi-disant oppression de leur profession religieuse. (35)

Non seulement les déclarations révèlent une ferme volonté de fidélité (36) mais encore dans certains cas les vaillantes femmes allèrent jusqu'au sacrifice de leur vie : Marie DUBERT fut guillotinée à Bordeaux le 4 Juillet 1794, Jeanne d'AUX ayant appartenu à la communauté de Fontenay-le-Comté, périt également sur l'échafaud le 3 Avril 1794; Catherine FREMONT et Renée PERRAULT, de la Flèche, furent déportées à Cayenne. Au Cap-Français, la communauté fut exterminée au cours des troubles de juin 1793 à l'exception de trois.

En-dehors de ces cas extrêmes, de nombreuses souffrances obscures furent supportées avec l'espoir que la Compagnie reprendrait vie. Un relèvement progressif se préparait en effet. Il sera bon d'évoquer les efforts déployés et le nouveau visage de l'Institut au XIX^e siècle.

a) Efforts de relèvement

Le désir de reconstituer des communautés régulières ne quitta pas la plupart des religieuses ayant survécu à la tourmente. Mais cela exigeait parfois un investissement de forces qui n'était plus possible. Tel fut le cas d'Alençon :

(35) Diverses études relatent quelques réactions. cf. LELIEVRE Henri. Les Religieuses de N.D. à Bordeaux pendant la période révolutionnaire - Bordeaux - Féret - 1900. SORBET M. La Révérende Mère Marie-Thérèse COURET du TERRAIL - Clermont-Ferrand 1914 - CALENDINI Paul. Le couvent des Filles de N.D. de La Flèche - 1622 - 1905 - éd. Eugène BESNIER. La Flèche 1905 - SERRES J.B. Histoire du monastère de N.D. de Saint Flour. Imprimerie St Joseph St Amand - 1893 - Le monastère de N.D. d'Aurillac - Imprimerie H. GENTET - Aurillac 1893.

(36) cf. Lettre de la Supérieure d'Alençon qui refusa de faire sonner les cloches à l'entrée de l'évêque constitutionnel FESSIER : "Mr. nous avons donné dans toutes les circonstances des preuves de patriotisme (...) et de soumissions aux ordres de la municipalité, nous nous ferons toujours un devoir de donner à la cité l'exemple d'un entier dévouement au bien public. Mais la conscience nous défend de reconnaître d'autre Evêque que M. d'Argentré ; c'est l'unique raison qui nous a empêchées de sonner notre cloche". 11 Avril 1791 - Arch. D. de l'Orne - Registre des délibérations du conseil d'Alençon.

"Au retour de l'Ordre, les Filles de Notre-Dame se retrouvaient au nombre de 18 ou 20 ; échappées au naufrage des temps et des événements. Parmi elles, plusieurs étaient âgées ou infirmes. Mais celles qui étaient en état de travailler étaient empressées de reprendre leurs anciennes fonctions. Les moyens de subsistance leur manquaient complètement. C'est ce qu'attesta leur mémoire du temps (Arch. de l'Hospice de Sées)". (37)

Isolée des autres maisons qui étaient toutes plus au sud de la France, Alençon ne put attendre le secours de personne et ne se releva pas. Ce fut le cas de plusieurs autres encore puisque sur les 52 communautés chassées par la Révolution, 36 ne parvinrent pas à se reconstituer. L'hécatombe revêtit donc une grande ampleur.

Maie le mouvement de rétablissement se caractérisa d'une part par la remise en route de 16 maisons et par la création de 20 nouvelles entre 1807 et 1896. (38)

Parmi les 16 maisons rétablies, 8 purent le faire par leurs propres moyens, au prix d'une énergie singulière, 3 y furent aidées par la restauratrice de Toulouse, Marie-Thérèse COURET du TERRAIL qui s'était réfugiée à Seo de Urgel pendant la révolution, et 5 autres y réussirent grâce à 4 communautés qui avait déjà refait surface : La Mothe, héritière de Brioude, Pradelles, Saint Flour et Limoges.

MAISONS RETABLIES APRES LA REVOLUTION		
Par elles-mêmes	Par Toulouse	Par d'autres
POITIERS 1802-1804	LAMOTHE 1807-1812	Par religieuses de
LA FLECHE 1807-1817	BORDEAUX 1802-1822	LAMOTHE
TOURNON 1807-1810	NARBONNE 1824	ex-Brioude LE PUY :
RODEZ 1796-1818		1814
TOULOUSE 1806-1816		Par religieuses de
St FLOUR 1808-1821		PRADELLES LANGOGNE :
LIMOGES 1816-1818		1804
PRADELLES 1810-1824		Par St FLOUR SALERS :
		1822
		Par LIMOGES St LEONARD
		1837
Total : 8	Total : 3	Total : 5

(37) Abbé DUMAISNE - Vic.Gal. de SEEZ - Il y a 100 ans - Etat des communautés de l'Orne - Chapelle Montligion - Orne - 1906 -

(38) Il s'agit de fondations en France, le développement demandant à être traité de façon séparée pour chaque nation à partir du XIX^e siècle - Voir cartographie n^{os} 12 et 13 -

Juridiquement, les choses s'effectuèrent par une déclaration d'association qui fut accompagnée de statuts spécialement établis à cet effet. A titre d'exemple, on peut citer ceux de Bordeaux ou ceux de Pradelles qui furent ensuite adoptés par Le Puy. Voici un aperçu de l'article 1er :

"La fin des religieuses de Notre-Dame est d'instruire gratuitement les Pauvres filles, de les former à l'amour du travail, de la religion et des bonnes moeurs ; et de rendre les mêmes soins à leurs jeunes élèves dans leurs Pensionnats". (39)

L'approbation de l'Evêque du lieu était formulée en ces termes :

"Nous Charles, François d'AVIAU du BOIS de SANZAY... bien persuadé qu'une association religieuse formée sur leur esprit et fidèle à leur exécution, ne peut qu'être avantageuse à l'Eglise, à l'état, aux Pauvres et à la Jeunesse, les avons revêtues et revêtons de notre approbation. Bordeaux le 27 Juillet 1822". (40)

On le voit, l'accent était mis sur le rôle social de l'institution, les questions proprement religieuses se faisant moins explicites. Après présentation du dossier ainsi constitué, une approbation officielle était accordée. Dans le cas de Pradelles ce fut une Ordonnance du 1er Novembre 1826 qui sanctionna l'existence de la communauté comme "association religieuse". Avec quelques variantes selon les lieux, et après un délai plus ou moins long, diverses maisons firent ainsi reconnaître leur droit à vivre. On est alors frappé par la résonance que pouvaient avoir des paroles inscrites au livre de ces maisons. La note suivante provient du registre de Limoges :

"Au mois d'Octobre (1792) par les malheurs d'une révolution désastreuse, nous Religieuses de Notre-Dame au nombre de cinquante-huit avons été chassées de notre communauté. Nous avons été errantes pendant vingt-cinq ans. Enfin en mil huit cent seize nous nous sommes réunies au nombre de douze dans la partie de l'ancien local des Carmélites". (41)

(39) Bordeaux - le 15 Juillet 1822 - Arch. O.D.N. Centre Lestonnac - Bordeaux.

(40) id. Mgr d'Aviau avait été archevêque de Vienne avant la Révolution.

(41) Registre des actes capitulaires - Arch. O.D.N. Limoges.

Voilà traduits en peu de mots les aléas d'une longue épopée. Ainsi les circonstances avaient imprimé à chacun de ces rétablissements laborieux un certain cachet individuel qui mériterait des études diversifiées.

Par contre, les nouvelles fondations, dûes la plupart à l'initiative de Marie-Thérèse Couret du Terrail (1759-1834) se réalisèrent avec plus d'uniformité. Cette grande religieuse qui avait à peine 33 ans en septembre 1792 lorsqu'elle fut chassée de son couvent de Toulouse, médita son entreprise pendant les 8 années de son exil en Espagne. Elle maintint le contact avec les Evêques de Toulouse, de Castres de d'Auch réfugiés eux aussi au-delà des Pyrénées. Cela lui permit de profiter du premier moment d'accalmie pour rentrer en France et pour tenter de regrouper ses anciennes compagnes. Et son oeuvre fut féconde puisque, de 1817 à 1834, année de sa mort, elle fonda 9 maisons, en plus des 4 qu'elle avait rétablies. C'est donc elle qui déploya la plus vaste activité restauratrice. Femme au coeur de feu, ne reculant devant aucune difficulté, elle avait aussi le génie du gouvernement et savait comprendre les personnes. Se rendant compte des circonstances de son époque, elle voulut adapter l'horaire aux santés, en reculant le lever d'une demi-heure. Elle fit tout cela avec un grand esprit de fidélité à la Fondatrice dont elle s'employa à retrouver les restes qui avaient disparu pendant la Terreur. Elle travailla aussi à introduire sa cause à Rome, ce qui fut l'occasion d'une fondation dans la ville éternelle. C'est là que Marie-Thérèse Couret du Terrail mourut en 1834.

Pour réaliser ses projets d'extension de la Compagnie, cette grande religieuse avait très vite obtenu de Napoléon un Décret d'autorisation en date du 19 Juin 1806, (42) et c'est par ce décret qu'elle put créer des maisons de l'Ordre dans les lieux de son choix. Elle sillonna principalement les départements voisins de la Haute-Garonne : Ariège, Aude, Aveyron, Tarn et Gers.

A mesure que les communautés rétablies prenaient de la vigueur,

(42) Décret impérial signé à St Cloud le 19 Juin 1806 - cf. Archives O.D.N. Toulouse - A cette date l'Empereur autorisa 22 Congrégations de femmes. Voir Cartographie n° 12 -

elles se portaient elles aussi vers d'autres lieux : Rodez fit 3 fondations, tandis que Bordeaux, Limoges, Pradelles, Tournon, St Julien d'Empare, St Flour et Milhau en firent chacune une. Enfin, surgit de façon originale et sans l'apport d'autres communautés, une nouvelle maison à Masseube, Gers ; ce fut l'oeuvre d'une ancienne religieuse de Cîteaux qui voulut vivre la Règle établie par Jeanne de Lestonnac. Voici une vue d'ensemble de ces diverses créations :

FONDATIONS EN FRANCE ENTRE 1817 et 1896			
<u>Par M.Th. du Terrail</u>		<u>Par d'autres</u>	
St GENIEZ D'OLT	1817	MASSEUBE	1821 par Rse de Cîteaux
PAMIERS	1817	St JULIEN D'EMPARE	1825 " RODEZ
LAUTREC	1819	USSEL	1833 " LIMOGES
CARCASSONNE	1821	BEAUMONT-de-LOMAGNE	1825 " BORDEAUX
TOURNEMIRE	1823	VIENNE	1836 " PRADELLES
ALBI	1827	CAVAILLON	1838 " TOURNON
L'ISLE JOURDAIN	1833	VILLENEUVE	1841 " St JULIEN
CASTELNAUDARY	1834	d'AVEYRON	d'EMPARE
(ajouter ROME	1834)	MAURIAC	1847 " SAINT FLOUR
		MILLAU	1850 " RODEZ
		CHATILLON	1891 " RODEZ
		CASTRES	1896 " MILLAU

Dans le cas de Vienne, la fondation revêtit un caractère spécial puisqu'il s'agissait d'intégrer à la Compagnie de Marie Notre-Dame des religieuses appartenant à une Congrégation fondée à Valence en 1813, la Nativité de Notre-Seigneur. Pour ce petit groupe de volontaires, la forte expérience de l'Institut renaissant parut préférable aux hésitations d'une oeuvre qui cherchait son identité.

Des phénomènes un peu semblables furent à l'origine de deux fondations en Italie. A Naples, cinq religieuses du Couvent de Saint Amour furent attirées par la Règle de l'Ordre et elles furent autorisées à y adhérer par un Bref de Pie VII, le 8 Décembre 1826. De même à Rome, la communauté que Marie-Thérèse du Terrail prenait en charge en 1834 était composée de trois françaises et de douze italiennes qui s'intitulaient des Basiliennes. Elles vivaient dans la maison royale de Saint Denis, appartenant à la France. C'est le Cardinal de Clermont-Tonnerre qui les avait introduites à Rome, mais elles n'y avaient été

autorisées qu'à condition de s'affilier à une Congrégation déjà existante. (43) Le Cardinal Zurla les orienta vers l'Ordre de Notre-Dame que Marie-Thérèse du Terrail désirait établir à Rome.

Ces divers exemples semblent indiquer que le relèvement de l'Institut était manifeste et que la confiance publique lui était acquise.

Pour compléter la situation des implantations au cours de cette période, il reste à évoquer brièvement les développements réalisés hors de France.

FONDATIONS A L'ETRANGER ENTRE 1804 et 1899					
E S P A G N E		I T A L I E		A M E R I Q U E	
MANRESA	1828	NAPLES	1826	<u>MEXIQUE</u> IRAPUATO	1804
SANTANDER	1852	ROME	1834	AGUASCALIENTES	1807
CALELLA	1862	ORVIETO	1834	MEXICO II	1811
SAN SEBASTIAN	1868				
VALLADOLID	1880				
ORDUNA	1883				
ALMERIA	1885	<u>ANGLETERRE</u>		<u>CHILI</u> SANTIAGO	1868
VIGO	1886	PENZANCE	1892	MOLINA DE TALCA	1875
EL FERROL	1889	(jusqu'en 1894)			
JEREZ DE LA FRONTERA	1889	LONDRES	1894	<u>COLOMBIE</u> MEDELLIN	1899
LOGRONO	1889	CANTERBURY	1899		
SANTA FE	1890				
CIUDADELA	1891				
SANLUCAR	1895				
TORREFARRERA	1895				
CORNUDELLA	1896				
TALAVERA de la REINA	1899				
TOTAL :	17	TOTAL :	6	TOTAL :	6

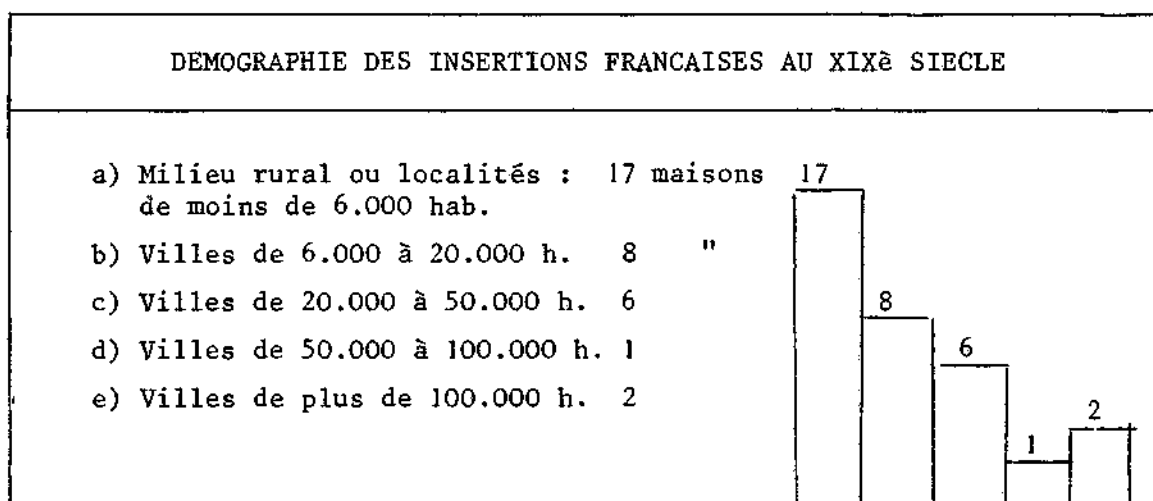
(43) Parmi elles, se trouvait Mme BAUDEMONT, française, qui avait été compagne de Madeleine-Sophie BARAT dans les débuts de la Société du Sacré-Coeur de Jésus.
 "Soeur Anne Baudemont, ancienne religieuse du monastère de Sainte Claire de Reims entra dans l'association en avril 1802". cf. de CHARRY Jeanne - Histoire des Constitutions de la Société du Sacré-Coeur - Rome - 1981 - publication offset - volume I p. 200 -
 En 1804, elle succéda à la Mère Barat à Amiens, puis elle s'en sépara par suite d'intrigues avec le P. de SAMBUCY SAINT ESTEVE - C'est celui-ci qui présida à l'organisation des Basiliennes.
 Voir Cartographie n° 13 -

A partir de 1880, on voit l'Espagne prendre son élan pour une série de fondations dont le rythme avait été moins rapide auparavant. L'extension en Europe a gagné deux nouvelles nations, et le continent américain compte désormais quatre foyers de vitalité puisque le Chili s'est ajouté au Mexique, à l'Argentine et à la Colombie. Si la Compagnie de Marie Notre-Dame a reçu des coups, elle a montré qu'elle pouvait non seulement reprendre haleine mais aussi continuer de se multiplier.

b) Visage de l'Institut au XIX^e siècle

Pour ce qui est des implantations en France, l'activité missionnaire s'est nettement concentrée sur une région dont la capitale était Toulouse. Sur un total de 34 maisons en 1900, 17 se situaient dans ces limites et toutes étaient au sud de la Loire, excepté La Flèche et Châtillon qui fut une brève tentative d'entrée dans la région parisienne. L'autre secteur géographique privilégié restait le Massif Central avec ses 7 maisons. Présent dans 15 départements, au lieu de ce qui correspondait à 22 en 1792, l'Institut avait acquis sur certains plans une plus grande influence locale, mais les contextes qu'il touchait étaient moins variés.

Une autre caractéristique de cette période fut l'apostolat en milieu rural ou dans des localités dont la population ne dépassait pas 6.000 habitants. On pouvait compter 17 maisons de ce type, comme le fait apparaître le recensement suivant :



Ces choix avaient sans doute été déterminés par les besoins éducatifs des milieux populaires et d'une petite bourgeoisie en ascension. On y trouvait l'accueil familial et simple d'agglomérations sympathiques

à la vie religieuse. De plus, n'était-ce pas une réaction aux contradictions essuyées dans les grands centres révolutionnaires ? On peut se le demander.

Les intrépides démarches de Marie-thérèse Couret du Terrail pour introduire en cour de Rome la cause de Jeanne de Lestonnac marquèrent également l'action de la Compagnie au XIX^e siècle. Un des principaux objectifs de toutes les communautés fut d'obtenir que la Fondatrice soit placée sur les autels. Il y eut tout à tour des phases d'euphorie et de déception, selon les nombreuses vicissitudes de procédure. (43)

Un des obstacles rencontrés dans la poursuite de cette cause vint des difficultés survenues dans la maison de Bordeaux. Une première fois en 1843 éclata un désaccord entre la communauté et son aumônier jusqu'alors tout dévoué aux intérêts de l'Ordre. L'Abbé SABATIER avait en effet publié en 1835 un "Recueil de titres et documents certains pour servir à l'histoire de la Fondatrice de l'Ordre de Notre-Dame". (44) C'était le fruit d'inlassables recherches qui ne manquaient pas de mérite. Mais les choses se gâtèrent avec la nomination de Monsieur TRINCHANT comme postulateur de la cause, et frustré M. Sabatier se retourna contre l'Ordre de Notre-Dame. Il s'en prit à la crédibilité des Sources à propos desquelles il engagea une violente polémique qui ne prit fin que par les écrits de MERCURELLI : ce Consulteur repoussa en 1860 les attaques lancées par M. Sabatier en 1843. (45)

Une deuxième circonstance fit trembler tout l'Institut au sujet de l'unité que la maison de Bordeaux était chargée de maintenir. En 1839, lorsque Marie-Antoinette BERNARD, prêtée par Limoges, dut rentrer dans sa communauté, ce fut Anne-Marie de MEILLAC qui fut élue à sa place comme supérieure. Cette dernière était très entreprenante ; elle écrivit le 28 Août 1839 une circulaire à toutes les maisons en proclamant son souci de garder intact le dépôt des Règles. En 1842, elle convoquait à Bordeaux les supérieures pour une réunion à laquelle

(43) Principales étapes de la Cause : 1825 - Interprétation des écrits par la Congrégation des Rites - 1829 : Procès de non-culte - 6 Septembre 1834 Décret déclarant J. de Lestonnac Vénérable - De 1843 à 1857 interruption (incidents Sabatier) 1858 et 1860 Examen critique des doutes et reprise de la cause. De 1875 à 1899 - Décrets successifs du procès - 20 Mai 1900 Bref de Léon XIII en vue de la Béatification qui fut célébrée le 23 Septembre 1900.

(44) BORDEAUX - Imprimerie SIMARD - 1835 -

(45) Il fallut faire l'instruction d'un nouveau procès apostolique qui fut pris en mains par Poitiers, sur le conseil de Mgr Estrade, ancien aumônier de Notre-Dame à Bordeaux.

n'assista qu'un petit nombre. Guidée probablement par son goût des grandeurs, elle modernisa sa maison et réussit même à faire admettre à l'Archevêque de Bordeaux, Monsieur DONNET, que la clôture n'était pas une obligation pour sa communauté, puisqu'elle ne figurait pas dans les statuts du rétablissement de la maison en 1822. Elle obtint ainsi une ordonnance qui l'autorisait en 1853 à abattre les grilles du parloir. Ces faits apparemment extérieurs et qu'il ne faut pas juger avec une mentalité de XX^e siècle, s'accompagnèrent d'un grand relâchement : visites trop fréquentes et relations plus familières avec les amis de la maison.

Pour faire la clarté sur ce drame, il faudrait examiner à fond des mémoires et une correspondance gardée dans diverses archives. Dans l'état actuel des recherches, il suffira de signaler les conséquences négatives que l'on peut lire dans le registre des prises d'habit et professions. Parmi les sujets qui étaient entrés entre 1849 et 1855, 17 sont sorties du couvent par suite des événements de 1855, une est partie pour le Bon Pasteur où elle fit profession, une autre qui s'était évadée le 21 Mars 1853, avait été admise le 11 Avril 1853 au monastère des Bénédictines de la Roquette à Lyon, mais le calme étant revenu à Bordeaux, elle y retourna en 1860. Lorsque le Cardinal DONNET se rendit compte que la supérieure l'avait gravement trompé, il la déposa, la chapelle fut provisoirement interdite et les sacrements refusés : les autorités civiles durent obliger la religieuse à évacuer les lieux.

Il y avait donc de quoi émouvoir l'ensemble de l'Ordre. A la demande de l'Archevêque de Bordeaux, les supérieures se réunirent dans la première maison, affaiblie aussi bien matériellement que moralement puisqu'Anne-Marie de Meillac n'avait laissé que des dettes. (46) Le 26 Septembre 1855, les déléguées élirent Marie-Rosalie DORVEAU qui était alors supérieure à La Flèche. Prenant tout juste le temps de revenir chez elle pour y régler son changement, elle se consacra à remettre de l'ordre dans la maison de Bordeaux. Une religieuse avait été envoyée à Vienne, une à Beaumont-de-Lomagne, une à Salers et une autre à Carcassonne.

(46) Six religieuses de chœur et cinq Soeurs Compagnes restées fidèles à l'obéissance n'avaient eu, jusqu'à l'arrivée des supérieures, que quelque menue monnaie pour subvenir à leurs dépenses : le produit des chaises de la chapelle et la pension de quelques élèves qu'on leur avait confiées.

- Dans le contexte historique, l'affaire d'Anne-Marie de Meillac peut traduire en partie le choc psychologique causé dans les couvents par la Révolution de 1848 -

A partir de 1853, date de l'abolition de la clôture, une première décision avait été prise : Bordeaux perdit son rang de maison centrale au bénéfice de Poitiers. Une lettre adressée à tout l'Ordre le 26 Septembre 1853, et signée par Charlotte de RIVAUD, supérieure de Poitiers, est le premier acte de cette nouvelle responsable qui restera chargée de la cause de Jeanne de Lestonnac, même lorsque le privilège de Bordeaux lui aura été rendu en 1855. (47)

Ce bref résumé d'une situation compliquée aidera à comprendre l'ardeur avec laquelle les communautés se liguerent pour ne pas opérer trop de changements dans la vie de l'Institut, ce qui pouvait mieux garantir la béatification attendue.

L'ambiance de l'époque les poussait aussi à une certaine stabilité comme institution d'Eglise. On cherchait alors à affirmer le pouvoir temporel du Pape, on participait à un mouvement un peu triomphaliste que l'on croyait capable de résister à la montée de l'antécléricalisme.

Au niveau de l'Institut, ce fut une phase où progressa l'organisation interne des communautés devenues nombreuses, surtout sous le second Empire. L'étude comparative des effectifs en fin de ce chapitre révélera une sensible augmentation des vocations, avec une note nouvelle, l'apparition d'un nombre plus grand de Soeurs Compagnes ou Tourières. (48) C'est généralement le groupe des Tourières qui se voyait renforcé par suite d'une plus grande nécessité de relations avec l'extérieur. Avant la Révolution, les tourières étaient presque inexistantes ou c'étaient des séculières plus ou moins agrégées qui en tenaient lieu. (49)

-
- (47) cf. Mémoire relativement aux atteintes portées à l'Ordre de Notre-Dame par la Supérieure de Bordeaux. Archives O.D.N. Centre Lestonnac Bordeaux - Peut-être faudrait-il creuser la relation entre le Cardinal Donnet et Monseigneur Pie pour comprendre cette substitution de Poitiers à Bordeaux.
- (48) Les XVII^e et XVIII^e siècles furent au contraire notoires pour le nombre réduit des Soeurs Compagnes dans les communautés de France. Par exemple 6 sur 41, 2 sur 21, 2 sur 20, 3 sur 29 etc... en 1900, on retrouve parfois des proportions semblables, mais dans certaines maisons, on arrive jusqu'à 22 sur 51, 15 sur 44.
- (49) Plusieurs déclarations de 1790 mentionnent la présence d'une Soeur "donnée" (par exemple Brioude, La Ferté-Bernard) A Agde on dit : "il y a aussi une Soeur Tourière qui n'est que Soeur donnée". cf. A.N. D XIX-2- Sur le sens de l'expression, cf. OBLATS in Dictionnaire des institutions de la France aux XVII^e et XVIII^e siècles, par Marcel MARION - Paris - Richard - 1923. "se disait aussi de laïques se retirant dans une communauté religieuse pour y finir leur vie, et à qui ils faisaient abandon de tous leurs biens". Les oblats et donnés n'étaient pas liés par des vœux mais par un contrat.

Socialement la vie d'un couvent de femmes avait pris un style plus solennel, avec les risques de conformisme que cela comportait. Même le désir de voir Jeanne de Lestonnac béatifiée, s'il traduisait à l'égard de la Fondatrice une vénération qui fut profonde et continue, fut parfois accompagné d'une soif de glorification, partagée avec les chrétiens du temps.

Cet intérêt fut l'occasion des premières recherches historiques sérieuses sur l'Institut. La communauté de Poitiers fut à l'origine d'études qui étaient destinées à compléter l'histoire de l'Ordre. Celle de Limoges, grâce à l'esprit finement curieux de son aumônier l'Abbé Paul MAUPETIT, recueillit de précieuses informations dont les plus importantes furent publiées dans les Lettres Annuelles. (50) On prépara une nouvelle biographie de Jeanne de Lestonnac, celle du Père MERCIER S.J., bien documentée pour l'époque. (51) Dans la foulée d'exploration du patrimoine on introduisit la cause de Marie-Rose VIAU, ancienne religieuse d'Avignon, réfugiée aux îles Baléares pendant la révolution et morte en odeur de sainteté à Palma de Majorque, le 11 Février 1822. (52)

En un mot, il faut saisir le degré de fierté légitime que les circonstances avaient fomentée pour mesurer l'effondrement qui suivra par l'application des lois laïques de 1901 à 1905. Jeanne de Lestonnac fut béatifiée le 23 Septembre 1900 : le XIX^e siècle commencé dans les ruines se terminait dans la gloire. (53)

III LE VINGTIEME SIECLE

Avec le manque de recul, il serait prématuré de prétendre à une vue d'ensemble. Tout au plus est-il possible de poser quelques jalons indiquant où et comment s'est manifestée la vie au fil du temps. C'est pourquoi, au lieu de titres qui auraient à évoquer les caractéristiques d'une période encore récente, sera donnée une simple suite de dates, à l'instar d'une chronique.

(50) Cette communication émanant de Bordeaux débuta en 1836 sous le supérieurat de Marie-Antoinette Bernard - fut interrompue - et pour cause - jusqu'en 1859 et parut ensuite régulièrement jusqu'en 1904. Elle fut complétée ensuite périodiquement jusqu'en 1921, pour prendre alors une autre forme.

(51) MERCIER - La Vénérable Jeanne de Lestonnac - éd. LEDAY - Paris 1891.

(52) cf. BOUFFIER Gabriel - Soeur Marie-Rose VIAU - Limoges - BARBOU Imprimeur - 1885 -

(53) Les fêtes de béatification se prolongèrent toute une année dans les divers diocèses où la Compagnie de Marie Notre-Dame était alors présente.

a) 1904

Les 34 maisons existant en France furent frappées par les dispositions du gouvernement à l'égard des Congrégations. Dans un premier acte, ce fut René WALDECK-ROUSSEAU, Président du Conseil, qui porta le premier coup par la loi du 1er Juillet 1901, mettant les Religieux et les Religieuses dans un cas difficile et d'exception. Son successeur en 1903, Emile COMBES, s'appuya sur cette loi des Associations pour engager une lutte ouverte : il fit fermer des milliers d'écoles (3.000 en 1902-1903) et refusa la moindre autorisation nouvelle. Suivit, en 1904, la loi interdisant aux religieux d'enseigner, et en 1905, la Séparation de l'Eglise et de l'Etat. Cet ensemble de mesures rendit impossible le maintien de l'oeuvre éducative de Jeanne de Lestonnac.

Dans des conditions souvent tragiques, il fallut "sortir" de la maison. Cet épisode de l'expulsion se grava dans la mémoire des élèves de l'époque : dernière distribution des prix, derniers adieux aux locaux et aux éducatrices qui, dans un premier temps, se dispersèrent ou partirent en groupes à l'étranger. On a également dénommé cette phase "la sécularisation". En effet, pour échapper aux poursuites ou pour avoir l'autorisation d'exercer des tâches d'enseignement à titre privé, il fallait prouver qu'on n'était plus religieuse. Rome accorda cette sécularisation juridique à tous les religieux français. Ils gardaient la liberté de conserver personnellement les obligations de leurs voeux, mais ils en étaient moralement dispensés s'ils choisissaient d'user de cette liberté. L'immense majorité demeura fidèle et chercha des moyens de conserver sa vie religieuse. Voici un exemple de sécularisation, accordée par l'évêque du Puy :

"Nous sécularisons par les présentes Mademoiselle Anastasie BELLEDENT et la déliions de toute attache avec sa communauté".

Fait au Puy le 12 Août 1908. Signé : +Th.franc.
Evêque du Puy". (54)

Parfois, surtout après 1906, les religieuses âgées purent demeurer dans leur ancien Couvent déclaré hospice ou maison de famille.

Tel fut le cas de Saint Flour. Un arrêté de l'administration des Cultes le stipulait en ces termes :

"Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes,

Vu, en date du 25 Octobre 1909, la requête formée par la dame LESCURE Marie-Louise etc.. (...)

ARRETE :

La dame LESCURE Marie-Louise ancienne religieuse de la Congrégation de Notre-Dame de St Flour est autorisée à conserver, à titre provisoire, un logement dans l'immeuble sis à St Flour, rue MARE qui appartenait antérieurement à ladite Congrégation dissoute.

Paris le 7 Décembre 1910 - Signé : Aristide BRIAND". (55)

Dans plusieurs cas, les bâtiments pris par l'Etat furent mis en vente ; des particuliers se groupèrent et les rachetèrent ; ces locaux furent plus ou moins lentement remis à la disposition des religieuses. (56) Pour vivre, les communautés partiellement reconstituées dans des maisons de fortune s'adonnèrent aux divers travaux qu'elles purent trouver. (57)

Dès que possible, les religieuses sécularisées se consacrèrent à l'enseignement, soit comme institutrices dans des familles, soit dans des écoles libres dirigées alors par des laïques. L'une d'elles, Eugénie RAOUX, fonda dans la région parisienne trois écoles qui subsistent encore.

Une seule maison ne connut aucun exode, celle de Beaumont-de-Lomagne qui put poursuivre son oeuvre, grâce à une déclaration comme maison de Dames pensionnaires sous la sage direction de Mère de LIGEAC. (58)

Pour éviter les mesures contraignantes, certaines préférèrent quitter la France et maintenir le régime communautaire dans toute sa régularité. Cela fut l'occasion de fondations à l'étranger. Vienne

(55) Archives O.D.N. Saint Flour.

(56) A Limoges, grâce à la généreuse activité de la Présidente des Anciennes Elèves, Mme Gabriel MONTAGNE, le rachat se fit rapidement.

(57) A Limoges encore, un groupe fit de la peinture sur porcelaine puis s'employa à la fabrication du chocolat dans une fabrique fondée par la famille MAUPETIT dans le dessein d'y réunir des religieuses. Des membres de plusieurs Congrégations s'y retrouvèrent en communauté.

(58) Ce fut la seule maison dans laquelle l'habit religieux fut maintenu. Les autres religieuses actives portèrent un vêtement séculier de 1904 à 1942 environ.

avait prévu les événements et ouvert dès 1903 la maison d'Oss en Hollande. Salers fut transférée en Belgique et ouvrit la maison de JUMET dans le Hainaut. Un groupe de la maison de Tournon s'orientâ vers ce même pays et organisa une école à WAMONT, puis une seconde à quelques kilomètres de là, dans la petite ville de HOUTAIN. D'autres allèrent encore à CHIMAY. Le Luxembourg belge fut une terre hospitalière pour quelques religieuses qui se fixèrent à DIFFERT. (59)

Une fondation à CULIACAN au Mexique fut aussi le fruit de l'esprit missionnaire de Bordeaux. Deux autres furent réalisées en Italie, l'une par un groupe de religieuses de St Flour qui ouvrirent une deuxième maison à Naples et l'autre par quelques-unes venues de Castres, qui se fixèrent à l'AQUILA. (60)

Partout où se trouvèrent des femmes de tête, le mouvement de regroupement fut efficace. Il faut citer Mme Clémence-Louise MONTJAUX qui rassembla ses anciennes compagnes de MILHAU et prit en charge une institution à MOULINS de 1914 à 1929. Parmi celles qui se signalent par leur ténacité et leur charisme de reconstruction, sont à citer Mme Marie POUZOLS à Carcassonne, Mme Mélanie MAUPETIT à Limoges, Mme Cécile GRANIER à Albi, Mme Elise JOUCLA à Pamiers et bien d'autres qui mériteraient une éloquente notice.

Dans cette situation d'exil et de clandestinité, la survie de l'Institut restait très problématique en France, et l'on ne jugeait pas prudent d'admettre des sujets à un engagement définitif. Il fallut laisser passer la guerre de 1914-18, durant laquelle l'héroïsme des prêtres et des religieux revenus comme soldats en France fit taire les attaques, et fit place à une certaine tolérance officielle. Un acte de profession présente avec une sobre éloquence les difficultés rencontrées par la vie religieuse :

"Le trois février de l'an mil neuf cent dix-neuf : je soussignée Rosalie LAURENT, après avoir fait mon noviciat et fait des voeux annuels pendant seize ans et quatre mois à cause de la persécution religieuse et en ce jour ma profession dans le Monastère des Religieuses de Notre-Dame. J'ai voué et promis à Dieu Pauvreté, Chasteté et Obéissance perpétuels selon les Règles et Constitutions de l'Ordre de Notre-Dame approuvées

(59) Sur CHIMAY et DIFFERT, les recherches n'ont pas encore permis d'établir les faits avec certitude.

(60) Fondation à l'AQUILA effectuée par Marie Jourdain venue de Castres avec Marie de Lauzun et 13 autres religieuses. Le Baron Nardis les y avait appelées pour enseigner le français.

par notre Saint Père le Pape Paul V en présence de (...) et cela pour toute ma vie. En foi de quoi j'ai signé le présent acte ainsi que le délégué et la Révérende Mère". (61)

La cause de l'enseignement catholique était si aléatoire que des jeunes filles étaient souvent dissuadées de s'y dévouer. La lutte soutenue par Cécile GRANIER en témoigne :

"Certains esprits distingués s'efforcèrent de lui démontrer que l'enseignement libre n'était plus viable, qu'il devait disparaître à brève échéance, qu'il était donc inutile de dépenser en vain son argent et ses efforts. Mieuxvalait, disaient-ils, accepter dès l'instant la solution de l'avenir : laisser à l'Université, qui d'ailleurs la donne excellemment, la formation intellectuelle, et se réserver la seule formation morale, après tout la principale. Sa longue expérience de l'enseignement persuada à Mme Granier que la solution proposée n'était pas la meilleure (...) Il ne saurait y avoir formation complète de chacune des facultés humaines prises isolément". (62)

Il y aurait beaucoup à dire sur cette période complexe. Pour tenter de clarifier le panorama esquissé, il sera donné simplement un bilan sommaire des opérations :

COMMUNAUTES RECONSTITUEES		FONDATIONS EPHEMERES	FONDATIONS DURABLES
BORDEAUX	BEAUMONT de L.	<u>BELGIQUE</u>	<u>BELGIQUE</u>
LE PUY	VIENNE	WAMONT	JUMET
TOURNON jusq. 1957	VILLENEUVE	HOUTAIN	<u>HOLLANDE</u>
RODEZ	d'AVEYRON	CHIMAY	NIMEGUE
TOULOUSE	MAURIAC jusq. 1966	DIFFERT	<u>ITALIE</u>
SAINT FLOUR	CASTRES " 1951		NAPLES
ISSOIRE " 1971	PAMIER	<u>HOLLANDE</u>	L'AQUILA
LIMOGES		OSS	(devenue PESCARA)
NARBONNE		ASTEN	<u>MEXIQUE</u>
PRADELLES		TILBURG	CULIACAN
LANGOGNE	<u>Tentatives :</u>		
St GENIEZ	Marciac		
d'OLT " 1962	Perpignan (Le		
CARCASSONNE	Vernet de 1911		
MASSEUBE " 1970	à 1979)		
TOURNEMIRE			
L'ISLE			
JOURDAIN" 1978			

(61) Registre de Tournon - Archives O.D.N. Centre Lestonnac - Bordeaux.

(62) E. DURAND - Chanoine - Madame C.A. Granier - Albi 1933 -
Voir Cartographie n° 14 -

Un déplacement forcé est la conclusion de ce violent bouleversement, du moins en ce qui concerne les points de chute. Quantitativement, les membres de la Compagnie en France furent considérablement atteints, comme le prouvera ultérieurement l'étude des effectifs. (63) On ne manque pas de s'interroger sur les inconvénients qu'une action dispersée présenterait en cas de difficultés.

b) 1 9 2 1

A titre personnel, bien des religieuses expulsées en 1904 avaient demandé l'hospitalité à des communautés de pays voisins, en Angleterre ou en Espagne. (64) Parmi elles, une place spéciale doit être faite à Marie-Madeleine JARY, professe de Limoges, qui séjourna dans la communauté de Lerida en Catalogne, et qui devint l'ouvrière principale du généralat organisé en 1921. La nécessité de s'unir avait été particulièrement ressentie par les victimes de l'expulsion, comme l'exprimait en 1909 la supérieure de Beaumont-de-Lomagne :

"Avez-vous appris, disait-elle, le mouvement qui, ces temps-ci, se produit dans l'Ordre en faveur du généralat ? Les Supérieures qui ont fondé en pays étrangers, Belgique, Hollande etc... sentent fortement le besoin de l'union et la demandent avec insistance. J'ai eu l'occasion dernièrement de voir plusieurs Supérieures de l'Ordre, entre autres celles d'Oss, de la Flèche, de Rodez, venant de Bordeaux (...) Par ces dignes Mères j'ai su que le Berceau désirait aussi le généralat, que ce désir était partagé par chacune d'entre elles et par nos communautés de Narbonne, d'Alby et toutes celles du Rouergue (...) Pour notre part ici nous ne ferons pas d'opposition et nous attendons les événements avec calme.

Signé : M. de LIGEAC - Rse f. de N.D. Sup." (65)

(63) Le registre de Toulouse signale la différence : 1904 : 44 Relises - 1920 : 19 - Arch. O.D.N. TOULOUSE. Voir aussi cartographie n°14

(64) Par exemple, Vergara accueillit Laure LABORDE de Mauriac, Jeanne BACHELLERIE de Salers (décédée à JUMET en 1909) - Marie BERNUS, novice de Bordeaux et qui fit profession à Vergara - Orduña reçut Marie de La TOUR, venue de Bordeaux, ainsi que 5 religieuses de MILHAU : 4 y restèrent 18 ans : Madeleine COURET, Clotilde PELISSIER, Josefa LACAN - Xavière VEZIER - Parmi les religieuses d'Albi, Anne GARDEL mourut à ZARAGOZA - Hermine GRUBER à Calella - Marie-Marg. de LAGIER CAMPLONG à Tudela - Marie Angélique MANROT à Mexico - Me FOURNIER d'Issoire se rendit à Santander puis revint mourir à St Flour.

(65) Lettre adressée à la supérieure de Pradelles le 1.11.1909 - Arch. O.D.N. Pradelles.

L'idée venait de loin, mais pour ne parler ici que du XX^e siècle, il faut rappeler comment Marie-Madeleine JARY se trouva comme investie d'une mission dans ce sens. Le 8 Octobre 1907, alors qu'elle était allée en pèlerinage auprès du tombeau de la Fondatrice, Sophie MANSON, supérieure de Bordeaux, mourut dans ses bras. Cet événement l'impressionna d'autant plus que la conversation entre les deux religieuses avait porté sur l'urgence de constituer une union juridiquement établie. Deux documents en font foi. L'un émane de la supérieure qui était à la tête de la maison de Bordeaux en 1921. Répondant à celle qui avait formé Me Jary à Limoges elle lui disait :

"Quant à la Mission de notre Vénérée Mère Manson confiée à Me Jary je n'en sais absolument rien. Si ce n'est que Notre Mère tomba foudroyée dans les bras de votre fille, avec qui elle s'entretenait seule, le mardi 8 Octobre à 8h.1/2 du matin. La vérité est que notre bonne Mère Manson était alors complètement revenue au désir de l'Union, de même que regrettée Mère Corrège. La souffrance avait été pour elles, comme pour tant d'autres, une rude conseillère!" (66)

Par ailleurs, le témoignage de l'intéressée se trouve dans une lettre rédigée en espagnol et qu'elle adressait à son directeur l'évêque de Lerida :

"Hoy hace 13 años que la Madre Priora de Burdeos murio repentinamente en mis brazos en comendandome la obra de la union, y hace 3 años que V.E. inicio en Roma dicha obra". (67)

Le projet de généralat, longuement mûri par l'ancienne religieuse de Limoges, communiqué à plusieurs communautés de France dès 1909, commença à prendre forme à partir de Bordeaux. Mais les communautés peu favorables à cette organisation intervinrent auprès des autorités romaines pour que la Première Maison se garde bien de tremper dans cette entreprise. Ce fait est attesté dans des notes de Madeleine DUCASSE, première Supérieure Générale :

"La Très Révérende Mère de Bordeaux, avec une largeur de vues et un esprit de désintéressement qui lui font le plus grand honneur, donna son adhésion personnelle au timide projet (...)

(66) Lettre de Me BORDES, - Me Mélanie MAUPETIT le 1er Avril 1921 - Arch. O.D.N. Rome -

(67) Lettre du 8.10.1920 écrite par M.M. Jary à Mgr. José MIRALLES y SBERT évêque de Lerida de 1914 à 1925 et plus tard évêque de Barcelone. Né à Palma, île Majorque, le 14.9.1860, il suivit avec intérêt le mouvement scientifique de l'époque. Il fut dévoué à la Mère de Dieu "su dichosa Señora Madre" cf. Notice biographique par Juan BIBILONI - in Boletín oficial Eclesiástico de la Diócesis de LERIDA 5.12.1914 - n° 28

Le Cardinal VIVES Y TUTO, qui était alors dans toute la force de l'âge et de la santé nous fit conseiller, par l'intermédiaire de S.G. Monseigneur STAGNI alors Archevêque d'AQUILA, de présenter une supplique signée par celles qu'unissait un commun désir. (...) La Très Rde Mère odieusement calomniée, reçut l'ordre de renoncer à toute tentative ayant pour but la modification de notre organisation". (68)

Après quelques années de silence respectueux sur une volonté exlésiastique destinée à calmer les partisans du statu quo, un autre procédé devint possible :

"On sait aussi avec quelle filiale soumission fut reçue par nous toutes la parole de Pie X qui était elle aussi la "parole de Dieu", nous avertissant que l'heure n'était pas venue. Pas une ligne ne fut écrite alors ; pas une de nous ne songea à en appeler à "Rome mieux informée". (...) Lorsqu'en 1919, une Supérieure d'Espagne, aussi intelligente que vertueuse, encouragée par son Evêque, songea à faire une nouvelle tentative, elle crut, instruite par l'expérience, devoir employer la prudence du serpent : cette fois, elle réussit. Qui pourra la condamner si l'on songe que cette prudence consista à envoyer l'une de ses filles présenter directement sa requête au Souverain Pontife". (69)

L'émissaire en question n'était autre que Marie-Madeleine JARY introduite par son directeur dans les services du Vatican où il avait toutes ses entrées. En cette année 1919, le projet de généralat se trouvait aussi renforcé par une initiative des religieuses d'Argentine qui avaient en 1916, fait une proposition d'union des 4 maisons existant dans leur pays. (70)

Après la supplique qui avait échoué, l'acte suivant eut lieu le 8 Octobre 1917 avec la démarche promue par l'évêque de Lerida. En Novembre 1919, avec la venue à Rome de M.Madeleine Jary et avec le soutien

-
- (68) NOTES sur la circulaire de Limoges - 19 Mars 1921 - sans signature. écriture de Madeleine Ducasse. Arch. O.D.N. Rome -
(69) NOTES, id. La Supérieure de Lerida était alors Esperanza QUERALT décédée le 28 Décembre 1923, après 24 ans de supériorat.
(70) Elles avaient élaboré une formule de Provincialat, en accord avec leur évêque Mgr José A. ORZALI et en avaient fait part à la Supérieure de Rome le 30 Mars 1916 - cf. Arch.O.D.N. Rome - Lettre signée par Hermina MAYORCA - Sup. de MENDOZA

apporté par Madeleine Ducasse qui l'accompagnait, ainsi qu'une autre religieuse de Toulouse, une nouvelle étape fut franchie. Madeleine Ducasse rentra en France et M. Madeleine Jary fut désignée pour rester dans la ville éternelle afin d'y suivre les affaires de près. Favorisée de nombreux entretiens familiers avec Benoit XV, elle fit face à toutes les contradictions que présentèrent les adversaires du projet. (71)

Les arguments des deux partis étaient également fondés sur l'amour de l'Institut, c'est pourquoi le Pape décida d'autoriser la formation d'un généralat pour les maisons qui le désiraient, les autres ayant la liberté de rester autonomes. (72)

De 1921 à 1956, l'Institut comporta donc deux branches, l'une de maisons demeurées autonomes et faisant désormais ressortir le titre de l'Ordre de Notre-Dame avec vœux solennels, l'autre de maisons groupées en Provinces sous l'autorité d'une supérieure générale et se désignant comme Compagnie des Filles de Notre-Dame. Pour ces dernières, une clôture adaptée aux besoins de l'apostolat était accordée selon des modalités impliquant des vœux simples.

Lorsqu'en 1950, la Constitution "Sponsa Christi" donnée par Pie XII permit l'émission de vœux solennels à des religieuses n'étant pas tenues par la clôture papale majeure, un rapprochement des deux branches fut envisagé. Mgr Manuel BONET, envoyé par la Sacrée Congrégation des Religieux, fit la visite des maisons et convoqua une assemblée qui eut lieu à Rome du 5 au 13 Novembre 1955 sous le titre de "Congrès des Religieuses Filles de Sainte Jeanne de Lestonnac". L'union définitive y fut décidée. Pie XII la ratifia par le Bref "Providentis Dei" du 27 Décembre 1956, sous le nom officiel d'Ordre de la Compagnie de Marie Notre-Dame.

(71) La campagne anti-généralat fut menée par la Communauté de Limoges, soutenue par son aumônier et le frère de celui-ci qui était Camérier de Sa Sainteté (Paul et Alexandre MAUPETIT) - cf. l'abondante correspondance de Me Mélanie MAUPETIT aux diverses maisons de l'Ordre.

(72) Documents principaux : Décret d'Union, 12 Mars 1921. Circulaire du Cardinal Granito Di BELMONTE convoquant le 1er chapitre général : 14 avril 1921. Circulaire du même envoyant le Bref d'Union : 26 Avril 1921 - Circulaire de la Commission chargée de préparer le Chapitre Général : 15 Juin 1921. Les 4 membres de cette Commission étaient : Eulalie HERMOSO, Sup. de LOGROÑO, Marie GRIVES, Sup. de Naples, Madeleine DUCASSE, Sup. de Toulouse - M. Madeleine JARY, Secrétaire de la Commission. Election de Mad. Ducasse comme 1ère Supérieure Générale : 7 Novembre 1921. Circulaire de la Sacrée Congrégation des Religieux contenant le nom de la Congrégation et le nom des maisons adhérant au généralat : 9 Mai 1922 - cf. Arch. O.D.N. Rome

Pour la période allant de 1921 à 1956, il s'agit donc de suivre deux parcours parallèles. Cette étude ne permettant pas d'entrer dans les détails, la situation sera présentée en signalant simplement les groupes de maisons et leurs interventions dans le développement de l'Institut.

EXISTENCE DE DEUX BRANCHES ENTRE 1921 ET 1956				
	<u>MAISONS AUTONOMES</u>		<u>GENERALAT</u>	
FRANCE	9		17	
ESPAGNE	21	3 fondations	18	6 fondations
ITALIE	1	1 fondation	3	
COLOMBIE	2	4 fondations (dont 1 au Venezuela)		
MEXIQUE	2		9	1 fondation
ANGLETERRE			1	2 fondations
BELGIQUE			1	
HOLLANDE			1	3 fondations
ARGENTINE-CHILI			5	7 fondations
CUBA (1926)				4 fondations
U.S.A. (1926)				6 fondations
BRESIL (1936)				2 fondations
CONGO BELGE (1948)				3 fondations

La guerre civile qui sévit en Espagne de 1936 à 1939 permit des développements en Amérique, en particulier au Brésil, et une fois la paix revenue dans la péninsule ibérique, les oeuvres des maisons autonomes comme celles du généralat connurent une ère de grande prospérité. D'autres événements contraires, comme la persécution survenue au Mexique en 1926, entraînèrent l'extension à Cuba et aux Etats-Unis.

C'est au cours de cette période que fut célébrée la canonisation de Jeanne de Lestonnac le 15 Mai 1949. Les deux miracles couronnant le

procès de la Cause avaient été obtenus, l'un dans une communauté autonome, le deuxième dans une autre appartenant au généralat. (73)

Lorsque l'Union définitive eut lieu en 1956, l'Institut comptait 122 maisons et 3.180 membres.

c) 1967

Une dernière date importante par ses conséquences fut celle de l'ouverture du Chapitre Spécial convoqué en vue de l'application des décisions du Concile Vatican II (1963-1965). Il s'agissait de procéder à la rénovation de la vie religieuse demandée par le Décret "Perfectae Caritatis" du 28 Octobre 1965 et par le Motu Proprio "Ecclesiae Sanctae" de Paul VI (6 Août 1966).

Pour la Compagnie de Marie Notre-Dame, cela déclencha tout un mouvement d'approfondissement des sources et de mesures expérimentales qui furent étudiées en deux sessions de chapitre, en 1967 et en 1969.

Sur le plan des structures, il faut noter l'abolition des deux classes de religieuses : Choristes et Coadjutrices ; et l'abaissement des barrières entre les communautés et le milieu apostolique. L'exercice de l'autorité fit plus de place à la participation, et les relations interpersonnelles furent favorisées par la modification de certains usages trop étroits. Il fallut du courage pour entreprendre certaines adaptations difficiles, et il fallut ensuite de la réflexion pour distinguer ce qui était porteur de valeurs évangéliques et ce qui n'était que réaction excessive à l'entraînement de la nouveauté.

De 1969 à 1979, se déroula la période d'expérimentation des orientations prises, et en 1979 furent élaborées des Constitutions rénovées qui firent la synthèse des données primitives et du cheminement post-conciliaire. Approuvés en date du 15 Mai 1981, ces nouveaux textes ont le grand mérite d'avoir mis en évidence l'essentiel des Règles de 1638, souvent citées ici, et de les avoir accompagnées de formules actualisant leur contenu qui s'en trouve fidèlement conservé. (74)

(73) guérison de Sr Carmen GAY à Calella (Espagne) en 1933, et guérison de Sr Adina PALOMBO à TOURNEMIRE (France) en 1941. Jeanne de Lestonnac fut proclamée Sainte, par Pie XII le 15 Mai 1949 dans la Basilique Saint Pierre de Rome.

(74) CONSTITUTIONS - Ordre de la Compagnie de Marie Notre-Dame, San Sebastian - 1981 -

Pour dire en quelques mots ce que sont devenues les définitions du Bref telles qu'elles ont été exposées au chapitre 10 de cette étude, il faut remarquer que la vie religieuse décrite dans le livre des Constitutions publié en 1981 s'est essentiellement basée sur la dimension apostolique présente depuis la fondation. C'est en vertu de la mission éducative à poursuivre qu'une certaine harmonie due à la spiritualité ignatienne a été accentuée, en faisant définitivement tomber les traits ne s'intégrant pas dans la vie de l'apôtre d'aujourd'hui. Les normes de la clôture ont disparu pour donner place à des conditions nécessaires pour la vie de prière et la vie communautaire, tandis que l'insertion dans l'Eglise locale et universelle a pris une signification plus large par le fait de l'ouverture aux engagements apostoliques.

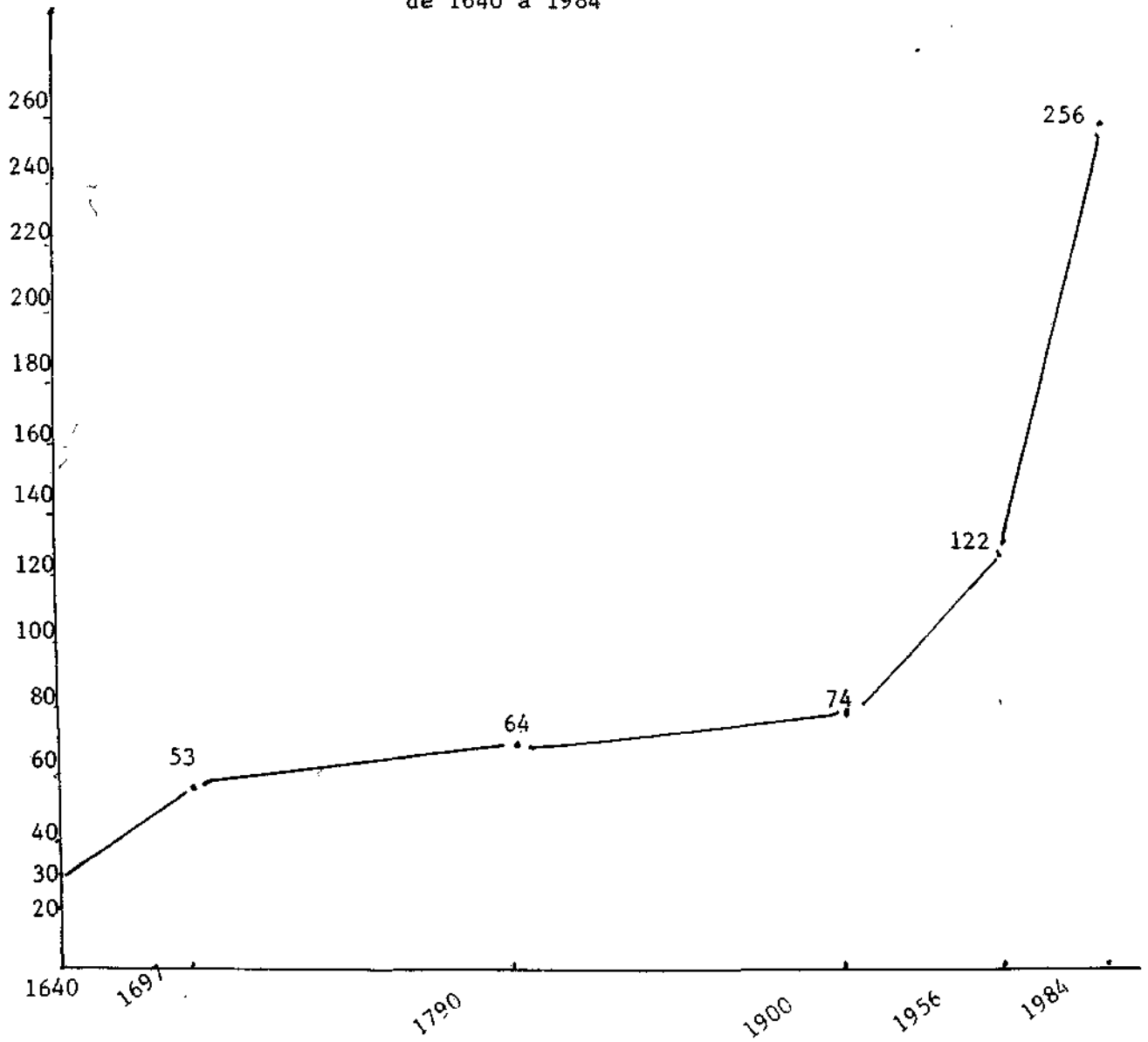
En parvenant à ce point du panorama, il reste à se pencher sur les données numériques rencontrées dans les documents qui ont été consultés pour ce travail. Elles sont incomplètes et presque inexistantes pour certains siècles. Mais en les présentant en bloc et dans leur chronologie, elles peuvent donner un ordre de grandeur sur ce qu'a été l'Institut à une époque déterminée.

Encore une fois, ce sera l'aspect de l'oeuvre de Jeanne de Lestonnac en France qui sera mis en évidence dans l'espoir que des études postérieures complèteront ce tableau, grâce aux recherches qui se poursuivent ailleurs avec intérêt, persévérance et méthode.

	<u>le Fond.</u>	<u>1640</u>	<u>1697</u>	<u>1790</u>	<u>1900</u>	<u>1956</u>	<u>1984</u>
FRANCE	1607	30	51	51	34	22	18
ESPAGNE	1650		2	9	27	44	115
StDOMINGUE	1733			1	0	0	0
MEXIQUE	1754			1	3	12	21
ARGENTINE	1780			1	1	8	13
COLOMBIE	1783			1	2	5	31
ITALIE	1826				3	5	4
CHILI	1868				2	4	9
ANGLETERRE	1894				2	2	3
(IRLANDE)	(1970)						1
HOLLANDE	1903					4	3
BELGIQUE	1904					1	2
CUBA	1926					4	0
U.S.A.	1926					6	8
BRESIL	1936					2	8
VENEZUELA	1945...1955					(1)	0
AFRIQUE: ZAIRE	1948					3	7
BURUNDI	1967						3
JAPON	1959						4
PEROU	1965						3
PARAGUAY	1976						2
PHILIPPINES	1982						1
TOTAL		30	53	64	74	122	256

IMPLANTATIONS O.D.N.
 de
 1640 à 1984

COURBE DES IMPLANTATIONS O.D.N.
de 1640 à 1984



EFFECTIFS DES RELIGIEUSES FRANCAISES de 1638 à 1790

	Fond:	<u>av.1720</u>	<u>1720...</u>	<u>1740...</u>	<u>1760...</u>	<u>1790</u>
BORDEAUX	1607					25/7
BEZIERS	1616					26/4
POITIERS	1618					21/0
LE PUY	1618		33/4		31/6.1	30/6
PERIGUEUX	1621			17	10/1	10/4
AGEN	1621					27/7.2
LA FLECHE	1622	80				30/6
RIOM	1622				49/6.2	35/6
TOURNON	1624					22/3
AURILLAC	1625					31/6
RODEZ	1626					26/3
SAINTE	1626					
PAU	1626		34/12			17/7
BRIOUDE	1627					21/3
ALENCON	1628	59				15/8
LANGÉAC	1628					28/7
TOULOUSE	1630		69/13			41/12
ANNONAY	1630	37				31...
PONS	1631					
AGDE	1631			16/4		7/1
FRONTIGNAN	1631					
SAINTE FLOUR	1632					28/4
FONTENAY-le-COMTE	1633					26...
LA FERTE BERNARD	1633					9/2
LARGENTIERE	1633					19/2
LIMOGES	1634	97			51/5	46/6
ISSOIRE	1634				33/3	20/3
AVIGNON	1635					13/2
SARLAT	1637					22/6
SAINTE AFFRIQUE	1638					15/3
NARBONNE	1640					12/6
VILLENEUVE d'AGEN	1642					21/4
SAINTE GAUDENS	1642	24/4				30/6
SALERS	1647				27	30/3
RICHELIEU	1647					20/1
PRADELLES	1648					24/5
GANNAT	1649				37	32/3
SAINTE LEONARD	1652				35/6	28/6
PUY-BERLAND	1652					15/6
SAINTE JUNIEN	1654	25				25/4
VALENCE	1656		20/2			15/3
YSSINGEAUX	1656					15/2
MEZIN	1657					11/3
CHAUDES-AIGUES	1657					15/2
LANGOGNE	1659					19/3
SAINTE SERNIN	1660					
UZES	1663					11/2
SAINTE GERVAIS	1663					0
PERPIGNAN	1664		30/6		18/2	16/3
BORT-les-ORGUES	1665					
NANT	1666					
GIGNAC	1691			14		9/5
CAP FRANCAIS	1733				9	10...

1^{er} chiffre: R. de chœur
2^e " R. compagnes
3^e " Tourières

EFFECTIFS DES RELIGIEUSES FRANCAISES de 1838 à 1922

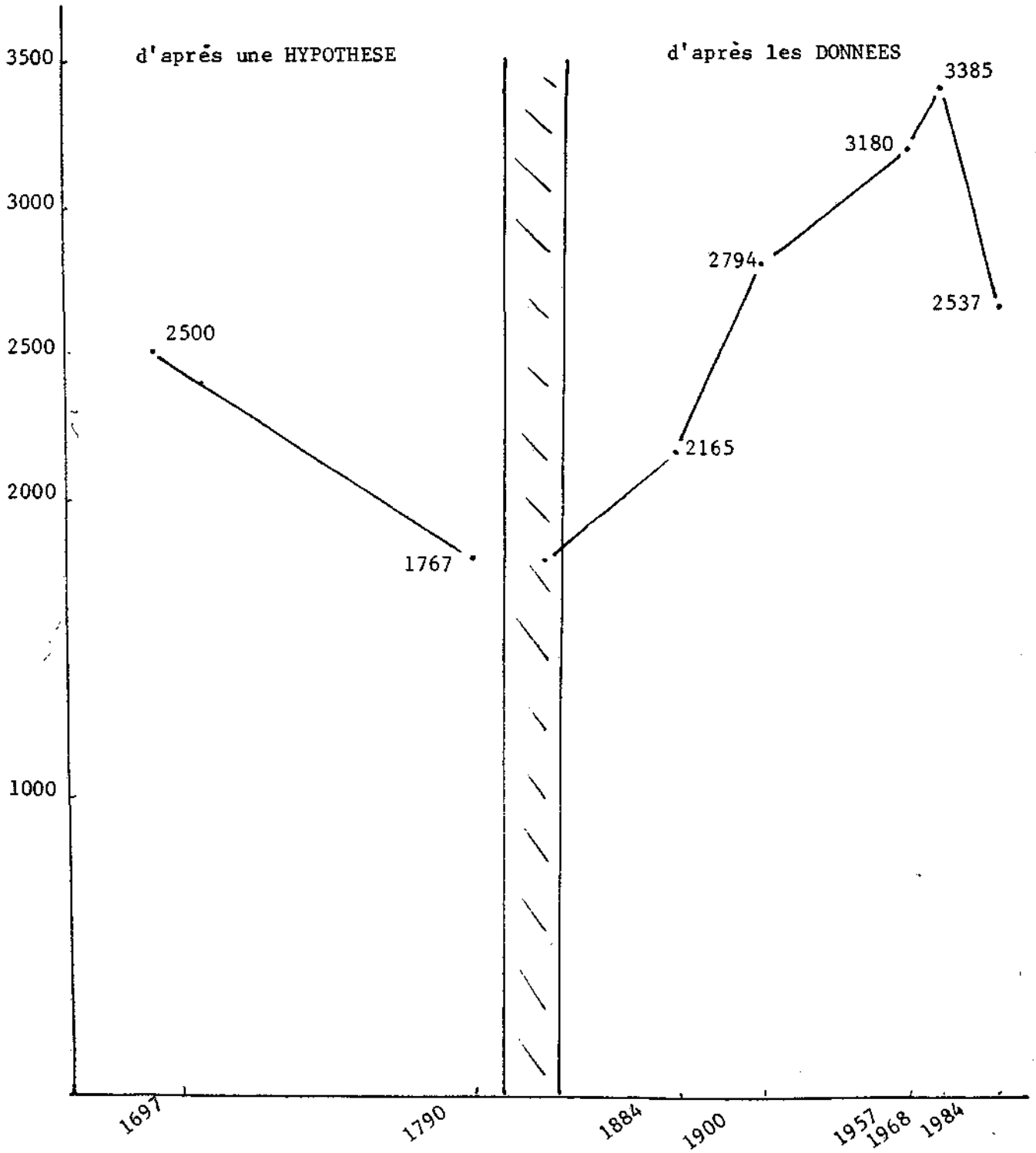
	<u>Fond.</u>	<u>Rest.</u>	<u>1838</u>	<u>1859</u>	<u>1884</u>	<u>1900</u>	<u>1922</u>
BORDEAUX	1607	1822	18/7	15/7	21/11.4	20/10.6	12/14
POITIERS	1618	1802		32/19	35/16.4	35/16.6	
LE PUY	1618	1841			44/5.6	38/8.9	31/13
LA FLECHE	1622	1817		30/17	32/17.5	29/14.5	
TOURNON	1624	1807			25/2.10	22/9.1	
RODEZ	1626	1818		40	77/7.9	62/12.10	31/12
TOULOUSE	1630	1806	31/11	31/12	34/12.6	29.14.8	16/11
SAINT FLOUR	1632	1821	24/2		42/5.5	39/9.4	30
LIMOGES	1634	1816			24/9.4	32/6.5	21/9
ISSOIRE	1634	1829			30/6.8	25/3.11	15/6
NARBONNE	1640	1824			37/11.18	41/15.12	25/21
SALERS	1647	1822			20/8.3	22/7.3	
PRADELLES	1648	1810	20/5	22/7	26/7.6	26/6.3	27
SAINT LEONARD	1642	1837			19/4.3	16/4.5	9/3
LANGOGNE	1659	1804		30/7	43/6.8	42/5.9	23/7
PAMIERS	1817			25/7	25/14.1	28/10.2	14/5
SAINT GENIEZ	1817			30/2	41/5.5	38/7.9	21/12
LAUTREC	1819			15/8	21/7.4	10/7.3	
CARCASSONNE	1821			35/12	45/16.4	40/15.9	22/16
MASSEUBE	1821				19/8.4	22/9.4	10/3
TOURNEMIRE	1823			24/1	33/6.10	48/2.14	9/8
St JULIEN d'EMPARE	1825		15/1	18/4	25/2.4	30/4.3	15/4
ALBI	1827			8/3	43/3.4	52/15.16	27/19
L'ISLE-JOURDAIN	1834				9/4.3	11/2.2	3
USSEL	1833		8/1		18/9.3	23/10.1	
CASTELNAUDARY	1834		4/1		25/9.4	25/9.6	
BEAUMONT-de-LOMAGNE	1835				23/10.3	21/6.3	26/16
VIENNE	1836			19/12	19/2.7	20/1.8	9/2
CAVAILLON	1838				25/9.4	14/5.8	
VILLENEUVE d'AVEYRON	1841			6/1	24/3.4	28/1.4	
MAURIAC	1847				24/6.5	27/3.6	
MILLAU	1850			19/1	32/3.13	40/2.7	
CHATILLON	1891					14/1.7	
CASTRES	1896					16/2.6	7.4
MOULINS	1914						6/2
SAINT CLOUD	1920						3
dispersées							58

1^o chiffre: R.de choeur
 2^o " R.compagnes
 3^o " Tourières

EFFECTIFS GLOBAUX DE 1790 A 1984

	<u>Fond.</u>	<u>1790</u>	<u>1884</u>	<u>1900</u>	<u>1957</u>	<u>1968</u>	<u>1984</u>
FRANCE	1607	1195...1300	1365	1457	344	261	178
ESPAGNE	1650	...?	632	1064	1643	1699	1265
St DOMINGUE	1733	...?	0	0	0	0	0
MEXIQUE	1754	72...	15	40	168	282	240
ARGENTINE	1780	...?	24	36	82	151	103
COLOMBIE	1783	...?	33	78	334	435	297
ITALIE	1826		68	60	142	148	103
CHILI	1868		28	41	120	78	66
ANGLETERRE Irlande	1894			18	27	33	21
HOLLANDE	1903				65	55	22
BELGIQUE	1904				10	6	9
CUBA	1926				79	0	0
U.S.A.	1926				73	82	61
BRESIL	1936				68	73	54
VENEZUELA	1945..1955				0	0	0
AFRIQUE: ZAIRE	1948				25	56	71
JAPON Burundi	1959					21	25
PEROU	1965					5	13
PARAGUAY	1976						6
PHILIPPINES	1982						3
		hypothèse:					
T O T A L		(1542...1992)	<u>2165</u>	<u>2794</u>	<u>3180</u>	<u>3385</u>	<u>2537</u>

COURBE DES EFFECTIFS DE RELIGIEUSES
de 1697 à 1984



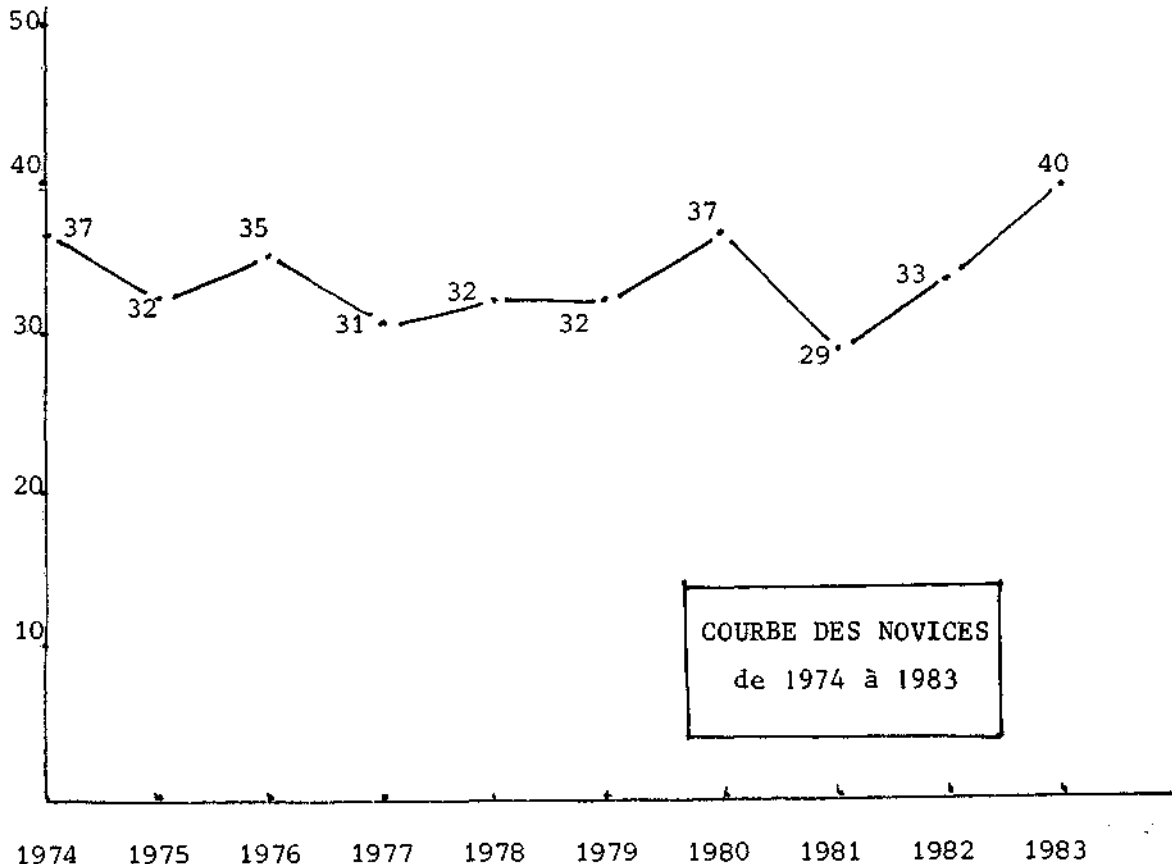
Ces tableaux suscitent quelques commentaires.

L'absence de chiffres pour le XVII^e siècle rend difficile une interprétation continue des effectifs, cependant sachant qu'en 1790, après une période d'épreuves, le nombre des religieuses était d'environ deux milles, on peut faire l'hypothèse de 2.500 au moment de la prospérité de 1700.

L'ensemble n' a fait qu'osciller entre 2000 et 3000 depuis bientôt quatre siècles. Ce chiffre n'a été dépassé qu'au cours des années du XX^e siècle qui ont apporté à certaines nations une affluence particulière de vocations. Telle fut surtout la situation de l'Espagne aux heures de puissance de l'Eglise catholique.

Dans le détail, l'affaiblissement et la déchristianisation de certains pays d'Europe en cette dernière phase du XX^e siècle sont également à remarquer. Les forces se sont déplacées, l'extension dans les régions de missions a donné à la Compagnie un autre contact avec le champ apostolique de l'éducation.

Plus que des chiffres, il faut alors étudier les communications d'un continent à l'autre, les échanges et les éléments d'enrichissement international. Ce serait un autre aspect de l'évolution, qui n'entre pas dans les limites de cette courte présentation des effectifs. Seule la courbe des novices pour ces 10 dernières années permet d'ouvrir une perspective d'avenir :



Les générations qui se sont succédées ont connu leurs heures sombres et leurs allégresses. Elles ont souvent disposé de moyens précaires et se sont frayé la voie au prix de rudes sacrifices. Il n'est pas question de porter un jugement de valeur sur leurs échecs et leurs réussites, mais une constatation s'impose : la sève continue toujours à monter dans les branches. Elle aurait dû mourir mille fois, cette Compagnie surprise par les tempêtes, souvent privée de ce qui avait fait sa force, et précipitée brutalement dans des contextes sociaux inconnus.

Eh bien ! non, elle est encore là.

Telle est la conclusion que l'historien honnête ne peut manquer de tirer. Et si, par bonheur, il est un peu poète, il cherchera peut-être à retrouver à travers la nébuleuse de ce XX^e siècle, les effets de lumière qu'un lointain projecteur n'a pas cessé de faire miroiter sur la transparence des débuts comme sur les opacités d'autres temps : Jeanne de Lestonnac.

CHAPITRE 16

CRISES ET RENOUVEAU PEDAGOGIQUE

L'étude des développements de l'Institut peut satisfaire le spectateur qui, de l'extérieur, observerait l'existence d'une oeuvre plusieurs fois séculaire. Mais pour quiconque s'intéresse à l'éducation, se pose la question de la fidélité aux origines à travers les vicissitudes du temps.

En effet la pédagogie d'aujourd'hui se réclame de découvertes dont Jeanne de Lestonnac ne pouvait avoir l'idée, et il s'est produit depuis elle de nombreuses innovations et réformes auxquelles la Compagnie de Marie Notre-Dame n'a pu rester indifférente. Il s'agit donc maintenant de confronter la pratique éducative aux faits dont on a connaissance. Les textes étant laconiques sur cet aspect, il importe de relever les moindres signes de transformation et de renouveau, et d'être attentif à la manière dont s'est trouvé affectée la doctrine éducative définie dans la deuxième partie de ce travail.

La réponse à donner s'organisera autour des points-clés suivants :

- Transmission des traditions
- Message des règlements éducatifs
- Evolution des moyens pédagogiques.

Ainsi devrait-on déchiffrer ce qui, par rapport au patrimoine initial, demeure reconnaissable et ce qui peut être considéré comme une altération ou comme un enrichissement.

x

x x

I TRANSMISSION DES TRADITIONS

Les jalons que l'on possède concernent surtout la poursuite de la finalité de l'Institut et la participation à la vie de l'Eglise. Dans ce domaine, les réactions ne manquent pas d'être ouvertement repérables.

a) Vision claire de la FINALITE de l'Institut

Au cours du XVIII^e siècle les autorités demandèrent aux communautés de se présenter et de formuler en quelques mots ce qui les caractérisait. On a ainsi, dans les dossiers de la Commission de Secours de 1727 à 1788, et dans ceux du Comité ecclésiastique de 1790, des renseignements de première main qu'il est intéressant de relever fidèlement.

Voici la réponse à Toulouse, en 1729, du Couvent dit "de Notre-Dame du Sacq". (1)

"les religieuses s'occupent principalement de l'instruction de la jeunesse tenant gratuitement dans leur Monastère trois écoles pour les filles". (2)

Les états provenant de la même époque sont en plein accord avec cette formulation. Mais en 1790, date à laquelle toutes les maisons fournissant leurs informations étaient bien conscientes d'avoir à démontrer leur utilité, l'unanimité est si frappante qu'il vaut la peine de transcrire les termes employés par chacune.

(1) La maison de Toulouse était alors installée Rue du Sacq.

(2) A.N. G 9 167 - Une école comprenait alors un certain nombre d'élèves de niveaux et d'âges différents, instruits dans un même local sous la direction d'un seul maître principal aidé par des officiers.

		DECLARATIONS SUR LA FIN DE L'INSTITUT (1790)
DIOCESES	MAISONS	FORMULATION
AGDE AGEN	AGDE AGEN	l'éducation des jeunes filles l'instruction et l'éducation publique et gratuite de la jeunesse
ANGERS	LA FLECHE	instruire gratuitement les j. filles externes de la ville et des environs
AVIGNON BEZIERS	AVIGNON BEZIERS	elles tiennent un Pat et instruisent les j. pers. de leur sexe dans les classes ex- ternes sans aucune espèce de rétribution
BORDEAUX CLERMONT F.	GIGNAC BORDEAUX RIOMS	l'instruction des j. filles gratuitement l'éducation de la jeunesse Cette Cté est destinée pr l'instruction gratuite des enfants de tout Etat et condition
	ISSOIRE	l'inst. des j. filles. Ns avons une école publique où ns donnons l'inst. gratis
	SALERS	l'instruction des jeunes filles dans les les classes externes
	GANNAT	l'instr. de la jeunesse ds le Pat. elles tiennent gratuitement des classes publiques
COMMINGES	St. GAUDENS	Ces r ^{ses} ont des écoles de travail et d'éducation pr les enf. de la ville et pr leurs pensionnaires
CONDOM	MEZIN	élever ds des petites écoles ttes les fil- les du peuple-et donner des leçons aux delles dans un pensionnat.
LA ROCHELLE	LA FERTE B.	l'instr. gratuite des pauvres filles et celle des delles pensionnaires
LE MANS	LA FLECHE	l'inst. gratuite des enf. de la ville des faubourgs et des environs
LE PUY	LE PUY	l'éducation de la jeunesse-pensionnat et classes externes gratuites
	YSSINGEAUX	notre istitut est distruire la jeunesse dont nous avons fait voeu
LIMOGES	LIMOGES	l'éducation publique et entièrement gra- tuite pr les j. personnes et de + un Pen- sionnat
	St LEONARD	l'instruction gratuite des j. filles de de toute condition
	St JUNIEN	l'éducation publique et entièrement gratuite
	BORT-en-L.	un hospice de R ^{ses} de N.D. pr l'instruc- tion des jeunes filles
MENDE MONTPELLIER NARBONNE PAU	LANGOGNE FRONTIGNAN NARBONNE PAU	

		DECLARATION SUR LA FIN DE L'INSTITUT (1790)
DIOCESE	MAISONS	FORMULATION
PERIGUEUX	PERIGUEUX	écoles internes pr les pensionnaires et externes gratuites pr les enfants de la ville
PERPIGNAN	PERPIGNAN	elles tiennent un Pat et des écoles gratuites pour les pauvres filles
POITIERS	POITIERS	l'instruction de la jeunesse
	PUY-BERLAND	l'instruction de la jeunesse
	RICHELIEU	l'instruction gratuite des j. filles externes et un pensionnat
RODEZ	RODEZ	écoles gratuites pour les filles externes et pensionnaires
SAINT FLOUR	SAINT FLOUR	l'instruction gratuite des jeunes filles de la ville et un pensionnat nombreux
	AURILLAC	l'instruction des jeunes filles externes
	BRIOUDE	l'éducation gratuite des jeunes filles
	CHAUDESAIGUES	l'éducation publique
	LANGÉAC	l'inst. gratuite des j. filles et un Pat pr les personnes dont l'éduc. est confiée particulièrement
SAINTE	SAINTE	
SARLAT	PONS	
	SARLAT	elles tiennent un Pat pr les jeunes pers. ainsi que des cl. gratuites pr les pauvres filles
SEEZ	ALENCON	l'instruction gratuite des filles externes et un pensionnat
TOULOUSE	TOULOUSE	l'instruction gratuite des j. filles et celle des Pensionnaires ds l'intérieur du Couvent
UZES	UZES	l'instruction de la jeunesse tant externes que pensionnaires
VABRES	St AFFRIQUE	
	St SERIN	
	NANT	
VALENCE	VALENCE	l'éducation de la jeunesse
VIVIERS	TOURNON	l'instr. gratuite des j. filles de la ville et des environs et un pensionnat
	ANNONAY	
	PRADELLES LARGENTIERE	l'instruction gratuite de la jeunesse l'enseignement public

En plus de 175 ans, personne n'avait dévié de la direction imprimée par Jeanne de Lestonnac. Les explications accompagnant les rapides mentions de la fin de l'Institut sont parfois impressionnantes par

la clarté de la vision et la fermeté de la conviction. En 1803, la Supérieure du Puy en témoigne avec éloquence :

"L'institut particulier et propre aux religieuses de l'Ordre de notre dame est l'éducation de la jeunesse dont elles font un voeu particulier, nous vaquons dans cette maison aux fonctions de notre institut en instruisant les jeunes personnes confiées à nos soins dans un pensionnat composé de 40 personnes et dans les classes externes ou nous recevons gratuitement et sans distinction d'âge et d'état toutes les personnes qui se présentent pour y être instruites dans 3 classes, on leur donne des soins quatre heures par jour. Les pauvres sont celles qui occupent le plus de places, et les classes renferment pour l'ordinaire 140 personnes, je ne diroy rien sur l'utilité de notre institut pour le public, l'empressement des parents à nous confier l'éducation de leurs enfans est un hommage dont nous sommes bien plus flatées que de tout ce que l'on pourroit dire de plus avantageux : mais qu'il nous soit permis de dire à la nation assemblée que nous ne voulons profiter de la liberté qu'elle donne que pour renouveler dans toute la sincérité de nos coeurs les voeux que nous avons fait au Seigneur (...) au Puy le 12ème d'avril mil sept cent quatre vingt dix Signé : SALELLES religieuse de Notre Dame supérieure". (3)

Si le Comité ecclésiastique n'eut que faire de ces motivations, on ne perdait rien pour attendre. Lors de la restauration des maisons, au début du XIX^e siècle, il n'y eut aucune hésitation sur le but à se proposer. Une supplique des anciennes religieuses de Limoges dit nettement le pourquoi du rétablissement qu'elles espéraient :

Limoges 29 Frimaire An XI

Au Citoyen-Maire de la commune de Limoges -

Citoyen Maire,

Nous nous empressons de vous donner les renseignements que le gouvernement demande sur notre Institut (...) Vous les faire parvenir est pour nous la plus grande des jouissances, parce que nous espérons que leur résultat sera pour nous une autorisation légale d'être encore conformément au voeu que nous avons fait, utiles à la religion et à la patrie.

(3) suivent les signatures des 5 conseillères - cf. A.N. D XIX - 6

La Congrégation des religieuses connues sous le nom de Filles de Notre-Dame (...) eut pour Fondatrice Mme de Lestonnac (...) nièce du célèbre Michel de Montaigne.

Le but unique de cet Institut est l'éducation gratuite des jeunes personnes. Le Bref de son approbation porte expressément p. 3 : "Les Mères seront obligées de vaquer gratuitement à l'instruction des filles et de les instruire premièrement en la piété et vertus chrétiennes (...) En 1634, Mgr de la Fayette, Evêque de Limoges et les consuls de cette antique cité en accueillirent et favorisèrent une colonie qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours et qui a été constamment fidèle à sa destination. En 1791, elle avait de 70 à 80 pensionnaires, et plus de cent externes instruites gratuitement. C'est sans doute ce qui a déterminé une foule de citoyennes qui devaient leur éducation aux Filles de Notre-Dame, à solliciter leur établissement, pour qu'elles puissent faire pour les enfants ce qu'elles avaient fait pour les mères". (4)

Cet engagement actif dans l'oeuvre éducative était donc intimement lié à la vocation profonde des religieuses dont la joie la plus authentique s'épanouissait dans cette fonction.

Et la tradition se transmet aux générations successives jusqu'à ce que d'autres adversités viennent remettre en cause la mission tant défendue. Mais on le vit encore, après l'expulsion de 1904, les diverses solutions envisagées par les enseignantes expulsées furent toujours de se consacrer, d'une manière ou d'une autre, à l'éducation de la jeunesse. C'est pour cela que l'on se sécularisa, que l'on resta clandestinement sur place ou que l'on partit à l'étranger pour bâtir une nouvelle oeuvre. Certaines notices sur les religieuses victimes de la dispersion comportent des traits non équivoques de cet enracinement dans la mission de l'Institut. C'est le cas d'Antonia BARBE qui prit un appartement à Toulouse près de la Dalbade, et accepta avec enthousiasme les heures que des amis lui proposèrent dans l'école libre de la paroisse. Avec une vision d'avenir, Maria POUZOLS, à Carcassonne, prit un logement en face de son ancienne école et put au bout de quel-

(4) Arch. O.D.N. Limoges - D.F.

ques années s'y introduire et participer à la réorganisation. Françoise PORTAL, de Toulouse encore et partie pour Rome, séjourna d'abord dans la maison de Saint DENYS. Elle rejoignit Marie GRIVES qui, à Naples, se lança dans une oeuvre d'éducation pour laquelle la voix publique la reconnaissait particulièrement douée. Une école fut ouverte en effet :

"pour satisfaire les supplications des mamans qui ne voulaient confier leurs enfants qu'à des maîtresses qui formaient si bien leurs Soeurs". (5)

Cette décision de poursuivre l'oeuvre éducative de Jeanne de Lestonnac s'est exprimée aussi dans des textes plus récents. Si la recherche post-conciliaire a conduit avec juste raison à des expériences apostoliques extra-scolaires, l'orientation fondamentale ne s'en est que mieux dégagée, en toute indépendance des formes. Les Constitutions de 1981 se sont prononcées sur ce point :

"Nous réalisons notre mission d'évangélisation comme éducatrices (...) La jeunesse qui porte en elle une espérance de vie et de transformation de la société, sera de préférence le champ de notre action apostolique". (6)

Et comme approfondissement de ce texte, l'objectif a été précisé en 1982 dans une assemblée générale sur l'Education :

"former une personne en la rendant capable de s'insérer dans la société et d'y entrer en relation de façon constructive dans la vérité de ce qu'elle est". (7)

On peut y reconnaître la démarche initiale. La continuité a donc été assurée.

En relation étroite avec la fin spécifique de l'Institut, on peut également vérifier la permanence de l'aspect marial, tel qu'il était apparu dans la spiritualité animant les éducatrices. C'est tout d'abord le nom même de l'Ordre qui l'a proclamé sans interruption. Que l'on ait dit „Filles de Notre-Dame" ou „Compagnie de Marie Notre-Dame", la couleur mariale s'en est trouvé affichée. Les petites variantes n'ont été que la conséquence des habitudes de certains contextes. On

(5) cf. NOTICE DES RELIGIEUSES de Notre-Dame de Toulouse-de la dispersion 1904 à 1923-19... Arch.O.D.N. Toulouse - et Madame POUZOLS Fille de Notre-Dame - 1850 - 1937 - CARCASSONNE - Imprimerie ROUDIERE

(6) CONSTITUTIONS - Ordre de la Compagnie de Marie Notre-Dame 1981 op. cité - p. 15, II, 1

(7) ASSEMBLEE GENERALE de MEXICO - 1982 - éd.O.D.N. Rome 1983 p. 193

relève ainsi quelques particularités. Par exemple à Agde, on se plut à faire ressortir le caractère ignatien :

"Il y a dans le diocèse d'Agde trois communautés de filles Religieuses toutes trois soumises à l'Evêque. L'une d'Ursulines, l'autre de Religieuses de Notre-Dame, autrement dit jésuitesses, la troisième d'Hospitalières". (8)

A l'occasion de la fondation de Perpignan, sous Louis XIV, c'est l'agrégation à l'Ordre de St Benoît qui affleura dans les textes :

"Le souverain avait déjà institué une école française à Barcelone, durant les guerres de Catalogne. Il en avait confié la direction aux Bénédictines de Béziers (...) Dans le courant du mois de septembre 1663, le roi de France édicta des lettres patentes qui établissaient à perpétuité dans la ville de Perpignan les Bénédictines de Notre-Dame de Béziers : "Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, tous présents et à venir, salut, ayant été supplié par nos chères et bien-aimées les religieuses de Notre-Dame de Béziers de l'Ordre de Saint Benoît (...) Nous avons permis et permettons aux dites religieuses de Notre-Dame de Béziers de s'établir à perpétuité en la dite ville de Perpignan". (9)

On peut voir dans ces faits quelques traces de l'ambiguïté soulignée déjà à propos de la double invocation St Benoît-St Ignace. (10)

Enfin, une autre observation s'impose quant aux nuances accompagnant le nom de l'Institut. Ainsi on vit apparaître en Espagne l'appellation ENSEANZA, comme le remarqua l'auteur de l'Histoire de l'Ordre en 1700 :

"celles de Barcelone même de Tudele et de Tarragone"(...) prennent en ce pays des noms particuliers ; car ces trois

-
- (8) Rapport du diocèse d'Agde - sans date - à la suite d'une lettre de l'évêque 25 Juillet 1743 - A.N. G 9 118
- (9) CAPEILLE Jean - Les anciens monastères de Perpignan - in Revue Historique et littéraire du diocèse de Perpignan - N° 128 - 13 Février 1932 - Dans un document primitif, on trouve une fois une mention un peu semblable. cf. Transaction de 6 Février 1609 portant règlement des comptes entre Jeanne de Lestonnac et Pierre Moysset curé de Ste Colombe : "a été présente en sa personne Reverende Mere en Dieu Jehanne de Lestonnac premiere religieuse de Nostre Dame de l'Ordre de Saint Benoist". DAST LE VACHER DE BOISVILLE - op. cité p. 24 -
- (10) cf. ci-dessus chapitre 10 - 2 c) - De même dans les diverses déclarations découvertes aux Archives Nationales, on trouve aussi bien ; Observance St Benoit (Salers - Toulouse 1790 - Valence - Yssingeaux) et observance St Ignace (Toulouse 1729 - Le Puy)

maisons, dont la première est véritablement sortie de Béziers et a donné ensuite naissance aux deux autres, se nomment plus ordinairement Congrégation de Notre-Dame, Ecole chrétienne (...) celle de Barcelonne s'appelle aussi Maison de la Conception". (11)

Cette tendance a été communiquée à une maison de France, celle de Perpignan appartenant au diocèse d'Elne, lequel releva de la métropole de Tarragone de 1601 à 1678 ; ensuite il fut attribué à Narbonne. Cela explique donc le titre adopté sous l'influence du voisinage :

"Les religieuses Enseignantes suivent la règle de Notre-Dame faite pour l'éducation de la jeunesse, sur le modèle de celle des Jésuites". (12)

Dans tous ces cas, s'exprimait une conscience claire des engagements de la Compagnie dans une oeuvre éducative. Et c'était bien toujours sous la protection de Notre-Dame que se plaçait l'entreprise. (13) La tradition orale a transmis en particulier la signification du geste de consécration du 21 Novembre, depuis la fondation jusqu'à nos jours. Il existe pour le XVIII^e siècle un document qui peut être cité à ce propos : c'est une lettre de Marie de CAMBOLAS se trouvant au Cap-Français en 1745 -

"Je commence par vous faire le détail de la manière dont on fait icy la fête de la présentation ce qui fera plaisir à la Mère Prax quand vous luy en ferez le récit. Les Demoiselles Pensionnaires se rendent au chœur à la Messe de communauté avec chacune un cierge à la main quand la communauté a communié la Plus ancienne des Pensionnaires se présente

(11) BOUZONNIE Tome II - op. cité H.O. II, avertissement 7^e page n.n.

(12) Déclaration du 29 Juillet 1729 - A.N. G 9 155 - De même l'Abbé Jean Capeille, dans l'article cité ci-dessus intitulé son étude sur la maison de Perpignan : Les Enseignantes (1663-1792) Pour expliquer la relation Barcelonne-Perpignan, il faut rappeler ici la suite des événements touchant la Catalogne et la France :
En 1641 : La Catalogne s'était livrée à Louis XIII et elle resta française jusqu'en 1659 -

En 1659 : Le Roussillon (ou Catalogne-Nord- resta à Louis XIV)
De 1694 à 1697 : La Catalogne repasse encore à la France.

(13) cf. ABREGE de la Vénérable Mère de Lestonnac avec le plan de son Institut. Poitiers Henri OUDIN - 1858 - p. 66 : "Inspirer à la jeunesse une solide et tendre dévotion à l'auguste Marie sera toujours le moyen sur lequel elles comptent le plus".

à la Communion le cierge allumé et devant le Prêtre qui tient la Ste Ostie elle prononce a haute voix l'acte de Consecration a la Ste Vierge au nom de toutes ensuite elle Communie et toutes les autres avec chaqu'une le cierge allumé". (14)

Des formulations récentes sont revenues avec force sur la place de Notre-Dame, prouvant qu'il n'y avait pas eu rupture :

"Marie apparaît comme une présence inspiratrice qui incite à l'intériorité et à l'engagement : la richesse de son être synthétise l'identité de la religieuse de la Compagnie. Dans notre perspective éducative, Marie, comme la première des croyants, est une lumière qui éclaire le cheminement de la foi, et une force qui stimule l'adhésion à Jésus-Christ". (15)

C'est bien l'ensemble de la finalité de l'Institut qui continue à trouver son actualisation dans une tâche éducative inlassablement poursuivie et dans un projet se référant encore à l'exemple de Marie.

b) Participation aux mouvements ecclésiiaux

Reconnue dès 1607 par le Pape Paul V, la Compagnie de Marie Notre-Dame a souvent rappelé cette approbation comme un titre lui donnant une place dans l'Eglise, en dépendance de l'Ordinaire des lieux. Quelques circonstances particulièrement sérieuses lui ont fourni l'occasion de l'exprimer. On en trouve des traces au moment de la crise du jansénisme. Comme on l'a vu au chapitre précédent, plusieurs religieuses de Notre-Dame furent appelées à réformer des abbayes, preuve de leur sûreté doctrinale. L'histoire a enregistré sur ce point une fidélité assez exceptionnelle :

"Il y aurait une belle page à écrire sur l'orthodoxie des Monastères de Notre-Dame pendant la période où le Jansénisme engloutit en France tant de couvents d'hommes et de femmes". (16)

Une exception a été relevée jusqu'ici. Elle est apparue à travers les examens que la supérieure du Cap-Français demandait aux

(14) Lettre de Marie de CMBOLAS - 15 Janvier 1745 - à la Sup^{re} de Toulouse - Arch. O.D.N. TOULOUSE -

(15) ASSEMBLEE GENERALE de MEXICO 1982 - op. cité p. 194 -

(16) MAUPETIT Paul - Dans Lettres annuelles 1888-1889 p. 210

évêchés de faire subir aux candidates à la mission de Saint-Domingue :

"La Mère de MESONNEYX (17) entra en relation avec les officiaux de quelques diocèses, hommes d'une doctrine sûre et d'une vertu éprouvée, qui voulurent bien examiner les Religieuses admises à passer au Cap. Nous avons trouvé sur ce point une curieuse correspondance de la Communauté de^{xxx} avec l'official de ^{xxx} où la Supérieure se plaint de ce que pendant dix années consécutives, une de ses Religieuses munie des lettres de la Cour et de la permission de ses Evêques, se voit refuser l'autorisation d'aller là où le Saint Esprit l'appelle, et le rend responsable du salut de cette Fille, alors qu'on accorde sans retard cette faveur aux religieuses de Riom". (18)

Une autre allusion peut être soulevée par le nécrologe de Thérèse de la ROQUE de SENEZERGUES décédée à Aurillac en 1731. Cette religieuse qui était déjà intervenue dans un couvent d'Ursulines eut à remplir une mission semblable dans une communauté qui pourrait être Langeac :

"Dès son retour, elle fut contrainte d'aller à l'extrémité de la Basse Auvergne, gouverner une Maison de son Ordre qui ayant besoin d'une Supérieure de son caractère venait de l'élire (...) Malgré ce qu'il lui fallut souffrir elle eut le bonheur de rendre à la Communauté et à la Religion les plus essentiels services, par le succès de ses efforts contre les erreurs nouvelles". (19)

A part ces quelques cas, les témoignages vont dans le sens de l'orthodoxie. L'évêque d'Agde n'hésita pas à faire la différence avec d'autres, dans son rapport à la Commission de Secours en 1741 :

"les religieuses de Notre-Dame établies à Agde sont véritablement pauvres et n'abusent pas des secours qu'on leur accorde (...) je ne puis vous rendre un compte exact de la maison

(17) Supérieure au Cap de 1768 à 1782 -

(18) MAUPETIT Paul - id. p. 198 - Quelle est la communauté en question ? L'auteur signale dans ses sources les documents suivants : "Correspondance des Révérendes Mères de Saint Léonard avec l'official de Limoges et la Supérieure de Notre-Dame du Cap, devenue notre propriété" - cf. Lettres annuelles 1888 - 1889 p. 179 - La trace de ces pièces d'archives privées n'a pas été retrouvée.

(19) Arch. O.D.N. La Flèche - Centre Lestonnac - Bordeaux

des Ursulines, parce que c'est un couvent qui ne veut ny de moi ny de ma doctrine, j'ay été obligé de recourir à l'autorité du roy pour faire sortir de cette maison des jeunes filles qui y étaient élevées dans les principes les plus forts du jansénisme". (20)

Comme autre signe d'opposition aux doctrines suspectes, on peut citer la déclaration émanant de la communauté de Pradelles :

"Nous Supérieure et Religieuses du Couvent de Notre-Dame de la ville de Pradelles nous soumettons sincèrement à la constitution du Pape Innocent dixième du 31 Mai 1653 selon son véritable sens qui a été déterminé par la constitution de notre Saint Père le Pape Alexandre septième du 16 octobre 1654, et reconnaissons que nous sommes obligées en conscience d'obéir à ces Constitutions et nous condamnons de coeur, de bouche la doctrine des cinq propositions de Cornelius Jansenius, contenues dans son livre Institulé Augustinus, que les deux papes et les Evêques ont condamné, laquelle doctrine n'est point celle de St Augustin, que Jansemius a mal expliqué contre le vrai sens de ce St docteur, en foi de quoi nous avons signé la présente déclaration dans notre Couvent le premier jour d'octobre 1661. Signé : Catherine de LAFAYE". (21)

Dans l'état actuel des choses, une telle déclaration semble avoir été conforme à la volonté la plus générale des filles de Jeanne de Lestonnac. La mission dont fut investie SUZANNE LEVEQUE, religieuse d'Avignon, morte en odeur de sainteté le 12 Mai 1760, va tout à fait dans ce sens. Favorisée de communications sur la Sainte Trinité, elle répandit autour d'elle, comme dans les autres maisons de Notre-Dame et même à l'étranger, une dévotion qui fut considérée comme une lutte efficace contre le jansénisme. Elle écrivit sur ce thème un livre qui reçut l'approbation de plusieurs évêque :

"l'archevêque d'Aix et d'Arles, les évêques d'Apt, de Viviers, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, d'Agde, d'Amiens et d'autres encore avaient approuvé et faisaient pratiquer dans leurs dio-

(20) A.N. G 9 118 -

(21) Arch. O.D.N. Pradelles

cèses la dévotion à la Sainte Trinité, inspirée à la Mère Suzanne Lévêque et propagée par elle et ses auxiliaires avec un zèle infatigable". (22)

On ne peut oublier non plus l'appui apporté aux évêques légitimes et aux prêtres insermentés durant la période révolutionnaire. Ce chapitre nécessiterait une longue étude. Pour en donner une idée, il ne sera mentionné qu'un fait dont la signification n'est pas étrangère à des vues éducatives. C'était à Perpignan en mars 1792, et la presse officielle en fit un tableau piquant :

"Cette Semaine Sainte, écrivaient les administrateurs (13 Avril) a été un temps de fanatisme, de séduction et de désordre. Parmi les prêtres refractaires ou les ennemis du serment, les uns faisaient des monuments où ils rassemblaient leurs prosélytes ; les autres refusaient la communion à des demoiselles qui ne voulaient point jurer qu'elles n'entendraient plus la Messe d'un prêtre assermenté ; le plus grand nombre refusaient l'absolution à ceux qui avaient acquis des domaines nationaux. "Tous ces faits avaient irrité les esprits à Perpignan et anemèrent des troubles extrêmement graves pendant trois jours ; les prêtres FIGUER et ESCOUDER avaient érigé dans leur maison une chapelle et avaient admis le public aux cérémonies qu'ils avaient faites le Jeudi et le Vendredi Saints. CRUXENDEU, autre prêtre insermenté avait fait promettre et jurer à 4 jeunes pensionnaires du Couvent de Notre-Dame (Enseignantes) de ne jamais assister à la Messe paroissiale ; (...) Le lendemain dimanche 8 avril (...) de grands rassemblements étaient formés sur divers points de la ville, notamment au Couvent des Religieuses de Notre-Dame et à la maison du prêtre insermenté CRUXENDEU (...) les portes de ces maisons avaient été forcées, la foule s'y était introduite et les religieuses de Notre-Dame avaient été obligées de prendre la fuite". (23)

On a là une image de ce que la division nationale entraîna dans les maisons de Notre-Dame et de ce que leur profession religieuse entendait proclamer, malgré les courants contraires.

(22) Dom LOUIS LEVEQUE - Vie de la R." - Suzanne Lévêque - Paris - Lethielleux 1893 - cf.p. 268

(23) VIDAL Pierre - La Révolution française dans les Pyrénées Orientales - 1789 - 1800 - Tome I pp. 271-274 -

C'est aussi par rapport à la situation de l'Eglise au XIX^e siècle, qu'il convient d'aborder la délicate question des noms de religion. Jeanne de Lestonnac avait établi pour ses religieuses une coutume qui consistait à conserver son nom de famille. On y a vu un accord avec la Compagnie de Jésus :

"Notre Institut a été calqué sur celui des Pères Jésuites qui tous conservent leurs noms de famille. (...) Ces noms sont donc le cachet de notre saint Ordre, puisqu'il est le seul du même temps de fondation qui n'ait pas substitué des noms de Saints à ceux qu'on portait dans le siècle". (24)

Si la supérieure de Poitiers s'exprimait ainsi, c'est que les circonstances avaient, dans certaines régions, posé le problème du changement de nom. Il faut remonter pour cela à la visite du Cardinal de Clermont-Tonnerre dans la communauté de Toulouse, le 16 Octobre 1820. En demandant à chaque religieuse de se présenter, le prélat remarqua qu'elles n'avaient point de noms de Saints :

"Mes filles, dit-il, je vous croyais toutes des saintes du paradis, et je vois que vous êtes des saintes de la terre, puisque vous portez encore vos noms de famille (...) Ces noms, pourquoi ne les abandonneriez-vous pas, pour prendre celui d'un bienheureux, comme cela se pratique en d'autres Instituts?" (25)

L'incident engagea la communauté de Toulouse à prendre un nom de religion, sans toutefois l'utiliser pour des signatures. Mère du Terrail qui était ainsi devenue Mère Saint Etienne continua à apposer au bas des lettres et des actes officiels son nom de famille. Cependant la coutume se répandit dans d'autres maisons, surtout dans le midi de la France, si bien qu'en 1854 une partie de l'Institut s'en émut, et il y eut tentative de neutraliser ce mouvement :

"beaucoup de Révérentes Mères verraient avec bonheur revenir à ce précieux usage consacré par l'exemple de notre Vénérable Mère Fondatrice et celui de saintes Religieuses qu'elle forma elle-même". (26)

(24) Circulaire de Claire de RIVAUD, Supérieure de Poitiers, à toutes les maisons de l'Ordre, le 15 Février 1854 - RECUEIL... Henri OUDIN op. cité p. 93 -

(25) SORBET - La R.M. du Terrail - op. cité p. 183 -

(26) Circulaire Claire de RIVAUD - op. cité - p. 95

Des évêques se prononcèrent pour et d'autres contre. Celui du Mans écrivit clairement son sentiment :

"Mon avis bien positif est que l'ancien usage de ne point donner aux Religieuses de votre Institut des noms de Saints, soit maintenu et uniforme partout. C'est un des caractères spéciaux de votre Ordre. Les Religieux ont aussi communément des noms de Saints, les Jésuites n'en ont jamais porté, en sont-ils moins religieux ? - Le Mans 3 janvier 1853 - Signé J.B. Ev. du Mans". (27)

Une petite polémique s'en suivit en certains lieux où les Mères vocales avaient pris une décision contraire au goût du confesseur. C'était à Limoges en 1841. On allait y célébrer la prise d'habit de Marie-Octavie LAMY de la CHAPELLE et toute l'assemblée attendait le commencement de la cérémonie. Mais Monsieur l'Abbé CORNAC ayant refusé de donner l'absolution à la jeune fille parce qu'en accord avec la communauté elle ne voulait pas changer de nom, tout le monde dut se disperser. Le principe de l'ecclésiastique était :

"pas de changement de nom, pas de profession". (28)

Heureusement Monseigneur BOISSAS alors évêque de Limoges se proposa pour entendre la confession et il n'en donna ensuite que plus d'éclat à la cérémonie qui avait été retardée.

Cette question des noms peut paraître accessoire, cependant une réflexion plus approfondie permet de deviner les arguments posés en faveur des noms de Saints. Pour certains, cela va dans le prolongement des exemples bibliques où Dieu prend possession de son envoyé en changeant son nom. Ainsi en fut-il d'Abraham, Sarah, Pierre et de tous les Papes à la suite de ce dernier. Mais de plus, à un moment où l'Eglise était consciente d'avoir à contester radicalement la société civile exaltée par la Révolution, elle cherchait des moyens extérieurs de se dégager de son empreinte. A certains yeux, il paraissait plus contraire à ce monde condamné, de se dépouiller même de son nom de famille.

Un temps, la Compagnie de Marie Notre-Dame entra donc dans le mouvement pour des raisons d'obéissance aux Pasteurs des diocèses, et pour certaines maisons, cela dura jusqu'en 1904. La coutume séculaire reprit ensuite ses droits partout.

(27) RECUEIL... Henri OUDIN - op. cité p. 95

(28) Manuscrit histoire de Limoges - Arch. O.D.N. Limoges - 2 G 4 p.289

L'affection respectueuse pour le Chef de l'Eglise se manifesta particulièrement en 1865, lorsque Pie IX se voyait attaqué. On a une lettre des élèves du Pensionnat de Tournon adressée à Sa Sainteté, en faveur de qui elles avaient renoncé aux récompenses de fin d'année. La réponse du Pape fait ressortir certains aspects de cette éducation ecclésiastique en échos des événements du temps :

"Cette conduite est le présage fondé pour l'avenir d'une vertu ferme et solide, qui préparera soit à la société religieuse, soit à la société civile, des jeunes filles et des femmes dignes en tout du nom de catholique. Elle est encore une preuve remarquable de la bonne éducation que les Maîtresses donnent aux élèves commises à leurs soins et à la tête desquelles elles marchent, faisant briller le flambeau du bon exemple. (...)

C'est pourquoi nous félicitons les unes et les autres, et Nous exhortons les Maîtresses à redoubler de plus en plus de sollicitude (...) comme aussi Nous exhortons les Elèves à graver profondément dans leur coeur les leçons qu'elles reçoivent afin que du concours simultané des Maîtresses et des Elèves, il résulte, selon Nos vœux, un vrai et solide bonheur pour la société". (29)

En replaçant les faits dans le contexte de l'époque, on comprend comment l'institution éducative ne pouvait que participer aux initiatives des chrétiens envers le Chef de l'Eglise.

Passant au pontificat de Pie XI, on est frappé par un autre trait d'intégration à l'Eglise missionnaire. Ce fut alors qu'on introduisit dans les Constitutions un article ouvrant la porte à des fondations d'un style nouveau :

"La Compagnie de Notre-Dame, confiante en la Divine Providence et excitée par les incessantes exhortations du Saint Siège, qui nous appelle tous à coopérer à la grande oeuvre des Missions a accepté avec enthousiasme une invitation si honorable et s'est engagée à travailler dans la mesure de ses moyens à une oeuvre si divine". (30)

(29) Lettres annuelles - année 1865 - p. 14 - Arch. O.D.N. - Bordeaux - Les élèves de Toulouse ont fait plusieurs fois le même geste en faveur du Denier de St Pierre entre 1866 et 1869. cf. BOURGADE Germaine - Contribution à l'étude d'une Histoire de l'éducation féminine à Toulouse de 1830 à 1914. Toulouse 1980 - p. 165 à 174 - A Bordeaux Me DORVEAU écrit en 1860 à Pie IX - Exemple semblable à Masseube - cf. Lettres annuelles 1860 - Arch.O.D.N. Bordeaux

(30) Constitutions O.D.N. 1933 - Chapitre XXII n° 229

Ces faits choisis parmi d'autres furent confirmés par l'accueil fait aux décisions de Vatican II, et tout dernièrement par le dialogue établi entre le Gouvernement Général et la Sacrée Congrégation des Religieux pour l'approbation des Constitutions rénovées (31)

Ils représentent toute une participation générale et active aux mouvements ecclésiastiques les plus officiels.

Grâce à cette disposition collaborante et à une claire vision de la fin éducative, la tradition venant de Jeanne de Lestonnac n'est pas restée lettre morte. Elle a même contribué modestement mais sûrement à la formation d'autres Instituts ayant reçu d'elle, à divers degrés, quelque secours et quelque lumière dans leur étape de préparation. C'est ainsi que l'on peut établir une liste de Congrégations qui ont pris quelque chose des Règles de la Compagnie de Marie Notre-Dame, où dont la Fondatrice a fait une partie de son éducation dans une maison de l'Ordre. (32) C'est ce que récapitulent les tableaux ci-après :

CONGREGATIONS AYANT FAIT DES EMPRUNTS AUX REGLES O.D.N.

NOM DE LA CONGREGATION	DATE ET LIEU DE LA FONDATION	NOM DE LA FONDATRICE	FIN DE L'INSTITUT
Société du Sacré Coeur de Jésus	1800	Ste Madeleine Sophie BARAT	Education
Notre-Dame de Namur	1806 Amiens	Jullie BILLIART	Education
Instruction Chrétienne	1814 Gand	Agathe VERHELLE	Education
Société de Marie (Religieuses Marianistes)	1816 Agen	Adèle de BATZ de TRENQUELLEON	Education
Notre-Dame du Cénacle	1826 La Louvesc	Thérèse COUDERT	Retraites et Education religieuse
Religieuses de "Maria Inmaculada"	1868 Madrid	Vicenta Maria LOPEZ Y VICUÑA	Aide aux Employées de maison. Education d'adultes

(31) L'approbation des dernières Constitutions est datée du 15 Mai 1981.

FONDATRICES ANCIENNES ELEVES OU NOVICES O.D.N.

NOM DE LA CONGREGATION	DATE ET LIEU DE LA FONDATION	NOM DE LA FONDATRICE	FIN DE L'INSTITUT
Demoiselles de l'Instruction Assoc. dite des "Béates"	1676 Le Puy Après 1700: Cong. relig ^{se}	Anne-Marie MARTEL élève à N-D. au Puy jusqu'à l'âge de 15 ans	Instruction des enfants du catéchisme et écoles de campagne
Filles de la Sagesse	1703 Poitiers	Marie-Louise TRICHET élève à Notre-Dame à Poitiers de 1691 à 1700	Oeuvres polyvalentes L'Education en fait partie
Présentation de Marie	1796 Thueyts (Ardèche)	Marie RIVIER élève à Notre-Dame à Pradelles	Education
Soeurs du Sauveur et de la Sainte Vierge	1834 Terrasson (Dordogne)	Joséphine du BOURG en séjour de 1809 à 1812 à N-D. Toulouse pour préparer sa fondation	Oeuvres polyvalentes L'Education en fait partie
Dominicaines du T.S.Ro-saire (dites de Monteil)	1851 Bor (Aveyron)	Alexandrine CONDUCHÉ (Sr Anastasie) novice 6 mois à St Julien d'E. entre 1850 et 1855	Oeuvres polyvalentes L'Education en fait partie
Misioneras Claretianas Rses de Maria Inmaculada	1855 Cuba	Antonia PARIS Postulante (1841-1850) puis Novice (1850-51) à N.D. Tarragone Esp.	Oeuvres d'évangélisation L'Education en fait partie
Rebaño de Maria	1878 Cadiz (Espagne)	Encarnación CARRASCO TENORIO, professe O.D.N. le 20 Juin 1856, à N-D. San Fernando (Espagne) (sortie pour fonder)	Oeuvres de bienfaisance L'Education en fait partie
Concepcionistas, Misioneras de la Enseñanza	1892 Burgos	Carmen SALLES Y BARANGUERAS, élève à N-D. Manresa entre 1855 et 1869	Education

- (32) C'est l'édition des Règles de 1734 par le P. GELLE S.J. qui fut utilisée par les Religieuses du Sacré-Coeur. La Communauté des "Dames Vincent" était en lien avec Bordeaux et Amiens, et c'est par ce moyen que les textes parvinrent aux Soeurs de N.D. de Namur - à l'Instruction chrétienne de Gand, comme à la Société du Sacré-Coeur, différentes branches s'étant détachées du même tronc. Les Religieuses de N.D. du Cénacle eurent connaissance des textes par la Société du Sacré-Coeur - cf. de CHARRY Jeanne-Histoire des Constitutions de la Société du Sacré-Coeur 1975, op. cité - et Julie de la Sainte Famille - Histoire des Règles et Constitutions des Soeurs de Notre-Dame de Namur -

Au-delà de ce que Jeanne de Lestonnac avait pensé en son temps, la transmission avait pris des formes variées dont un bon nombre ne faisaient que démultiplier la mission éducative si nettement incorporée à son oeuvre initiale.

II LE MESSAGE DES REGLEMENTS EDUCATIFS

Le contact avec de nouvelles générations oblige sans cesse les éducateurs à adapter leurs principes pédagogiques et à les formuler d'une façon plus accordée aux mentalités. C'est pourquoi des règlements particuliers ont été élaborés par diverses maisons à des époques variées. Il n'en reste qu'un très petit nombre, mais à travers eux, on peut essayer de capter un certain message dont les dimensions principales seront morales, et culturelles.

a) Formation morale

Dès 1642, dans une fidèle traduction du texte latin des Constitutions de St Ignace, due à l'initiative de D. de Sainte Marie, figurait une 4^e Partie intitulée : "Des choses qui appartiennent à l'aide du prochain". On y trouvait les conseils donnés par Ignace de Loyola à ses fils, avec un court chapitre introduisant l'expression "De la manière et ordre d'enseigner". (33)

Dans le domaine éducatif qui est l'objet de cette étude, se manifestait à cette époque une certaine nécessité de donner aux maîtresses

(33) LES CONSTITUTIONS DE LA COMPAGNIE DE NOSTRE-DAME - 1642 -

Sur cette difficile question il resterait à faire une étude approfondie - Le travail d'Asuncion ARRAZOLA O.D.N. "Genesis y desarrollo de las Constituciones" présente le fait comme une réaction anticonformiste de Toulouse aux Règles de 1638. En effet, l'ouvrage de 1642 prétendait donner aux religieuses de Notre-Dame des textes qui leur convenaient par leur droit à la spiritualité ignatienne intégrale. Que devenaient alors les textes de Jeanne de Lestonnac ? Ils étaient critiqués par des notes dites "Nottes de Toulouse", mais rien n'est encore établi sur la part que la communauté avait pu prendre dans ces notes qui sont de l'écriture de D. de Sainte Marie (Alias : Denys SANCHEZ). Aucune trace n'est restée permettant de dire quelle audience a eue cet ouvrage. Il fut accompagné d'un autre livret intitulé ; "Les Règles de la Compagnie de Nostre Dame", traduction des "Règles de la Compagnie de Jésus". cf. voir exemplaire complet du 2^e livret dans Arch.O.D.N. Le PUY et Arch.O.D.N. Vienne. Lorsque Jeanne de Lestonnac intitula le livre de 1638 "REGLES ET CONSTITUTIONS", son intention semble avoir été de réunir en un seul volume ce qu'elle choisissait des "Constitutions" de la Cie de Jésus (1^{er} livre) et des REGLES de la Cie de Jésus (2^e livre)

des normes concernant la manière dont elles devaient se comporter avec leurs élèves. On avait besoin de leur donner des Règles spécifiquement rédigées pour elles. (34) Pour ces raisons et d'autres semblables, apparut avant 1668 (35) un coutumier à l'usage de la maison de Toulouse. Après 1705 il fut joint à une édition des Règles qui contenait entre autres choses un document distribué ainsi :

"L'Ordre et l'établissement des Ecoles de la Compagnie de Notre-Dame : Règles de la Supérieure (...)
Règles de la Prêfète des Classes (...)
Règles des Régentes (...)
Règles des Ecolières". (36)

La plus grande partie de ces pages reproduisait les conseils moraux du „Ratio Studiorum" et accentuait pour les éducatrices la préoccupation de formation chrétienne :

"La Maîtresse instruira de telle sorte les Filles qui sont envoyées aux Ecoles de la Compagnie, qu'avec les autres choses, elles apprennent des moeurs dignes d'une Fille Chretienne. Que son intention particulière, tant aux leçons quand l'occasion s'en présentera, que hors d'icelles, doit de disposer les tendres âmes des Ecolières au service et amour de Dieu, et aux vertus pour lui plaire". (37)

La distribution du temps, le soin pour les exercices de piété restaient certes dans la ligne des finalités posées par Jeanne de Les-tonnac mais ses judicieuses observations pédagogiques se trouvaient remplacées par une orientation organisatrice suggérée par le titre même "Ordre et établissement des Ecoles". L'édition modernisée des Règles de 1638, édition réalisée en 1734 par le Père GELLE S.J., publia intégralement les Règles des Pensionnaires et la Formule des Classes. Il semble alors que ce soit à titre privé que diverses supérieures aient cherché à les compléter par des règlements fixant les usages à observer dans

(34) Les Règles des Pensionnaires s'étaient surtout adressées aux jeunes personnes à éduquer. La Formule des Classes ne faisait que mentionner Maîtresses et Sous-Maîtresses. Les notes de Toulouse soulignaient l'absence de Règles spéciales pour les Régentes.

(35) Cette date est établie d'après le décès d'une religieuse ayant signé le coutumier : Jeanne de MAC mourut le 21 Septembre 1668 -

(36) REGLES ET CONSTITUTIONS de l'Ordre des Religieuses de Notre-Dame - sans date ni lieu - Exemplaire unique provenant "De la Maison de Notre-Dame de Toulouse rue Pharaon". Conservé dans Arch.O.D.N. Rome n° 000 011 - cf. pp. 95 à 119 -

(37) id.

les écoles et le Pensionnat. On trouve des traces de quelques-unes de ces initiatives :

"La Mère de Morangis (...) a composé un coutumier qui contient des règlements si sages pour le bon ordre de la maison, qu'il a été admiré de toutes les personnes qui l'ont lû, et que plusieurs maisons de l'Ordre l'ont voulu avoir". (38)

A la Flèche une religieuse est restée célèbre pour ses enseignements moraux et religieux, c'est Marguerite FILLOLEAU qui, en 1663, fit sous forme de dialogue avec ses élèves, tout un petit traité des devoirs du christianisme, venant compléter les catéchismes du diocèse du Mans :

"Nous aurons maintenant le même livre écrit par une femme, une religieuse, pour les jeunes filles d'une classe supérieure auxquelles les Soeurs donnaient une instruction en rapport avec leur classe sociale. Marguerite FILLOLEAU, auteur de ce catéchisme, était religieuse de Notre-Dame de l'Ave-Maria. En 1684, elle était conseillère du même monastère. Cette maison dont l'établissement à la Flèche datait de 1622, devint pour les jeunes filles ce que fut le Collège des P.P. Jésuites pour les jeunes étudiants." (39)

En plus d'un long développement de plus de 300 pages sur l'explication du Symbole des Apôtres, la partie consacrée aux sacrements est considérable. A propos du mariage, on trouve de judicieux conseils reflétant toute une vision des devoirs des époux entre eux et des parents envers leurs enfants :

"L'homme doit traiter sa femme libéralement, non comme son esclave ou sa servante, mais honorablement comme sa compagne (...) sachant qu'elle est comme lui coheritière de la grâce (...) et quelquefois plus sainte que lui (...) La femme doit reverer et honorer son mari comme son chef (...) condescendre à ses desirs non vicieux et tous deux se doivent réciproquement aimer et garder une foy et fidélité inviolable (...) Le devoir

(38) BOUZONNIE - op. cité - H.O. II, p. 148 - Françoise de MORANGIS, professe du Puy et supérieure à Avignon, mourut le 22 Novembre 1693 - Un autre exemple est donné à St Flour par Françoise de FABRI, supérieure de 1635 à 1638 - "Elle rédigea elle-même des règlements fort sages qui étaient encore en vigueur au siècle suivant". cf. Arch. O.D.N. St Flour -

(39) LA SEMAINE du FIDELE - Diocèse du Mans - n°28 - Samedi 5 Juin 1886
p. 663

de l'homme envers sa famille est (...) fuir l'oisiveté, les jeux, les tavernes, se contentant de se réjouir, mangeant et buvant en sa maison avec sa femme et ses enfants (...) contenant chacun en son devoir (...) L'obligation de la femme est que suivant la doctrine de S. Pierre, sa vie et sa conversation soit telle qu'elle puisse gagner à Dieu ceux qui vivent mal ; de nourrir et élever ses enfants, leur graver la crainte de Dieu en l'âme (...) Finalement les meres doivent savoir que Dieu leur a commis une charge d'une conséquence non pareille, leur commettant les premières instructions de leurs enfants, auxquelles les hommes ne peuvent vacquer étant occupés aux affaires temporelles de la famille, car de cette première impression dépend tout le bien le bonheur de leurs enfants pour le reste de la vie". (40)

Le jugement porté sur cette petite oeuvre laisse entendre sa valeur pédagogique :

"Qu'on prenne ce manuel en quelque partie que ce soit, on le trouvera plus substantiel que la plupart de ceux de notre temps destinés au même public. Le christianisme est là vrai et sans fard. On comprend que la jeunesse formée à ces leçons devait donner pour le cloître et pour la société, une génération profondément imprégnée de foi et d'un esprit de religion portant l'âme au-delà de la sentimentalité, jusqu'aux plus fortes vertus". (41)

(40) FILLOLEAU M. Dialogue ou Discours familier entre une fille de Notre-Dame et ses disciples. En forme de Catéchisme sur la doctrine Chrétienne - A LA FLECHE - de l'Imprimerie de Gervais LABOE - MDCLXIII - en 2 vol. Tome I, 584 p. Tome II, 621 p. cf. ici T.II p. 510 - Un exemplaire est conservé aux Archives O.D.N. Rome. L'ouvrage comporte en un dernier chapitre intitulé "ASPIRATION", de précieux passages sur la célébration des principales fêtes. Au 21 Novembre on y trouve une prière situant l'offrande de Marie dans une dimension trinitaire. En voici un extrait ; "Je vous rends grâce, très sainte Trinité, d'avoir élu cette Fille bienheureuse pour opérer en elle de si grandes merveilles (...) O mon Dieu ! je m'offre à vous en union de cette sainte Vierge, et vous consacre mon cors et mon ame que je veux conserver toute ma vie en pureté et sainteté". cf. Dialogue... p. 606 - Tome II -

(41) LA SEMAINE DU FIDELE - Diocèse du Mans - n° 29 - p. 686 - Un exemplaire est conservé aux Archives O.D.N. - Rome -

On peut retrouver dans les caractéristiques de cette éducation un certain écho de Fénelon et son insistance sur ce qui regarde la formation du coeur et la rectitude des moeurs. cf. FENELON - L'éducation des filles - 1687 - Chapitre XI - Instruction des femmes sur leurs devoirs.

La profondeur de cet enseignement a été encore mise en lumière par le rayonnement de Suzanne Lévêque, déjà citée à propos de la lutte contre le jansénisme :

"elle voulait que celles qui sont spécialement chargées de l'instruction de la jeunesse, s'appliquassent à leur faire connaître le prix et la grandeur d'une âme qui a le bonheur de conserver son innocence (...) Sa piété suggéra de tracer un scapulaire où elle mit d'un côté une image de la divine Adoption, opérée par les trois admirables Personnes de la Très Sainte Trinité". (42)

En accord avec la formation morale, on vit aussi se manifester de bonne heure une méfiance marquée pour les artifices mondains, qui ne font pas la véritable beauté féminine. Par exemple, Thérèse de la ROQUE de SENEZERGUES, déjà citée à propos d'Aurillac et de Langeac, professait ce genre d'exigence :

"Fidèle à tous ses devoirs de piété, elle savait leur donner le temps prescrit, ainsi qu'à tous ses emplois. Quand elle exerça celui de principale des pensionnaires, elle s'attacha à leur inspirer l'amour de la vertu et le mépris des vanités du monde. Elle leur défendait l'usage des paniers et aucune de ces demoiselles n'en porta". (43)

Cette mise en garde contre les variations de la mode s'est perpétuée longtemps dans les établissements de filles, et la coutume de l'uniforme visait généralement cet objectif. Mais en dehors des questions vestimentaires, les usages du monde pouvaient s'introduire par de menus moyens. Une plaisante anecdote montre qu'à Limoges "les meringues de Notre-Dame étaient très renommées". Une ordonnance épiscopale rendue après la visite canonique de 1732 en fit état :

"Les confitures ou les biscuits que l'on fait dans votre Maison pour les personnes étrangères étant surtout une cause de dissipation, et de perte d'un temps précieux (...) que chacune de vous se fixe à n'en plus faire, tout au plus, que sept ou huit fois par an". (44)

(42) DOM LOUIS LEVEQUE - op. cité) p. 302 - Voir Iconographie n° 35 -

(43) NECROLOGE de la maison d'Aurillac - 22 Décembre 1731 - A.O.N. La Flèche - Centre Lestonnac Bordeaux -

(44) Arc. O.D.N. Limoges - D.F. p. 90 - cf. aussi J. JUGE : Moeurs des habitants de Limoges p. 46 - On y apprend qu'un des amusements ordinaires était de rendre visite à quelque vieux parent, mais surtout à la tante religieuse qui tenait toujours des friandises en réserve pour ses nièces.

Ce fait est assez caractéristique du XVIII^e siècle.

Enseigner tout ce qui convient à une "jeune fille bien nourrie", selon le terme du Bref, réclamait donc des ajustements de temps en temps, afin de revenir au but considéré comme primordial : l'éducation morale dans toute sa simplicité.

Pour y parvenir, les éducatrices de 1847 recevaient des directives fort sages sur le moyen de "se donner de l'autorité" :

"Ce qui gâte tout : c'est une maîtresse qui n'agit que par ressort ou par caprice, qui souffre tout aujourd'hui et qui demain punit tout, qui porte un air chagrin, mécontent, de mauvaise humeur ; c'est une maîtresse qui passe tout aux unes et qui ne pardonne aux autres (...) les élèves commencent par la mépriser et la haïr ; ensuite viennent les petites cabales (...) Prenez garde aussi de ne laisser échapper aucune parole de mépris contre le pays où vous êtes, cela ne se pardonne guère (...) il faut toujours commencer par une conduite ouverte, gaie et familière, sans bassesse, qui vous donne moyen de voir agir les enfants dans leur état naturel et de les connaître à fond. Enfin, quand vous les réduiriez par l'autorité à observer toutes vos règles, vous n'iriez pas à votre but, tout se tournerait en formalités gênantes et peut-être en hypocrisie, vous les dégoûteriez du bien dont vous devez chercher uniquement de leur inspirer l'amour". (45)

Il ne s'agissait donc pas d'obtenir des comportements extérieurs mais de motiver pour une rectitude de vie. L'organisation de petits groupes donnait à des volontaires la possibilité de se stimuler mutuellement et de s'entraîner dans la pratique du bien. Il y eut en général dans les maisons de Notre-Dame ce que l'on appelait les "Congrégations", proposant un idéal adapté aux divers âges : les petites pouvaient demander à être admises dans la Congrégation de l'Enfant Jésus, les moyennes avaient accès à celle des Saints Anges, et les plus grandes terminaient le cycle de leurs études en se mettant sous la protection de Notre-Dame dans la Congrégation des Enfants de Marie. Ce dernier groupe avait été affilié à la Congrégation de même esprit, orientée par les Jésuites, et dite

(45) TRESOR DES RELIGIEUSES de NOTRE-DAME qui sont chargées de l'instruction de la jeunesse où elles trouveront le moyen de se bien acquitter de cet important emploi. Nouvelle édition vue et approuvée - Toulouse - 1847 - manuscrit divisé en deux parties : Devoirs d'une maîtresse envers elle-même - Devoirs d'une maîtresse envers ses élèves - Arch. O.D.N. Centre Lestonnac - Bordeaux -

Prima Primaria. (46)

Le système des notes révèle aussi l'attention que les éducatrices portaient aux attitudes de l'élève dans la vie quotidienne. On pourrait se référer aux nombreux bulletins hebdomadaires ou mensuels dans lesquels on évaluait d'abord la conduite et la politesse. Pour le travail on s'arrêtait surtout à l'application ou la diligence, avec diverses rubriques suivant les lieux. L'ordre tenait une grande place et la plupart des établissements avaient une maîtresse d'ordre chargée de poursuivre les négligentes, de confisquer ce qui traînait et de ne le restituer que sous conditions. Ce n'est guère qu'au vingtième siècle qu'apparurent de véritables contrôles de connaissances avec une évaluation objective. Cela dit l'importance attribuée à la formation disciplinaire et morale, surtout pour les filles.

b) Ouverture culturelle

La dimension intellectuelle dont Jeanne de Lestonnac s'était préoccupée est implicitement présente dans les textes faisant un parallèle entre les Collège des Jésuites et ceux de la Compagnie de Marie Notre-Dame. Sans fournir d'autres détails, ce fait laisse entendre qu'on a constamment cherché à transposer au niveau des filles ce que réalisait la progression des études des garçons. Faute de documents, il est difficile d'en dire davantage pour l'Ancien Régime.

Au XIX^e siècle on trouve un volumineux règlement interne traitant de la façon de mener l'institution éducative. Il contient aussi bien le calendrier des fêtes, que le régime des sanctions et récompenses, les mesures de propreté, et des règles pour maîtresses, surveillantes et élèves. Une deuxième partie est intitulée "Plan d'étude". Cet ensemble occupant 164 pages de cahier ne comporte ni date ni indication de lieu. Quel-

(46) cf. SORBET - La R.M. du Terrail - op. cité p. 517 : "Le 13 Juillet 1828, elle fit établir la Confrérie du Saint Cœur de Marie (...)
En la même année 1828, elle établit dans son Pensionnat avec le concours du Père BARTHES, jésuite, la Congrégation des Enfants de Marie, agrégée par le Révérend Père FORTIS, général des Jésuites, à celle de Rome, dite Prima Primaria (L'authentique fut expédié le 24 Mars 1828) -

Pour les 2 autres Congrégations, voir Manuel des CONGREGATIONS de l'Enfant Jésus et des Saints Anges - Limoges - Marc BARBOU et Cie Imprimeurs - 1885 -

La Congrégation de l'Enfant Jésus remonte à la Me Jeanne de Monferrant, petite-fille de la Fondatrice, et décédée à Villeneuve d'Agen en 1685 - cf. BOUZONNIE - H.O. II, p. 23 - Voir Iconographie n° 38 et 39 -

ques recoupements peuvent cependant conduire à une hypothèse. On lit en effet dans l'introduction :

"Comme l'Empire le plus florissant ne peut se soutenir s'il n'est régi par des lois qui déterminent les devoirs des sujets, de même le Pensionnat le mieux composé ne peut subsister longtemps si les élèves ne sont soumises à certaines lois sages et raisonnables qui règlent et qui maintiennent la Discipline". (47)

La mention du mot Empire avec une lettre majuscule pourrait renvoyer à l'époque de Napoléon III. Par ailleurs, il est recommandé de "prier pour les personnes dont Dieu s'est servi pour l'établissement de cette maison" ; cela laisse supposer qu'il s'agit d'une fondation postérieure à la Révolution, sinon l'on aurait parlé de rétablissement. Au 31 Décembre, il est dit que les élèves descendent "au salon bleu pour souhaiter la bonne année à Madame la Supérieure". Cette appellation de Mme la Supérieure semble avoir été plus usitée dans le sud de la France que dans d'autres régions où l'on disait volontiers "la Révérende Mère" ou la "Mère Supérieure". Orientée vers les années 1860-1870 et vers les maisons du midi, la recherche entreprise s'est arrêtée sur Albi, après la lecture de la notice nécrologique d'une religieuse de cette ville, Irma FRANCES qui se distingua dans les fonctions d'enseignement. Elle avait coutume de faire dire le règlement à ses élèves :

"Elle commençait par la préface que nous savions par coeur mais qu'elle n'avait garde d'oublier ; "Comme l'empire le plus florissant doit être régi par de sages lois, de même le Pensionnat le mieux réglé etc...". (48)

En substance on a affaire au texte cité plus haut. Rien n'a permis de savoir si le salon de réception était bien le "salon bleu" où se déroulait la séance des vœux, mais on sait de plus qu'Irma FRANCES se signala comme parfaite éducatrice :

"elle garda jusqu'à l'année qui précéda sa mort un titre qui lui était cher, celui de Maîtresse Principale du Second Pen-

(47) REGLEMENT GENERAL Pour les élèves du Pensionnat de Notre-Dame p.1 Arch. O.D.N. Rome...Entre 1863 et 1869, le ministre Victor Duruy désirant créer un enseignement secondaire féminin avait demandé à certains "Pensionnats de Demoiselles" leur règlement. C'est dire que le règlement particulier de chaque établissement était à l'ordre du jour.

(48) NOTICE SUR LES RELIGIEUSES du Monastère d'Albi. p. 188 - Arch.O.D.N. Centre Lest. Bordeaux. Irma Francès était née le 30 Octobre 1815 à Albi, elle y mourut le 30 Mars 1889. La maison d'Albi avait été fondée en 1827. La construction des bâtiments avait été effectuée grâce aux fonds apportés par AnneIDE-MARIE DE SOLAGES (1806-1863) qui fut une active supérieure de la maison d'Albi; "l'établissement" de cette maison lui était dû en grande partie.

sionnat (...) Elle rédigea jusqu'à la semaine qui précéda sa mort, avec l'aide d'une Soeur, les explications données par M.M. les Aumôniers". (49)

Il ne serait pas impossible que cette religieuse ait été l'auteur du règlement en question. On y remarque le rôle important joué par l'aumônier qui devait faire des cours dignes d'intérêt. Ses interventions sont signalées dans chaque classe :

"On apprend le catéchisme du diocèse, mais toute la leçon que donne Monsieur l'Aumônier". (50)

Ce qui, en 1847, avait été évoqué comme une simple obligation de progresser dans les sciences se trouva développé dans le règlement des années 60. On peut comparer :

"Le temps n'est plus, disait-on en 1847, où sans le secours des sciences humaines, on puisse espérer de rendre ni à Dieu beaucoup de gloire ni beaucoup de services au prochain (...) Notre vocation demande des soeurs qui soient savantes et saintes tout à la fois". (51)

En conséquence, le règlement (52) attribué à Albi prévoyait tout un programme réparti en sept classes. Les matières

(49) NOTICES SUR LES RELIGIEUSES du Monastère d'Albi - p. 200
Arch. O.D.N. Centre Lest. Bordeaux.

(50) REGLEMENT GENERAL - op. cité -

(51) TRESOR DES RELIGIEUSES de Notre-Dame - op. cité le Partie : "Se bien instruire de ce qu'elles enseignent". Cette déclaration est particulièrement intéressante par sa date (1847) car ce n'est que le 30.X.1867 que Duruy organisa des cours secondaires pour jeunes filles.

(52) Pour les auteurs cités dans ce règlement, on voit que les oeuvres en question ne pouvaient guère être étudiées avant 1850 (voir dates de MEISSAS)

CHAPSAL, grammairien né à Paris (1788-1858)

MEISSAS Achille de - Géographe né à Gap (1799-1874)

ROUSSEAU Jean-Baptiste, poète lyrique (1671-1741)

ROLLIN Charles, humaniste et historien (1661-1741)

LEBEAU Charles, historien né à Paris (1701-1778)

LHOMOND Charles-François, abbé grammairien et écrivain classique.

enseignées pourraient se présenter ainsi :

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT VERS 1860							
	Lecture	GRAMMAIRE	CATE- CHISME	HISTOIRE	GEOGRA- PHIE	LITTERA- TURE	RECITS
7e Classe	x Ancien Testa- ment		x +leçon M. l'Au- monier	Hre Ste jusqu'à la 4e époque	Descrip- tion de la terre	Fable (1) tous les 3 mois)	Récit une fa- ble de manière conve- nable
6e Classe	id.	Abrégé de CHAPSAL jusqu'aux auxiliai- res	x id.	Toute l'Histoire Sainte	EUROPE Division de la France	Les Fables corrigées	Fables à pou- voir réciter agréa- blement à l'oc- casion
5e Classe	id. +lecture du latin	Tout l' Abrégé de CHAPSAL	x id.	Histoire ecclési- astique	1e Partie de MEISSAS	1 Fable par mois	Fables (suite)
4e Classe	id. lire latin et manus- crits	La gre de CHAPSAL + étendue	x id.	Hre an- cienne et Hre romaine	2e partie de MEISSAS	Composition de 2 lettres par semai- ne.	Encyclo- pédie des enfants
3e Classe	id.+lire des piê- ces de vers	Partie du discours Syntaxe	x id.	Hre de France (résumée)	FRANCE AFRIQUE 2e p. MEISSAS	Genre épis- tolaire Mme de Sévigné	Mytholo- gie abré- gée. po- ème de la reli- gion
2e Classe	Lecture aisée au réfectoire	Perfection lgue fse. synonymes Abbé GERARD	fonde- ments de la foi	Hre Moyen Age ds précis d'Hre de l'Eglise	AMERIQUE OCEANIE 2e p. MEISSAS	Genres de style Lettres narrations historiques	Mytholo- gie. Ency- clopédie Esther- Athalie Odes Rousseau
1e Classe	Lecture réflé- chie en prenant notes	Perfection gre. fse. 1 an de langue étrangère	Fonde- ments de la foi	Hre Mo- derne (ré- sumé)	Géographie sacrée Beaucoup de cartes	Genre his- torique- poétique Règles de la versi- fication	Art poé- tique de Boileau- Encyclo- pédie- Morceaux choisis

Cet ensemble de sept classes se couronnait d'une Classe supérieure dont les connaissances étaient moins précisées, mais le paragraphe qui les évoquait montre ce qu'était alors la préoccupation culturelle :

"Il n'est pas facile de déterminer l'objet des études de cette classe. Il varie selon le besoin de chacune et l'intention des Parents. Les règles de la grammaire, les principes des langues que les élèves ont apprises, la géographie, l'histoire peuvent les occuper d'une manière utile et agréable. C'est alors qu'elles doivent perfectionner les arts d'agrément qu'elles ont cultivés. Mais l'objet essentiel de cette année c'est de prendre des notions de philosophie chrétienne puisée dans de bons auteurs qui, en affermissant leur foi, les rendront capables de résister au torrent de la séduction, en entrant dans le monde. On leur fait lire des ouvrages sérieux et instructifs, le cours d'Histoire de ROLLIN, d'après LEBEAU, LHOMOND etc... Elles apprennent et analysent le Discours sur l'histoire universelle de Bossuet. On leur fait suivre un petit cours de logique et d'éloquence. Elles s'occupent de Botanique et de sphère. Elles résument un ouvrage religieux à leur portée". (53)

On aura remarqué la voix donnée aux parents ainsi que la mention de la philosophie et de la cosmographie.

Indépendamment du programme de chaque classe, le document d'Albi donne des directives pour les cours de religion, d'arithmétique d'écriture, de Travail manuel, de chant et de dessin. On y découvre des éléments de méthode progressive.

ENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE PROGRESSIF	
COURS DE	REPARTITION DU CONTENU
RELIGION	Catéchisme appris par coeur = récits d'histoire sainte = résumé de la doctrine chrétienne de LHOMOND - catéchisme des fondements de la foi - Evangile = résumé des instructions du dimanche et du jeudi.
ARITHMETIQUE	3è Cours : Chiffres romains - réduction des sous en centimes - les 4 règles - 2è Cours : système métrique - Règle de 3 - Règles de Société - Mélange d'intérêts - 1er Cours : Révision - Tenue de livre en partie double.
ECRITURE	Division en 3 cours - Il serait difficile de trouver 7 maîtresses assez habiles pour donner des leçons chacune dans sa classe - Petit cours a) : 7è, 6è, 5è = grosse et moyenne - b) : 4è, 3è, 2è = grosse et moyenne - c) : 1ère Cl. supre = Grand Cours : moyenne et écriture fine ronde gothique
TRAVAIL MANUEL	Sujets des compositions : Novembre <u>ourlets</u> sur toile ou calicot - Décembre : <u>surjets</u> - Janvier : <u>couture</u> rabattue. Février : <u>arrières points</u> - Mars : <u>reprises</u> sur mousseline ou objet fin - Avril : <u>la maille</u> - <u>raccommodage</u> - Mai : <u>garnir des bas</u> - Juin : <u>raccommodage de tulle</u> - Juillet : <u>broderies</u> - Août : <u>crochet</u> - <u>tapisserie</u> -
CHANT - MUSIQUE	But : développer dans l'âme le sentiment du beau, du bien, idéal représenté ds l'ordre, le nombre, la mesure, le rythme musical. Cantiques - Parties d'une messe chantée - Romances (chanter avec goût, sans embarras et sans se faire prier)
DESSIN	Accoutumer l'oeil à la justesse - acquérir facilité de la main - Limites et subdivisions des figures - Principes du tracé de la tête - La tête vue de profil - Copie de modèles - et dessin sans modèles - Effet de lumière et d'ombre - étude la nature.

L'élaboration de ce règlement général représentait un travail de réflexion sur le bagage intellectuel nécessaire aux filles de l'époque et sur les moyens appropriés de le faire acquérir. Les perspectives éducatives de la maison d'Albi devaient plus ou moins correspondre à ce

que les autres maisons s'efforçaient alors de réaliser. Dans l'ensemble des communautés de France, on avait en effet été stimulé par un désir commun d'organiser les écoles et le Pensionnat d'une façon qui réponde à l'esprit de la Compagnie. La réunion tenue à Bordeaux en 1855 avait envisagé la rédaction d'un document qui permettrait aux éducatrices d'agir avec plus d'unité. De nouveau en 1897, on fit dans ce sens un projet qui se divisait ainsi :

"Programme des questions à étudier dans une réunion de Supérieures de l'Ordre - 1ère Partie : Vie religieuse - 2è Partie : vie d'enseignement - 9 - 12 Janvier 1897". (54)

Mais on n'alla pas plus loin, en raison sans doute des difficultés que présentait une unification quelconque avant l'établissement du généralat. Après 1921, les Provinces les plus nombreuses fonctionnèrent avec une Prêfète Provinciale des Etudes qui veilla au développement et à la mise à jour de l'enseignement en chaque lieu. Après une période de centralisation qui eut ses avantages, on chercha plutôt à s'accorder sur les principes généraux, en laissant ensuite une grande liberté d'application aux diverses nations. Le plus souvent en effet les oeuvres ayant à entrer dans un système scolaire déterminé, il ne reste qu'à s'aligner sur des programmes établis par les autorités administratives. On s'est mis alors à travailler des "Projets éducatifs" rédigés dans chaque établissement en dialogue entre la communauté éducative et les représentantes de la Compagnie de Marie Notre-Dame.

En dernière analyse, la dimension culturelle de ces projets est reliée à toutes les autres dimensions de la personne dont la formation intégrale est à poursuivre. En voici un exemple récent (1980) :

"Cultiver l'intelligence en suscitant la réflexion, la curiosité intellectuelle et la recherche de la vérité .

Développer le sens critique en vue d'une authentique liberté, afin d'éviter conditionnements et manipulations.

Eveiller la faculté d'admiration (...) susciter le service de nos frères, pour faire régner la paix, la justice et l'amour".

(55)

(54) Arch. O.D.N. Toulouse - Centre Lestonnac - Bordeaux

(55) PROJET EDUCATIF Des Provinces de France - 24 Février 1980 - Archives O.D.N. Bordeaux.

On assiste en cette fin du XX^e siècle à un mouvement d'animation commune, très favorisé par les moyens de communication sociale, tandis que les valeurs particulières à chaque lieu sont reconnues avec un respect croissant, comme expression du caractère propre de chaque établissement.

Tel est le message, tantôt familial et corporatif, tantôt personnel et autonome, qui se dégage des quelques textes parvenus jusqu'à nous, en écho d'une longue expérience éducative.

III EVOLUTION PEDAGOGIQUE

En reliant les grands moments de difficulté ou de particulière activité de l'oeuvre éducative, on obtient une ligne dont l'aboutissement est bien différent du point de départ. De quelle manière est-on arrivé aux modifications les plus importantes ? C'est la question qui guidera la recherche dans le dernier point de ce chapitre où seront étudiées les diverses formules de l'école pour tous et les mutations de la fonction enseignante.

a) Formules diverses d'école pour tous

Les déclarations faites au cours du XVIII^e siècle, soit à la Commission de Secours, soit au Comité ecclésiastique, ont montré quelle fut la pratique de la gratuité de l'enseignement sous l'Ancien Régime. Cette obligation courante héritée de Jeanne de Lestonnac, avait pour but de rendre l'école accessible à tous. La Mère Marie d'Espagne supérieure de Toulouse sut le rappeler avec force :

"Le couvent de Toulouse a été établi en 1630 (...) en vue de l'instruction gratuite qui selon l'esprit de leur Institut elles donnent aux jeunes filles de la ville, qu'elles reçoivent dans leurs classes externes sans distinction d'état, ni autre cérémonie que de s'y présenter". (56)

Les conditions d'admission ne pouvaient guère être plus simples, personne n'était donc exclu. Pour être fidèle, pendant deux siècles, à

(56) Toulouse. Le 2 Avril 1790 A.N. DXIX - 9

ce principe éminemment évangélique il avait fallu lutter contre la tentation de lucre qui ne manqua pas de se présenter. La maison de Saint-Flour peut se faire gloire d'un total désintéressement, malgré des pressions inévitables. Une lettre provenant d'archives privées témoigne du noble langage que la supérieure, Luce de BRUGIER de ROCHEBRUNE, employa pour repousser toute éventualité de corruption, de la part d'un grand bourgeois qui lui avait confié ses filles :

"Trouvez bon, Monsieur, que je vous rende le présent que vous m'avez fait ; je me suis fait une loi de n'en recevoir aucun. Bien des personnes peuvent être témoin de mon exactitude à l'observer. Je voudrais pour récompense des soins que je prends pour vos filles qu'elles fussent telles que je les souhaite. Vous auriez lieu d'être content. Je remarque en elles de bonnes qualités, beaucoup d'esprit, le naturel doux, sensible à la correction, plus dévotes que ne le sont communément les enfants de leur âge. Nous n'avons guère de démêlés que par rapport à leur ouvrage et à leur peu de soin à se tenir propres. Je continuerai, Monsieur, avec plaisir de donner attention à ce qui les regarde, mais ce sera s'il vous plaît, sans gratification. Le refus que je vous prie d'agréer ne me rend point quitte envers vous de la reconnaissance : elle sera toujours telle que votre attention le mérite. Signé : Luce de BRUGIER de ROCHEBRUNE - Sup. des Filles de N.D." (57)

Aucune rétribution n'était ni demandée ni indirectement recherchée, ce qui empêchait la question économique d'intervenir dans la diffusion de l'instruction. Mais les différences sociales réclamaient aussi une diversification de certains aspects de l'éducation. On ne pouvait pas préparer de la même façon toutes les filles à leur tâche future. Comme on l'a vu dans la présentation de la physionomie de l'Institut, ce sont les moins élevées dans l'échelle sociale qui se seraient senties mal à l'aise avec des filles de la noblesse. Lorsque le recrutement a été très ample, on a donc transformé la formule du Pensionnat en école des "Demoiselles" tandis que, pour des raisons financières, les classes externes, s'adressaient davantage au commun. (58)

(57) DOCUMENT dû à l'obligeance de M. FOUILLERON qui l'a découvert dans des archives privées de St Flour. La lettre est datée du "1er de lan 1758".

(58) Certaines déclarations signalent d'une part des écoles gratuites pour les pauvres filles (Perpignan-Sarlat) ou pour les filles du peuple (Mezin) et d'autre part un Pensionnat "pour les personnes dont l'éducation est confiée particulièrement (Langeac) cf. ci-dessus p. 471 -

De plus, si l'on observe les nombres respectifs de pensionnaires et d'externes sous l'Ancien Régime, on s'aperçoit que l'éducation en internat ne touchait qu'un effectif minime : de 30 à 60 ou 80, tandis que les chiffres de l'externat s'élevaient jusqu'à 200. La supérieure du Puy en 1790 en fit la remarque expresse :

"Les pauvres sont celles qui occupent le plus de places". (59)

Ainsi se révéla l'ouverture d'une formule d'éducation pour tous, soutenue par des structures qu'exigeait la stabilité des couches sociales. Après le rétablissement des maisons au XIX^e siècle, la situation du Clergé et des Congrégations religieuses se trouvait profondément modifiée quant aux possibilités de ressources économiques. Si la pratique de la gratuité fut poursuivie par fidélité aux origines, elle dut chercher des aménagements. A Rome, Domitilla DANESE, Supérieure de la maison de Saint Denis, se chargea d'obtenir une dispense de l'article du Bref prescrivant l'instruction sans rétribution. Dans la supplique adressée au Pape Grégoire XVI on pouvait lire le passage suivant :

"A l'article 3^e du même Bref (...) il est parlé des Religieuses Mères et de leurs occupations, il leur est ordonné d'instruire gratuitement les jeunes personnes qui viennent chez elles dans le but d'y recevoir une éducation pieuse et de s'y former tant aux sciences qu'aux différens travaux propres à leur sexe. Comme toutes les maisons des Religieuses de N.Dame n'ont pas des moyens suffisants de subsistance, Votre Sainteté est priée de vouloir bien accorder la faculté de recevoir quelque légère rétribution, des jeunes personnes qui assistent aux Classes, et cela tout le temps que les besoins des communautés l'exigeront". (60)

La réponse affirmative de Rome permit de répartir les élèves entre des classes payantes et des classes gratuites. Cela donna lieu à deux types bien tranchés qui furent une des caractéristiques du XIX^e siècle bourgeois. Il y eut tout un climat social qui détermina une notable évolution de l'éducation donnée à l'intérieur du Pensionnat. Les recher-

(59) A.N. DXIX - 6 - cf. ci-dessus note 3 -

(60) MEMOIRE intitulé "Revue et mis en ordre plus régulier par son Eminence Monseigneur le Cardinal Charles ODESCALCHI Vicaire de Sa Sainteté, Protecteur de l'Ordre de la maison de St Denis et nouvellement approuvées par Sa Sainteté Grégoire XVI" L'indult de dispense est signé C.Card. Vicarius 14 Juillet 1838 - cf. Arch O.D.N. Rome

ches de Germaine BOURGADE fournissent d'intéressantes données en ce qui concerne le style de la maison de Toulouse :

"Au Pensionnat Notre-Dame, le recrutement du XIX^e siècle est très différent de celui des siècles précédents (...) les transformations de la société ont fait accéder une élite plus large à la fortune et à la considération ; ce que nous avons constaté dans le recrutement du Sacré-Coeur aboutit à donner au Pensionnat Notre-Dame un effectif toujours relativement nombreux, mais plus étendu vers ce que l'on pourrait appeler la partie supérieure de la classe moyenne (...) (en 1870) La crise du recrutement, passagère ou durable, conduit les Supérieures, soit à abaisser le prix de pension, soit à ouvrir les portes du pensionnat à des élèves qui ne sont pas internes et qui ne sont pas cependant les élèves des classes gratuites. Pratiquement les filles de commerçants toulousains et d'autres parents appartenant à la classe moyenne peuvent désormais envoyer leurs enfants au Pensionnat Notre-Dame (61)

Désormais le mot "Pensionnat" débordait le seul modèle éducatif des internes, il était synonyme de tout un niveau d'instruction dans une ambiance soignée. Les quelques chiffres que l'on possède accusent alors une montée des effectifs du Pensionnat, comme l'indique la colonne de 1859 pour les maisons de France.(62) Les classes gratuites connurent une réelle désaffection, et, suivant les lieux, elles disparurent en 1904, ou subsistèrent un temps avec des chiffres qui diminuèrent peu à peu entre les deux guerres mondiales.

La démocratisation de l'enseignement se réalisa rapidement après 1945. Elle fut préparée par la loi Barangé en 1951, et par la loi Marie en 1952, avant de trouver son accomplissement en 1959 par la loi Debré. Par le jeu des contrats simples et des contrats d'association, signés avec l'Etat, l'école ouverte à tous présentait une nouvelle physionomie avec un mélange de races, de confessions et de milieux socio-professionnels.

Cet aspect de l'évolution est récapitulé par le tableau succinct ci-dessous.

(61) BOURGADE Germaine - op. cité - pp. 165 à 167 - Le régime de la demi-pension généralisé à cette époque fut un mode peu coûteux de participation à la vie du Pensionnat. Parfois, en conservant au Pensionnat son style traditionnel, il fut créé un second Pensionnat plus ouvert. C'est ainsi qu'on trouve à Albi, avec Me Anne de SOLAGES les structures suivantes : 1er Pensionnat - 2^e Pensionnat - Ouvroir et orphelinat - classes gratuites : Total de 500 enfants en 1879 -

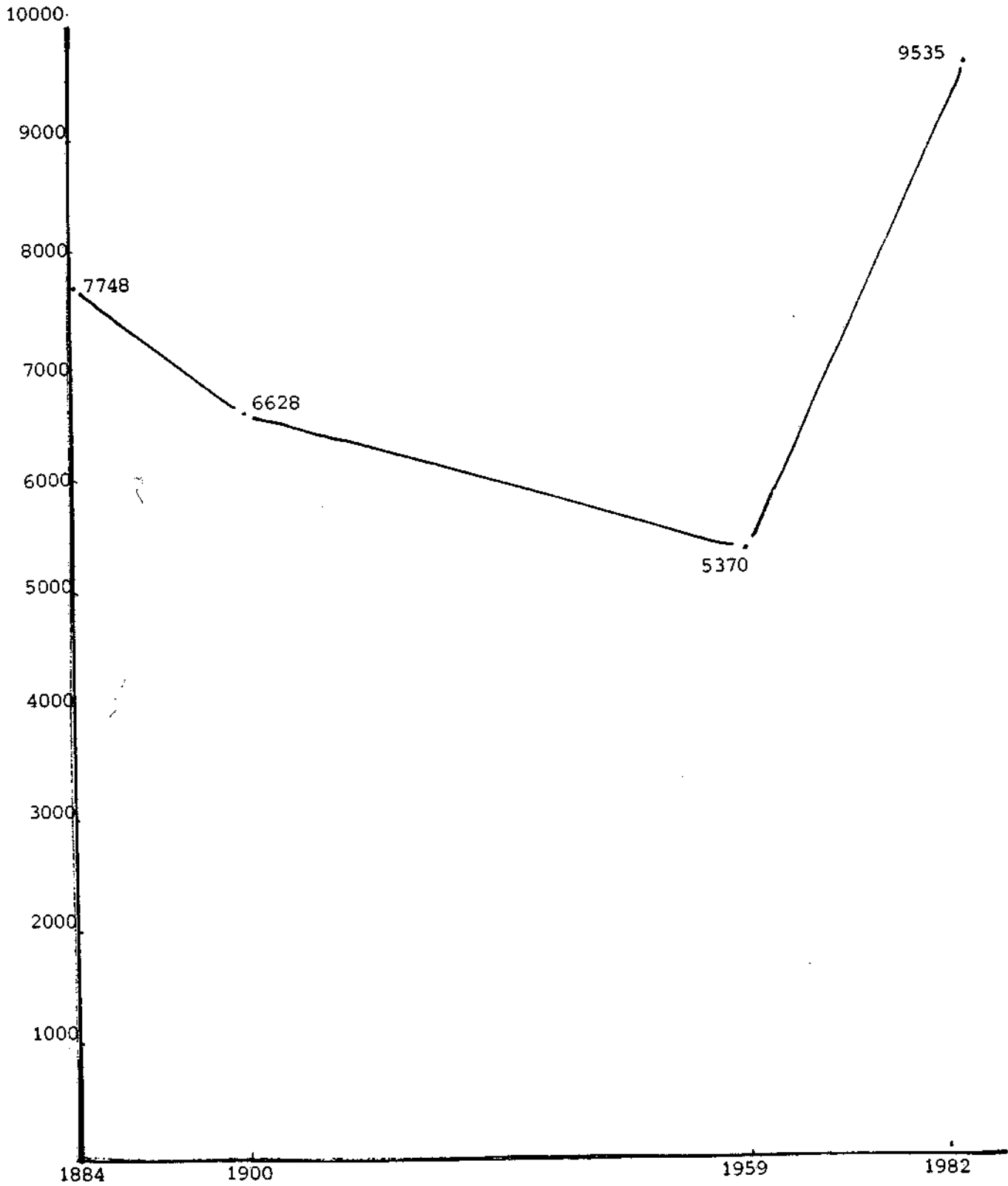
(62) cf. tableau ci-dessous -

EFFECTIFS D'ELEVES DES ORIGINES A 1982

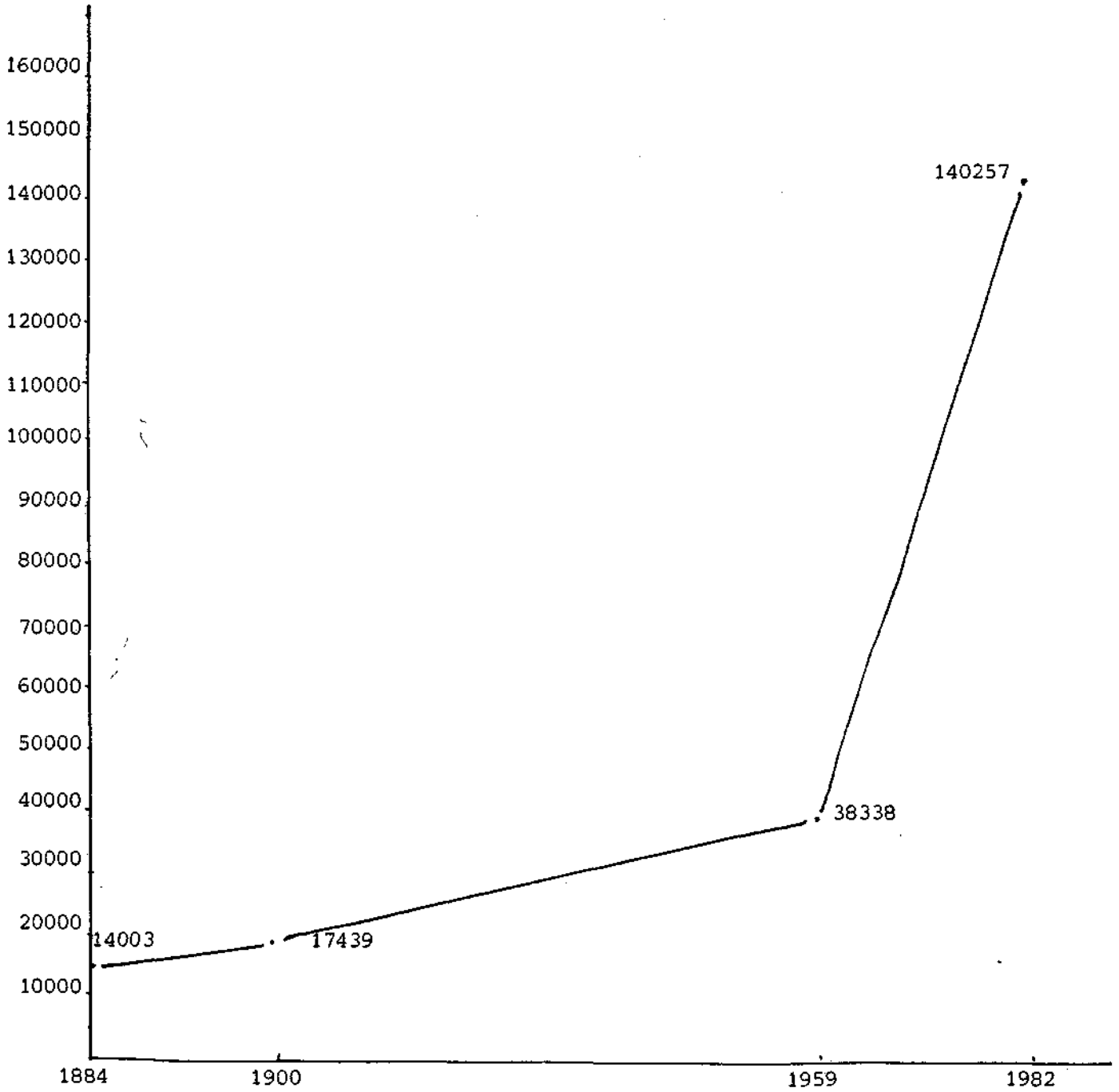
EN FRANCE	Pens.	Ext.	1859	1884	1900	1959	1982
BORDEAUX			66/ 54	206	200	602	1.420
POITIERS	1690:	200	60/100	196	160		
LE PUY	1790:30	140		300	270	375	725
LA FLECHE			80/300	198	208		
TOURNON				180	200		
RODEZ			210	520	374	310	392
PAU	1729:30						
TOULOUSE	1729:25	3 clas.		200	142	200	340
AGDE	1743:20						
St FLOUR	1790:26?	50? 200	54	293	230	210	517
LIMOGES	1790:60	100		210	160	263	1.104
ISSOIRE	1790:	80	100	240	130	219	
NARBONNE				380	312	448	685
St GAUDENS	1680:14	1790:100					
SALERS				135	100		
PRADELLES			300	350	250	124	70
St LEONARD				165	150		
St JUNIEN	1790:30	100					
YSSINGEAUX	1729: 3						
MEZIN	1790:	90					
LANGOGNE			500	500	500	464	452
PERPIGNAN	1729:16	60					
PAMIER			87/100	330	378	270	526
St GENIEZ			127/60	297	180	275	
LAUTREC			55	140	62		
CARCASSONNE			166/240	400	400	420	878
MASSEUBE				130	102	113	
TOURNEMIRE			29/30	125	165	108	39
St JULIEN d'E.			45/34	105	80	41	100
ALBI				546	335	176	1.240
USSEL				190	170		
L'ISLE JOURD.			100/120	96	50	106	
CASTELNAUDARY				175	120		
BEAUMONT-de-L.				180	118	216	35
VIENNE			40/60	54	66	214	436
CAVAILLON				200	200		
VILLENEUVE d'AV.			69/25	234	154		
MAURIAC				225	200	216	
MILLAU			160	248	352		
CHATILLON					55		
CASTRES					55		
MOULINS							
St CLOUD							
LYON							580
TOTAL EN FRANCE				7748	6628	5370	9535
HORS DE FRANCE				6255	10811	32968	130718
TOTAL GENERAL				14.003	17.439	38338	140257

en 1859:1^o chif. Payantes
2^o chif. Gratuites

COURBE DES EFFECTIFS D'ELEVES EN FRANCE
de 1884 à 1982



COURBE DES EFFECTIFS GLOBAUX DE L'OEUVRE EDUCATIVE
de 1884 à 1982



Les chiffres figurant à diverses époques révèlent en 1884 le point maximum du XIX^e siècle, et dans la période actuelle celui du XX^e siècle. Si le développement des oeuvres s'est quelquefois réduit en espace géographique, l'importance numérique de la jeunesse atteinte est de beaucoup supérieure à ce qu'elle a pu être dans le passé. L'ouverture à tous n'a pas été un vain mot.

b) Mutation de la fonction enseignante

Le métier de régent n'avait été soumis pendant des siècles qu'à des exigences d'orthodoxie religieuse. Le Concile de Trente avait visé la diffusion de la doctrine Catholique et quiconque l'enseignait devait avoir été agréé par l'évêque ou son représentant. La confiance faite aux Supérieurs religieux suffit pendant longtemps à laisser leurs sujets faire la classe sous leur autorité". (63)

Sous le second Empire, l'obédience reçue par les religieux tenait lieu de titre autorisant à enseigner, ce qui, à une époque de nombreuses vocations, multiplia les institutrices chrétiennes.(64) Mais avec la création de l'enseignement secondaire laïque, des exigences plus grandes furent promulguées. En 1880, la loi Camille Sée rendit obligatoire la possession du Brevet. Des questions sérieuses se posèrent alors. Monseigneur Félix DUPANLOUP avait dès 1867 alerté l'opinion catholique sur la nécessité de donner aux filles une formation intellectuelle solide. (65) Si beaucoup d'éducateurs et d'éducatrices se mirent alors à réfléchir sur les moyens d'assurer un renouveau pédagogique apparu nécessaire, il y eut une intervention qu'on ne saurait passer sous silence, puisqu'elle vint d'une religieuse de la Compagnie de Marie Notre-Dame.

Adrienne LAROCHE, née en 1856 dans une famille de petite bourgeoisie auvergnate, était entrée dans la maison d'Issoire en 1879 et y avait fait profession le 1er Juin 1882. Munie du Brevet simple qu'elle avait obtenu en 1876, elle prépara le Brevet supérieur et le passa avec succès, grâce à son intelligence et à son goût pour les études. Elle essaya de compléter par elle-même une culture qu'elle jugeait insuffisante.

(63) Pour cette raison, la Supérieure, durant l'année de son entrée en charge, était tenue de visiter les classes et de contrôler l'enseignement religieux qui y était donné.

(64) Il en était ainsi depuis le 23 Juin 1836, par l'Ordonnance de PELET de la Lozère : la lettre d'obédience tenait lieu de brevet ou de stage pour les Congrégations enseignantes reconnues.

(65) Mgr. DUPANLOUP, évêque d'Orléans : Femmes savantes et femmes studieuses - Correspondant LXX avril 1867. - La femme studieuse. Paris 1869. et ouvrage posthume : Lettre sur l'éducation des filles et sur les études qui conviennent aux femmes du monde. (publié par l'Abbé F. Lagrange) - Paris 1879)

et, consciente des exigences croissantes de la fonction enseignante, elle eut l'idée de créer une école normale pour des religieuses de diverses Congrégations vouées à l'éducation. L'intuition était juste mais audacieuse, par sa disproportion avec les moyens dont Adrienne Laroche, dite Mère Marie du Sacré-Coeur, pouvait disposer dans sa maison d'Issoire et dans le petit cercle de personnes qui gravitaient autour. Des rencontres inattendues lui donnèrent l'occasion de faire part de son projet dans la capitale et de trouver des appuis dans le milieu ecclésiastique. Mais elle fut vite attaquée avec véhémence et défendue avec passion par des mouvements dont l'intérêt n'était sans doute pas uniquement l'enseignement. L'affaire eut un grand retentissement, en raison même des noms qui y étaient impliqués. Il suffira ici de renvoyer aux articles déjà publiés et faisant en partie la lumière sur ce cas dont l'issue fut dramatique. (66)

Les pages les plus documentées sont généralement respectueuses et tentent d'expliquer le phénomène dont Mère Marie du Sacré-Coeur se fit le porte-parole. Par son expérience d'éducatrice, elle avait compris qu'il n'était plus possible d'en rester aux méthodes du passé, et, pour remédier aux carences dont elle voyait les ravages, elle fit un tableau assez négatif de la situation :

"En éducation, nous semblons n'avoir qu'un seul rêve, posséder des élèves obéissantes et pieuses, et les conserver, lorsqu'il n'est pas trop tard, dans l'innocence qui n'est fondée que sur l'ignorance". (67)

(66) cf sur cette question :

POULAT Emile - Le rêve contrarié d'une religieuse enseignante. L'affaire de Mère Marie du Sacré-Coeur - in Education et image de la femme chrétienne en France au début du XX^e siècle - Lyon - L'Hermès - 1980 - pp. 95 à 104 -

GUIRAL P. et THUILLIER G. La religieuse enseignante. La contestation : Mère Marie du Sacré-Coeur - in La vie quotidienne des Professeurs de 1870 à 1940 - Hachette 1982 - MAYEUR Françoise : l'éducation des filles en France au XIX^e siècle - Hachette 1979 - (rapide coup d'oeil) LANGLOIS Claude - sur le poids de l'enseignement congréganiste : Aux origines de l'enseignement catholique des jeunes filles - Jalons pour une enquête 1896-1914 - in Education et images de la femme - op. cité pp. 81 à 94 -

(67) Vicomtesse d'ADHEMAR - Une religieuse réformatrice, la Mère Marie du Sacré-Coeur de 1895 à 1901. Paris Blond - 1909 - XI, cf. pp. 5-7 Pour les oeuvres publiées par Adrienne LAROCHE - cf. MADAME MARIE du SACRE-COEUR - Les religieuses enseignantes et les nécessités de l'apostolat - Paris - Rondelet 1898 - Avant-propos de l'Abbé Naudet, Préface de l'Abbé Fremont - 5^e éd. 1899 - La formation catholique de la femme contemporaine - Paris - Rondelet - 1899 -

La religieuse avait certainement basé son affirmation sur des faits dont les descriptions déjà données ici démontrent la vraisemblance. La nécessité de rénover, en suivant autant que possible le rythme des écoles normales laïques dès lors organisées, serait difficile à nier. Il a sans doute manqué à Mère Marie du Sacré-Coeur des Supérieurs clairvoyants et assez puissants pour mettre en oeuvre les énergies. L'évêque de Clermont n'y fut pas favorable. L'on n'a de la maison d'Issoire que peu de renseignements sur les capacités de la communauté à cette époque. Certains jugements laissent entendre que l'Institut était bien loin de se rendre compte de l'importance de l'enjeu :

"La Congrégation de Notre-Dame, déclare Claude Langlois, à laquelle la réformatrice appartient apparaît mal armée pour rivaliser avec les grandes Congrégations à supérieure générale du XIX^e siècle - Ses trente-trois couvents autonomes disséminés dans le sud de la France, se répartissent entre des petites villes provinciales et des bourgs ruraux (...) Les évêques qui la soutiennent sont le plus souvent à la tête de diocèses peu urbanisés du sud de la France : La Rochelle, Bayonne, Agen, Angoulême, Pamiers, Avignon, Tarentaise, Le Puy. Ces diocèses ne possèdent pas de grandes congrégations, mais des communautés indépendantes et quelques congrégations diocésaines à rayonnement limité". (68)

Ces propos sont conformes au type de répartition géographique qui a été celui de la Compagnie au XIX^e siècle (69) Ils semblent être également le reflet d'une certaine mentalité parisienne vis-à-vis des initiatives venues de lointaines localités de province. Que pouvait bien obtenir la petite religieuse dans de pareilles conditions ? Emile Poulat a saisi le problème dans ses facteurs sociaux et politiques :

"On peut être capté par plusieurs réseaux : associés, concurrents, hétérogènes. Ce fut le cas pour Mère Marie du Sacré-Coeur. Madame d'Adhémar, d'origine protestante, était une convertie de l'abbé Frémont, prêtre républicain et romain, orateur hardi et théologien étroit. Toutes deux s'entendent malgré leur différence de visée. La première dont l'établissement recrutait surtout dans la petite bourgeoisie, se posait

(68) LANGLOIS Claude - Education et images de la femme.. op. cité p. 83

(69) cf. ci-dessus - chapitre 15 - 1 - a)

à partir de là le problème général de l'éducation des filles dans la société contemporaine. La seconde, aristocrate de la haute société, était avant tout sensibilisée à une Nouvelle éducation de la femme dans les classes cultivées, selon le titre d'un de ses ouvrages. L'Abbé Naudet, orateur populaire, premier soutien de Madame Laroche, pensait avant tout au rôle de la femme chrétienne dans une société démocratique. Chacun de ceux qui ont ainsi épaulé le projet avait sur lui son idée et son arrière-pensée, et sur ce projet se sont retrouvés des hommes dont les perspectives étaient loin de coïncider et qui ne marchaient pas tous dans la même direction". (70)

Mère Marie du Sacré-Coeur fit les frais de pareille complexité. Son projet reçut un blâme de Rome (71) et elle-même vécut ses dernières années sous un statut d'exclaustration, avant de mourir dans sa famille à Mauriac, le 6 Juillet 1901, des suites d'un accident de voiture survenu à Paris quelques semaines auparavant.

Du côté de la Compagnie de Marie Notre-Dame, ce que l'on peut dire tient dans trois faits. Le premier concerne le régime de vie décrit par Adrienne LAROCHE : elle parlait de sept heures quotidiennes d'exercices de piété. Pour arriver à ce total, il lui avait fallu soustraire des heures de veille tout ce qui ne pouvait être exclusivement réservé à l'étude. Elle comptait donc les temps de repas et de récréations, ces dernières étant facilement l'objet de dispenses dans le cas d'un travail prenant. Avec les seuls exercices de piété prévus par la Règle, elle serait arrivée à 4 h.1/2 - (72)

Un deuxième fait est celui de la distance qui a été gardée entre Mère Marie du Sacré-Coeur et sa famille religieuse. Une note de la Maison de Bordeaux a signalé aux autres maisons que l'Institut n'avait à voir avec le projet qui faisait si grand tapage. (73) Puis, comme c'é-

(70) POULAT Emile - Le rêve contrarié ... op. cité p. 99

(71) Malgré une intervention en sa faveur de la part de Monseigneur SUEUR, évêque d'Avignon, la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers rendit sa cécision en mars 1899.

(72) Exercices quotidiens obligatoires : Oraison du matin : 1 h. Eucharistie 1/2 h. - Lecture spirituelle : 1/2 h. Office de la Ste Vierge en particulier : 1/2 h. ou 3/4 d'h. - Rosaire : 3/4 d'h. - Examen de midi et du soir 15 mn.+15 mn. L'oraison du soir qui était recommandée "autant que possible" était d'1/2 heure.

(73) cf. Arch.O.D.N. La Flèche - Centre Lestonnac - Bordeaux.

tait le cas lorsqu'une communauté était séparée d'un de ses membres, il n'en fut plus parlé. On peut rappeler aussi que la préparation de la Béatification de Jeanne de Lestonnac avait rendu très prudent sur tout ce qui pouvait retarder le procès de la Cause. (74)

Enfin, une tradition orale parvenue jusqu'à nos jours a gardé le souvenir d'une belle occasion manquée. (75) L'idée de procurer aux religieuses enseignantes une formation intellectuelle plus vaste a été poursuivie par d'autres, et, dès 1906, on vit la fondation d'une école normale catholique, celle de Melle DESREZ, puis en 1907, celle de Madame Daniélou :

"Toutes deux restent dans la ligne et l'esprit de Mère Marie du Sacré-Coeur et de Madame d'Adhémar. Si elles ont réussi où les deux autres ont échoué (...) c'est qu'elles ont su trouver un créneau moins exposé, moins périlleux". (76)

Quoi qu'il en soit des projets avortés, le XX^e siècle devait, par la force des choses imposer une préparation pédagogique en rapport avec la fonction enseignante transformée. A l'époque de la sécularisation, Eugénie RAOUX, professe de Saint-Flour qui s'était établie à Paris, fut la lère femme bachelière de France ; elle avait été l'élève de Branly au cours d'études supérieures. Après la dispersion, les sujets qui se présentèrent furent poussés dans la spécialisation qui correspondait à leurs capacités, et peu à peu, l'on fut prêt à répondre aux exigences ministérielles. Les contrats en furent la preuve. La collaboration avec des maîtres laïcs ; l'organisation de la mixité, les fusions d'établissements (77) avec d'autres Instituts donnèrent à la mission éducative un autre niveau.

(74) cf. ci-dessus chapitre 15 - 2 - b)

(75) Quelques maisons du midi avaient montré de la sympathie à Me Marie du Sacré-Coeur, en particulier Lautrec, transféré à Castres - cf. Vicomtesse d'ADHEMAR - op. cité p. 263 - Au milieu du XX^e siècle, une grande pédagogue de la Compagnie, Anne-Marie BARBIER, professe de la maison de Vienne et devenue supérieure provinciale, parlait du projet de Me M. du S.C. comme d'une intuition géniale qui avait malheureusement rencontré trop d'obstacles.

(76) POULAT Emile - Le rêve contrarié... op. cité p. 103 -

(77) Entre 1960 et 1972, de vastes opérations eurent lieu dans les diocèses de façon à joindre les effectifs de plusieurs établissements. Pour les oeuvres de la Compagnie, le résultat fut le suivant :

- . 3 établissements secondaires annexés à ceux de la Compagnie
- . 3 écoles primaires annexées " "
- . Passage de 6 2^e cycles de la Compagnie à d'autres établissements
- . Passage de deux collèges " " " privés
- . Passage de trois écoles primaires " " "

Actuellement, la Compagnie de Marie Notre-Dame dirige ou apporte son concours à des oeuvres embrassant des degrés d'enseignement dont le tableau ci-dessous connera une idée :

	ETABLISSEMENTS	NOMBRE DE CLASSES
PRE-SCOLAIRE	13	46
ECOLES	13	104
COLLEGES	11	149
LYCEES CLASSIQUES	4	48
LYCEES PROFESSIONNELS	2	8
LYCEES TECHNIQUES	2	13
ENSEIGNEMENT SPECIALISE	2 I.M.P.	9
ENSEIGNEMENT AGRICOLE	1	5
PREPARATION B.T.S.	2	6 (comptabilité-) gestion (Secrétariat de) direction (Services infor-) matiques.

Le fonctionnement de ces établissements qui sont tous sous contrat, suppose bien des contraintes d'inspection mais aussi de larges possibilités de progrès pédagogique. Leur étendue suffit à montrer que les éducatrices ont suivi une évolution qui les a conduites du sablier des origines à l'usage courant de l'ordinateur, comme c'est le cas dans plusieurs classes de B.T.S.

Avant de conclure ce chapitre sur les facteurs de crises et de renouveau, au cours d'un long parcours éducatif, il resterait à interroger les bénéficiaires de cette éducation. Ce pourrait être l'objet d'une autre étude sur un rayonnement social pour lequel les données sont encore très confuses. Les Associations d'Anciens et d'Anciennes Elèves actuellement en pleine réorganisation sauront peut-être un jour se faire l'écho d'une telle demande.

Pour le moment, un apport modeste sera fait à cette question

grâce aux renseignements recueillis de diverses municipalités (78) où le souvenir des éducatrices de la Compagnie de Marie Notre-Dame a été conservé par des noms de Rues :

COMMUNES AYANT DESIGNÉ DES RUES EN SOUVENIR O.D.N.		
LOCALITE	ENONCE	EPOQUE
ALENCON	Rue des Filles Notre-Dame	Actuellement
LIMOGES	Rue des Filles Notre-Dame	Actuellement
YSSINGEAUX	Rue Notre-Dame	Actuellement
L'ISLE JOURDAIN	Rue Notre-Dame	Actuellement
SAINTE LEONARD	Rue Notre-Dame	Devenue Rue du Clocher en 1894
PERIGUEUX	Rue Notre-Dame	Actuellement
GIGNAC	Rue Notre-Dame	Actuellement
SAINTE AFFRIQUE	Aire Notre-Dame	Actuellement
LANGOGNE	Boulevard Notre-Dame	Actuellement
ISSOIRE	Rue Notre-Dame des Filles	Actuellement
SAINTE	Rue des Notre-Dame	Devenue Rue Champagne en 1921
LE PUY	Rue Sainte Marie	Actuellement
ANNONAY	Rue Sainte Marie	Actuellement
BRIOUDE	Rue Sainte Marie	Actuellement
LANGÉAC	Place Sainte-Marie	Devenue Place Sébastopol
MEZIN	Cours des Religieuses	Actuellement
AGDE	Jardin des Religieuses	Actuellement
LA FLECHE	Rue de l'AVE	Devenue Rue de l'Hôtel de Ville
CHAUDESAIGUES	Rue Notre-Dame d'Août ?	Actuellement
LANDIRAS	Place Lestonnac-Montferrant	Actuellement
LE CAP FRANCAIS	Rue des Soeurs de Périgueux	XIX ^e siècle

(78) Les noms fournis par les communes correspondent à l'emplacement de l'ancien couvent de Notre-Dame. Pour Chaudesaigues la chose est douteuse. Certaines appellations font ressortir les coutumes des diverses maisons. A La Flèche on disait "le monastère de l'AVE MARIA". Au Puy le lieu était désigné sous le nom de "SAINTE MARIE". Brioude et Langeac ont fait de même. Dans la majorité des endroits le terme mis en évidence est "NOTRE-DAME". Voir Iconographie n^{os} 44 et 46 -

Ce n'est qu'un simple signe de la reconnaissance de certaines populations pour la présence des religieuses au milieu d'elles. Ce qui s'est passé dans la vie quotidienne des maisons d'éducation se trouve alors pour ainsi dire gravé dans la pierre, même si les circonstances ont parfois fait disparaître en ces lieux le foyer d'activité qui y avait été implanté. Travailler honnêtement pour la jeunesse n'est jamais sans effet.

x

x

x

Cette tâche est cependant féconde en surprises, et quiconque s'y adonne n'est jamais en repos. L'itinéraire suivi par les filles de Jeanne de Lestonnac en est une preuve. A toutes les époques il s'est avéré nécessaire de faire quelque changement, qu'il s'agisse de l'emplacement de l'oeuvre ou de la manière de la diriger. La résistance des unes ou la précipitation des autres a pu provoquer des crises et des faux-pas. On a été souvent en retard de quelques mesures, rarement en avance, et toujours attaché à l'essentiel, comme le montre la transmission des traditions. Les audaces pédagogiques ont surgi à titre privé, dans le domaine d'une classe ou d'une maison, chaque fois qu'il s'est trouvé une femme intelligente et ouverte à son temps. Et son message a été exprimé dans les textes familiers que lui inspirait son authentique vocation d'éducatrice. De tels exemples ont fait peu de bruit et sont restés connus d'un public limité, en raison même de la forme du gouvernement de l'Institut qui ne facilitait pas les décisions générales.

Cependant le visage actuel de l'oeuvre éducative ne s'est pas formé sans de profondes mutations qu'un manque de dynamisme interne aurait rendues impossibles.

C H A P I T R E 17

CONDITIONS DE SAUVEGARDE D'UNE ORIGINALITE

Le travail réalisé au fur et à mesure que progressait cette recherche a été une occasion de sérieuse réflexion. Les situations analysées, les causes et les effets des événements rencontrés ont souvent pris force de mise en garde ou d'encouragement. Mais le développement des 16 chapitres qui précèdent n'autorisait pas à se livrer à des applications d'actualité. Le moment est venu de dégager de cette étude des conclusions susceptibles d'apporter une certaine lumière à la poursuite de l'oeuvre éducative de Jeanne de Lestonnac.

La question qui se pose est pertinente : ce qui a traversé les siècles n'a pas manqué d'originalité, mais bien des circonstances ayant changé depuis la fondation, que faudrait-il faire pour ne pas laisser se diluer les valeurs les plus dignes de survivre ?

En guise de réponse, il sera proposé une interprétation strictement personnelle de l'évolution esquissée précédemment. (1) D'après les leçons de l'histoire et en vertu de la richesse même du patrimoine reçu, quelle est la tâche qui incombe aux éducatrices d'aujourd'hui ?

(1) Il va sans dire que cette interprétation n'engage pas l'Institut au niveau de son gouvernement. Ce n'est pas comme assistante générale, mais uniquement comme auteur de cette thèse que nous livrons sans détour les points principaux de notre réflexion.

I - D'APRES LES LECONS DE L'HISTOIRE

En suivant le mouvement d'extension de la Compagnie de Marie Notre-Dame, on a vu comment la Fondatrice s'était préoccupée d'aller vers des lieux où les appels apostoliques étaient impérieux. Les diverses implantations françaises du XVII^e siècle se firent en effet pour assurer à la femme une préparation qui se voulait complète, en lui permettant de faire face à la division religieuse. L'activité du Calvinisme était à cette époque le symbole de la nécessité éducative à combler. Le mot d'ordre d'alors semble avoir été de se multiplier en terrain missionnaire.

On a là un critère qui peut déterminer les options à venir. Une oeuvre est à entreprendre ou à maintenir dans la mesure où elle s'inscrit dans des priorités décelées au niveau de l'alliance culture et foi, comme Jeanne de Lestonnac l'a envisagé dans son projet. Le choix des lieux revêt un aspect nouveau : il ne s'agit pas toujours d'une préférence géographique, il faut parfois considérer les possibilités de contacts avec des milieux dans lesquels la mission doit prendre plus de vitalité. Ce sont les modes de présence qui doivent permettre de rejoindre la jeunesse dans ses préoccupations essentielles.

Se multiplier en terrain missionnaire implique aussi élan et confiance malgré les risques, d'où l'impossibilité de lâcher au moment où l'action éducative devient plus difficile. Au fond, c'est là où il ne se passe rien qu'un retrait de forces serait le plus justifié.

Une deuxième remarque découle du procédé qui fut employé pendant plusieurs siècles pour effectuer les fondations. En se propageant par provignement, la Compagnie a laissé la vie surgir de proche en proche, selon une méthode où l'influence des communautés a joué de façon considérable. C'est d'un noyau fécond que provenait chaque nouvel établissement, et cette fécondité dépendait à la fois du rayonnement de personnes déterminées et de la générosité de la communauté qui envoyait. Ce fait a créé des liens entre les maisons issues d'une même branche mère sans que rien d'officiel soit jamais établi. Relations de voisinage ou dépendance d'un même évêque ont fait que certains échanges de sujets devenaient normaux : on se portait secours sur un plan fraternel. Cet amour porté par la région évangélisée n'était pas sans valeur, lorsqu'il se complétait d'un zèle semblable à celui qui fit s'embarquer pour Saint Domingue au milieu du XVIII^e siècle.

Après des expériences de gouvernement centralisé dont l'histoire elle-même a dévoilé la nécessité, on peut se demander si, avec un tel enracinement dans le passé, les formules appliquées ne pourraient pas tenir compte de subtiles composantes des influences. La sensibilité féminine s'oriente volontiers vers ce qui favorise les relations simples et cordiales, d'où la dévaluation d'une organisation administrative trop impersonnelle. Lors du Chapitre de 1973, une aspiration de ce genre a été exprimée : on a demandé à l'Equipe Générale entrant en charge d'accentuer la souplesse et la mobilité en ayant des contacts fréquents avec les Provinces. Les fruits de cet effort ne sont discutés par personne. Mais n'y aurait-il pas également un moyen d'en étendre le bénéfice par des réalisations à petite échelle ? La question est la suivante : quels canaux de communication seraient encore à exploiter pour vitaliser la communauté provinciale ou la communauté universelle au niveau de l'Institut ? Y aurait-il à envisager des jumelages, des réseaux missionnaires et des plate-formes d'échange fraternel ? Cela ne devrait évidemment rien modifier dans l'exercice de l'autorité, la Provinciale restant l'animatrice de son secteur et la Supérieure Générale pour l'ensemble. Etudier cet aspect exigerait un juste attachement aux biens acquis depuis la formation de l'Union des maisons tout en reconnaissant le potentiel de disponibilité et de dévouement qui reste peut-être à libérer dans les coeurs. Ce serait miser sur un dynamisme s'appuyant sur les conditions dans lesquelles s'est développée la Compagnie.

Par ailleurs, pour éviter d'ébranler quoi que ce soit des réalisations obtenues par le Généralat, au prix de tant de combats, il convient de tirer les leçons de certaines actions dispersées au cours de l'histoire. On a vu comment les révolutions et les bouleversements de diverses époques ont entraîné de véritables désastres dans les rangs des filles de Jeanne de Lestonnac. Les solutions prises de façon individuelle ont donné des résultats très inégaux et, dans la majorité des cas, la Compagnie en est sortie affaiblie. Cela souligne l'importance de la concertation et des actions communes devant les crises ou les décisions engageant des personnes et des groupes. Les moyens de coordonner et de mobiliser l'intérêt de toutes ne sauraient donc être négligés. A l'heure où le pluralisme est une réalité, l'unité peut être gravement exposée si le rassemblement des forces ne se fait pas au nom de motifs clairs et avec une énergie raffermie. Une telle

situation invite à renforcer la solidarité de tous les membres de l'Institut et la cohésion du Corps Apostolique.

Lorsqu'on prend conscience du silence modeste qu'ont trop souvent gardé les religieuses françaises sur leurs entreprises et lorsqu'on voit combien elles se sont accrochées à leur mission sans prétendre se faire connaître en-dehors de leur champ apostolique, on reste rêveur. Que devraient-elles faire pour avoir la place que leurs services leur mériteraient ? Sans doute devraient-elles parfois renoncer à des tâches qui les absorbent dans l'immédiat pour apporter davantage leur contribution à la cause éducative sur un plan diocésain, régional ou national. C'est une affaire de discernement. Mais tout ne vient pas de leur attitude qui n'a pas manqué de prudence et de sagesse. Il semble que, en raison de l'organisation jusqu'à présent très centralisée de la France, ce qui a fait défaut a été une présence en des points stratégiques divers. Dans l'état actuel des choses, une exigence paraît s'imposer : maintenir ou élargir même l'éventail des régions d'insertion. C'est une cause de richesse, bien que la tentation puisse se présenter de se regrouper dans un même coin, pour faciliter la vie. Laisser des endroits jugés trop éloignés traduirait une fausse conception du mouvement apostolique et identifierait le coeur de la Compagnie avec un espace déterminé de terre. Or, il n'en est rien.

Enfin, profitant aussi de l'extension internationale qui s'est visiblement accrue en ce XX^e siècle, il paraît souhaitable de rendre présents à chaque Province les problèmes mondiaux qui agitent en ce moment l'humanité. Cette communication ne sera vraie que si elle dépasse le simple domaine de l'information pour entrer dans les profondeurs de la réflexion. Or le spectacle des défis les plus proches risque d'enfermer chacune dans la situation limitée qu'elle a sous les yeux. Il lui faut faire un effort de documentation et de compréhension pour s'intéresser à la fois aux urgences du Tiers-Monde et aux questions fondamentales des pays industrialisés. Lorsque des orientations sont à prendre sur le plan général, elles doivent donc dépasser toute problématique locale afin de garantir l'équilibre de l'ensemble. Toute tentative de diversification au 2^e niveau, fait alors entrer des bouffées d'oxygène et l'oeuvre éducative prend une dimension constructive dont tous les peuples peuvent bénéficier.

Telles sont les cinq leçons auxquelles une relecture de l'histoire a conféré une signification particulière. Elles se situent au carrefour d'une lointaine expérience et d'une jeune palpitation du présent. Faire avancer la mission, selon la largeur de vue et l'ouverture dont Jeanne de Lestonnac avait l'art, est au prix de ces audaces.

2 - EN VERTU D'UN RICHE PATRIMOINE

Le retour aux Sources, favorisé par le Concile Vatican II, a donné l'occasion de puiser longuement aux richesses spirituelles dont la Compagnie de Marie Notre-Dame est porteuse. Durant une période d'au moins douze ans, l'attention de chacune a été attirée sur le renouvellement à réaliser par le contact avec l'esprit primitif. (2) Mais en ce qui concerne les textes pédagogiques explorés dans les chapitres précédents, force est de reconnaître qu'ils sont peu connus et qu'ils n'ont guère été mis en valeur au cours des différentes étapes de l'histoire.

Cela s'explique en partie par une idée fort juste : à savoir que, dans le domaine de l'éducation, il faut sans cesse se mettre à jour. Rapidement donc on a dû considérer que les Règles des Pensionnaires et la Formule des Classes ne pouvaient pas concerner les générations nouvelles. Et l'on a emprunté à d'autres sous prétexte de moderniser, on a inventé selon le goût du jour, en tombant parfois dans la tendance moralisante qui a déjà été signalée. Mais avec les détails d'une organisation manifestement périmée, sont tombées dans l'oubli des trouvailles de la Fondatrice ou des directives qu'elle avait su apprécier chez d'autres. On a certes suivi dans les grandes lignes les désirs les plus chers de Jeanne de Lestonnac : gratuité, formation doctrinale et sociale de la femme etc... Mais cela s'est effectué grâce aux saines intuitions des éducatrices qui connaissaient bien leur Institut et qui aimaient leur vocation, plus que par un recours conscient au patrimoine possédé.

Bref un approfondissement de la spécificité pédagogique de la Compagnie reste encore à faire pour que soit pleinement utilisées les ressources mises à la disposition de l'oeuvre éducative. Un plan de vulga-

(2) voir à ce sujet notre étude : BOIRE A LA SOURCE. Centrum ignatianum Spiritualitatis - Rome - 1978 _ Il y est tracé l'itinéraire suivi pour une meilleure assimilation de l'esprit de l'Institut et en particulier de son caractère ignatien.

risation de l'étude qui fait l'objet de ces pages pourrait y aider.

Pour garantir l'avenir, on peut se demander si les étapes de la formation initiale, Noviciat et Juniorat, ne devraient pas comporter une accentuation des moyens à prendre pour préparer des éducatrices dignes de ce nom. Déjà tout est pensé en fonction de la mission à accomplir, et les candidates ne manquent pas de secours pour acquérir compétence et maîtrise de leur tâche apostolique. Cependant on pourrait peut-être favoriser une initiation encore plus directe et plus efficace.

Une simple suggestion vient ici, en écho de ce que Jeanne de Lestonnac avait voulu réaliser au début : le voeu d'instruction au bout de plusieurs années d'entraînement disait éloquemment qu'une éducatrice ne s'improvise pas. Il y fallait des essais et des recommencements sous la conduite d'une maîtresse déjà expérimentée. Alors, pour faire ressortir cette lente marche vers la prise en charge d'une pareille mission, ne pourrait-on pas réserver pour le moment de la profession solennelle l'engagement spécifique qui complète celui des trois voeux de religion ? Son contenu est ainsi formulé :

"Et selon l'obéissance, je m'engage à réaliser la mission d'évangélisation comme éducatrice, dans l'Ordre de la Compagnie de Marie Notre-Dame". (3)

Prononcées lors de la profession définitive, ces paroles donneraient un sens nouveau à la vocation embrassée. Les intéressées pourraient se dire éducatrices de plein droit après avoir fait ce pas, et, de leur côté, les formatrices seraient plus clairement invitées à préparer cette étape dans toutes ses dimensions. Ce qui paraît un détail pourrait avoir valeur de signe.

A toutes celles qui manifestent un intérêt particulier pour la connaissance de l'Institut, il semble opportun de recommander le contact avec les textes primitifs en langue française. Une étude sérieuse réclame la compréhension des expressions employées par les auteurs eux-mêmes, et il est difficile de saisir certaines finesses à travers des traductions. Cela conduit à faire valoir la totalité des Sources dans leur expression originale. Une conséquence secondaire et qui n'exige pas le même effort de langue étrangère, est une connaissance élémentaire de l'Histoire

(3) CONSTITUTIONS - Ordre de la Compagnie de Marie Notre-Dame - 1981 -
op. cité p. 61

de France, étant donné que pendant environ deux siècles l'histoire de la Compagnie se confond, dans une large proportion, avec celle du pays de la Fondatrice.

De la sorte les générations à venir possèderaient de plus nombreux moyens d'approcher la personne de Jeanne de Lestonnac et de s'insérer à fond dans son projet éducatif.

Mais tout ne sera pas fait pour avoir assuré une bonne formation aux professes de la Compagnie. Les transformations survenues dans les structures scolaires et dans le fonctionnement des établissements ont profondément modifié les relations à l'intérieur de l'Ecole. La collaboration qui s'est heureusement établie avec les maîtres laïcs met en face d'une nouvelle exigence. Il ne s'agit plus tant de faire oeuvre de Congrégation que de faire une oeuvre communautaire dans laquelle les diverses vocations se complètent mutuellement : vie religieuse, vie matrimoniale ou célibat, avec leurs engagements professionnels, ecclésiastiques et sociaux, voire syndicaux.

Dans ces conditions, quelle place peut bien occuper la pédagogie de Jeanne de Lestonnac ? Mais on peut aussi renverser la question : pourquoi des éducateurs authentiques ne s'intéresseraient-ils pas à une mystique éducative capable de donner un support solide à leur action ? De fait, l'expérience a prouvé que les enseignants faisant oeuvre avec des religieuses de l'Institut sont fort ouverts aux valeurs transmises au cours des siècles. Le dialogue établi à l'occasion de certaines sessions données au Chili, en Argentine, au Brésil, en Colombie, comme en plusieurs pays d'Europe, a révélé combien un échange était profitable pour tous. D'une part les laïcs découvrent un patrimoine dont ils n'avaient pas idée, et d'autre part, ils apportent, par leurs observations et leur expérience, des éléments qui donnent une nouvelle vigueur à l'oeuvre poursuivie.

Il s'agit donc de jouer le jeu de la collaboration, sans craindre de faire connaître et d'exprimer ce qu'est l'esprit de Jeanne de Lestonnac, mais sans absolutiser des aspects susceptibles d'être complétés par des mises au point de la pédagogie moderne. Il appartient aux membres de la Compagnie de savoir s'attacher à ce qui est vital et d'accueillir avec discernement les nuances, les correctifs et les germes de vie qui se manifestent au hasard des rencontres.

Notre époque n'est-elle pas comme d'autres une occasion de "limer sa cervelle contre celle d'autrui"? Et quiconque possède un jugement formé à l'école de Montaigne devrait savoir en profiter pour un enrichissement de la communauté éducative, en se gardant de la timidité qui conduirait au nivellement, peut-être même au totalitarisme imposé par une idéologie.

Etre soi-même avec tous les dons reçus, c'est encore être disciple de Jeanne de Lestonnac. A l'exemple de cette dernière, la personne engagée dans les oeuvres actuelles se sent poussée à une action spécifique dont les principales lignes de force sont à transposer dans notre aujourd'hui. Elles prennent alors le nom de : question féminine, culture de la vie, promotion de l'oecuménisme, en fidélité au message éducatif de Notre-Dame.

Il s'agit d'appuyer avec lucidité et avec courage la reconnaissance de la dignité de la femme et la libération de ses capacités constructives. Dans tous les contextes sociaux le problème se pose, bien que les formes de réponse doivent être variées. La contemplation de Marie peut apprendre à mettre à leur place les vertus typiquement passives et à les doubler d'une saine détermination dans les entreprises.

Dans un monde où la violence et les menaces de mort pèsent sur les nations, sur les foyers et sur tout un chacun, la culture de la vie est une exigence chrétienne par excellence. D'où une évidente responsabilité envers ceux qui ne sont pas encore nés, ceux qui sont en danger de mourir de faim, de froid ou d'injustice. Celle qui a donné le jour à l'Auteur de la Vie se présente comme le symbole de toute protection de la vie.

Face aux oppositions et aux séparations qui brisent l'unité de l'Eglise de Jésus-Christ en même temps que de la famille humaine, tout effort de rassemblement fraternel, de réconciliation et de paix entre les hommes prend valeur de service aux dimensions universelles. Marie, "mère de miséricorde et de dilection", selon l'expression de Jeanne de Lestonnac, représente un idéal de dialogue et de respect réciproque auquel les jeunes doivent avoir accès.

Et tout cela découle en droite ligne du riche patrimoine dont la Compagnie de Marie Notre-Dame a hérité. Le faire valoir, y consacrer son temps et ses forces, n'est pas une manière de faire durer un phénomène passé, c'est une qualité d'écoute et de présence au milieu des générations qui se suivent sans se ressembler.

En résumé, les conditions à remplir pour que l'Institut sache sauvegarder l'originalité dont la Fondatrice a fait preuve tiennent en quelques mots : "Souviens-toi", lui est-il dit, car une histoire de plus de trois siècles a des secrets qu'on ne peut traiter avec légèreté. Et puis "cherche dans ton trésor" afin d'y trouver en plus du toujours ancien, ce qui devient nouveau chaque jour, dans la fraîcheur d'une relation vraiment éducative.

"Fais cela... et du vivras"...

C O N C L U S I O N

En parvenant aux dernières pages de cette étude, il prend envie de recueillir en un seul coup d'oeil le plus significatif du sujet traité. Mais une telle démarche serait bien subjective car la personne qui écrit peut relever des traits dont le lecteur a été peu impressionné. D'autre part une suite de dix-sept chapitres comporte tant d'éléments plus ou moins heureusement agencés que toute tentative de récapitulation risque de décevoir.

Pour ces raisons, et pour terminer sur un hommage à l'initiatrice de l'oeuvre éducative dont il a été question, la parole sera laissée à Sainte Jeanne de Lestonnac. C'est volontairement qu'au cours du développement elle n'a pas été citée une seule fois avec son titre de Sainte. Il s'agissait de suivre son itinéraire humain avec ses enracinements et ses atouts, il fallait la rendre abordable dans la complexité de son être et dans le tracé de son institution, et suivre ses traces dans le temps sans confondre les genres. Mais au moment de conclure, ce serait travestir une partie de son rayonnement sur la Compagnie de Marie Notre-Dame que de ne pas la situer au niveau d'un succès plus profond encore que celui de son projet éducatif. Elle a beaucoup à dire à ceux

qui sont en quête de vérité, de bonheur et de beauté, écoutons-la : (4)

"C'est avec bien de la joie que (...) je vois (...) l'emploi où Dieu vous a mise pour montrer qu'il veut se servir de vous (D.O. 148)

Je veux croire que vous appliquez tous vos soins pour cela et que vous connaissez assez Dieu pour savoir qu'on ne saurait trop faire pour le bien servir. (D.O. 149)

L'Ordre de Notre-Dame a été institué sur la modèle de la Compagnie de Jésus, autant que nous sommes capables de nous y conformer. (D.O. 149)

Ma peine n'a pas été inutile (...) puisque la divine Bonté fait croître, comme vous le voyez, la première plante en tant d'endroits. (D.O. 145)

nos travaux doivent attendre leur succès aussi bien que leur récompense de cette bonté souveraine (D.O. 144)

Surtout ne vous plaignez point (D.O. 142)

Courage donc, (...) j'espère que vous l'emporterez (...) avec l'aide de notre Seigneur et Maître (D.O. 141)

Je vous envoie de quoi vous occuper, puisqu'il vous plaît que j'en use avec cette franchise (D.O. 135)

(il faut) aider nos semblables (...) par l'instruction (...) vous savez les désordres que l'ignorance a causé (...) j'ai été témoin de ces malheurs (...) Hâtons-nous et unissons nos forces pour le secours de l'Eglise.
J'espère que vous seconderez mes desseins (D.O. 112)

(4) Toutes les citations qui suivent sont extraites de DOCUMENTS d'ORIGINE - op. cité - abréviation : D.O. -

et que je verrai pour fruits de mes soins un Ordre qui
étendra dans tout le monde et dans tous les siècles le nom
et la gloire de la Sainte Vierge (...) et qui instruira les
filles (...) des vérités et des maximes de la foi (D.O. 115)

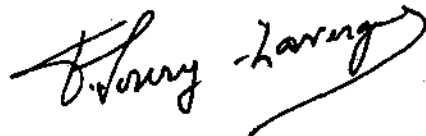
Ce dessein est grand je l'avoue et il surpasse mes forces
(D.O. 115)

mais mettez votre confiance en Dieu et en la faveur de
Notre-Dame (D.O. 142)

Parole stimulante, parole exigeante et convaincue, elle devient
acte en trouvant écho chez les éducateurs qui ont désormais entre les
mains l'oeuvre initiée jadis.

Rome le 25 Mars 1984

378^e anniversaire de la 1^è approbation
du projet de Jeanne de Lestonnac.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Henry-Larue". The signature is written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

A N N E X E S

- . N° 1 Analyse graphologique
- . N° 2 Règles des Pensionnaires
- . N° 3 Formule des Classes



Le 9.04.1982 .

Annexe n° 1

ANALYSE GRAPHOLOGIQUE DE Jeanne de LESTONNAC . N° 68.618 .

Demandée par : Sr. Françoise SOURY LAVERGNE .

APTITUDES INTELLECTUELLES .

Impression générale de fermeté, d'intelligence autant que de coeur, de résolution dans les attitudes et d'élégance dans les manières.

La pensée est forte, d'une remarquable cohérence ; elle allie un constant renouvellement des idées à une originalité sobre, une rigueur logique à une forte souplesse de conception ; Madame de L. porte son attention sur toutes choses et ne se démet jamais de cette discipline intellectuelle qui accompagne toute action importante non plus que de cette chaleur de coeur qui anime l'énergie.

Ainsi sent-elle toujours vivante la réalité de son oeuvre au fur et à mesure de son accomplissement.

C'est une femme de tête qui n'est pas une cérébrale au sens spéculatif et abstrait du terme, mais qui ne perd pas de vue le but à atteindre par delà les obstacles, les contingences matérielles ; c'est aussi une femme d'esprit qui ne se formalise pas mais dont la critique peut s'exercer de façon incisive : la manière de s'exprimer est nette, sans ambiguïté, sans détour ; elle dit les choses sans ménagement quand c'est nécessaire, elle ne le fait jamais sur un mode agressif, avec méchanceté : l'on sent une sorte de tendresse derrière la fermeté de ses propos.

Beaucoup de rectitude et de sûreté dans ses jugements : elle est lucide mais sans froideur ; et si elle n'est pas tout à fait objective quand elle se passionne pour une idée, quand elle parle ou agit au nom d'un idéal, elle sait observer les choses et les gens avec réalisme, faire la part de ce qui est raisonnable et de ce qui ne l'est pas.

DISPOSITIONS ACTIVES .

Tempérament probablement bilieux-sanguin, par conséquent fort, "sthénique", dénotant d'importantes ressources de vitalité, d'endurance, de vigueur combative.

La volonté est entreprenante, trouve sa source dans une très nette conscience de soi, ses motivations dans une résolution inébranlable et bien plus soutenue par la foi que par l'ambition personnelle. Madame de L. a un sens des réalités très développé, se montre une remarquable organisatrice et gestionnaire ; elle sait réfléchir, prévoir, compter (âprement parfois), mais elle ne perd pas de temps, elle agit, stimule son monde, anime tout ce qu'elle touche, bouscule les hésitants, fustige les paresseux avec une rudesse affectueuse mais avec fermeté.

Elle ne transige pas avec des principes de conduite établis une fois pour toute mais elle procède avec doigté ; elle se fait d'autant mieux obéir qu'elle a de l'autorité naturelle et qu'il émane de toute sa personne un véritable rayonnement.

Elle est ardente, tendue vers le but qu'elle se propose d'atteindre, sans raideur mais avec l'inquiétude de l'avenir de sa pensée, de son oeuvre, de sa pérennité. "Nous ne sommes jamais ch ez nous, nous sommes toujours au-delà" dit Montaigne, et cela s'applique bien à elle : sa foi est sereine, son action ne la laisse jamais en repos.

DISPOSITIONS AFFECTIVES ET SOCIALES .

L'on sent chez Madame de L. l'intensité d'une émotion intérieure, constamment entretenue par la chaleur des sentiments, une grande noblesse de manières comme de coeur, une remarquable rigueur morale.

D'une nature très sensuelle, elle est séduite par ce qui est beau, désirable mais elle échappe à toute vulgarité, à toute bassesse par l'exaltation et par la grâce de son esprit.

Elle "banalise" cette sensualité dans l'action, elle parvient à la sublimer dans la création.



Elle a beaucoup de constance, fait preuve de patience quand il le faut, mais il lui arrive de réagir avec une vivacité proche de la violence, d'avoir des mouvements d'humeur, de s'indigner et de répondre vertement à ceux qui n'ont pas de parole, qui lui manquent. Il n'y a cependant jamais de dureté ni de sécheresse dans son comportement ; et elle a une manière très à elle d'agir avec élégance, de se montrer gracieuse et accueillante ; ce qui ne l'empêche pas d'être intransigeante pour conduire, pour diriger en fonction de ce qui est à faire, à réaliser : il y a de la tendresse dans son cœur, de la fermeté et de la vigueur dans la poigne.

Mieux que de l'orgueil, c'est la fierté qui caractérise son caractère : elle a une humilité qui ne s'abaisse pas mais qui s'incline sans perdre le sentiment de sa dignité.

CONCLUSION .

Finalement ce graphisme révèle un tempérament fort, très équilibré, une personnalité sortant du commun autant par la qualité de sa culture, de son intelligence que par ses vertus morales et sociales.

Madame de L. n'a rien d'une ascète, d'une contemplative ; elle est avant tout femme de tête et d'action dont la nature sensuelle et la grande sensibilité affective s'allient harmonieusement à un haut niveau de spiritualité.

Sans doute ne doit-elle pas avoir toujours un caractère commode, non pas autoritaire mais exigeant.

Règles que les Pensionnaires des Religieuses de Notre Dame doivent observer.

1. Que toutes les filles que sont mises en pension dans les Maisons de Notre Dame, entendent, & se persuadent dès l'entrée en icelles, qu'elles y doivent venir pour apprendre les vertus, les bonnes moeurs, & lettres propres & convenables à leur sexe; mais particulièrement la dévotion, la pudeur, la modestie, la pureté, la discrétion, & retenuë; le respect & reverence envers leurs Superieures, l'honnesteté & bien-seance, & civilité en toutes choses; bref, toutes les bonnes & belles qualités que doit avoir une fille ou une femme Chrestienne, soit dans le monde, soit dans la Religion.
2. Toutes, se confesseront pour le moins tous les mois une fois. Celles qui auront atteint l'âge de dix ou douze ans recevront au mesme temps le tres Saint Sacrement de l'Autel; si ce n'est que le Confesseur & la Superieure jugent qu'il soit expedient d'accourcir ou prolonger ce temps pour quelqu'une particulièrement. Elles entendront aussi tous les jours la Messe avec attention, dévotion & reverence, & assisteront à Vespres les Festes & Dimanches.
3. Toutes oyent l'explication du Catechisme & le Sermon ou exhortation commune & publique, quand elle se fera en notre Eglise; & aprenent par coeur avec toute diligence la Doctrine Chrestienne, selon qu'il leur sera prescript & ordonné par leur Maistresse ou Prefetes des Chambres.
4. Hors le temps de recreation, quelles gardent tellement le silence, que pas une ne parle l'une à l'autre sans congé, si ce n'est en passant, ou de choses necessaires, mais principalement tandis qu'elles seront au Choeur ou en l'Eglise; & le soir apres, les Litanies de Notre Dame, qu'elles diront tous les jours toutes ensemble.
5. Quelles s'abstiennent tout à fait des mensonges, des detractions, de faux rapports, d'iniures, d'aoutrages & de toutes autres actions & paroles mal seantes qui repugnent à l'honnesteté & charité Chrestienne, & sachent que où les admonitions ne pourront profiter, elles seront chastiees par leurs Prefetes, & que celles qui refuseront la correction, ou ne donneront quelque esperance d'amendement ou se rendront facheuses & pernicieuses aux autres par leurs mauvais exemples, seront renvoyées & mises dehors.
6. Que toutes obeissent à leurs Maistresse ou Prefetes, & gardent exactement l'ordre & distribution du temps qui leur sera assigné à icelles, tant pour leurs Oraisons, que pour leurs leçons, coutures & autres exercices, & soient promptes & obeissantes à tous les sons de la cloche en quelque lieu qu'elle les appelle.

7. Qu'elles s'honorent l'une l'autre, & qu'elles se saluent lors qu'elles se rencontreront par la maison en passant, tâchant de s'edifier mutuellement par leur bon exemple, mais qu'elles portent un honneur & respect particulier à toutes les Religieuses, & nommément à leur Mere Principale, & à la Mere Premiere, s'arrestans pour les saluër lors qu'elles les rencontrent.

8. Qu'elles gardent une grande modestie en toutes leurs actions, mais principalement en l'Eglise, au Parloir, à table, en la recreation, & à toutes leurs Assemblées, ne riant trop facilement & sans cause, ne tournant les yeux ça & là, & respondant discrettement à ce qu'on leur demande, sans se precipiter à parler, & faire la response plustost qu'avoir conçu & entendu la demande.

9. Qu'elles n'aillent & ne courent legerement ça et là, ains marchent tousiours posément allant & venant par la maison; qu'elles ne bougent de leur place sans nécessité, & ne fouillent, furetent, manient ny prennent rien de la place d'une autre, sans expresse licence de la Prefete ou Principale, & le gré de celle qui y demeure.

10. Qu'elles prient Dieu tous les matins & tous les soirs, fassent leur Examen de conscience, se recommandans souvent à Nostre Dame & aux Saints, & portent une devotion particuliere à leur bon Ange, s'esforçans d'imiter la pureté Angelique par la netteté de leur corps & de leur ame, à ce que quand leurs parens les retireront chez eux, leur pieté, devotion, modestie, & tous leurs deportemens témoignent le lieu & l'eschole d'où elles sortent, qui est la Maison & compagnie de Nostre Dame.

11. Le Jeudi ou autre iour de congé sur sepmaine, auquel les escholieres estrangeres n'entrent point en Classe; les Pensionnaires aurôt deux ou trois heures, la presdinée de recreation extraordinaire depuis une heure jusques à trois ou quatre pour le plus; pendant lequel temps elles pourront iouër à quelque ieu decent & honneste, comme aux dames, aux eschets, au petit billard & autres semblables où l'esprit & le corps s'exercent par ensemble avec humilité & modestie, toutes fois sans debat, ny contestation, & celle qui perdra fera place aux autres pour iouër à leur tour & dire un *Ave Maria*, ou chanter *Laudate Dominum omnes gentes*, selon l'advis de la Mere Principale ou Prefete, qui se trouvera là tousjours presente, comme en toute autre recreation.

12. Elles tâcheront de bien apprendre à lire & prononcer les mots, tant en Latin qu'en François, & Italienne, & bien orthographier, à coudre, jetter, chiffrier, lire aux contracts, & faire toutes sortes d'ouvrages propres à une fille de leur condition, & tous les iours ouvriers se trouveront toutes aux ferules de l'apresdisnée, pour rendre compte de leurs actions à leur Prefete ou à leur Principale.

CHAP. III

- Formule des Classes ou Ecoles
et Constitutions des filles.

1. Cette fonction comme étant fondamentale de cet Institut pour la plus grande gloire de Dieu, le bien du public et le salut des âmes, doit être en singulière recommandation à toutes celles qui y seront appelées, de sorte que jamais elle ne s'omette, mais se fasse toujours de mieux en mieux, vu même que sa Sainteté en contemplation d'icelle, a ôté de son mouvement et sans en être requise toute obligation de dire le grand Office ou Bréviaire, soit en particulier soit en public, aux Religieuses de cette Compagnie.

Bref
n° 12

2. Or afin que le S. Siège continue en cette affection paternelle, il faut surtout prendre garde que la pratique de cette charge ne préjudicie aucunement à la Clôture régulière tant recommandée par le Concile de Trente, ce qui sera, si comme il est porté par le Bref de Notre S. Père, les Maîtresses ou Régentes de cet Ordre n'entrent point aux Classes que la première ou deux portes de la basse-cour vers la rue ne soient fermées, et que la Portière ou Tourière Domestique n'en ait reçu les clefs et ne les ait rendues à la Mère Prêfète ou Intendante des Classes. Pareillement quand lesdites Maîtresses sortent des Classes, qu'en entrant, elles ferment sur elles la porte des Classes vers la Maison, plus tôt que le même Portière par le commandement de l'Intendante ou Prêfète ne donne les clefs à la Tourière externe ou Gardienne des classes pour ouvrir les portes devers dehors. A quoi, afin qu'on n'y manque, outre la Mère Première et Seconde, la Mère Sur-Intendante et le Confesseur auront l'oeil particulièrement, elles pour le dedans, et lui pour le dehors, voyant comme les clefs se donnent: et quand on ouvre, et si c'est selon la Règle.

3. Immédiatement avant sonner le premier coup des classes la Tourière externe ou seculière qui en aura charge prenant les clefs de la Prêfète ou Intendante et celle de la Portière ou Tourière domestique, ouvrira les portes de la basse cour vers la rue; et le dernier coup étant sonné, elle fermera lesdites portes et rendra les clefs à l'Intendante, les portes étant fermées, la Portière domestique, en présence de la Mère Prêfète ou Intendante ira ouvrir aux Maîtresses pour entrer en Classe avec les Pensionnaires si elles y vont, auxquelles en même temps aussi on ouvrira et non plus tôt. Le dernier coup de l'issue des classes étant sonné, les Maîtresses et les Pensionnaires s'étant retirées et leurs portes étant closes et fermées par la Portière ou Tourière

de la Maison, la Gardienne ou Tourière de dehors prendra et recevra de la Prêfète ou Intendante les clefs pour ouvrir la porte de la rue comme dessus, et faire sortir les écolières étrangères.

4. Si quelque fille arrive tard, la Tourière ou Gardienne des Classes la fera entrer et retirer dans l'église; et s'il s'y en trouve trois ou quatre, demi heure après le dernier coup, on avertira la Prêfète par la Portière et la Tourière ou Gardienne, prenant par le tour la clef de la Maison de la Prêfète, leur ouvrira la porte qui répond dans l'église, s'il y en a, et les fera entrer par icelle dans le balet ou basse cour des Classes, puis refermant les portes rendra les clefs à la Prêfète ou Tourière.

5. Elle fera aussi sortir par cette porte quelqu'une accompagnée d'une ou deux autres si quelque mal présent, ou nécessité urgente le requerrait. Ce sera aussi par cette porte, si faire se peut, que les écolières sortiront les matins pour ouïr la Messe à la fin des Classes, et le samedi au soir pour les Litanies, les Religieuses et Pensionnaires s'étant au préalable retirées comme dit est. Que s'il n'y a point de porte qui réponde à l'église, il faudra tandis, suppléer à ce défaut par la porte ordinaire, le mieux et plus régulièrement que faire se pourra en la façon susdite, ou pourvoir dans la Maison aux nécessités des écolières, et renvoyer celles qui viendront tard, si cela semble plus convenable.

Bref
n° 3

6. Il y aura pour le moins deux classes en chaque Maison ou Collège de Notre Dame, et quatre pour le plus: mais plus communément trois. La première de lecture, sous le nom et titre de sainte Anne, qui sera écrit et posé en grosse lettre sur le frontispice de la porte. La seconde, d'écriture, sous le titre de sainte Catherine. La troisième, de couture, sous le nom de sainte Ysabeau. La quatrième, d'ouvrages, sous celui de sainte Madeleine: en toutes lesquelles on apprendra avec cela, tout ce qui est de piété et de vertu, selon la capacité de chacune. A quoi deux ou trois Maîtresses seront destinées par la Mère Première, avec l'avis de ses Conseillerères et de la Sur-Intendante ou Prêfète, l'une desquelles sera Mère, et l'autre Soeur pour l'aider, ou deux Soeurs, l'une plus ancienne et expérimentée que l'autre.

7. Les Classes s'ouvriront et on y enseignera devant et après dîner, deux heures tous les jours, esquels le Collège et la Cour entrera, et non ès autres. A la fin de la première heure, on tintera 15 ou 20 coups, ou environ, et demi heure après on tintera tout autant, afin que les Maîtresses et Ré-

gentes qui sont en Classe soient averties du temps passé, et de celui qui reste, et ce second signe sera le premier pour sortir. A la fin des deux heures, qui sera la fin des Classes, on sonnera un petit coup à branle, sans tinter, tant le matin que le soir, et est bon qu'en chaque classe, il y ait un pulverin pour mesurer les heures et distribuer le temps, et quelque devote image.

8. Depuis la S. Luc ou Toussaint, selon le cours des vendanges, jusqu'à Notre Dame de Septembre, ou l'Exaltation de sainte Croix, on sonnera à sept heures et demie le premier coup ou signe de l'entrée des Classes en branle, environ un petit quart d'heure, ou un gros demi-quart. Une demi heure après, savoir est à huit heures, on sonnera le second coup, qui sera l'entrée des Classes, et ce un peu en branle premièrement, et puis on tintera assez longuement, savoir est, autant qu'il sera besoin, à ce que les Maîtresses se puissent rendre à la porte pour sortir ensemble, gardant ce que dessus.

9. Es lieux esquels les écolières pourront ouïr la Messe à la fin des Classes, il faudra depuis Pâques jusqu'aux vacances sonner le premier à sept heures, et le second à sept heures et demie, à ce que la Messe se dise depuis neuf et demie jusqu'à dix. Il sera bon néanmoins de faire en sorte qu'en tous lieux les écolières entendent la Messe tous les matins, immédiatement devant ou après les Classes. L'aprèsdinée on sonnera à une heure et demie le premier coup, et à deux heures le second, comme le matin. Mais l'été depuis la saint Barnabé ou la saint Jean jusqu'à la sainte Croix de Septembre, on pourra entrer l'aprèsdinée depuis trois heures jusqu'à cinq, à cause des grandes et excessives chaleurs.

10. Les filles de tout âge et condition pourront être reçues par la Mère Prêfète, pour appredre et être enseignées gratuitement, pourvu qu'étant grandes, et d'environ quatorze ans, leurs parentes ou à leur défaut, d'autres honnêtes femmes les viennent présenter et faire connaître, afin qu'étant discoles, rebelles, et ne voulant se ranger au devoir par remontrances et corrections, on sache à qui s'adresser pour les congédier, si besoin est, et les renvoyer sans offenser personne.

11. Tant qu'il se pourra on mettra les pauvres et mal habillées à part, pour éviter divers inconvénients et reproches; mais on ne laissera de les bien apprendre selon leur condition. Il semble aussi convenable qu'on mêle et mette aussi une fille grandette avec une petite, et que chacune sache

sa place, laquelle elle pourra perdre pendant la tenue des Classes, si une autre sait mieux qu'elle ce qu'il faut apprendre par coeur des prières, de la Doctrine Chrétienne, et choses semblables.

12. A cette fin, devant que les Maîtresses entrent, les dixainières verront qui manque à sa place, et qui sait ce qui se doit apprendre par coeur, et qui a fait chez soi l'exemple, la couture, ou l'ouvrage prescrit, ou qui y a manqué, et en avertiront la Maîtresse après l'Oraison: Car soudain que les Maîtresses seront entrées, toutes, ensemble prieront Dieu à genoux, disant le Veni Creator, et l'Oraison suivante, avec celle de la Sainte leur Patronne, et à la fin réciteront l'Antienne de Notre Dame selon le temps.

13. Après l'Oraison de l'entrée, les dixainières ayant rendu compte de leurs dizaines, chaque fille cependant s'attendant à sa besogne, la Maîtresse les prendra par quatrièmes parties, ou comme elle jugera plus commode, selon le nombre, et leur montrera ce qui sera de la Classe, tandis que l'Adjointe ou Sous-Maîtresse se prendra garde des autres, à ce qu'elles travaillent bien sans trouble, et avec silence, les adressant selon qu'il sera nécessaire.

14. Le signe de la première heure étant donné, on fera réciter debout ce qui se devra dire par coeur, la Partie ou Adversaire de celle qui récite se levant de l'autre côté à l'opposite, et l'enseignant ou reprenant, s'il en est besoin; et si elle faut ou manque en quelque chose, toutes les autres cependant sans mot dire ni rien suggérer écouteront assises ce qui se dira, se tenant prêtes à dire ensuite ce qu'on leur commandera.

15. Or ce qu'on apprendra, pourra être l'Exercice Quotidien du matin et du soir, le Sommaire du Catéchisme, ou la petite Doctrine du Cardinal Belarmin, puis le Catéchisme entier, des Oraisons plus dévotes à Notre Seigneur à Notre Dame, et aux Saints, et quelques autres avant et après la Confession et Communion, telles qui se trouvent dans le Mémorial de Grenade; les heures du Père Emond; le Manuel du Père Ribadeneyra, du P. Coton, et autres, les quatrains de Pybrac et de Mathieu, des chansons Spirituelles, et semblables choses pieuses.

Bref
n° 3

16. Une demi heure ayant été employée à ceci en toutes les Classes, sauf celle de lecture, on apprendra l'écriture ou couture, et doit on bien prendre garde que ce qui a été appris ne s'oublie. C'est pourquoi il sera bon le samedi de répéter ce qu'on aura appris toute la semaine.

FORMULE DES CLASSES.

17. Les filles de la couture et des ouvrages pourront chanter des airs spirituels pendant leur travail de la première heure, si la commodité et séparation des Classes le permet, en observant que leurs airs et chansons soient proportionnés au temps, tant que faire se pourra. Comme si pendant les Avents c'étaient des Noël's choisis, l'Adjointe ou Sous Maître'sse les dressant en ceci, tandis que la Maître'sse enseigne les autres.

18. Si le nombre des écolières et disciples était tel, qu'une heure ne fût suffisante de montrer à toutes, on empruntera un quart d'heure de la demi heure suivante; et la Sous Maître'sse pourra aider la Maître'sse selon sa direction.

19. Avant partir de Classe, on fera souvenir à chacune, de ce qu'elle doit étudier, ou faire au logis; et comment par la rue il leur convient être modestes, et saluer honnêtement les personnes d'honneur, les croix, images et églises, et comme elles se doivent mettre à genoux si le S. Sacrement passe, et tels autres enseignements de civilité, humilité, modestie Chrétienne.

POUR LA LECTURE.

Chapitre IV.

On apprendra premièrement en latin, puis en François, & la lettre Romaine plustost, puis l'Italique, & en fin encore la Françoisse si on le treuve bon.

Il y aura trois rangs. Le premier de celles qui apprenēt à cognoistre les lettres. Le 2. rang de celles qui apprenent les syllabes, & comptent ou accouplent. Le 3. de celles qu'on enseigne les mots entiers, & qui lisēt tout à fait. Les lettres de l'Alphabet, & les syllabes se pourront apprendre par une grande table, où les caracteres seront peints en grande forme, qu'avec une baguette on monstrera à 10 ou 12. ensemble, & puis dans le livre de chacune on la leur fera recognoistre, mettant une d'icelles qui lisent bien pour guide à chacune de celles qui apprenent les lettres.

On donnera aussi une ayde à celles qui accouplent, & fera-t'on aussi dire à 10 ou 12. leur leçon, la Maître'sse passant & estant au milieu, & les faisans dire toutes ensemble en mesme temps, en se prenant garde des guides, & reprenant celles qui faillent, & finalement les escoutant toutes & particulièrement tantost l'une tanstost l'autre, & faut que pour bien garder ces Regles tant la Mere Prefete ou Intendante des Classes, que chaque Maître'sse ou Regente ait à part soy, & lise souvent cette formule.

BIBLIOGRAPHIE

1. ORIGINES O.D.N.

a) Sources manuscrites

ARCHIVES SECRETES DU VATICAN (Congrégation des Evêques et Réguliers)

- Formula Instituti ordinis religiosarum Beatae Mariae Virginis
7 Mars 1606 -
- Bref de Paul V "Salvatoris Domini et nostri" - 7 Avril 1607 -
- Supplique du Cardinal François de Sourdis au Sacré Collège
des Cardinaux - 12 Juin 1615 -
- Motu proprio "Cum pridem" de Paul V s.d. années 1615-1621 -
- Supplique des Religieuses de l'Ordre de Notre-Dame de
Bordeaux à S.S. Paul V (années 1615-1621)
- Indult en faveur de Marthe de Montferrant l'autorisant à passer
du monastère de l'Annonciade ou de l'Ave Maria de Bordeaux à
celui de Notre-Dame - 17 Mars 1620 -
- Indult en faveur de Magdelaine de Montferrant l'autorisant
à passer du Monastère de l'Annonciade ou de l'Ave Maria de
Bordeaux à celui de Notre-Dame - 17 Mars 1620 -

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA GIRONDE

- Mémoires de Bertheau G¹ 532
- Religieuses Filles de Notre-Dame G¹ 629-631 -
- Testament de Jeanne de Lestonnac - 7 décembre 1610 - Registre
BOUHET n° 14812 f - 1445
- Contrat d'entrée en religion de Marthe et Magdeleine de
Montferrand - 7 Juillet 1601 - Registre CHADIRAC Antoyne
3 E 3.143 ff.340-341
- Testament de Marthe et Magdeleine de Montferrand - 23 Juin 1604
Registre CHADIRAC Antoyne 3 E - 3150 - f. 558

BIBLIOTHEQUE ROYALE (antérieurement de Bourgogne) Bruxelles -

- Lettre de Jeanne de Lestonnac à un certain Père Jésuite
9 Février 1610 "Litterae ad Patrem quondam Societatis ejus
Virginis quae coepit similem Institutum Societatis Nostrae"-
M S 4156 19 (F 33-34)

ARCHIVES O.D.N. - Centre Lestonnac Bordeaux

- Code d'Alençon Série G
- Registre des Professions - Fonds Poitiers - Série J

ARCHIVES O.D.N. Rome

- Bref "Salvatoris et Domini" - 7 Avril 1607 - 004.673

ARCHIVES DE LA COMPAGNIE DE JESUS - ARSI - ROME -

- Catalogi triennales 1566-1614 Aquit. 9/I
- Catalogus PRIMUS COLLEGII BURDIGALESIIUS - Anni MDCVI - Aquitania
- Réponses du Père général au P. de Bordes 1607 et 1610
Aquitania 2 - 1598 - 1612 -

ARCHIVES DES CHANOINESSES DE St AUGUSTIN - Paris -

- Lettre de Pierre Fourier à Alix Le Clerc - 17 Janvier 1611-
Lettre 36 p. 49 -

b) Sources imprimées

- AUGER Emond Catéchisme et sommaire de la Religion chrétienne par Emond Auger de la Compagnie de Jésus - Paris - Buon - 1572 - 8/12 cm - 104 pp.
- BARBERA Mario La Ratio Studiorum e la Parte quarta delle Costituzioni della Compagnia di Gesu - trad. di Mario Barbera - Cedam - Padova - 1942 - 15/21,5 cm - 246 pp.
- BELLARMIN Robert : Briefve Doctrine Chrestienne composée par le Cardinal Bellarmin de la Compagnie de Jésus, traduit de l'Italien par le R.P. Michel Coyssard de la même Compagnie. Lyon - 1628 - 48 pp. - in 12 -
- Catéchisme et ample déclaration de la doctrine chrétienne - Rouen - chez Jean Le Boulenger par le Collège des P.P. Jésuites - 1632 - 281 pp. - in 16 (Bellarmino) Il catechismo - Ed. Cantagalli - Siena - 1951 - 195 pp.
- BETANT E.A. Notice sur le Collège de Rive suivie de l'Ordre et manière d'enseigner en la ville de Genève - 1866 - 14/21 cm - 12 pp. s.n.
- BOUZONNIE Histoire de l'Ordre des Religieuses Filles de Notre-Dame - Poitiers - chez la Veuve de Jean Baptiste Braud - 17/22 cm - 2 vol. vol. I, 613 pp. - vol. II, 608 pp.
- BRUTO Giovanni Michele : L'institution d'une fille de noble maison - traduite de langue toscane en Français - en Anvers chez Jehan Bellère - imp. de Chr. Plantin - 1555 - 51 pp.
- CALVIAC C. La civile honesteté pour les enfants avec la manière d'apprendre à bien lire, prononcer et écrire qu'avons mise au commencement - Paris - 1560 - XXII pp.
- CIVILITE (La) honneste pour l'instruction des enfants - Au commencement la manière d'apprendre à bien lire, prononcer et écrire... Dressée par un Missionnaire - TROYES chez Mme GARNIER s.d. supposée 1714 - in 12

- CIVILITE (La) qui se pratique en France parmi les honnêtes gens pour l'éducation de la jeunesse - Avec une méthode facile pour apprendre à bien lire, prononcer les mots et les écrire. Les quatrains du sage M. de Pybrac et l'arithmétique en sa perfection. Tours - 1746 - 78 pp.
- COLLIN Le mémorial de la vie chrétienne du R.P. Loys de Grenade - Rheims - 1577 - 7,5/11 cm - 538 pp.
- COTON Pierre Oraisons dévotes appropriées à toutes sortes d'exercices et actions chrétiennes - Ensemble avec un formulaire de la Confession et Communion - Composées par le P. Pierre Coton de la Compagnie de Jésus - Paris - chez la Vefve Remy DALLIN - 1622 - 24 f + 16,5 cm 16,5 cm
- DOCUMENTS D'ORIGINE - O.D.N. Editions Lestonnac - San Sebastian - 1975 16,5/24cm - 220 pp.
- DORIGNY Giovanni - Vita del P. Antonio POSSEVINO della Compagnia di Gesu... con varie note, et piu lettere inedite... in Venezia - MDCCLIX - Remondini - 12/17 cm 384 pp.
- François de TOULOUSE (JULIA) - La vie de la vénérable Mère de Landiras Fondatrice de l'Ordre des Religieuses de Notre-Dame ; composée par le Révérend Père François Julia de Toulouse, Religieux et Prédicateur Capucin - Toulouse - 1671 - 14/20cm - 473 pp.
- GUILHERMY E. de : Ménologe de la Compagnie de Jésus, Assistance de France - Parigi - 1892 -
- HERMINJARD Aimé-Louis : Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française - Tome IV (1536-1538) - Genève, Bâle, Lyon - 1878 - en 9 vol.
- LE MERRE Pierre : Recueil des Actes titres et Mémoires concernant les affaires du Clergé de France - A Paris - chez la Veuve MUQUET - 1716-Tome I - 2110 pp. 24/35cm
- LES CONSTITUTIONS DES RELIGIEUSES DE LA CONGREGATION DE NOTRE DAME faites par le serviteur de Dieu Pierre Fourier - Toul - 1644 - 10/15cm - 288 pp.

- LOYOLA Ignace de : Exercices Spirituels - traduits et annotés
par François Courel - Desclée de Brouwer - 1963 -
10/16,5cm - 230 pp. - Constitutions de la Compagnie
de Jésus - Traduction du texte officiel - notes et
index de François Courel - Desclée de Brouwer -
Paris - 1967 - 2 vol. 13/20cm - 315 et 291 pp.
- MARCHAND Jean : Le livre de raison de Montaigne - sur l'Ephemeris
historica de Beuther - Paris - 1948 - 10,5/17cm -
362 pp.
- POMMEREU Agostina de - Les chroniques de l'Ordre des Ursulines
recueillies pour l'usage des religieuses du mesme
Ordre. Par Mère de Pommereu Ursuline - par. 1° A Paris
chez Jean Henault - imprimeur libraire juré Rue St.
Jacques - L'Ange Gardien - 1673.
- POSITIO... Beatificationis et canonizationis Annae de Xainctonge
Typis polyglottis vaticanis - 1972 - 21/29cm - 863 pp.
- POSSEVIN J.B.: Pratique dorée de la charge des curés, par
J.B. Possevin augmentée des remarques d'André Victorel.
(Possevini) Antonii Societatis Jesu Bibliotheca -
Romae 1593 - Liber quintus : Religiosos ordines en
ecclesia Dei.
- POTTIER Aloÿs : Le R.P. Pierre Coton de la Compagnie de Jésus -
Intérieure occupation d'une ame dévote - Nouvelle
édition avec Préface et notes par le P. Aloÿs Pottier-
Pierre Téqui éditeur - 1933 - 243 pp.
- PYBRAC Les quatrains du Sr de Pybrac avec ceux du Sr de
Mathieu, de la vie et de la mort - Pierre de La Court -
Bourdeaux - 1618 - 9,5/17cm - 20 pp. et 19 pp.
- RAT Maurice Montaigne Oeuvres complètes - Gallimard - La Pléiade -
Dijon - 1976 - 11/17cm - 1971 pp.
- REGLES DE LA COMPAGNIE DES VIERGES de SAINTE URSULE ... A Tournon-
par Claude Michel Imprimeur de l'Université -
MDXCVII - Un exemplaire en est conservé à la Biblio-
thèque municipale de VESOUL (Haute-Saône)

REGLES ET CONSTITUTIONS de l'Ordre des Religieuses de Notre-Dame, établi premierement en la ville de Bourdeaux par l'autorité du S.Siège - P. de la Court - Bourdeaux - (texte précédé de l'Attestation et Déclaration de la Mère Ancienne de Lestonnac) 8/13,5cm - 429 pp.

RIBADENEYRA - Les Sacrées Fleurs des vies des Saints - Nouvelle Edition Lyon 1667 - 535 pp. - 25 x 35 cm -

SAINCTE MARIE : Abrégé de la vie de Madame Jeanne de Lestonnac Veuve du Sieur Baron de Landiras, Fondatrice de l'Ordre des Religieuses de Nostre Dame - Toulouse 1645 - 15/21cm - 395 pp.

SALIAT Pierre : Déclamation contenant la manière de bien instruire les enfants dès leur commencement - Avec un petit traité de la civilité puérile - Le tout translaté nouvellement de Latin en François par Pierre Saliat - 1537 - 73 pp.

c) Etudes

ALLAIN Chanoine Ernest - Contribution à l'Histoire de l'Instruction primaire en Gironde avant la révolution - Bordeaux - 1895 - 15,5/21cm - 277 pp.

ALLARD Claude - Le miroir des âmes religieuses ... Flandrine de Nassau - ... A Poitiers - chez Julien Thoreau. MDCLIII - 447 pp. 17/23,5 cm

ARIES Philippe - L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime - Ed. du Seuil - Paris - 1973 - 11,5/17,5cm 316 pp.

ARRAZOLA Asuncion - Genesis y desarrollo de las Constituciones - Roma - éd.O.D.N. - 2 vol. 16,5/23,5cm - vol. I : 378 pp. - vol. II : 379 à 783.

AUGUSTIN St. - Les Confessions - Coll. Oeuvres de St. Augustin - Desclée de Brouwer 1962 - 17/11cm - Tomes 13 - 14

- AVANZINI Guy - Immobilisme et novation dans l'éducation scolaire -
Toulouse - Privat - 1975 - 15,5/23,5 cm - 318 pp.
- Introduction aux sciences de l'éducation - Toulouse -
Privat - 1976 - 13,5/17,5cm - 200 pp.
- Histoire de la pédagogie du 17e siècle à nos jours -
Toulouse - Privat - 1981 - 15,5/23,5cm - 395 pp.
- AZCARATE RISTORI Isabel - El origen de las Ordenes femeninas de
Enseñanza y la Compania de Maria - Ed. Lestonnac -
San Sebastian - 1963 - 15/22cm - 260 pp.
- Historia de la Orden de la Compania de Marie Nuestra
Señora - éd. Lestonnac - San Sebastian - 1964 -
14,5/22cm - 599 pp.
- BADY René L'homme et son institution, de Montaigne à Bérulle -
1580 - 1625 - Société d'édition "Les Belles Lettres"-
Paris 1964 - 586 pp. 16/24,5 cm
- BERCE Yves-Marie - La vie quotidienne dans l'Aquitaine du XVIIe
siècle - Paris - Hachette - 1978 - 13/20cm - 286 pp.
- BERNOVILLE Gaétan - Le cloître dans le monde - Anne de Xainctonge,
fondatrice de la Compagnie de Sainte Ursule -
1567-1621 - Paris - 1956 - 281 pp.
- BESSE Jean Marie - Les doctrines d'inspiration rationalistes -
in AVANZINI - Histoire ... pp. 75-95
- BINET Etienne - La vie parfaitement humble et courageuse d'Anne
de Xainctonge institutrice des Ursulines du Comté de
Bourgogne - Dôle - 1636 -
- BOISSET Jean - La réforme et l'éducation - Toulouse - Privat
1974 - 16/23,5cm - 190 pp.
- BOURCHENIN Daniel - Etude sur les académies protestantes en
France au XVIe et au XVIIe siècle - Grassart - Paris
1882 - 305 pp.
- BOUTRUCHE Robert - Bordeaux de 1453 à 1715 - éd. Delmas -
Bordeaux 1966 - 17/22cm - 562 pp.

- BRAIDO Pietro - Esperienze di pedagogia cristiana nella storia
Roma - LAS - 1981 - 2 vol. - 16,5/23cm - vol. I :
554 pp. - Vol II : 428 pp.
- BROUSSE Jacques - La vie du Rd Père Ange de Joyeuse - Paris -
Taupinard - 1621 -
- BROYER Gérard - Eduquer qui ? ... L'approche biologique -
in Avanzini - Histoire... de la pédagogie ...
pp. 119 - 137 -
- BULLETIN de la Société de l'histoire du Protestantisme français -
Calvin et la réforme française - Paris - Mars 1935 -
120 pp.
- CARRIERE Victor - Introduction aux études d'histoire ecclésiastique
locale - Paris - LETOUZEY - 1940 - 3 vol.
vol. I : 472 pp. - vol II, 563 pp - III, 552 pp.
13/22cm
- CARLTIER E. Lettres de Sainte Catherine de Sienne - Traduites de
l'italien par E. CARLTIER - éd. P. TEQUI - Paris -
1976 - 1777 pp. en 2 vol.
- CHARMOT François - La pédagogie des Jésuites - Paris - 1951 -
13/21cm - 614 pp.
- CHARTIER R. - COMPERE M.M. - JULIA D. - L'éducation en France
du XVIe siècle au XVIIIe siècle - Paris - Sedes -
1976 - 17,5/22cm - 304 pp.
- CHATEAU Jean - Montaigne psychologue et pédagogue - Vrin - Paris
1971 - 277 pp.
- COMPAYRE Gabriel - Histoire critique des doctrines de l'éducation
en France depuis le seizième siècle - 2 tomes - Paris -
Hachette - 1879 - Histoire de la pédagogie - Paris -
Librairie Delaplane - 1880 - 12/18cm - 488 pp.
- COURTAULT Paul - La Mère de Montaigne - in Mélanges offerts à
Paul LAUMONIER - Droz - 1935 - 17/24cm - p. 305 à 327
- CRISTIANI L. - La merveilleuse histoire des premières Ursulines
françaises - Paris - 1935 - 11,5/20cm - 396 pp.
(Ed. Vitte).
- L'Eglise à l'époque du Concile de Trente - Bloud
et Gay - 1948 - in collection Histoire de l'Eglise
depuis les origines jusqu'à nos jours - Tome 17 -
495 pp. - 15/23,5cm

- CODINA MIR Gabriel - Aux sources de la pédagogie des Jésuites, le "Modus Parisiensis" - Institutum Historicum S.I. -
- Roma - 1968 - 17,5/24,5 - 370 pp.
- DAGENS Jean - Bérulle et les origines de la restauration catholique (1575-1611) - Desclée de Brouwer - 1952 -
Bruges - 457 pp. 13,5/23cm -
- DAINVILLE François de - La naissance de l'humanisme moderne - Les Jésuites et l'humanisme - Beauchesne - Paris - 1940 -
390 pp.
- L'éducation des Jésuites - du XVIIe au XVIIIe siècle -
Ed. de minuit - Paris - 1978 - 13/21,5cm - 570 pp.
- DALMASES Candido de - Jésuites - in "Dictionnaire de Spiritualité"
Tome LV p. 963 à 971 -
- DARRICAU Raymond - Les formulaires de visite pastorale des archevêques de Bordeaux, in Revue des Bibliophiles de Guyenne - N° 88 - Juillet - Décembre 1968 -
- Histoire religieuse de la Gironde - Diocèse de Bordeaux - Paris - 1974 - 16/21cm - 303 pp.
- DAST LE VACHER de BOISVILLE - La vénérable Jeanne de Lestonnac baronne de MONFERRANT-LANDIRAS - Imprimerie nouvelle Bordeaux - 1901 - 48 pp. 22/27cm
- DELATTRE ET BAILLY - Les établissements des Jésuites en France depuis quatre siècles - 5 vol. Enghien-Wetteren - 1953 -
col. 39
- DEMOUSTIER Adrien - Institutions scolaires et civilisation - in Pédagogie - Paris - décembre 1971 - 15/21,5cm -
p. 894 à 901 -
- L'homme est créé pour... in Christus n° 91 - Juin 1976 - p. 357 à 369
- DERREAL Hélène - Un missionnaire de la Contre-Réforme - St Pierre Fourier et l'institution de la Congrégation de Notre-Dame - Paris - Plon - 1965 - 14/20cm - 478 pp.

- DESGRAVES L. - Aspects des controverses entre catholiques et protestants dans le Sud-Ouest entre 1580 et 1630 - in Annales du Midi - Tome 76 n° 67 - Avril 1964 - Toulouse - Privat - p. 153 à 187 -
- DHOTEL Jean-Claude - Les origines du Catéchisme moderne d'après les premiers manuels imprimés en France - Paris - 1967 - 13,5/21cm - 471 pp.
- DOLTO Françoise - La féminité dans la vie humaine... - in Bulletin de la Société française d'Etudes Mariales - 1973-74 - p. 84-85 -
- DUBORGEL Bruno - Eduquer qui ?... l'approche psychologique - in Avanzini - Histoire ... pp. 139-154 -
- DUMAS J.B. Notice sur Emond Auger - in Eloge historique d'Antoine François Marie Artaud - éd. Barret - Lyon - 1840 - 27 pp.
- ESMEIN Aldebert - Etude sur les contrats dans le très ancien droit français - Paris - 1883 - Larose et Frocel - 16/23 cm - 235 pp.
- FENELON - De l'éducation des filles - Paris - chez Billois - 1811 - 207 pp. 8,5/14cm -
- FLAVIGNY, Comtesse de - Ste Catherine de Sienne - Paris - Mignaud - 1895 - 680 pp. - 12/18,5cm
- FOUQUERAY Henri : Histoire de la Compagnie de Jésus en France - Tomes I, II, III - Paris - 1910-1925 - 15,5/24cm
- FOZ y FOZ Pilar : La revolucion pedagogica en Nueva Espana (1754-1820) - Madrid - ed. Artes Graficas - 1981 - 2 vol. 17/24cm - Vol. I : 508 pp. - vol. II : 271 pp.
- FRANTA Herbert - Interazione educativa - Roma - LAS - 1977 - 16,5/23,5cm - 130 pp.
- GAULLIEUR Ernest - Histoire de la Réforme - T. I Bordeaux 1884 - Histoire du Collège de Guyenne - Bordeaux 1874 -
- GRIEGER Paul - La caractérologie pastorale - Ed. J.V. - Monaco - 1965 - 13/20,5cm - 366 pp.

- GUEUDRE M. Marie de Chantal - De l'Institut séculier d'Angèle Mérici à l'Ordre monastique (1572 à 1650) - Paris - 1957 - 13/20,5cm - 350 pp.
- GUIBERT Joseph de - La spiritualité de la Compagnie de Jésus - Rome - 1953 - 17/24cm - 659 pp.
- IPARRAGUIRRE Ignacio - Vocabulario de Ejercicios Espirituales - Roma - 1978 - Centrum Ignatianum Spiritualitatis. 216 pp. - 16,5/24cm
- HELYOT Pierre - Histoire des Ordres monastiques et religieux - Paris 1721 -
- HERMAN J.B. - La pédagogie des Jésuites au XVIIe siècle - Ses oeuvres - ses caractéristiques - Bureau du recueil à Louvain - 1914 -
- HERMINJARD A.L. - Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française -
- HISTOIRE et pratique de la clôture des Religieuses, selon l'esprit de l'Eglise et la Jurisprudence de France - A Paris chez G. DESPREZ - 1754 - 694 pp. 10/17cm -
- HUGON Jacqueline - Structure et temporel d'une communauté religieuse de femmes à Bordeaux au XVIIe siècle - Mémoire dactylographié - Archives O.D.N. - Centre Lestonnac - Bordeaux -
- KOEHLER Th. - Société des Etudes Mariales et recherches psychologiques - in Bulletin de la Société d'études mariales - 1973 - 1974 p. 67 à 81
- LEBEGUE Antoine - Histoire des Aquitains - Paris - Nathan - 1979 - 13/21cm - 416 pp.
- LE COULTRE Jules - Maturin Cordier et les origines de la pédagogie protestante dans les pays de langue française (1530-1564) - Neuchâtel - Secrétariat de l'Université - 1928 - 16/25,5cm - 536 pp.

- LEDOCHOWSKA Thérèse - Angèle Merici et la Compagnie de Ste Ursule - Roma - Ancora - 1967 - 14/22cm
- Educazione della gioventu femininile nei conventi in Dizionario degli istituti di perfezione - pp. 1055 - 1057 -
- LEONARD Emile - Histoire Générale du Protestantisme - 3 vol. PUF - 1961 - T. I 402 p. - T. II : 453 p. T.III :453 17/22 cm -
- LE SENNE René - Traité de caractérologie - Paris - PUF - 9è éd. 1979 - 15/21cm - 334 pp.
- LIVET Charles-Louis - De l'enseignement en France au XVIIe siècle: Protestants et Juifs - in Revue Française août - octobre 1856 -
- LOTTIN Alain - Réforme Catholique et instruction des Filles Pauvres dans les Pays Bas méridionaux - in Les Religieuses enseignantes - Angers 1981 - pp. 21 - 30
- MASETTI Gian-Ludovico - Motivi storici del l'educazione feminile - BARI - 1980 - 213 pp. - 16/24 cm
- MASSEBIEAU Louis - Les colloques scolaires du seizième siècle et leurs auteurs - (1480-1570) - J.Bonhoure - Paris - 1878 - in 8° - 254 pp.
- MAYEUR Françoise et GADILLE Jacques - Education et images de la femme chrétienne en France au début du XXe siècle - Lyon - l'Hermès - 1980 - 14,5/21cm - 212 pp.
- MERCIER La vénérable Jeanne de Lestonnac - éd. Leday - Paris - 1891 - 13/21cm - 360 pp.
- MICHEL Pierre - Une version modernisée des Règles et Constitutions des Filles de Notre-Dame ; l'édition du Père Gellé - in Bulletin de la Société des Amis de Montaigne - Paris 1975 - n°16 - 15,5%23,5 cm - pp.47 - 62
- MOLETTE Charles - Conclusions - in Les Religieuses enseignantes - Angers 1981 - pp. 151 - 162



- MORIN Gaston - La loi et le contrat - Paris - 1927 - 12/19cm
170 pp.
- ORCIBAL Jean - Jean Duvergier de Hauranne - Abbé de Saint Cyran
et son temps - (1581-1638) id. J. DUCULOT - CEMBLoux -
Louvain 1947 - 685 pp. 16/23 cm
- PAROZ Jules - Histoire universelle de la Pédagogie - Delagrave
Paris - 1880 - article : Luther pp. 105 à 117 -
- PEYROUS Bernard - La réforme catholique dans le diocèse de
Bordeaux 1600-1719 - Thèse de doctorat - Angers -
1982 - 5 vol -
- PICOT Essai sur l'influence de la religion en France
pendant le XVIIe siècle - Paris - 1824 - T. I
- PILLORGET René - Mary Ward ou la ténacité (1585-1645) in Les
Religieuses enseignantes - Angers - pp. 9 à 20
- PORTEAU Paul - Montaigne et la vie pédagogique de son temps -
Droz - 1935 - 332 pp.
- POUTET Yves - Le XVIIe siècle et les origines lassaliennes -
Remmes - 1970 - Spiritualité d'enseignants : Anne
de Xainctonge et Saint Jean-Baptiste de La Salle -
in Revue d'ascétique et mystique n° 141 - Janvier-Mars
1960 - 72 pp.
Un aspect de l'éducation des enfants à l'époque des
premiers Essais de Montaigne - in Revue d'histoire
du livre n° 28 - 3è trimestre 1980 - 15.24cm - 30 pp.
- PRAT J.M. Recherches historiques et critiques sur la compagnie
de Jésus en France du temps du P. Coton - 1564-1626-
en 4 t. - t. I : 725 pp.
- RAVIER André - Les chroniques Saint Ignace de Loyola - Paris -
Nouvelle Librairie de France - 1973 - 15/23,5cm -
334 pp.
- RELIGIEUSES ENSEIGNANTES (Les) - XVIIe-XXe siècles, Centre de
Recherches d'histoire religieuse et d'histoire des
idées - Angers - 1981 - 163 pp. - 15,5/23,5cm.

- ROPS Daniel - Montaigne chrétien et sa sainte mièce - in Bulletin de la Société des Amis de Montaigne - Paris - n° 15 - Juillet-Septembre 1960 - 15,5/23,5cm. - pp. 3 à 8 -
- SAGOT Paule - L'esperienza pedagogica originaria della Congregazione Di Nostra Signora - p. 475 à 492 in Pietro Braido
- SAINT BERNARD et Notre Dame - Etude d'âme - textes authentiques et traduction - Desclée de Brouwer - Abbaye Sept-Fons - MCMLIII, 427 pp. - 14/17,5 cm. -
- SCLAFERT Clément - L'âme religieuse de Montaigne - Nouvelles éditions latines - Paris - 1951 - 14/23cm. - 315 pp.
- SOMMERVOGEL Carlos - Bibliothèque de la Compagnie de Jésus - Col. 59 -
- STROWSKI Fortunat - Montaigne lu à Bordeaux - in Revue Philologique de Bordeaux et du Sud-Ouest - 1902 - pp.193-218 -
- TARGE Maxime - Professeurs et Régents de Collège dans l'ancienne Université de Paris - Paris Hachette - 1902 - 318 pp. 13,5/22 cm. -
- VIGUERIE Jean de - L'institution enfants, l'éducation en France XVIe - XVIIe siècles - Calmann-Lévy - Paris - 1978 - 13/20,5 cm. - 330 pp.
- VILLEY Jean - L'influence de Montaigne sur les idées pédagogiques de Locke et de Rousseau - Paris - Hachette - 1911 -
- VOCATION RELIGIEUSE (La) et sacerdotale en France - XVIIè - XIXè siècles - Univ. d'Angers - Centre de recherche d'histoire religieuse et d'histoire des idées - 15,5/23,5cm - 79 pp.
- WETTER Immolata - Maria Ward... in Pietro Braido pp. 493-515
- ZIND Pierre - Quelques aspects des Petites Ecoles de l'Ancien Régime - Cours dactylographié - Les Doctrines d'inspiration catholique in Avanzini - Histoire de la Pédagogie du XVIIè siècle à nos jours pp.45 - 74

2. DEVELOPPEMENTS O.D.N.

a) Sources manuscrites -

ARCHIVES NATIONALES PARIS

- Dossiers de la Commission de Secours 1728-1788 Série G 9
- Dossiers du Comité ecclésiastique 1790 Série D XIX
(classement par diocèses)

ARCHIVES DEPARTEMENTALES

- de l'Aveyron, de l'Hérault, du Lot-et-Garonne
des Pyrénées Atlantiques, de l'Orne, du Vaucluse :
Déclarations et Procès-verbaux 1790-1792
- du Rhône :
Reglemens generaux Charles DEMIA 1684 D 346

ARCHIVES DE LA COMMUNE DE LANGOGNE

Procès verbal 8 Octobre 1792

ARCHIVES O.D.N.

Archives O.D.N. Centre Lestonnac Bordeaux :

- Trésor des Religieuses de Notre Dame qui sont
chargées de l'instruction Toulouse - Série N
- Fonds La Flèche, Poitiers, Tournon,
Toulouse : Séries D, G, J, M et N

Archives O.D.N. - Limoges, Le Puy, Narbonne, Pradelles, Toulouse,
Vienne : Séries D, G, J, M et N

Archives O.D.N. Rome :

- Règlement général pour les élèves du
Pensionnat de Notre-Dame 000.811
- Mémoire - ODESCALCHI - 1838 - 000.153

ARCHIVES PRIVEES

- Lettre de la Supérieure de St. Flour 1er Janvier 1758
communiquée par M. FOUILLERON St Flour

b) Sources imprimées

ASSEMBLEE GENERALE de MEXICO - O.D.N. Rome 1982 - 216 pp.
16,5/24 cm. -

BIBILONI Juan - Not. biografica sobre el Doc. José MIRALLES y SBERT
in Boletín oficial Eclesiastico de la Diocesis
de Lerida 5 - 12 - 1914 n° 28 -

- BOUFFIER Gabriel - Soeur Marie-Rose Viau - Limoges - Barbou -
1885 - 226 pp. 14/22 cm. -
- CALENDINI Paul - Le Couvent des Filles de Notre-Dame de La
Flèche - 1622 - 1905 - La Flèche - Eugène Besnier -
1905 - 250 pp. 16/25 cm. -
- CAPEILLE Jean - Les anciens monastères de Perpignan - in Revue
Historique et Littéraire du Diocèse de Perpignan -
n° 128 - 13 Février 1932 -
- CERTEAU Michel de - Jean-Joseph Surin - Correspondance -
Desclée de Brouwer - 1966 - 1827 pp. 11/17,5 cm.
- CHARRY Jeanne de - Histoire des Constitutions de la Société
du Sacré-Coeur - Rome 1981 - Vol. I - 621 pp.
16,5/25,5 cm.
- CONSTITUTIONS - Ordre de la Compagnie de Marie Notre-Dame -
San Sebastian 1981 - 126 pp. 14/19 cm.
- DUMAISNE Abbé - Il y a cent ans. Etat des Communautés de l'Orne -
Chapelle Montligeon - Orne - 1906 -
- DUPANLOUP Mgr. - Femmes savantes et Femmes studieuses - in Le
Correspondant LXX Avril 1867 - La femme studieuse -
Paris 1869 - 316 pp. - Lettre sur l'éducation des
filles - Paris 1879 - 467 pp.
- DURAND E. Chanoine - Madame C.A. Granier - Albi 1933 - 21 pp.
- FILLOLEAU Marguerite - Dialogue ou Discours familial entre une
fille de Notre-Dame et ses disciples - A La Flèche
de l'imp. Gervais LABOE - MDCLXIII - 2 vol. 584 pp.
et 621 pp. 9/14,5 cm.
- LELIEVRE Henri - Les Religieuses de Notre-Dame à Bordeaux
pendant la période révolutionnaire - Féret éd.
Bordeaux 1900 - 320 pp. 16/24,5 cm.
- LES CONSTITUTIONS de la Compagnie de Nostre-Dame - 1642 -
éd. dite de SAINTE MARIE - 200 pp. 10,5/16,5 cm.
- LETTRES ANNUELLES de 1834 à 1921 - Bordeaux - (Archives O.D.N.
Centre Lestonnac - Bordeaux)

- LEVEQUE Dom Louis - Vie de la R.M. Suzanne Lévêque - Paris -
Lethielleux - 1893 - 344 pp. 11/17 cm. -
- Madame POUZOLS Fille de Notre-Dame - 1850 - 1937 - Imp.
Roudière - Carcassonne - 65 pp. 16,5/20,5 cm.
- MARIE DU SACRE-COEUR - Religieuse de Notre-Dame - Les Reli-
gieuses enseignantes - 5è édition - Paris -
Rondelet 1899 -
La formation catholique de la femme contemporaine
2è édition - Paris Rondelet 1899 - 303 pp.
13/18 cm. -
- MICHEL Louis et CAVALLERA Ferdinand - Lettres spirituelles
du P. J.J. Surin - Toulouse 1926 - 335 pp.
16/23 cm. -
- NOTICES sur les Religieuses du monastère d'Albi - Toulouse 1879
248 pp. 12/18,5 cm. -
- PRAT J.M. Essai historique sur la destruction des Ordres Re-
ligieux en France au XVIIIe siècle - Paris 1845 -
480 pp. LXXVIII - 13/21 cm.
- PROJET EDUCATIF des Provinces de France - 24 Février 1980 -
2 feuillets 14,5/21 cm. (Archives O.D.N. - Bordeaux)
- RECUEIL des Pièces et Documents authentiques pour servir à la
continuation des Annales de l'Ordre de Notre-Dame
Poitiers - Henri Oudin - 1863 - 154 pp. 19/28 cm.
- REGLES ET CONSTITUTIONS de l'Ordre des Religieuses de Notre-Dame
s.d. exemplaire unique provenant de la Maison de
Notre-Dame de Toulouse rue Pharaon (Arch.O.D.N.Rome
000.011)
- SABATIER Recueil de titres et documents certains pour servir
à l'histoire de la Fondatrice de l'Ordre de Notre-Dame
Bordeaux - Imp. Simard - 1835 - 120 pp. 22/32 cm.
- SEMAINE DU FIDELE - Diocèse du Mans - n° 28 - Samedi 5 Juin 1886
- SERRES J.B. - Histoire du monastère de Notre-Dame St Flour -
Imp. St Joseph - 1893 - 107 pp. 13/19 cm.
- Le Monastère de Notre-Dame d'Aurillac - Imp.
H. GENTET - Aurillac - 1893 - 13/20 cm.

- SORBET M. La Révérende Mère Marie-Thérèse Couret du Terrail-
Clermont-Ferrand - 1914 - 616 pp. 15,5/23,5 cm. -
- TRESOR des Religieuses de Notre-Dame qui sont chargées de
l'instruction de la jeunesse - Toulouse - 1847 -
84 pp. 14/21 cm. -
- VIDAL Pierre - La Révolution française dans les Pyrénées
Orientales - 1789 - 1800 - Tome I -

c) Etudes

- ADHEMAR Vicomtesse d' - Une religieuse réformatrice, la Mère
Marie du Sacré-Coeur de 1895 - 1901 - Paris
Bloud - 1909 - 444 pp.
- BOURGADE Germaine - Contribution à l'étude d'une Histoire de
l'éducation féminine à Toulouse de 1830 à 1914 -
Toulouse 1980 - 280 pp. 16/24 cm.
- FONTAINE Nicole - La liberté de l'enseignement - UNAPEC -
Paris 1978 - 529 pp. 15/22 cm.
- FOZ y FOZ Pilar - La revolucion pedagogica en Nueva Espana
1754 - 1820 - Madrid - Artes Graficas - 1981 -
2 vol. 508 pp. et 271 pp. 17/24 cm.
- LANGLOIS Claude - Aux origines de l'enseignement catholique
des jeunes filles in Education et image de la
femme - Lyon L'Hermès - 1980 - p. 81-94
- MARCADE Jacques - Les Filles de Notre-Dame à Poitiers au XVIIIe
siècle - in Religieuses enseignantes - Angers 1981 -
p. 77 - 85 -
- POULAT Emile - Le rêve contrarié d'une religieuse enseignante
in Education et image de la femme ... Lyon 1980 -
p. 95 - 104
- MAYEUR Françoise - L'éducation des filles en France au XIXe
siècle - Hachette 1979 - 207 pp. 15/22,5 cm.

TABLE DES MATIERES

	Page
SOMMAIRE	1
INTRODUCTION	2
PREMIERE PARTIE : ENRACINEMENTS ET ATOUTS	5
<u>Chapitre 1. Climat général</u>	7
1. Spectacle de ruines	8
2. Bouillonnement d'idées	11
3. Energies naissantes	14
<u>Chapitre 2. La personne de Jeanne de Lestonnac</u>	19
1. Origines familiales	20
2. Problèmes affrontés en divers moments	28
a) rendre compte de sa foi	28
b) être à la fois père et mère de famille	30
c) se consacrer à Dieu sans tuer la nature	34
3. Profil de personnalité	36
a) aptitudes intellectuelles	37
b) dispositions actives	40
c) dispositions affectives et sociales	45
<u>Chapitre 3. Héritage de l'humaniste Michel de Montaigne</u>	52
1. Vision optimiste du monde	53
2. Sens de la personne humaine	58
3. Dispositions à "l'honnêteté"	66
<u>Chapitre 4. Rencontre des audaces calvinistes</u>	73
1. Fondement de l'école protestante	74
a) l'élan donné par Luther	74
b) réalisation en pays francophone	77
2. Marge d'influence	82
a) orientations pédagogiques	82
b) réactions de Jeanne de Lestonnac	86

<u>Chapitre 5. Expérience ignatienne</u>	93
1. Les Jésuites à Bordeaux	94
a) l'implantation et ses péripéties	94
b) intérêt de certains Pères pour Jeanne de Lestonnac	99
2. Découverte des "Exercices"	106
a) un fruit spirituel : le dynamisme apostolique	107
b) une conséquence pédagogique : le processus des exercices	110
3. Un modèle de Collège	114
a) l'apostolat par l'instruction	114
b) le "Ratio Studiorum"	119
<u>Chapitre 6. Situation de l'éducation des filles</u>	124
1. La fille confiée à un monastère	125
2. La fille dans sa famille	131
3. Interventions de pédagogues	136
<u>Chapitre 7. Initiatives contemporaines</u>	143
1. En terre papale : les Ursulines de Provence entre 1592 et 1595	144
2. En Lorraine : La Congrégation Notre-Dame (1597)	149
3. Dans les Pays-Bas méridionaux : Les Filles dévotes de S. Agnès (1600)	153
4. En Franche-Comté : Les Ursulines d'Anne de Xainctonge (1606)	155
5. Dans la ville d'Annecy : La Visitation Ste Marie en 1610	157
6. Dans les Provinces du Nord : les Jésuitesses de Mary Ward (1611)	159
7 Hypothèse d'une source commune	161
DEUXIEME PARTIE : DOCTRINE ET SPECIFICITE DE L' INSTITUTION	167
<u>Chapitre 8. Finalités</u>	168
1. Jeanne de Lestonnac dit le POURQUOI de son oeuvre	169
2. Vision de l'homme	172
a) destinée ultime	172
b) tendances jugées fondamentales	174
c) besoins éthiques	176
3. Conception de la culture	179
4. Projet de société	184

<u>Chapitre 9. Physionomie de la Compagnie</u>	191
1. Les définitions du Bref	193
a) fin de l'Institut	193
b) clôture et agrégation à un grand Ordre	196
c) dispense du Chœur	199
d) pauvreté et gratuité	201
e) dépendance de l'Evêque	205
2. Une nouveauté dans l'Eglise	207
a) des femmes religieuses apostoliques	207
b) ni contemplatives ni membres d'un Institut séculier	210
c) double invocation : St Benoit et St Ignace	214
<u>Chapitre 10. Spiritualité et fonction de l'Institut</u>	218
1. Un nom significatif	219
a) proclamation du mystère marial	220
b) recherche d'une ressemblance	223
c) appui d'une protection	225
2. Une fonction vitalisée	228
a) éducatrice : contemplative dans l'action	228
b) éducatrice : membre d'un corps apostolique	230
c) éducatrice : entraînée au discernement	234
3. Les maîtres spirituels	236
a) Bernard de Clairvaux et sa tradition mariale	236
b) Ignace de Loyola et sa pédagogie de "l'instrument"	240
c) recours harmonieux à des auteurs divers	243
<u>Chapitre 11. La fille, sujet d'éducation</u>	253
1. Une prétendue faiblesse	254
a) nature à respecter	255
b) confiance à manifester	259
2. Eléments de féminité	265
a) Les qualités reconnues	265
b) les défauts supposés	270
3. Femme à l'oeuvre dans son temps	273
a) conditions historiques assumées	274
b) position d'avant-garde	277

<u>Chapitre 12. Contenus et connaissances</u>	281
1. Connaissances de base	282
a) doctrine chrétienne	282
b) les rudiments : lire, écrire, compter, coudre	291
2. Culture générale	298
a) le grand tableau de l'Histoire	299
b) le contenu social de la civilité	302
<u>Chapitre 13. Méthodes et procédures éducatives</u>	309
1. Structures de l'Institution	310
a) Externat	310
b) Pensionnat	318
2. Style pédagogique	324
a) manière d'enseigner	325
b) régime interne	330
c) locaux	339
TROISIEME PARTIE : L'EPREUVE DES SIECLES	344
<u>Chapitre 14. Les premiers résultats</u>	346
1. Fruits du foyer familial	346
a) l'héritier du nom	350
b) les filles religieuses	353
c) la fille devenue épouse et mère	356
2. Lignée de disciples	358
a) les principales fondatrices	361
b) une triste exception	370
<u>Chapitre 15. Les développements</u>	376
1. L'ancien Régime	376
a) type de répartition	377
b) facteurs de modification	383
2. De la Restauration à l'expulsion	390
a) efforts de relèvement	391
b) visage de l'Institut au XIXe siècle	397
3. Le vingtième siècle	401
a) 1904	402
b) 1921	406
c) 1967	411

<u>Chapitre 16. Crises et renouveau pédagogique</u>	420
1. Transmission des traditions	421
a) vision claire de la fin de l'Institut	421
b) participation aux mouvements ecclésiastiques	429
2. Le message des règlements éducatifs	438
a) formation morale	438
b) ouverture culturelle	444
3. Evolution pédagogique	451
a) formules diverses d'école pour tous	451
b) mutations de la fonction enseignante	458

<u>Chapitre 17. Conditions de sauvegarde d'une originalité</u>	466
1. D'après les leçons de l'Histoire	467
2. En vertu d'un riche patrimoine	470

CONCLUSION	475
------------	-----

ANNEXES :

N° 1	478
N° 2	482
N° 3	484

BIBLIOGRAPHIE	489
---------------	-----

ICONOGRAPHIE :

Planches N°s 1 à 46
présentées séparément

CARTOGRAPHIE :

Cartes N°s 1 à 16
présentées séparément

UNIVERSITE DE LYON II

INSTITUT DE FORMATION AUX PRATIQUES
PSYCHOLOGIQUES, SOCIOLOGIQUES ET EDUCATIVES

SCIENCES DE L'EDUCATION

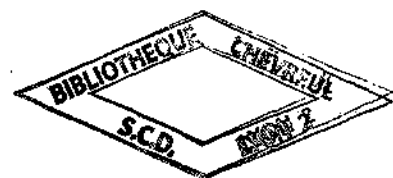
L'OEUVRE EDUCATIVE DE JEANNE DE LESTONNAC

(1556 - 1640)

CARACTERE SPECIFIQUE DE SON PROJET

CARTOGRAPHIE

16 Cartes



Thèse présentée par

FRANÇOISE SOURY-LAVERGNE,

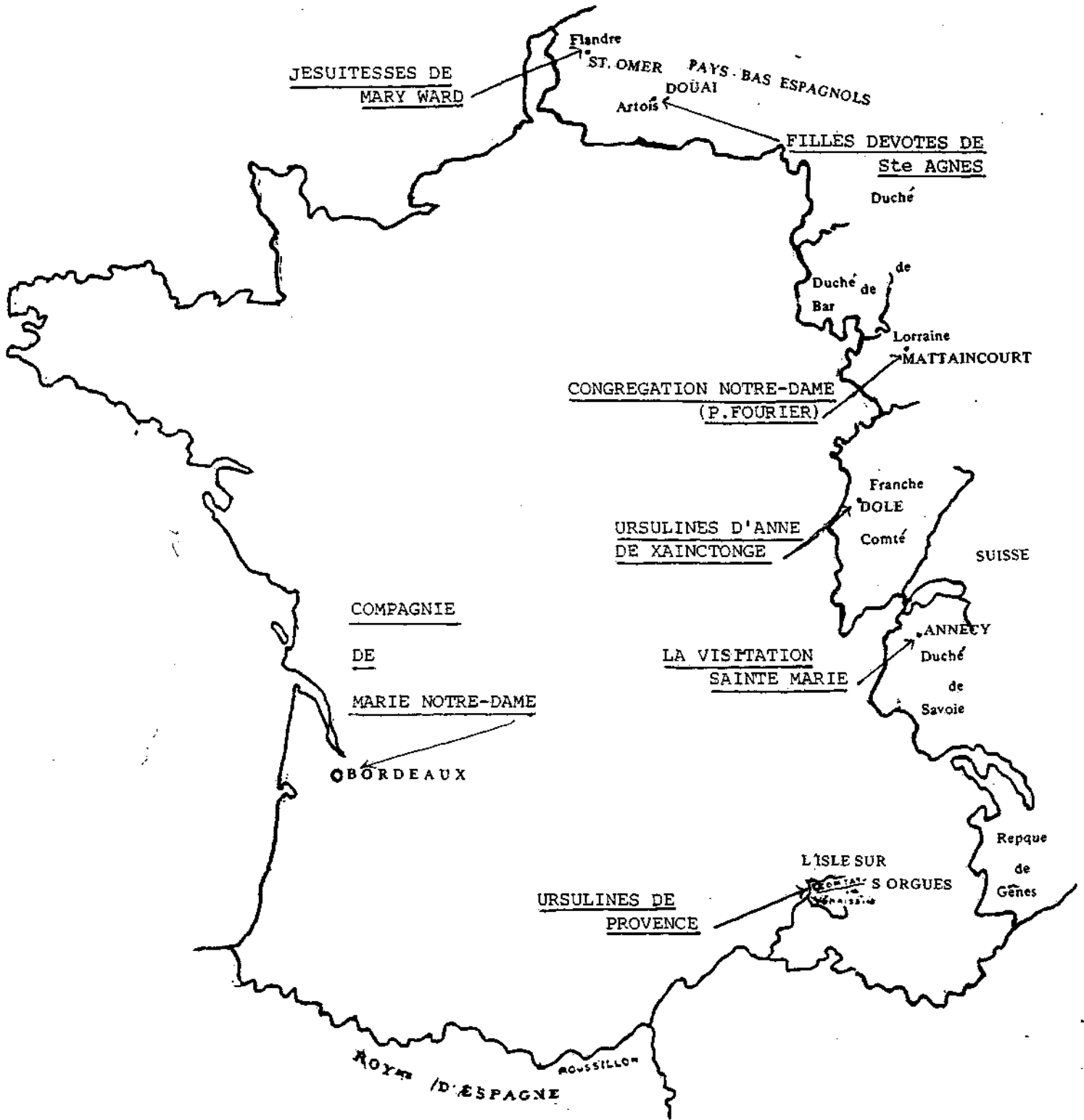
en vue de l'obtention du Doctorat de 3e Cycle

Directeur de recherche:

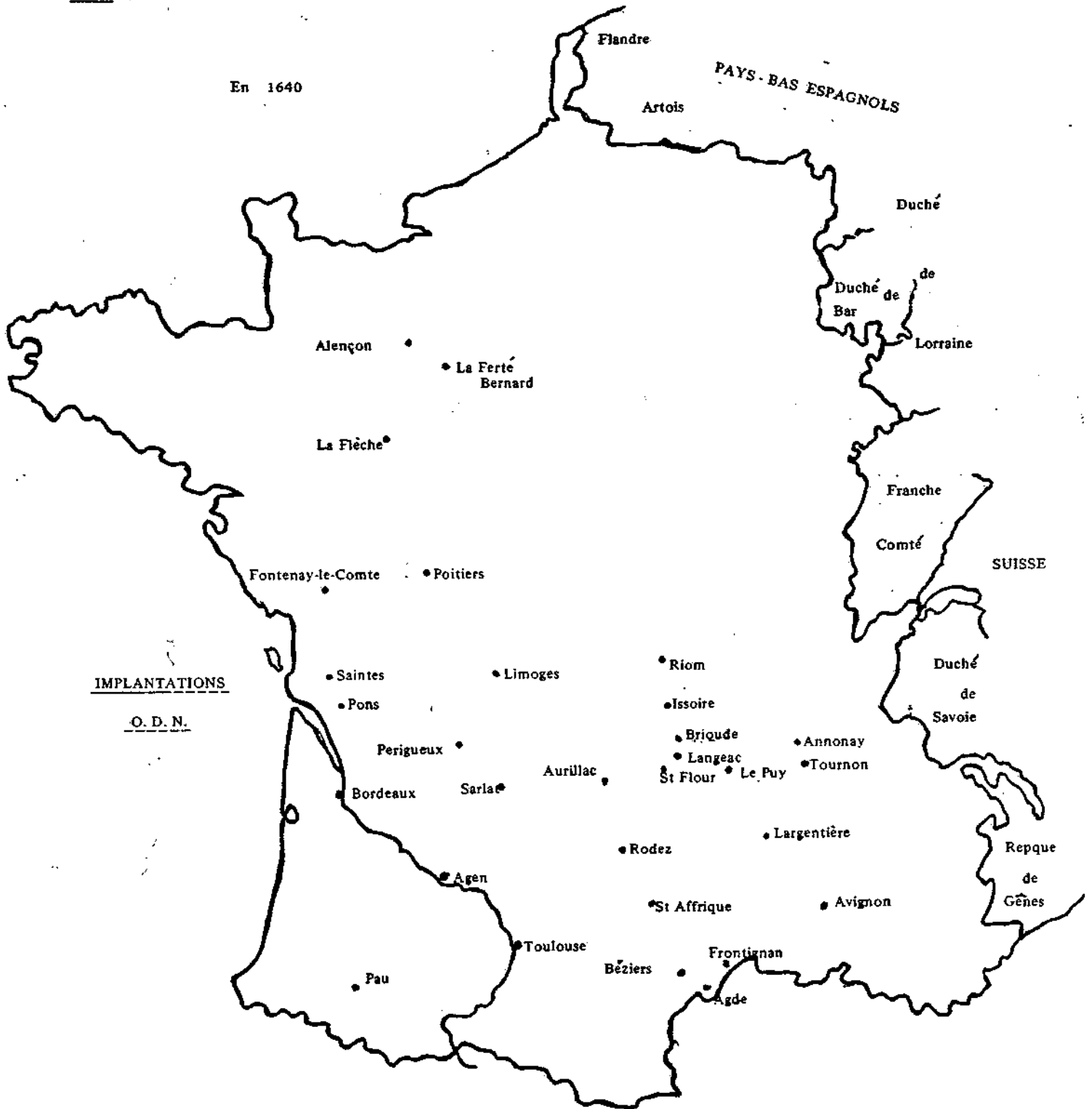
MONSIEUR PIERRE ZIND

1984

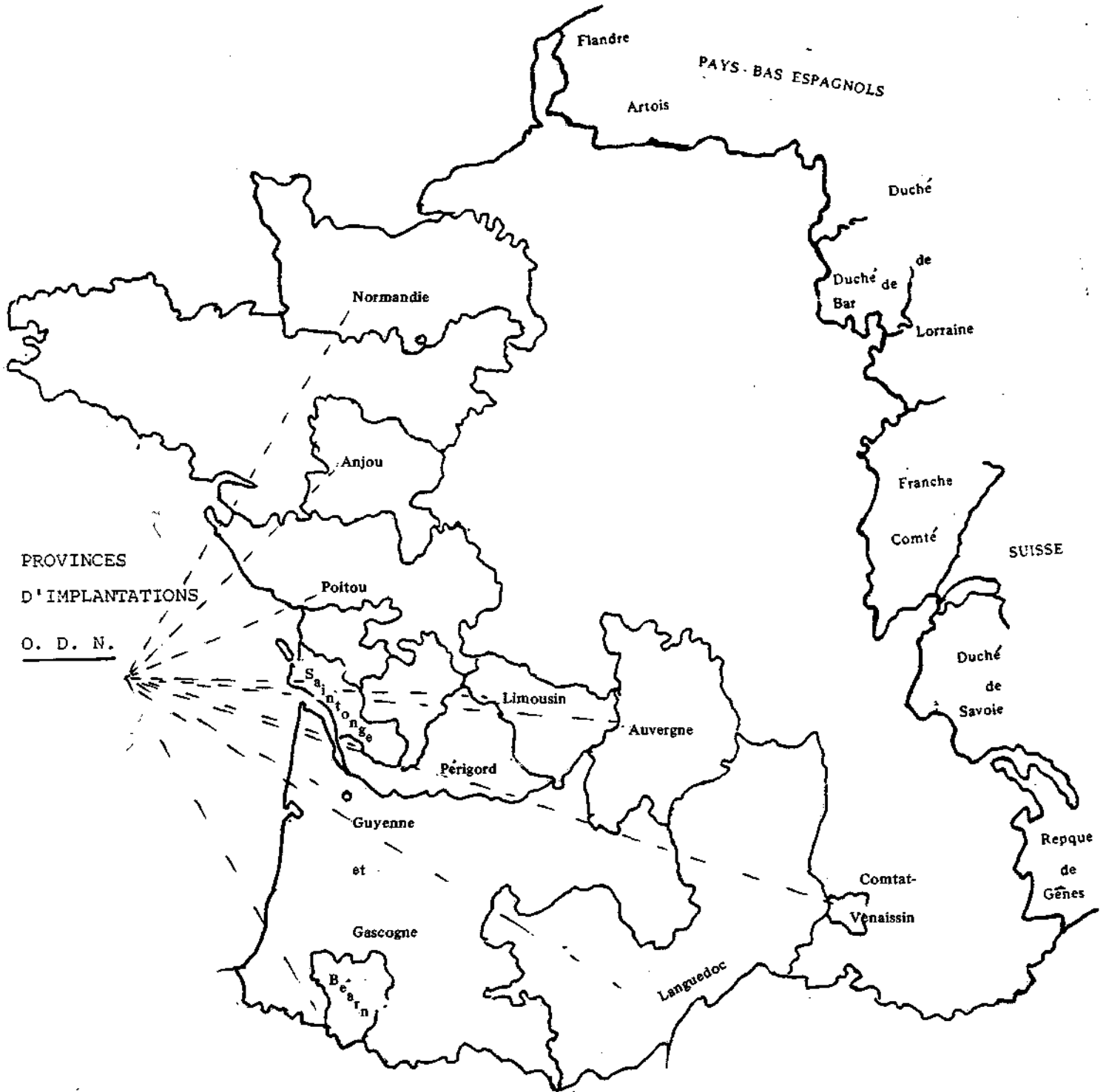
ENTRE 1592 ET 1611



En 1640



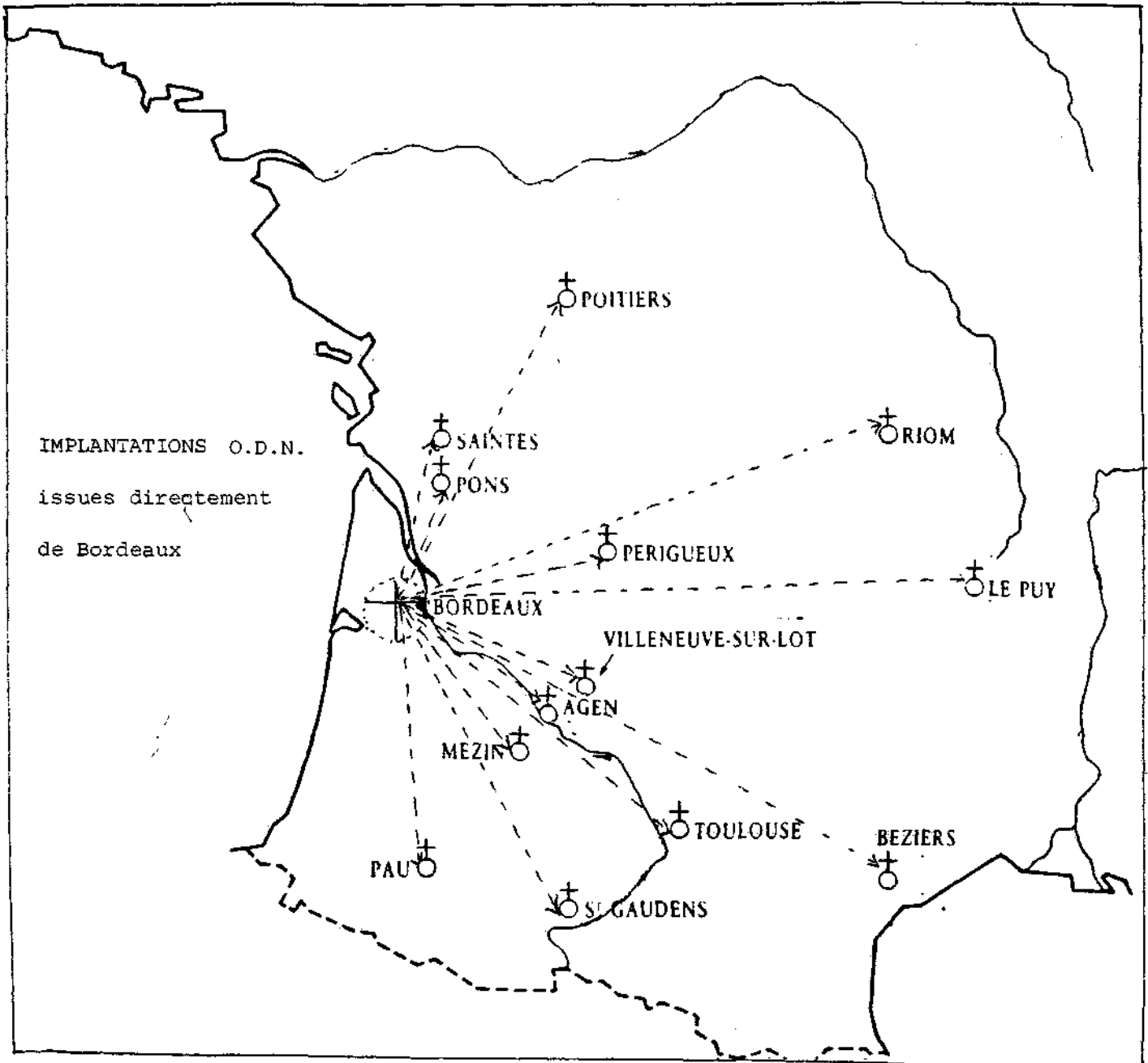
En 1640

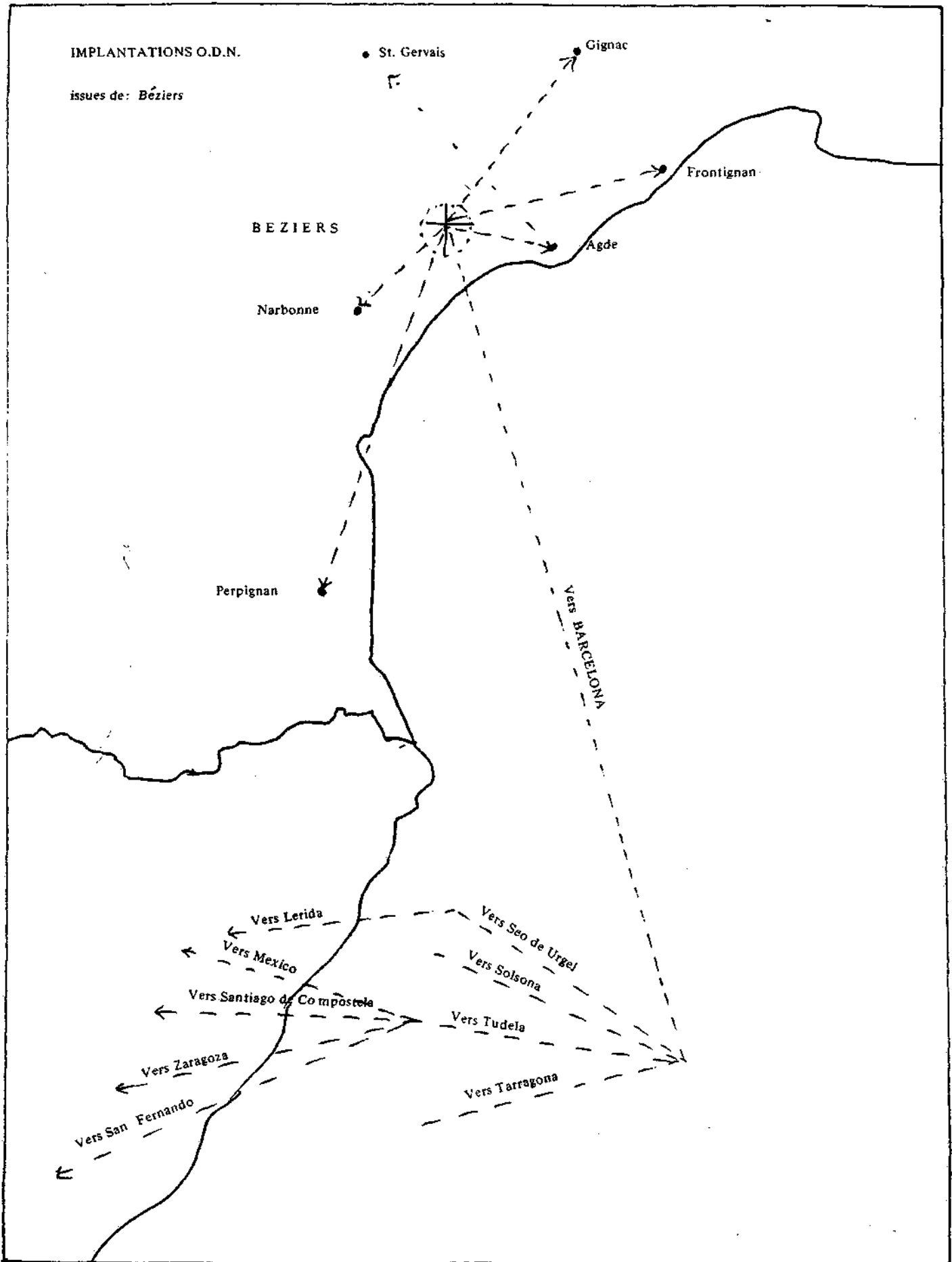


EN 1697

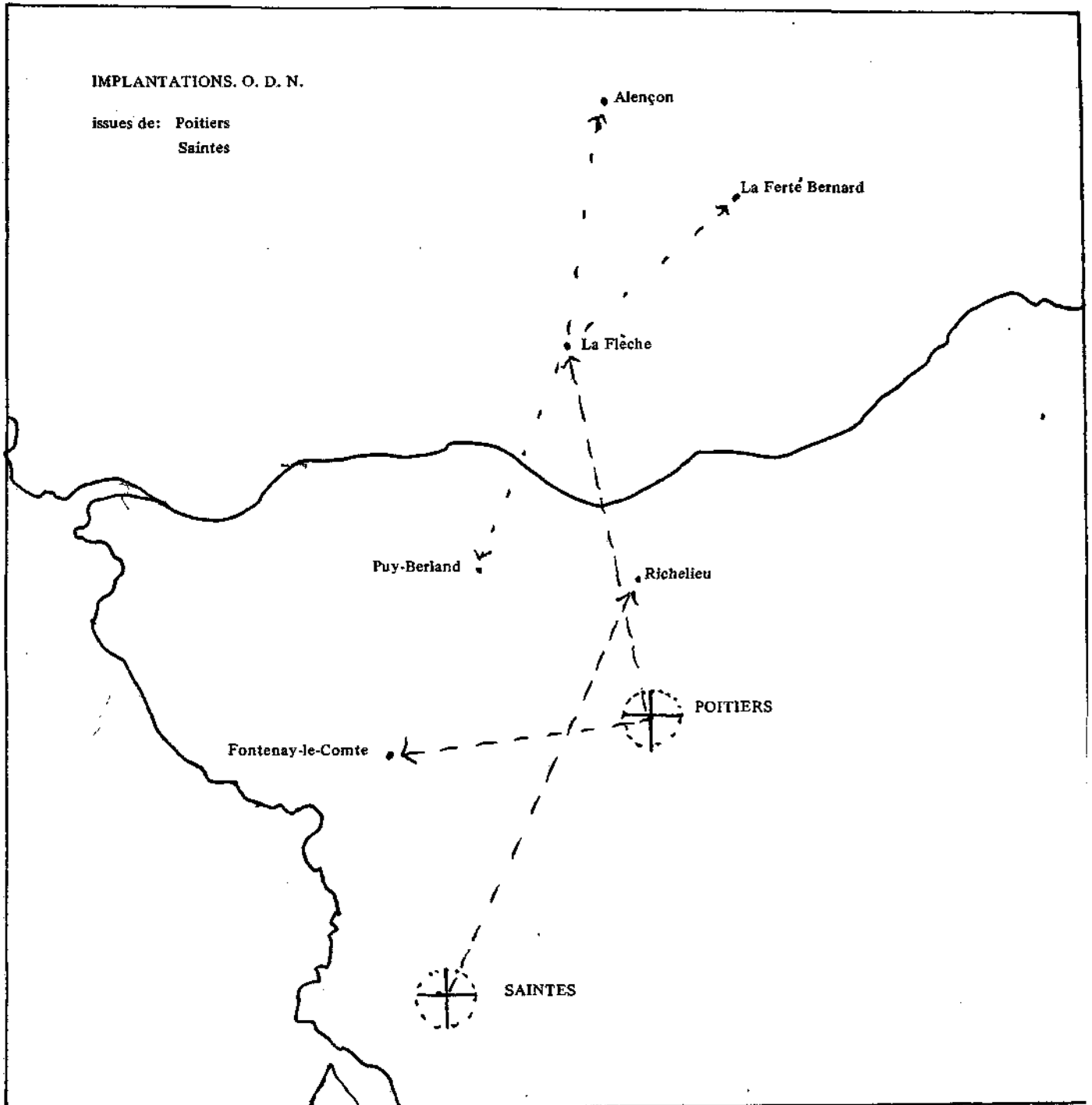


ANCIEN REGIME

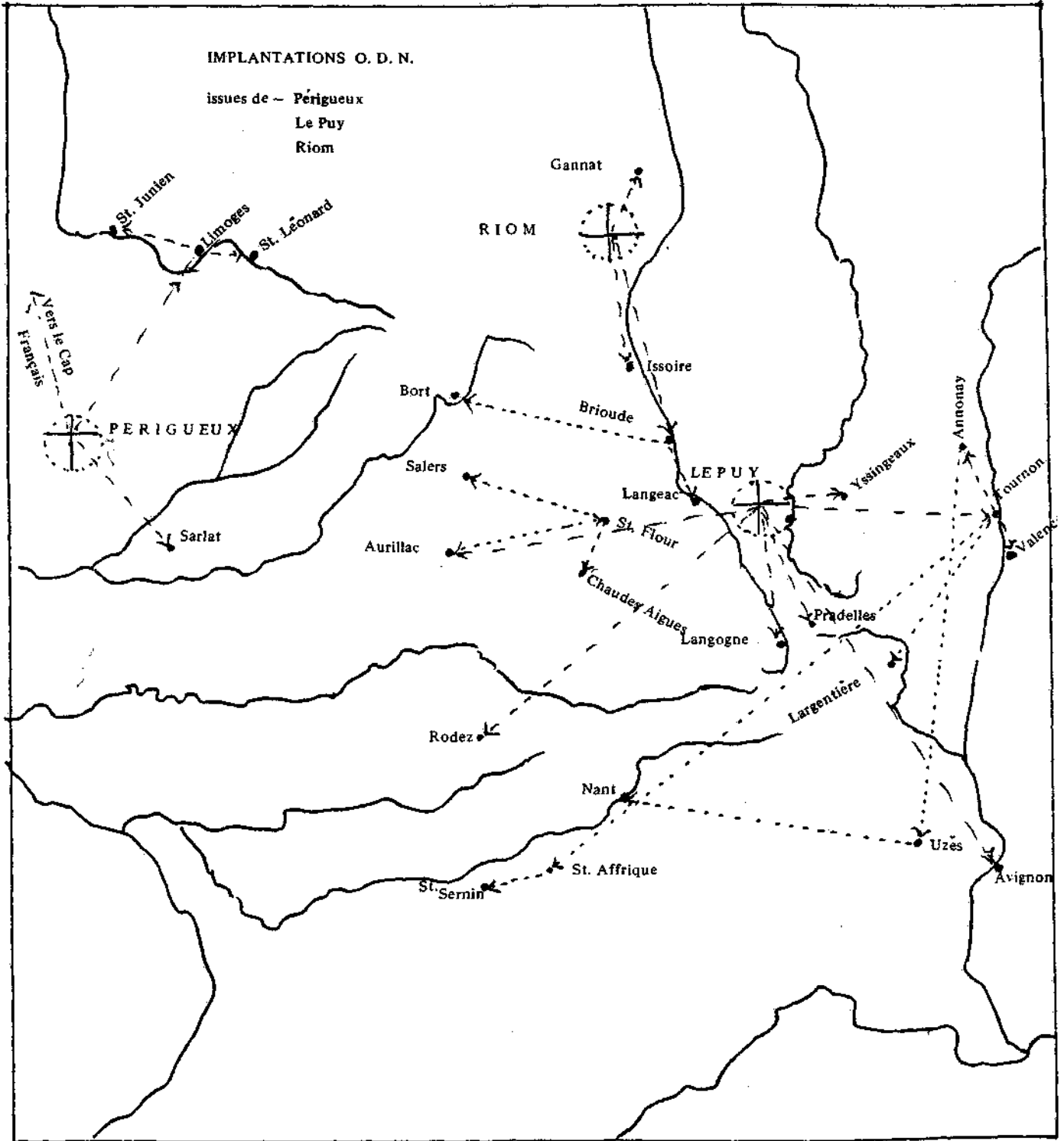




ANCIEN REGIME

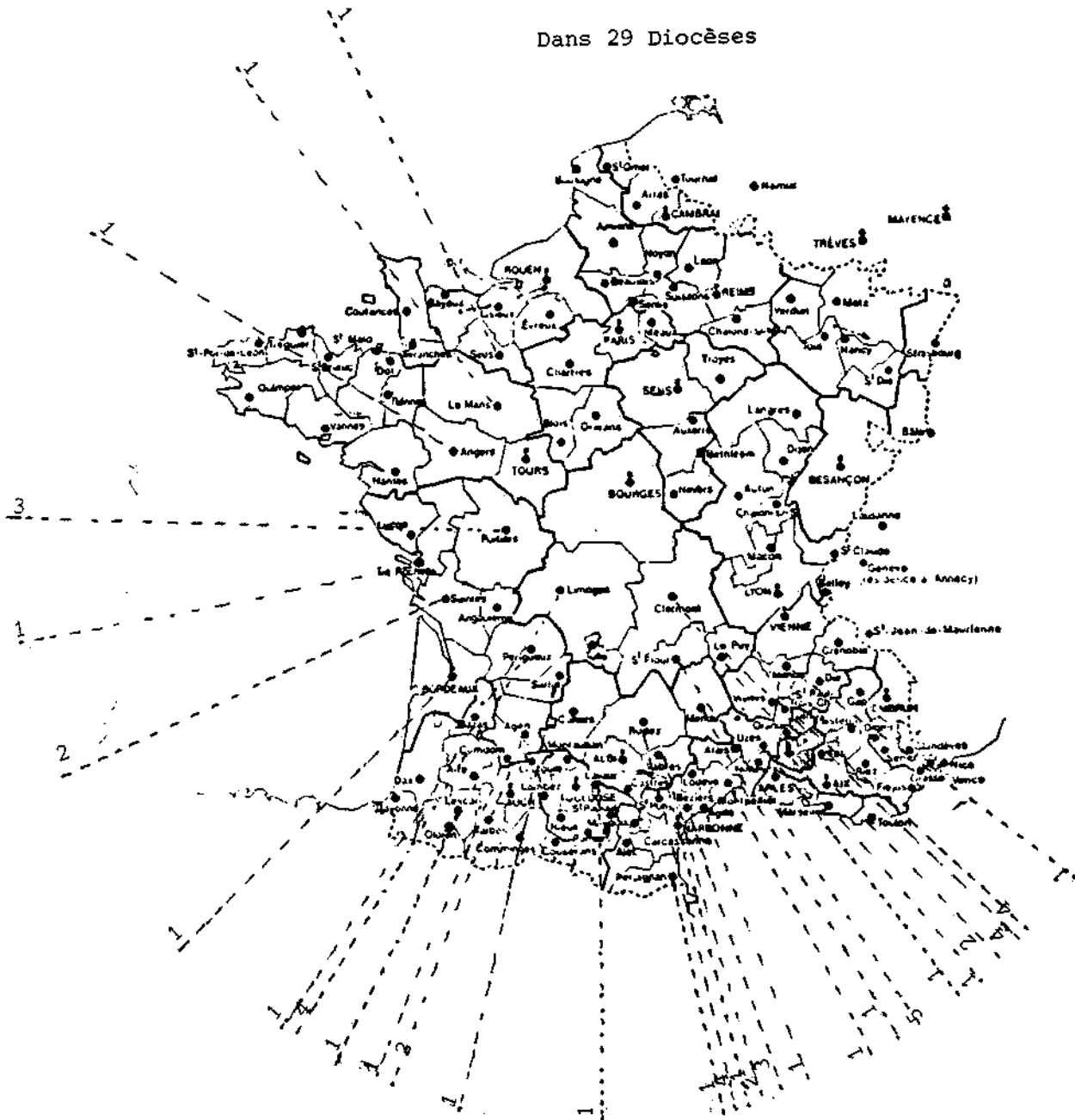


ANCIEN REGIME

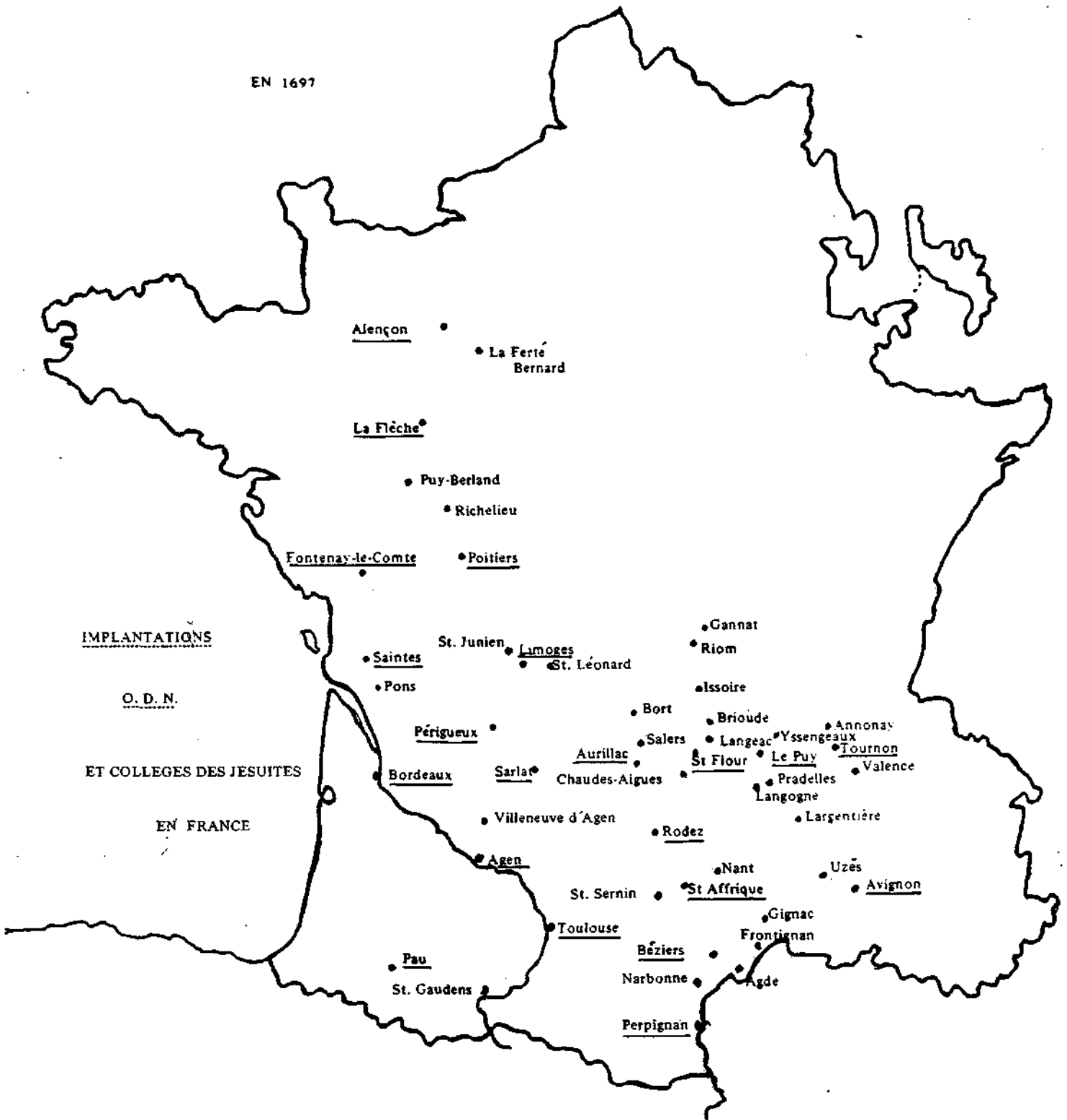


ANCIEN REGIME
I M P L A N T A T I O N S O . D . N .

Dans 29 Diocèses



EN 1697



IMPLANTATIONS

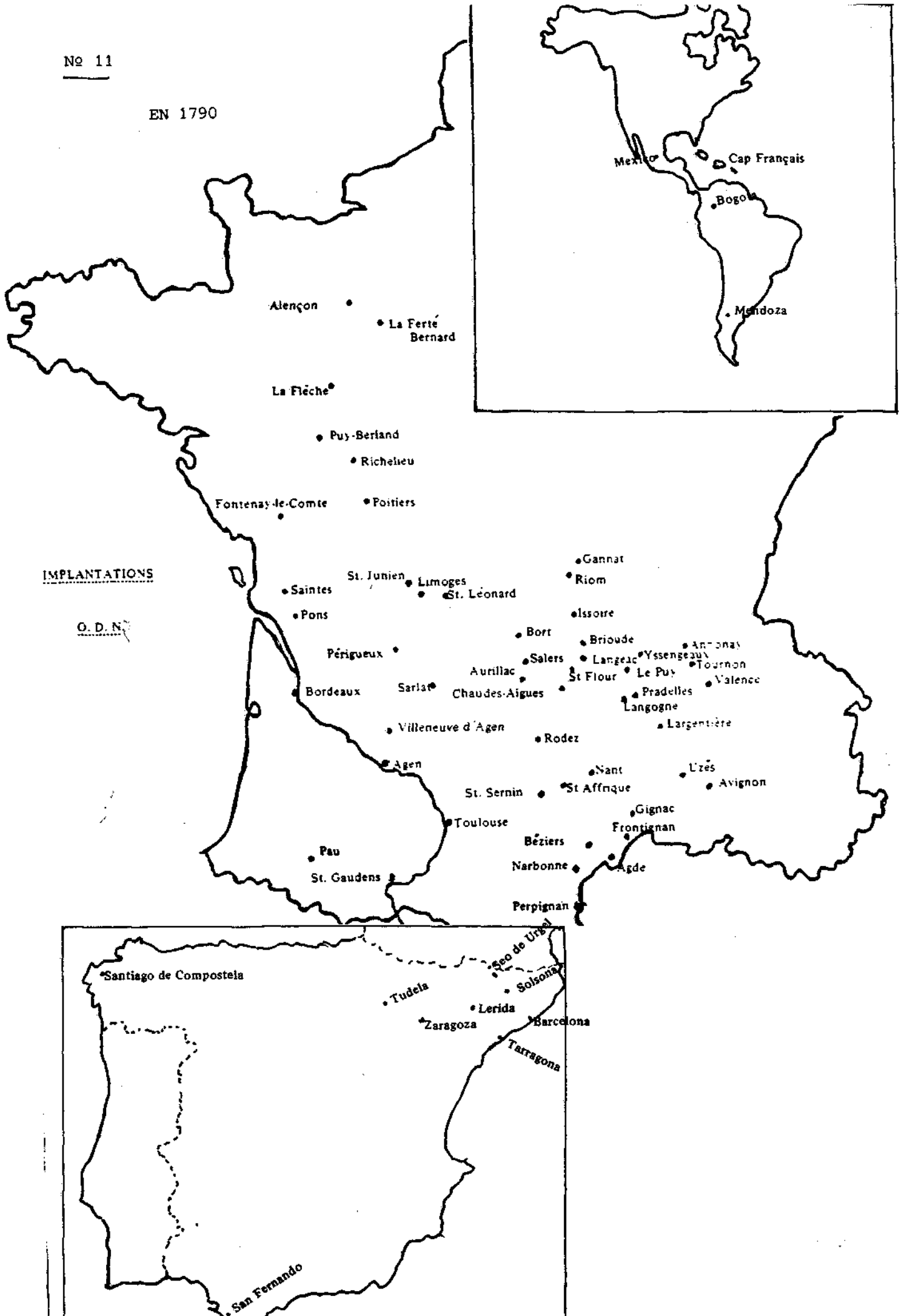
O. D. N.

ET COLLEGES DES JESUITES

EN FRANCE

Collèges S.J.:
Villes Soulignées

EN 1790



IMPLANTATIONS

O. D. N.

EN 1900

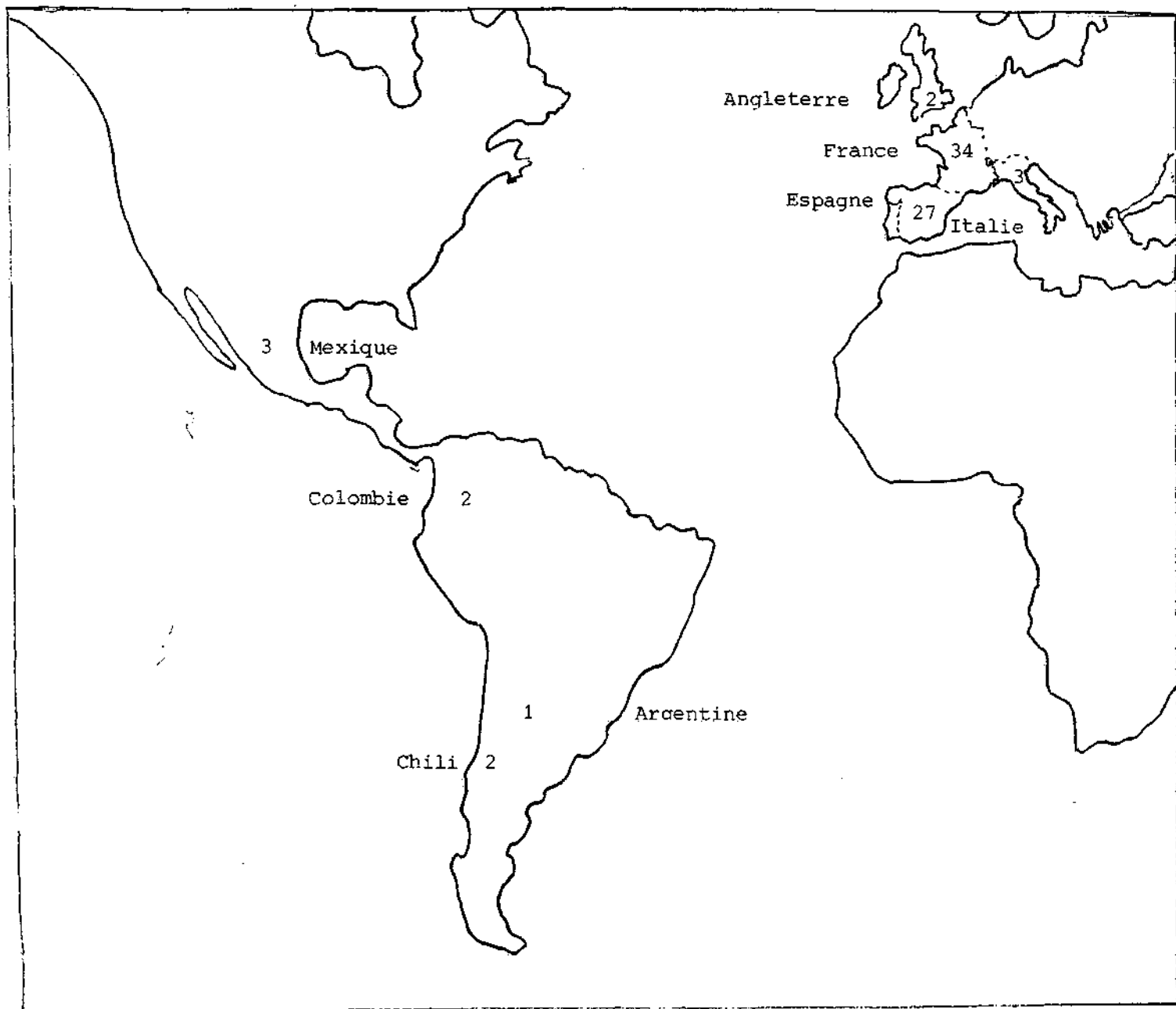
IMPLANTATIONS O. D. N.
en FRANCE

• Chatillon

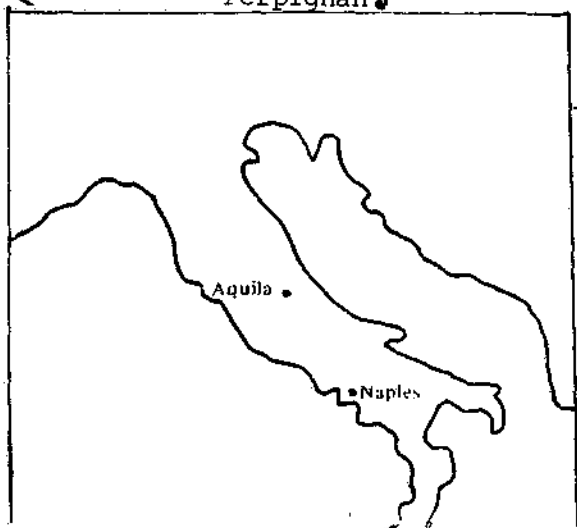
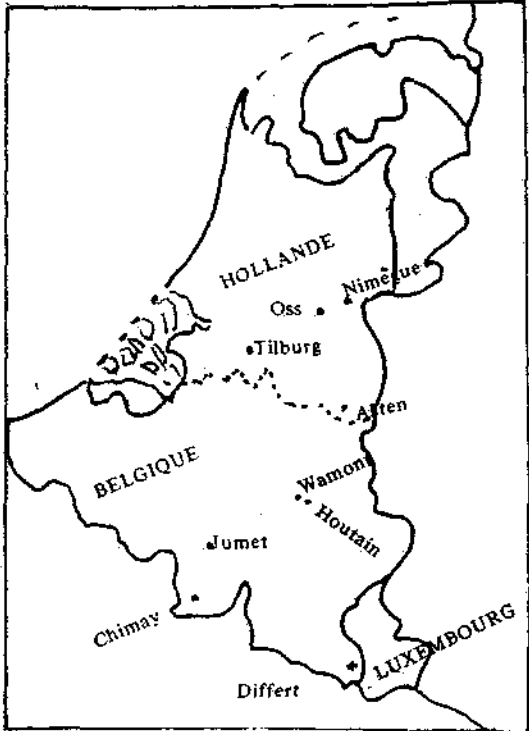
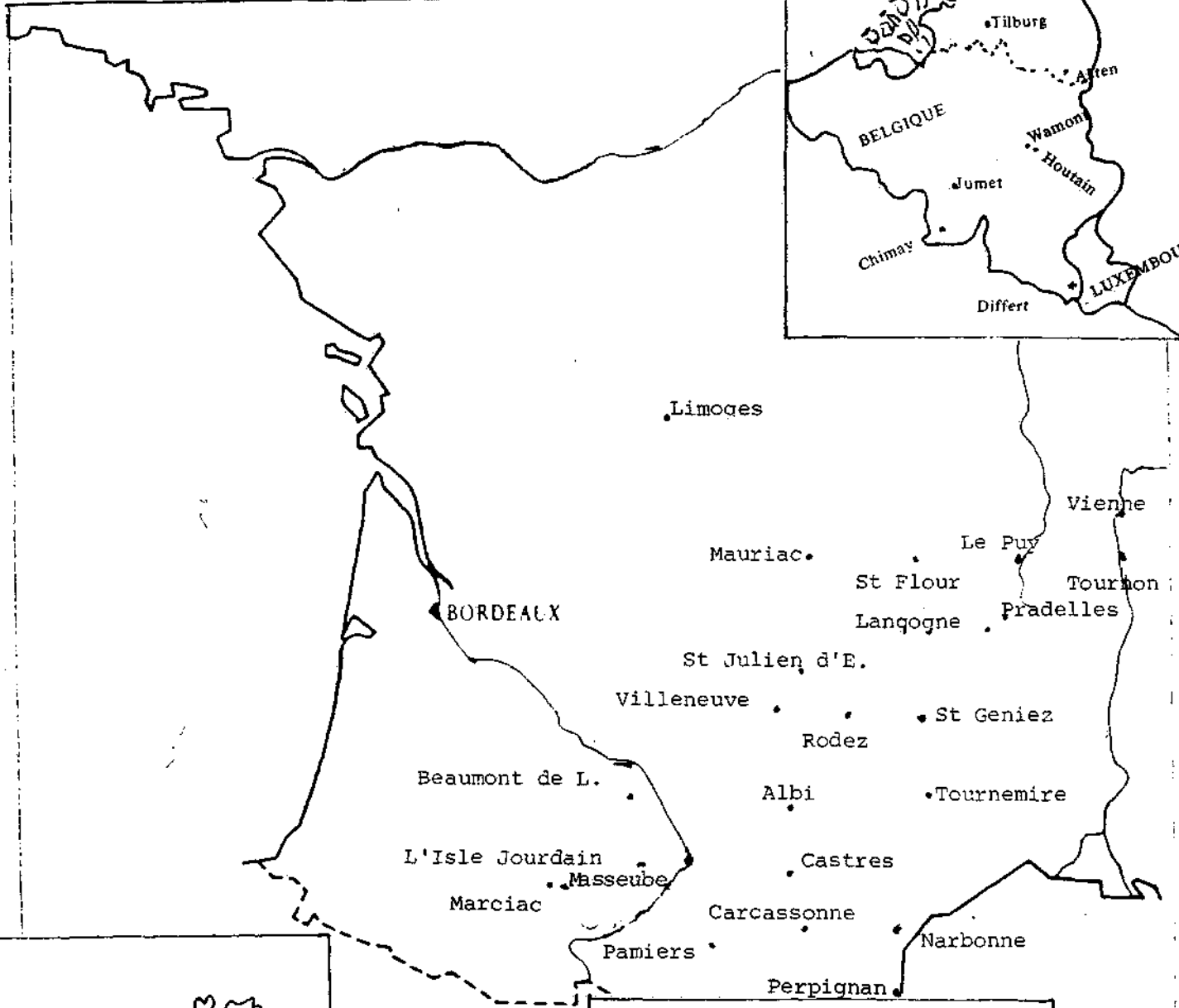


EN 1900

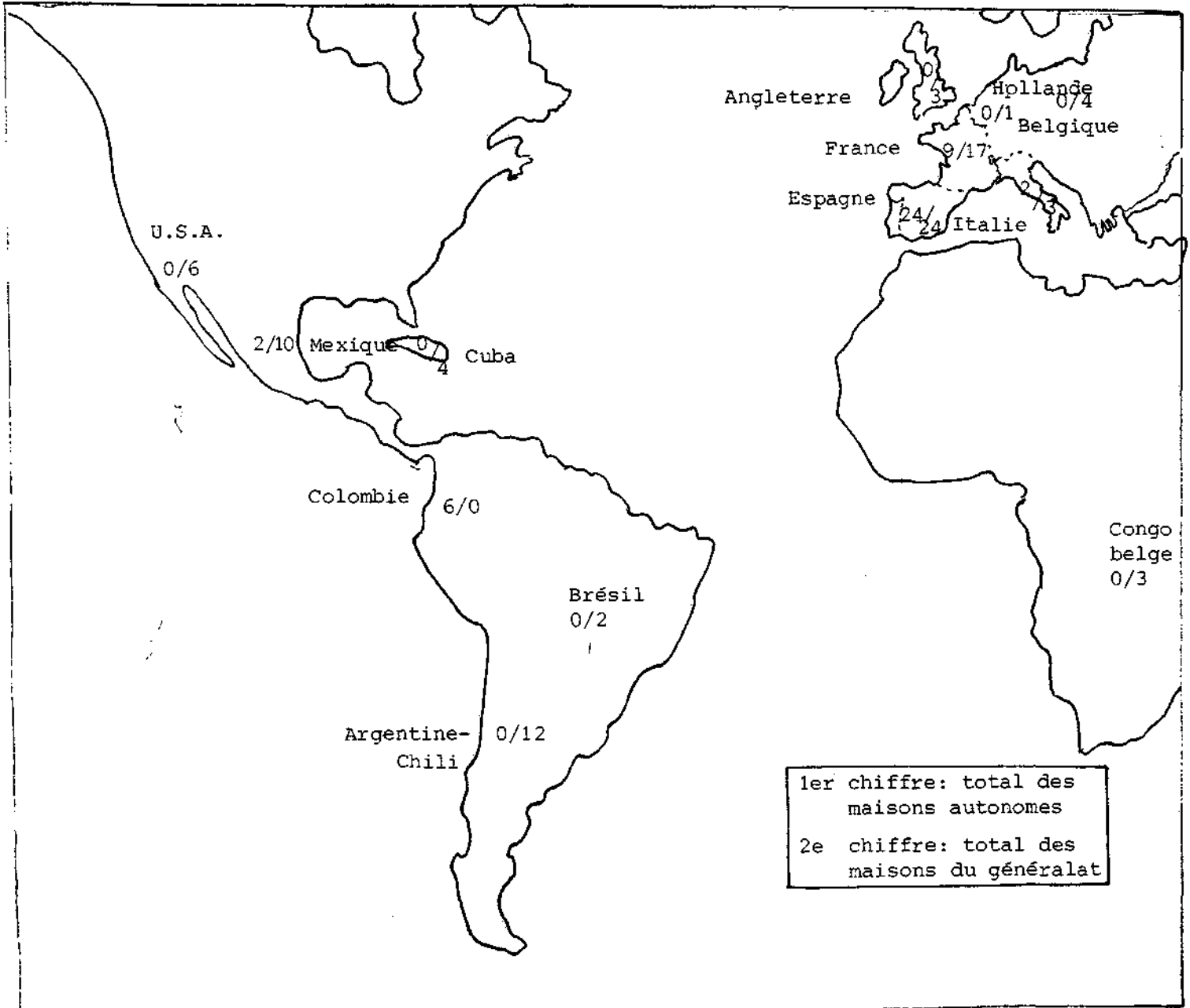
ENSEMBLE DES IMPLANTATIONS O. D. N.



BILAN DE 1904



ENTRE 1921 ET 1956
MAISONS AUTONOMES ET GENERALAT



EN 1984

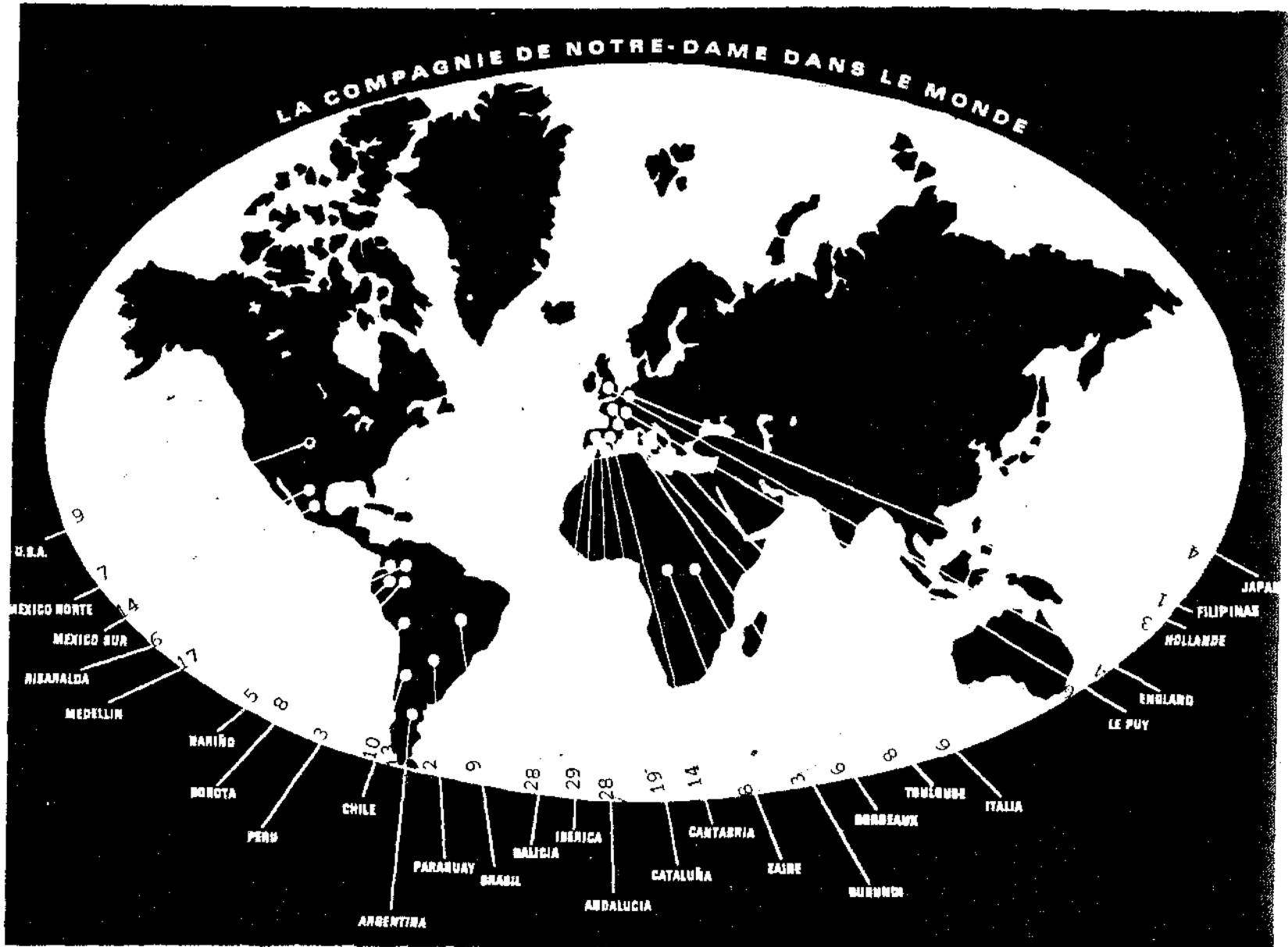
IMPLANTATIONS O. D. N.

NOMS DES

PROVINCES

avec leur nombre

de communautés



UNIVERSITE DE LYON II

INSTITUT DE FORMATION AUX PRATIQUES
PSYCHOLOGIQUES, SOCIOLOGIQUES ET EDUCATIVES

SCIENCES DE L'EDUCATION

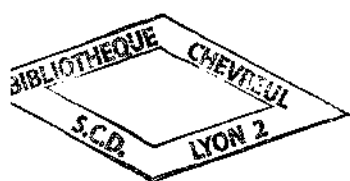
L'OEUVRE EDUCATIVE DE JEANNE DE LESTONNAC

(1556 - 1640)

CARACTERE SPECIFIQUE DE SON PROJET

ICONOGRAPHIE

46 Planches



Thèse présentée par

FRANÇOISE SOURY-LAVERGNE,

en vue de l'obtention du Doctorat de 3e Cycle

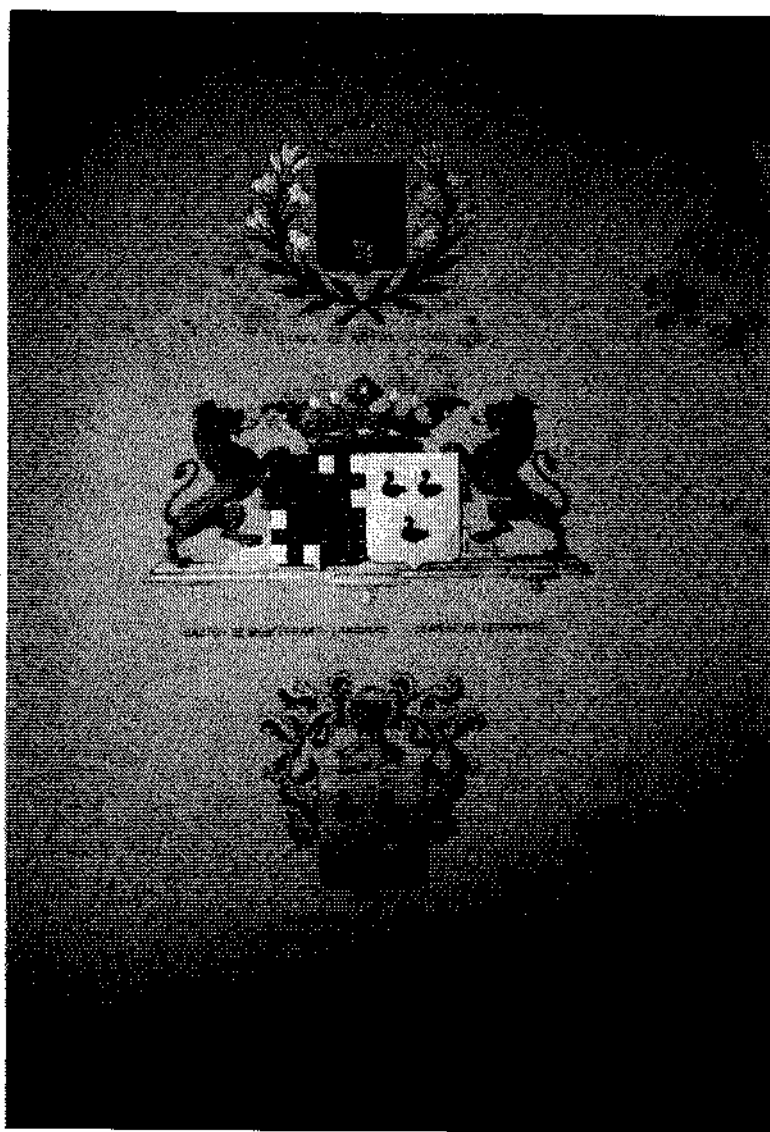
Directeur de recherche:

MONSIEUR PIERRE ZIND

1984

L'OEUVRE EDUCATIVE DE JEANNE DE LESTONNAC

1556 - 1640



BLASONS de l'Ordre de Notre-Dame
de la famille de Monferrant
de la famille de Lestonnac

L A P E R S O N N E D E

J E A N N E D E L E S T O N N A C

Portrait provenant de
Béziers - Arch. O.D.N.
Carcassonne

Portrait le plus ancien (XVIIe s.)
Arch. O.D.N. Bordeaux

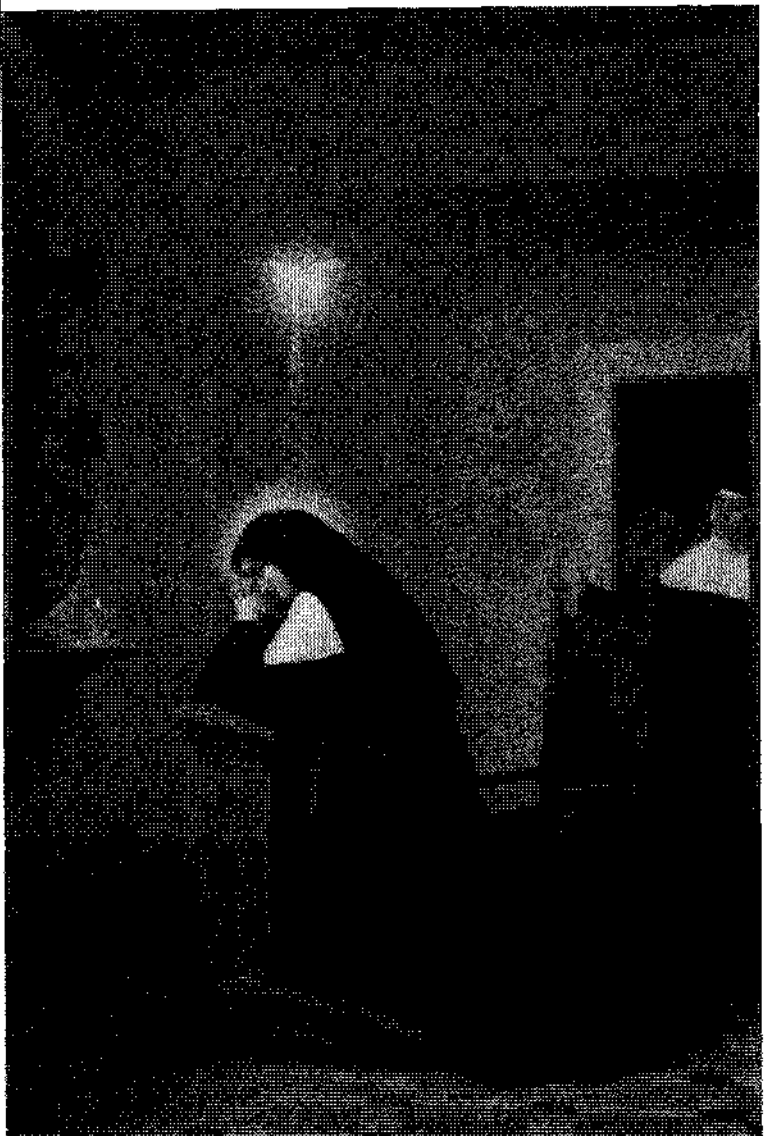
No2

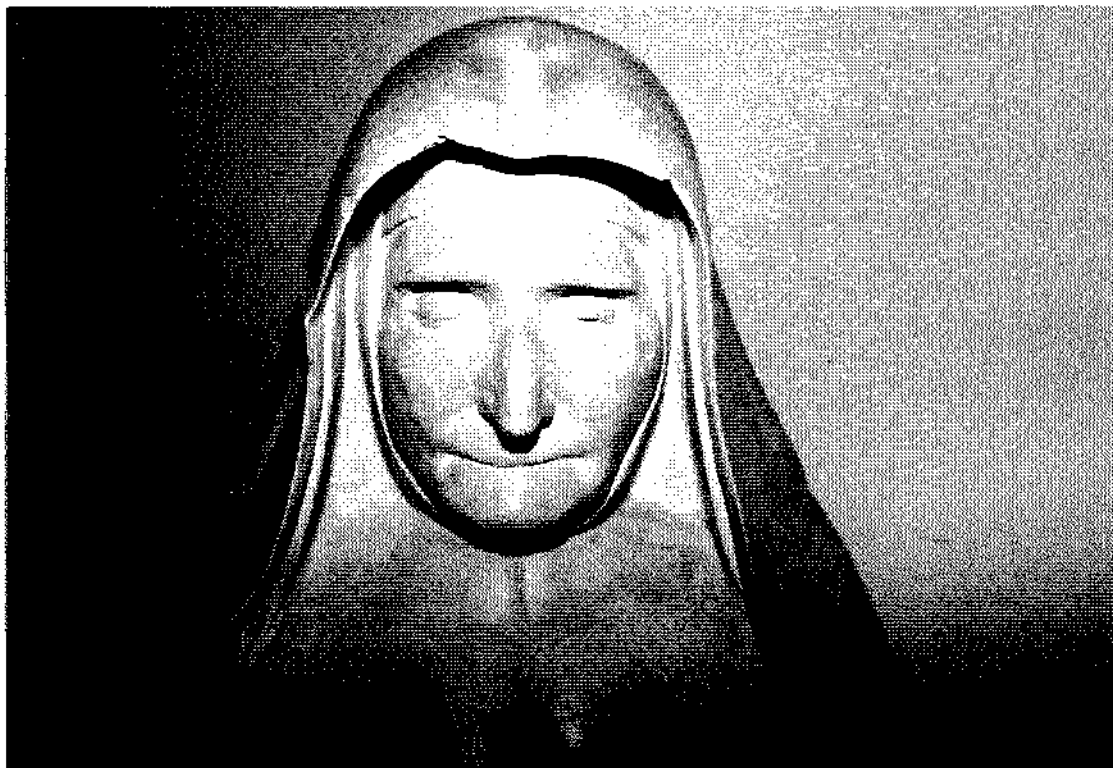




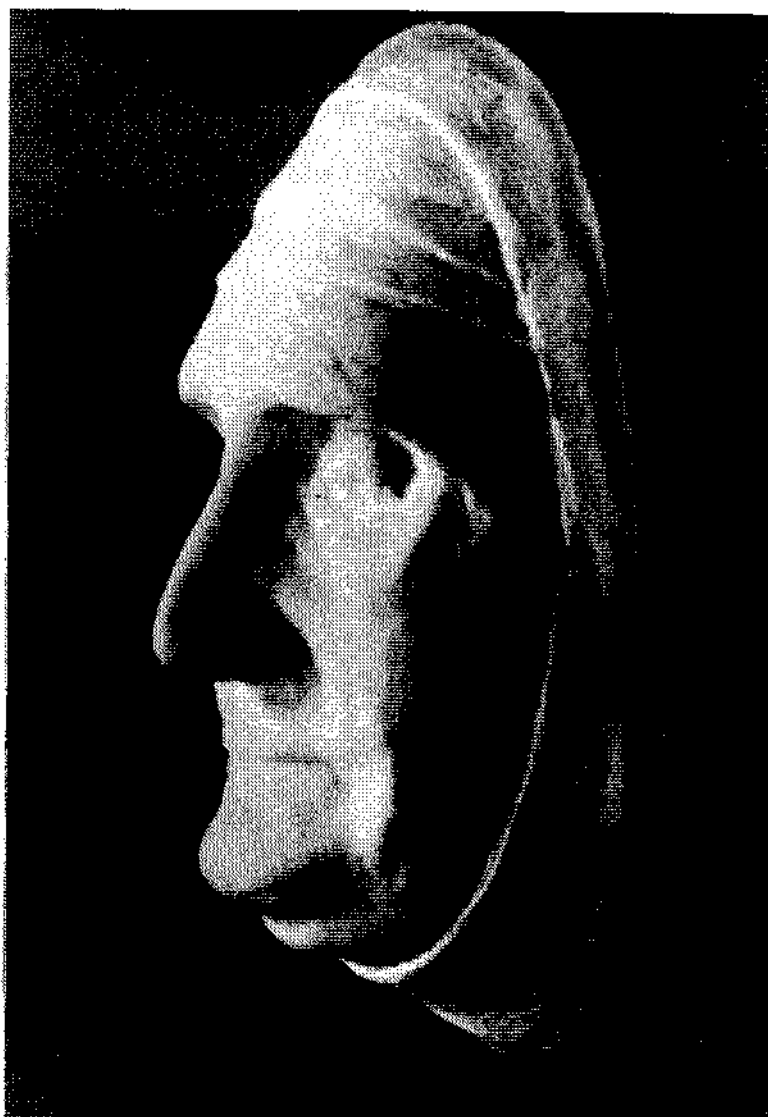
J. de Lestonnac en prière
S. de Briançon la
surprend.
Gagliardi (1900)
Arch. O.D.N. Rome

Portrait effectué pour
la Béatification (1900)
Arch.O.D.N. Rome





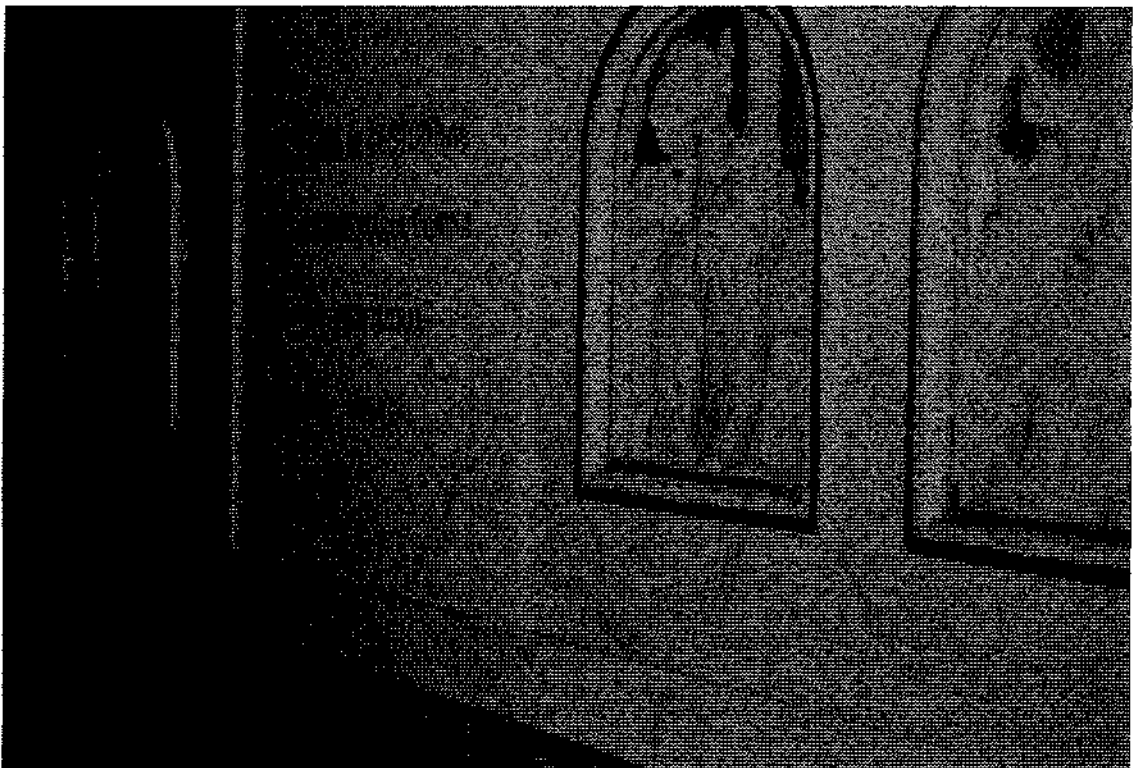
Masque
mortuaire
Arch. O.D.N.
Toulouse



Masque mortuaire
Arch. O.D.N.
Bordeaux



Invention du corps de Jeanne de Lestonnac - 13 Novembre 1822
Gravure de la Maison Paillard, Abbeville, 1900
Reproduction dans Sorbet (Vie de Mère du Terrail)



Nº5

Tombeau de Jeanne de Lestonnac - Chapelle N-D. Bordeaux



Gisant de Jeanne de Lestonnac - Chapelle N.D. Bordeaux
Sculpture réalisée en 1900

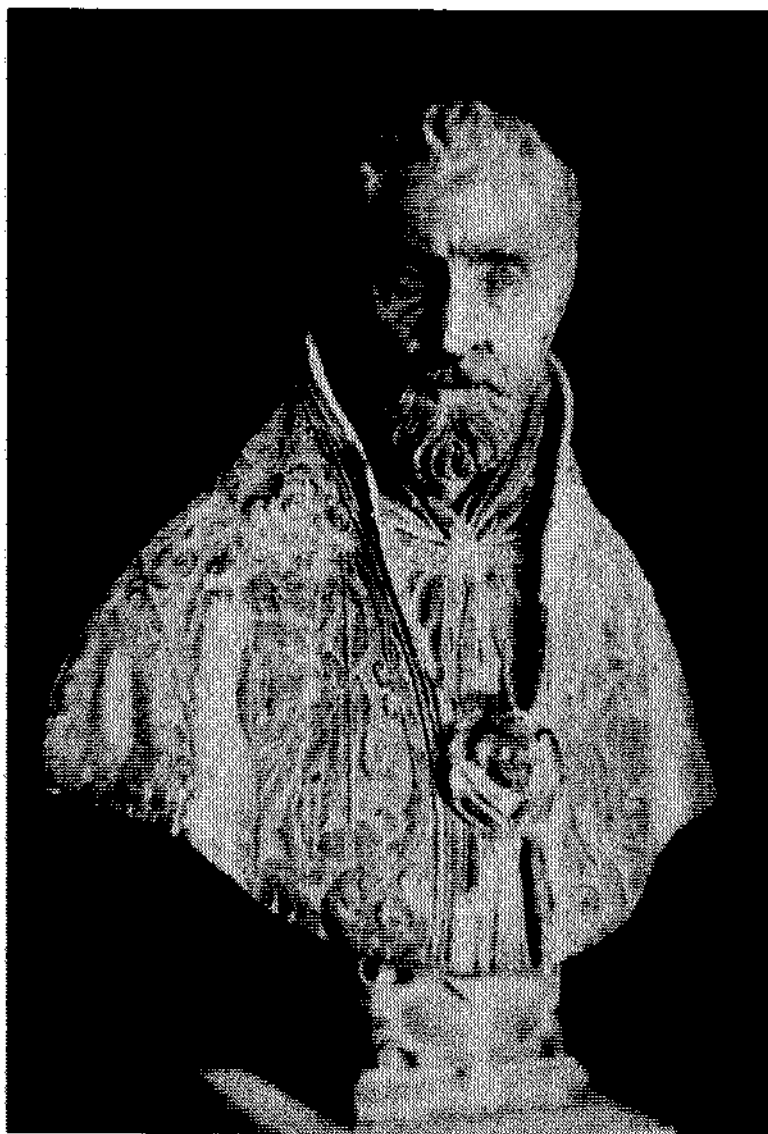


Détail
du
gisant

LA FONDATRICE

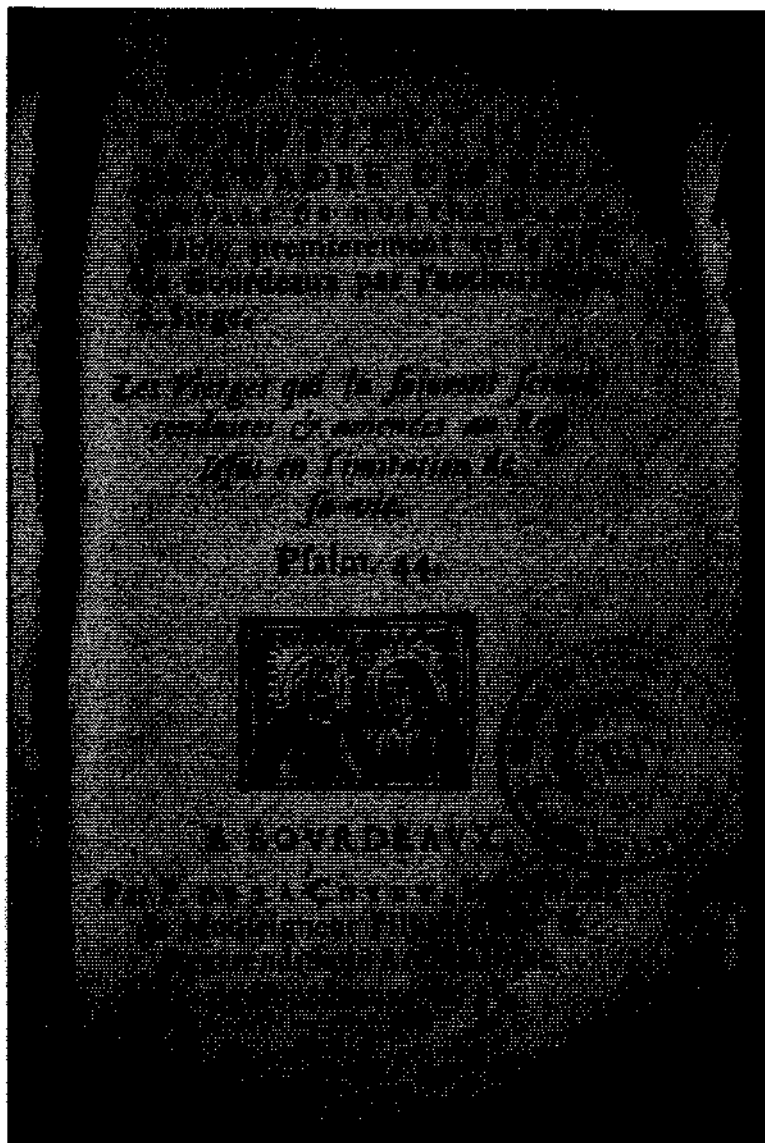


Prise d'habit présidée par le Cardinal François de Sourdis
Peinture de Gagliardi - 1902
Arch. O.D.N. Orvieto

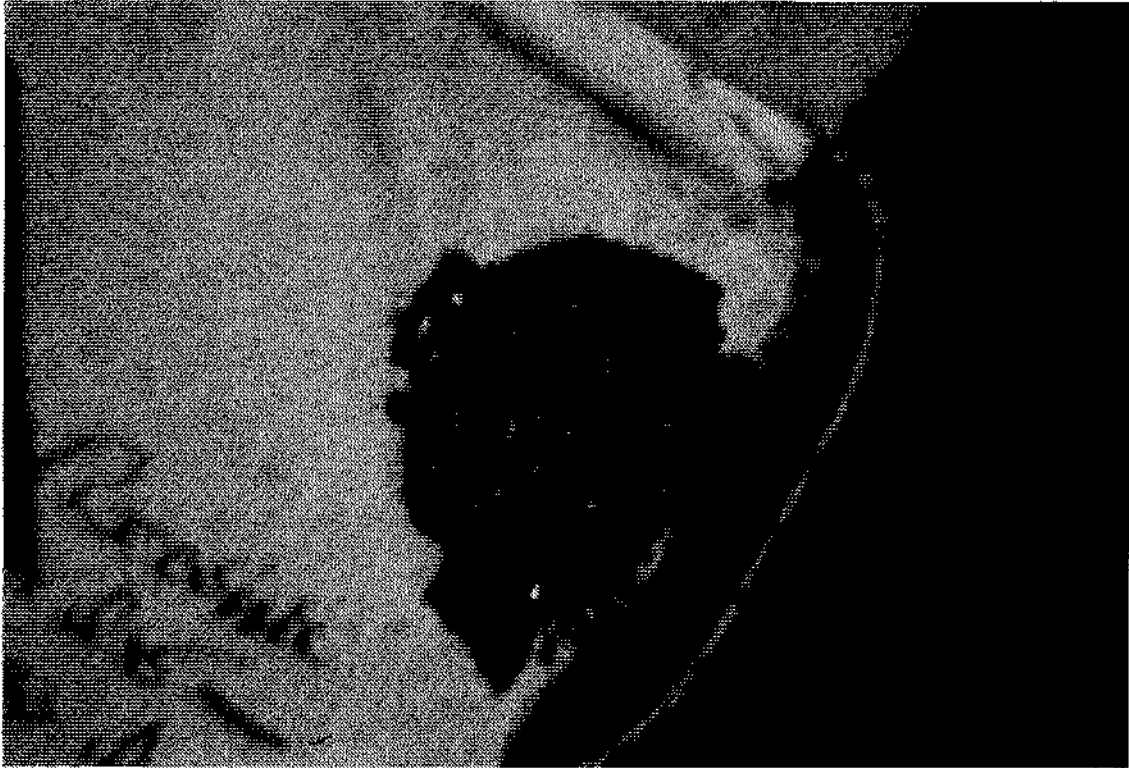


François d'Escoubleau de Sourdis
Buste du Bernin
Eglise St Bruno Bordeaux

Frontispice du livre des Règles et Constitutions de 1638
Arch. O.D.N. Bordeaux

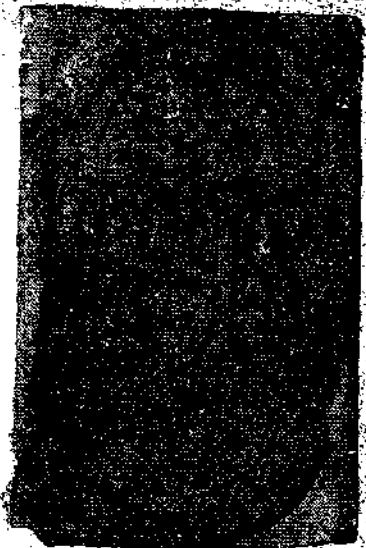


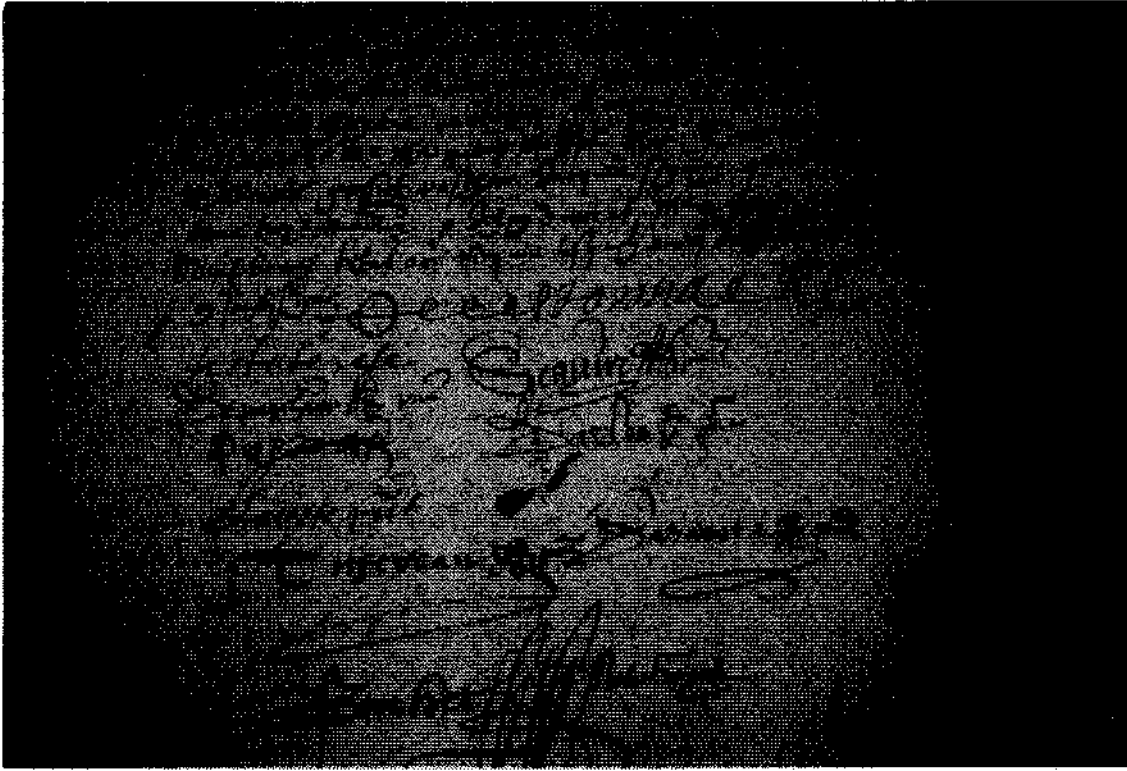
Nº10



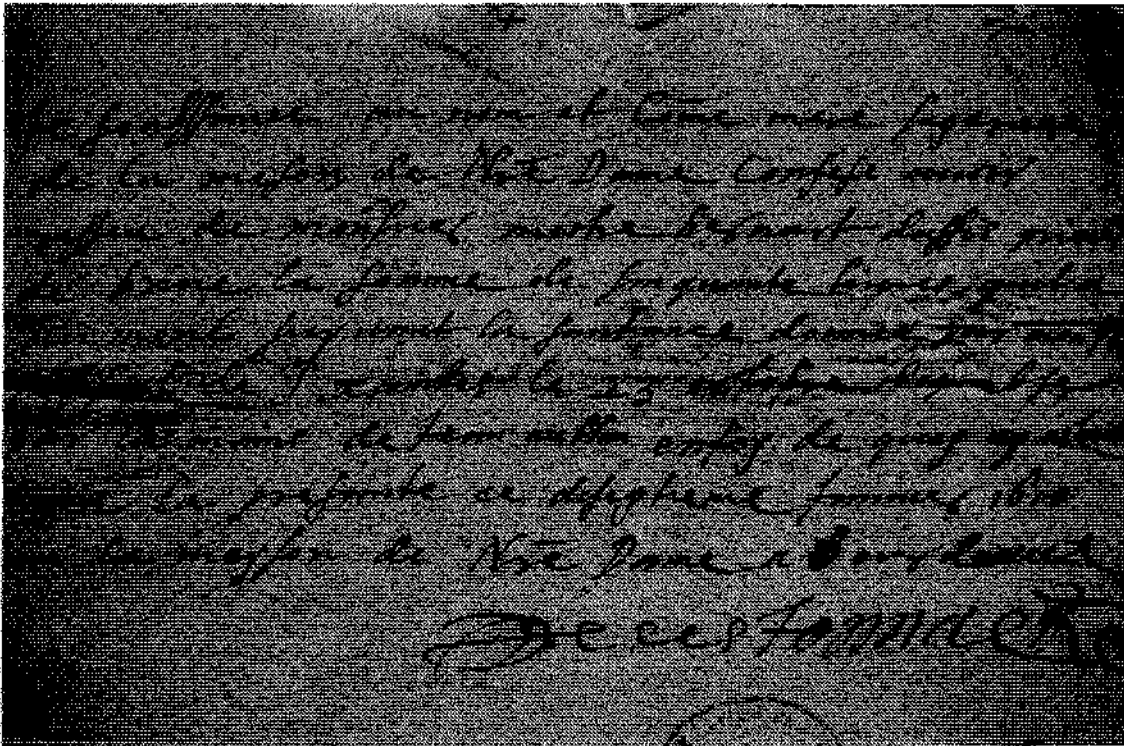
Compagnie de Jésus: monogramme du Christ
Clef de voûte, ex-chapelle N.D.Le Puy

Compagnie de Marie Notre-Dame:
Monogramme de Marie - id. Le Puy





Dernière page du testament de Jeanne de Lestonnac - 7 Décembre 1610
Bouhet - Arch. Dép. Gironde



No 11

Autographe de Jeanne de Lestonnac
Arch. Dép. Gironde

SOUS LE VOCABLE DE

NOTRE - DAME



"Notre-Dame du Berceau"

Statue dominant au XVIIe s. la façade de la Chapelle Rue du Hâ
Aujourd'hui O.D.N. Bordeaux



Statue polychrome
offerte à J. de L.
en 1618 par l'Evêque
de Poitiers, Henri
de Chastegner de
la Roche-Pozay
Arch. O.D.N. Bordeaux

№13

N-D. au coeur transpercé de flèches-17e s.
Fronton de l'ex-Maison de N-D. Le Puy



PIETA

des FEUILLANTINES de Toulouse



Sculpture sur bois - XVIe s.
Conservée chez les Bénédictines du Saint Sacrement
Mas-Grenier

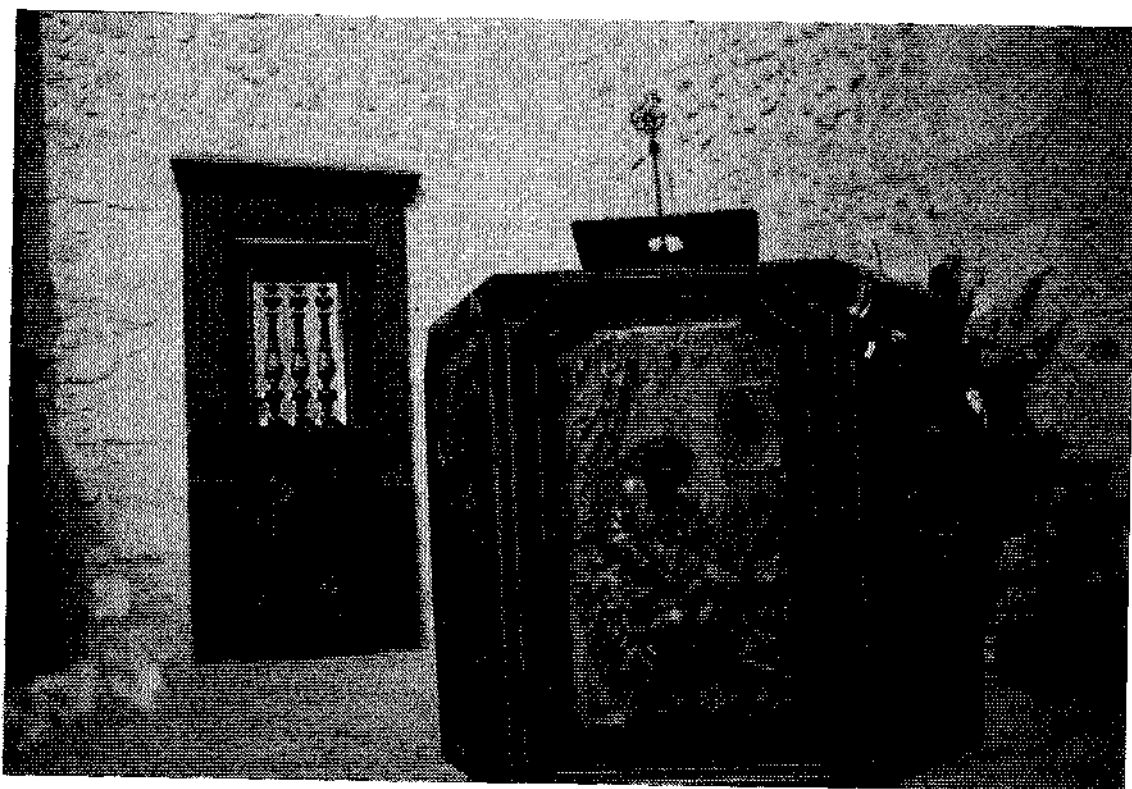


Rétable XVIIIe s. provenant de la
Chapelle de la Rue du Hâ, Bordeaux.
Au centre: peinture de l'Assomption.
Conservé dans l'Eglise de St Martin
de Pessac, Gironde.

cf Mémoire d'Elisabeth
Simon, Arts Décoratifs
1975 Bordeaux
Bibl. Munic. Bx

Luc,
évangéliste de
Marie.
Ambon -
id.
Pessac

Nº 17





Jeanne de Lestonnac
reçoit le livre des
Règles, des mains
de Notre-Dame.
Peinture XVIIe s.
Musée de Périgueux



Frontispice de la
1^{re} biographie de
Jeanne de Lestonnac
Sainte Marie 1645
Arch. O.D.N. Bord.



Jeanne de Lestonnac
donne le voile à 2
candidates de Périgueux
Peinture du XVIIe s.
Musée de Périgueux

Frontispice de
l'Histoire de
l'Ordre.
Bouzonnié 1697
Arch. O.D.N. Bord.





Annonciation,
détail de
l'autel XVIIe s.
Pessac.



Nativité,
détail de
l'autel XVIIe s.
Pessac.



Présentation au Temple
détail de l'autel XVIIe s. Pessac.



No 19

Jésus au milieu des Docteurs
détail de l'autel XVIIe s. Pessac.



L'EDUCATRICE



Jeanne de Lestonnac enseignant
Signé: P. de P. Morell 1911..
Reproduction dans
P. Hoels : Au service de la
jeunesse

La relation
éducative.
Artiste hollandais
1950
Arch.O.D.N. Bx



№21



Apprendre à lire
dans le grand livre
du monde.
Sculpture 1900
Porche de l'Eglise
Ste Eulalie, Bx.

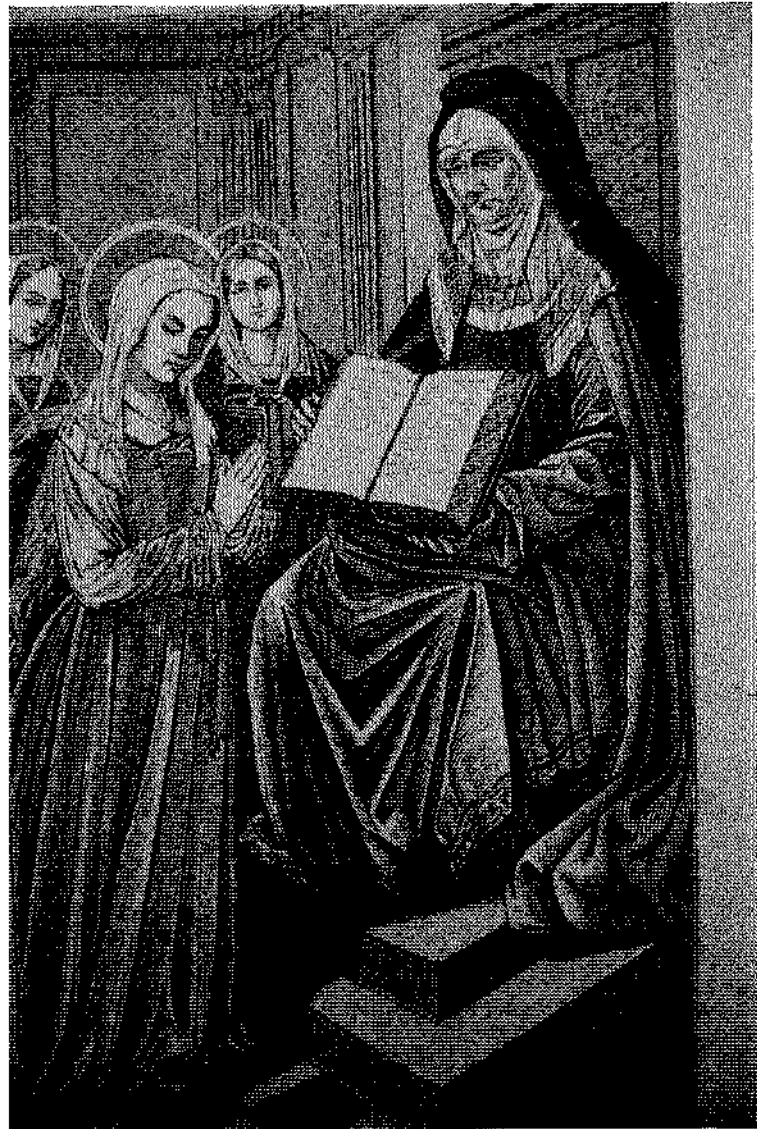
Pour les filles
de tout âge et
de toute
condition.
Luisa Arregui
O.D.N. 1956
Arch.O.D.N.
Narbonne

Nº22



Découvrir le sens
de la vie.
Peinture de
Marcelle Perey 1949
Arch.O.D.N. Bordeaux

SAINTE ANNE, PATRONNE DE LA CLASSE DE LECTURE



Miniature des Heures
d'Anne de Bretagne
XVe s.



Statue
XVIe s.
Cathédrale
St André
Bordeaux

SAINTE CATHERINE, PATRONNE DE LA
CLASSE D'ECRITURE



Ste Catherine
d'Alexandrie
(Leloir pinxit)

SAINTE MADELEINE, PATRONNE DE LA
CLASSE D'OUVRAGES



Ste Marie
Madeleine
XIIIe s.
Chevet
Cathédrale
St André
Bordeaux

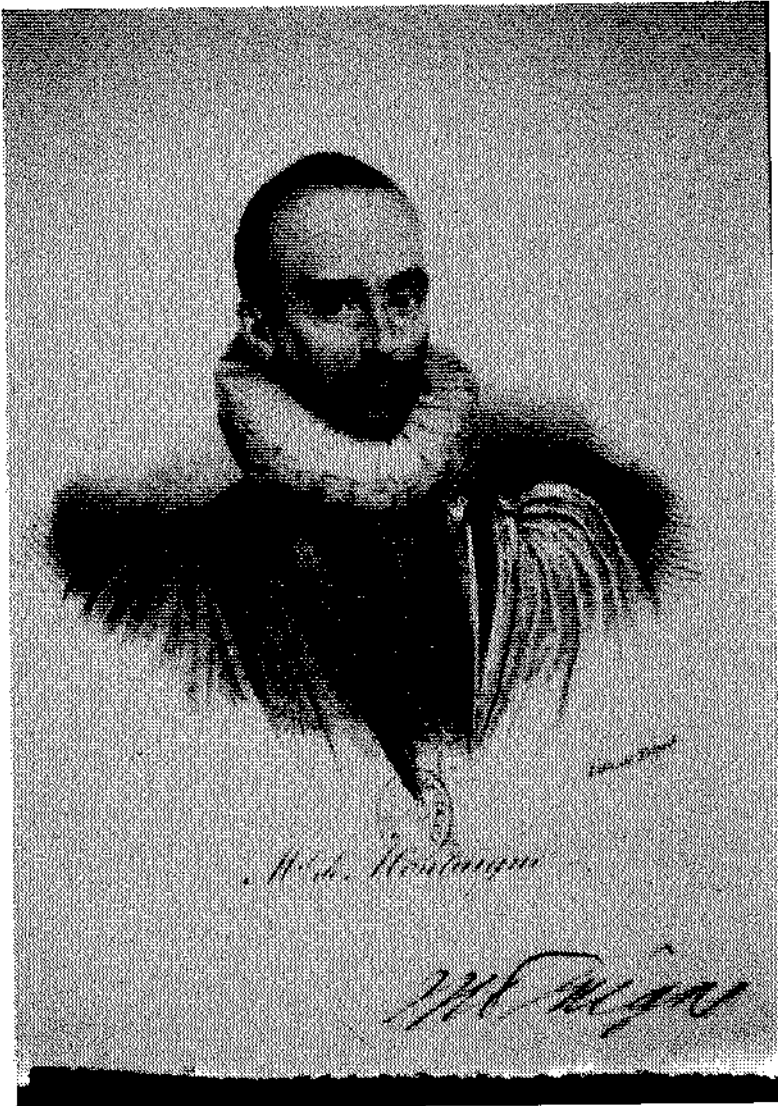
SAINTE ELISABETH, PATRONNE DE
LA CLASSE DE COUTURE

Ste Elisabeth,
reine de
Hongrie: le
miracle des
roses, après
sa visite des
pauvres
(Leloir pinxit)



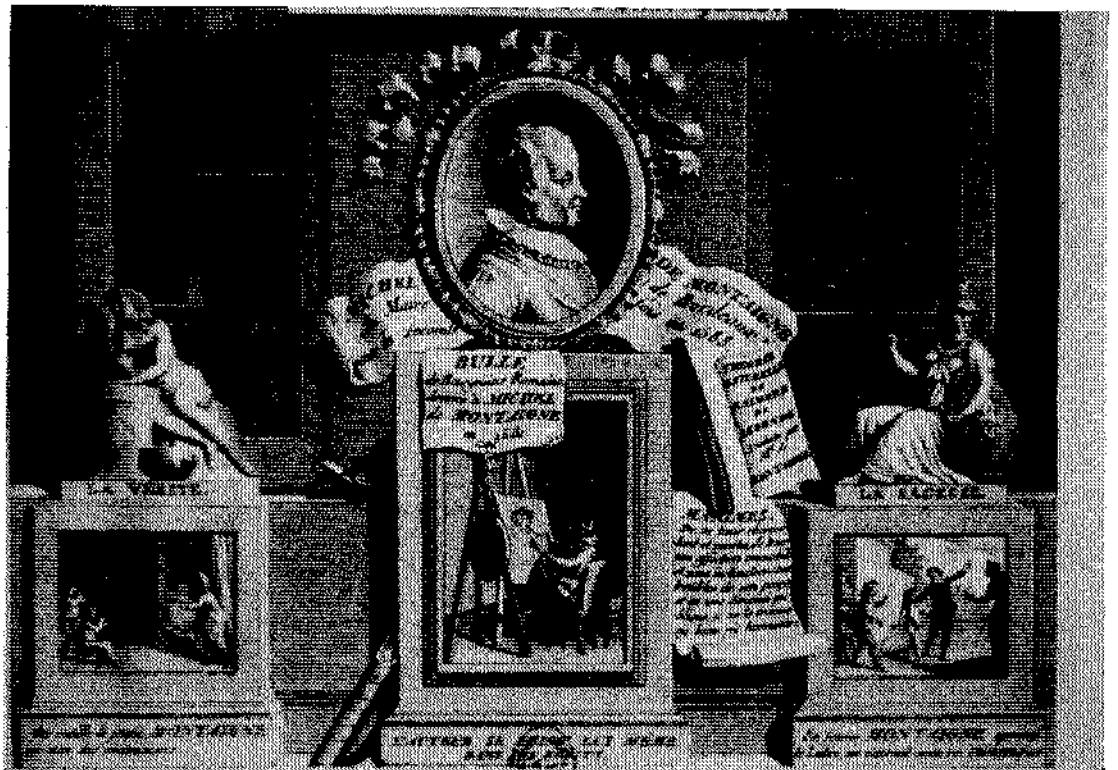
Ste Elisabeth
soignant les
lépreux.
Murillo XVIIe s.

L'EDUCATION SELON MONTAIGNE



Michel de
Montaigne
lithographie
Delprat

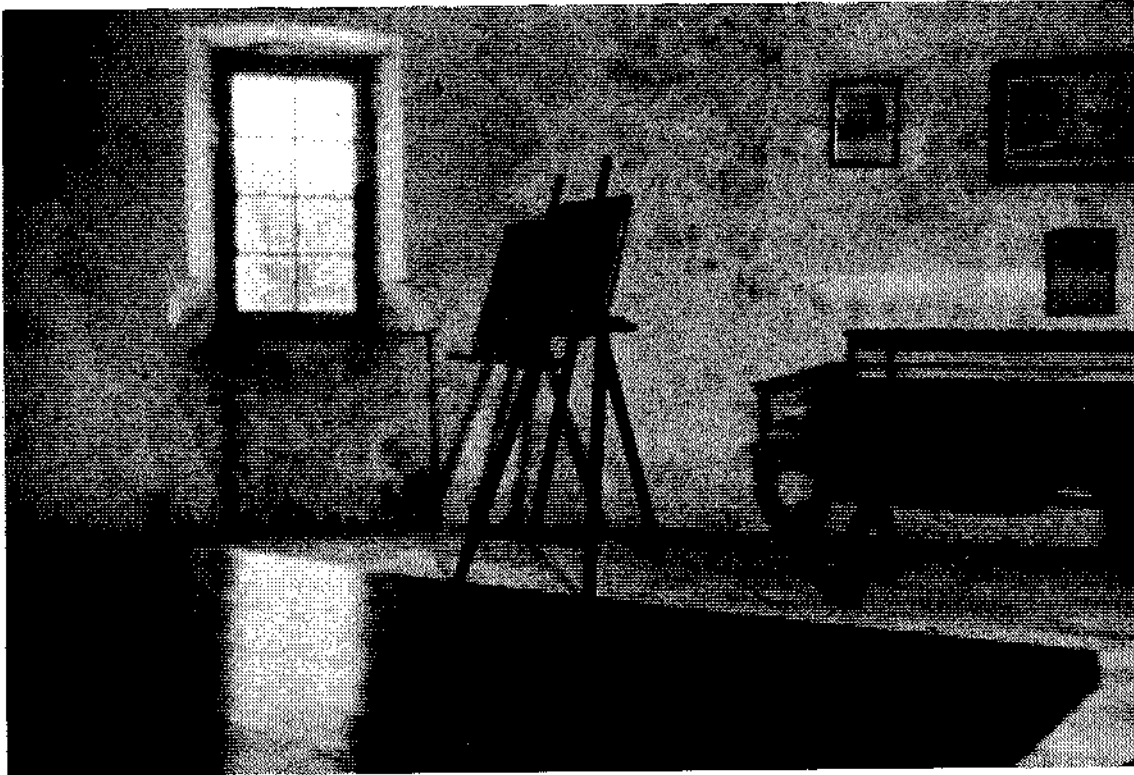
Principes de
Montaigne.
Coll. "Les
Français
illustres"
Bibl. Nat.
Paris



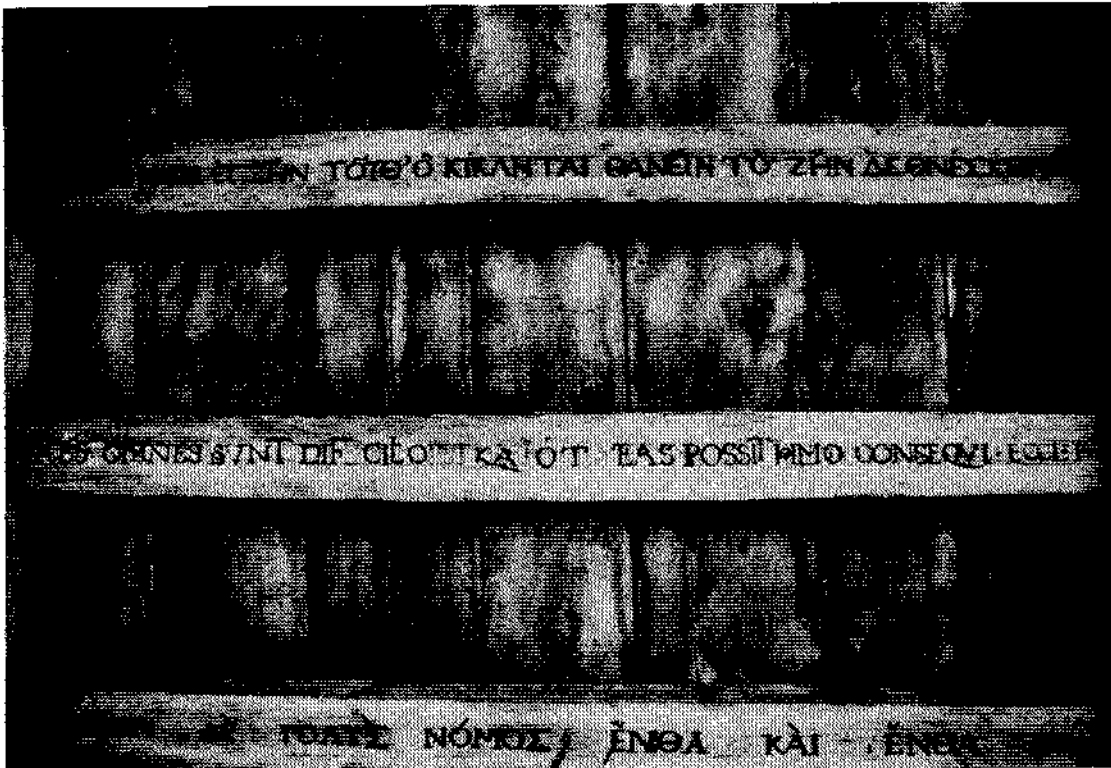
Nº 26



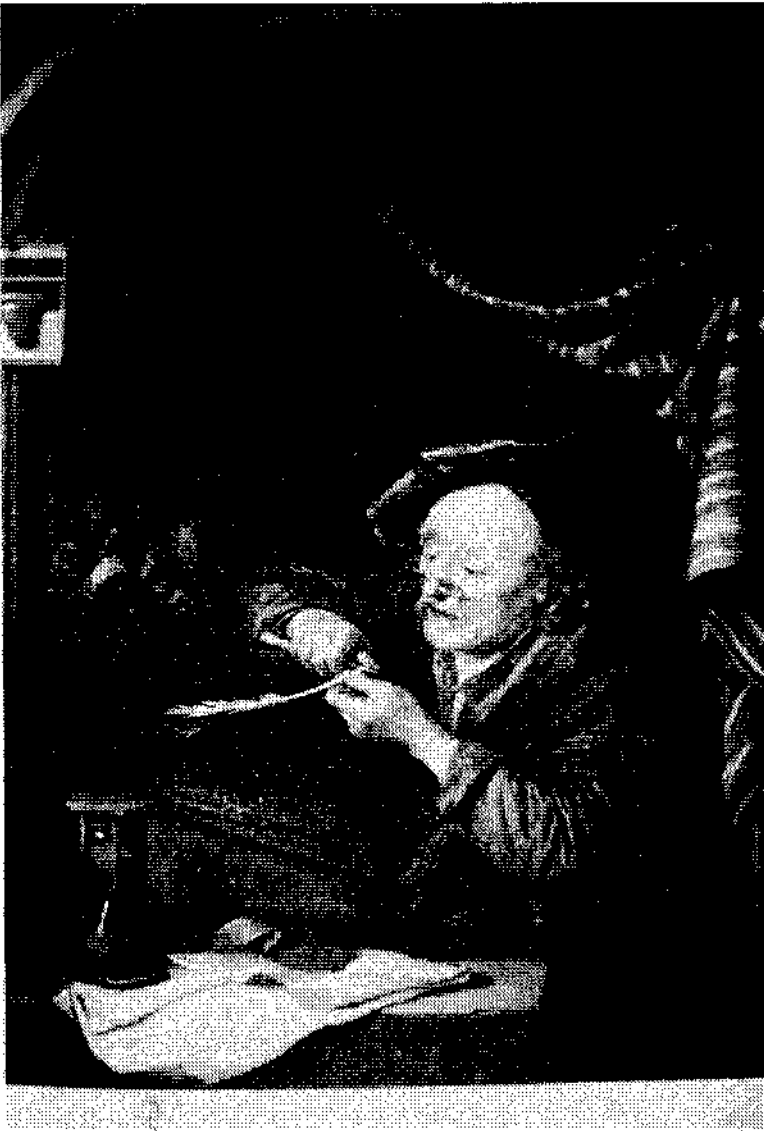
Château de Montaigne, construit en 1554,
tel qu'il était avant l'incendie de 1885



"Librairie" de Michel de Montaigne
située dans une Tour du XIVe s.



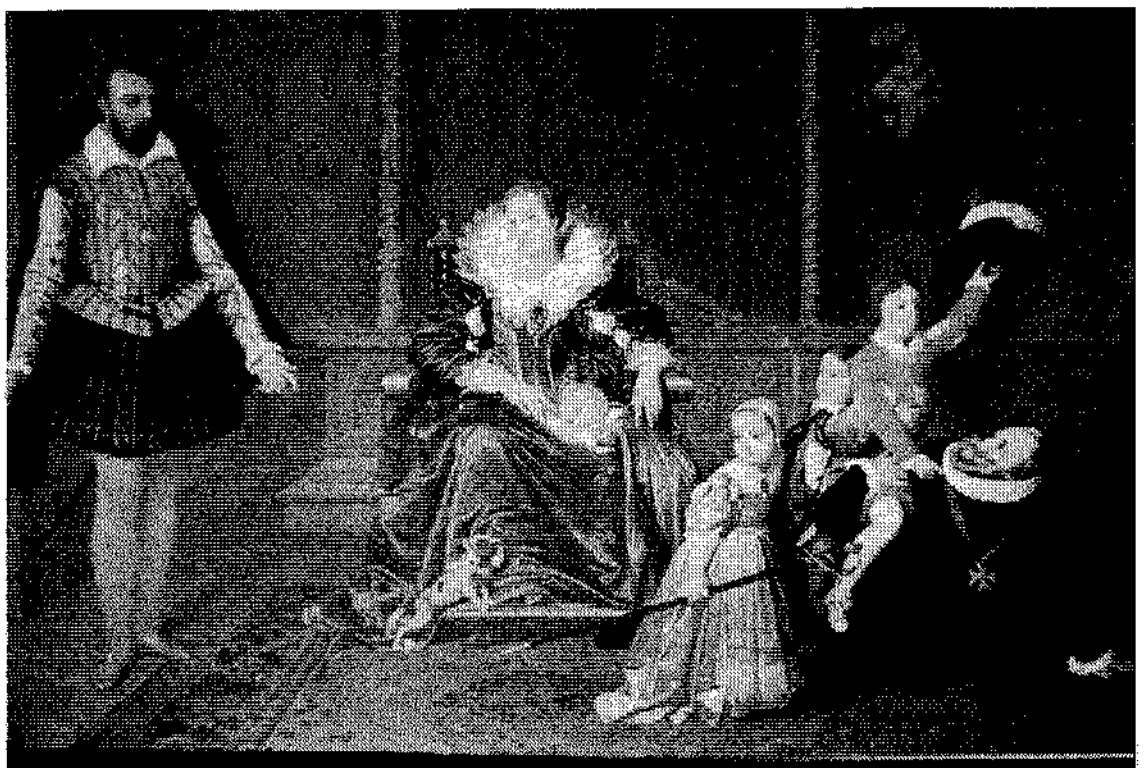
Sentences latines et grecques, gravées sur les poutrelles
de la "Librairie" de Montaigne



Les outils de
la classe: la
plume d'oie
et le sablier.
Peinture de
Gérard Dou 1671

ENFANTS ET ADULTES

Henri IV
jouant avec
ses enfants
devant
l'ambassa-
deur
d'Espagne.
Ingres 1817
Petit
Palais
Paris.



Nº 29



A LANDIRAS, EDUCATRICE DE 5 ENFANTS

ET 24 ANNEES D'EXPERIENCE



Ruines du château, détruit à la Révolution française
Léo Drouyn 1865
cf "La Guyenne militaire"

Château de Landiras
XIIIe s.

Une meurtrière



Une des 7 Tours
octogonales



Eglise paroissiale de Landiras
Chevet XIVe s.



Un aperçu des douves du château de Landiras

TRADITION



Jeanne de Lestonnac protégeant la ville de Bordeaux
Statue 1900 - Eglise St Bruno Bordeaux

DE BORDEAUX A LA FLECHE,

EN PASSANT PAR POITIERS

Jacquette
Chesnel O.D.N.
Gravure
XVIIe s.
Arch.O.D.N.
Bordeaux



POURTAICT DE LA VENERABLE MERE
JACQUETTE CHESNEL PREMIERE SUPER
IEVRE DES RELIGIEUSES DE NRE DAME DE POICT
IERS ET DE LA FLECHE AGEE DE 69 ANS
DECEDELAN 1633

N° 4. — Bibliothèque de Notre-Dame de Lézignan.

CEuvre conservée au Monastère de Notre-Dame de Lézignan

DE BORDEAUX A AVIGNON,

EN PASSANT PAR LE PUY ET TOURNON

Suzanne
Lévêque
O.D.N.
Avignon



LA REVER. MERE SUZANNE LEVEQUE DETTE DE S. MAURICE
PREMIERE DE LA CONGREGATION DE NOTRE DAME, MORTE EN OMBRE
DE D. A AVIGNON LE 12 MAY M DCC L X.

No 2. Bibliothèque de Notre-Dame de la Vierge - Avignon

Frontispice
de l'ouvrage
de Suzanne
Lévêque
sur la Ste
Trinité
Arch. O.D.N.
Bordeaux



Qui prodest navit nos in adoptionem filiorum etc
Ephes. Cap. 1. Vers. 5.

RESTAURATRICE DE

L'ORDRE

Portrait de
M-Th. du
Terrail
Arch.O.D.N.
Rome



Pierre tombale de M.Th. du Terrail, Maison Généralice, Rome.





Porte d'entrée de la Maison, à la fin du XIXe s.
Photographie - Arch. O.D.N. Bordeaux



La récréation des Pensionnaires
Photographie - Arch. O.D.N. Bordeaux

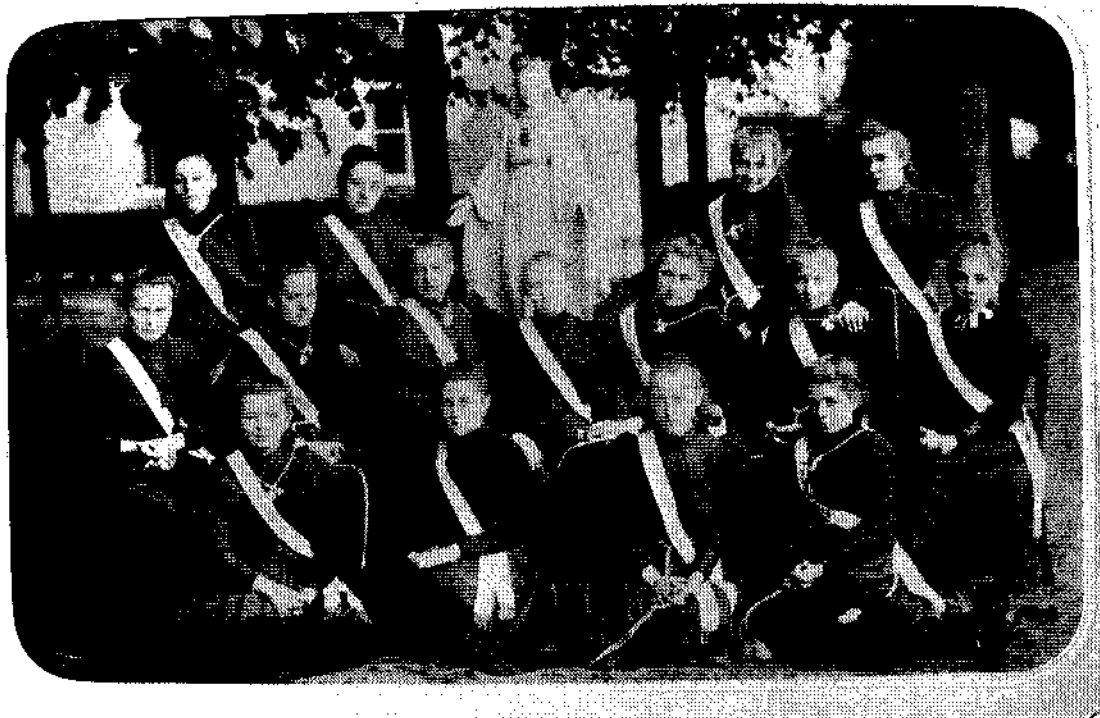
GROUPES EDUCATIFS SUIVANT LES AGES



La Congrégation de l'Ange Gardien - La Flèche - 1890-91
Photographie - Arch.O.D.N. Bordeaux



La Congrégation de l'Enfant Jésus - La Flèche - 1890-91
Photographie - Arch. O.D.N. Bordeaux



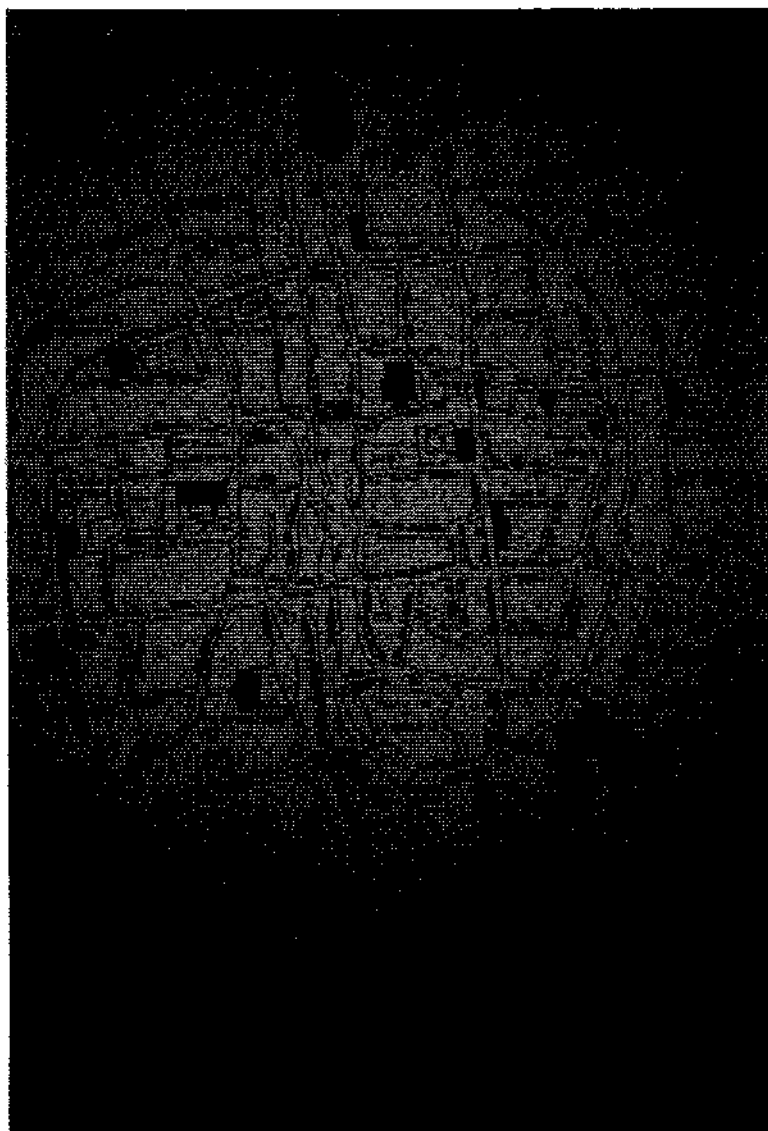
La Congrégation des Enfants de Marie - La Flèche - 1890-91
Photographie - Arch. O.D.N. Bordeaux



La Présidente des Enfants de Marie avec ses compagnes de classe
Cours Supérieur 1904 - Limoges
Arch. O.D.N. Limoges

EDIFICES O.D.N.

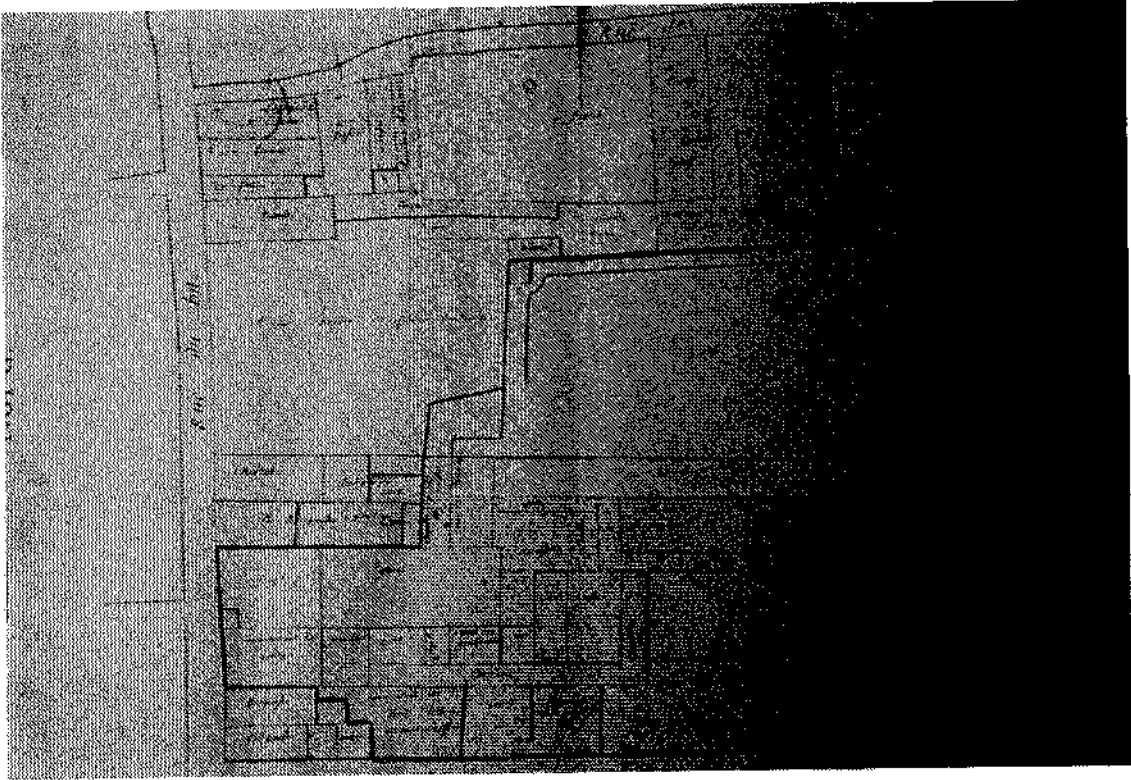
Plan de Bordeaux
sous l'Ancien
Régime: voir em-
placement
"Religieuses de
Notre-Dame"
Bibl. Munic. Bx



Façade de la Maison construite par Jeanne de Lestonnac, Rue du Hâ



Dessin du XVIIIe s. Arch O.D.N. Bordeaux



Plan de la Maison de la Rue du Hâ - Dessin XVIIIe s. Arch. Dép. Gironde



Nº41

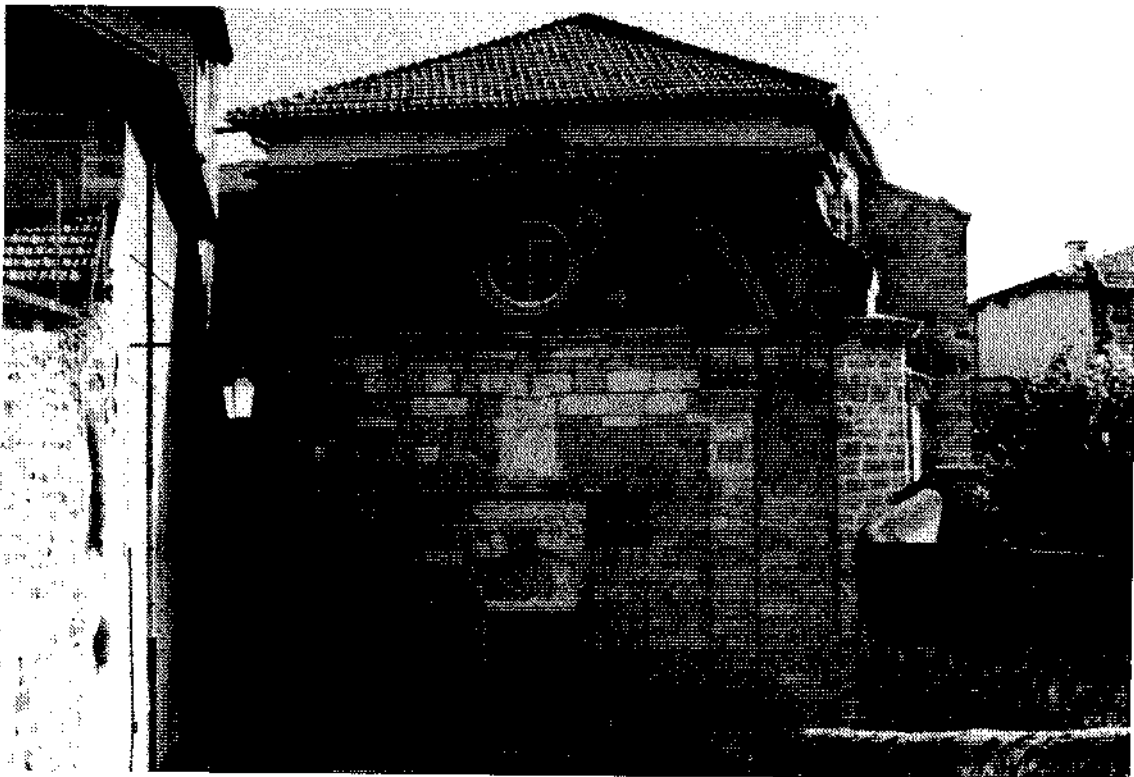
Cloître de
la maison
de la Rue
du Hâ.
Aujourd'hui
Mess des
Officiers.



ARCHITECTURE

XVIIe s.

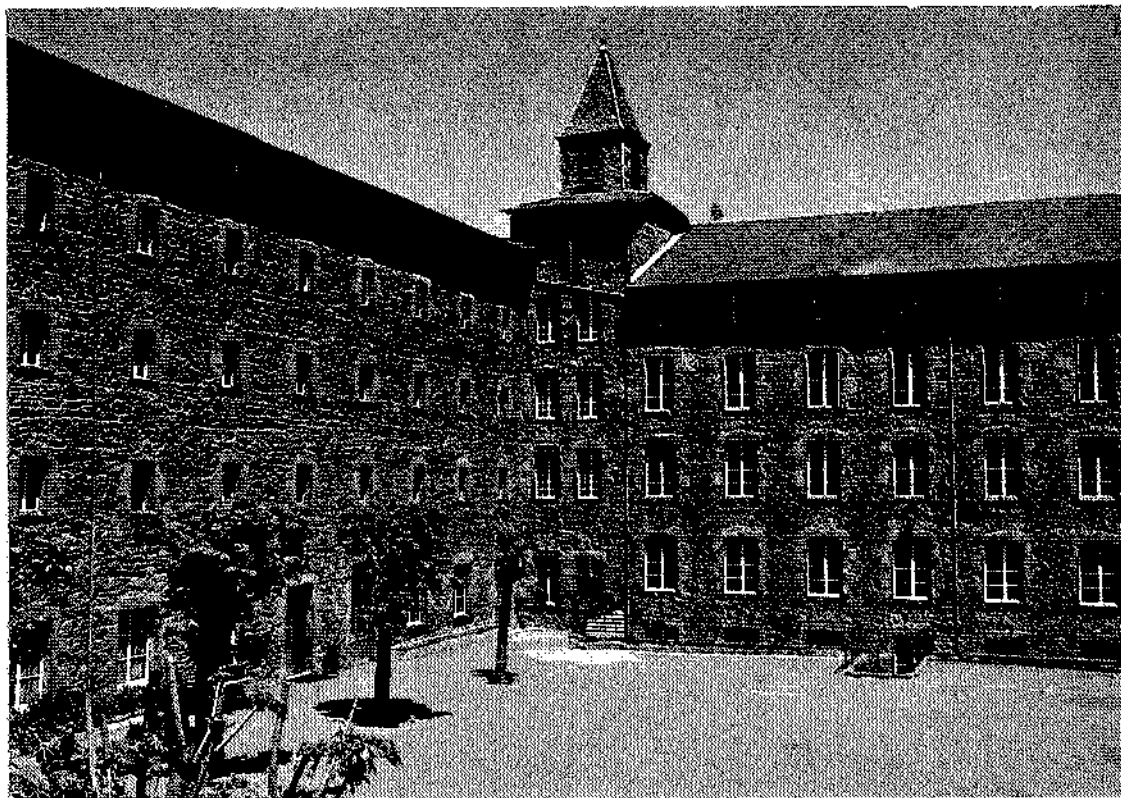
Façade de la chapelle de N-D. Rue du Hâ
Aujourd'hui, Temple de l'Eglise Réformée de France



Nº42

Façade de la chapelle de N-D. Le Puy - Aujourd'hui Centre culturel

Maison de St Flour, seul édifice construit du vivant de la Fondatrice
et demeurant un local O.D.N.



Le four à
pain, dans
la Maison
de Limoges.
Peinture de
Courtot
XIXe s.
Arch. O.D.N.
Limoges



LES VILLES
SE
SOUVIENNENT

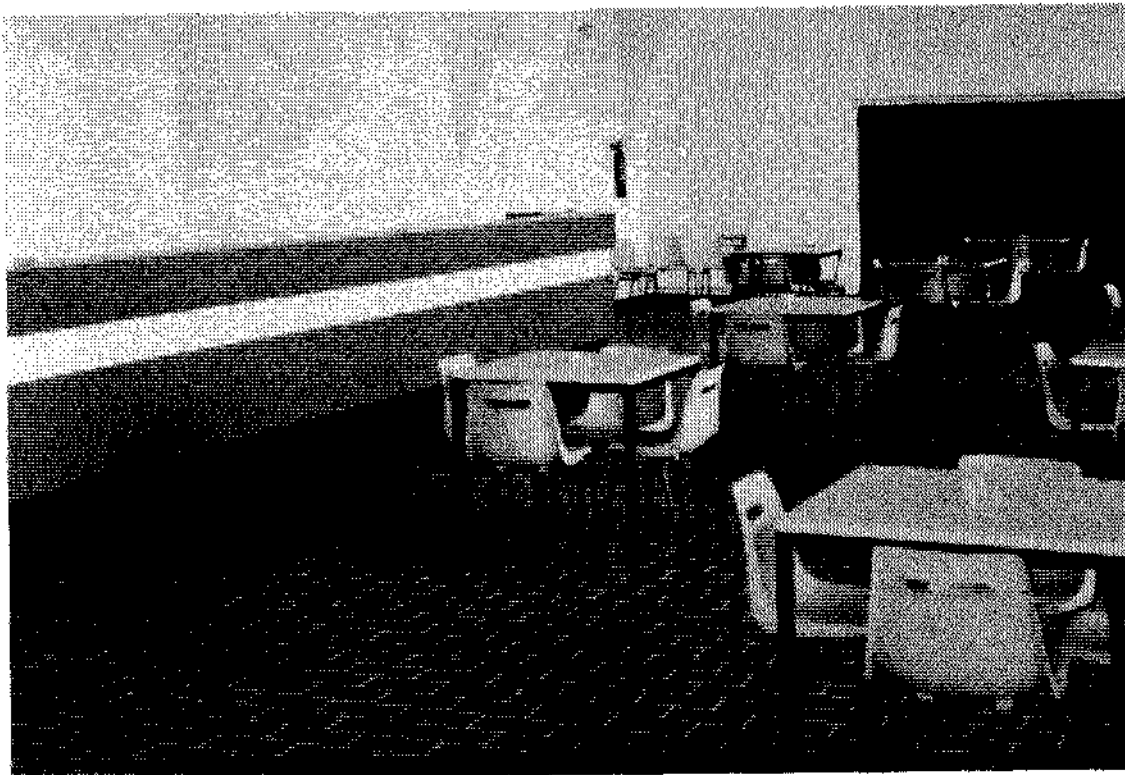


Rue Filles Notre-Dame - Limoges - Emplacement de la 1e Maison au XVIIe s.

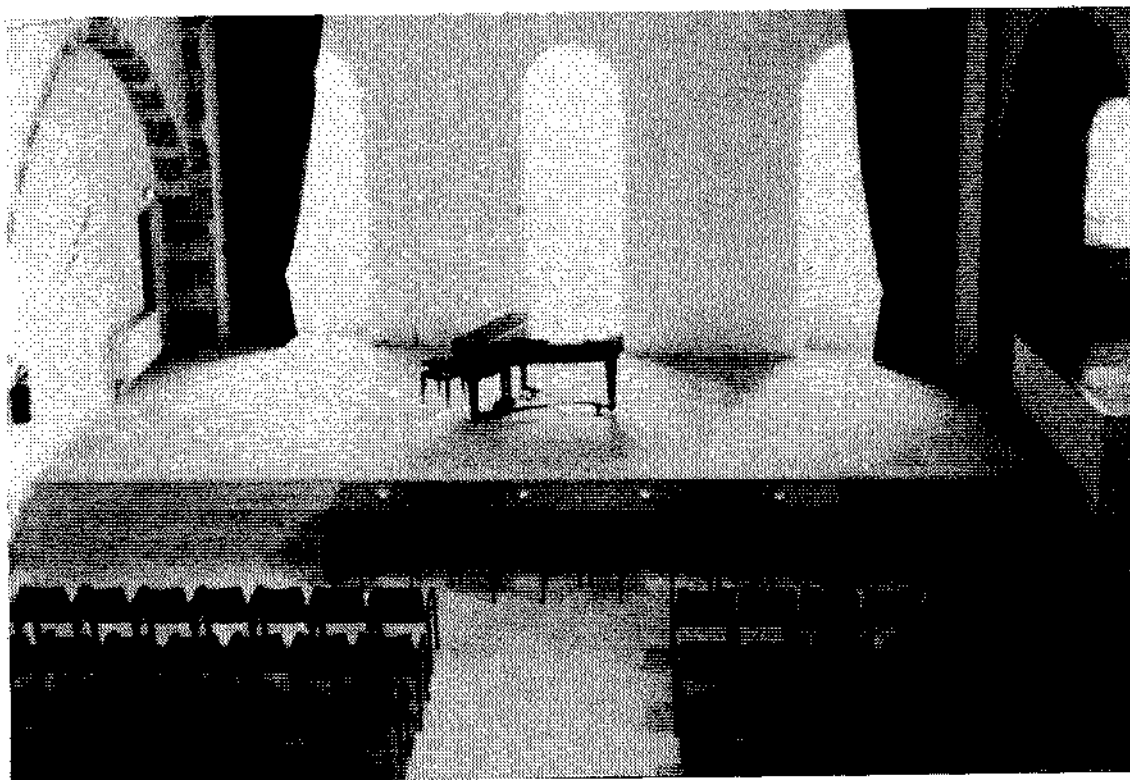


Porte d'entrée de
la Maison de
Limoges.
Vestiges du
XVIIe s.

CENTRE CULTUREL PIERRE CARDINAL, LE PUY



Ce qui fut le réfectoire de la Maison de Notre-Dame.
Le plafond voûté caractérisant les édifices de Jeanne de Lestonnac



Ce qui fut la chapelle de la Maison de Notre-Dame
De part et d'autre le chœur des Religieuses et le chœur des Pensionnaires

№46



Rue Sainte Marie - Le Puy - aboutissant à la Maison de Notre-Dame, située au XVIIe et au XVIIIe s. sur le Rocher Corneille



Rue Sous Sainte Marie - Le Puy - plus bas, sur le Rocher Corneille